

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2007-2008

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

**États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec
2007-2008**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2009
ISBN 978-2-550-57095-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-57096-7 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2009

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

La ministre des Finances,

Raymond Bachand

Québec, novembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Faune	2008-03-31	9
Agence des partenariats public-privé du Québec	Administration gouvernementale	2008-03-31	22
Agence métropolitaine de transport	Transports	2007-12-31	33
Autorité des marchés financiers	Finances	2008-03-31	47
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	69
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	Finances	2008-03-31	92
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2007-12-31	101
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2008-03-31	134
Cautionnements individuels des agents de voyages	Justice	2008-03-31	147
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	156
Centre de services partagés du Québec	Services gouvernementaux	2008-03-31	171
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2008-03-31	194
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2007-12-31	201
Commission de la capitale nationale du Québec	Santé et Services sociaux	2008-03-31	353
Commission de la construction du Québec	Travail	2007-12-31	368
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (**)	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	423
Commission des lésions professionnelles	Travail	2008-03-31	427
Commission des normes du travail	Travail	2008-03-31	436
Commission des relations du travail	Travail	2008-03-31	449
Commission des services juridiques	Justice	2008-03-31	460
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2007-12-31	481
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	493
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2007-06-30	509
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2008-03-31	518
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2008-03-31	541
Curateur public (Le)	Famille et Aînés	2007-12-31	560
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2007-06-30	573
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2007-06-30	580
Financement-Québec	Finances	2008-03-31	586
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles et Faune	2008-03-31	596
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale	Sécurité publique	2007-12-31	611
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2008-03-31	617

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2008-03-31	626
Fonds d'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2007-12-31	632
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2008-03-31	643
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	Emploi et Solidarité sociale	2008-03-31	655
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	662
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	Justice	2008-03-31	673
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2007-12-31	681
Fonds en fidéicommis	Finances	2008-03-31	687
Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services (**)	Revenu	2008-03-31	691
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	693
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	706
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2008-03-31	716
Hydro-Québec	Ressources naturelles et Faune	2007-12-31	731
Immobilière SHQ	Affaire municipales et Régions	2007-12-31	785
Institut de la statistique du Québec	Finances	2008-03-31	798
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation, Loisir et Sport	2007-06-30	807
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2008-03-31	816
Investissement Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	830
IQ FIER inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	878
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	887
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2008-03-31	903
Loto-Québec	Finances	2008-03-31	934
Ministère du Revenu – Biens sous administration	Revenu	2007-12-31	(*)
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	954
Musée de la civilisation	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	974
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	994
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2007-06-30	1020
Office des professions du Québec	Justice	2008-03-31	1029
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2008-03-31	1036

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2008-03-31	1045
Régie de l'énergie	Ressources naturelles et Faune	2008-03-31	1055
Régie des installations olympiques	Tourisme	2007-10-31	1065
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2008-03-31	1080
Régie du bâtiment du Québec	Travail	2008-03-31	1102
Régie du cinéma	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	1112
Services Québec	Services gouvernementaux	2008-03-31	1119
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles et Faune	2007-12-31	1131
Société de développement des entreprises culturelles	Culture, Communications et Condition féminine	2008-03-31	1150
Société de financement des infrastructures locales du Québec	Finances	2008-03-31	1171
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture, Communications et Condition féminine	2007-08-31	1178
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2007-12-31	1191
Société des alcools du Québec	Finances	2008-03-29	1207
Société des établissements de plein air du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2008-03-31	1228
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2008-03-31	1239
Société des Traversiers du Québec	Transports	2008-03-31	1246
Société d'habitation du Québec	Affaire municipales et Régions	2008-03-31	1263
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme	2008-03-31	1279
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2007-08-31	1294
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	2008-03-31	1305
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	1323
Société générale de financement du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-12-31	1336
Société immobilière du Québec	Services gouvernementaux	2008-03-31	1367
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	1384
Société Innovatech du sud du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	1393
Société Innovatech Québec et Chaumière-Appalaches	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	1403
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-03-31	1415
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles et Faune	2008-03-31	1423
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaire municipales et Régions	2008-03-31	1431

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Développement durable, Environnement et Parcs	2008-03-31	1441
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2008-03-31	1457
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture, Communications et Condition féminine	2008-08-31	1466
Tribunal administratif du Québec	Justice	2008-03-31	1482

(*) Non disponibles à la date de publication.

(**) Non vérifiés.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec		2 140 400 \$
Contribution quote-part des distributeurs d'énergie	24 308 452 \$	
Contribution – partenaires	111 341	8 445 710
Contribution M.D.D.E.P. (P.A.C.C.) *	29 546	
Autres produits	<u>58 019</u>	<u>66 676</u>
	<u>24 507 358</u>	<u>10 652 786</u>
CHARGES		
Subventions octroyées (note 3)	6 957 388	6 331 639
Commandites et représentation	709 252	680 554
Traitements et avantages sociaux	3 433 158	2 664 052
Honoraires professionnels et frais administratifs	1 894 358	1 355 182
Publicité et frais de communications	2 076 955	460 419
Formation	27 650	10 566
Frais de location	180 035	130 613
Fournitures	59 525	64 808
Entretien et réparations	50 695	9 312
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	130 925	(66 392)
Mauvaises créances		54 780
Frais financiers	84 199	398
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>38 072</u>	<u>21 033</u>
	<u>15 642 212</u>	<u>11 716 964</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>8 865 146</u></u> \$	<u><u>(1 064 178)</u></u> \$

* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(Plan d'action sur les changements climatiques)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
SOLDE DÉBUT	1 254 700 \$		2 318 878 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>8 865 146</u>		<u>(1 064 178)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>10 119 846</u></u> \$		<u><u>1 254 700</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie – À recevoir du Fonds consolidé du revenu	22 884 253 \$	901 045 \$
Créances (note 4)	1 369 843	4 369 837
Prêts encaissables à court terme (note 5)	<u>53 001</u>	<u>230 227</u>
	24 307 097	5 501 109
Prêts (note 5)	9 375	9 375
Immobilisations corporelles (note 6)	168 775	73 911
Actifs incorporelles (note 7)	<u>107 230</u>	
	<u>24 592 477 \$</u>	<u>5 584 395 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds de financement (note 8)	10 058 238 \$	
Charges à payer et frais courus (note 9)	3 643 604	3 358 297 \$
Produits perçus d'avance		149 667
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>13 701 842</u>	<u>2 818</u>
	13 701 842	3 510 782
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>703 812</u>	<u>751 936</u>
	14 405 654	4 262 718
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent cumulé affecté (note 11)	<u>10 119 846</u>	<u>1 254 700</u>
	10 186 823	1 321 677
	<u>24 592 477 \$</u>	<u>5 584 395 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Richard Aubry
Johanne Giguère

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	8 865 146 \$	(1 064 178) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	130 925	(66 392)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>38 072</u>	<u>21 033</u>
	... 9 034 143	... (1 109 537)
Variations des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créances	2 999 994	74 413
Variation du dû au Fonds de financement	10 058 238	
Variation des charges à payer et frais courus	305 056	1 654 064
Variation des produits perçus d'avance	(149 667)	(545 878)
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>(48 124)</u>	<u>137 900</u>
	... 13 165 497	... 1 320 499
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>22 199 640</u>	<u>210 962</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Recouvrement de prêts	46 301	45 910
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(155 503)	(13 614)
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(107 230)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(216 432)</u>	<u>32 296</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme		<u>(4 572)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	21 983 208	238 686
TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>901 045</u>	<u>662 359</u>
TRÉSORERIE – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u><u>22 884 253</u></u> \$	<u><u>901 045</u></u> \$
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus		19 749 \$
Annulation de la dette long terme en échange d'immobilisations corporelles	2 818 \$	
Intérêts versés	23 763	681

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. L'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

L'Agence finance ses activités avec les sommes provenant des quotes-parts des distributeurs d'énergie et dont les montants sont déterminés par la Régie de l'énergie. L'Agence peut également déterminer un tarif de frais pour des services qu'elle offre dans le cadre de ses activités. Elle peut finalement recevoir des sommes d'un tiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Contribution

Gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Les contributions reçues ou à recevoir des distributeurs sont affectées à l'exercice financier figurant sur les avis de paiement produits par la Régie de l'énergie.

Partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il y en a. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant dont le recouvrement est raisonnablement certain.

Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués essentiellement du logiciel de gestion financière. Ils sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie et équivalents de trésorerie puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

Nouvelles normes comptables de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'Agence a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'application de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur la situation financière de l'Agence.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, l'Agence appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530, « Résultat étendu », 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications futures de conventions comptables (suite)

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, soit le 1^{er} avril 2009 pour l'Agence.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Agence. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction est actuellement à évaluer qu'elle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2008	2007
Entreprises privées	4 017 638 \$	3 042 080 \$
Municipalités et Offices municipaux d'habitation		100 634
Habitations		166 400
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux		19 170
Organismes sans but lucratif du secteur privé	2 939 750	3 003 355
	<u>6 957 388 \$</u>	<u>6 331 639 \$</u>

4. CRÉANCES

	2008	2007
À recevoir – partenaires	685 687 \$	3 603 601 \$
À recevoir – Office de l'efficacité énergétique	682 506	750 006
Autres	1 650	16 230
	<u>1 369 843 \$</u>	<u>4 369 837 \$</u>

Dans le cadre de son entente de coopération avec l'Office de l'efficacité énergétique, les sommes prévues à des programmes fédéraux visant les établissements institutionnels (santé, services sociaux, écoles, cégeps, universités, municipalités) sont transférés à l'Agence afin que cette dernière les achemine aux bénéficiaires visés dans ces établissements. Pour l'exercice 2007-2008 l'Agence a transféré des sommes pour un montant total de 3 200 958 \$ (3 451 880 \$ en 2006-2007). Ce montant est exclu de nos résultats. De plus, au 31 mars 2008, un montant total de 682 506 \$ (750 006 \$ en 2006-2007) est inscrit à titre de créance.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. PRÊTS

	2008	2007
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2008 à 2011	183 615 \$	241 800 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	35 000	35 000
Prêts, sans intérêt, remboursables selon les conditions prévues aux ententes	<u>107 566</u>	<u>95 682</u>
	<u>326 181</u>	<u>372 482</u>
Provision pour prêts à risque de recouvrement		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2008 à 2011	(121 239)	(57 560)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(35 000)	(35 000)
Prêts, sans intérêt, remboursables selon les conditions prévues aux ententes	<u>(107 566)</u>	<u>(40 320)</u>
	<u>(263 805)</u>	<u>(132 880)</u>
Prêts nets	62 376	239 602
Moins : Prêts encaissables à court terme	<u>53 001</u>	<u>230 227</u>
	<u>9 375 \$</u>	<u>9 375 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	64 824 \$	33 888 \$	30 936 \$	
Mobilier et équipement	75 639	25 119	50 520	
Équipement informatique	141 446	80 799	60 647	38 988 \$
Équipement spécialisé	<u>43 845</u>	<u>17 173</u>	<u>26 672</u>	<u>31 056</u>
	<u>325 754</u>	<u>156 979</u>	<u>168 775</u>	<u>70 044</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Mobilier et équipement				3 867
	<u>325 754 \$</u>	<u>156 979 \$</u>	<u>168 775 \$</u>	<u>73 911 \$</u>

7. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	<u>107 230 \$</u>		<u>107 230 \$</u>	

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'agence dispose de crédits bancaires de 22 600 000 \$ au taux correspondant à la moyenne des taux d'acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %, échéant le 30^{ième} jour suivant l'envoi d'un avis écrit du prêteur ou au plus tard le 30 septembre 2008. Au 31 mars 2008, l'Agence a utilisé un montant de 10 058 238 \$ à même ces crédits. De plus, l'Agence dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ sur découvert de banque portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et venant à échéance au plus tard le 31 mars 2012.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Subventions octroyées	1 183 109 \$	1 595 862 \$
Fournisseurs	1 916 269	1 383 613
Traitements et avantages sociaux	193 267	75 674
Vacances	350 959	303 148
	<u>3 643 604 \$</u>	<u>3 358 297 \$</u>

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de l'Agence pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 164 979 \$ en 2008 (115 988 \$ en 2007). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	751 936 \$	614 036 \$
Charge de l'exercice	108 662	221 432
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(156 786)</u>	<u>(83 532)</u>
Solde à la fin	<u>703 812 \$</u>	<u>751 936 \$</u>

11. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté la totalité de son excédent 2006-2007 pour faire face aux charges de relocalisation de l'Agence et aux autres obligations administratives découlant de la loi. Ces dépenses devraient être engagées en 2008-2009.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (suite)

Pour l'exercice 2007-2008, en vertu de son nouveau mode de financement prévu à la loi, l'Agence doit présenter l'excédent ou l'insuffisance de ses résultats de l'exercice. Le détail de l'excédent relatif à la quote-part reçue en 2007-2008 est présenté par source d'énergie.

	<u>Électricité</u>	<u>Gaz naturel</u>
PRODUITS		
Contribution quote-part	17 771 552 \$	2 300 407 \$
Contribution partenaires	111 341	
Contribution M.D.D.E.P. (P.A.C.C.)		
Autres produits	<u>39 122</u>	<u>11 559</u>
Total des produits	<u>17 922 015</u>	<u>2 311 966</u>
CHARGES		
Élaboration du plan d'ensemble et administration	1 457 339	428 098
Communications corporatives	454 949	133 809
Résidentiel	8 562 998	540 145
Institutionnel	89 716	75 640
Réglementation du bâtiment	354 063	150 294
Transport		
Industrie	100 289	33 623
Innovations technologiques	157 047	46 190
P.A.C.C.		
Total des charges	<u>11 176 401</u>	<u>1 407 799</u>
EXCÉDENT 2007-2008	6 745 614	904 167
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT AFFECTÉ À LA RELOCALISATION		
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>6 745 614 \$</u>	<u>904 167 \$</u>

EXCÉDENT PAR SOURCE D'ÉNERGIE				
Carburants et combustibles				
Mazout	Essence et diésel	Propane	Autres	Total
2 411 655 \$	1 729 410 \$	95 428 \$		24 308 452 \$
				111 341
			29 546 \$	29 546
1 735	5 422	181		58 019
2 413 390	1 734 832	95 609	29 546	24 507 358
354 801	1 001 259	31 705		3 273 202
95 153	297 352	9 911		991 174
782 026		13 714		9 898 883
13 023	15 519	18		193 916
57 978		563		562 898
	164 122			164 122
18 975	5 988			158 875
37 846	125 091	3 422		369 596
			29 546	29 546
1 359 802	1 609 331	59 333	29 546	15 642 212
1 053 588	125 501	36 276		8 865 146
			1 254 700	1 254 700
1 053 588 \$	125 501 \$	36 276 \$	1 254 700 \$	10 119 846 \$

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. ENGAGEMENTS

L'Agence est liée par des contrats de location pour ses locaux et équipements. Les versements minimaux au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 152 010 \$ en 2009, 152 010 \$ en 2010, 152 010 \$ en 2011, 7 320 \$ en 2012 et 1 220 \$ en 2013.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

Le solde de la trésorerie à recevoir du Fonds consolidé du revenu, les créances, le dû au Fonds de financement ainsi que les charges à payer et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Agence procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque relatif au taux d'intérêt

Le taux d'intérêt du découvert de banque ainsi que du dû au Fonds de financement sont présentés à la note 8. Les autres actifs financiers et passifs financiers ne portent pas de taux d'intérêt.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luce Asselin
Présidente-directrice générale

Québec, le 6 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2008, les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juin 2008

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-7.002)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Honoraires – Clients apparentés (note 10)	9 864 177 \$	7 398 292 \$
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	1 500 000	1 500 000
Virement de l'aide gouvernementale	<u>13 260</u>	<u>6 630</u>
	<u>11 377 437</u>	<u>8 904 922</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 029 361	3 113 523
Services professionnels, administratifs et consultants externes	5 966 697	4 260 274
Loyer	373 224	282 362
Déplacements et représentation	163 085	194 779
Communications	120 663	93 696
Assurances	32 950	9 247
Fournitures et approvisionnement	154 451	156 211
Amortissement des immobilisations corporelles	179 345	134 304
Amortissement des actifs incorporels	14 522	5 425
Perte sur dépréciation d'immobilisations corporelles	6 630	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 087	
Intérêts sur la dette à long terme	14 803	15 948
Frais bancaires	<u>7 163</u>	<u>19 578</u>
	<u>11 063 981</u>	<u>8 285 347</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	313 456	619 575
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>619 575</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 9)	<u><u>933 031</u></u> \$	<u><u>619 575</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	251 062 \$	819 977 \$
Créances (note 4)	3 069 855	1 052 420
Travaux en cours (note 4)	1 693 933	485 797
Frais payés d'avance	<u>32 340</u>	<u>41 894</u>
	5 047 190	2 400 088
Immobilisations (note 5)	<u>560 098</u>	<u>548 747</u>
	<u>5 607 288 \$</u>	<u>2 948 835 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt au Fonds de financement (note 6)	825 000 \$	
Charges à payer et frais courus	3 184 801	1 416 910 \$
Dû au gouvernement du Québec, remboursé au cours de l'exercice		258 213
Portion court terme de la dette à long terme (note 7)	97 114	88 707
Provision pour vacances	<u>158 124</u>	<u>129 571</u>
	4 265 039	1 893 401
Provision pour congés de maladie (note 8)	223 628	157 161
Aide gouvernementale reportée		13 260
Dette à long terme (note 7)	<u>185 590</u>	<u>265 438</u>
	4 674 257	2 329 260
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>933 031</u>	<u>619 575</u>
	<u>5 607 288 \$</u>	<u>2 948 835 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude A. Garcia, président
Denys Jean, vice-président

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	313 456 \$	619 575 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Virement de l'aide gouvernementale	(13 260)	(6 630)
Amortissement des immobilisations corporelles	179 345	134 304
Amortissement des actifs incorporels	14 522	5 425
Perte sur dépréciation d'immobilisations corporelles	6 630	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	1 087	
	<u>501 780</u>	<u>752 674</u>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation		
Créances	(2 017 435)	(767 334)
Travaux en cours	(1 208 136)	(485 797)
Frais payés d'avance	9 554	(23 304)
Charges à payer et frais courus	1 767 891	1 226 795
Dû au gouvernement du Québec	(258 213)	
Provision pour vacances	28 553	30 204
Provision pour congés de maladie	66 467	40 688
	<u>(1 611 319)</u>	<u>21 252</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(1 109 539)</u>	<u>773 926</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(149 489)	(99 576)
Acquisition d'actifs incorporels	(45 245)	(5 218)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2 443	
	<u>(192 291)</u>	<u>(104 794)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(192 291)</u>	<u>(104 794)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au Fonds de financement	1 425 000	1 650 000
Remboursement de l'emprunt au Fonds de financement	(600 000)	(1 650 000)
Remboursement de la dette à long terme	(92 085)	(66 823)
	<u>732 915</u>	<u>(66 823)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>732 915</u>	<u>(66 823)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(568 915)	602 309
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>819 977</u>	<u>217 668</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>251 062</u></u> \$	<u><u>819 977</u></u> \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 21 966 \$.

L'Agence a acquis pour 20 644 \$ d'immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette à long terme d'un montant équivalent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence des partenariats public-privé du Québec, personne morale au sens du Code civil, est instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (L.R.Q., c. A-7.002), laquelle est entrée en vigueur le 18 avril 2005.

Elle a pour mission de contribuer, par ses conseils et son expertise, au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Agence est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net, le cas échéant. Les produits d'intérêt sont inclus aux Honoraires – Clients apparentés et la charge d'intérêt est incluse dans les intérêts sur la dette à long terme.

L'Agence a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : créances, charges à payer et frais courus, provision pour vacances.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Agence a classé dans cette catégorie l'emprunt au Fonds de financement et la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction de méthodes d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

L'Agence n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas des produits sur les charges.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE (suite)

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et une certaine marge bénéficiaire, le cas échéant, des contrats en cours sur les montants facturés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'Agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées auxquelles elles se rapportent.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constataion des produits

Les produits d'honoraires des clients sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

En ce qui concerne la refacturation des frais de consultants externes, l'Agence constate un produit équivalent à la charge facturée par ces consultants externes. Quant aux honoraires directs facturés par l'Agence, ceux-ci sont évalués selon les heures travaillées et les débours effectués.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications au cours du présent exercice

Au 1^{er} avril 2007, l'Agence a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » du Manuel de comptabilité de l'ICCA.

Pour l'Agence, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par l'Agence, lesquels sont divulgués à la note 2.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, l'Agence appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Ces chapitres visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Ces derniers modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles qu'elles les exigences en matière de présentation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura aucune incidence sur les résultats de l'Agence. Quant au chapitre 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. CRÉANCES ET TRAVAUX EN COURS

	Au 31 mars 2008		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 078 751 \$	1 495 531 \$	2 574 282 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	1 390 493	110 549	1 501 042
Ministère de la Justice	1 399		1 399
Ministère des Transports	442 811	87 853	530 664
	<u>2 913 454</u>	<u>1 693 933</u>	<u>4 607 387</u>
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	150 000		150 000
Autres	6 401		6 401
	<u>3 069 855 \$</u>	<u>1 693 933 \$</u>	<u>4 763 788 \$</u>

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. CRÉANCES ET TRAVAUX EN COURS (suite)

	Au 31 mars 2007		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	160 696 \$	312 148 \$	472 844 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	424 072	159 246	583 318
Ministère des Transports	317 652	14 403	332 055
	902 420	485 797	1 388 217
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	150 000		150 000
	<u>1 052 420 \$</u>	<u>485 797 \$</u>	<u>1 538 217 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	Au 31 mars 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	465 672 \$	182 887 \$	282 785 \$
Mobilier et équipement de bureau	172 905	47 833	125 072
Équipement informatique	198 134	89 572	108 562
	836 711	320 292	516 419
Actifs incorporels			
Logiciels	64 847	21 168	43 679
	<u>901 558 \$</u>	<u>341 460 \$</u>	<u>560 098 \$</u>

	Au 31 mars 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	435 879 \$	94 030 \$	341 849 \$
Mobilier et équipement de bureau	111 550	22 015	89 535
Équipement informatique	147 285	42 878	104 407
	694 714	158 923	535 791
Actifs incorporels			
Logiciels	19 602	6 646	12 956
	<u>714 316 \$</u>	<u>165 569 \$</u>	<u>548 747 \$</u>

6. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 169-2006, l'Agence à contracter une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$. Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des acceptations bancaires plus une marge de 0,30 %, lequel représente un taux de 3,91 % au 31 mars 2008. Cet emprunt vient à échéance le 30 juin 2008.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. DETTE À LONG TERME

Ententes d'occupation auprès de la Société immobilière du Québec

	2008	2007
Au taux fixe de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 3 471 \$, échéant le 31 octobre 2010	101 158 \$	137 146 \$
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 3 278 \$, échéant le 31 mars 2011	109 879	143 201
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 1 377 \$, échéant le 31 octobre 2011	54 402	73 798
Au taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 898 \$, échéant le 30 novembre 2009	17 265	
	<u>282 704</u>	<u>354 145</u>
Portion court terme de la dette à long terme	<u>97 114</u>	<u>88 707</u>
	<u><u>185 590</u></u> \$	<u><u>265 438</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des 4 prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	97 114 \$
2010	98 141
2011	77 958
2012	<u>9 491</u>
	<u><u>282 704</u></u> \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Le 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de l'Agence pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable. Quant aux taux de cotisations du RRPE et du RRAS, ils sont passés de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de la période, s'élèvent à 167 889 \$ (124 287 \$ en 2007). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	Au 31 mars 2008
Solde au début	157 161 \$
Charge de l'exercice	85 353
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(18 886)</u>
	<u><u>223 628</u></u> \$

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

	Au 31 mars 2007
Solde au début	116 473 \$
Charge de l'exercice	63 583
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(22 895)</u>
	<u>157 161 \$</u>

9. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu de l'article 44 de sa loi constitutive, les sommes reçues par l'Agence doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par l'Agence à moins que le gouvernement en décide autrement.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Agence a conclu la totalité de ses produits avec des apparentés et a engagé une charge de loyer de 342 077 \$ avec la Société immobilière du Québec. Toutes ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

L'Agence est locataire d'espaces de bureaux en vertu d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Ces ententes viennent à échéance en mars et en octobre 2011. Les loyers minimums futurs totalisent 1 403 008 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices 450 024 \$ en 2009, 2010 et 2011 ainsi que 52 936 \$ en 2012.

Au cours de l'exercice, l'immeuble commercial où sont logés les bureaux du siège social a été vendu. Il est possible que l'Agence soit contrainte de déménager son siège social. Actuellement, il est impossible d'évaluer quels seront les impacts sur les loyers minimums futurs.

En vertu de contrats de location, l'Agence s'est engagée à louer des équipements de bureau. Les contrats viennent à échéance en octobre 2011 et mars 2013. Les paiements minimums exigibles totalisent 57 861 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices 12 752 \$ en 2009, 2010 et 2011, 11 017 \$ en 2012 et 8 588 \$ en 2013.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable compte tenu que les conditions qui prévalent sur le marché au 31 mars 2008 sont semblables à celles qui prévalaient lors de son émission.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit**

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêts se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des intérêts à taux fixes. Étant donné que l'Agence prévoit le remboursement complet de ces emprunts à l'échéance, les risques auxquels est exposée l'Agence relativement à la dette à long terme sont minimes.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence des partenariats public-privé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Dutil
Directeur de l'administration

Pierre Lefebvre
Président-directeur général

Québec, le 27 mai 2008

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence des partenariats public-privé du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements relatifs aux instruments financiers tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION**ÉTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DU SURPLUS**

exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
REVENUS			
Remises gouvernementales :			
– Taxe sur l'essence	50 905	50 996	51 254
– Droit sur l'immatriculation	51 412	51 225	50 383
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	68 494	71 695	63 742
Recettes des trains de banlieue (note 5)	41 537	42 299	41 128
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 5)	33 767	33 384	31 524
Contributions du gouvernement			
– Politique de développement durable		1 415	
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (AOT) :			
– Pour les trains de banlieue	2 066	2 066	5 636
– Pour les équipements métropolitains	260	260	511
Aide gouvernementale au transport adapté	450	450	450
Recettes des autobus express métropolitains	1 797	2 295	1 681
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	717	374	432
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	1 897	1 797	954
Constats d'infraction, revenus d'intérêts et autres	2 000	1 462	2 064
	<u>255 302</u>	<u>259 718</u>	<u>249 759</u>
DÉPENSES			
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	68 494	71 695	63 742
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 6)	57 419	56 879	57 027
Trains de banlieue (note 5)	87 257	87 436	84 175
Équipements métropolitains	14 124	13 496	11 800
Service de la dette des AOT :			
– Pour les trains de banlieue	2 066	2 066	5 636
– Pour les équipements métropolitains	263	262	643
Dépenses de fonctionnement	6 400	7 414	6 219
Aide au développement	3 000	2 081	1 998
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 7)	6 080	6 231	5 924
Aide à l'intégration tarifaire (note 8)	2 981	2 975	2 519
Transport adapté	1 434	1 309	1 324
Autobus express métropolitains	3 484	3 449	3 013
Frais de gestions SAAQ et autres	2 300	1 708	2 316
Provision pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (notes 9 et 16)		6 444	
	<u>255 302</u>	<u>263 445</u>	<u>246 336</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(3 727)	3 423
Surplus non affecté au début de l'exercice		1 000	1 000
Affectation au surplus affecté (note 3)			3 423
SURPLUS (DÉFICIT) NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>(2 727)</u>	<u>1 000</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	6 555	1 065
Papiers commerciaux adossés à des actifs (notes 9 et 16)	33 314	37 237
Remises gouvernementales à recevoir	22 208	22 154
Débiteurs	7 499	4 013
Pièces de rechange des trains de banlieue	<u>3 598</u>	<u>3 540</u>
	<u>73 174</u>	<u>68 009</u>
 PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	72 478	63 586
 SOLDE DU FONDS		
Surplus (déficit) non affecté	(2 727)	1 000
Surplus affecté	<u>3 423</u>	<u>3 423</u>
	<u>73 174</u>	<u>68 009</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)**ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT** (note 16)

Au nom du Conseil d'administration,
 Joël Gauthier, administrateur
 Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER**

exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2007	2006
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec	94 138	172 999
Contributions municipales (note 10)	24 414	20 338
Autres subventions	867	14
Autres	2 640	2 491
	<u>122 059</u>	<u>195 842</u>
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
– Flotte de trains	365	2 714
– Deux-Montagnes	936	3
– Dorion-Rigaud	2 242	429
– Blainville-Saint-Jérôme	247	25 487
– Mont-Saint-Hilaire	19	112
– Delson-Candiac	403	485
Équipements métropolitains		
– Voies réservées	5 361	12 795
– Terminus	72 130	81
– Stationnements incitatifs	3 300	
Tronçon du métro de Laval	660 040	
Variation des immobilisations en cours		
– Tronçon du métro de Laval et équipements métropolitains afférents	(693 633)	161 291
– Autres	65 942	(11 523)
	<u>117 352</u>	<u>191 874</u>
CONTRIBUTION POUR AUTRES PROJETS MÉTROPOLITAINS		
Contribution au Programme Réno-Systèmes	4 344	8 109
Provision pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (notes 9 et 16)	1 323	
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers	32	32
Études de faisabilité – Divers	3 289	2 179
Autres	3 632	3 033
	<u>129 972</u>	<u>205 227</u>
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	(7 913)	(9 385)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	<u>(73 537)</u>	<u>(64 152)</u>
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(81 450)</u>	<u>(73 537)</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**FONDS D'IMMOBILISATIONS****BILAN**

aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	3 974	1 845
Papiers commerciaux adossés à des actifs (notes 9 et 16)	3 165	24 106
À recevoir du ministère des Transports du Québec	874 748	825 196
Immobilisations (note 11)	1 239 572	1 153 833
Autres	<u>4 340</u>	<u>2 670</u>
	<u>2 125 799</u>	<u>2 007 650</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	94 496	70 164
Billets à payer (note 13)	<u>873 181</u>	<u>857 190</u>
	967 677	927 354
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	(81 450)	(73 537)
Investissements nets dans les actifs immobilisés	<u>1 239 572</u>	<u>1 153 833</u>
	<u>2 125 799</u>	<u>2 007 650</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)**ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT (note 16)**

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier, administrateur
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES ACTIFS IMMOBILISÉS

aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 153 833	991 034
Acquisitions d'immobilisations	117 352	191 874
Amortissement des immobilisations	<u>(31 613)</u>	<u>(29 075)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 239 572</u>	<u>1 153 833</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1996. Conformément à sa Loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro. Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit la tarification métropolitaine et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus tout en tenant compte de la Loi régissant l'AMT qui requiert, entre autres, l'utilisation de deux fonds distincts afin de comptabiliser ses opérations, soit :

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Le financement permanent à combler présenté au Fonds d'immobilisations représente le solde cumulatif non subventionné des investissements en immobilisations et des contributions pour autres projets métropolitains qui devra être comblé à même les sources de financement permanent des exercices à venir.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité d'exercice

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus

Les produits tirés du transport des voyageurs sont constatés au moment où les paiements ont lieu ou lorsque les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Les recettes provenant de la vente de titres TRAINS sont constatés dans la période où ces titres sont validés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le Fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées. Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides sont remplies.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé	10 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – locomotives	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – voitures	25 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans

L'amortissement est enregistré à l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés.

Surplus affecté

Le conseil d'administration peut affecter des surplus, lorsque disponibles, afin de créer certaines réserves. Ces affectations d'origine interne peuvent être augmentées ou diminuées par résolution du conseil d'administration.

3. SURPLUS AFFECTÉ

Pour l'exercice financier 2006, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 3 423 \$ au surplus afin de créer une réserve visant à se prémunir de certains risques auxquels sont exposés ses biens et ses activités d'exploitation des trains de banlieue et d'établir une réserve pour la mise en place de certaines activités d'exploitation futures visant l'augmentation de l'offre des services découlant de la Politique québécoise du transport collectif.

4. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les AOT et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Société de transport de Montréal	31 748	33 530	27 856
Réseau de transport de Longueuil	15 979	15 844	15 152
Société de transport de Laval	8 955	9 339	9 222
Conseils intermunicipaux de transport	8 264	9 201	8 169
Conseil régional de transport de Lanaudière	2 611	2 864	2 540
Municipalités	937	917	803
	<u>68 494</u>	<u>71 695</u>	<u>63 742</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAINS et d'une affectation de la vente de TRAM de 27 524 \$ en 2007 (27 061 \$ en 2006).

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Deux-Montagnes	17 401	18 669	18 227
Dorion-Rigaud	8 867	8 538	8 077
Blainville-Saint-Jérôme	8 138	7 980	8 476
Mont-Saint-Hilaire	4 890	5 153	4 651
Delson-Candiac	2 241	1 959	1 697
	<u>41 537</u>	<u>42 299</u>	<u>41 128</u>

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville-Saint-Jérôme, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Deux-Montagnes	12 612	12 339	12 225
Dorion-Rigaud	9 333	9 393	9 565
Blainville-Saint-Jérôme	6 071	6 189	4 142
Mont-Saint-Hilaire	4 382	4 041	3 910
Delson-Candiac	1 369	1 422	1 682
	<u>33 767</u>	<u>33 384</u>	<u>31 524</u>

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Deux-Montagnes	31 530	30 848	30 562
Dorion-Rigaud	23 114	23 264	23 696
Blainville-Saint-Jérôme	15 179	15 473	12 467
Mont-Saint-Hilaire	12 455	13 053	12 446
Delson-Candiac	4 979	4 798	5 004
	<u>87 257</u>	<u>87 436</u>	<u>84 175</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide se calcule comme suit :

- 20 ¢ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2007, 44 260 \$ (44 038 \$ en 2006).
- 50 ¢ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2007, 11 847 \$ (12 411 \$ en 2006).
- une implantation progressive d'une nouvelle aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains : 50 ¢ par passager effectuant une correspondance avec le train à partir d'un circuit d'autobus en rabattement à une gare du réseau de trains de banlieue, totalisant en 2007, 576 \$ (371 \$ en 2006).

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Métro :			
- Société de transport de Montréal	44 260	44 260	44 038
Autobus :			
- Société de transport de Montréal	5 538	5 512	5 617
- Réseau de transport de Longueuil	3 182	3 164	3 064
- Société de transport de Laval	1 572	1 149	1 817
- Conseils intermunicipaux de transport	1 419	1 431	1 371
- Conseil régional de transport de Lanaudière	424	457	412
- Municipalités	135	134	130
	12 270	11 847	12 411
Aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains :			
- Société de transport de Montréal	258	283	187
- Réseau de transport de Longueuil	33	29	20
- Société de transport de Laval	54	56	43
- Conseils intermunicipaux de transport	144	208	121
	489	576	371
Dépenses afférentes	400	196	207
	57 419	56 879	57 027

7. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2007, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 6 231 \$ pour la TRAM des zones 1 à 8 (5 924 \$ en 2006).

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES (suite)

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Société de transport de Montréal	2 597	2 792	2 517
Réseau de transport de Longueuil	1 478	1 414	1 428
Société de transport de Laval	819	788	845
Conseils intermunicipaux de transport	811	855	785
Conseil régional de transport de Lanaudière	275	288	265
Municipalités	100	94	84
	<u>6 080</u>	<u>6 231</u>	<u>5 924</u>

8. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

	Budget 2007 (non vérifié)	2007	2006
Société de transport de Montréal	1 890	1 675	1 569
Réseau de transport de Longueuil	202	56	204
Société de transport de Laval	607	1 037	606
Conseils intermunicipaux de transport	280	199	140
Conseil régional de transport de Lanaudière	2	8	
	<u>2 981</u>	<u>2 975</u>	<u>2 519</u>

9. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les flux monétaires de l'AMT créent des surplus d'encaisse temporaires qui sont investis dans des placements court terme. En août 2007, 44 246 \$ de ces placements ont été investis dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le marché canadien des PCAA émis par des tiers a souffert d'une crise des liquidités au milieu du mois d'août 2007, après quoi un groupe d'institutions financières et d'autres parties ont convenu, en vertu de l'accord de Montréal [l'« accord »], d'une période de moratoire relativement au PCAA vendu par 23 émetteurs de conduits. Un comité d'investisseurs pancanadien a été par la suite mis sur pied pour surveiller la restructuration ordonnée de ces instruments pendant la période de moratoire. Les participants à l'accord ont également conclu une entente de principe le 23 décembre 2007 au sujet de la conversion des placements en PCAA en instruments financiers à long terme assortis d'échéances correspondant aux actifs sous-jacents.

Les principaux éléments de la restructuration comprennent une restructuration globale et concomitante assortie de solutions distinctes. Les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés seront restructurés sur une base de série par série, chaque fiducie ou série conservant ses propres actifs. Les PCAA adossés à des créances titrisées traditionnelles, « subprime » ou « leverage » seront restructurés en billets à taux variable ayant des échéances basées sur celles des actifs sous-jacents regroupés, en moyenne sept ans. Les investisseurs devraient recevoir, en échange de leur PCAA, des billets de premier rang et des billets subordonnés dont la grande majorité devrait se composer de billets de premier rang. Finalement, les PCAA qui sont adossés principalement à des actifs en « subprime » aux États-Unis seront restructurés sur une base de série par série, chaque série maintenant son exposition séparée à ses propres actifs.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

9. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Les PCAA détenus par l'AMT au 31 décembre 2007 se répartissent comme suit :

Pour le fonds d'exploitation :

- 7 163 \$ pour des créances titrisées traditionnelles;
- 6 102 \$ pour des créances titrisées « subprime »;
- 26 493 \$ pour des créances titrisées « leverage ».

Pour le fonds d'immobilisations :

- 1 915 \$ pour des créances titrisées traditionnelles;
- 1 900 \$ pour des créances titrisées « subprime »;
- 673 \$ pour des créances titrisées « leverage ».

Compte tenu de l'information rendue disponible au 31 décembre 2007, l'AMT a procédé à une évaluation de la juste valeur des placements dans des PCAA au 31 décembre 2007 et a conclu, à cette date, que ses placements dans des PCAA ne seront pas réalisés d'ici 90 jours et, par conséquent, elle les a reclassés hors de l'encaisse et dépôt à terme au terme du bilan. Faute de marché actif pour les titres de PCAA, la direction de l'Agence a estimé la juste valeur de ces actifs.

La technique d'évaluation utilisée est basée sur une estimation de la fourchette de dépréciation probable de chaque catégorie de placement. Ces estimés proviennent de sources externes. La médiane de la fourchette a été utilisée pour déterminer la valeur du montant à provisionner pour chacune des catégories.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par l'AMT au 31 décembre 2007 est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des titres de PCAA au cours de la prochaine année. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces placements s'écarte considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction et l'ampleur de cet égard pourrait influencer grandement sur nos résultats financiers.

L'AMT est d'avis que l'issue de la restructuration proposée n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière.

La crise des liquidités qui frappe le marché canadien du PCAA émis par des tiers n'a pas eu d'incidence importante sur l'exploitation de l'Agence. L'AMT détient ou a accès aux fonds nécessaires pour remplir toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires.

Les papiers commerciaux au Fonds d'exploitation s'élèvent à 39 758 \$, pour lesquels une dévaluation de 6 444 \$ a été prise en considération, alors que pour le Fonds d'immobilisations ils s'élèvent à 4 488 \$, pour lesquels une dévaluation de 1 323 \$ a été prise en considération.

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Papiers commerciaux	39 758	37 237
Provision pour dévaluation	(6 444)	
Net	<u>33 314</u>	<u>37 237</u>
Fonds d'immobilisations		
Papiers commerciaux	4 488	24 106
Provision pour dévaluation	(1 323)	
Net	<u>3 165</u>	<u>24 106</u>

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 \$ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Trains de banlieue			
Flotte de trains	319 020	147 601	171 419
Deux-Montagnes			
- Terrains	15 035		15 035
- Infrastructures	81 374	48 132	33 242
Dorion-Rigaud			
- Terrains	634		634
- Infrastructures	44 499	28 937	15 562
Blainville-Saint-Jérôme			
- Terrains	3 061		3 061
- Infrastructures	44 695	7 690	37 005
Mont-Saint-Hilaire			
- Terrains	2 575		2 575
- Infrastructures	29 852	7 965	21 887
Delson-Candiac			
- Terrains	54		54
- Infrastructures	6 877	1 343	5 534
Équipements métropolitains			
- Terrains	24 303		24 303
- Voies réservées	65 222	14 573	50 649
- Stationnements incitatifs	18 140	5 161	12 979
- Terminus	103 323	13 033	90 290
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 545		2 545
Tronçon du métro de Laval	660 040		660 040
Immobilisations en cours de réalisation			
- Tronçon du métro de Laval			693 633
- Train de l'Est	14 348		14 348
- Flotte de trains	46 767		46 767
- Autres projets	31 643		31 643
	<u>1 514 007</u>	<u>274 435</u>	<u>1 239 572</u>
			<u>1 153 833</u>

Le tronçon du métro de Laval a été mis en service le 28 avril 2007. Une entente a été signée impliquant la Société de transport de Montréal, l'AMT, le ministère des Finances du Québec et le ministère des Transports du Québec afin de permettre la cession ultérieure, à la STM, des infrastructures reliées à l'exploitation du métro, à l'exclusion des équipements métropolitains afférents.

Cette cession s'effectuera en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

Ce transfert d'actifs aura pour effet de diminuer les immobilisations et les investissements nets dans les actifs immobilisés de l'AMT d'un montant d'environ 660 040 \$. Le transfert aura aussi pour incidence de diminuer le montant à recevoir du MTQ et la dette afférente du même montant.

12. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1132-2006 du 12 décembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 31 décembre 2008, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 478 400 \$ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra à aucun moment excéder un an.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

13. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 92 855 \$, incluant 38 624 \$ d'intérêts.

	2007	2006
Billets à payer, émis en 2000, avec des taux d'intérêt variant entre 6,270 % et 6,340 % - Échéance 2007		21 633
Billet à payer, émis en 2003, avec un taux d'intérêt de 4,513 % - Échéance 2008	2 049	4 009
Billet à payer, émis en 1999, avec un taux d'intérêt de 6,320 % - Échéance 2009	2 783	4 498
Billets à payer, émis en 2000, 2001, 2003 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,283 % et 5,958 % - Échéance 2010	132 750	134 582
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt de 4,079 % - Échéance 2011	25 000	26 055
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,385 % et 5,945 % - Échéance 2012	51 048	56 596
Billets à payer, émis en 2003, 2004, 2005 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,288 % et 5,167 % - Échéance 2013	184 989	170 571
Billets à payer, émis en 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,169 % et 5,267 % - Échéance 2014	147 574	155 452
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,339 % et 4,783 % - Échéance 2015	70 917	74 360
Billets à payer, émis en 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,478 % et 4,960 % - Échéance 2016	114 920	110 213
Billets à payer, émis en 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,435 % et 4,906 % - Échéance 2017	57 059	22 420
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,524 % et 6,039 % - Échéance 2022	8 553	8 896
Billets à payer, émis en 2004, avec des taux d'intérêt variant entre 5,379 % et 5,453 % - Échéance 2024	21 138	21 883
Billet à payer, émis en 2005, 2006 et 2007 avec des taux d'intérêt variant entre 4,602 % et 5,261 % - Échéance 2025	35 311	26 309
Billets à payer, émis en 2006, avec un taux d'intérêt de 4,866 % - Échéance 2026	19 090	19 713
	<u>873 181</u>	<u>857 190</u>

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

Remboursements annuels en capital et intérêts

	Assumé par le MTQ	Assumé par l'AMT	Total
2008	85 090	9 821	94 911
2009	81 985	9 820	91 805
2010	173 163	10 621	183 784
2011	80 652	11 438	92 090
2012	80 132	8 176	88 308
2013 et suivants	515 770	44 136	559 906
	<u>1 016 792</u>	<u>94 012</u>	<u>1 110 804</u>
Intérêts compris dans le montant des remboursements ci-haut	<u>(219 612)</u>	<u>(18 011)</u>	<u>(237 623)</u>
	<u>797 180</u>	<u>76 001</u>	<u>873 181</u>

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

13. BILLETS À PAYER (suite)

Le montant de 797 180 \$, assumé par le MTQ, est comptabilisé au bilan du Fonds d'immobilisations au 31 décembre 2007 au poste d'actifs du montant à recevoir du MTQ.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	61 816
2009	31 391
2010	14 842
2011	3 174
	<u>111 223</u>

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2008	95 793
2009	95 787
2010	98 041
2011	60 336
	<u>349 957</u>

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2007 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

16. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Dans le cadre de la restructuration proposée des PCAA, des renseignements additionnels relativement aux modalités et caractéristiques du Plan ont été émis le 20 mars 2008 par le Comité pancanadien des investisseurs de PCAA. Suite à ces nouvelles informations, l'AMT a procédé le 18 avril 2008 à une réévaluation de la juste valeur de ses placements dans des PCAA, en utilisant la même technique d'évaluation et en considérant ces nouvelles informations, et a estimé qu'une dévaluation additionnelle de 4 813 \$ serait nécessaire pour le fonds d'exploitation, alors que la dévaluation du fonds d'immobilisations serait réduite de 423 \$. Les impacts de cette réévaluation seront comptabilisés en 2008, ainsi que ceux découlant de toutes les nouvelles réévaluations qui seront effectuées en 2008.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des activités d'exploitation et du surplus du Fonds d'exploitation, l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations et l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 18 mars 2008 (à l'exception de la note 16 qui est en date du 18 avril 2008)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance- dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance- dépôts	Total
PRODUITS						
Droits, cotisations et primes	72 323 589 \$	12 090 272 \$	84 413 861 \$	70 644 998 \$	12 560 021 \$	83 205 019 \$
Intérêts	2 707 228	18 575 815	21 283 043	2 233 195	18 212 506	20 445 701
Autres	1 267 980		1 267 980	1 179 338		1 179 338
Contribution du gouvernement du Québec pour la lutte à l'évasion fiscale	825 000		825 000	734 415		734 415
Règlements et amendes	1 231 674		1 231 674	1 524 819		1 524 819
	<u>78 355 471</u>	<u>30 666 087</u>	<u>109 021 558</u>	<u>76 316 765</u>	<u>30 772 527</u>	<u>107 089 292</u>
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	51 074 229	437 253	51 511 482	44 488 642	386 927	44 875 569
Charges locatives	4 809 060		4 809 060	4 708 313		4 708 313
Services professionnels	9 803 505		9 803 505	7 037 445		7 037 445
Fournitures, documentation et entretien	1 465 493		1 465 493	1 510 567		1 510 567
Déplacements, représentation et accueil	1 761 738	5 533	1 767 271	1 682 312	25 219	1 707 531
Communications, informations	802 090	279 046	1 081 136	994 502	259 792	1 254 294
Télécommunications	460 469		460 469	458 959		458 959
Contribution au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 100 000		2 100 000	2 125 000		2 125 000
Frais relatifs aux lois	950 000		950 000	801 800		801 800
Autres	2 023 874	11 406	2 035 280	2 368 207	15 056	2 383 263
Amortissement des immobilisations corporelles	1 994 474		1 994 474	1 883 838		1 883 838
Amortissement des actifs incorporels	838 556		838 556	956 517		956 517
Amortissement des frais de premier établissement	1 163 126		1 163 126	1 159 948		1 159 948
Frais d'administration attribués aux Fonds (note 5)	(1 328 652)	418 533	(910 119)	(886 435)	473 671	(412 764)
	<u>77 917 962</u>	<u>1 151 771</u>	<u>79 069 733</u>	<u>69 289 615</u>	<u>1 160 665</u>	<u>70 450 280</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT						
(note 4)	437 509	29 514 316	29 951 825	7 027 150	29 611 862	36 639 012
Utilisation du Fonds réserve (note 7)	(888 843)		(888 843)	(1 056 354)		(1 056 354)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(451 334) \$</u>	<u>29 514 316 \$</u>	<u>29 062 982 \$</u>	<u>5 970 796 \$</u>	<u>29 611 862 \$</u>	<u>35 582 658 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**EXCÉDENT CUMULÉ**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				
	Opérations courantes			Fonds d'assurance- dépôts	Total
	Réserve pour éventualités		Fonds réservé	Excédent non affecté	
	Excédent				
SOLDE AU DÉBUT	22 197 148 \$	33 529 869 \$	12 148 627 \$	373 948 141 \$	441 823 785 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(451 334)			29 514 316	29 062 982
Utilisation du Fonds réservé (note 7)	888 843		(888 843)		
SOLDE À LA FIN	<u>22 634 657 \$</u>	<u>33 529 869 \$</u>	<u>11 259 784 \$</u>	<u>403 462 457 \$</u>	<u>470 886 767 \$</u>

	2007				
	Opérations courantes			Fonds d'assurance- dépôts	Total
	Réserve pour éventualités		Fonds réservé	Excédent non affecté	
	Excédent				
SOLDE AU DÉBUT	15 169 998 \$	33 529 869 \$	13 204 981 \$	344 336 279 \$	406 241 127 \$
Excédent de l'exercice	5 970 796			29 611 862	35 582 658
Utilisation du Fonds réservé (note 7)	1 056 354		(1 056 354)		
SOLDE À LA FIN	<u>22 197 148 \$</u>	<u>33 529 869 \$</u>	<u>12 148 627 \$</u>	<u>373 948 141 \$</u>	<u>441 823 785 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	7 306 775 \$	2 311 \$	7 309 086 \$	1 720 624 \$	1 743 \$	1 722 367 \$
Placements (note 9)	61 636 989	404 518 291	466 155 280	65 832 157	373 999 631	439 831 788
Créances (note 10)	13 394 874	405	13 395 279	15 966 868		15 966 868
Créance – Opérations courantes		51 713			36 568	
Intérêts à recevoir	499 135	900 267	1 399 402	1 244 274	1 909 050	3 153 324
Frais payés d'avance	809 632	1 809	811 441	924 131	922	925 053
	<u>83 647 405</u>	<u>405 474 796</u>	<u>489 070 488</u>	<u>85 688 054</u>	<u>375 947 914</u>	<u>461 599 400</u>
Créances (note 10)	7 977 204		7 977 204	929 350		929 350
Immobilisations corporelles (note 11)	6 730 869		6 730 869	7 910 072		7 910 072
Actifs incorporels (note 12)	1 495 579		1 495 579	1 248 276		1 248 276
Frais de premier établissement (note 13)	963 446		963 446	2 126 572		2 126 572
	<u>100 814 503 \$</u>	<u>405 474 796 \$</u>	<u>506 237 586 \$</u>	<u>97 902 324 \$</u>	<u>375 947 914 \$</u>	<u>473 813 670 \$</u>

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN (suite)

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance- dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance- dépôts	Total
PASSIF						
À court terme						
Charges à payer (note 14)	12 293 684 \$	4 077 \$	12 297 761 \$	10 593 761 \$	482 \$	10 594 243 \$
Charges à payer – Fonds d'assurance-dépôts	51 713			36 568		
Droits et cotisations à rembourser	340 822		340 822	301 835		301 835
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 15)	5 014 169		5 014 169	4 516 880		4 516 880
Produits reportés	<u>7 961 344</u>	<u>1 008 262</u>	<u>8 969 606</u>	<u>7 654 065</u>	<u>999 291</u>	<u>8 653 356</u>
	25 661 732	1 012 339	26 622 358	23 103 109	999 773	24 066 314
Portion long terme de la provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 15)						
	7 412 674		7 412 674	6 923 571		6 923 571
Obligation pour régime de rentes d'appoint (note 15)						
	<u>315 787</u>		<u>315 787</u>			
	<u>33 390 193</u>	<u>1 012 339</u>	<u>34 350 819</u>	<u>30 026 680</u>	<u>999 773</u>	<u>30 989 885</u>
AVOIR NET						
Contribution du gouver- nement du Québec	-----	1 000 000	1 000 000	-----	1 000 000	1 000 000
Excédent cumulé						
Excédent cumulé	22 634 657	403 462 457	426 097 114	22 197 148	373 948 141	396 145 289
Réserve pour éventualités (note 16)	33 529 869		33 529 869	33 529 869		33 529 869
Fonds réservé (note 7)	<u>11 259 784</u>		<u>11 259 784</u>	<u>12 148 627</u>		<u>12 148 627</u>
	<u>67 424 310</u>	<u>403 462 457</u>	<u>470 886 767</u>	<u>67 875 644</u>	<u>373 948 141</u>	<u>441 823 785</u>
	<u>67 424 310</u>	<u>404 462 457</u>	<u>471 886 767</u>	<u>67 875 644</u>	<u>374 948 141</u>	<u>442 823 785</u>
	<u>100 814 503 \$</u>	<u>405 474 796 \$</u>	<u>506 237 586 \$</u>	<u>97 902 324 \$</u>	<u>375 947 914 \$</u>	<u>473 813 670 \$</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 18 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais

Président-directeur général, Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur

Directrice générale de l'administration, Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (déficit) de l'exercice	(451 334) \$	29 514 316 \$	29 062 982 \$	5 970 796 \$	29 611 862 \$	35 582 658 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles	1 994 474		1 994 474	1 883 838		1 883 838
Amortissement des actifs incorporels	838 556		838 556	956 517		956 517
Amortissement des frais de premier établissement	1 163 126		1 163 126	1 159 948		1 159 948
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	1 399		1 399	(2 495)		(2 495)
	<u>3 546 221</u>	<u>29 514 316</u>	<u>33 060 537</u>	<u>9 968 604</u>	<u>29 611 862</u>	<u>39 580 466</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Créances	(4 475 860)	(405)	(4 476 265)	(1 051 732)	335	(1 051 397)
Créance- Fonds d'assurance-dépôts				101 900		
Créance - Opérations courantes		(15 145)			(36 568)	
Intérêts à recevoir	745 139	1 008 783	1 753 922	(564 913)	(399 071)	(963 984)
Frais payés d'avance	114 499	(887)	113 612	(420 982)	521	(420 461)
Charges à payer	1 990 405	3 595	1 994 000	(205 953)	(187 427)	(393 380)
Charge à payer - Opérations courantes					(101 900)	
Charge à payer - Fonds d'assurance-dépôts	15 145			36 568		
Droits et cotisations à rembourser	38 987		38 987	(525 180)		(525 180)
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	986 392		986 392	382 076		382 076
Obligation pour régime de rentes d'appoint	315 787		315 787			
Produits reportés	<u>307 279</u>	<u>8 971</u>	<u>316 250</u>	<u>556 539</u>	<u>(568 533)</u>	<u>(11 994)</u>
	<u>37 773</u>	<u>1 004 912</u>	<u>1 042 685</u>	<u>(1 691 677)</u>	<u>(1 292 643)</u>	<u>(2 984 320)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	<u>3 583 994 \$</u>	<u>30 519 228 \$</u>	<u>34 103 222 \$</u>	<u>8 276 927 \$</u>	<u>28 319 219 \$</u>	<u>36 596 146 \$</u>

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	<u>3 583 994 \$</u>	<u>30 519 228 \$</u>	<u>34 103 222 \$</u>	<u>8 276 927 \$</u>	<u>28 319 219 \$</u>	<u>36 596 146 \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placements	(76 331 662)	(30 590 379)	(106 922 041)	(49 156 461)	(28 479 012)	(77 635 473)
Produit de disposition de placements	70 101 830		70 101 830	51 714 952		51 714 952
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 20)	(1 070 661)		(1 070 661)	(1 855 570)		(1 855 570)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles				2 495		2 495
Acquisitions d'actifs incorporels (note 20)	<u>(1 122 350)</u>		<u>(1 122 350)</u>	<u>(341 763)</u>		<u>(341 763)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(8 422 843)</u>	<u>(30 590 379)</u>	<u>(39 013 222)</u>	<u>363 653</u>	<u>(28 479 012)</u>	<u>(28 115 359)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(4 838 849)</u>	<u>(71 151)</u>	<u>(4 910 000)</u>	<u>8 640 580</u>	<u>(159 793)</u>	<u>8 480 787</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>12 145 624</u>	<u>98 486</u>	<u>12 244 110</u>	<u>3 505 044</u>	<u>258 279</u>	<u>3 763 323</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>7 306 775 \$</u></u>	<u><u>27 335 \$</u></u>	<u><u>7 334 110 \$</u></u>	<u><u>12 145 624 \$</u></u>	<u><u>98 486 \$</u></u>	<u><u>12 244 110 \$</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2008			2007		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
Encaisse	7 306 775 \$	2 311 \$	7 309 086 \$	1 720 624 \$	1 743 \$	1 722 367 \$
Placements dont l'échéance n'excède pas trois mois		25 024	25 024	10 425 000	96 743	10 521 743
	<u><u>7 306 775 \$</u></u>	<u><u>27 335 \$</u></u>	<u><u>7 334 110 \$</u></u>	<u><u>12 145 624 \$</u></u>	<u><u>98 486 \$</u></u>	<u><u>12 244 110 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1^{er} février 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1^{er} février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;
- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;
- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;
- de mettre sur pied des programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers, et de gérer les fonds d'indemnisation prévus par la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurance-dépôts. En vertu de l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au Fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objet :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;
- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000 \$;
- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;
- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;
- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 \$.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION (suite)

L'Autorité administre également le Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité. Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont présentés à la note 23.

Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 7 897 762 \$ (7 598 913 \$ en 2007) et a remis 7 899 019 \$ (7 589 712 \$ en 2007) pour la Chambre de la sécurité financière et a perçu en cotisations 3 767 610 \$ (3 422 664 \$ en 2007) et a remis 3 817 663 \$ (3 743 658 \$ en 2007) pour la Chambre de l'assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Autorité, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique

Mobilier et équipement de bureau et améliorations
locatives – équipements

Améliorations locatives – aménagements

Durée restante du bail plus une période d'option de
renouvellement ou période se terminant le
30 septembre 2013

L'Autorité examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés par le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier qui avait pour mission d'implanter l'Autorité des marchés financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels et du loyer pour le fonctionnement du Bureau de transition. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1^{er} février 2009.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constataction des produits

Produits de cotisations et de primes

Les produits de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de sanctions administratives

Les produits de sanctions administratives sont constatés au moment où la sanction est exigible et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

Produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives

Les produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, l'Autorité a institué un régime de rentes d'appoint afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Autorité appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Autorité. Quant aux chapitres 3064 et 3855, l'Autorité doit examiner l'incidence sur ses états financiers de l'application des modifications de ces normes.

4. RÉSULTATS PAR LOIS

En vertu de l'article 248 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et de l'article 330.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, les sommes payables à l'Autorité dans le cadre de chacune de ces lois doivent être affectées au paiement des dépenses relatives à l'administration de celles-ci. Dans le but de se conformer à l'exigence de publier ces résultats, l'Autorité a développé une méthode de répartition de ses produits et charges par loi. La création de l'Autorité ayant conduit au regroupement et à l'intégration de diverses fonctions des organismes antérieurs dans une perspective de guichet unique pour les consommateurs et les intervenants de l'industrie, les résultats par lois présentés dans cette note comportent une partie d'estimation. Ils représentent néanmoins l'information la plus probante dont l'Autorité dispose.

Précisons qu'une proportion de plus de 70 % des revenus générés en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières est fortement influencée par le niveau de l'activité économique des marchés financiers et que dans cette optique, afin de remédier à cette volatilité, la loi prévoit la création à son actif d'une réserve pour éventualités tel qu'expliqué à la note 16. Constituée à partir des surplus générés en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, celle-ci pourra pallier les conséquences d'un ralentissement économique, mais également servir de couverture d'autoassurance.

Signalons de plus, que diverses initiatives en cours de réalisation incluant différentes modifications législatives et tarifaires, auront pour effet de modifier les résultats par loi en comparaison avec la situation actuelle.

	2008				
	Loi sur les valeurs mobilières	Loi sur la distribution de produits et services financiers	Loi sur l'assurance-dépôts	Autres lois	Total
Excédent (déficit) cumulé au début	52 355 025 \$	(18 983 313) \$	373 948 141 \$	(11 174 564) \$	396 145 289 \$
Produits	50 933 246	13 182 044	30 666 087	14 240 181	109 021 558
Charges	35 102 310	24 222 313	1 151 771	18 593 339	79 069 733
	15 830 936	(11 040 269)	29 514 316	(4 353 158)	29 951 825
Excédent (déficit) cumulé à la fin	68 185 961 \$	(30 023 582) \$	403 462 457 \$	(15 527 722) \$	426 097 114 \$
	2007				
	Loi sur les valeurs mobilières	Loi sur la distribution de produits et services financiers	Loi sur l'assurance-dépôts	Autres lois	Total
Excédent (déficit) cumulé au début	32 363 697 \$	(9 259 359) \$	344 336 279 \$	(7 934 340) \$	359 506 277 \$
Produits	51 415 797	12 367 612	30 772 527	12 533 356	107 089 292
Charges	31 424 469	22 091 566	1 160 665	15 773 580	70 450 280
	19 991 328	(9 723 954)	29 611 862	(3 240 224)	36 639 012
Excédent (déficit) cumulé à la fin	52 355 025 \$	(18 983 313) \$	373 948 141 \$	(11 174 564) \$	396 145 289 \$

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

5. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 418 553 \$ (473 671 \$ en 2007) et de 910 119 \$ (412 764 \$ en 2007) respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties. Au 31 mars 2008, le Fonds d'assurance-dépôts avait une créance de 177 467 \$ (104 289 \$ en 2007) et le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 299 119 \$ (202 764 \$ en 2007) relativement à ces services.

6. FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

En lien avec l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts se détaillent comme suit :

	2008		2007
Solde au début	373 948 141	\$	344 336 279
Excédent de l'exercice	29 514 316		29 611 862
Solde à la fin	403 462 457	\$	373 948 141

7. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui est affecté à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance dont l'utilisation de l'exercice se détaille comme suit :

	2008		2007
Solde au début	12 148 627	\$	13 204 981
Utilisation du Fonds réservé :			
Revenus de placements	573 180		648 685
Revenus de règlements et amendes	18 500		39 368
Versements de contributions	(1 413 064)		(1 675 546)
Salaires et avantages sociaux	(59 360)		(66 062)
Autres	(8 099)		(2 799)
	(888 843)		(1 056 354)
Solde à la fin	11 259 784	\$	12 148 627

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) est de 430 334 242 \$ au 31 mars 2008 (400 814 238 \$ en 2007). La valeur marchande des dépôts à terme confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 16 644 820 \$ au 31 mars 2008 (15 963 629 \$ en 2007). Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur sont respectivement de 25 924 071 \$ et 7 500 000 \$ au 31 mars 2008 (13 671 909 \$ et 24 428 052 \$ en 2007).

En ce qui concerne les sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, la juste valeur est déterminée par celle-ci. Pour les sommes confiées à d'autres institutions, la juste valeur des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur a été évaluée en fonction du cours acheteur. Quant à l'avance aux employés ainsi qu'à l'avance au Fonds d'indemnisation des services financiers, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché. La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la CDPQ en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, le CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration.

L'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'assurance-dépôts.

Au 31 mars 2008, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance-dépôts par le fonds général de la CDPQ est de 6,0 millions de dollars sur des actifs de 32,5 millions de dollars de PCAA. Cette quote-part est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 4,8 millions de dollars;
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 1,0 million de dollars;
- la quote-part des frais de restructuration de ces titres de 0,2 million de dollars, diminuée des gains réalisés à la vente.

9. PLACEMENTS

	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2008 Total	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2007 Total
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec						
Dépôts à vue	100 042 \$	25 024 \$	125 066 \$	552 \$	96 743 \$	97 295 \$
Dépôts à terme	16 600 000		16 600 000	15 966 300		15 966 300
Dépôts à participation	11 836 947	404 493 267	416 330 214	12 663 668	373 902 888	386 566 556
	28 536 989	404 518 291	433 055 280	28 630 520	373 999 631	402 630 151
Fonds confiés à d'autres institutions						
Acceptations bancaires	25 600 000		25 600 000	13 625 000		13 625 000
Billets à terme au porteur	7 500 000		7 500 000	23 576 637		23 576 637
	61 636 989 \$	404 518 291 \$	466 155 280 \$	65 832 157 \$	373 999 631 \$	439 831 788 \$

Les dépôts à vue, dépôts à terme, acceptations bancaires et billets à terme au porteur portent intérêts à des taux se situant entre 2,80 % et 4,68 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2009.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

10. CRÉANCES

	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2008 Total	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2007 Total
Portion à court terme						
Droits, cotisations et primes	4 133 330 \$		4 133 330 \$	15 438 562 \$		15 438 562 \$
Fonds d'indemnisation des services financiers	285 863		285 863	293 437		293 437
Autres		405 \$	405			
Avance aux employés ¹	1 840		1 840			
Avance au Fonds d'indemnisation des services financiers ²	8 614 202		8 614 202			
À recevoir du gouvernement du Québec						
Conseil du trésor	346 500		346 500	227 608		227 608
Ministère du Revenu				7 261		7 261
Ministère de l'Éducation	13 139		13 139			
	<u>13 394 874</u>	<u>405</u>	<u>13 395 279</u>	<u>15 966 868</u>		<u>15 966 868</u>
Portion à long terme						
Autres	126 028		126 028	278 700		278 700
Avance aux employés ¹	1 124 120		1 124 120			
Avance au Fonds d'indemnisation des services financiers ²	6 541 798		6 541 798			
À recevoir du gouvernement du Québec						
Conseil du trésor	185 258		185 258	650 650		650 650
	<u>7 977 204</u>		<u>7 977 204</u>	<u>929 350</u>		<u>929 350</u>
	<u>21 372 078</u> \$	<u>405</u> \$	<u>21 372 483</u> \$	<u>16 896 218</u> \$		<u>16 896 218</u> \$

- 1 Une avance de 56 heures de salaires a été consentie aux employés afin de permettre à l'Autorité de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au plus tard au départ de l'employé.
- 2 Avance portant intérêt à des taux se situant entre 4,53 % et 4,88 % selon le taux d'une acceptation bancaire d'un an établi selon le cours de la journée et remboursable au fur et à mesure des surplus de liquidité dégagés par le Fonds d'indemnisation des services financiers.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives – équipements	418 824 \$	310 274 \$	108 550 \$	418 824 \$	258 842 \$	159 982 \$
Améliorations locatives – aménagement	7 899 212	3 219 494	4 679 718	7 883 495	2 488 187	5 395 308
Mobilier et équipement de bureau	6 512 202	5 351 672	1 160 530	6 434 201	4 590 047	1 844 154
Équipement informatique	4 581 465	3 799 394	782 071	3 860 852	3 350 224	510 628
	<u>19 411 703</u> \$	<u>12 680 834</u> \$	<u>6 730 869</u> \$	<u>18 597 372</u> \$	<u>10 687 300</u> \$	<u>7 910 072</u> \$

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

12. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciels	2 571 552 \$	2 059 108 \$	512 444 \$	2 084 669 \$	1 924 077 \$	160 592 \$
Développement informatique ¹	4 609 210	3 626 075	983 135	4 033 285	2 945 601	1 087 684
	<u>7 180 762 \$</u>	<u>5 685 183 \$</u>	<u>1 495 579 \$</u>	<u>6 117 954 \$</u>	<u>4 869 678 \$</u>	<u>1 248 276 \$</u>

1 Les projets en cours pour le développement informatique au 31 mars 2008 s'élèvent à 147 284 \$ (151 733 \$ en 2007). L'amortissement débutera lorsque les projets seront terminés.

13. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	Au 31 mars 2008			Au 31 mars 2007		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Frais de premier établissement	<u>5 799 742 \$</u>	<u>4 836 296 \$</u>	<u>963 446 \$</u>	<u>5 799 742 \$</u>	<u>3 673 170 \$</u>	<u>2 126 572 \$</u>

14. CHARGES À PAYER

	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2008 Total	Opérations courantes	Fonds d'assu- rance dépôts	Au 31 mars 2007 Total
Comptes fournisseurs et frais courus	11 336 444 \$	4 077 \$	11 340 521 \$	9 737 886 \$	482 \$	9 738 368 \$
Dû au gouvernement du Québec						
Ministère des Finances	949 664		949 664	854 492		854 492
Ministère du Revenu	<u>7 576</u>		<u>7 576</u>	<u>1 383</u>		<u>1 383</u>
	<u>12 293 684 \$</u>	<u>4 077 \$</u>	<u>12 297 761 \$</u>	<u>10 593 761 \$</u>	<u>482 \$</u>	<u>10 594 243 \$</u>

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 357 979 \$ (1 989 401 \$ en 2007). Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'Autorité au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les responsabilités de l'Autorité à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 315 787 \$ au 31 mars 2008. L'Autorité a imputé 315 787 \$ aux résultats de l'exercice. Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Autorité pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est 5,0 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,5 %.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ

	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	4 311 322 \$	3 924 225 \$
Charge de l'exercice	3 789 504	2 986 984
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(3 209 105)</u>	<u>(2 599 887)</u>
Solde à la fin	<u>4 891 721</u>	<u>4 311 322</u>
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	5 920 179	5 538 322
Charge de l'exercice	1 753 842	1 267 651
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 557 260)</u>	<u>(885 794)</u>
Solde à la fin	<u>6 116 761</u>	<u>5 920 179</u>
Provision pour indemnités de départ		
Solde au début	1 208 950	1 595 828
Charge de l'exercice	1 064 301	295 353
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(854 890)</u>	<u>(682 231)</u>
Solde à la fin	<u>1 418 361</u>	<u>1 208 950</u>
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	12 426 843	11 440 451
Portion long terme	<u>(7 412 674)</u>	<u>(6 923 571)</u>
	<u>5 014 169 \$</u>	<u>4 516 880 \$</u>

16. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, pour la réalisation de la mission que lui confère cette loi, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée pour pallier en cas de variation imprévue des produits ou des charges attribuables à cette loi.

17. DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2007 par le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 71,2 milliards \$ (68,5 milliards \$ en 2006), dont 12,7 milliards \$ (11,6 milliards \$ en 2006) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemniserait et tiendrait quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

18. ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux pour un montant de 50 114 645 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 5 309 969 \$ en 2008-2009, 5 455 397 \$ en 2009-2010, 5 443 034 \$ en 2010-2011, 5 226 410 \$ en 2011-2012, 5 208 833 \$ en 2012-2013 et 23 471 002 \$ pour les exercices 2013-2014 et suivants.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance sont de 515 572 \$ pour l'exercice 2008-2009, de 122 800 \$ pour l'exercice 2009-2010, de 54 000 \$ pour l'exercice 2010-2011 et de 18 000 \$ pour l'exercice 2011-2012.

19. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de diverses poursuites légales intentées en dommages. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

L'Autorité s'est engagée dans des contrats d'exploitation des systèmes de dépôt pancanadiens, par le biais de la CDS Inc. (CDS) qui exploite les systèmes de dépôt pancanadiens SEDAR et SEDI pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) aux termes de contrats conclus avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Autorité des marchés financiers (les « autorités principales membres des ACVM »). La CDS exploite également la BDNI, un système de dépôt pancanadien, aux termes de contrats conclus avec les autorités principales membres des ACVM et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). En vertu de ces contrats :

Si les coûts d'exploitation de SEDAR excèdent les produits (un « déficit »), les autorités principales membres des ACVM doivent verser une somme à la CDS. La part de l'Autorité, de tout déficit enregistré par SEDAR, est limitée à 27,8 %.

Si les produits enregistrés par SEDAR excèdent les coûts d'exploitation du système (un « excédent »), la CDS doit verser aux autorités principales membres des ACVM un montant correspondant à cet excédent. L'excédent ne peut être réparti; les autorités principales membres des ACVM en sont propriétaires collectivement.

La CDS et les autorités principales membres des ACVM conviennent de partager également les écarts entre les coûts d'exploitation réels des systèmes de dépôt (les « charges ») et les coûts d'exploitation budgétés.

La CVMO détient en fiducie la somme de 23,9 millions de dollars. Les fonds proviennent des excédents cumulés et des écarts par rapport aux charges comptabilisées par les systèmes de dépôt pancanadiens en date du 31 octobre 2007 et des intérêts gagnés sur ces montants en date du 31 mars 2008. Les autorités principales membres des ACVM ont convenu qu'elles n'utiliseront ces fonds que pour mettre en place des mesures qui profiteront aux utilisateurs des systèmes de dépôt pancanadiens, notamment l'amélioration des systèmes, ou pour compenser tout déficit par rapport aux produits qui sont nécessaires pour payer les charges approuvées dans les plans d'exploitation annuels. Les échéances de ces ententes s'échelonnent jusqu'en mai 2010.

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 816 669 \$ (2 016 644 \$ en 2007), dont un montant de 5 052 \$ (259 044 \$ en 2007) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2008. Des décaissements totalisant 1 070 661 \$ (1 855 570 \$ en 2007) ont été effectués pour l'achat d'immobilisations corporelles. Également lors de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 1 085 858 \$ (531 667 \$ en 2007), dont un montant de 153 412 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2008 (189 904 \$ en 2007). Des décaissements totalisant 1 122 350 \$ (341 763 \$ en 2007) ont été effectués pour l'achat des actifs incorporels.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Autorité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

23. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Produits		
Cotisations	6 432 549 \$	4 398 757 \$
Intérêts	110 772	239 199
Revenus de subrogation	337 902	1 331 648
	<u>6 881 223</u>	<u>5 969 604</u>
Charges		
Indemnisations (note J)	1 780 975	20 566 586
Salaires et avantages sociaux (note C)	790 076	706 034
Frais de déplacements	3 263	7 291
Services professionnels	287 012	299 241
Frais d'administration (note D)	910 119	412 764
Frais financiers	577 974	
Autres	3 868	20 394
	<u>4 353 287</u>	<u>22 012 310</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>2 527 936 \$</u>	<u>(16 042 706) \$</u>

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Solde au début	(34 492 900) \$	(18 450 194) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>2 527 936</u>	<u>(18 042 706)</u>
Solde à la fin (note E)	<u>(31 964 964) \$</u>	<u>(36 492 900) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2008

	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	6 510 \$	2 005 \$
Placements (note G)	150 000	8 214 000
Créances (note H)	904 319	1 599 510
Frais payés d'avance	7 228	8 412
	<u>1 068 057</u>	<u>9 823 927</u>
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2017	<u>134 088</u>	<u>23 352</u>
	<u>1 202 145 \$</u>	<u>9 847 279 \$</u>

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

23. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2008

	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer (note I)	378 161 \$	352 446 \$
Avance de l'Autorité, portant intérêt à des taux se situant entre 4,53 % et 4,88 %, remboursable selon les surplus de liquidité dégagés	8 614 202	
Provision pour indemnisations (note J)	10 928 235	40 771 000
Produits reportés	<u>6 704 713</u>	<u>3 216 733</u>
	26 625 311	44 340 179
Avance de l'Autorité, portant intérêt à des taux se situant entre 4,53 % et 4,88 %, remboursable selon les surplus de liquidité dégagés	6 541 798	
	<u>33 167 109</u>	<u>44 340 179</u>
SOLDE DE FONDS (note E)	<u>(31 964 964)</u>	<u>(34 492 900)</u>
	<u>1 202 145 \$</u>	<u>9 847 279 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note K)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

Notes complémentaires
au 31 mars 2008

A – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par l'Assemblée nationale. À partir du 1^{er} octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Au 1^{er} février 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

23. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

A – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Le 21 septembre 2005, l'Autorité a été autorisée par décret par le gouvernement du Québec à intégrer au Fonds d'indemnisation des services financiers les sommes provenant du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes, du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers. Jusqu'à cette date, l'Autorité gérait de façon séparée ces trois patrimoines issus de la défunte Loi sur les intermédiaires de marché. Les indemnités découlant de fraudes commises avant octobre 1999 étaient payées à même ces patrimoines en fonction de leur compétence respective. Dorénavant, toutes les indemnités sont payées à même le Fonds d'indemnisation des services financiers, peu importe l'année de survenance de la fraude.

L'Autorité a notamment pour objet d'administrer, par le biais du Fonds d'indemnisation des services financiers, les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1^{er} septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

B – CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Constataion des produits

Produits de cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de subrogation

Les produits de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

C – SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines pour la gestion des opérations courantes de ses activités. Les coûts relatifs à cette opération, qui a été conclue dans le cours normal des activités et a été mesurée à la valeur d'échange, ont été imputés au Fonds d'indemnisation des services financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

23. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)**D – FRAIS D'ADMINISTRATION**

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 910 119 \$ (412 764 \$ en 2007) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties. Au 31 mars 2008, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 299 119 \$ (202 764 \$ en 2007) relativement à ces services.

E – SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

F – INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les créances et les charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques. Quant à l'avance de l'Autorité, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

G – PLACEMENTS

	Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2007
Dépôts à terme, portant intérêt à un taux de 3,89 %, échéant en avril 2008	<u>150 000</u>	\$	<u>8 214 000</u>
			\$

H – CRÉANCES

	Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2007
Cotisations à recevoir	836 617	\$	280 621
Autres	61 702		1 317 541
Intérêts courus	<u>6 000</u>		<u>1 348</u>
	<u>904 319</u>	\$	<u>1 599 510</u>
			\$

I – CHARGES À PAYER

	Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2007
Comptes fournisseurs et frais courus	92 298	\$	59 009
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	<u>285 863</u>		<u>293 437</u>
	<u>378 161</u>	\$	<u>352 446</u>
			\$

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

23. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

J – INDEMNISATIONS ET PROVISION POUR INDEMNISATIONS

Le montant de la provision pour indemnisations relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres.

Le tableau suivant résume l'évolution de la provision pour indemnisations :

	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
Solde au début	40 771 000 \$	21 116 000 \$
Charge de l'exercice	1 780 975	20 566 586
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(31 623 740)	(911 586)
Solde à la fin	<u>10 928 235 \$</u>	<u>40 771 000 \$</u>

K – ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers maintenant remplacé par l'Autorité, fait l'objet de diverses poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À cet égard, l'Autorité poursuit son travail afin de déterminer les mécanismes de gestion et de tarification en lien avec la situation présentée à la note 4 des états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Autorité et du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le 4 juin 2008

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et l'état des résultats et des soldes de fonds du Fonds d'indemnisation des services financiers de l'exercice terminé au 31 mars 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2008, ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 juin 2008

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	50 867 600 \$		50 867 600 \$	47 135 665 \$
Centres d'archives privés	1 383 000		1 383 000	1 004 300
Cinémathèque	550 000		550 000	550 000
Autres subventions	10 000		10 000	10 000
Intérêts sur la dette à long terme		8 703 136 \$	8 703 136	8 497 519
Amortissement des subventions reportées (note 15)	120 000	16 706 153	16 826 153	15 903 430
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 22)	23 691		23 691	20 346
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 9)	7 312 075		7 312 075	7 182 616
Contribution financière du gouvernement du Canada				
Subvention Jeunesse Canada au travail	27 099		27 099	30 000
Amortissement des subventions reportées (note 15)	33 781		33 781	
Commandite				35 000
Services reçus en vertu d'ententes de services (note 16)	283 720		283 720	335 064
Dons relatifs à la Collection patrimoniale et autres dons	1 367 525		1 367 525	771 637
Autres produits	2 677 407		2 677 407	2 549 553
Produits de placements	847 433		847 433	730 251
Montants à reporter	65 503 331 \$	25 409 289 \$	90 912 620 \$	84 755 381 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
 (L.R.Q., c. B-1.2)

 RÉSULTATS (suite)
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Montants reportés	65 503 331 \$	25 409 289 \$	90 912 620 \$	84 755 381 \$
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux (note 4)	35 820 351	326 190	36 146 541	35 080 261
Services professionnels, administratifs et autres	14 699 273	697 919	15 397 192	11 140 430
Loyer	4 788 626		4 788 626	4 619 034
Transport et communications	2 246 163	1 151	2 247 314	1 820 693
Fournitures et approvisionnements	2 122 395	987 199	3 109 594	3 120 501
Subventions octroyées aux Centres d'archives privés	1 383 000		1 383 000	1 004 300
Subventions octroyées à la Cinémathèque	550 000		550 000	550 000
Perte sur disposition d'immobilisations	77 156	251 296	328 452	332 951
Frais financiers (note 17)	431 395	9 160 823	9 592 218	9 743 167
Créances douteuses				1 691
Amortissement des immobilisations	823 914	13 984 711	14 808 625	13 673 238
Amortissement de la participation dans une production télévisuelle				75 000
	62 942 273	25 409 289	88 351 562	81 161 266
Collection patrimoniale (note 5)				
Dons	1 367 430		1 367 430	771 137
Achats	1 512 251		1 512 251	859 385
	65 821 954	25 409 289	91 231 243	82 791 788
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(318 623)		(318 623)	1 963 593
Gain résultant de la récupération de taxes				1 237 750
Moins-value durable du papier commercial adossé à des actifs (note 10)	(2 043 505)		(2 043 505)	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 362 128) \$</u>		<u>(2 362 128) \$</u>	<u>3 201 343 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	15 791 827 \$	12 326 171 \$	28 117 998 \$	24 916 655 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>(2 362 128)</u>		<u>(2 362 128)</u>	<u>3 201 343</u>
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	<u>13 429 699 \$</u>	<u>12 326 171 \$</u>	<u>25 755 870 \$</u>	<u>28 117 998 \$</u>
Actifs nets investis en immobilisations	8 797 449 \$	12 326 171 \$	21 123 620 \$	21 948 972 \$
Actifs nets non affectés	<u>4 632 250</u>		<u>4 632 250</u>	<u>6 169 026</u>
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	<u>13 429 699 \$</u>	<u>12 326 171 \$</u>	<u>25 755 870 \$</u>	<u>28 117 998 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	6 528 898 \$	921 805 \$	7 450 703 \$	21 794 051 \$
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		16 296 092	16 296 092	25 163 180
Créances (note 8)	3 916 884		3 916 884	4 249 666
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	607 091		607 091	
Placements (note 10)	3 078 365		3 078 365	
Frais payés d'avance	4 195 928	497 164	4 693 092	1 746 203
	<u>18 327 166</u>	<u>17 715 061</u>	<u>36 042 227</u>	<u>52 953 100</u>
À long terme				
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		178 682 282	178 682 282	171 010 233
Placements (note 10)	11 579 859		11 579 859	
Immobilisations (note 11)	8 797 449	154 639 246	163 436 695	168 805 905
Escomptes et frais d'émission de la dette à long terme reportés	58 435	1 000 089	1 058 524	1 098 355
	<u>38 762 909 \$</u>	<u>352 036 678 \$</u>	<u>390 799 587 \$</u>	<u>393 867 593 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	10 742 375 \$	1 529 343 \$	12 271 718 \$	9 441 097 \$
Emprunts temporaires (note 12)		11 364 309	11 364 309	12 081 980
Intérêts courus à payer	186 724	3 167 725	3 354 449	3 323 557
Provision pour vacances	3 257 481	15 410	3 272 891	2 976 203
Produits perçus d'avance	822		822	27 823
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		607 091	607 091	
Versements sur la dette à long terme (note 13)	317 617	12 456 515	12 774 132	21 107 022
	<u>14 505 019</u>	<u>29 140 393</u>	<u>43 645 412</u>	<u>48 957 682</u>
À long terme				
Provision pour congés de maladie (notes 4 et 14)	3 301 457	483	3 301 940	3 930 233
Produits reportés	176 875		176 875	167 115
Subventions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 15)	44 668	145 874 575	145 919 243	150 078 553
Dette à long terme (note 13)	7 305 191	164 695 056	172 000 247	162 616 012
	<u>25 333 210</u>	<u>339 710 507</u>	<u>365 043 717</u>	<u>365 749 595</u>
ACTIFS NETS				
	<u>13 429 699</u>	<u>12 326 171</u>	<u>25 755 870</u>	<u>28 117 998</u>
	<u>38 762 909 \$</u>	<u>352 036 678 \$</u>	<u>390 799 587 \$</u>	<u>393 867 593 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 19)				
ÉVENTUALITÉS (note 20)				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Anastassia Khouri

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007	
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des produits sur les charges	(2 362 128) \$		(2 362 128) \$	3 201 343 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Perte sur dispositions d'immobilisations	77 156	251 296 \$	328 452	332 951
Amortissement des immobilisations et de la participation dans une production télévisuelle	823 914	13 984 711	14 808 625	13 748 238
Amortissement des subventions reportées	(153 781)	(16 706 153)	(16 859 934)	(15 903 430)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 547	155 182	157 729	157 841
Moins-valeur durable du papier commercial adossé à des actifs	2 043 505		2 043 505	
	431 213	(2 314 964)	(1 883 751)	1 536 943
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	332 782		332 782	269 706
Subventions à recevoir	1 370 349	12 525 313	13 895 662	11 396 105
Frais payés d'avance	(2 844 892)	(101 997)	(2 946 889)	(752 359)
Charges à payer et frais courus	3 905 540	(446 877)	3 458 663	(2 642 774)
Intérêts courus à payer	(7 774)	38 666	30 892	(28 898)
Provision pour vacances	304 938	(8 251)	296 687	402 844
Provision pour congés de maladie	(625 205)	(3 088)	(628 293)	231 306
Produits reportés	9 760		9 760	23 115
Produits perçus d'avance	(27 001)		(27 001)	27 823
	2 849 710	9 688 802	12 538 512	10 463 811
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 21)				
Acquisition de placements	(16 701 729)		(16 701 729)	
Achat d'immobilisations	(75 718)	(10 320 189)	(10 395 907)	(11 568 082)
	(16 777 447)	(10 320 189)	(27 097 636)	(11 568 082)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
(Diminution) Augmentation des emprunts temporaires		(717 671)	(717 671)	100 700
(Diminution) Augmentation de la dette à long terme	(317 617)	9 701 852	9 384 235	9 788 017
Remboursement de la dette à long terme		(8 332 890)	(8 332 890)	(10 200 630)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		(117 898)	(117 898)	(68 517)
	(317 617)	533 393	215 776	(380 430)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants à reporter)				
	(14 245 354) \$	(97 994) \$	(14 343 348) \$	(1 484 701) \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants reportés)	(14 245 354) \$	(97 994) \$	(14 343 348) \$	(1 484 701) \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 731 653	1 062 398	21 794 051	23 278 752
Variation des créances interfonds	42 599	(42 599)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>6 528 898 \$</u>	<u>921 805 \$</u>	<u>7 450 703 \$</u>	<u>21 794 051 \$</u>

Voir note 21 pour des renseignements supplémentaires concernant les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que les actifs, les passifs, les produits et les charges d'exploitation du stationnement.

Le fonds des activités financées par emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que les actifs, les passifs et les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – Comptabilité. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et l'évaluation des placements dans du papier commercial adossé à des actifs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions

Bibliothèque et Archives nationales du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations non amortissables sont enregistrées à l'état des actifs nets.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les autres produits sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la Collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou du Conseil national d'évaluation des archives sont également imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les œuvres d'art et le terrain ne sont pas amortis. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations débute au moment de leur utilisation.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

Modifications comptables

En 2005, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA intitulé « Modifications comptables ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, définit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Elle a cependant entraîné la divulgation d'informations supplémentaires.

Estimation de la provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a révisé l'estimation de la provision pour congés de maladie pour tenir compte de l'information additionnelle fondée sur l'expérience des exercices antérieurs dans l'estimation de la prévision des journées de maladie qui ne seront pas payées. Cette révision d'estimation comptable, comptabilisée de manière prospective, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2008</u>
Résultats	
Traitement et avantages sociaux	(781 826) \$
Excédent des produits sur les charges	781 826
Bilan	
Provision pour congés de maladie	(781 826) \$
Actifs nets	781 826

EXERCICES FUTURS

Au cours du prochain exercice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

EXERCICES FUTURS (suite)

Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptera ces nouvelles normes au cours de l'exercice qui débutera le 1^{er} avril 2009.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Quant aux chapitres 3064 et 3855, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application des modifications de ces nouvelles normes.

5. COLLECTION PATRIMONIALE

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764, des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacles, des cartes postales, des partitions musicales et des cartes géographiques; des publications électroniques. La Collection patrimoniale s'enrichit aussi de documents cinématographiques et télévisuels soumis au dépôt légal.

Elle comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registre d'état civil, notaires, greffes d'arpenteurs); les archives privées (individus, familles, compagnies, industries, commerces, etc.). À ces documents s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques, disques et autres pièces.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2008			2007	
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total	
Encaisse	6 528 898 \$	921 805 \$	7 450 703 \$	13 826 451 \$	
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition				7 967 600	
	<u>6 528 898 \$</u>	<u>921 805 \$</u>	<u>7 450 703 \$</u>	<u>21 794 051 \$</u>	

Au 31 mars 2007, les placements temporaires étaient constitués de papier commercial. Au 31 mars 2007, le taux d'escompte était de 99,595.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec mais non versées. Dans le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

8. CRÉANCES

	2008		2007	
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Ville de Montréal	1 552 113 \$		1 552 113 \$	1 975 380 \$
Secrétariat du Conseil du trésor	880 994		880 994	1 171 346
Autres créances	1 483 777		1 483 777	1 102 940
	<u>3 916 884 \$</u>		<u>3 916 884 \$</u>	<u>4 249 666 \$</u>

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal, des ressources matérielles afférentes de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Le montant versé par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente est d'une durée de cinq ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008, un montant de 7 312 075 \$ (7 182 616 \$ en 2007) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

10. PLACEMENTS

Au 31 mars 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient deux placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration). Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant d'un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs, tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Au moment de leur acquisition par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les PCAA de tiers que celle-ci détient étaient cotés R-1 (haut) par l'agence de notation DBRS Limited (ci-après « DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Depuis le 13 août 2007, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu d'un de ses placements, dont la valeur nominale est de 8 000 000 \$, lorsqu'il est arrivé à échéance. Celui-ci est couvert par l'Accord de Montréal, daté du 16 août 2007. En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents. Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs, composé de participants à l'Accord de Montréal, a approuvé une proposition d'entente de restructuration de fiducies visées par l'Accord de Montréal. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration proposé, lequel a été ratifié par la Cour supérieure de l'Ontario le 5 juin 2008. Cette proposition a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008**10. PLACEMENTS (suite)**

celle des créances et actifs sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, d'alléger certaines obligations d'appels de marge des conduits existants, de créer des facilités d'appel de marge et de soutenir les besoins en liquidités des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire.

L'autre placement a une valeur nominale de 8 826 043, 14 \$ au 31 mars 2008. Le capital a été partiellement remboursé après l'échéance et aucun remboursement de capital n'a été effectué après le 15 février 2008. Le 29 février 2008, les porteurs de ce titre ont été avisés qu'une proposition d'entente de restructuration leur serait soumise. À la date de préparation des états financiers, la proposition d'entente de restructuration est en voie de complétion.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise ses placements au coût. Elle considère que ces placements ont subi une moins-value durable de 2 043 505 \$ au 31 mars 2008. La valeur comptable des placements est égale à leur juste valeur et se détaille comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Moins-value durable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Actifs synthétiques	16 701 729 \$	2 043 505 \$	14 658 224 \$
Remboursement échéant en deçà d'un an	<u>(3 078 365)</u>		<u>(3 078 365)</u>
Placements à long terme	<u>13 623 364 \$</u>	<u>2 043 505 \$</u>	<u>11 579 859 \$</u>

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, d'après une technique d'évaluation basée sur l'hypothèse voulant que les actifs synthétiques seront récupérés à 85 %, laquelle découle de l'information disponible. En établissant la juste valeur de ces titres, Bibliothèque et Archives nationales du Québec attribue selon les renseignements obtenus une grande probabilité de succès aux propositions de restructuration ratifiée et à venir ainsi qu'une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnées ou forcée.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est d'avis que l'estimation des justes valeurs est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à la date de préparation des états financiers, de l'appréciation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec de la conjoncture des marchés financiers et de la probabilité relative au succès des propositions de restructuration ratifiée et à venir. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus déterminante repose sur la probabilité de succès de ces propositions de restructuration.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

11. IMMOBILISATIONS

	2008		
	FONDS DES OPÉRATIONS		
	Durée de vie utile	Coût	Amortisse- ment cumulé
Corporelles			
Terrain			
Améliorations au terrain	10 ans	1 536 \$	(421) \$
Bâtiment	40 ans	70 884	(6 049)
Amélioration au bâtiment	20 ans	48 313	(7 106)
Stationnement	40 ans	7 786 728	(513 963)
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 330 615	(800 725)
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 à 10 ans	1 700 543	(1 312 360)
Autres équipements	5 ans	548 286	(290 763)
Oeuvres d'art			
Matériel roulant	5 ans	2 354	(1 508)
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	176 377	(71 260)
Frais de reliure	10 ans		
Sous-total		11 665 636	(3 004 155)
Incorporelles			
Progiciels développés et logiciels	3 à 5 ans	328 851	(192 883)
Total		11 994 487 \$	(3 197 038) \$

Total des immobilisations

	2008			2007	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Corporelles	193 741 034 \$	(37 620 009) \$	156 121 025 \$	161 527 886	\$
Incorporelles	13 035 287	(5 719 617)	7 315 670	7 278 019	
Total	206 776 321 \$	(43 339 626) \$	163 436 695 \$	168 805 905	\$

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses activités dans la Grande Bibliothèque. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 3 142 522 \$ (16 715 500 \$ en 2007). De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 30 704 000 \$ (15 352 000 \$ en 2007). Un montant de 540 350 \$ est également autorisé pour l'aménagement de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec (505 000 \$ en 2007). Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus une marge 0,3 %. Au 31 mars 2008, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 3,91429 % (4,64714 % au 31 mars 2007) et le solde des emprunts se répartit comme suit :

2008				2007
FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES				
Valeur nette	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	10 592 863 \$		10 592 863 \$	10 592 863 \$
1 115 \$	6 326	(2 655) \$	3 671	5 574
64 835	92 166 985	(8 030 712)	84 136 273	86 576 686
41 207	794 556	(79 096)	715 460	598 802
7 272 765				7 430 539
529 890	6 689 915	(2 419 858)	4 270 057	5 208 355
388 183	9 648 300	(5 673 695)	3 974 605	4 939 210
257 523	2 733 334	(1 431 420)	1 301 914	1 956 504
	291 250		291 250	291 250
846	32 484	(20 416)	12 068	19 820
105 117	56 193 035	(16 280 314)	39 912 721	41 744 654
	2 926 350	(677 688)	2 248 662	2 163 629
8 661 481	182 075 398	(34 615 854)	147 459 544	161 527 886
135 968	12 706 436	(5 526 734)	7 179 702	7 278 019
8 797 449 \$	194 781 834 \$	(40 142 588) \$	154 639 246 \$	168 805 905 \$

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

	2008	2007
Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition		
des équipements et du mobilier	384 824 \$	251 529 \$
Développements informatiques et de télécommunication		11 720 152
Maintien des actifs	10 979 485	110 299
	<u>11 364 309 \$</u>	<u>12 081 980 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

13. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
6,5 % (taux effectif de 6,602 %) remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 ^{er} octobre 2007		10 288 740 \$
4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par versements annuels de 689 363 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 6 204 265 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	9 651 080 \$	
6,5 % (taux effectif de 6,602 %) remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2006 et par un versement de 132 967 \$ le 1 ^{er} octobre 2007		132 967
4,531 % (taux effectif de 4,581 %) remboursable par versements annuels de 21 371 \$ jusqu'au 5 janvier 2012	85 484	
6,296 % (taux effectif de 6,392 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010	243 322	270 359
5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	414 451	483 526
4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	21 148 036	24 672 709
4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	564 250	607 653
4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	394 294	422 457
4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	8 514 145	9 365 559
4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	11 721 875	13 187 110
4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ 1 ^{er} décembre 2015	97 689 441	100 260 216
4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	14 303 389	16 091 313
4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par versements annuels de 1 368 550 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 5 474 200 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	12 316 950	
4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	104 854	
Sous-total	177 151 571 \$	175 782 609 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
Sous-total	<u>177 151 571</u> \$	<u>175 782 609</u> \$
Fonds des opérations		
4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	<u>7 622 808</u>	<u>7 940 425</u>
Sous-total	<u>7 622 808</u>	<u>7 940 425</u>
Total	184 774 379	183 723 034
Versements échéant en deçà d'un an	<u>(12 774 132)</u>	<u>(21 107 022)</u>
	<u><u>172 000 247</u></u> \$	<u><u>162 616 012</u></u> \$

Les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des subventions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2009	12 774 132 \$
2010	12 774 132
2011	12 936 347
2012	12 747 096
2013	12 725 724

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 392 842 \$ (1 206 286 \$ en 2007). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Le 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable alors que celui du RRAS et du RRPE est passé de 7,78 % à 10,54 %. Les taux de cotisation du RREFQ et du RRF sont demeurés inchangés.

Provision pour congés de maladie

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	3 926 662 \$	3 571 \$	3 930 233 \$	3 698 927 \$
Charge de l'exercice (note 4)	283 821	(3 088)	280 733	1 038 922
Prestations versées au cours de l'exercice	(909 026)		(909 026)	(807 616)
Solde à la fin	<u>3 301 457 \$</u>	<u>483 \$</u>	<u>3 301 940 \$</u>	<u>3 930 233 \$</u>

15. SUBVENTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	120 000 \$	149 958 553 \$	150 078 553 \$	154 242 630 \$
Augmentation des engagements des gouvernements du Québec et du Canada	78 449	12 622 175	12 700 624	11 739 353
Amortissement de l'exercice	(153 781)	(16 706 153)	(16 859 934)	(15 903 430)
Solde à la fin	<u>44 668 \$</u>	<u>145 874 575 \$</u>	<u>145 919 243 \$</u>	<u>150 078 553 \$</u>

16. SERVICES REÇUS EN VERTU D'ENTENTES DE SERVICES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu des ententes de services avec divers organismes non apparentés, en vertu desquelles elle prête du personnel, des locaux et des équipements en échange de services. Ces opérations non monétaires sont comptabilisées à la valeur comptable et se détaillent comme suit

	2008	2007
Produits		
Services reçus en vertu d'ententes de services	283 720 \$	335 064 \$
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	278 720 \$	332 564 \$
Loyer	5 000	2 500

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

17. FRAIS FINANCIERS

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	53 300 \$	334 \$	53 634 \$	21 601 \$
Intérêts sur emprunts temporaires		302 170	302 170	674 528
Intérêts sur la dette à long terme	375 548	8 703 137	9 078 685	8 889 197
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 547	155 182	157 729	157 841
	<u>431 395 \$</u>	<u>9 160 823 \$</u>	<u>9 592 218 \$</u>	<u>9 743 167 \$</u>

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 4 324 \$ (8 056 \$ en 2007).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et la dette à long terme qui portent intérêt sont à taux fixe, réduisant au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt. Bibliothèque et Archives nationales du Québec est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à court terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Bibliothèque et Archives nationales du Québec procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers*Dette à long terme*

Au 31 mars 2008, la juste valeur des dettes à long terme de 184 774 379 \$ (183 723 034 \$ en 2007) s'établissait à 196 333 978 \$ (190 997 777 \$ en 2007) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des placements à court terme, des charges à payer et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts courus à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

19. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de services échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2010. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 567 969 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et à 186 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance avec la Société immobilière du Québec pour des locations de locaux. La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2008 concernant ces ententes s'élève à 4 499 641 \$ (4 348 021 \$ en 2007). La somme à payer pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 4 325 170 \$. Certaines de ces ententes comportent un loyer pour des aménagements. Les paiements minimums futurs relatifs à ces loyers pour des aménagements, échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2012, s'établissent comme suit :

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

19. ENGAGEMENTS (suite)

2009	60 347 \$
2010	45 761
2011	40 899
2012	36 401
2013	13 364

Selon le décret 70-2008 du 31 janvier 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée à conclure avec la Société immobilière du Québec un bail pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Il est prévu que le bail débutera au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et qu'il aura une durée de 20 ans. Le loyer annuel sera de l'ordre de 665 000 \$ la première année et le versement mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 858 394 \$ aux fins du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée à remettre à des particuliers des sommes totalisant 110 000 \$ en 2008-2009 afin d'appuyer la recherche sur les collections patrimoniales de BAnQ et sur certains sujets choisis.

20. ÉVENTUALITÉS

- L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales un montant de 3 405 034 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame d'Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et d'Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié.
- Monsieur Jean-Pierre Pepin, généalogiste, a déposé une requête en injonction et une réclamation en dommages-intérêts totalisant environ 425 000 \$ plus d'autres sommes à déterminer, avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les honoraires et déboursés extrajudiciaires engagés contre Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour violation de droits d'auteur dans le Fonds Drouin à la suite de l'acquisition des collections de la Bibliothèque centrale de Montréal de la ville de Montréal. Bibliothèque et Archives nationales du Québec conteste cette requête et a appelé en garantie la Ville de Montréal.

Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
a) Intérêts payés	<u>9 403 597 \$</u>	<u>9 606 167 \$</u>
b) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement :		
Achats d'immobilisations financés à même les charges à payer	<u>117 114 \$</u>	<u>745 154 \$</u>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2008, les charges à payer et frais courus comprennent le solde dû au ministère, d'un montant de 343 225 \$ (727 996 \$ au 31 mars 2007). De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé une somme à recevoir du Secrétariat du Conseil du trésor correspondant à la provision pour les vacances et les congés de maladie des employés transférés. Au 31 mars 2008, les créances comprennent une somme à recevoir de 880 994 \$ pour les congés de maladie (1 171 346 \$ au 31 mars 2007).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités d'un Centre emploi-carrière. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 1 845 \$ annuellement. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4 400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008, ces acquisitions ont représenté un montant de 33 453 \$ (43 461 \$ en 2007). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange dans le fonds des opérations. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de 23 691 \$ (20 346 \$ en 2007).

23. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a entrepris une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir déboursier, le cas échéant, compte tenu du fait que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore terminés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 6 juin 2008

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 6 juin 2008

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 100 000 \$	2 125 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	3 660	2 613
Autres produits	<u>94 705</u>	<u>61 586</u>
	<u>2 198 365</u>	<u>2 189 199</u>
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	891 972	927 546
Loyer et aménagement	258 645	253 575
Amortissement des immobilisations corporelles	114 810	126 688
Fonctionnement	98 345	114 659
Services professionnels, administratifs et autres	60 108	89 891
Honoraires des membres à temps partiel	26 080	42 700
Transports et communications	28 041	28 317
Intérêts sur équité salariale		997
Intérêts sur dette à long terme		<u>2 793</u>
	<u>1 478 001</u>	<u>1 587 166</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	720 364	602 033
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>2 164 109</u>	<u>1 562 076</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>2 884 473</u></u> \$	<u><u>2 164 109</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	283 601 \$	234 421 \$
Créances et intérêts courus	21 175	19 945
Placements temporaires (note 3)	1 265 044	821 111
Frais payés d'avance	<u>19 006</u>	<u>60 569</u>
	1 588 826	1 136 046
Placement (note 3)	1 289 230	994 443
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>402 806</u>	<u>516 316</u>
	<u><u>3 280 862</u></u> \$	<u><u>2 646 805</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	<u>59 646</u> \$	<u>22 111</u> \$
Provision pour congés de maladies et de vacances (note 6)	<u>336 743</u>	<u>460 585</u>
EXCÉDENT CUMULÉ		
Réserve pour éventualités (note 7)	1 300 000	1 000 000
Excédent cumulé non affecté	<u>1 584 473</u>	<u>1 164 109</u>
	2 884 473	2 164 109
	<u><u>3 280 862</u></u> \$	<u><u>2 646 805</u></u> \$
FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Direction
Alain Gélinas, président par intérim
Teresa Carluccio, directrice de l'administration

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	720 364 \$	602 033 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	114 810	126 688
	835 174	728 721
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances et intérêts courus	(1 230)	(8 849)
Variation des frais payés d'avance	41 563	(25 027)
À recevoir du Conseil du trésor		81 691
Variation des charges à payer et frais courus	37 535	1 781
Provision pour congés de maladies et de vacances	(123 842)	(13 980)
	(45 974)	35 616
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	789 200	764 337
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 300)	
Acquisition d'un placement à long terme	(294 787)	(300 754)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(296 087)	(300 754)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme		(111 542)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	493 113	352 041
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 055 532	703 491
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	1 548 645 \$	1 055 532 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un organisme public institué par l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2). Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q., 1985, c. 1, 5^e supplément, 149 (1) c), et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 10.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – comptabilité. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. La prime est amortie sur la durée restante du placement à long terme.

Constataion des produits

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans les trésoreries et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Bureau appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Bureau. Quant au chapitre 3855, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

3. PLACEMENTS

	2008		2007	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires				
Bons du trésor du gouvernement du Canada :				
- échéant le 17 avril 2008, au taux de rendement de 3,260 %	353 319 \$	355 688 \$		
- échéant le 15 mai 2008, au taux de rendement de 3,041 %	199 372	199 744		
- échéant le 15 mai 2008, au taux de rendement de 1,215 %	356 336	357 001		
- échéant le 29 mai 2008, au taux de rendement de 3,121 %	356 017	357 919		
Bons du trésor du gouvernement du Canada détenus au 31 mars 2007			821 111 \$	827 271 \$
	<u>1 265 044 \$</u>	<u>1 270 352 \$</u>	<u>821 111 \$</u>	<u>827 271 \$</u>
Placement				
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1 ^{er} juin 2009, au taux de 3,750 %	<u>1 289 230 \$</u>	<u>1 312 386 \$</u>	<u>994 443 \$</u>	<u>1 007 447 \$</u>

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	168 342 \$	105 971 \$	62 371 \$	95 033 \$
Équipement informatique	68 786	65 969	2 817	13 813
Améliorations locatives	558 816	221 198	337 618	407 470
	<u>795 944 \$</u>	<u>393 138 \$</u>	<u>402 806 \$</u>	<u>516 316 \$</u>

5. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	283 601 \$	234 421 \$
Placements temporaires	<u>1 265 044</u>	<u>821 111</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 548 645 \$</u>	<u>1 055 532 \$</u>

Intérêts payés

Aucun intérêt n'a été payé par le Bureau au cours de l'exercice (2 793 \$ en 2007).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Bureau au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 48 303 \$ (46 773 \$ en 2007). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et de vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	290 637 \$	169 948 \$	460 585 \$	474 565 \$
Charge de l'exercice	(7 642)	84 234	76 592	99 605
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(28 414)</u>	<u>(143 407)</u>	<u>(171 821)</u>	<u>(113 585)</u>
Sous-total	254 581	110 775	365 356	460 585
Prestations à verser *	<u>(28 613)</u>		<u>(28 613)</u>	
Solde à la fin	<u>225 968 \$</u>	<u>110 775 \$</u>	<u>336 743 \$</u>	<u>460 585 \$</u>

* Inclus au poste Charges à payer et frais courus

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 mars 2008

7. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a résolu de créer une réserve pour éventualité. Au cours de l'exercice, un montant supplémentaire de 300 000 \$ a été attribué à la réserve pour un total de 1 300 000 \$ (1 000 000 \$ en 2007). Cette réserve est créée en cas de variation imprévue des charges.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme autre que les placements temporaires est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	2008	2007
Augmentation		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 100 000 \$	2 125 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	3 660	2 613
Autres produits	94 705	61 586
	<u>2 198 365</u>	<u>2 189 199</u>
Diminution		
Transferts liés :		
Aux activités d'exploitation	1 407 935	1 497 562
Aux activités d'immobilisations	1 300	
Au remboursement de la dette à long terme		111 542
	<u>1 409 235</u>	<u>1 609 104</u>
Solde au début	<u>2 069 920</u>	<u>1 489 825</u>
Solde à la fin	<u>2 859 050 \$</u>	<u>2 069 920 \$</u>
Le solde est représenté par :		
Encaisse	283 601 \$	234 421 \$
Créances et intérêts courus	21 175	19 945
Placements temporaires	1 265 044	821 111
Placements	<u>1 289 230</u>	<u>994 443</u>
	<u>2 859 050 \$</u>	<u>2 069 920 \$</u>

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Gélinas
Président par intérim

Teresa Carluccio
Directrice de l'administration

Montréal, le 27 juin 2008

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 juin 2008

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus de placement (note 6a)	6 531	5 522
Moins :		
Charges d'exploitation (note 7)	261	227
Frais de gestion externe	<u>69</u>	<u>54</u>
Revenus de placement nets	6 201	5 241
Gains (pertes) à la vente de placements (note 6d)	<u>9 427</u>	<u>4 607</u>
Total des revenus matérialisés	<u>15 628</u>	<u>9 848</u>
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 6e)	(5 860)	7 920
Moins-value non matérialisée des placements en PCAA de tiers en restructuration et autres (note 4b)	<u>(1 897)</u>	
Total des plus-values (moins-values) non matérialisées	<u>(7 757)</u>	<u>7 920</u>
Résultats de placements nets	7 871	17 768
Excédents des dépôts des déposants sur leurs retraits	<u>4 000</u>	<u>3 552</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	11 871	21 320
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	<u>143 479</u>	<u>122 159</u>
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	<u>155 350</u>	<u>143 479</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2007
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements à la juste valeur (notes 4a et b)	222 797	203 491
Avances à des déposants	372	1 024
Revenus de placement courus et à recevoir	1 209	1 097
Opérations en voie de règlement	1 567	1 277
Autres éléments d'actif	<u>1 204</u>	<u>625</u>
	<u>227 149</u>	<u>207 514</u>
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 4c)	66 100	60 644
Opérations en voie de règlement	2 087	514
Autres éléments de passif	1 561	1 509
Part des actionnaires sans contrôle (note 4d)	<u>2 051</u>	<u>1 368</u>
	<u>71 799</u>	<u>64 035</u>
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 5)	<u>155 350</u>	<u>143 479</u>

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 9)
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Claude Garcia

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, est régie par la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie (gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et du financement corporatif) ainsi que les résultats de placement nets relatifs aux papiers commerciaux adossés à des actifs de tiers en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration ») détenus par le portefeuille spécialisé d'obligations (760).

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont à l'usage des déposants suivants :

Fonds 300

Fonds du Régime de rentes du Québec administré par la Régie des rentes du Québec;

Fonds 301

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 303

Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec;

Fonds 307

Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)**FONDS PARTICULIERS (suite)****Fonds 313**

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 314

Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 317

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 318

Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 326

Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, gouvernement du Québec;

Fonds 329

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 333

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 341

Fonds réservé administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 342

Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;

Fonds 343

Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale;

Fonds 346

Fonds d'assurance parentale – Réserve administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (fermé le 1^{er} novembre 2007);

Fonds 347

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par le Groupe-conseil Aon;

Fonds 348

Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission de la construction du Québec administré par le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ;

Fonds 351

Fonds des générations administré par le ministère des Finances, Gouvernement du Québec (constitué le 1^{er} février 2007);

Fonds 353

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse participants administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (constitué le 1^{er} avril 2007);

Fonds 361

Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (constitué le 1^{er} janvier 2007);

Fonds 362

Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale administré par la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances (constitué le 1^{er} janvier 2007);

Fonds 363

Régime de retraite des employés de la Ville de Laval administré par le Comité du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval (constitué le 1^{er} juillet 2007);

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)**FONDS PARTICULIERS (suite)****Fonds 364**

CCQ – Valeurs à court terme administré par la Commission de la construction du Québec (constitué le 1^{er} juillet 2007 et fermé le 1^{er} novembre 2007).

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont :

- | | |
|---|--|
| - Valeurs à court terme (740) | - Actions des marchés en émergence (732) |
| - Obligations à rendement réel (762) | - Québec Mondial (761) |
| - Obligations (760) | - Participations et infrastructures (781) (états consolidés) |
| - Obligations à long terme (764) | - Placements privés (780) (états consolidés) |
| - Actions canadiennes (720) | - Dettes immobilières (750) (états consolidés) |
| - Actions américaines couvert (731) | - Immeubles (710) (états consolidés) |
| - Actions américaines non couvert (734) | - Instruments financiers sur produits de base (763) |
| - Actions étrangères couvert (730) | - Fonds de couverture (770) (états consolidés) |
| - Actions étrangères non couvert (733) | - Répartition de l'actif (771) |

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers cumulés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et à la vente de placements sont comptabilisés aux résultats et sont présentés en déduction des gains et pertes à la vente de placements. Ces coûts comprennent les frais de commissions et les frais de bourses.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, les obligations, les PCAA de tiers en restructuration et les financements hypothécaires. Les achats et les ventes de titres à revenu fixe sont constatés à la date de transaction.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Titres à revenu fixe (suite)

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées, tenant compte de données observées sur les marchés, ou sur la base d'opérations similaires conclues avec des parties sans lien de dépendance. La méthode d'évaluation des PCAA de tiers en restructuration est décrite à la note 4b).

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance. Les revenus tirés des financements hypothécaires sont réduits des frais d'opération et des frais financiers des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition ajusté pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les achats et les ventes d'actions et valeurs convertibles sont constatés à la date de transaction alors que les achats et les ventes de biens immobiliers sont constatés à la date de règlement.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées, tenant compte de données observées sur les marchés, ou sur la base d'opérations similaires conclues avec des parties sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues semi-annuellement par un comité d'évaluation indépendant alors que les biens immobiliers le sont par des évaluateurs indépendants.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts, et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût des placements correspond au coût d'acquisition, à l'exception du coût des placements dans les coentreprises qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés à la rubrique Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés à la rubrique Passif lié aux placements.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*Instruments financiers dérivés (suite)***i) Méthode d'évaluation**

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés, tenant compte de données observées sur les marchés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains et pertes à la vente de placements en fonction des placements sous-jacents.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont déduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

La Caisse et ses filiales administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. La Caisse et ses filiales perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs rendus, qui comprennent notamment l'administration de propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, en obligations et en financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Conversion des devises (suite)

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts et de titres hypothécaires en les vendant à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité « Cessions de créances » (NOC-12) du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires et Obligations.

Des sociétés sous contrôle commun continuent généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent l'ensemble des frais engagés pour la gestion et l'administration de portefeuille à l'exception des frais relatifs à la gestion externe. Les charges d'exploitation sont présentées dans un poste distinct de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé. Les charges liées à la gestion des portefeuilles spécialisés d'immeubles et de dettes immobilières sont incluses dans les charges d'exploitation. Les frais d'opération liés à la gestion et à l'administration des biens immobiliers et des financements hypothécaires sont présentés en réduction des revenus de placement de biens immobiliers et de financement hypothécaires respectivement.

g) Frais de gestion externe

Les frais de gestion externe représentent les sommes versées à des institutions financières externes, principalement des gestionnaires de fonds institutionnels de marchés boursiers internationaux, pour gérer, au nom de la Caisse, des fonds appartenant à la Caisse. Les frais de gestion externe sont présentés dans un poste distinct de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoption du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

i) Description

Le 1^{er} janvier 2007, la Caisse a adopté les dispositions du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA. Étant donné que la Caisse se qualifie à titre de société de placement selon la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 « Sociétés de placement », seules les dispositions relatives à la comptabilisation, à l'achat ou à la vente avec délai normalisé de livraison et à l'évaluation à la juste valeur s'appliquent aux placements de la Caisse. Le principal changement relatif à l'adoption de ces nouvelles dispositions concerne l'établissement des justes valeurs des placements négociés sur les marchés actifs (actions et produits dérivés). L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers cumulés.

De plus, l'adoption de cette norme a une incidence sur le traitement comptable des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des placements. Ces coûts, auparavant capitalisés avec le coût des placements, sont maintenant enregistrés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces coûts sont composés de frais de commissions et de frais de bourses. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, un montant de 150 M\$ a été comptabilisé aux résultats sous la rubrique « Coûts de transaction des placements ». Au 31 décembre 2006, ces coûts représentaient 120 M\$.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**a) Adoption du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (suite)****ii) Redressement des soldes d'ouverture**

Les états financiers cumulés comparatifs n'ont pas été redressés. Toutefois, certains soldes d'ouverture de l'avoir des déposants ont été redressés pour tenir compte des coûts de transaction capitalisés dans le coût des placements au 1^{er} janvier 2007. Ces redressements sont illustrés au tableau suivant :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2007 avant le redressement	Redressement	Solde au 1 ^{er} janvier 2007 après le redressement
Avoir des déposants			
Créances des déposants à l'égard de la Caisse	1 545		1 545
Avoir des détenteurs de dépôts à participation	115 947		115 947
Gains à la vente de placements non attribués	12 414	(120)	12 294
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	13 573	120	13 693
	<u>143 479</u>		<u>143 479</u>

b) Adoption du chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation »

L'ICCA a publié le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ce chapitre établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative autre que l'ajout de la note 8 – Identification et gestion des risques liés aux instruments financiers.

c) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} janvier 2007, la Caisse a adopté les modifications apportées par l'ICCA aux notes d'orientation concernant la comptabilité intitulées « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15) et « Sociétés de placement » (NOC-18). Ces nouvelles dispositions prévoient qu'une société de placement qui est la principale bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) qui est elle-même une société de placement ne doit plus consolider cette dernière, à moins de circonstances particulières précisées à la NOC-18.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**c) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (suite)**

L'adoption de cette modification a été appliquée de façon rétroactive et les états financiers comparatifs ont été redressés afin de refléter l'incidence de ces nouvelles dispositions. Ce redressement n'a eu aucun impact sur l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé et sur l'avoir des déposants au 31 décembre 2006, mais a entraîné une variation des postes suivants :

ACTIF NET	Diminution
Actif	
Placements à la juste valeur	(328)
Revenus de placement courus et à recevoir	(1)
Autres éléments d'actif	(15)
	<u>(344)</u>
Passif	
Passif lié aux placements	(213)
Autres éléments de passif	(25)
Part des actionnaires sans contrôle	(106)
	<u>(344)</u>

d) Chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation »

L'ICCA a publié le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, la Caisse appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	9 889	9 894	28 945	28 947
Étrangères	4 865	4 898	4 107	4 058
	<u>14 754</u>	<u>14 792</u>	<u>33 052</u>	<u>33 005</u>
Obligations				
Émises ou garanties par :				
Gouvernement canadien	23 586	22 966	18 213	17 794
Province de Québec	8 592	7 831	9 309	8 388
Autres provinces canadiennes	2 304	2 236	4 002	3 907
Municipalités et autres organismes canadiens	1 728	1 724	1 535	1 505
Sociétés d'État canadiennes	13 311	12 619	10 681	9 932
Gouvernement américain	205	208	1 180	1 148
Autres gouvernements étrangers	1 759	1 814	950	916
Titres hypothécaires				
Canadiens	284	276	342	323
Étrangers	2 022	2 601	3 292	3 305
Entreprises canadiennes	15 947	16 260	14 583	14 447
Entreprises étrangères	4 695	5 315	3 076	3 068
Titres indexés sur l'inflation				
Canadiens	934	895	1 054	978
Étrangers	3 381	3 664	3 328	3 380
Fonds de couverture	2 132	2 323	2 428	2 327
	<u>80 880</u>	<u>80 732</u>	<u>73 973</u>	<u>71 418</u>
PCAA de tiers en restructuration (note 4b)	<u>10 740</u>	<u>12 607</u>		
Financements hypothécaires				
Canadiens	5 979	5 939	4 877	4 779
Étrangers	4 481	4 574	2 036	2 057
	<u>10 460</u>	<u>10 513</u>	<u>6 913</u>	<u>6 836</u>
Total des titres à revenu fixe (montants à reporter)	<u>116 834</u>	<u>118 644</u>	<u>113 938</u>	<u>111 259</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Placements (suite)**

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Total des titres à revenu fixe (montants reportés)	<u>116 834</u>	<u>118 644</u>	<u>113 938</u>	<u>111 259</u>
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	17 179	14 943	17 586	14 602
Américaines	18 211	20 130	15 897	15 569
Étrangères et des marchés en émergence	26 822	24 278	24 359	19 024
Fonds de couverture	<u>4 848</u>	<u>5 051</u>	<u>4 477</u>	<u>4 267</u>
	<u>67 060</u>	<u>64 402</u>	<u>62 319</u>	<u>53 462</u>
Biens immobiliers ¹				
Canadiens	13 413	9 330	11 181	8 156
Étrangers	<u>9 027</u>	<u>8 397</u>	<u>7 440</u>	<u>6 656</u>
	<u>22 440</u>	<u>17 727</u>	<u>18 621</u>	<u>14 812</u>
Total des titres à revenu variable	<u>89 500</u>	<u>82 129</u>	<u>80 940</u>	<u>68 274</u>
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente				
Canadiens	2 457	2 127	1 332	1 332
Étrangers	<u>4 986</u>	<u>5 110</u>	<u>3 914</u>	<u>3 870</u>
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	525	34	423	17
Étrangers	<u>8 495</u>	<u>1 997</u>	<u>2 944</u>	<u>1 169</u>
	<u>16 463</u>	<u>9 268</u>	<u>8 613</u>	<u>6 388</u>
Total des placements	<u>222 797</u>	<u>210 041</u>	<u>203 491</u>	<u>185 921</u>

1 Le poste Placements – Biens immobiliers inclut, entre autres, des placements dans des coentreprises présentés à la valeur de consolidation.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Placements (suite)**

Ces placements à la juste valeur se détaillent comme suit :

	2007	2006
Placements en coentreprises	8 401	5 957
Biens immobiliers	14 356	8 656
Valeurs à court terme	29	6
Revenus de placement courus et à recevoir	6	7
Autres éléments d'actif	586	236
	14 977	8 905
Emprunts et billets à payer	106	
Emprunts hypothécaires	5 367	2 448
Autres éléments de passif	1 053	485
Part des actionnaires sans contrôle	50	15
	6 576	2 948

b) PCAA de tiers en restructuration

Au 31 décembre 2007, la Caisse détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »). Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelés « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Depuis le 13 août 2007, la Caisse n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance. Au moment de leur acquisition par la Caisse, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 (High) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Des progrès considérables ont été accomplis en vue de restructurer le PCAA de tiers depuis le 13 août 2007. Ainsi, le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs et d'institutions financières, dont la Caisse, a proposé une entente, la « proposition de Montréal » qui visait à rétablir le climat de confiance et à identifier une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents (« le moratoire »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien, composé de participants à la proposition de Montréal, a été formé afin de superviser le processus de restructuration. La Caisse participe activement à ce comité. Le 16 octobre 2007, le président du comité a annoncé la restructuration réussie d'un premier conduit parmi les 22 conduits touchés par la proposition de Montréal, soit la Skeena Capital Trust. Le 20 décembre 2007, la Caisse a reçu des titres et des liquidités d'un montant total de 754 M\$ au terme de la restructuration de ses investissements de 764,2 M\$ dans la Skeena Capital Trust.

Le 6 novembre 2007, DBRS a émis un document d'information public fournissant des informations précises sur la composition de chaque conduit. DBRS a confirmé que 97 % des créances et des actifs financiers sous-jacents demeurent de grande qualité « strong » et conservent la cote AAA et qu'une proportion de 2 % sont cotés AA ou AA (low). DBRS a depuis modifié la cote d'un des conduits pour « R-4 (Under Review with Developing Implications) ».

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**b) PCAA de tiers en restructuration (suite)**

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs a approuvé une proposition d'entente de restructuration, la « proposition de restructuration », de toutes les autres fiducies visées par la proposition de Montréal, à l'exception de Devonshire Trust. Selon toute vraisemblance, l'approbation définitive de la proposition de restructuration se fera d'ici la fin du mois de mars 2008.

Le 4 février 2008, le comité pancanadien des investisseurs a fait rapport des nouveaux progrès dans la phase de mise en œuvre de la proposition de restructuration annoncée le 23 décembre 2007. Le comité prévoit que l'information complète sur la restructuration et le processus d'approbation seront disponibles à la fin février et que l'objectif demeure de compléter la restructuration d'ici le 31 mars 2008. Le moratoire a été prolongé jusqu'au 22 février 2008 et la prolongation s'applique également à Devonshire Trust qui ne faisait pas partie de la proposition de restructuration annoncée en décembre 2007. Le comité est également parvenu à une entente de principe avec plusieurs banques canadiennes pour participer à titre de prêteurs à une facilité de financement d'appel de marge. Enfin, le comité a choisi la firme BlackRock pour devenir l'administrateur et le gestionnaire des véhicules de restructuration proposé. La restructuration a été approuvée en principe par le comité pancanadien des investisseurs, certains fournisseurs d'actifs des banques d'affaires et par les promoteurs de chacune des fiducies.

La proposition de restructuration annoncée le 23 décembre 2007 a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs financiers sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire. La proposition de restructuration comprend, entre autres :

- une restructuration globale et concomitante assortie de solutions distinctes pour :
 - les PCAA de tiers adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (« actifs synthétiques et hybrides »);
 - les PCAA de tiers adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (« actifs traditionnels »);
 - les PCAA de tiers adossés à certains actifs à haut risque aux États-Unis (« actifs à haut risque »);
- la restructuration de pratiquement tous les déclencheurs pour qu'ils deviennent des déclencheurs écart-perte plus transparents et étalés dans le temps;
- une notation de la qualité de l'investissement des billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers, devrait se situer au niveau AAA pour les actifs synthétiques et AAA et AA pour les actifs traditionnels.

Dans le cadre de la restructuration, il est prévu que les actifs synthétiques et hybrides soient divisés au sein de deux véhicules de restructuration, soit deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA de tiers existants. De plus, les parties se sont entendues pour que les participants aux deux sociétés en commandite mettent en place des facilités d'appel de marge additionnelles à celles existantes. À titre de membre de la première société en commandite, la Caisse consentirait une facilité d'appel de marge de 5 267 M\$. La Caisse a intégré à sa technique d'évaluation décrite ci-dessous, l'estimation de l'impact financier d'une facilité d'appel de marge à l'égard de ses titres de PCAA de tiers, conformément à la proposition de restructuration.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la Caisse a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la Caisse attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**b) PCAA de tiers en restructuration (suite)**

L'estimation de la juste valeur de chaque titre de PCAA de tiers en restructuration a été établie en calculant la valeur présente des flux de trésorerie projetés selon différents scénarios de défaut et de perte, les échéances réelles des titres ainsi qu'un taux d'actualisation pertinent majoré d'un écart pour refléter l'illiquidité actuelle des PCAA de tiers en restructuration.

La Caisse a pris en compte la probabilité que les taux de défaut cumulatifs historiques, correspondant à la période d'actualisation, soient d'une plus grande sévérité au cours des prochaines années. Le scénario correspondant au succès à la proposition de restructuration tient compte d'une estimation de taux de défaut permettant d'établir un montant d'actifs « improductifs » ayant des répercussions défavorables sur les flux monétaires prévus. Pour les actifs synthétiques et hybrides, les taux de défaut estimés s'appliquent à l'ensemble des actifs sous-jacents. Pour les actifs traditionnels et les actifs synthétiques qui sont exclus de la proposition de restructuration, la Caisse a appliqué une méthode similaire à ceux qui y sont incluent, tout en appliquant un multiplicateur visant à accroître le niveau des pertes vu l'incertitude entourant leur restructuration. Dans le cas où la proposition de restructuration n'était pas retenue, la Caisse a établi des scénarios quant à la liquidation ordonnée ou à une liquidation forcée des actifs synthétiques et hybrides et des actifs traditionnels. En outre, la juste valeur des actifs à haut risque a été réduite de 60 %.

Compte tenu de ce qui précède, la Caisse a comptabilisé, à l'encontre de son portefeuille de titres de PCAA de tiers en restructuration, une moins value non matérialisée totale de 1 897 M\$ (incluant 30 M\$ pour des frais de restructuration) dans son état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Aucun intérêt à recevoir n'a été comptabilisé à la fin de l'exercice relativement à ces titres.

Au 31 décembre 2007, la Caisse détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 12 607 M\$ (10 740 M\$ à la juste valeur).

	Juste valeur	Moins-value non matérialisée	Coût
Actifs synthétiques et hybrides ¹	9 231	1 295	10 526
Actifs traditionnels ²	1 196	103	1 299
Actifs à haut risque ³	313	469	782
Frais de restructuration		30	
Total	10 740	1 897	12 607

1 Investissements dans les fiducies et séries suivantes (le pourcentage indique la proportion de la série attribuable aux actifs synthétiques et hybrides) : Apollo-série A (100 %), Apsley-série A (62,5 %), Aria-série A (89,4 %) et E (100 %), Aurora-séries A (100 %, E (76,8 %) et F (94,4 %), Comet-série A (100 %), Devonshire (100%), Encore-séries A (100 %) et E (100%), MMAI-I-série A (100 %), Opus-séries A (100 %) et E (100 %), Planet-séries A (55,5 %), E (78,7 %) et F (100 %), Rocket-séries A (86,8 %) et E (100 %), SAT-séries A (100 %) et E (100 %), Silverstone-série A (100 %), SIT III-séries A (100 %) et E (100 %), Symphony-séries A (100 %) et E (100 %), Whitehall-série A (100 %), White Knight (100 %)

2 Investissements dans les fiducies et séries suivantes (le pourcentage indique la proportion de la série attribuable aux actifs traditionnels) : Apollo-série E (100 %), Comet-séries E (87,1 %) et F (100 %), Gémini-séries A (100 %), E (100,0 %) et F (100 %), Newshore-séries A (100 %), Slate-séries A-1 (100 %) et E-1 (100 %)

3 Investissements dans les fiducies et séries suivantes (le pourcentage indique la proportion de la série attribuable aux actifs à haut risque) : Apsley-série A (37,5 %), Aria-série A (10,6 %), Aurora-séries E (23,2 %) et F (5,6 %), Comet-série E (12,9 %), Planet-séries A (44,5 %) et E (21,3 %), Rocket-série A (13,2 %), Ironstone-série E (100 %)

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**b) PCAA de tiers en restructuration (suite)**

La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible au 31 décembre 2007, de l'appréciation par la Caisse de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et de probabilités, dont celle relative au succès de la proposition de restructuration. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique à l'égard de la technique d'évaluation utilisée repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation dans la technique d'évaluation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée. La Caisse croit qu'il est peu probable que la proposition de restructuration échoue étant donné les étapes accomplies et les bénéfices qui y sont rattachés pour l'ensemble des parties prenantes. L'effet possible, sur la technique d'évaluation, d'une variation de 10 % dans les autres hypothèses et probabilités ne modifierait pas de façon importante l'estimation des justes valeurs au 31 décembre 2007.

c) Passif lié aux placements

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Canadiens	30 084	29 786	26 944	26 951
Étrangers	6 554	6 647	3 650	3 615
Billets de trésorerie à payer				
Canadiens	1 990	1 990	4 111	4 112
Étrangers	46	48		
Billets à terme canadiens	917	916	1 091	1 090
Emprunts à payer				
Canadiens	345	346	160	159
Étrangers	557	561	361	359
TACHC				
Canadiens	302	291	333	311
Étrangers			847	843
Titres vendus à découvert				
Canadiens	8 843	8 208	13 392	12 245
Étrangers	7 716	7 498	5 116	4 844
Emprunts hypothécaires				
Canadiens	277	269	466	446
Étrangers	1 253	1 280	954	958
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	291	20	192	39
Étrangers	6 925	1 709	3 027	856
	<u>66 100</u>	<u>59 569</u>	<u>60 644</u>	<u>56 828</u>

d) Part des actionnaires sans contrôle

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	1 408	1 135	1 209	1 021
Étrangers	643	671	159	166
	<u>2 051</u>	<u>1 806</u>	<u>1 368</u>	<u>1 187</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Répartition des titres libellés en devises – Juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2007						
	Devises ¹					Sous-total	Total
	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Autres		
Placements							
Titres à revenu fixe	93 244	15 937	2 622	2 028	3 003	23 590	116 834
Actions et valeurs convertibles	17 186	25 040	8 240	6 215	10 379	49 874	67 060
Biens immobiliers	13 413	3 176	4 544	1 132	175	9 027	22 440
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 457	2 240	925	447	1 374	4 986	7 443
Montant se rapportant aux produits dérivés	525	7 457	644	193	201	8 495	9 020
	126 825	53 850	16 975	10 015	15 132	95 972	222 797
Passif lié aux placements							
Dettes conventionnelles	42 758	8 809	2 480	1 349	3 488	16 126	58 884
Montant se rapportant aux produits dérivés	291	5 996	638	105	186	6 925	7 216
	43 049	14 805	3 118	1 454	3 674	23 051	66 100
Part des actionnaires sans contrôle	1 408	107	63	473		643	2 051
Placements nets	82 368	38 938	13 794	8 088	11 458	72 278	154 646

1 Les placements sont présentés selon la devise dans laquelle ils sont libellés et sont convertis en dollars canadiens.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Répartition des titres libellés en devises – Juste valeur des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2006						Total
	Devises ¹					Sous-total	
	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Autres		
Placements							
Titres à revenu fixe	93 466	15 084	1 485	1 989	1 914	20 472	113 938
Actions et valeurs convertibles	17 598	22 281	7 141	6 341	8 958	44 721	62 319
Biens immobiliers	11 181	2 452	3 666	1 218	104	7 440	18 621
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 332	2 255	219	573	867	3 914	5 246
Montant se rapportant aux produits dérivés	423	2 174	459	168	143	2 944	3 367
	<u>124 000</u>	<u>44 246</u>	<u>12 970</u>	<u>10 289</u>	<u>11 986</u>	<u>79 491</u>	<u>203 491</u>
Passif lié aux placements							
Dettes conventionnelles	46 497	6 794	935	1 498	1 701	10 928	57 425
Montant se rapportant aux produits dérivés	192	2 282	498	164	83	3 027	3 219
	<u>46 689</u>	<u>9 076</u>	<u>1 433</u>	<u>1 662</u>	<u>1 784</u>	<u>13 955</u>	<u>60 644</u>
Part des actionnaires sans contrôle	1 209	124	35			159	1 368
Placements nets	<u>76 102</u>	<u>35 046</u>	<u>11 502</u>	<u>8 627</u>	<u>10 202</u>	<u>65 377</u>	<u>141 479</u>

1 Les placements sont présentés selon la devise dans laquelle ils sont libellés et sont convertis en dollars canadiens.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

f) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements

	2007					2006	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	9 881	32		9 913	4,8 %	29 144	4,5 %
Étrangères	4 756		54	4 810	6,9	4 115	6,8
	<u>14 637</u>	<u>32</u>	<u>54</u>	<u>14 723</u>	5,5	<u>33 259</u>	4,8
Obligations							
Émises ou garanties par :							
Gouvernement du Canada	2 491	5 618	13 267	21 376	4,2	16 361	4,1
Province de Québec	306	1 674	5 108	7 088	4,9	7 340	4,8
Autres provinces canadiennes	5	65	2 103	2 173	4,7	3 605	4,6
Municipalités et autres organismes canadiens	390	427	955	1 772	5,1	1 493	5,2
Sociétés d'État canadiennes	2 169	6 264	3 422	11 855	4,6	9 426	4,6
Gouvernement américain		2	196	198	4,3	1 180	4,7
Autres gouvernements étrangers	144		1 576	1 720	2,9	950	3,9
Titres hypothécaires							
Canadiens	5	89	213	307	12,2	267	13,0
Étrangers		108	2 945	3 053	11,1	5 412	11,3
Entreprises canadiennes	4 037	2 931	9 418	16 386	5,3	14 295	5,0
Entreprises étrangères	1 963	517	2 673	5 153	6,7	3 067	6,3
Titres indexés à l'inflation							
Canadiens			630	630	2,1	658	2,3
Étrangers	95	682	2 401	3 178	1,8	3 151	1,9
	<u>11 605</u>	<u>18 377</u>	<u>44 907</u>	<u>74 889</u>	4,9	<u>67 205</u>	5,1
PCAA de tiers en restructuration			12 607	12 607			
Financements hypothécaires							
Canadiens	2 227	1 753	1 966	5 946	7,0	4 779	6,8
Étrangers	3 616	838	120	4 574	7,8	2 057	7,9
	<u>5 843</u>	<u>2 591</u>	<u>2 086</u>	<u>10 520</u>	7,3	<u>6 836</u>	7,2
	<u>32 085</u>	<u>21 000</u>	<u>59 654</u>	<u>112 739</u>	5,3 %	<u>107 300</u>	5,1 %
Sommes à recevoir rela- tivement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente							
Canadiens	2 525			2 525	4,4 %	1 332	4,2 %
Étrangers	4 603			4 603	3,0	3 949	3,9
	<u>7 128</u>			<u>7 128</u>	3,5 %	<u>5 281</u>	4,0 %

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

f) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2007					2006	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	36 573			36 573	4,1 %	30 826	4,2 %
Billets de trésorerie à payer	2 050			2 050	4,8	4 143	4,3
Billets à terme	917			917	4,3	1 092	4,2
Emprunts à payer	902			902	3,9	521	4,4
TACHC	8	301		309	6,9	1 095	13,3
Titres vendus à découvert	1 088	831	6 759	8 678	3,5	11 099	5,3
Emprunts hypothécaires	483	495	571	1 549	6,8	1 599	6,7
	42 021	1 627	7 330	50 978	4,2 %	50 375	4,7 %

La juste valeur des placements inclut des titres canadiens et étrangers de sociétés fermées pour lesquels aucun cours n'est disponible. La juste valeur des titres de ces sociétés fermées se détaille comme suit :

	2007	2006
Titres canadiens		
Valeurs à court terme	1 234	1 303
Obligations	1 244	814
PCAA de tiers en restructuration	10 740	
Actions et valeurs convertibles	4 789	4 154
	<u>18 007</u>	<u>6 271</u>
Titres étrangers		
Valeurs à court terme	3 030	2 248
Obligations	769	751
Actions et valeurs convertibles	16 593	13 800
	<u>20 392</u>	<u>16 799</u>
	<u>38 399</u>	<u>23 070</u>

5. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 4 M\$ (6 M\$ en 2006) à titre d'intérêts sur dépôts à vue et à terme.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

5. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 10 921 M\$ (8 724 M\$ en 2006) à titre de revenus nets aux détenteurs de dépôts à participation.

	2007	2006
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	143	739
Dépôts à terme	66	24
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	1	
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	317	782
	527	1 545
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	115 947	104 162
Unités émises	16 882	12 119
Unités annulées	(1 269)	(334)
Solde à la fin	131 560	115 947
Gains à la vente de placements non attribués	17 283	12 414
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	5 980	13 573
	154 823	141 934
Avoir des déposants	155 350	143 479

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS**a) Revenus de placement**

	2007	2006
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	685	489
Obligations	2 701	2 589
Financements hypothécaires (note 6b)	305	206
	3 691	3 284
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	2 068	1 544
Biens immobiliers (note 6c)	784	713
	2 852	2 257
Autres revenus	61	57
Part des actionnaires sans contrôle	(73)	(76)
	6 531	5 522

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**a) Revenus de placement (suite)**

Les Revenus de placement – Titres à revenu fixe ont été réduits de 1 221 M\$ (1 003 M\$ en 2006) à titre de dépense nette liée aux titres vendus (achetés) en vertu de conventions de rachat (revente).

b) Revenus nets de financements hypothécaires

	2007	2006
Revenus de financements hypothécaires	424	332
Moins :		
Charges reliées aux filiales de dettes immobilières		
Frais d'opération	50	36
Frais financiers des TACHC	69	79
Radiation de charges reportées		11
	119	126
	305	206

c) Revenus nets de biens immobiliers

	2007	2006
Revenus de biens immobiliers	2 482	1 965
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	1 335	952
Frais d'opération	99	83
Frais financiers des emprunts	285	238
	1 719	1 273
Autres revenus	21	21
	784	713

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**d) Gains (pertes) à la vente de placements**

	2007	2006
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	49	31
Obligations	306	(195)
Financements hypothécaires	23	(2)
	<u>378</u>	<u>(166)</u>
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	8 789	4 837
Biens immobiliers	458	(45)
	<u>9 247</u>	<u>4 792</u>
Part des actionnaires sans contrôle	<u>(48)</u>	<u>(19)</u>
	9 577	4 607
Coûts de transaction des placements	<u>150</u>	
	<u>9 427</u>	<u>4 607</u>

De plus, le montant de 9 427 M\$ de gains (4 607 M\$ en 2006) à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé a été augmenté d'un montant de 1 826 M\$ à titre de gains de change (réduit d'un montant de 3 383 M\$ à titre de pertes de change en 2006).

e) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2007	2006
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	217	187
Obligations	(1 291)	328
Financements hypothécaires	(124)	(23)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	155	80
	<u>(1 043)</u>	<u>572</u>
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(3 144)	7 482
Biens immobiliers	1 105	2 218
	<u>(2 039)</u>	<u>9 700</u>
Total des placements (montants à reporter)	<u>(3 082)</u>	<u>10 272</u>

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)**e) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (suite)**

Total des placements (montants reportés)	(3 082)	10 272
Moins :		
Passif lié aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	177	72
Billets de trésorerie à payer	(1)	(1)
Billets à terme		(8)
Emprunts à payer	(8)	
TACHC	(15)	(3)
Titres vendus à découvert	(566)	751
Emprunts hypothécaires	(35)	(18)
Instruments financiers dérivés	3 162	1 507
Part des actionnaires sans contrôle	64	52
	2 778	2 352
	(5 860)	7 920

7. CHARGES D'EXPLOITATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	140	116
Services professionnels	45	42
Services de données et abonnements	15	14
Locaux et matériel	17	16
Amortissement des immobilisations	15	12
Autres	15	16
	247	216
Frais de garde de valeurs	14	11
	261	227

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion du risque de la Caisse est encadrée par la politique de gestion intégrée des risques adoptée par le conseil d'administration. Révisée régulièrement, cette politique a pour objet de promouvoir une culture et des pratiques rigoureuses de gestion des risques qui favoriseront la réalisation de la mission de la Caisse envers ses déposants. Plus particulièrement, cette politique définit la gouvernance de la gestion du risque au sein de la Caisse, fixe le niveau de risque jugé acceptable afin de parer aux pertes excessives, relie ce niveau de risque aux objectifs de valeur ajoutée de l'actif net et, enfin, fait la promotion d'une répartition efficace du risque.

La gouvernance de la gestion du risque repose sur trois niveaux de contrôle :

Niveau 1 – les gestionnaires comme premiers responsables de la gestion des risques reliés aux activités dont ils ont la responsabilité;

Niveau 2 – le comité déposants et risques (CDR) et le CDR – Transactions;

Niveau 3 – le conseil d'administration et son comité de gestion des risques.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La politique prévoit des mécanismes de reddition de comptes pour chacun de ces niveaux. D'autres encadrements sont prévus à la politique, notamment pour l'impartition de la gestion des investissements, la gestion du risque opérationnel et la gestion des instruments financiers dérivés.

Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés, sont confiés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuille.

La politique prévoit également un processus de recommandation des investissements pour tous les groupes d'investissement. Ce processus est structuré selon l'ordre hiérarchique suivant :

- le gestionnaire de portefeuille
- le comité d'investissement du groupe d'investissement ou conseil d'administration d'une filiale ou unité immobilière
- le CDR – Transactions
- le président et chef de la direction
- le comité de gestion des risques du conseil d'administration
- le conseil d'administration

Dans le cadre de sa politique de gestion intégrée des risques, la Caisse a notamment défini les grands axes :

- les politiques d'investissement
- le risque de marché
- le risque absolu et le risque actif
- le risque de crédit et de concentration
- le risque de contrepartie
- le risque de liquidité de financement

Politiques d'investissement

Les politiques d'investissement définissent les limites d'encadrement du risque des portefeuilles spécialisés.

Ces politiques précisent la philosophie et le type de gestion, la structure, l'univers de placement, les seuils de rendement en termes de valeur ajoutée ou de rendement absolu, les critères de répartition ainsi que la couverture du risque de change des portefeuilles. Enfin, elles prévoient des limites de concentration des investissements par type d'investissement, par émetteur et par devise.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier découle de la valeur des variables de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base, et leur volatilité. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché.

Le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations.

La Caisse gère l'ensemble de ses risques de marché de manière intégrée et globale, de sorte que les principaux éléments contribuant au risque tel que les secteurs d'activité, les pays et les émetteurs sont pris en compte dans l'analyse du risque de marché.

La Caisse peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés en Bourse, ou directement auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, aux fins de la gestion des risques de marché auxquels elle est exposée.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque absolu et risque actif**

Au 31 décembre 2007, le risque absolu et le risque actif de la Caisse sont respectivement de 725 et 195 points centésimaux. Les risques absolu et actif se définissent comme suit :

Le risque absolu du portefeuille de référence (portefeuille visé par les déposants globalement) de la Caisse est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement.

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur marchande dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

L'analyse du risque de concentration mesure la juste valeur de l'ensemble des produits financiers (titres à revenu fixe et titres à revenu variable) liés à un même émetteur ou à un groupe d'émetteurs ¹ ayant des caractéristiques communes (région, secteur d'activité, cote de crédit). La limite de concentration par groupe d'émetteurs est établie à 3 % de l'actif total de la Caisse, à l'exception des titres émis par les gouvernements du Canada, du Québec, d'une autre province ou d'un territoire canadien, ainsi que par leurs ministères et organismes mandataires, lesquels ne font pas l'objet d'une limite de concentration ². Les émetteurs souverains bénéficiant d'une notation de crédit de AAA sont également exclus de cette limite de concentration.

Au 31 décembre 2007, la concentration par cote de crédit des groupes d'émetteurs de la Caisse se présente comme suit :

Cote de crédit ³	AAA-AA	A	BBB	BB ou inférieur	Pas de notation	Total
Placements ⁴	27,6 %	13,3 %	4,8 %	4,0 %	50,3 %	100 %

¹ Un groupe d'émetteurs est un ensemble d'émetteurs contrôlés par une société mère.

² L'exposition envers un émetteur occasionnée par des positions sur des instruments financiers dérivés n'est pas prise en compte dans l'analyse du risque de concentration.

³ Les cotes de crédit sont obtenues des principales agences de notation de crédit publiques et elles sont agrégées selon un algorithme établi à l'interne.

⁴ Le pourcentage des placements représente les positions nettes par groupe d'émetteurs.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit et de concentration (suite)**

L'analyse du risque de crédit comprend la mesure de la probabilité de défaut et du taux de récupération sur les titres de créance détenus par la Caisse, ainsi que le suivi des changements de qualité de crédit des émetteurs et des groupes d'émetteurs détenus dans l'ensemble des portefeuilles de la Caisse.

Durant l'exercice 2007, 204 groupes d'émetteurs détenus dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés de la Caisse ont bénéficié d'une amélioration de leur cote de crédit à long terme émise par les principales agences de notation de crédit, tandis que 140 groupes d'émetteurs ont vu la leur se détériorer.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés hors cote de la Caisse.

Les transactions sur instruments financiers dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par des agences de notation de crédit financière reconnues et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction. De plus, la Caisse conclut des accords juridiques permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés afin de limiter son exposition nette à ce risque de crédit.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par la sûreté échangée.

Au 31 décembre 2007, la somme des expositions nettes au risque de contrepartie de la Caisse était de 1 037 M\$, liée à 75 contreparties actives.

Risque de liquidité de financement

Pour une institution financière comme la Caisse, le risque de liquidité de financement représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif.

La conformité aux règles préétablies s'effectue mensuellement et un suivi des liquidités est effectué quotidiennement. La Caisse simule divers scénarios afin d'estimer l'impact potentiel de différents événements de marché sur ses liquidités. Les gestionnaires responsables de la gestion des liquidités évaluent la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la Caisse. Ils s'assurent de la présence de la Caisse sur des marchés financiers différents et du maintien des relations avec les agences de notation de crédit qui cotent la Caisse ainsi que les bailleurs de fonds.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique, à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à douze mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés en bourse ou auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus des activités de négociation qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	2007			2006
	Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant net
		Actif	Passif	Montant net
Gestion des risques de change				
Trocs de devises				
Achats	1 804	302		302
Ventes	1 742	11	21	(10)
Contrats à terme de gré à gré	45 758	916	233	683
Options négociées hors cote				
Achats	171	5		5
	49 475	1 234	254	980
				(623)
Gestion des taux d'intérêt et de marché				
Trocs de taux d'intérêt et de devises	225 677	1 564	1 681	(117)
Trocs d'actions	57 553	685	489	196
Trocs de risque de crédit	20 124	221	203	18
Contrats à terme normalisés	48 223			
Contrats à terme de gré à gré	69 736	3 030	2 940	90
Options cotées en bourse				
Achats	46 280	242		242
Ventes	31 087		234	(234)
Options négociées hors cote				
Achats	66 286	1 892		1 892
Ventes	60 896		1 414	(1 414)
Bons de souscription	284	152	1	151
	626 146	7 786	6 962	824
				771
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	675 621	9 020	7 216	1 804
				148

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**FONDS CUMULÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés**

	2007				2006
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises					
Achats	8	1 796		1 804	
Ventes	763	155	824	1 742	2 249
Contrats à terme de gré à gré	45 606	44	108	45 758	40 189
Options négociées hors cote					
Achats		171		171	
	46 377	2 166	932	49 475	42 438
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	57 575	63 257	104 845	225 677	110 309
Trocs d'actions	47 872	2 601	7 080	57 553	57 110
Trocs de risque de crédit	2 003	16 873	1 248	20 124	8 784
Contrats à terme normalisés	30 930	14 781	2 512	48 223	59 862
Contrats à terme de gré à gré	65 844	3 875	17	69 736	54 652
Options cotées en bourse					
Achats	46 048	232		46 280	159 382
Ventes	30 873	214		31 087	136 765
Options négociées hors cote					
Achats	36 604	18 543	11 139	66 286	57 649
Ventes	29 952	22 013	8 931	60 896	36 849
Bons de souscription	160	114	10	284	290
	347 861	142 503	135 782	626 146	681 652
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	394 238	144 669	136 714	675 621	724 090

Les montants nominaux de référence de 2006 ont été modifiés par rapport à l'information présentée dans les états financiers cumulés au 31 décembre 2006. Cette modification s'applique principalement aux instruments financiers dérivés sur contrats à terme normalisés. Cette modification a affecté uniquement les montants nominaux de référence et non les justes valeurs des actifs et des passifs de ces instruments. Cette modification n'a aucun effet sur l'état des résultats et l'évolution de l'actif net cumulé au 31 décembre 2006.

10. TITRISATION

Au cours de l'exercice, une filiale en propriété exclusive de la Caisse a titrisé des titres financiers de 2 273 M\$ (néant en 2006) par la création de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. La filiale en propriété exclusive a reçu un produit en espèces net de 731 M\$ ainsi que toutes les catégories non offertes de l'émission (« A-2 » à « K ») pour une juste valeur de 1 542 M\$. Des pertes nettes de 26 M\$ (néant en 2006) sur la vente ont été constatés au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Obligations. Les frais liés à l'opération ont été assumés par la structure d'accueil.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en millions de dollars)

10. TITRISATION (suite)

Dans le cadre des activités de titrisation de la Caisse, les TACHC et les billets à payer acquis par la Caisse, au cours des dernières années d'une structure d'accueil, demeurent inscrits à l'état de l'actif net cumulé au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2007, ces titres représentaient 1 699 M\$ (294 M\$ en 2006). Ces titrisations ont permis à des sociétés sous contrôle commun de générer des honoraires de gestion de 4 M\$ au cours de l'exercice (2 M\$ en 2006). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse est partie à divers engagements.

Les engagements d'achat de placements signifient que la Caisse s'est engagée à acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions.

Les cautionnements et garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les cautionnements relatifs aux remboursements d'emprunts ne comportent aucune date d'échéance spécifique, sauf dans certains cas où ils sont en vigueur pour une durée maximale variant de 1 à 10 ans.

	2007	2006
Engagements d'achat de placements	20 822	20 741
Cautionnements et garanties d'emprunts (montant maximal)	953	567
	<u>21 775</u>	<u>21 308</u>

12. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et d'emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre 2007, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif dont les montants s'élèvent à 51 656 M\$ (39 460 M\$ en 2006) et 11 330 M\$ (8 318 M\$ en 2006) respectivement. Le montant de l'actif en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 723 M\$ (764 M\$ en 2006) qui ont été déposés en garantie auprès de dépositaires, afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement.

13. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS**

La préparation et la présentation des états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la Caisse ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers cumulés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers cumulés.

Les états financiers cumulés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir un impact sur la juste valeur des placements établie en date du 31 décembre 2007.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur un dispositif de contrôle interne sophistiqué appliqué systématiquement à tous les niveaux de l'organisation. Ce dispositif est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le dispositif de contrôle interne de la Caisse est fondé, entre autres, sur une définition claire des responsabilités, la répartition efficace des tâches, la délégation de pouvoirs, des ressources compétentes, des procédures, systèmes d'information, outils et pratiques appropriés, des informations pertinentes, fiables, dont la suffisance permet à chaque employé d'exercer ses responsabilités, des mesures de contrôle, de conformité et de gestion intégrée des risques proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Caisse, et l'existence et la surveillance du respect d'un corpus élaboré de politiques internes.

Ce dispositif de contrôle permet d'assurer que les contrôles internes appropriés sont en place à l'égard des opérations, de l'actif et des registres. De plus, le groupe de vérification interne de la Caisse procède régulièrement à une vérification des contrôles internes. Ces contrôles et vérifications visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers cumulés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou aliénation non autorisée, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la Caisse est assujettie, notamment la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité de vérification du conseil d'administration de la Caisse, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, il approuve les états financiers cumulés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers cumulés du 31 décembre 2007. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Henri-Paul Rousseau
Président et chef de la direction

Ghislain Parent, FCA
Premier vice-président, Finances et opérations

Montréal, le 15 février 2008

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2007 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications de conventions comptables expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 février 2008

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	452 616 \$	735 123 \$
Intérêts sur débentures	632 131	523 077
Honoraires	113 625	32 155
Dividendes	14 000	12 000
Redevances sur débentures	<u>1 672</u>	<u>172 062</u>
	<u>1 214 044</u>	<u>1 474 417</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	767 078	665 231
Transport et communication	77 251	75 940
Loyers	39 874	39 440
Services professionnels et administratifs	266 090	275 308
Fournitures et matériel	8 591	7 903
Amortissement des immobilisations corporelles	899	899
Intérêts	14 893	
Moins-value non réalisée sur placements en PCAA	2 301 000	
Moins-value non réalisée sur autres placements	427 281	595 255
Moins-value réalisée sur autres placements	<u>235 483</u>	<u>336 896</u>
	<u>4 138 440</u>	<u>1 996 872</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	2 924 396	522 455
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	<u>202 480</u>	<u>237 375</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>3 126 876</u>	<u>759 830</u>
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	2 858 802	2 098 972
Incidence de la modification comptable au 1 ^{er} avril 2007 (note 3)	<u>91 337</u>	<u></u>
	<u>2 950 139</u>	<u>2 098 972</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>6 077 015 \$</u>	<u>2 858 802 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 356 \$	789 \$
Placements temporaires (note 5)	1 812 792	16 817 582
Créances et intérêts courus	87 926	301 502
Versements à recevoir sur placements (note 6)	<u>831 768</u>	<u>676 302</u>
	2 737 842	17 796 175
Placements (note 6)	18 732 840	6 129 316
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>900</u>	<u>1 799</u>
	<u>21 471 582</u> \$	<u>23 927 290</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	54 053 \$	34 881 \$
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	507 012	232 855
Provision pour vacances	<u>62 278</u>	<u>69 257</u>
	623 343	336 993
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	477 329	
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>81 916</u>	<u>83 090</u>
	1 182 588	420 083
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 11)	26 366 009	26 366 009
Déficit cumulé	<u>(6 077 015)</u>	<u>(2 858 802)</u>
	<u>20 288 994</u>	<u>23 507 207</u>
	<u>21 471 582</u> \$	<u>23 927 290</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(3 126 876) \$	(759 830) \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(219 848)	(109 590)
Amortissement des immobilisations corporelles	899	899
Moins-value non réalisée sur placements	2 728 281	595 255
Moins-value réalisée sur placements	235 483	336 896
Quote-part de la perte des sociétés satellites	<u>202 480</u>	<u>237 375</u>
	----- (179 581)	----- 301 005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	213 576	(120 368)
Fournisseurs et charges à payer	19 172	8 143
Dû à La Financière agricole du Québec	751 486	199 283
Provision pour vacances	(6 979)	5 648
Provision pour congés de maladie	<u>(1 174)</u>	<u>16 008</u>
	----- 976 081	----- 108 714
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>796 500</u>	<u>409 719</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(16 652 500)	(2 793 874)
Encaissement de placements en débetures	855 777	375 705
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u> </u>	<u>(2 698)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(15 796 723)</u>	<u>(2 420 867)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions de catégorie B et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u> </u>	<u>2 366 009</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 000 223)	354 861
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>16 818 371</u>	<u>16 463 510</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>1 818 148</u> \$	<u>16 818 371</u> \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	5 356 \$	789 \$
Placements temporaires	<u>1 812 792</u>	<u>16 817 582</u>
	<u>1 818 148</u> \$	<u>16 818 371</u> \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	<u>14 177</u> \$	<u> </u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs et des passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la Société.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires et les créances et intérêts courus. Les passifs financiers comprennent les fournisseurs et charges à payer et les montants dus à La Financière agricole du Québec. De plus, la Société a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme autres que les placements dans des sociétés satellites ainsi que le montant dû à La Financière agricole présenté à long terme.

Déventures

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment.

Placements dans des sociétés satellites

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation, diminués de toutes moins-values durables, le cas échéant, lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Immobilisations corporelles

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Capital Financière agricole inc. consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

L'application des nouvelles normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers.

La nouvelle norme permet aux entités de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou lors de l'adoption de cette norme, et ce, même si cet instrument financier ne répond pas à la définition d'un instrument financier détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers classés détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable.

Incidence de l'adoption de la nouvelle norme

Les ajustements à la juste valeur attribuables à la classification à titre d'instruments détenus à des fins de transaction de certains actifs sont reconnus dans le solde d'ouverture du déficit cumulé en date du 1^{er} avril 2007 conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence est une augmentation du déficit cumulé de 91 337 dollars.

Les ajustements faits par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables sont résumés dans le tableau suivant :

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

	Au 31 mars 2007	Incidence de la modification comptable	Au 1 ^{er} avril 2007
Actifs à court terme	17 796 175 \$		17 796 175 \$
Placements	6 129 316	(91 337) \$	6 037 979
Immobilisations corporelles	1 799		1 799
	<u>23 927 290 \$</u>	<u>(91 337) \$</u>	<u>23 835 953 \$</u>
Passifs	420 083 \$		420 083 \$
Capital-actions	26 366 009		26 366 009
Déficit cumulé	<u>(2 858 802)</u>	<u>(91 337) \$</u>	<u>(2 950 139)</u>
	<u>23 927 290 \$</u>	<u>(91 337) \$</u>	<u>23 835 953 \$</u>

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Ce chapitre établit les normes de présentation pour les instruments financiers et précise qu'elles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative.

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE À VENIR

L'Institut canadien des comptables agréés a publié les chapitres suivants : 3862 - « Instruments financiers – information à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – information à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, la Société appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ceux-ci, visant spécifiquement l'information à fournir, n'auront aucune incidence sur les résultats de la Société.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Papier commercial bancaire adossé à des actifs, 4,4 %, échéant le 15 avril 2008	1 812 792 \$	4 846 002 \$
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers		11 971 580
	<u>1 812 792 \$</u>	<u>16 817 582 \$</u>

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. PLACEMENTS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	<u>9 139 000 \$</u>	
Actions ordinaires – placements	1 720 000	1 150 000 \$
Actions ordinaires – sociétés satellites	<u>1 512 394</u>	<u>76 625</u>
	<u>3 232 394</u>	<u>1 226 625</u>
Débetures, 8 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2016. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 737 665 \$ en 2009, 1 060 598 \$ en 2010, 1 379 629 \$ en 2011, 1 662 697 en 2012 et 3 283 340 \$ pour les exercices futurs.	7 193 214	5 578 993
Versements à recevoir à court terme	<u>(831 768)</u>	<u>(676 302)</u>
	<u>6 361 446</u>	<u>4 902 691</u>
	<u><u>18 732 840 \$</u></u>	<u><u>6 129 316 \$</u></u>

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, Capital Financière agricole inc. et la société mère, La Financière agricole du Québec (Le Groupe), sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement par entité à 2 millions de dollars.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2008, Capital Financière agricole inc. détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Bien que la situation au Canada soit différente de celle prévalant aux États-Unis, cet état de fait a toutefois engendré une baisse de confiance à l'égard de certains produits financiers, notamment le PCAA. Depuis le 13 août 2007, Capital Financière agricole inc. n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA émis par des tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Dans le but de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché des PCAA émis par des tiers et de rétablir un climat de confiance, une entente initiale a été conclue en août dernier entre plusieurs investisseurs et institutions financières, visant à favoriser le rétablissement d'activités normales au sein du marché du PCAA (la Proposition de Montréal). Cette entente a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs signataires de la Proposition de Montréal ainsi que d'autres intervenants importants liés au marché du PCAA apportant une expérience pertinente.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a approuvé une proposition d'entente de restructuration globale des PCAA qui vise, entre autres, le remplacement des PCAA touchés par l'entente par de nouveaux billets ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement de certaines séries de PCAA soutenues intégralement ou partiellement par des actifs synthétiques, la mise en commun de leurs actifs, la modification des mécanismes d'appels de marge de séries de PCAA regroupés et la mise en place de facilités de crédit destinées à répondre à de tels appels, le cas échéant, et enfin le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA lorsque nécessaire. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. PLACEMENTS (suite)**Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)**

La restructuration adoptée comporte les étapes suivantes :

- a) procéder à une restructuration globale et simultanée qui comprend des solutions distinctes pour :
 - les PCAA adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (les « actifs synthétiques et hybrides »),
 - les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (les « actifs traditionnels »),
 - les PCAA adossés à des actifs à haut risque lesquels sont jugés inadmissibles aux fins du regroupement (les « actifs à haut risque »);
- b) restructurer presque tous les déclencheurs d'appels de marge pour augmenter leur transparence et retarder leur application;
- c) obtenir une notation de crédit pour les billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers financiers, devrait se situer à un haut niveau de qualité pour les actifs synthétiques.

Relativement aux actifs synthétiques, l'entente de principe prévoit la création de deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA existants. Parmi les conditions, notons l'établissement d'une facilité de crédit en soutien à chacune des sociétés en commandite afin de financer les appels de marge éventuels sur les actifs sous-jacents. Chacun des investisseurs a le choix d'intégrer l'une ou l'autre des sociétés en commandite. En se joignant à la première société en commandite, l'investisseur s'engage à participer au prorata de ses investissements à la facilité de crédit de cette société tandis que l'investisseur qui décide de se joindre à la deuxième société en commandite n'aura pas à fournir de facilité de crédit car elle proviendra de tiers. Capital Financière agricole inc. a adhéré à la deuxième société en commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la Société a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 92,1 %, les actifs synthétiques à 87,7 % et les actifs à haut risque à 40 %. En établissant la juste valeur de ces titres, la Société attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnées ou forcée.

Suite à l'évaluation, la Société a enregistré une perte de valeur non réalisée de 2 301 000 dollars et n'a comptabilisé aucun intérêt à recevoir à la fin de l'exercice relativement à ces titres. La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Au 31 mars 2008, Capital Financière agricole inc. détient les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur		Moins-value non réalisée		Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	8 389 000	\$	1 176 000	\$	9 565 000
Actifs traditionnels					
Actifs à haut risque	750 000		1 125 000		1 875 000
	<u>9 139 000</u>	\$	<u>2 301 000</u>	\$	<u>11 440 000</u>

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Matériel et équipement	8 867 \$	7 967 \$	900 \$
			1 799 \$

8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2008	2007
Sans intérêt, ni modalité de remboursement	2 012 \$	10 941 \$
Portant intérêts aux taux de 3,67 % et 3,76 %, échéant jusqu'au 30 mai 2008	505 000	
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	477 329	221 914
	984 341	232 855
Versements à payer à court terme	(507 012)	(232 855)
	477 329 \$	

9. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2008	2007
Solde au début	83 090 \$	67 082 \$
Charge de l'exercice	16 331	27 304
Prestations versées au cours de l'exercice	(17 505)	(11 296)
Solde à la fin	81 916 \$	83 090 \$

10. RÉGIMES DE RETRAITE

Des membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP et au RRPE ont augmenté de 7,06 % à 8,19 % et de 7,78 % à 10,54 % respectivement.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 43 857 \$ (2007 : 31 790 \$). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11. CAPITAL-ACTIONS**Autorisé :**

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, participantes et votantes, rachetables au gré des détenteurs, à compter du 2 avril 2016, au plus élevé de sa valeur aux livres à la date de la demande de rachat et de la juste valeur marchande, sans escompte pour une position minoritaire, établie à la date de la demande de rachat, sans valeur nominale.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)**Émis et payé :**

	2008	2007
24 000 actions de catégorie A	24 000 000 \$	24 000 000 \$
2 637 actions de catégorie B	2 366 009	2 366 009
	<u>26 366 009 \$</u>	<u>26 366 009 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec La Financière agricole du Québec, société mère, se détaillent comme suit :

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux		93 363 \$
Transport et communication	4 863 \$	4 170
Loyers	39 849	39 440
Services professionnels et administratifs	237 595	206 432
Intérêts	14 893	

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur de ces instruments financiers à long terme qui n'ont pas de valeur à la cote, a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigées sur des marchés actifs est basée sur des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur des débetures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

Quant aux montants dus à La Financière agricole, la juste valeur correspond au coût en raison de leur échéance rapprochée ou compte tenu de l'absence de marché.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions ordinaires - placements	1 720 000 \$	1 750 000 \$	1 150 000 \$	1 150 000 \$
Déventures	7 193 214	7 681 832	5 487 656	5 578 993

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en déventures. En conséquence, la Société considère ce risque dans l'établissement de la juste valeur de ces placements.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur du portefeuille est répartie entre les quatre secteurs suivants :

	2008	2007
Transformation alimentaire	76,7 %	84,6 %
Distribution alimentaire	2,4 %	5,3 %
Production agricole	5,4 %	7,2 %
En amont de l'agriculture	15,5 %	2,9 %

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.,

Jacques Brind'Amour
Président

Dominique Vignola
Directeur général

Richard Couture
Directeur des ressources financières et matérielles
de La Financière agricole du Québec

Lévis, le 16 mai 2008

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de Capital Financière agricole inc.

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2008, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2008

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus de placements et bénéfice de l'exercice	189 833 \$	158 505 \$
Remise au Fonds consolidé du revenu	(158 505)	(24 097)
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT	<u>158 505</u>	<u>24 097</u>
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	<u>189 833 \$</u>	<u>158 505 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	160 440 \$	157 584 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	50 426	122 750
Revenus des placements à recevoir	47 731	32 910
Dépôts à terme à des taux variant de 2,90 % à 4,50 %	2 048 564	2 020 500
Créances	125 463	5 700
Obligations reçues en dépôt (note 4)	<u>2 432 624</u>	<u>2 791 444</u>
Obligations reçues en dépôt (note 4)	1 058 220	605 418
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	<u>786 536</u>	<u>954 383</u>
	<u>4 277 380 \$</u>	<u>4 351 245 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Frais de gestion à payer	4 800 \$	5 150 \$
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 6)	<u>4 082 747</u>	<u>4 187 590</u>
	4 087 547	4 192 740
SURPLUS CUMULÉ	<u>189 833</u>	<u>158 505</u>
	<u>4 277 380 \$</u>	<u>4 351 245 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Louis Borgeat
Président de l'Office de la protection
du consommateur

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	189 833 \$	158 505 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Revenus des placements à recevoir	(14 821)	(6 136)
Créances	5 700	(2 700)
Frais de gestion à payer	(350)	5 150
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(83 142)	(94 820)
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à terme	(28 064)	(20 500)
Gain sur disposition des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(26 687)	
	<u>(147 364)</u>	<u>(119 006)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>42 469</u>	<u>39 499</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(194 534)	
Produit de disposition des dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	350 000	110 000
Produit de disposition des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	194 534	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>350 000</u>	<u>110 000</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des cautionnements individuels des agents de voyage (note 6)	(231 108)	(261 285)
Versement au fonds consolidé du revenu	(158 505)	(24 097)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(389 613)</u>	<u>(285 382)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	2 856	(135 883)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>157 584</u>	<u>293 467</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>160 440 \$</u>	<u>157 584 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. COMPOSITION ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les cautionnements individuels des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et ils sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir le respect de cette loi et de son règlement.

Les revenus des placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers des cautionnements individuels des agents de voyage par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Le 1^{er} avril 2007, les cautionnements ont adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux principes comptables généralement reconnus qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière des cautionnements.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, les cautionnements appliqueront les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants :

- 1530 – « Résultat étendu »
- 3855 – « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation »
- 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir »
- 3863 – « Instruments financiers – Présentation »

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur la situation financière des cautionnements. Quant au chapitre 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application de ces normes.

4. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'exercice terminé le 31 mars 2008 sont de 587 265 \$ (2007 : 202 936 \$) et les aliénations sont de 461 000 \$ (2007 : 271 605 \$).

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2008	2007
Nombre d'unités	806	978
Coût d'acquisition des unités	786 536 \$	954 383 \$
Juste valeur des unités	885 502 \$	1 125 100 \$
Juste valeur par unité	1 099 \$	1 150 \$

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la CDPQ en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration.

L'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par les cautionnements individuels des agents de voyages.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)**PCAA de tiers en restructuration (suite)**

Au 31 mars 2008, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier des cautionnements individuels des agents de voyages par le fonds général de la CDPQ est de 21 000 \$. Cette quote-part est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 17 000 \$,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 3 000 \$,
- la quote-part des frais de restructuration de ces titres de 1 000 \$, diminuée des gains réalisés à la vente.

6. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cautionnements en vigueur		
Solde au début	4 187 590 \$	4 517 544 \$
Dépôts de cautionnements	<u>621 348</u>	<u>526 144</u>
	<u>4 808 938</u>	<u>5 043 688</u>
Réclamations et frais de fiducie	(2 091)	(31 432)
Remises de cautionnements	(513 100)	(674 666)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	<u>(220 000)</u>	<u>(170 000)</u>
	<u>(735 191)</u>	<u>(876 098)</u>
Solde à la fin	4 073 747	4 167 590
Cautionnements perçus d'avance *	<u>9 000</u>	<u>20 000</u>
	<u><u>4 082 747</u></u> \$	<u><u>4 187 590</u></u> \$

* Les cautionnements perçus d'avance concernent les cautionnements reçus pour des permis qui ne sont pas en vigueur en fin d'exercice.

La variation nette des cautionnements de l'exercice au montant de 104 843 \$ (329 954 \$ en 2007) inclut les opérations n'ayant aucun impact sur les flux de trésorerie concernant les obligations reçues en dépôt dont la variation nette représente 126 265 \$ au 31 mars 2008 (68 669 \$ en 2007).

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 38 920 500 \$ au 31 mars 2008 (36 528 001 \$ au 31 mars 2007) dont 33 355 500 \$ pour les titulaires d'un permis valide au 31 mars 2008 (31 218 000 \$ au 31 mars 2007). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé l'exploitation de leur commerce depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR****Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec**

La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 5 des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR (suite)

Obligations reçues en dépôt

La juste valeur des obligations reçues en dépôt selon la valeur boursière est de 1 141 653 \$ (1 033 945 \$ au 31 mars 2007). Cette juste valeur provient du Bureau des dépôts et consignations – Ministère des Finances.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de la trésorerie, des dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, des revenus des placements à recevoir, des dépôts à terme, des créances et des frais de gestion à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

Cautionnement individuels des agents de voyages

La juste valeur des cautionnements individuels des agents de voyages ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2008, l'exposition des cautionnements au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie	sans intérêt
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	intérêt variable
Revenus des placements à recevoir	sans intérêt
Dépôts à terme	intérêt variant de 2,90 % à 4,50 %
Créances	sans intérêt
Obligations reçues en dépôts	sans intérêt
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	sans intérêt
Frais de gestion à payer	sans intérêt
Cautionnements individuels des agents de voyages	sans intérêt

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, les cautionnements individuels des agents de voyages sont apparentés à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Secrétariat général n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de leurs activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du Rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat général reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires des cautionnements individuels conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Secrétariat général pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Louis Borgeat

Québec, le 20 juin 2008

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2008, l'état des résultats et surplus cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des cautionnements individuels des agents de voyage au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 juin 2008

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Recherche et développement		
Contributions du gouvernement du Québec	9 250 000 \$	13 250 000 \$
Clientèle externe	<u>5 429 277</u>	<u>2 885 082</u>
	14 679 277	16 135 082
Services		
Contrat du gouvernement du Québec	2 000 000	8 000 000
Clientèle externe	<u>7 695 116</u>	<u>6 885 383</u>
	9 695 116	14 885 383
Autres		
Gain sur disposition de l'immeuble destiné à la vente (note 10)	3 359 167	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(58 943)	
Gain sur disposition de placement	206 795	
Diminution nette de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(35 403)	
Produits divers	<u>290 074</u>	<u>749 674</u>
	3 761 690	749 674
	<u>28 136 083</u>	<u>31 770 139</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 041 922	19 436 141
Coûts directs sur projets	4 935 351	3 698 905
Frais d'occupation (note 10)	2 416 078	3 643 907
Frais de fonctionnement	2 414 773	2 505 505
Frais financiers	402 724	565 970
Revenus financiers	(352 166)	(79 862)
Aide gouvernementale – Gouvernement du Québec	(150 859)	(155 726)
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 397 744	1 678 832
Actifs incorporels	<u>252 725</u>	<u>414 455</u>
	30 358 292	31 708 127
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT ÉTENDU	<u><u>(2 222 209) \$</u></u>	<u><u>62 012 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE DÉJÀ ÉTABLI AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(15 975 018) \$	(16 037 030) \$
Incidence de l'application des nouvelles normes comptables (note 2)	<u>867 798</u>	
SOLDE REDRESSÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(15 107 220)	(16 037 030)
(Perte nette) Bénéfice net	<u>(2 222 209)</u>	<u>62 012</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(17 329 429) \$</u>	<u>(15 975 018) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 197 469 \$	4 618 281 \$
Placements (note 5)	7 000 000	
Créances (note 6)	2 333 855	2 728 463
Travaux en cours	1 601 914	919 847
Stocks (note 7)	970 286	715 697
Frais payés d'avance	173 398	347 479
	<u>14 276 922</u>	<u>9 329 767</u>
Créances à long terme (notes 8 et 14)	923 699	1 059 750
Placements à long terme (note 9)	36 226	147 383
Immeuble destiné à la vente (note 10)		5 493 833
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 11 et 14)	<u>10 158 067</u>	<u>10 496 602</u>
	<u>11 117 992</u>	<u>17 197 568</u>
	<u>25 394 914 \$</u>	<u>26 527 335 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 12)		1 956 660 \$
Charges à payer et frais courus (note 13)	6 275 862 \$	6 454 248
Produits reportés	1 152 425	1 417 257
Portion court terme du gain reporté (note 10)	271 200	
Versements sur la dette à long terme (note 14)	7 265 415	6 958 626
	<u>14 964 902</u>	<u>16 786 791</u>
Dette à long terme (note 14)	582 036	703 373
Crédits reportés	420 665	538 049
Gain reporté (note 10)	<u>2 282 600</u>	
	<u>3 285 301</u>	<u>1 241 422</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	24 474 140	24 474 140
Déficit cumulé	<u>(17 329 429)</u>	<u>(15 975 018)</u>
	<u>7 144 711</u>	<u>8 499 122</u>
	<u>25 394 914 \$</u>	<u>26 527 335 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Archambault
André Bazergui

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net	(2 222 209) \$	62 012 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 397 744	1 678 832
Amortissement des actifs incorporels	252 725	414 455
Amortissement des crédits reportés	(117 384)	(117 384)
Amortissement du gain reporté	(158 200)	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	58 943	2 211
Gains sur disposition d'immeuble destiné à la vente (note 10)	(3 359 167)	
Dévaluation des actifs incorporels	206 271	264 113
Gain sur disposition de placement	(206 795)	
Diminution nette de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	35 403	
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	301 644	297 295
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 16)	(803 571)	2 337 524
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 614 596)	4 939 058
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de disposition de placements à long terme	1 157 459	
Acquisition de placements	(7 000 000)	
Acquisition de placements à long terme	(7 112)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 450 511)	(1 857 620)
Produits de disposition de l'immeuble destiné à la vente	11 565 000	
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	1 800	16 109
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 266 636	(1 841 511)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(116 192)	(113 994)
Diminution de l'emprunt bancaire	(1 984 280)	(3 843 240)
Augmentation de l'emprunt bancaire	27 620	1 956 660
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 072 852)	(2 000 574)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(2 420 812)	1 096 973
ENCAISSE AU DÉBUT	4 618 281	3 521 308
ENCAISSE À LA FIN	2 197 469 \$	4 618 281 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec (« le Centre »), personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1), a pour objet de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS (MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES)

Le 1^{er} avril 2007, le Centre a adopté les nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) :

Le chapitre 1530, « Résultat étendu », présente un nouvel état financier qui indique la variation des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires.

Le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », obligent l'entité à comptabiliser initialement les instruments financiers à la juste valeur à la date du bilan et ultérieurement à la juste valeur, sauf exception; établissent des règles déterminant à quel moment l'actif ou le passif financier doit être constaté au bilan, ainsi que des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction liés à la dette à long terme ainsi qu'à la passation en charges subséquente.

Ces normes exigent le classement des instruments financiers du Centre dans des postes pour lesquels des règles clairement définies déterminent les normes à appliquer. Ces règles diffèrent en fonction des classements entre diverses catégories possibles.

Le Centre a effectué le classement suivant :

- L'encaisse et les actions de société publique ont été classés comme « actifs détenus à des fins de transaction », et les dépôts à terme ont été désignés de façon irrévocable à ce titre. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont comptabilisés en résultat net, le cas échéant.
- Les créances et les créances à long terme sont classées comme « prêts et créances ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, puis au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Centre, cette évaluation correspond généralement au coût.
- L'emprunt bancaire, les charges à payer et la dette à long terme sont classés comme « autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Centre, cette évaluation correspond généralement au coût.

L'application de ces nouvelles normes, tel que prévu aux dispositions transitoires, devait se faire sans retraitement des périodes antérieurs. Lors de l'application initiale, tout ajustement de la valeur comptable des instruments financiers était comptabilisé comme un redressement du solde d'ouverture du bénéfice net cumulé ou du cumul des autres éléments du résultat étendu, en fonction du classement des actifs et passifs financiers existants.

Le chapitre 3855 établit également les normes de comptabilisation des coûts de transaction engagés lors de l'émission d'instruments d'emprunt. Les coûts de transaction sont déduits des passifs financiers et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie estimative des passifs concernés.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Centre a choisi le 1^{er} avril 2007 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. INSTRUMENTS FINANCIERS (MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES) (suite)**Incidence et adoption de ces normes**

Le 1^{er} avril 2007, des ajustements à l'égard des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture du déficit cumulé. L'incidence est une diminution du déficit cumulé de 867 798 \$ et une augmentation des placements à long terme du même montant.

Les chiffres correspondants n'ont pas été retraités en fonction des nouvelles normes comptables, tel que prévu aux dispositions transitoires. Par conséquent, les deux exercices ne sont pas comparables.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formuler des hypothèses sont : la durée de vie utile des immobilisations, l'évaluation des travaux en cours et la provision pour mauvaises créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Produits de location

Le Centre constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants perçus en vertu des contrats de location est présenté dans les créances au bilan.

Constataion des produits

Les produits et les bénéfices sur les contrats sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale. Des événements non encore connus pourraient survenir et occasionner des changements à ces estimations.

Instruments financiers

La convention comptable relative aux instruments financiers est décrite à la note 2.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et bénéfices reconnus des contrats en cours sur les montants facturés.

- Projets externes : Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.
- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements, soit les dépôts à terme et les actions de sociétés publiques, sont comptabilisés à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée aux résultats nets à compter de l'exercice terminé le 31 mars 2008. Pour les exercices financiers antérieurs, les placements étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition et toute baisse durable de la valeur était diminuée de la valeur comptable des placements (note 2).

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Ville de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de huit ans. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique	25 %
Matériel roulant	30 %

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de brevets et de droits d'utilisation des technologies et protocoles, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Brevets et droits d'utilisation des technologies et protocoles	Linéaire	20 % à 33 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Produits reportés

Les produits reportés représentent l'excédent des montants facturés des contrats en cours sur les coûts et les bénéfices reconnus. Ils incluent également les dépôts de clients encaissés d'avance conformément aux ententes contractuelles.

Crédits reportés

Les subventions relatives aux immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES RÉCEMMENT PUBLIÉES

Au cours du prochain exercice, le Centre appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – Présentation ».

Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Le Centre adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice qui se terminera le 31 mars 2009, tel que requis par l'ICCA.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le Centre évalue actuellement l'incidence de ces normes sur la divulgation en vue de leur application future.

5. PLACEMENTS

	2008		2007	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Dépôt à terme, 3,95 %, échéant le 23 avril 2008	3 500 000 \$	3 500 000 \$		
Dépôt à terme, 3,80 %, échéant le 15 juillet 2008	3 500 000	3 500 000		
	<u>7 000 000 \$</u>	<u>7 000 000 \$</u>		

6. CRÉANCES

	2008	2007
Clients	2 071 394 \$	1 935 005 \$
Gouvernement du Québec - contrats	150 000	667 400
Portion à court terme des créances à long terme (note 8)	<u>112 461</u>	<u>126 058</u>
	<u>2 333 855 \$</u>	<u>2 728 463 \$</u>

7. STOCKS

	2008	2007
Stocks de pièces et de fournitures	94 417 \$	81 631 \$
Stocks de produits	<u>875 869</u>	<u>634 066</u>
	<u>970 286 \$</u>	<u>715 697 \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. CRÉANCES À LONG TERME

	2008	2007
Avance salariale aux employés (*)	349 571 \$	373 161 \$
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec (**)	686 589	812 647
	<u>1 036 160</u>	<u>1 185 808</u>
Portion à court terme (note 6)	<u>(112 461)</u>	<u>(126 058)</u>
	<u>923 699 \$</u>	<u>1 059 750 \$</u>

(*) Une avance équivalente à deux semaines de salaires a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

(**) Contribution à recevoir au taux fixe de 4,58 % encaissable par versements semestriels de 71 709 \$ jusqu'au 1^{er} avril 2013 (note 14).

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2008		2007	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements détenus à des fins de transaction :				
Actions d'une société publique	61 750 \$	36 226 \$*	147 383 \$	1 015 181 \$
	<u>61 750 \$</u>	<u>36 226 \$</u>	<u>147 383 \$</u>	<u>1 015 181 \$</u>

(*) Un montant de 25 524 \$ a été comptabilisé dans les résultats nets pour l'exercice terminé au 31 mars 2008 à titre de diminution de la juste valeur.

10. IMMEUBLE DESTINÉ À LA VENTE

Au 30 août 2007, le Centre a disposé de l'un de ses immeubles, situé à Montréal pour la somme de 11 565 000 \$. Cet immeuble était présenté comme immeuble destiné à la vente au 31 mars 2007. Le gain réalisé lors de cette disposition s'est établi à 6 071 167 \$ dont un montant de 2 712 000 \$ a été reporté et amorti aux résultats nets sur la durée du bail en vertu des normes comptables applicables aux opérations de cession-bail. Le gain résiduel comptabilisé au 31 mars 2008 est de 3 359 167 \$ et est présenté au poste « Gain sur disposition d'immobilisations corporelles » alors que l'amortissement à cette date s'est élevé à 158 200 \$ et est présenté au poste « frais d'occupation » à l'état des résultats nets. Le solde du gain reporté est de 2 553 800 \$ dont un montant de 2 282 600 \$ est présenté à long terme au bilan du 31 mars 2008.

Dans le cadre de la disposition de l'immeuble, une étude environnementale a été effectuée, laquelle a révélé des correctifs à apporter. Les correctifs apportés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008 se sont élevés à 93 023 \$. Le solde au 31 mars 2008 de la provision relative à ce passif environnemental a été réévalué et s'élève à 205 000 \$ (2007 : 564 100 \$).

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	249 650 \$		249 650 \$	1 239 436 \$
Bâtiments et aménagement des terrains (*)	9 709 592	6 177 824 \$	3 531 768	2 447 532
	9 959 242	6 177 824	3 781 418	3 686 968
Mobilier et équipement	23 274 889	18 091 896	5 182 993	5 122 751
Équipement informatique	6 874 681	6 039 572	835 109	927 340
Matériel roulant	280 827	220 467	60 360	71 048
	40 389 639	30 529 759	9 859 880	9 808 107
Actifs incorporels				
Brevets et droits d'utilisation de technologies et protocoles (**)	55 000	18 333	36 667	349 074
Logiciels	3 706 152	3 444 632	261 520	339 421
	3 761 152	3 462 965	298 187	688 495
	44 150 791 \$	33 992 724 \$	10 158 067 \$	10 496 602 \$

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Ville de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 687 769 \$ au 31 mars 2008 (2007 : 715 410 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

Au 31 mars 2008, la valeur nette aux livres des terrains et bâtiments est de 3 781 418 \$, alors que les évaluations municipales totalisent 11 289 300 \$ (2007 : 10 992 300 \$).

(**) Au cours de l'exercice, le Centre a constaté une dévaluation de 206 271 \$ (2007 : 264 113 \$) pour l'un de ses actifs incorporels présentés sous la rubrique « Brevets et droits d'utilisation de technologies et protocoles ». Cette perte de valeur est présentée dans les frais de fonctionnement à l'état des résultats nets.

12. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2008, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire autorisée de 4 M\$, renouvelable annuellement. Les montants prélevés sous forme d'acceptation bancaire, portent intérêt au taux fixe de 3,60 % (2007 : 4,37 % échu le 9 juillet 2007).

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et autres frais courus	2 477 319 \$	2 341 350 \$
Traitements et avantages sociaux	1 582 680	1 942 382
Provision pour vacances à payer	2 215 863	2 170 516
	6 275 862 \$	6 454 248 \$

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. DETTE À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de 5,25 % (6 % en 2007) de la Banque Nationale du Canada, échéant le 31 mars 2009. Les intérêts sont capitalisés et payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance.	7 144 077 \$	6 842 433 \$
Billet à payer au Fonds de financement, taux fixe de 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 71 709 \$ à partir du 1 ^{er} octobre 2005, échéant le 1 ^{er} avril 2013. Une hypothèque mobilière sans dépossession à l'égard de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec est donnée en sûreté. (note 8)	686 589	794 070
Emprunts à taux fixes de 1,90 %, remboursables par 60 versements mensuels de 380 \$, échéant à différentes dates jusqu'en février 2010. Du matériel roulant est donné en sûreté.	<u>16 785</u> 7 847 451	<u>25 496</u> 7 661 999
Portion échéant à moins d'un an	<u>(7 265 415)</u>	<u>(6 958 626)</u>
	<u>582 036 \$</u>	<u>703 373 \$</u>

La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice s'élève à 375 755 \$ (2007 : 336 242 \$), laquelle comporte des intérêts capitalisés au cours de l'exercice d'un montant de 301 644 \$ (2007 : 297 295 \$) sur l'avance du ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2009	7 265 415 \$
2010	125 577
2011	123 121
2012	128 825
2013	134 792

15. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Autorisé 650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé 244 741 actions	<u>24 474 140 \$</u>	<u>24 474 140 \$</u>

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2008	2007
Créances	394 608 \$	979 357 \$
Travaux en cours	(682 067)	330 889
Stocks	(254 589)	(118 285)
Frais payés d'avance	174 081	(2 574)
Créances à long terme	136 051	160 539
Charges à payer et frais courus	(306 823)	563 498
Produits reportés	(264 832)	424 100
	<u>(803 571) \$</u>	<u>2 337 524 \$</u>

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 97 077 \$ (2007 : 305 026 \$).

En date du 31 mars 2008, le poste « Créiteurs et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 322 058 \$ (2007 : 193 621 \$).

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Centre pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats nets de l'exercice, s'élèvent à 890 475 \$ (2007 : 848 796 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière, soit au cours acheteur. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Centre :

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à long terme	1 036 160 \$	(1)	1 185 808 \$	(1)
Placements à long terme	36 226	36 226 \$	147 383	1 015 181 \$
Passifs financiers :				
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	7 847 451 \$	7 882 249 \$	7 661 999 \$	7 691 945 \$

(1) La juste valeur ne peut être déterminée compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

Risque d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Centre (risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt – variables).

L'avance du ministère des Finances porte intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront versés relativement à cette dette.

Les autres dettes à long terme portent des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Centre sur ces dernières est minime compte tenu que le Centre envisage de les conserver jusqu'à l'échéance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Au 31 mars 2008, le solde à recevoir d'un client représentait 15 % des créances (1 clients pour 17 % en 2007).

Risque de change

Le Centre réalise certaines de ses opérations en devises. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Centre.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Georges Archambault
Président-directeur général

Lionel Vézina, CA
Vice-président aux finances et à l'administration

Québec, le 2 mai 2008

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2008, l'état des résultats et résultat étendu, l'état du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 mai 2008

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS (note 21)		
Biens	35 340 716 \$	38 150 274 \$
Services	331 134 377	301 114 416
Escomptes et rabais sur vente	(7 492 800)	(6 842 974)
	<u>358 982 293</u>	<u>332 421 716</u>
Coût des ventes (note 4)	<u>334 303 403</u>	<u>302 542 225</u>
BÉNÉFICE BRUT	24 678 890	29 879 491
Autres produits	177 590	330 316
	<u>24 856 480</u>	<u>30 209 807</u>
CHARGES D'EXPLOITATION (note 5)	<u>36 862 423</u>	<u>34 922 379</u>
	(12 005 943)	(4 712 572)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	39 925	25 595
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(426 633)	(103 092)
Perte sur disposition d'actifs incorporels	<u>(455 776)</u>	<u>(2 028 494)</u>
PERTE NETTE AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(12 848 427)	(6 818 563)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 24)	<u>168 936</u>	<u>407 353</u>
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(12 679 491)	(6 411 210)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u> </u>	<u>6 255</u>
DÉFICIT CUMULÉ AVANT VIREMENT	(12 679 491)	(6 404 955)
Virement d'une partie de l'apport du gouvernement du Québec pour éliminer le déficit cumulé (note 17)	<u>10 000 000</u>	<u>6 404 955</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>(2 679 491) \$</u>	<u> </u>
Résultats par secteur d'activités (note 28)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

BILAN

au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	33 172 232 \$	12 531 628 \$
Créances (note 6)	153 654 498	123 166 834
Stocks (note 7)	7 520 402	7 872 388
Immobilisations destinées à la vente		11 548
Frais payés d'avance	9 932 111	13 327 241
	<u>204 279 243</u>	<u>156 909 639</u>
Créances à long terme (note 8)	2 401 584	3 602 376
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	9 458 151	11 464 513
Immobilisations corporelles (note 10)	123 325 123	121 446 845
Actifs incorporels (note 11)	164 707 239	158 643 841
Frais reportés	5 913 264	9 745 056
	<u>510 084 604 \$</u>	<u>461 812 270 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 12)	336 264 997 \$	288 344 224 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		3 347 574
Charges à payer et frais courus (note 13)	85 611 893	71 706 528
Versements sur la dette à long terme (note 14)	837 396	184 782
Produits perçus d'avance	4 159 928	5 466 596
	<u>426 874 214</u>	<u>369 049 704</u>
Charges à payer à long terme (note 15)	6 601 584	9 252 376
Dette à long terme (note 14)	25 523 339	21 022 157
Produits perçus d'avance		133 522
Provision pour congés de maladie (note 16)	20 413 779	19 003 332
	<u>479 412 916</u>	<u>418 461 091</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec (note 17)	33 351 179	43 351 179
Excédent cumulé	<u>(2 679 491)</u>	
	<u>30 671 688</u>	<u>43 351 179</u>
	<u>510 084 604 \$</u>	<u>461 812 270 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 18)		
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 25)		
ÉVENTUALITÉS (note 26)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Marcotte, président du conseil d'administration
Diane Jean, présidente-directrice générale

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette avant activités abandonnées	(12 848 427) \$	(6 818 563) \$
Éléments sans incidence la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 609 702	11 150 153
Amortissement des actifs incorporels	9 650 356	8 204 077
Frais financiers capitalisés à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		6 100
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	9 480 898	6 706 262
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(39 925)	(25 595)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	426 633	103 092
Perte sur disposition d'actifs incorporels	455 776	2 028 494
	<u>18 735 013</u>	<u>21 354 020</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 19)	<u>(6 501 669)</u>	<u>7 066 275</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation maintenues	<u>12 233 344</u>	<u>28 420 295</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 648 947)	(24 531 606)
Acquisition d'actifs incorporels	(14 112 189)	(18 878 877)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	<u>6 707 674</u>	<u>75 482</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(21 053 462)</u>	<u>(43 335 001)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires excluant les frais financiers capitalisés	33 000 000	24 250 645
Remboursement des billets à payer		(6 303 105)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 709 174)</u>	<u>(296 782)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>29 290 826</u>	<u>17 650 758</u>
FLUX DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DE L'ABANDON D'ACTIVITÉS		
Bénéfice découlant de l'abandon d'activités	168 936	407 353
Amortissement des immobilisations corporelles	960	3 759
Flux de trésorerie provenant de l'abandon d'activités	<u>169 896</u>	<u>411 112</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (note 19)	<u>20 640 604</u>	<u>3 147 164</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>12 531 628</u>	<u>9 384 464</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>33 172 232 \$</u>	<u>12 531 628 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

- 1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;
- 2° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis;
- 3° développer et fournir des produits et services en matière de technologies de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance;
- 4° développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources;
- 5° fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement médias, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement;
- 6° procéder à des regroupements de services et les gérer;
- 7° gérer les droits d'auteurs des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Services gouvernementaux, et veiller à leur application.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, le Centre est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transactions

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transactions sont des actifs et passifs que le Centre a acquis principalement en vue de leur revente ou rachat à court terme, ou qui ont été désignés comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net, le cas échéant.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure (suite)

Actifs et passifs détenus à des fins de transactions (suite)

Le Centre a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transactions l'encaisse, de même que les actifs et passifs à court terme, ces derniers étant désignés de façon irrévocable.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créance. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, le cas échéant, sont inclus dans les intérêts sur prêt.

Le Centre a classé dans cette catégorie les créances à long terme et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie passifs détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépenses d'intérêts, le cas échéant, sont incluses dans les frais financiers.

Le Centre a classé dans cette catégorie les charges à payer à long terme ainsi que les dettes à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, le Centre n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux de fabrication.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Équipement spécialisé	3 à 10 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 20 ans
Équipement informatique	3 à 10 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	3 à 15 ans

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de systèmes informatiques, de logiciels et des développements de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la main-d'œuvre directe, des intérêts et d'autres coûts directement rattachés au développement des systèmes. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire indiquée ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Systèmes informatiques et logiciels	2 à 5 ans
Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources-phase 1 (SAGIR-SGR1)	11 à 12 ans

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis à compter de leur mise en opération.

Les intérêts sur les dettes liées aux systèmes informatiques sont capitalisés pendant la période de développement.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués principalement de droits de ventes de licences, amortis selon une estimation des revenus futurs, de montants versés d'avance sur des contrats d'entretien amortis linéairement sur la durée des contrats et de frais de démarrage amortis linéairement sur 3 ans.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Centre ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au 1^{er} avril 2007, le Centre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, et 3861 – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation. Pour le Centre, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'information additionnelle, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par le Centre, lesquels sont divulgués à la note 2.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Centre appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Les chapitres 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'informations applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2009.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Centre. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

4. COÛTS DES VENTES

	2008	2007
COÛTS DES BIENS VENDUS		
Stocks au début (note 7)	4 728 749 \$	3 724 165 \$
Achats	18 040 879	21 272 779
Traitements et avantages sociaux	1 872 834	2 189 109
Transport et communications	41 670	69 555
Poste et messageries	88 113	116 855
Services professionnels et auxiliaires	3 278 254	4 323 584
Entretien et réparations	59 990	46 747
Fournitures et approvisionnement	35 314	34 362
Loyers	665 515	683 624
Escomptes et rabais sur achats	(278 598)	(306 886)
Amortissement des immobilisations corporelles	90 822	84 984
Amortissement des actifs incorporels	103 261	143 377
	28 726 803	32 382 255
Stocks à la fin (note 7)	(4 283 214)	(4 728 749)
	24 443 589	27 653 506
COÛTS DES SERVICES RENDUS		
Stocks au début (note 7)	3 143 639	3 944 647
Traitements et avantages sociaux	54 111 117	50 754 246
Transport et communications	78 271 711	66 987 623
Placements médias	36 910 012	31 492 228
Poste et messageries	10 589 113	10 145 875
Services professionnels et auxiliaires	44 007 628	31 612 436
Entretien et réparations	25 271 859	22 109 894
Fournitures et approvisionnement	14 070 050	21 940 507
Loyers	18 988 852	15 113 527
Escomptes et rabais sur achats	(584 989)	(495 145)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 175 377	9 896 078
Amortissement des actifs incorporels	9 344 081	7 789 850
Frais financiers	8 582 999	6 706 262
Autres	215 553	34 330
	313 097 002	278 032 358
Stocks à la fin (note 7)	(3 237 188)	(3 143 639)
	309 859 814	274 888 719
	334 303 403 \$	302 542 225 \$

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

5. CHARGES D'EXPLOITATION

	2008	2007
FRAIS DE VENTE		
Traitements et avantages sociaux	4 993 907 \$	5 441 314 \$
Transport et communications	230 916	194 224
Placements médias	767 579	607 089
Poste et messageries	1 794 571	1 575 604
Services professionnels et auxiliaires	261 076	141 291
Entretien et réparations	51 868	84 389
Fournitures et approvisionnement	168 953	225 891
Loyers	233 337	116 238
Amortissement des immobilisations corporelles	37 480	22 987
Amortissement des actifs incorporels	79 887	90 784
	<u>8 619 574</u>	<u>8 499 811</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	15 899 759	15 001 246
Frais d'administration facturés par le gouvernement du Québec	825 409	1 457 344
Transport et communications	714 322	552 341
Placements médias	11 363	17 262
Poste et messageries	294 200	180 401
Services professionnels et auxiliaires	3 623 059	2 374 319
Entretien et réparations	920 097	1 313 489
Fournitures et approvisionnement	1 156 084	1 690 860
Loyers	1 060 727	863 383
Amortissement des immobilisations corporelles	1 306 023	1 146 104
Amortissement des actifs incorporels	123 127	180 066
Frais financiers	1 236 333	676 541
Autres	1 072 346	969 212
	<u>28 242 849</u>	<u>26 422 568</u>
	<u><u>36 862 423</u></u> \$	<u><u>34 922 379</u></u> \$

6. CRÉANCES

	2008	2007
Comptes clients (note 21)	146 069 795 \$	114 360 588 \$
Gouvernement du Québec	259 649	896 315
Portion court terme des créances à long terme (note 8)	2 401 584	2 401 584
Portion court terme de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	4 614 225	5 116 063
Autres	309 245	392 284
	<u>153 654 498</u> \$	<u>123 166 834</u> \$

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

7. STOCKS

	2008	2007
Biens destinés à la vente		
Fournitures et ameublement	1 441 353 \$	1 534 120 \$
Publications	2 364 728	2 944 289
Produits de publication en cours	477 133	250 340
	<u>4 283 214</u>	<u>4 728 749</u>
Biens destinés à la réalisation de services		
Matières premières de reprographie	122 425	163 693
Valeurs postales	2 411 466	2 040 142
Téléphonie	480 273	169 044
Stocks informatiques	223 024	770 760
	<u>3 237 188</u>	<u>3 143 639</u>
	<u><u>7 520 402</u></u> \$	<u><u>7 872 388</u></u> \$

8. CRÉANCES À LONG TERME

Créances à long terme concernant la distribution du logiciel Oracle, encaissables en versements annuels de 1 200 792 \$ sans intérêt et échéance le 1^{er} mai 2010.

	2008	2007
Créances	4 803 168 \$	6 003 960 \$
Portion court terme incluse au poste « Créances » (note 6)	2 401 584	2 401 584
	<u><u>2 401 584</u></u> \$	<u><u>3 602 376</u></u> \$

9. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et viendra à échéance en mars 2014. Il représente les sommes devant être transférées au Centre, relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances, qui étaient gagnées par les employés avant leur transfert. L'effet à recevoir du 31 mars 2008 inclut une somme de 2 607 863 \$ concernant les transferts de l'exercice qui a été comptabilisée sur la base d'un estimé calculé par le gouvernement du Québec.

	2008	2007
Effet à recevoir	14 072 376 \$	16 580 576 \$
Effet à recevoir à court terme inclus au poste « Créances » (note 6)	4 614 225	5 116 063
	<u><u>9 458 151</u></u> \$	<u><u>11 464 513</u></u> \$

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

9. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2009	4 614 225 \$
2010	3 655 044
2011	3 354 319
2012	2 047 308
2013	379 179
2014	22 301
	<u>14 072 376 \$</u>

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement spécialisé	8 946 377 \$	5 064 462 \$	3 881 915 \$	3 008 796 \$
Infrastructure de radiocommunication	3 888 105	1 230 985	2 657 120	5 374 275
Équipement informatique ⁽¹⁾	51 512 449	40 806 345	10 706 104	17 327 319
Mobilier et équipement de bureautique	2 734 232	1 561 112	1 173 120	686 625
Matériel roulant	951 844	711 115	240 729	339 439
Améliorations locatives	12 072 159	5 389 517	6 682 642	1 823 594
Projet RENIR en cours ⁽²⁾	97 983 493		97 983 493	89 545 323
	<u>178 088 659</u>	<u>54 763 536</u>	<u>123 325 123</u>	<u>118 105 371</u>
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				<u>3 341 474</u>
	<u>178 088 659 \$</u>	<u>54 763 536 \$</u>	<u>123 325 123 \$</u>	<u>121 446 845 \$</u>

Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 4 009 875 \$ (2007 : 2 986 772 \$).

- (1) Le Centre est copropriétaire d'un équipement informatique d'une valeur totale de 5 468 745 \$ avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. La quote-part du Centre représente 40 % et celle de l'Agence 60 %. Les frais d'exploitation afférents à cette immobilisation sont actuellement assumés entièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux mais seront partagés, selon les quotes-parts respectives, lorsque la portion du Centre sera opérationnelle.
- (2) Les investissements sont composés principalement d'infrastructures de terminaux et de réseaux de radiocommunication relatifs au projet RENIR (Réseau national de radiocommunication), lesquels seront amortis lorsque le projet sera quasi achevé.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

11. ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes informatiques et logiciels SAGIR-SGR1	33 692 172 \$	29 361 073 \$	4 331 099 \$	6 983 740 \$
Systèmes informatiques en cours de développement ⁽¹⁾	142 001 345	8 061 821	133 939 524	132 097 028
Projet SAGIR	24 555 628		24 555 628	18 864 335
Autres systèmes informatiques	1 880 988		1 880 988	698 738
	<u>202 130 133 \$</u>	<u>37 422 894 \$</u>	<u>164 707 239 \$</u>	<u>158 643 841 \$</u>

Les frais financiers capitalisés concernant les actifs incorporels au cours de l'exercice totalisent un montant de 1 430 000 \$ (2007 : 929 687 \$).

(1) Les investissements relatifs au projet « SAGIR » (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources) et aux autres systèmes informatiques seront amortis lorsque les projets seront quasi achevés.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le Centre à emprunter jusqu'à concurrence de d'un montant de 450 millions de dollars auprès du Fonds de financement ou d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 mars 2009.

À la date du bilan, le Centre dispose de facilités de crédit auprès du Fonds de financement jusqu'à un maximum de 430 millions de dollars portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours plus 0,3 %. Le taux au 31 mars 2008 est de 3,91 % (2007 : 4,65 %). De plus, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire de 20 millions de dollars non utilisée au 31 mars 2008 auprès d'une institution financière portant intérêt au taux de base. Ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec.

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	68 727 142 \$	55 818 167 \$
Gouvernement du Québec		1 477 147
Traitements et avantages sociaux à payer	2 560 904	3 128 045
Vacances à payer (note 16)	9 186 726	8 293 472
Portion court terme des charges à payer long terme (note 15)	3 600 792	2 150 792
Autres	<u>1 536 329</u>	<u>838 905</u>
	<u>85 611 893 \$</u>	<u>71 706 528 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

14. DETTE À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dû au gouvernement du Québec		
Sans intérêt et sans modalité de remboursement	20 229 859 \$	20 229 859 \$
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	792 298	977 080
Dû à la Société immobilière du Québec portant intérêt à des taux variant de 4,48 % à 4,70 % remboursables par versements mensuels variant de 673 \$ à 27 740 \$ et venant à échéance entre le 31 août 2009 et le 28 février 2023.	<u>5 338 578</u> 26 360 735	<u>21 206 939</u>
Versements exigibles à court terme	<u>837 396</u>	<u>184 782</u>
	<u>25 523 339 \$</u>	<u>21 022 157 \$</u>

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents sur le dû de 792 298 \$ au gouvernement du Québec et sur le dû de 5 338 578 \$ à la Société immobilière du Québec s'établissent comme suit :

2009	837 396 \$
2010	570 459
2011	583 927
2012	559 046
2013	433 956
2014 et suivantes	<u>3 146 092</u>
	<u>6 130 876 \$</u>

15. CHARGES À PAYER LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Charges à payer concernant la distribution de produits Oracle		
Versements annuels égaux de 1 200 792 \$ sans intérêt se terminant le 1 ^{er} mai 2010	3 602 376 \$	4 803 168 \$
Versements annuels variant de 950 000 \$ à 2 300 000 \$ sans intérêt se terminant le 1 ^{er} juin 2010	<u>6 600 000</u> 10 202 376	<u>6 600 000</u> 11 403 168
Versements exigibles à court terme (note 13)	<u>3 600 792</u>	<u>2 150 792</u>
	<u>6 601 584 \$</u>	<u>9 252 376 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

16. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2008 ⁽¹⁾	
	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	19 003 332 \$	8 293 472 \$
Charge de l'exercice	2 541 185	6 083 770
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 929 246)	(5 999 871)
Transferts ⁽²⁾	1 798 508	809 355
Solde à la fin	<u>20 413 779 \$</u>	<u>9 186 726 \$</u>

⁽¹⁾ La charge et les prestations versées au cours de l'exercice relativement aux provisions pour congés de maladie et vacances concernant l'exercice terminé le 31 mars 2007 ne sont pas présentées distinctement étant donné l'absence d'information adéquate disponible au cours de cette période.

⁽²⁾ Les transferts concernant les provisions pour congés de maladie et vacances proviennent principalement du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cette opération est justifiée par les transferts massifs d'employés vers le Centre, provenant de différents ministères et organismes pour lesquels les provisions étaient comptabilisées au SCT. Un compte à recevoir équivalent à ce dernier a également été comptabilisé en contrepartie et est encaissable au cours des six prochains exercices.

17. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Solde au début	43 351 179 \$	49 756 134 \$
Virement au 31 mars pour éliminer le déficit cumulé	<u>(10 000 000)</u>	<u>(6 404 955)</u>
Solde à la fin	<u>33 351 179 \$</u>	<u>43 351 179 \$</u>

Le Centre est autorisé à utiliser une partie de l'apport du gouvernement du Québec afin d'éliminer le déficit cumulé jusqu'à concurrence de 10,0 M\$ pour l'exercice 2007-2008 (2006-2007 : 14,8 M\$). L'apport initial était constitué des surplus accumulés par le Fonds des services gouvernementaux et par le Fonds de l'information gouvernementale au 5 décembre 2005.

18. ENGAGEMENTS**Projet RENIR**

Afin de mener à terme ce projet, le Centre s'est engagé contractuellement auprès de différents fournisseurs tant pour des contrats de service pour la conception, la réalisation et l'implantation de ce projet que pour des acquisitions d'équipements nécessaires à son déploiement, et ce, pour un montant de 10 012 012 \$ qui se répartit comme suit :

2009	9 241 855 \$
2010	279 395
2011	218 530
2012	<u>272 232</u>
	<u>10 012 012 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

18. ENGAGEMENTS (suite)**Contrats de location**

Le Centre est engagé en vertu de différents contrats de location relativement à du matériel roulant, des photocopieurs et des sites de télécommunication pour des paiements minimums de 1 722 434 \$ qui se répartissent comme suit :

2009	822 650 \$
2010	451 217
2011	194 876
2012	177 523
2013	76 168
	<u>1 722 434 \$</u>

Autres

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des services d'entretien et d'impression, des acquisitions de stocks et d'immobilisations pour un montant total de 32 762 747 \$ qui se répartit comme suit :

2009	12 627 340 \$
2010	10 520 830
2011	9 593 070
2012	21 507
	<u>32 762 747 \$</u>

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts versés par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 316 862 \$ (2007 : 677 989 \$).

De plus, un montant de 5 515 396 \$ a été investi pour des immobilisations corporelles au cours de l'exercice en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent (2007 : 3 341 474 \$).

Enfin, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis à des coûts respectifs de 20 571 774 \$ et 16 169 530 \$ (2007 : 29 898 125 \$ et 12 471 102 \$), dont des montants respectifs de 1 918 342 \$ et 2 375 499 \$ sont inclus dans les fournisseurs et frais courus au 31 mars 2008 (2007 : 4 520 786 \$ et 1 748 158 \$).

Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Créances	(30 989 502) \$	(19 025 711) \$
Stocks	351 986	(203 576)
Frais payés d'avance	3 395 130	1 694 572
Créances à long terme	1 200 792	(6 003 960)
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	2 508 200	5 066 796
Frais reportés	3 831 792	(7 881 810)
Charges à payer et frais courus	14 430 468	16 242 099
Produits perçus d'avance	(1 440 190)	2 009 023
Charges à payer long terme	(1 200 792)	11 403 168
Provision pour congés de maladie	1 410 447	3 765 674
	<u>(6 501 669) \$</u>	<u>7 066 275 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Centre pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 602 480 \$ (2007 : 3 106 578 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La majorité des produits du Centre est générée par des opérations avec des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des créances à long terme est estimée à 4 655 756 \$ (2007 : 5 637 728 \$) et celle des charges à payer à long terme est estimée à 9 774 439 \$ (2007 : 10 428 354 \$) en fonction de leurs valeurs actualisées à un taux d'intérêt de 3,91 % (2007 : 4,65 %).

La juste valeur de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

La juste valeur des sommes dues au gouvernement du Québec est considérée équivalente à sa valeur comptable, compte tenu de l'absence de modalité de remboursement pour l'une des sommes à payer et de l'absence de marché pour l'autre.

La juste valeur du dû à la Société immobilière du Québec est estimée à 5 417 123 \$ en fonction de sa valeur actualisée à un taux d'intérêt de 4,28 %.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit (suite)**

La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de crédit important, compte tenu que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés dans de grandes institutions financières et aussi par le fait que le Centre transige avec un nombre important de clients.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt).

La dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec porte intérêt à taux fixe. Étant donné que le Centre prévoit le remboursement complet de l'emprunt à l'échéance, les risques auxquels le Centre est exposé relativement à la dette à long terme sont minimes.

23. PRIVATISATION DE CERTAINS SECTEURS DU CENTRE

Lors du Discours sur le budget 2007-2008 du gouvernement du Québec prononcé le 24 mai 2007, il a été question de la privatisation de cinq services gouvernementaux dont trois relèvent du Centre. Il s'agit du Réseau national intégré radiocommunication (RENIR), de Fournitures et ameublement du Québec (FAQ) et du service de la Reprographie gouvernementale. Au 31 mars 2008, les analyses concernant la privatisation du RENIR étaient toujours en cours. Les activités de vente de logiciels de la FAQ ont été abandonnées et le reste de ses activités le seront au cours du prochain exercice. Finalement, une partie des services de la Reprographie gouvernementale est maintenant réalisée par le secteur privé.

24. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités de vente de logiciels de la FAQ ont été abandonnées au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Puisque les informations financières s'y rattachant peuvent être clairement distinguées, les produits et les charges liés à ces activités ont été reclassés des opérations courantes au bénéfice découlant des activités abandonnées. Ces informations se détaillent comme suit :

	2008	2007
PRODUITS	21 912 646 \$	23 967 396 \$
COÛT DES VENTES	<u>21 490 504</u>	<u>23 393 074</u>
BÉNÉFICE BRUT	422 142	574 322
Autres produits	<u>10 255</u>	<u>11 501</u>
	<u>432 397</u>	<u>585 823</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais de vente	251 448	109 002
Frais d'administration ⁽¹⁾	<u>12 013</u>	<u>69 468</u>
	<u>263 461</u>	<u>178 470</u>
BÉNÉFICES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	<u><u>168 936</u></u> \$	<u><u>407 353</u></u> \$

(1) Aucun coût de gouverne n'a été imputé aux activités abandonnées.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 22 novembre 2007, une entente de principe sur la prise en charge définitive des services en technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) par le Centre le 1^{er} avril 2008 a été conclue. Les résultats de ces activités seront donc imputés aux états financiers du Centre au cours du prochain exercice. De plus, des immobilisations ayant une valeur nette évaluée à 18,6 M\$ seront acquises du MESS par le Centre le 1^{er} avril 2008.

26. ÉVENTUALITÉS

Le Centre fait l'objet d'une poursuite et est mis en cause dans une autre. À la date de préparation des états financiers, le Centre n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

28. RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

	31 mars 2008		
	Ressources informa- tionnelles	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources	Ressources financières
PRODUITS	178 931 343	\$ 50 638 743	\$ 832 796
COÛT DES VENTES	171 089 300	47 383 365	1 297 182
BÉNÉFICE BRUT	7 842 043	3 255 378	(464 386)
Autres produits	7 842 043	3 255 378	(464 386)
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de vente	2 168 519		
Frais d'administration	14 912 526	2 923 490	171 725
	17 081 045	2 923 490	171 725
	(9 239 002)	331 888	(636 111)
Gains sur dispositions d'immobilisations corporelles	27 725		
Pertes sur dispositions d'immobilisations corporelles	(375 092)		
Pertes sur dispositions d'actifs incorporels	(455 776)		
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(10 042 145)	331 888	(636 111)
Activités abandonnées (note 24)			
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(10 042 145)	\$ 331 888	\$ (636 111)

31 mars 2008					
Acquisitions	Services en ressources matérielles et documentaires	Moyens de communication et publications gouverne- mentales	Ressources humaines	Transactions inter- sectorielles	Total
14 136 668 \$	57 752 308 \$	56 594 472 \$	13 184 098 \$	(13 088 135) \$	358 982 293 \$
14 922 322	50 627 151	50 232 254	11 839 964	(13 088 135)	334 303 403
(785 654)	7 125 157	6 362 218	1 344 134		24 678 890
2 300	175 290				177 590
(783 354)	7 300 447	6 362 218	1 344 134		24 856 480
434 365	3 038 350	2 978 340			8 619 574
1 564 449	3 839 696	3 202 373	1 628 590		28 242 849
1 998 814	6 878 046	6 180 713	1 628 590		36 862 423
(2 782 168)	422 401	181 505	(284 456)		(12 005 943)
	12 200 (51 541)				39 925 (426 633) (455 776)
(2 782 168)	383 060	181 505	(284 456)		(12 848 427)
	168 936				168 936
(2 782 168) \$	551 996 \$	181 505 \$	(284 456) \$		(12 679 491) \$

Les coûts de gouverne du Centre sont attribués à l'ensemble des secteurs d'activités. Ces charges ne sont cependant imputées aux activités qu'à compter de leur deuxième exercice complet. De plus, aucun coût de gouverne n'a été imputé aux activités abandonnées.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

28. RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (suite)

	31 mars 2007		
	Ressources informa- tionnelles	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources	Ressources financières
PRODUITS	160 826 086	\$ 43 807 522	\$ 125 445
COÛT DES VENTES	147 020 244	39 897 692	289 615
BÉNÉFICE BRUT	13 805 842	3 909 830	(164 170)
Autres produits	465	56	
	13 806 307	3 909 886	(164 170)
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de vente	2 176 956		
Frais d'administration	15 880 281	1 173 132	4 955
	18 057 237	1 173 132	4 955
	(4 250 930)	2 736 754	(169 125)
Gains sur dispositions d'immobilisations corporelles			
Pertes sur dispositions d'immobilisations corporelles	(91 992)		
Pertes sur dispositions d'actifs incorporels	(2 028 494)		
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(6 371 416)	2 736 754	(169 125)
Activités abandonnées (note 24)			
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(6 371 416) \$	2 736 754 \$	(169 125) \$

31 mars 2007					
Acquisitions	Services en ressources matérielles et documentaires	Moyens de communication et publications gouverne- mentales	Ressources humaines	Transactions inter- sectorielles	Total
22 842 920 \$	58 626 802 \$	49 036 945 \$	7 442 992 \$	(10 286 996) \$	332 421 716 \$
23 305 793	51 739 753	43 369 290	7 206 834	(10 286 996)	302 542 225
(462 873)	6 887 049	5 667 655	236 158		29 879 491
1 000	328 795				330 316
(461 873)	7 215 844	5 667 655	236 158		30 209 807
456 705	2 992 754	2 873 396			8 499 811
486 235	4 787 963	3 776 834	313 168		26 422 568
942 940	7 780 717	6 650 230	313 168		34 922 379
(1 404 813)	(564 873)	(982 575)	(77 010)		(4 712 572)
	25 595 (11 100)				25 595 (103 092) (2 028 494)
(1 404 813)	(550 378)	(982 575)	(77 010)		(6 818 563)
	407 353				407 353
(1 404 813) \$	(143 025) \$	(982 575) \$	(77 010) \$		(6 411 210) \$

Les coûts de gouverne du Centre sont attribués à l'ensemble des secteurs d'activités. Ces charges ne sont cependant imputés aux activités qu'à compter de leur deuxième exercice complet. De plus, aucun coût de gouverne n'a été imputé aux activités abandonnées.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Diane Jean
Présidente-directrice générale

Michel Charbonneau, CMA
Directeur général des services de gestion stratégique

Québec, le 24 octobre 2008

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Centre de services partagés du Québec au 31 mars 2008, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 octobre 2008

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions (note 3)		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 \$	33 700 \$
Commission de la construction du Québec	793 100	905 000
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 700	33 700
Régie du bâtiment du Québec	33 700	33 700
Ministère du Travail	101 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 700	33 700
Conseil du Trésor – Équité salariale	2 606	4 686
Autres produits	<u>494</u>	<u>1 898</u>
	<u>1 032 000</u>	<u>1 146 384</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	904 718	868 351
Transport et communication	58 152	58 814
Services professionnels et auxiliaires	82 391	127 382
Loyers	133 988	131 769
Fournitures et approvisionnements	19 691	19 225
Amortissement des immobilisations corporelles	25 484	24 626
Dévaluation des immobilisations corporelles	18 392	
Créances douteuses	<u>509</u>	
	<u>1 243 325</u>	<u>1 230 167</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(211 325)	(83 783)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>250 790</u>	<u>334 573</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>39 465</u> \$</u>	<u><u>250 790</u> \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 \$	600 \$
Créances	3 187	3 694
Avance au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de versements	<u>311 101</u>	<u>462 343</u>
	314 888	466 637
Immobilisations (note 5)	<u>58 519</u>	<u>101 130</u>
	<u>373 407 \$</u>	<u>567 767 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	81 106 \$	57 638 \$
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	<u>252 836</u>	<u>259 339</u>
	333 942	316 977
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>39 465</u>	<u>250 790</u>
	<u>373 407 \$</u>	<u>567 767 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commissaire de l'industrie de la construction,
Josette Béliveau

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Commissaire par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatacion des produits

Les contributions sont constatées dans l'exercice où elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Le Commissaire examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et deux corporations mandataires visées à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

5. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	95 600 \$	47 800 \$	47 800 \$	79 624 \$
Équipement informatique et bureautique	55 071	44 352	10 719	21 506
	150 671	92 152	58 519	101 130
Actif incorporel				
Systèmes informatiques	292 093	292 093		
	442 764 \$	384 245 \$	58 519 \$	101 130 \$

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 265 \$ (2007 : 13 700 \$)

Des améliorations locatives ont été radiées pour un montant net de 18 392 \$ puisqu'elles ne seront plus utilisées conséquemment à l'intégration du Commissaire à la Commission des relations du travail.

6. AVANCE SUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le Commissaire dispose d'une avance autorisée sur le Fonds consolidé du revenu, échéant le 31 mars 2008, d'un montant n'excédant pas 500 000 \$. Les montants prélevés porteraient intérêts au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada. Aucune avance n'a été effectuée au 31 mars 2008.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Commissaire pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Commissaire imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 50 188 \$ (2007 : 44 546 \$). Les obligations du Commissaire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	167 892 \$	91 447 \$	259 339 \$	246 153 \$
Charge de l'exercice	12 049	75 876	87 925	95 735
Prestations versées au cours de l'exercice	(36 814)	(57 614)	(94 428)	(82 549)
Solde à la fin	<u>143 127 \$</u>	<u>109 709 \$</u>	<u>252 836 \$</u>	<u>259 339 \$</u>

8. ENGAGEMENTS

Le Commissaire s'est engagé à verser des sommes en vertu de deux ententes de services, l'une avec le Centre de services partagés du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'autre avec le Centre de services partagés du Québec. Ces deux ententes viennent à échéance le 31 mars 2009. Suite à l'abolition du Commissaire au 1^{er} avril 2008, ces engagements, totalisant 100 000 \$, seront assumés par la Commission des relations du travail au cours du prochain exercice.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La « Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives » (2006, chapitre 58) a été sanctionnée le 14 décembre 2006. Il y est notamment prévu d'abolir le Commissaire, de transférer les recours et d'intégrer son personnel à la Commission des relations du travail. Par le décret 225-2008, le gouvernement a fixé la date de l'intégration au 1^{er} avril 2008.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 13 juin 2008

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 13 juin 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	45 577 064	43 627 179
Fonds des cotisations patronales	5 903	65 148
Fonds des régimes complémentaires de retraite	<u>839 523</u>	<u>531 977</u>
	46 422 490	44 224 304
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	110 735	118 191
Cotisations patronales à recevoir	6 068	4 935
Sommes à recevoir du gouvernement	63 323	64 831
Sommes à recevoir – transferts	<u>3 969</u>	<u>3 235</u>
	184 095	191 192
Encaisse	<u>6 580</u>	<u>6 503</u>
	<u>46 613 165</u>	<u>44 421 999</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	17 632	17 560
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	29 852	27 008
Frais d'administration à payer	18 943	11 813
Dû au gouvernement du Québec	<u>1 174</u>	<u>3 089</u>
	<u>67 601</u>	<u>59 470</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u><u>46 545 564</u></u>	<u><u>44 362 529</u></u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (note 7)

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le comité de retraite,

Denis Doré
Michel Groulx

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	975 071	860 825
Cotisations des employeurs autonomes	88 143	84 055
Transferts de fonds accumulés dans un régime complémentaire de retraite	317 782	47 627
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 863 280	1 621 839
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	298 395	3 807 212
Revenus d'intérêts	3 079	3 017
	<u>3 545 750</u>	<u>6 424 575</u>
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	1 059 948	1 002 917
Service transféré	205 531	198 802
	<u>1 265 479</u>	<u>1 201 719</u>
	<u>4 811 229</u>	<u>7 626 294</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes (note 11)	2 256 938	2 009 953
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	38 923	44 102
Transferts, y compris les intérêts	127 747	128 317
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	105 204	111 684
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	46 353	22 262
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	310	275
Transferts, y compris les intérêts	46	166
Frais d'administration	52 673	38 756
	<u>2 628 194</u>	<u>2 355 515</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	2 183 035	5 270 779
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	<u>44 362 529</u>	<u>39 091 750</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u><u>46 545 564</u></u>	<u><u>44 362 529</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le RREGOP est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1^{er} juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP (suite)

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- fonds des cotisations salariales;
- fonds des cotisations patronales;
- fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'un des objectifs de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 2004. Ce taux correspond à 4,79 % du salaire admissible.

Par ailleurs, en octobre 2007, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002. Compte tenu des résultats de cette évaluation et à la suite d'une recommandation favorable du Comité de retraite du RREGOP, le gouvernement a adopté une résolution visant à établir le taux de cotisation du RREGOP à 8,19 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce taux correspond à 5,51 % du salaire admissible.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser des cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la CDP.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la CDP est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 680 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2007				2006
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers à la juste valeur (coût 2007 : 51 883 622; 2006 : 45 959 963) *	45 468 553		834 791	46 303 344	43 901 283
Dépôts à vue au fonds général	22 153	5 903	3 251	31 307	61 725
Revenus à recevoir des fonds particuliers	86 358		1 481	87 839	261 296
	<u>45 577 064</u>	<u>5 903</u>	<u>839 523</u>	<u>46 422 490</u>	<u>44 224 304</u>
* Coût des unités Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés				38 433 144	35 532 076
				<u>13 450 478</u>	<u>10 427 887</u>
				<u>51 883 622</u>	<u>45 959 963</u>

** Régimes complémentaires de retraite

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration (suite)

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du RREGOP par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 588 millions de dollars et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 81 millions de dollars et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 20 millions de dollars, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2007			2006
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	45 152 216	281 289	45 433 505	43 556 093
Service transféré		511	511	375
Crédits de rente acquis par rachat	272 198		272 198	274 128
Régimes complémentaires de retraite *	485 444		485 444	484 304
Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale *	48 909		48 909	47 629
Régime de retraite pour le personnel non enseignant de Commission des écoles catholiques de Montréal *	304 997		304 997	
	<u>46 263 764</u>	<u>281 800</u>	<u>46 545 564</u>	<u>44 362 529</u>

* Les transferts des actifs de ces régimes incluent la part des employés et la part des employeurs. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds où elles avaient été déposées lors des transferts, sans égard à la part de chacune des parties.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	26 063 754	23 891 957
Redressement *		158 000
	<u>26 063 754</u>	<u>24 049 957</u>
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	1 148 203	1 036 976
Service antérieur	195 965	194 799
Intérêts	1 887 213	1 801 909
	<u>3 231 381</u>	<u>3 033 684</u>
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	974 947	921 272
Transferts interrégimes pour service antérieur	80 698	98 615
	<u>1 055 645</u>	<u>1 019 887</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>2 175 736</u>	<u>2 013 797</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>28 239 490</u>	<u>26 063 754</u>
Estimation au 31 décembre	<u>30 119 114</u>	<u>27 735 515</u>
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>2 272 220</u>	<u>2 288 385</u>
Estimation au 31 décembre	<u>2 255 065</u>	<u>2 278 235</u>

* Une nouvelle évaluation actuarielle pour les besoins de la comptabilité gouvernementale relative au RREGOP était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été finalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 158 millions de dollars au 1^{er} avril 2005.

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 46 928 milliards de dollars au 31 décembre 2007.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2007, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RREGOP sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RREGOP. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « ... le partage du coût dans le financement du RREGOP ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,53 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RREGOP jusqu'à sa publication en octobre 2004. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Par ailleurs, en octobre 2007, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pour faire évoluer la caisse qu'il aurait constituée est fixée à 5,32 % des salaires admissibles pour le service régulier à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la CDP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)**Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)**

	2007	2006
Solde au début	45 040 612	39 889 100
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	841 584	740 394
Intérêts	6 179 714	4 446 866
Gains (pertes) non réalisés	(3 961 516)	1 100 960
	<u>48 100 394</u>	<u>46 177 320</u>
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	1 061 392	1 018 302
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>110 277</u>	<u>118 406</u>
Solde à la fin	<u><u>46 928 725</u></u>	<u><u>45 040 612</u></u>

La valeur au coût équivalente est de 53 378 127 \$ au 31 décembre 2007 (47 528 498 000 \$ au 31 décembre 2006).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 57 595 615 000 \$ au 31 décembre 2005 pour le service régulier et les prestations additionnelles, à 3 075 691 000 \$ au 31 décembre 2003 pour les crédits de rente acquis par rachat et les années de service transférées du RRE et du RRF, à 606 135 \$ au 31 décembre 2004 pour les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux, à 309 059 000 \$ au 31 décembre 2006 pour les régimes complémentaires de retraite et à 318 425 000 \$ au 31 décembre 2007 pour le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale et le Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal et l'ont estimée à 69 791 675 000 \$ au 31 décembre 2007.

	2007			2006
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	32 767 198	33 437 324	66 204 522	60 912 451
Service transféré		2 530 023	2 530 023	2 570 105
Crédits de rente acquis par rachat	180 778	253 090	433 868	443 703
Régimes complémentaires de retraite	304 837		304 837	304 235
Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale	44 731		44 731	
Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal	273 694		273 694	
	<u><u>33 571 238</u></u>	<u><u>36 220 437</u></u>	<u><u>69 791 675</u></u>	<u><u>64 230 494</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 996 302 000 \$ (967 117 000 \$ au 31 décembre 2006) à l'égard des prestations additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	64 230 494	61 350 272
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	1 364 122	
Revalorisation des crédits de rente acquis par rachat		7 527
Transfert du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale	44 731	
Transfert du Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal	273 694	
Intérêts	4 243 342	3 996 122
Prestations constituées	2 537 839	2 330 348
	8 463 728	6 333 997
Diminution		
Gain actuariel	455 107	1 084 955
Prestations aux participants	2 445 697	2 202 077
Transferts interrégimes	1 743	166 743
	2 902 547	3 453 775
Augmentation nette de l'exercice	5 561 181	2 880 222
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	69 791 675	64 230 494

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation (suite)

Ainsi, pour ce qui est de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier et aux prestations additionnelles s'élève à 38 178 565 000 \$ au 31 décembre 2005 et à 45 152 216 000 \$ au 31 décembre 2007, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDUS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007				2006
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 827 761		33 996	1 861 757	1 621 325
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	783		740	1 523	514
	<u>1 828 544</u>		<u>34 736</u>	<u>1 863 280</u>	<u>1 621 839</u>
Modification de la juste valeur					
Gains réalisés à la vente de placements	1 137 616		12 864	1 150 480	1 123 992
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	2 990 148		49 354	3 039 502	1 583 092
Gains (pertes) non réalisés	<u>(3 831 351)</u>		<u>(60 236)</u>	<u>(3 891 587)</u>	<u>1 100 128</u>
	<u>296 413</u>		<u>1 982</u>	<u>298 395</u>	<u>3 807 212</u>

* Régimes complémentaires de retraite

10. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 \$. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % des coûts de développements des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de la mise en service. Au 31 décembre 2007, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 42 285 000 \$ (17 500 000 \$ au 31 décembre 2006).

11. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes concernant l'équité salariale avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007, aura, en raison des ajustements salariaux, des effets sur les prestations du RREGOP. Le versement des ajustements salariaux a été effectué au printemps 2007 pour la majorité des salariés. À la date de préparation des états financiers, la direction de la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure de comptabiliser dans le poste Rentes une estimation raisonnable des ajustements aux prestations des retraités du RREGOP résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2005. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 57 595 615 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 430 078 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 septembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 645 613 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 606 135 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2004, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 9 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 309 059 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2006, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite du transfert du régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 44 731 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2007, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE DU TRANSFERT DU RÉGIME DE RETRAITE POUR CERTAINS EMPLOYÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite du transfert du régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 273 694 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2007, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE DU TRANSFERT DU RÉGIME DE RENTE POUR LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2007 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

(L.Q. 2001, C. 31)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	7 684 966	7 264 313
Fonds des cotisations patronales	<u>4</u>	<u>110 835</u>
	7 684 970	7 375 148
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	14 159	15 014
Cotisations patronales à recevoir	1 205	1 450
Sommes à recevoir du gouvernement	54 869	53 369
Sommes à recevoir – transferts	<u>934</u>	<u>1 096</u>
	71 167	70 929
Encaisse	<u>833</u>	<u>1 012</u>
	7 756 970	7 447 089
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	4 276	1 763
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	2 151	1 863
Frais d'administration à payer	<u>1 489</u>	<u>984</u>
	7 916	4 610
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	<u>7 749 054</u>	<u>7 442 479</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (note 7)**ENGAGEMENTS** (note 11)

Pour le comité de retraite,

Lucie Godbout
Jean-Marc Tardif

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	135 964	131 846
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	105 204	111 684
Cotisations des employeurs autonomes	23 171	21 556
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	313 727	277 404
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	72 954	612 086
Revenus d'intérêts	<u>342</u>	<u>372</u>
	----- 651 362	----- 1 154 948
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	164 372	245 348
Service transféré	98 036	92 235
Service régulier – Administration supérieure	<u>37 107</u>	<u>32 046</u>
	----- 299 515	----- 369 629
	<u>950 877</u>	<u>1 524 577</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	586 014	518 201
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	4 028	2 641
Transferts, y compris les intérêts	27 726	21 171
Frais d'administration	<u>4 070</u>	<u>3 217</u>
	621 838	545 230
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	<u>22 464</u>	<u>18 047</u>
	----- 644 302	----- 563 277
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	306 575	961 300
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	<u>7 442 479</u>	<u>6 481 179</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	<u><u>7 749 054</u></u>	<u><u>7 442 479</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndiqués des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1^{er} janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndiqués nommés ou engagés avant le 1^{er} janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1^{er} juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, pour les évaluations actuarielles produites avant 2007, les parties avaient convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

Selon cette méthode, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,78 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE jusqu'à la publication de l'évaluation en octobre 2004. Ce taux correspond à 6,33 % du salaire admissible.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Cependant, ces participants cotisent le taux du RRPE lorsqu'il excède ces maximums. Ainsi, pour 2007, il s'établit à 7,78 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1^{er} juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1^{er} juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 172 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Situation financière aux fins de la capitalisation

En janvier 2007, le comité de retraite du RRPE a adopté une nouvelle politique de provisionnement des prestations à la charge des participants. Selon cette politique, la méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires et les hypothèses de meilleure estimation sont utilisées afin de déterminer la situation financière du régime. Un ajustement est apporté à la juste valeur de la caisse pour prendre en compte graduellement, sur une période de 5 ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui anticipé.

La politique de provisionnement prévoit également la constitution d'un fonds de stabilisation à titre de provision pour les écarts défavorables dont la valeur maximale est de 10 % de la valeur actuarielle des prestations constituées à la charge des participants. Les gains actuariels sont versés dans ce fonds et les pertes sont absorbées par ce fonds. Ainsi, pour ce qui est de la capitalisation, la situation financière est définie comme étant en surplus lorsque la valeur actuarielle de la caisse des participants excède la somme de la valeur actuarielle des prestations constituées et de la valeur maximale du fonds de stabilisation. Finalement, le taux de cotisation requis, diminué de l'amortissement du surplus sur une période de 15 ans, doit permettre de financer les prestations acquises annuellement et les frais d'administration.

En octobre 2007, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005, qui tient compte de cette nouvelle politique de provisionnement. Les résultats de cette évaluation actuarielle démontrent que la situation financière du RRPE est excédentaire et que le surplus s'élève à 140 millions de dollars au 31 décembre 2005. Compte tenu de ces résultats et à la suite d'une recommandation favorable du Comité de retraite du RRPE, le gouvernement a adopté une résolution visant à établir le taux de cotisation du RRPE à 10,54 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce taux correspond à 8,52 % du salaire admissible.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée étant conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada et l'administrateur du RRPE ayant retenu les mêmes hypothèses, la valeur des obligations relatives aux prestations résultant de l'évaluation effectuée pour le provisionnement est identique à celle de l'évaluation produite pour la présentation des états financiers.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2007		2006
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2007 : 8 451 371; 2006 : 7 438 731) *	7 686 646		7 686 646
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(15 790)	4	(15 786)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	14 110		14 110
	<u>7 684 966</u>	<u>4</u>	<u>7 684 970</u>
* Coût des unités			6 425 811
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés			2 025 560
			<u>8 451 371</u>
			<u>7 438 731</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RRPE.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du RRPE par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 98 millions de dollars et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 14 millions de dollars et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 3 millions de dollars, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2007			2006
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	7 404 820	344 164	7 748 984	7 442 450
Service transféré		70	70	29
	<u>7 404 820</u>	<u>344 234</u>	<u>7 749 054</u>	<u>7 442 479</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (suite)

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 272 198 000 \$ et 485 444 000 \$ au 31 décembre 2007 (274 128 000 \$ et 484 304 000 \$ au 31 décembre 2006).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE**Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement**

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	5 013 151	4 556 981
Redressement *		34 000
	5 013 151	4 590 981
Augmentation		
Cotisations encaissées	17 739	16 292
Charge de retraite		
Service courant	187 454	185 381
Service antérieur	39 438	36 573
Intérêts	362 243	342 575
Transferts interrégimes pour service antérieur	79 379	98 991
	686 253	679 812
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	169 148	257 642
Augmentation nette de l'exercice	517 105	422 170
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	5 530 256	5 013 151
Estimation au 31 décembre	5 833 393	5 260 466
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 106 300	1 109 077
Estimation au 31 décembre	1 100 545	1 108 219

* Une nouvelle évaluation actuarielle pour les besoins de la comptabilité gouvernementale pour le RRPE était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été achevés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 34 millions de dollars au 1^{er} avril 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 7,439 milliards de dollars au 31 décembre 2007.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2007, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRPE. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « ... le partage du coût dans le financement du RRPE ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,47 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Par ailleurs, en octobre 2007, les actuaires de la CARRA ont déposé une évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005, mettant ainsi à jour l'évaluation précédente. Selon cette évaluation, la cotisation du gouvernement pour faire évoluer la caisse qu'il aurait constituée est fixée à 8,08 % des salaires admissibles pour le service régulier à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2007	2006
Solde – au début	7 072 843	6 274 926
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	70 963	72 289
Intérêts	1 016 701	630 130
Gains (pertes) non réalisés	(652 653)	233 111
Transferts interrégimes pour service antérieur	95 271	106 438
	<u>7 603 125</u>	<u>7 316 894</u>
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	<u>163 541</u>	<u>244 051</u>
Solde – à la fin	<u><u>7 439 584</u></u>	<u><u>7 072 843</u></u>

La valeur au coût équivalente est de 8 271 290 000 \$ au 31 décembre 2007 (7 251 896 000 \$ au 31 décembre 2006).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 11 027 390 000 \$ au 31 décembre 2005 pour le service régulier et les prestations additionnelles; à 1 290 550 000 \$ au 31 décembre 2003 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et à 707 591 000 \$ au 31 décembre 2004 pour les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 14 433 977 000 \$ au 31 décembre 2007.

	2007			2006
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	6 159 885	6 155 012	12 314 897	11 311 430
Service transféré	<u>6 159 885</u>	<u>1 267 115</u>	<u>1 267 115</u>	<u>1 282 976</u>
		7 422 127	13 582 012	12 594 406
Membres de l'administration supérieure		<u>851 965</u>	<u>851 965</u>	<u>783 478</u>
	<u><u>6 159 885</u></u>	<u><u>8 274 092</u></u>	<u><u>14 433 977</u></u>	<u><u>13 377 884</u></u>

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 224 431 000 \$ (224 989 000 \$ au 31 décembre 2006) à l'égard des prestations additionnelles.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations constituées**

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 377 884	12 709 150
Augmentation		
Perte actuarielle	444 294	
Changements apportés au RRPE		4 523
Intérêts	890 091	825 412
Prestations constituées	388 737	371 619
Transferts interrégimes	27 910	142 156
	1 751 032	1 343 710
Diminution		
Gain actuariel		140 972
Rectifications apportées aux données des participants		856
Modifications des hypothèses actuarielles	77 074	(7 892)
Prestations aux participants	617 865	541 040
	694 939	674 976
Augmentation nette de l'exercice	1 056 093	668 734
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	14 433 977	13 377 884

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 433 868 000 \$ et 304 837 000 \$ au 31 décembre 2007 (443 703 000 \$ et 304 235 000 \$ au 31 décembre 2006).

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

9. REVENUS DES FONDS CONFÉIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007		2006
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total
			Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	312 893		312 893
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	104	730	834
	<u>312 997</u>	<u>730</u>	<u>313 727</u>
Modification de la juste valeur			
Gains réalisés à la vente de placements	208 443		208 443
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	518 154		518 154
Gains (pertes) non réalisés	(653 643)		(653 643)
	<u>72 954</u>		<u>72 954</u>
			<u>612 086</u>

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2007, un montant de 2 344 587 \$ (1 983 083 \$ en 2006) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

11. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 \$. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % du coût de développement des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de mise en service. Au 31 décembre 2007, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 42 285 000 \$ (17 500 000 \$ au 31 décembre 2006).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2005. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 11 027 390 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 290 550 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 17 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 666 823 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 40 768 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2007 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)

COTISATIONS ET PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007		2006	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	2 302		3 308	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>605</u>	2 907	<u>1 790</u>	5 098
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		<u>18</u>		<u>17</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		<u>2 925</u>		<u>5 115</u>
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite des enseignants (notes 5 et 8)	1 233 224		1 229 013	
Régime de retraite de certains enseignants (note 8)	<u>153 074</u>	1 386 298	<u>153 527</u>	1 382 540
Remboursements de cotisations				
Régimes de retraite des enseignants	667		826	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>1</u>	668	<u>2</u>	828
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	2 882		3 753	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>730</u>	3 612	<u>473</u>	4 226
Frais d'administration				
Régimes de retraite des enseignants	3 396		2 654	
Régime de retraite de certains enseignants	<u>349</u>	<u>3 745</u>	<u>261</u>	<u>2 915</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		<u>1 394 323</u>		<u>1 390 509</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 7)Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCALa présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants**

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent 10 années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent 10 années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Elle est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRE ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCE et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de 10 années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service. Si elle compte 10 années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RRCE

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2007, un montant de 536 000 \$ (1 692 000 \$ au 31 décembre 2006) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2007, un montant de 2 292 173 \$ (3 057 687 \$ en 2006) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 (au 31 décembre 2002 pour le RRCE) et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007 (le 15 octobre 2004 pour le RRCE). Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 843 112 000 \$ au 31 décembre 2005 et celle du RRCE à 1 707 115 000 \$ au 31 décembre 2003 et les ont estimées respectivement à 13 084 747 000 \$ et à 1 521 839 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
 RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)
Évolution des obligations relatives aux prestations

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Régimes de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	<u>13 325 809</u>	<u>13 698 829</u>
Augmentation		
Perte actuarielle	143 093	
Modification des hypothèses actuarielles	9 840	
Intérêts	836 139	850 665
Prestations constituées	<u>6 640</u>	<u>10 234</u>
	<u>995 712</u>	<u>860 899</u>
Diminution		
Prestations aux participants	1 236 773	1 233 592
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>1</u>	<u>327</u>
	<u>1 236 774</u>	<u>1 233 919</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>241 062</u>	<u>373 020</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	<u>13 084 747</u>	<u>13 325 809</u>
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	<u>1 573 788</u>	<u>1 623 724</u>
Augmentation		
Intérêts	100 328	100 593
Prestations constituées	1 064	1 721
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>464</u>	<u>1 752</u>
	<u>101 856</u>	<u>104 066</u>
Diminution		
Prestations aux participants	<u>153 805</u>	<u>154 002</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>51 949</u>	<u>(49 936)</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	<u>1 521 839</u>	<u>1 573 788</u>
	<u>14 606 586</u>	<u>14 899 597</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	3,00 %	3,50 %	2,25 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	1,00 %	0,30 %	0,67 %

Les taux à moyen terme représentent, pour le RRCE, les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 et, pour le RRE, les taux moyens pour la période de 2006 à 2016. Les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014 pour le RRCE et 2017 pour le RRE. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	13 723 520	13 902 101
Redressement *		62 000
	<u>13 723 520</u>	<u>13 964 101</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	5 005	7 543
Charge de retraite		
Service courant	10 606	17 611
Service antérieur	96 826	96 066
Intérêts	962 330	1 015 653
Transferts interrégimes pour service antérieur	623	53
	<u>1 075 390</u>	<u>1 136 926</u>
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>1 392 437</u>	<u>1 377 507</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>317 047</u>	<u>240 581</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>13 406 473</u>	<u>13 723 520</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

	2007	2006
Estimation au 31 décembre	13 166 954	13 487 058

* Une nouvelle évaluation actuarielle pour les besoins de la comptabilité gouvernementale pour le RRE était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été achevés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 62 millions de dollars au 1^{er} avril 2005.

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007).

Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

8. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes concernant l'équité salariale avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007, aura, en raison des ajustements salariaux, des effets sur les prestations du RRE et du RRCE. Le versement des ajustements salariaux a été effectué au printemps 2007 pour la majorité des salariés. À la date de préparation des états financiers, la direction de la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure de comptabiliser dans le poste Rentes une estimation raisonnable des ajustements à venir aux prestations des retraités du RRE et du RRCE résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 843 112 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 17 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 707 115 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

(L.R.Q., c. R-12)

COTISATIONS ET PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 659	2 181
Cotisations des employeurs autonomes	<u>641</u>	<u>820</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>2 300</u>	<u>3 001</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (notes 4 et 7)	470 934	465 831
Remboursements de cotisations	83	326
Transferts, y compris les intérêts	707	1 548
Frais d'administration	<u>1 450</u>	<u>1 266</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>473 174</u>	<u>468 971</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT** (note 6)

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des fonctionnaires**

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1^{er} juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent 10 années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de 10 années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2007, un montant de 175 628 \$ (178 371 \$ en 2006) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRF. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 184 258 000 \$ au 31 décembre 2005 et l'ont estimée à 4 893 234 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	5 073 257	5 209 506
Augmentation		
Intérêts	312 869	323 660
Prestations constituées	5 702	7 475
Transferts interrégimes pour service antérieur		321
	318 571	331 456
Diminution		
Gain actuariel	11 698	
Modification des hypothèses actuarielles	15 172	
Prestations aux participants	471 724	467 705
	498 594	467 705
Diminution nette de l'exercice	180 023	136 249
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	4 893 234	5 073 257

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRF était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 796 666	4 870 186
Redressement *		10 000
	<u>4 796 666</u>	<u>4 880 186</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 184	4 412
Charge de retraite		
Service courant	6 513	11 794
Service antérieur	20 207	19 231
Intérêts	327 365	344 329
Transferts interrégimes pour service antérieur	308	
	<u>356 577</u>	<u>379 766</u>
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>469 609</u>	<u>463 286</u>
Diminution nette de l'exercice	<u>113 032</u>	<u>83 520</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>4 683 634</u>	<u>4 796 666</u>
Estimation au 31 décembre	<u>4 587 129</u>	<u>4 711 529</u>

* Une nouvelle évaluation actuarielle pour les besoins de la comptabilité gouvernementale relative au RRF était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été achevés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 10 millions de dollars au 1^{er} avril 2005.

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

7. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes concernant l'équité salariale avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007, aura, en raison des ajustements salariaux, des effets sur les prestations du RRF. Le versement des ajustements salariaux a été effectué au printemps 2007 pour la majorité des salariés. À la date de préparation des états financiers, la direction de la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure de comptabiliser dans le poste Rentes une estimation raisonnable des ajustements aux prestations des retraités du RRF résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 184 258 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 17 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES**RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS****COTISATIONS ET PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007		2006	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		4 381		2 308
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	96		87	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	195	291	157	244
Transferts, y compris les intérêts				
Régimes de retraites offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		116		1 544
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
		4 788		4 096
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (note 6)	16 358		15 859	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (note 6)	5 181		4 190	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs	284	21 823	284	20 333
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		78		32
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION				
		21 901		20 365

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)**PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)**

Le président du conseil d'administration.
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à VI.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalise 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Les participants du RRJCQM et du RRCJAJ acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans et compte au moins 5 années de service.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001

Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978

Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires
(suite)

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette prestation est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et aux vice-protecteurs.

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif pour les participants depuis le 1^{er} janvier 1990. Les municipalités versent au RRJCQM des cotisations correspondant à 29,63 % de la masse salariale des juges visés moins les cotisations des juges (10,81 % pour le régime de base et 18,82 % pour les prestations supplémentaires). Elles versent au RRCJAJ des cotisations correspondant à 21,96 % de la masse salariale des juges visés (8,60 % pour le régime de base et 13,36 % pour les prestations supplémentaires).

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 318 810 000 \$ au 31 décembre 2004 pour les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et à 3 510 000 \$ au 31 décembre 2007 pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs. Pour l'ensemble de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est estimée à 450 413 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	351 649	333 415
Augmentation		
Perte actuarielle	8	1 444
Modification aux régimes	14 469	
Modification des hypothèses actuarielles	174	1 786
Intérêts	23 418	21 591
Transferts interrégimes pour service antérieur	232	1 544
Prestations constituées	82 286	13 126
	120 587	39 491
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		924
Prestations aux participants	21 823	20 333
	21 823	21 257
Augmentation nette de l'exercice	98 764	18 234
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	450 413	351 649

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,40 %

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>329 755</u>	<u>316 570</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	3 279	2 292
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRJCQCM	20 000	
Service courant	64 796	9 376
Service antérieur	(978)	(325)
Intérêts	21 584	21 034
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>798</u>	<u>32 377</u>
	109 479	32 377
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>20 722</u>	<u>19 192</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>88 757</u>	<u>13 185</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u><u>418 512</u></u>	<u><u>329 755</u></u>
Estimation au 31 décembre	<u><u>434 485</u></u>	<u><u>340 207</u></u>

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. AJUSTEMENTS AUX PRESTATIONS DES RETRAITÉS DES RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES

Un jugement de la Cour Supérieure, rendu le 4 juin 2007, implique des modifications à la rémunération et à certaines dispositions des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec. Le gouvernement a adopté en 2007 les décrets relatifs aux modifications applicables aux traitements des juges de la période du 1^{er} juillet 2001 au 1^{er} juillet 2003 occasionnant des paiements importants, versés en 2007, au titre des ajustements salariaux. Les cotisations salariales relatives à ces ajustements sont incluses dans le poste Cotisations. Ces ajustements salariaux auront également des effets sur les rentes des régimes de retraite des juges. En novembre 2007, le ministre de la Justice a également déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 40 modifiant, entre autres, les modalités d'indexation des rentes conformément au jugement. Finalement, en janvier 2008, le gouvernement a adopté un décret modifiant le traitement des juges pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 1^{er} juillet 2006. Les cotisations résultant de l'application de ce décret seront prises en compte en 2008. À date de la préparation des états financiers, la direction de la CARRA ne dispose pas suffisamment d'information pour être en mesure de comptabiliser dans le poste Rentes, une estimation raisonnable des ajustements aux prestations des retraités des régimes de retraite des juges résultant de ces modifications aux traitements et aux modalités d'indexation des rentes.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaire de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 221 211 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 97 599 000 \$ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 510 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2007, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 18 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations des membres	20 737	
Fonds des cotisations patronales	<u>87</u>	
	<u>20 824</u>	
Créances		
Dû par le gouvernement du Québec (note 5)	41 826	
Cotisations salariales à recevoir	1 816	1 847
Cotisations patronales à recevoir	21	
Sommes à recevoir des prestataires	60	83
Sommes à recevoir transferts (note 6)	<u>16 833</u>	<u>2 820</u>
	<u>60 556</u>	<u>4 750</u>
	<u>81 380</u>	<u>4 750</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	1 144	296
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	70	71
Frais d'administration à payer	737	112
Sommes à verser au Fonds consolidé du revenu	<u>15 736</u>	<u>4 271</u>
	<u>17 687</u>	<u>4 750</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 7 et 8)	<u>63 693</u>	

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (Note 9)

Le président du conseil d'administration,
François Joly

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR L'EXERCICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	23 946	24 102
Cotisation du gouvernement du Québec pour le service postérieur au 31 décembre 2006 (note 5)	42 058	
Cotisations des employeurs autonomes	124	100
Transferts, y compris les intérêts (note 6)	18 697	16 254
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	414	
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	(267)	
Revenus d'intérêts	57	57
	85 029	40 513
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec pour payer les prestations payables à partir du Fonds consolidé du revenu	176 123	164 388
	<u>261 152</u>	<u>204 901</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	170 079	161 780
Remboursements de cotisations	81	290
Transferts, y compris les intérêts	5 997	1 924
Frais d'administration	1 129	394
	177 286	164 388
Sommes déposées et à déposer au Fonds consolidé du revenu		
Cotisations salariales des officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations à ce fonds	1 302	1 264
Autres cotisations et transferts	18 871	39 249
	20 173	40 513
	197 459	204 901
AUGMENTATION NET DE L'EXERCICE	63 693	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u>63 693</u>	

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)

La description du RRMSQ fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) dont les dispositions sont en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2010.

Les nouvelles dispositions introduites dans l'entente impliquent la mise en place de modifications importantes à la structure financière du RRMSQ. À compter du 1^{er} janvier 2007, deux caisses distinctes sont créées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), l'une à l'intention des membres et l'autre pour les employeurs. Il en résulte la constitution d'un actif pour le RRMSQ. L'état des cotisations et des prestations présenté au 31 décembre 2006 est remplacé par l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

a) Généralités

Le RRMSQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) à l'exception des dispositions relatives aux prestations accessoires administrées par l'APPQ. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations découlant des années de service antérieures au 1^{er} janvier 2007 sont financées par le gouvernement et par les membres dont les cotisations ont été déposées au Fonds consolidé du revenu.

Les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 sont financées par les participants d'une part, et par le gouvernement et les employeurs autonomes d'autre part, dans les proportions respectives de 1/3 et de 2/3. Cependant, les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 effectuées par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu sont financées entièrement par le gouvernement.

Jusqu'au 31 mars 2010, les frais reliés à l'administration du RRMSQ sont défrayés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Ils cessent de cotiser lorsqu'ils atteignent 38 années de services créditées au RRMSQ.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1^{er} janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des quatre années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service; et
- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 est réduite à 65 ans du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 4 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) de ces 4 années, par 0,7% par année de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ (suite)

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au RRMSQ depuis au moins 10 années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 %, ou à 60% s'il avait choisi de recevoir une rente réduite, de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas 10 années de service, ses cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, excluant les prestations accessoires, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMSQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au RRMSQ, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMSQ aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1^{er} avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1^{er} janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la CDP, des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale, pour l'exercice, s'élève à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible. Selon les termes de l'entente, à compter du 1^{er} janvier 2009, ces taux de cotisation peuvent être réduits en fonction du nombre d'années de service des membres.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 12,71 % du salaire admissible des membres ayant opté pour le versement de leur cotisation dans le fonds des membres confiés à la CDP pour le service courant. Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et produite pour les besoins de la comptabilité gouvernementale.

La cotisation des employeurs autonomes est établie à partir de la plus récente évaluation actuarielle produite aux fins des états financiers du régime.

Le comité de retraite doit, au plus tard le 30 juin 2008, demander à la CARRA de faire préparer une évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2007 à l'égard des prestations du régime à la charge des membres afin notamment d'établir le taux de cotisation des membres. Par la suite, le comité doit, au moins à tous les 3 ans, requérir une nouvelle évaluation actuarielle. Le comité de retraite peut déterminer un taux de cotisation différent de celui établi dans le cadre de l'évaluation actuarielle.

Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRMSQ à l'égard des prestations découlant des années de services antérieures au 1^{er} janvier 2007 et de celles découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 effectuées par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble de ces prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu. Pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006, sur la base des évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celui-ci détermine les montants qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisés aux époques prescrites pour tenir compte des engagements du gouvernement à l'égard du RRMSQ.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la CDP.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives au service effectué après le 31 décembre 2006, à l'exception des prestations accessoires, sont puisées à 33,3 % dans le fonds des cotisations salariales et à 66,67 % dans le fonds des cotisations patronales à la CDP. Lorsque le fonds de cotisations patronales à la CDP est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumées par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	Fonds des cotisations des membres	Fonds des cotisations patronales	2007 Total
Dépôt à participation aux fonds particuliers à la juste valeur (coût 2007 : 20 696)*	18 884		18 884
Dépôt à vue au fonds général	1 811	87	1 898
Revenus à recevoir des fonds particuliers	42		42
	<u>20 737</u>	<u>87</u>	<u>20 824</u>
* Coût des unités			19 148
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés			<u>1 548</u>
			<u>20 696</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour le PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à la participation détenus par le RRMSQ.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du RRMSQ par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ses titres de 140 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 20 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 4 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

5. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les dispositions législatives et les termes de l'entente, la cotisation du gouvernement du Québec au RRMSQ pour le service postérieur au 31 décembre 2006 est établie en fonction d'une évaluation actuarielle requise par le ministre des Finances. Le gouvernement a désigné la plus récente évaluation actuarielle produite pour les besoins de la comptabilité gouvernementale pour déterminer sa cotisation au RRMSQ. La cotisation à recevoir sera versée au fonds des contributions des employeurs au plus tard le 31 décembre 2009.

Évolution du solde dû par le gouvernement du Québec

	<u>2007</u>
Solde au début	
Cotisation du gouvernement	42 058
Paiements reçus pour les prestations et les frais d'administration acquittés par le gouvernement	<u>(232)</u>
Solde à la fin	<u><u>41 826</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. TRANSFERT DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'APPQ. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente.

7. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	<u>2007</u>
Membres	22 655
Employeurs	<u>41 038</u>
	<u>63 693</u>

L'actif net disponible pour le service des prestations concerne uniquement le service effectué après le 31 décembre 2006, à l'exception de celui effectué par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu. Les prestations découlant de ces années de service sont financées par les participants d'une part, et par le gouvernement et les employeurs autonomes d'autre part, dans les proportions respectives de 1/3 et de 2/3.

Composantes de l'évolution de l'actif net pour le service des prestations

	<u>2007</u>
Cotisations salariales	22 517
Cotisation du gouvernement	42 058
Cotisations des employeurs autonomes	129
Revenus de placement et intérêts	152
Prestations aux participants	(34)
Frais d'administration	<u>(1 129)</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>63 693</u>

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMSQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRMSQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 927 437 000 \$ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 3 397 432 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	3 269 161	3 144 912
Augmentation		
Intérêts	216 092	201 896
Prestations constituées	69 639	70 093
Transferts de policiers municipaux	18 697	16 254
	304 428	288 243
Diminution		
Prestations aux participants	176 157	163 994
Augmentation nette de l'exercice	128 271	124 249
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	3 397 432	3 269 161
Répartition des obligations relatives aux prestations		
Membres	22 547	
Employeurs		
Service postérieur au 31 décembre 2006	45 094	
Service antérieur au 31 décembre 2006	3 329 791	3 269 161
	3 397 432	3 269 161

La partie relative au service antérieur au 31 décembre 2006 inclut celle applicable aux officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,67 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRMSQ était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

9. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les sommes qu'il a versées au RRMSQ. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRMSQ.

Pour le RRMSQ, le passif inscrit au titre du régime de retraite par le gouvernement au 31 mars 2007 s'établit à 3 123 588 000 \$ (3 014 548 000 \$ au 31 mars 2006) et est estimé à 3 179 132 000 \$ au 31 décembre 2007 (3 097 767 000 \$ au 31 décembre 2006).

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

10. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

			2007
	Fonds des cotisations des membres	Fonds des cotisations patronales	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	363		363
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	49	2	51
	<u>412</u>	<u>2</u>	<u>414</u>
Modification de la juste valeur			
Pertes réalisées à la vente de placements	(3)		(3)
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 548		1 548
Pertes non réalisées	(1 812)		(1 812)
	<u>(267)</u>	<u></u>	<u>(267)</u>

11. PRESTATIONS ACCESSOIRES

Le chapitre IV.1 de l'entente sur le RRMSQ prévoit l'acquisition de prestations accessoires optionnelles. Pour bénéficier de ce chapitre le membre doit en faire la demande à l'APPQ, responsable de l'administration des dispositions relatives à ces prestations.

Les prestations accessoires sont établies à partir du montant résultant des cotisations optionnelles versées, accumulées avec intérêt, déduction faite des frais d'administration et des sommes attribuées au conjoint en raison du partage ou de la cession des droits.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

11. PRESTATIONS ACCESSOIRES (suite)

Voici le sommaire des états financiers vérifiés du Régime flexible des membres de l'APPQ au 31 décembre 2007 :

Bilan

Actif	668
Passif	(8)
Avoir net des membres	660

État des résultats

Cotisations	670
Modification de la juste valeur des placements	(2)
Frais d'administration	(8)
Augmentation nette de l'exercice	660

L'avoir net du régime flexible est entièrement dévolu à des membres de l'APPQ qui ont cotisé à ce régime et sert à verser les prestations auxquelles ont droit les membres retraités en vertu des dispositions et règlements du RRMSQ.

12. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 927 437 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 décembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2007 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

(L.R.Q., c. R-9.2)

COTISATIONS ET PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 338	4 053
Transferts, y compris les intérêts	<u>996</u>	<u>1 278</u>
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>5 334</u>	<u>5 331</u>
 PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	32 819	30 378
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	467	1 104
Frais d'administration	<u>364</u>	<u>334</u>
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>33 650</u>	<u>31 816</u>

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (note 4)**OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)**

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le RRAPSC est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 1991, des prestations additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaire de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaire de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	<u>720 826</u>	<u>665 591</u>
Augmentation		
Cotisations encaissées	5 351	3 725
Charge de retraite		
Service courant	8 946	8 874
Service antérieur	604	481
Intérêts	65 366	72 785
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u>1 113</u>	<u> </u>
	<u>81 380</u>	<u>85 865</u>
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	32 425	30 201
Transferts interrégimes pour service antérieur	<u> </u>	<u>429</u>
	<u>32 425</u>	<u>30 630</u>
Augmentation nette de l'exercice	<u>48 955</u>	<u>55 235</u>
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	<u>769 781</u>	<u>720 826</u>
Estimation au 31 décembre	<u>816 988</u>	<u>755 513</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

Financement du RRAPSC

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût. Toutefois, en vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 1 018 757 000 \$ au 31 décembre 2007.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRAPSC. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « ... le partage du coût dans le financement du RRAPSC ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2007			2006
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde au début déjà établi	506 179	414 913	921 092	859 890
Redressement *		2 613	2 613	
Solde au début redressé	506 179	417 526	923 705	859 890
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	5 010	542	5 552	4 422
Cotisations du gouvernement				
Service courant		3 903	3 903	4 017
Intérêts	65 160	53 776	118 936	87 265
Transferts interrégimes pour service antérieur	432	368	800	328
	576 781	476 115	1 052 896	955 922
Diminution				
Paieement des prestations aux participants	18 742	15 033	33 775	31 883
Frais d'administration		364	364	334
Solde à la fin	558 039	460 718	1 018 757	923 705

La portion provenant des participants inclut un montant de 17 014 000 \$ au 31 décembre 2007 (16 080 000 \$ au 31 décembre 2006) pour le financement des prestations complémentaires.

* Conformément aux lettres d'ententes signées par les parties, le surplus de cotisation pour le financement des prestations complémentaires du 1^{er} janvier 2006 est considéré comme ayant été déposé à la caisse régulière des participants. Les chiffres de 2006 ont été redressés afin d'inclure les cotisations salariales additionnelles dans les cotisations régulières. La cotisation du gouvernement pour le service courant est augmentée de 2 485 000 \$ et les intérêts y afférents de 128 000 \$.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRAPSC.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 554 303 000 \$ au 31 décembre 2004 pour le RRAPSC et à 13 500 000 \$ au 31 décembre 2005 pour la prestation complémentaire. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 652 950 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	622 592	588 940
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		8 852
Intérêts	41 295	38 215
Prestations constituées	20 769	20 421
Transferts interrégimes	1 580	1 982
	63 644	69 470
Diminution		
Gain actuariel		3 771
Rectifications apportées aux données des participants		565
Prestations aux participants	33 286	31 482
	33 286	35 818
Augmentation nette de l'exercice	30 358	33 652
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	652 950	622 592

Les obligations relatives aux prestations incluent un montant de 13 130 000 \$ au 31 décembre 2007 (13 365 000 \$ au 31 décembre 2006) à l'égard des prestations complémentaires.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,00 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Obligations dans un contexte de capitalisation (suite)**

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 1 018 757 000 \$ au 31 décembre 2007, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 554 303 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 31 janvier 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels à l'égard de la prestation complémentaire. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 500 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2005, PRODUITE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION COMPLÉMENTAIRE ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 15 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION

AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	<u>194 305</u>	<u>175 723</u>
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	68	67
Sommes à recevoir pour service antérieur	<u>227</u>	<u>155</u>
	<u>295</u>	<u>222</u>
	194 600	175 945
 PASSIF		
Transferts et frais d'administration à payer	<u>15</u>	<u>10</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	 <u>194 585</u>	 <u>175 935</u>

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 036	942
Cotisation du gouvernement du Québec pour service antérieur (note 6)	11 157	
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	7 351	6 377
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	<u>1 922</u>	<u>15 739</u>
	21 466	23 058
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	<u>40</u>	<u>32</u>
	<u>21 506</u>	<u>23 090</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 9)	2 773	2 552
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	37	
Frais d'administration	<u>46</u>	<u>32</u>
	<u>2 856</u>	<u>2 584</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	18 650	20 506
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	<u>175 935</u>	<u>155 429</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u>194 585</u>	<u>175 935</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREFQ

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RREFQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le RREFQ a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1^{er} janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RREFQ sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RREFQ.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREFQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREFQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION

AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la CDP. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RREFQ.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement des frais d'administration sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RREFQ. Les dispositions du décret 430-93 ne précisent pas la propriété et l'utilisation de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2007	2006
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2007 : 209 376; 2006 : 183 390) *	182 507	174 653
Dépôts à vue au fonds général	11 320	69
Revenus à recevoir du fonds particulier	478	1 001
	<u>194 305</u>	<u>175 723</u>
* Coût des unités	153 078	141 562
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>56 298</u>	<u>41 828</u>
	<u>209 376</u>	<u>183 390</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-valeur sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-valeur non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-valeur comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RREFQ.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier 303 par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 2 921 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 404 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 101 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et aux régimes de retraite particuliers, les montants attribuables au RREFQ sont respectivement de 2 038 000 \$, 282 000 \$ et 70 000 \$.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. COTISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR SERVICE ANTÉRIEUR

Selon les dispositions du RREFQ, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. La cotisation du gouvernement du Québec pour service antérieur versée en 2007 correspond à ces cotisations, auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) confié à la CDP. Ce rendement annuel est déterminé selon la valeur au coût. Les intérêts crédités pour 2007 sont de 962 000 \$.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION

AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREFQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RREFQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 85 877 000 \$ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 102 918 000 \$ au 31 décembre 2007.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	96 204	90 476
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		2 781
Intérêts	6 455	5 969
Prestations constituées	3 069	2 789
	9 524	11 539
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		311
Gain actuariel		2 948
Prestations aux participants	2 810	2 552
	2 810	5 811
Augmentation nette de l'exercice	6 714	5 728
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	102 918	96 204

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,70 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Revenus nets de placements du fonds particulier	7 329	6 377
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	22	
	<u>7 351</u>	<u>6 377</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	5 597	4 710
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	14 457	4 333
Gains (pertes) non réalisés	(18 132)	6 696
	<u>1 922</u>	<u>15 739</u>

9. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes concernant l'équité salariale avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007 aura, en raison des ajustements salariaux, des effets sur les prestations du RREFQ. Le versement des ajustements salariaux a été effectué au printemps 2007 pour la majorité des salariés. À la date de préparation des états financiers, la direction de la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure de comptabiliser dans le poste Rentes une estimation raisonnable des ajustements aux prestations des retraités du RREFQ résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 85 877 000 \$ à cette date.

**OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU
31 DÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES
OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS**

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 juin 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2007 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

(L.R.Q., c. R-9.3)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	161 665	152 750
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	174	310
Cotisations patronales à recevoir	390	419
Sommes à recevoir des prestataires	16	13
	580	742
Encaisse	45	55
	<u>162 290</u>	<u>153 547</u>
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	165	189
Cotisations patronales perçues d'avance	688	541
Frais d'administration à payer	100	142
	953	872
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u><u>161 337</u></u>	<u><u>152 675</u></u>

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007		2006	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		2 067		2 162
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	7 001		6 681	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>2 753</u>	9 754	<u>2 788</u>	9 469
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux	6 713		5 678	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>63</u>	6 776	<u>55</u>	5 733
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux		1 145		14 163
Autres revenus d'intérêts		<u>18</u>		<u>12</u>
		<u>19 760</u>		<u>31 539</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	8 017		8 222	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>2 812</u>	10 829	<u>2 837</u>	11 059
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	146		138	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	<u>7</u>	153	<u>8</u>	146
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux		<u>116</u>		<u>159</u>
		<u>11 098</u>		<u>11 364</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		8 662		20 175
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT		<u>152 675</u>		<u>132 500</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN		161 337		152 675

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1^{er} janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1^{er} janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)

Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Les cotisations patronales des municipalités perçues d'avance seront inscrites dans le poste Cotisations patronales du RPSEM lors du prochain exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s'élève à 5,55 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme supramunicipal ou l'organisme mandataire verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2007, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations versées par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2007	2006
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2007 : 182 551; 2006 : 156 644) *	161 048	151 593
Dépôts à vue au fonds général	199	242
Revenus à recevoir du fonds particulier	418	915
	<u>161 665</u>	<u>152 750</u>
* Coût des unités	134 331	121 122
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>48 220</u>	<u>35 522</u>
	<u>182 551</u>	<u>156 644</u>

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration (suite)

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier 305 par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 2 034 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 282 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 70 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités, les montants attribuables au RREM sont respectivement de 1 903 000 \$; 264 000 \$ et 65 000 \$.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 décembre 2005. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 115 954 000 \$ et celle du RPSEM à 46 883 000 \$ au 31 décembre 2003 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 190 801 000 \$ au 31 décembre 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations**

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	183 480	177 222
Augmentation		
Intérêts	12 134	11 348
Prestations constituées	6 169	6 115
	18 303	17 463
Diminution		
Prestations aux participants	10 982	11 205
Augmentation nette de l'exercice	7 321	6 258
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	190 801	183 480
Composée de :		
RREM	142 014	135 027
RPSEM	48 787	48 453
	190 801	183 480

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0 %	0 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Revenus nets de placements du fonds particulier	6 753	5 723
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	23	10
	6 776	5 733
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	5 035	3 659
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	12 562	4 332
Gains (pertes) non réalisés	(16 452)	6 172
	1 145	14 163

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 115 954 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 46 883 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2007 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

(L.R.Q., c. R-16)

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	11 096	11 728
Sommes à recevoir des municipalités	<u>6</u>	
	<u>11 102</u>	<u>11 728</u>
 PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	<u>32</u>	<u>4</u>
 ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	 <u><u>11 070</u></u>	 <u><u>11 724</u></u>

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	491	460
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	<u>182</u>	<u>1 219</u>
	<u>673</u>	<u>1 679</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 262	1 214
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	<u>65</u>	<u>44</u>
	<u>1 327</u>	<u>1 258</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	(654)	421
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	<u>11 724</u>	<u>11 303</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u>11 070</u>	<u>11 724</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMCM

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le RRMCM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le RRMCM. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du RRMCM ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du RRMCM sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquerrait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**a) Placements**

	2007	2006
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2007 : 12 544; 2006 : 12 047) *	11 067	11 658
Revenus à recevoir du fonds particulier	29	70
	<u>11 096</u>	<u>11 728</u>
 * Coût des unités	 8 158	 8 432
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>4 386</u>	<u>3 615</u>
	<u>12 544</u>	<u>12 047</u>

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RRMCM.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier 305 par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 2 034 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 282 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 70 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration (suite)

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des élus municipaux, les montants attribuables au RRMCM sont respectivement de 131 000 \$; 18 000 \$ et 5 000 \$.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des cotisations à rembourser et des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRMCM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 décembre 2005. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2004 à 2013 est de 7,03 % alors que le taux à long terme est de 8 % à compter de 2014.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 100 000 \$ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 10 864 000 \$ au 31 décembre 2007.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	11 436	11 959
Augmentation		
Intérêts	723	735
Diminution		
Prestations aux participants	1 295	1 258
Diminution nette de l'exercice	572	523
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	10 864	11 436

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. REVENUS DES FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Revenus nets de placements du fonds particulier	491	460
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	365	293
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	906	354
Gains (pertes) non réalisés	(1 089)	572
	182	1 219

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 100 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2007 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	77 833	75 692
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	11	8
Cotisations patronales à recevoir	1	4
	12	12
Encaisse		398
	77 845	76 102
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1	1
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	<u>77 844</u>	<u>76 101</u>

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	30	25
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	20	18
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	3 149	2 787
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>939</u>	<u>7 043</u>
	<u>4 138</u>	<u>9 873</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 272	2 267
Transferts, y compris les intérêts	<u>123</u>	<u>408</u>
	<u>2 395</u>	<u>2 675</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	1 743	7 198
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	<u>76 101</u>	<u>68 903</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u><u>77 844</u></u>	<u><u>76 101</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRCHCN

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RRCHCN est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RRCHCN sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent 5 années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 6 années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRCHCN.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins 5 années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de 5 années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRCHCN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et 10 années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRCHCN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RRCHCN. Les dispositions de l'arrêté en conseil 397-78 ne précisent pas la propriété et l'utilisation de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2007	2006
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2007 : 89 057; 2006 : 79 025) *	77 628	75 260
Dépôts à vue au fonds général	2	
Revenus à recevoir du fonds particulier	203	432
	<u>77 833</u>	<u>75 692</u>
* Coût des unités	63 071	59 242
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>25 986</u>	<u>19 783</u>
	<u>89 057</u>	<u>79 025</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFISÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le RRCHCN.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier 303 par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 2 921 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 404 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 101 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec et aux régimes de retraite particuliers, les montants attribuables au RRCHCN sont respectivement de 867 000 \$; 120 000 \$ et 30 000 \$.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des cotisations salariales perçues en trop à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRCHCN.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRCHCN. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 31 132 000 \$ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 30 189 000 \$ au 31 décembre 2007.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	<u>30 455</u>	<u>30 792</u>
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		499
Intérêts	1 965	1 936
Prestations constituées	<u>164</u>	<u>132</u>
	----- 2 129	----- 2 567
Diminution		
Gain actuariel		229
Prestations aux participants	<u>2 395</u>	<u>2 675</u>
	----- 2 395	----- 2 904
Diminution nette de l'exercice	<u>266</u>	<u>337</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	<u><u>30 189</u></u>	<u><u>30 455</u></u>

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,70 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus nets de placements du fonds particulier	3 145	2 784
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	<u>4</u>	<u>3</u>
	<u>3 149</u>	<u>2 787</u>
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	2 401	2 055
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	6 202	1 904
Gains (pertes) non réalisés	<u>(7 664)</u>	<u>3 084</u>
	<u>939</u>	<u>7 043</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 31 132 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 12 juillet 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2007 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 456 315 \$	1 497 363 \$
Encaisse	<u> </u>	<u>16</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	<u><u>1 456 315 \$</u></u>	<u><u>1 497 379 \$</u></u>

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	8 954 \$	8 411 \$
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	61 300	57 194
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>29 436</u>	<u>149 134</u>
	<u>99 690</u>	<u>214 739</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	<u>140 754</u>	<u>149 625</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'EXERCICE	(41 064)	65 114
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	<u>1 497 379</u>	<u>1 432 265</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	<u><u>1 456 315 \$</u></u>	<u><u>1 497 379 \$</u></u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 décembre 2007

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES**Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent**

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

Les frais reliés à l'administration du régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1^{er} avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

Les frais reliés à l'administration du régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 5 ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 5 ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 15 ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la CDP, des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la CDP.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**a) Placements**

	2007	2006
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2007 : 1 666 280 \$; 2006 : 1 563 226 \$) *	1 452 440 \$	1 488 749 \$
Revenus à recevoir du fonds particulier	3 875	8 614
	<u>1 456 315 \$</u>	<u>1 497 363 \$</u>
 * Coût des unités	 1 162 623 \$	 1 167 129 \$
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	<u>503 657</u>	<u>396 097</u>
	<u>1 666 280 \$</u>	<u>1 563 226 \$</u>

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par les régimes de retraite particuliers.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier 303 par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fonds général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 2 921 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 404 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 101 000 \$, portées en diminution des gains réalisés à la vente.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers en restructuration (suite)

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, les montants attribuables aux régimes de retraite particuliers sont respectivement de 16 000 \$, 2 000 \$ et 1 000 \$.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse est équivalente à sa valeur comptable.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2007	2006
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	915 209 \$	943 496 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	305 834	305 985
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	235 272	247 898
	<u>1 456 315 \$</u>	<u>1 497 379 \$</u>

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2008 à 2016 est de 6,75 % et il est de 7,5 % après 2016.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)**Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)**

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	1 131 978 \$	1 180 047 \$
Augmentation		
Perte actuarielle		29 715
Modification des hypothèses actuarielles	38 678	
Intérêts	71 128	71 841
	109 806	101 556
Diminution		
Gain actuariel	53 151	
Prestations aux participants	140 754	149 625
	193 905	149 625
Diminution nette de l'exercice	84 099	48 069
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	1 047 879 \$	1 131 978 \$
Composée de :		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	647 688 \$	725 231 \$
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	125 536	126 702
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	274 655	280 045
	1 047 879 \$	1 131 978 \$

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Revenus nets de placements du fonds particulier	61 089 \$	56 966 \$
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	211	228
	61 300 \$	57 194 \$
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	46 649 \$	42 068 \$
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	122 150	39 180
Gains (pertes) non réalisés	(139 363)	67 886
	29 436 \$	149 134 \$

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 647 688 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2007, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 18 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 125 536 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2007, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 18 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 274 655 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2007, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 18 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS****RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2007 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2007 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE
(L.R.Q., c. C-52.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	1 157	1 115
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>1 157</u>	<u>1 115</u>
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	9 273	8 752
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	3 291	2 620
Pension spéciale	12	12
	12 576	11 384
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	199	150
Transferts, y compris les intérêts		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	752	
Frais d'administration		
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	18	12
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	<u>13 545</u>	<u>11 546</u>

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q. 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 %, sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1^{er} janvier 1983 et qui était député le 1^{er} janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1^{er} janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1^{er} janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de 8 années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la loi.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale

Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale

Pension spéciale (suite)

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1^{er} janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1^{er} janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 162 044 000 \$ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 173 404 000 \$ au 31 décembre 2007.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2007	2006
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	170 449	155 476
Augmentation		
Perte actuarielle		2 187
Modification des hypothèses actuarielles		3 092
Changements apportés aux régimes		5 698
Intérêts	11 144	10 599
Prestations constituées	5 338	5 147
	16 482	26 723
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		216
Prestations aux participants	13 527	11 534
	13 527	11 750
Augmentation nette de l'exercice	2 955	14 973
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	173 404	170 449

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des indemnités nette d'inflation	1,00 %	0,00 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2007	2006
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	154 208	153 743
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 114	1 028
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRMAN	3 683	
Service courant	3 975	3 416
Service antérieur	(1 616)	(2 709)
Intérêts	10 807	10 055
	17 963	11 790
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	11 724	11 325
Augmentation nette de l'exercice	6 239	465
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	160 447	154 208
Estimation au 31 décembre	162 862	154 660

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (59 721 milliards de dollars au 31 mars 2007). Les placements du fonds d'amortissement sont comptabilisés par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché redressée était de 26 877 milliards de dollars (juste valeur : 28 859 milliards de dollars).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 110 986 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE****ÉVALUATION ACTUARIELLE**

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 51 058 000 \$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 avril 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	31 450	29 350
Honoraires professionnels	11 685	6 984
Communications et transport	2 337	1 994
Location de locaux et d'équipement	3 131	2 865
Matériel et équipement	804	912
Fournitures de bureau	268	229
Entretien et réparations	1 299	1 061
Intérêts sur dette à long terme	228	188
Autres dépenses	159	84
Radiation de développement de systèmes informatiques		88
Amortissement des immobilisations	5 885	5 165
	<u>57 246</u>	<u>48 920</u>
PRODUITS		
Frais assumés par le RREGOP		
Fonds des cotisations salariales	23 296	20 128
Fonds des cotisations patronales	23 296	20 128
Frais assumés par le RRPE		
Fonds des cotisations salariales	1 780	1 538
Fonds des cotisations patronales	1 780	1 538
Autres régimes de retraite	7 046	5 544
Autres sources de financement	233	297
	<u>57 431</u>	<u>49 173</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	185	253
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>353</u>	<u>100</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>538</u>	<u>353</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 656	1 270
Créances	6 746	3 474
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec au coût (4,25 %)	3 037	3 078
	<u>11 439</u>	<u>7 822</u>
Immobilisations (note 4)	65 901	41 243
Dû par les régimes de retraite	<u>17 593</u>	<u>18 157</u>
	<u>83 494</u>	<u>59 400</u>
	<u>94 933</u>	<u>67 222</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 5)	42 285	17 500
Charges à payer et frais courus	11 234	10 325
Versements sur la dette à long terme (note 6)	307	243
	<u>53 826</u>	<u>28 068</u>
Dette à long terme (note 6)	4 813	4 210
Apports reportés (note 7)	24 513	23 977
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 8)	<u>11 243</u>	<u>10 614</u>
	<u>94 395</u>	<u>66 869</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>538</u>	<u>353</u>
	<u>94 933</u>	<u>67 222</u>

ENGAGEMENTS (note 12)

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	185	253
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	5 885	5 165
Radiation de développement de systèmes informatiques		88
Amortissement des apports reportés	(5 885)	(5 165)
	185	341
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	(3 272)	1 365
Dû par les régimes de retraite	564	(8 803)
Charges à payer et frais courus	(4 786)	3 675
Apports reportés – financement provenant des régimes	6 421	7 488
Provision pour les congés de maladie et les vacances	629	652
	(444)	4 377
Flux de trésorerie (utilisés) provenant des activités d'exploitation	(259)	4 718
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	24 785	17 500
Remboursement de la dette à long terme	(281)	(667)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	24 504	16 833
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(23 900)	(21 065)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(23 900)	(21 065)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	345	486
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 348	3 862
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	4 693	4 348

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) a été constituée par la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (L.Q. 2006, c. 49). Elle a pour fonction d'administrer les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et les régimes de retraite ou d'assurances dont une loi, le Bureau de l'Assemblée nationale ou le gouvernement lui confie l'administration.

Le conseil d'administration détermine le montant du budget annuel de la CARRA, qui prévoit le montant attribuable aux frais d'administration du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le montant attribuable aux frais d'administration du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le montant attribuable aux frais d'administration des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût pour la conception administrative, la réalisation et l'implantation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de cinq années.

L'amortissement d'une immobilisation en développement commence lors de la mise en service du système informatique.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation permettent de croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est estimée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif. Si la CARRA considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de cette dépréciation sera alors comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la CARRA consiste à présenter dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'Institut canadien des comptables agréés a publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009.

La CARRA prévoit que l'application de ces nouvelles dispositions, aura des impacts mineurs sur ses états financiers.

4. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobiliér intégré et aménagement	9 423	5 075	4 348	4 421
Matériel informatique	5 306	3 513	1 793	2 037
Équipement	43	34	9	18
	<u>14 772</u>	<u>8 622</u>	<u>6 150</u>	<u>6 476</u>
Immobilisations incorporelles				
Développement de systèmes informatiques *				
Projets du Plan global d'investissement	48 837		48 837	24 715
Autres projets	28 877	17 963	10 914	10 052
	<u>77 714</u>	<u>17 963</u>	<u>59 751</u>	<u>34 767</u>
	<u>92 486</u>	<u>26 585</u>	<u>65 901</u>	<u>41 243</u>

Le coût des immobilisations inclut un montant de 49 475 933 \$ qui n'a pas été amorti, car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels à la fin de l'exercice.

Ce montant se détaille comme suit :

- projets du Plan global d'investissement (PGI) : 48 836 818 \$ pour le développement de systèmes informatiques (2006 : 24 715 138 \$);
- autres projets : 628 289 \$ pour le développement de systèmes informatiques (2006 : 293 145 \$);
- matériel informatique : 10 826 \$ (2006 : 0 \$)

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 485 099 \$.

* La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un PGI qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CARRA présente distinctement dans ses états financiers, à la section « Immobilisations », les projets du PGI, incluant le projet Renouvellement et intégration des systèmes essentiels (RISE), et les autres projets.

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Dans le cadre de la réalisation du PGI, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 \$. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % des coûts des développements des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de la mise en service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Les emprunts sont contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le taux d'intérêt appliqué quotidiennement au solde des emprunts correspond au taux moyen des acceptations bancaires d'un mois. À ce taux s'ajoute une marge de 0,3 % pour les frais d'émission et de gestion des emprunts. Au 31 décembre 2007, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 42 285 099 \$.

6. DETTE À LONG TERME

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Emprunts à la Société immobilière du Québec		
Au taux de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 18 079 \$, échéant le 30 avril 2021	2 146	2 259
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 6 308 \$, échéant le 30 novembre 2020	732	772
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 11 115 \$, échéant le 31 août 2020	1 272	1 344
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 1 781 \$, échéant le 31 décembre 2010	60	78
Au taux de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 6 909 \$, échéant le 30 avril 2022	876	
Au taux de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 729 \$, échéant le 31 mars 2012	34	
	<u>5 120</u>	<u>4 453</u>
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>307</u>	<u>243</u>
	<u>4 813</u>	<u>4 210</u>
Versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices		
2008		307
2009		322
2010		337
2011		331
2012		<u>340</u>
		<u>1 637</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Solde au début	23 977	21 654
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	6 421	7 488
Amortissement des apports reportés	<u>(5 885)</u>	<u>(5 165)</u>
Solde à la fin	<u>24 513</u>	<u>23 977</u>

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au RREGOP, au RRPE ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 738 561 \$ (2006 : 1 584 622 \$). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	7 208	3 406	10 614	9 962
Plus				
Dépenses de l'exercice	1 205	2 922	4 127	4 056
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	851	2 647	3 498	3 404
Solde à la fin	<u>7 562</u>	<u>3 681</u>	<u>11 243</u>	<u>10 614</u>

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès des différents régimes de retraite.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2007	2006
Encaisse	1 656	1 270
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>3 037</u>	<u>3 078</u>
	<u>4 693</u>	<u>4 348</u>

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 228 246 \$ (2006 : 187 699 \$).

Au cours de l'exercice, la CARRA a acquis des immobilisations au coût de 30 542 825 \$ (2006 : 24 841 821 \$) dont un montant de 5 695 215 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2007. Elle a également pris en charge une dette à long terme de 947 021 \$ (2006 : 2 463 528 \$) et un emprunt à court terme de 24 785 099 \$.

10. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE (suite)

	2007	2006
Solde du fonds local au début	106	47
Encaissements	993	950
Déboursés	(939)	(891)
Solde du fonds local à la fin	<u>160</u>	<u>106</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

La CARRA ne court aucun risque important à l'égard de ses créances et à l'égard du poste Dû par les régimes de retraite, car la quasi-totalité des sommes à recevoir provient des fonds des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la CARRA à des risques importants de fluctuation de taux. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets de 30 378 \$.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du poste Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 décembre 2007 est de 5 132 650 \$ (2006 : 4 470 049 \$).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2007, les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services relatifs à des contrats de location d'équipement et d'honoraires professionnels se détaillent comme suit :

2008	36 039
2009	10 647
2010	<u>2 970</u>
	<u>49 656</u>

13. ÉVENTUALITÉS

Un recours juridique a été intenté contre la CARRA. La partie demanderesse remet en cause le processus d'appels d'offres utilisé lors de l'octroi d'un contrat. La somme réclamée est de 825 000 \$ plus les intérêts. La CARRA n'est cependant pas en mesure de statuer sur l'issue de ce dossier.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des régimes de retraite et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'appuie sur des systèmes de contrôles comptables internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la vérification interne et de la gestion des risques procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les états financiers et le rapport annuel de la CARRA. Il a également la responsabilité d'approuver les états financiers des régimes de retraite, à moins que cette fonction n'ait été confiée en vertu des dispositions d'une loi ou d'un régime de retraite à un comité de retraite et que celui-ci l'ait exercée dans le délai prévu par cette loi ou ce régime. Le comité de vérification constitué par le conseil d'administration examine les états financiers de la CARRA et ceux des régimes de retraite avec le Vérificateur général du Québec. Ce comité recommande l'approbation des états financiers de la CARRA et ceux des régimes de retraite au conseil d'administration, à l'exception des états financiers des régimes de retraite qui ont fait l'objet d'une approbation par le comité de retraite concerné.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

La directrice des ressources financières et matérielles,
Marie-France Soucy, CA

Québec, le 26 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2007, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 avril 2008

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
			Total
PRODUITS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	8 143 580 \$		8 143 580 \$
Contributions des partenaires (note 5)	1 245 334		1 245 334
Intérêts	230 634	94 984 \$	325 618
Billetterie et activités éducatives	321 099		321 099
Locations	157 793		157 793
Autres	36 397		36 397
	<u>10 134 837</u>	<u>94 984</u>	<u>10 229 821</u>
			<u>15 150 241</u>
CHARGES			
Aide financière (note 6)	292 079	128 750	420 829
Traitements et avantages sociaux	2 688 248		2 688 248
Taxes foncières et scolaires	937 850		937 850
Services professionnels et administratifs	1 870 597	401 174	2 271 771
Transport et communication	319 946		319 946
Entretien et réparations	682 165		682 165
Fournitures et approvisionnements	428 384	41 718	470 102
Loyers	465 339		465 339
Amortissement des immobilisations corporelles	354 442		354 442
Frais financiers (note 7)	1 248 053		1 248 053
	<u>9 287 103</u>	<u>571 642</u>	<u>9 858 745</u>
			<u>15 139 344</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>847 734 \$</u>	<u>(476 658) \$</u>	<u>371 076 \$</u>
			<u>10 897 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007
	Opérations courantes				
	Investis en immobili- sations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	959 395 \$		3 018 150 \$	3 977 545 \$	3 966 648 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(354 442)	1 202 176 \$	(476 658)	371 076	10 897
Investissements en immobili- sations corporelles	566 139	(566 139)			
	1 171 092	636 037	2 541 492	4 348 621	3 977 545
Virement interfonds (notes 2 et 18)		(636 037)	636 037		
SOLDE À LA FIN	<u>1 171 092 \$</u>	<u></u>	<u>3 177 529 \$</u>	<u>4 348 621 \$</u>	<u>3 977 545 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008			2007
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 915 401 \$	2 335 054 \$		4 250 455 \$
Créances et intérêts courus (note 8)	2 792 527	7 639		2 800 166
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement		890 228	(890 228) \$	
Frais payés d'avance	316 243			316 243
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 199 520			6 199 520
Contributions à recevoir (note 9)	2 403 023			2 403 023
	<u>13 626 714</u>	<u>3 232 921</u>	<u>(890 228)</u>	<u>15 969 407</u>
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	12 306 544			12 306 544
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles				2 089 010
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	80 274 674			80 274 674
Contributions à recevoir (note 9)	35 000			35 000
Frais reportés, au coût amorti	105 026			105 026
Immobilisations corporelles (note 10)	88 380 392			88 380 392
	<u>194 728 350 \$</u>	<u>3 232 921 \$</u>	<u>(890 228) \$</u>	<u>197 071 043 \$</u>
				<u>137 676 932 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2008

	2008			2007
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total
PASSIF				
À court terme				
Fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	6 393 136 \$	55 392 \$		6 448 528 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	890 228		(890 228) \$	
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	457 754			905 986
Contributions reportées (note 14)	471 538			247 452
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 15)	6 214 108			4 966 009
	<u>14 426 764</u>	<u>55 392</u>	<u>(890 228)</u>	<u>13 591 928</u>
Contributions reportées (note 14)	47 386			41 382
Dette à long terme (note 15)	80 316 598			57 822 331
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	11 642 625			14 728 203
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	66 723 898			32 035 804
	<u>173 157 271</u>	<u>55 392</u>	<u>(890 228)</u>	<u>115 639 434</u>
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 17)	20 399 987			18 059 953
Solde de fonds — Investis en immobilisations corporelles	1 171 092			959 395
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		3 177 529		3 018 150
	<u>21 571 079</u>	<u>3 177 529</u>		<u>22 037 498</u>
	<u>194 728 350 \$</u>	<u>3 232 921 \$</u>	<u>(890 228) \$</u>	<u>137 676 932 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Langlois, président et directeur général
Marie-France Poulin, présidente du comité de vérification

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
			Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Rentrées de fonds			
Subventions du gouvernement du Québec	(15 564 522) \$		(15 564 522) \$
Contributions des partenaires et clients	811 272		811 272
Créances interfonds		(44 597) \$	(44 597)
Intérêts reçus	230 787	95 443	326 230
Sorties de fonds			
Fournisseurs et membres du personnel	(7 707 797)	(581 959)	(8 289 756)
Créances interfonds	44 597		44 597
Intérêts versés	(1 249 003)		(1 249 003)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(23 434 666)	(531 113)	(23 965 779)
			(28 092 474)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	2 089 010		2 089 010
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 895 812)		(35 895 812)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(33 806 802)		(33 806 802)
			(24 725 161)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 968 524)		(1 968 524)
Nouvelle dette à long terme	30 544 896		30 544 896
Remboursement de la dette à long terme	(6 802 530)		(6 802 530)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(815 117)		(815 117)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	34 688 094		34 688 094
Apport du gouvernement du Québec	2 340 034		2 340 034
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	57 986 853		57 986 853
			54 012 220
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE			
	745 385	(531 113)	214 272
			1 194 585
ENCAISSE AU DÉBUT			
	1 806 053	2 230 130	4 036 183
			2 841 598
Virement interfonds	(636 037)	636 037	
ENCAISSE À LA FIN			
	1 915 401 \$	2 335 054 \$	4 250 455 \$
			4 036 183 \$

Des immobilisations corporelles d'un montant de 5 063 357 \$ (2007 : 3 469 842 \$) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Les apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles incluent des créances et intérêts courus ainsi que des contributions à recevoir pour des montants respectifs de 2 673 915 \$ (2007 : 869 376 \$) et 1 050 000 \$ (2007 : 5 125 000 \$).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels. L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Instruments financiers

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les chapitres 3855 Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862 Instruments financiers – informations à fournir et 3863 Instruments financiers – présentation. La Commission appliquera ces normes à compter de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

3. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

Instruments financiers (suite)

En vertu de ces normes, tous les instruments financiers seront classés parmi les catégories suivantes :

- actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction;
- placements détenus jusqu'à leur échéance;
- prêts et créances;
- actifs disponibles à la vente;
- autres passifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers seront comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils seront comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des instruments financiers classés dans les catégories des placements détenus jusqu'à leur échéance et des prêts et créances. Les gains et pertes non réalisés seront comptabilisés dans le résultat net pour les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction et dans le résultat étendu pour les actifs financiers disponibles à la vente.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Ministère de la Santé et des Services sociaux (2007 — Ministère des Transports)		
Fonctionnement	6 890 987 \$	10 611 695 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 185 516	1 311 484
Projets spécifiques —		
Fontaine de Tourny	31 674	749 426
Plan d'accélération des investissements publics		197 195
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier		14 525
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	35 403	39 364
	<u>8 143 580 \$</u>	<u>12 923 689 \$</u>

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2008	2007
Ville de Québec	224 829 \$	795 577 \$
Société des établissements de plein air du Québec	833 531	106 074
Ministère de l'Éducation	20 000	17 500
Société immobilière du Québec	15 000	5 133
Assemblée nationale	10 384	7 249
Société du Grand Théâtre de Québec	3 750	1 250
Secrétariat de l'Ordre national du Québec	3 260	
Séminaire de Québec		88 584
Ministère des Transports		39 301
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		5 916
Ministère du Conseil exécutif		2 500
Autres	134 580	170 111
	<u>1 245 334 \$</u>	<u>1 239 195 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008**6. AIDE FINANCIÈRE**

	2008	2007
Établissements scolaires québécois	108 174 \$	96 263 \$
Caisse de dépôt et placement du Québec	100 000	
Télé-Québec	40 000	
Ville de Québec		5 000 000
Autres	172 655	272 895
	<u>420 829 \$</u>	<u>5 369 158 \$</u>

7. FRAIS FINANCIERS

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	1 224 272 \$	1 350 848 \$
Amortissement des frais reportés	20 872	21 664
Autres intérêts	2 909	3 589
	<u>1 248 053 \$</u>	<u>1 376 101 \$</u>

8. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2008	2007
Ville de Québec	1 851 221 \$	719 909
Ministère des Transports *	816 044	149 467
Société des établissements de plein air du Québec *	55 892	47 994
Intérêts – opérations courantes	49 551	48 123 \$
Intérêts – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	7 639	8 098
Autres	19 819	15 970
	<u>2 800 166 \$</u>	<u>989 561 \$</u>

* Au 31 mars 2008, un montant total de 871 936 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2007 : 197 461 \$).

9. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2008	2007
Ville de Québec	489 459 \$	385 001 \$
Société des établissements de plein air du Québec *	897 230	
Caisse de dépôt et placement du Québec *	750 000	
Ministère de l'Éducation *	30 000	
Ministère des Transports *		4 833 750
Autres	271 334	119 928
	<u>2 438 023</u>	<u>5 338 679</u>
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	<u>(2 403 023)</u>	<u>(5 313 679)</u>
	<u>35 000 \$</u>	<u>25 000 \$</u>

* Au 31 mars 2008, un montant total de 1 677 230 \$ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2007 : 4 833 750 \$).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains *	13 854 736 \$		13 854 736 \$	11 514 702 \$
Parc du Bois-de-Coulonge	1		1	1
Parc de l'Amérique-Française	1		1	1
Parc du Cavalier-du-Moulin	1		1	1
Parc de la Francophonie	1		1	1
Parc de l'Amérique-Latine	1		1	1
Équipement informatique	522 085	408 169 \$	113 916	44 572
Équipement et mobilier de bureau	501 260	319 250	182 010	153 892
Améliorations locatives	276 120	160 076	116 044	129 202
Matériel roulant	57 674	19 794	37 880	25 964
Aménagement dans les parcs	5 203 454	4 635 622	567 832	468 042
Aménagement en cours de réalisation	66 723 898		66 723 898	32 035 804
	87 139 232	5 542 911	81 596 321	44 372 183
Biens culturels —				
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250	6 545 250
Domaine Cataract	238 821		238 821	238 821
	6 784 071		6 784 071	6 784 071
	93 923 303 \$	5 542 911 \$	88 380 392 \$	51 156 254 \$

Des intérêts représentant une somme de 3 074 186 \$ (2007 : 1 026 448 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition de deux terrains auprès du ministère du Revenu et de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et ce, pour une valeur symbolique de 1 \$ chacun.

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 \$ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 31 août 2008 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2008, le taux d'intérêt était de 5,25 %.

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2008	2007
Fournisseurs – opérations courantes	4 847 610 \$	3 396 295 \$
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	55 392	65 709
Traitements et avantages sociaux	75 543	53 590
Vacances à payer (note 20)	264 397	213 402
Congés de maladie à payer (note 20)	36 788	29 082
Intérêts à payer sur la dette à long terme	1 168 798	1 134 189
	6 448 528 \$	4 892 267 \$

Au 31 mars 2008, un montant total de 159 705 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2007 : 86 366 \$).

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2008	2007
Solde au début	905 986 \$	232 380 \$
Subventions reçues au cours de l'exercice	<u>661 734</u>	<u>1 927 524</u>
	1 567 720	2 159 904
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(1 109 966)</u>	<u>(1 253 918)</u>
Solde à la fin	<u>457 754 \$</u>	<u>905 986 \$</u>

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2008	2007
Solde au début	288 834 \$	1 088 133 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	<u>577 588</u>	<u>318 633</u>
	866 422	1 406 766
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(347 498)</u>	<u>(1 117 932)</u>
Solde à la fin	518 924	288 834
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(471 538)</u>	<u>(247 452)</u>
	<u>47 386 \$</u>	<u>41 382 \$</u>

Au 31 mars 2008, un montant total de 64 601 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2007 : 100 921 \$).

15. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2008	2007
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	5,51 %	3 081 571 \$	3 423 968 \$
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,21 %	2 075 052	2 766 736
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,16 %	<u>1 860 000</u>	<u>2 066 667</u>
Montants à reporter		<u>7 016 623 \$</u>	<u>8 257 371 \$</u>

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

15. DETTE À LONG TERME (suite)

	Taux effectif	2008	2007
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec (suite) :			
Montants reportés		7 016 623 \$	8 257 371 \$
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010 *	6,15 %	1 596 000	1 680 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 \$ et un versement final de 2 244 109 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 *	6,21 %	3 253 958	3 478 369
4,59 %, remboursable par versements semestriels en capital de 81 866 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 *	4,75 %	1 473 594	1 637 326
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 \$, échéant le 16 janvier 2018 *	5,78 %	6 372 464	7 009 711
4,8 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 \$, échéant le 31 mars 2026 *	4,91 %	14 969 758	16 217 238
4,6 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2025 *	4,72 %	22 439 270	23 721 514
5,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 747 050 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2025 *	5,17 %	26 893 812	
4,4 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 395 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018 *	4,56 %	1 812 689	
Emprunt garanti par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :			
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 \$, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010, échéant le 5 avril 2015 *	5,25 %	639 840	712 525
Emprunt à la Société immobilière du Québec :			
4,5 %, remboursable par versements mensuels de 1 423 \$, capital et intérêts, échéant le 31 mars 2012	4,50 %	62 698	74 286
		86 530 706	62 788 340
Portion échéant au cours du prochain exercice		(6 214 108)	(4 966 009)
		80 316 598 \$	57 822 331 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	6 214 108 \$
2010	6 218 889
2011	11 259 778
2012	4 815 103
2013	6 930 081

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine prévues à ces fins.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

16. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions des partenaires correspondant à l'aménagement en cours de réalisation. L'apport se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Solde au début	32 035 804 \$	5 662 424 \$
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice	<u>34 688 094</u>	<u>26 373 380</u>
Solde à la fin	<u><u>66 723 898</u></u> \$	<u><u>32 035 804</u></u> \$

17. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains et des biens culturels financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Terrains	13 854 736 \$	11 514 702 \$
Biens culturels	<u>6 545 251</u>	<u>6 545 251</u>
	<u><u>20 399 987</u></u> \$	<u><u>18 059 953</u></u> \$

18. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 636 037 \$ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

19. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2008, la Commission a des engagements pour l'exercice 2009 qui totalisent 5 764 000 \$ (2007 : 13 824 700 \$).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Commission pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 148 522 \$ (2007 : 117 538 \$).

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour les congés de maladie et les vacances**

	2008		2007	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	29 082 \$	213 402 \$	25 452 \$	208 664 \$
Charge de l'exercice	49 651	288 953	37 455	225 040
Prestations versées au cours de l'exercice	(41 945)	(237 958)	(33 825)	(220 302)
Solde à la fin	<u>36 788 \$</u>	<u>264 397 \$</u>	<u>29 082 \$</u>	<u>213 402 \$</u>

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec et des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles			2 089 010 \$	2 089 010 \$
Dette à long terme —				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	85 828 168 \$	88 776 442 \$	62 001 529	63 712 404
Emprunts garantis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	639 840	646 700	712 525	720 060
Emprunt de la Société immobilière du Québec	62 698	62 698	74 286	74 286

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 10.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008.

COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Langlois
Président et directeur général

Hélène Turcotte
Directrice des affaires administratives

Québec, le 7 juillet 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juillet 2008

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-20)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 (retraité- note 5.1)
REVENUS		
Prélèvements	60 679	58 105
Tarification de services	7 197	6 675
Pénalités	1 392	2 384
Participations volontaires	843	771
Virement d'indemnités de congés annuels et jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées	173	181
Revenus de placements	3 035	2 231
Autres	1 002	463
	<u>74 321</u>	<u>70 810</u>
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel (notes 5.1 et 14)	81 781	75 273
Dépenses administratives	14 511	15 348
Gestion immobilière	3 589	3 332
Amortissement – immobilisations corporelles	2 335	2 452
Amortissement – actifs incorporels	1 421	1 256
Relations publiques et publicité	938	1 049
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	755	930
Contribution à la Commission des relations du travail	193	158
Autres dépenses	472	512
	<u>105 995</u>	<u>100 310</u>
Dépenses avant les éléments suivants		
Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(22 141)	(19 584)
Virement provenant du Fonds de formation et du Plan de formation	(1 807)	(1 616)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(4 139)	(3 765)
Subventions du gouvernement du Québec	(7 932)	(6 936)
	<u>69 976</u>	<u>68 409</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 345	2 401
AVOIR AU DÉBUT	45 207	17 543
Retraitement relatif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 5.1)		25 263
AVOIR À LA FIN	<u>49 552</u>	<u>45 207</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****BILAN**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (retraité- note 5.1)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	79 716	40 466
Placements et revenus courus, au coût (note 6.1)		27 706
Prélèvements à recevoir	6 820	6 588
Débiteurs	1 511	2 300
Frais payés d'avance	<u>1 622</u>	<u>636</u>
	89 669	77 696
Immobilisations corporelles (note 7.1)	20 156	9 356
Actifs incorporels (note 7.1)	3 520	3 884
Actif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (notes 5.1 et 14)	<u>19 755</u>	<u>20 565</u>
	<u>133 100</u>	<u>111 501</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	23 605	12 388
Subventions du gouvernement du Québec reportées	1 879	2 615
Revenus reportés	<u>296</u>	<u>267</u>
	25 780	15 270
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 14)	<u>57 768</u>	<u>51 024</u>
	83 548	66 294
AVOIR	<u>49 552</u>	<u>45 207</u>
	<u>133 100</u>	<u>111 501</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		
ÉVENTUALITÉS (note 13)		

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 (retraité- note 5.1)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 345	2 401
Ajustements pour :		
Amortissement – Immobilisations corporelles	2 335	2 452
Amortissement – Actifs incorporels	1 421	1 256
Revenus courus		(141)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	44	7
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	7 554	11 039
	15 699	17 014
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9.1)	10 081	356
	25 780	17 370
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	27 706	3 262
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7.1)	(13 179)	(1 669)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 057)	(1 590)
	13 470	3
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		(244)
		(244)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 250	17 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	40 466	23 337
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6.1)	79 716	40 466

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES****ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007				2006
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6.2)	3 790 061	2 781 820	5 168 293	11 740 174	11 075 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	1 828	3 374	39 411	44 613	61 704
	<u>3 791 889</u>	<u>2 785 194</u>	<u>5 207 704</u>	<u>11 784 787</u>	<u>11 137 631</u>
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	49	21 091		21 140	20 700
Cotisations des employeurs à recevoir	28 207	13 027		41 234	39 714
Transfert à recevoir du compte général			28 495		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			8 414		
	<u>3 820 145</u>	<u>2 819 312</u>	<u>5 244 613</u>	<u>11 847 161</u>	<u>11 198 045</u>
PASSIF					
Créditeurs	731	742		1 473	1 314
Cotisations à rembourser après retraite		26 461		26 461	24 214
Rentes et prestations forfaitaires à payer	6 173	3 683	1 834	11 690	13 118
Transferts à payer au compte des retraités	28 495	8 414			
	<u>35 399</u>	<u>39 300</u>	<u>1 834</u>	<u>39 624</u>	<u>38 646</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 10)	<u><u>3 784 746</u></u>	<u><u>2 780 012</u></u>	<u><u>5 242 779</u></u>	<u><u>11 807 537</u></u>	<u><u>11 159 399</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007			2006
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF				
Cotisations des salariés (note 10.3)	901	218 071		206 890
Cotisations des employeurs (note 10.3)	282 872	134 463		424 509
Cotisations et contributions après retraite		26 169		23 940
Revenus des placements	156 430	107 627	210 949	435 554
Gain net non réalisé des placements	42 117	24 178	48 891	778 208
Transfert du compte général			389 004	
Transfert du compte complémentaire			105 464	
	<u>482 320</u>	<u>510 508</u>	<u>754 308</u>	<u>1 869 101</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF				
Rentes et prestations forfaitaires	31 346	13 775	509 269	530 263
Remboursement des heures après retraite		28 014		25 955
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	21 690	192		19 337
Transfert des biens non réclamés au ministère du Revenu				12 042
Transferts au compte des retraités	389 004	105 464		
Dépenses administratives	<u>244</u>			<u>243</u>
	<u>442 284</u>	<u>147 445</u>	<u>509 269</u>	<u>587 840</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	40 036	363 063	245 039	1 281 261
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	<u>3 744 710</u>	<u>2 416 949</u>	<u>4 997 740</u>	<u>9 878 138</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	<u><u>3 784 746</u></u>	<u><u>2 780 012</u></u>	<u><u>5 242 779</u></u>	<u><u>11 159 399</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>Régime d'assurance de base</u>		<u>Régimes supplémentaires d'assurance</u>		<u>Total</u>	
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	68 116	78 048	4 316	3 449	72 432	81 497
Placements et revenus courus, à la juste valeur (note 6.1)	483 763		42 233		525 996	
Placements et revenus courus, au coût (note 6.1)		387 733		37 683		425 416
Contributions des employeurs à recevoir	23 817	23 093	1 956	1 736	25 773	24 829
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	<u>1 137</u>	<u></u>	<u>99</u>	<u></u>	<u>1 236</u>	<u></u>
	<u>576 833</u>	<u>488 874</u>	<u>48 604</u>	<u>42 868</u>	<u>625 437</u>	<u>531 742</u>
PASSIF						
Créditeurs	5 932	5 483	21	25	5 953	5 508
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	132 062	119 545	8 699	7 948	140 761	127 493
Cotisations volontaires des salariés reportées	10 994	9 513			10 994	9 513
Contributions des employeurs reportées	193 235	186 664	10 480	9 879	203 715	196 543
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)		1 160		113		1 273
Passifs actuariels (note 11)	<u>70 998</u>	<u>70 821</u>	<u></u>	<u></u>	<u>70 998</u>	<u>70 821</u>
	413 221	393 186	19 200	17 965	432 421	411 151
AVOIR (notes 16 et 17)	<u>163 612</u>	<u>95 688</u>	<u>29 404</u>	<u>24 903</u>	<u>193 016</u>	<u>120 591</u>
	576 833	488 874	48 604	42 868	625 437	531 742

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Robert Brown
 André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RÉGIMES D'ASSURANCE****ÉVOLUTION DE L'AVOIR**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>Régime d'assurance de base</u>		<u>Régimes supplémentaires d'assurance</u>		<u>Total</u>	
AUGMENTATION DE L'AVOIR						
Contributions des employeurs	221 602	216 296	11 229	11 118	232 831	227 414
Cotisations volontaires des salariés	19 326	17 175			19 326	17 175
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	10 351	9 899				
Revenus de placements	34 205	30 396	3 093	2 962	37 298	33 358
Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	<u>2 297</u>	<u>(1 501)</u>	<u>212</u>	<u>(150)</u>	<u>2 509</u>	<u>(1 651)</u>
	<u>287 781</u>	<u>272 265</u>	<u>14 534</u>	<u>13 930</u>	<u>291 964</u>	<u>276 296</u>
DIMINUTION DE L'AVOIR						
Primes d'assurance versées au régime de base			10 351	9 899		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration			259	247	259	247
Réclamations	218 112	207 600			218 112	207 600
Taxe sur le capital	5 096	5 058	251	254	5 347	5 312
Frais de gestion de réclamations et primes	2 734	2 465			2 734	2 465
Perte nette non réalisée des placements	33 354		3 028		36 382	
Augmentation des passifs actuariels	<u>177</u>	<u>4 518</u>			<u>177</u>	<u>4 518</u>
	<u>259 473</u>	<u>219 641</u>	<u>13 889</u>	<u>10 400</u>	<u>263 011</u>	<u>220 142</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR						
	28 308	52 624	645	3 530	28 953	56 154
AVOIR AU DÉBUT						
Ajustement de l'avoir suite à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007 (note 4)	<u>39 616</u>		<u>3 856</u>		<u>43 472</u>	
AVOIR À LA FIN	163 612	95 688	29 404	24 903	193 016	120 591

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 (retraité- note 5.2)
REVENUS		
Contributions des employeurs	19 732	19 476
Revenus de placements	11 072	11 281
Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	931	(683)
	<u>31 735</u>	<u>30 074</u>
DÉPENSES		
Activités de formation	14 333	13 005
Incentifs versés à la clientèle	8 421	7 224
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	334	432
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	(15)	
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation	102	
Contribution au Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation	1 875	2 042
Virement au fonds général d'administration	1 418	1 275
Perte nette non réalisée des placements	11 998	
	<u>38 466</u>	<u>23 978</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(6 731)</u>	<u>6 096</u>
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	149 446	144 028
Retraitement relatif aux activités de formation (note 5.2)	1 594	916
Solde retraité	<u>151 040</u>	<u>144 944</u>
Ajustement de l'avoir suite à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007 (note 4)	16 935	
AVOIR À LA FIN	<u>161 244</u>	<u>151 040</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (retraité- note 5.2)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	6 987	4 042
Placements et revenus courus, à la juste valeur (note 6.1)	149 645	
Placements et revenus courus, au coût (note 6.1)		143 548
Contributions des employeurs à recevoir	1 836	1 808
Débiteurs	83	
Frais payés d'avance	2 460	2 321
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	413	
	<u>161 424</u>	<u>151 719</u>
Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)	<u>1 092</u>	<u>993</u>
	<u>162 516</u>	<u>152 712</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs		42
Activités de formation à payer	1 190	1 111
Subvention reportée	82	
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)		519
	<u>1 272</u>	<u>1 672</u>
AVOIR	<u>161 244</u>	<u>151 040</u>
	<u>162 516</u>	<u>152 712</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (retraité- note 5.2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) Excédent des revenus sur les dépenses	(6 731)	6 096
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	334	432
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	(15)	
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation	102	
Subvention pour l'acquisition de matériaux réutilisables pour la formation	97	
Revenus courus	(684)	(731)
Perte nette non réalisée des placements	<u>11 998</u>	<u>5 797</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9.2)	<u>(1 145)</u>	<u>455</u>
	<u>3 956</u>	<u>6 252</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(476)	(4 797)
Acquisition des matériaux réutilisables pour la formation	<u>(535)</u>	<u>(228)</u>
	<u>(1 011)</u>	<u>(5 025)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 945	1 227
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>4 042</u>	<u>2 815</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6.1)	<u><u>6 987</u></u>	<u><u>4 042</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006 (retraité- note 5.2)
REVENUS		
Contributions des employeurs	5 412	5 287
Revenus de placements	2 096	1 975
Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	167	(119)
	<u>7 675</u>	<u>7 143</u>
DÉPENSES		
Activités de formation	2 371	2 967
Incitatifs versés à la clientèle	2 034	1 816
Incitatifs versés à la clientèle référée	126	34
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	33	9
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	(3)	
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation	3	
Contribution au Comité du plan de formation	401	331
Virements au fonds général d'administration	389	341
Perte nette non réalisée des placements	2 311	
	<u>7 665</u>	<u>5 498</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>10</u>	<u>1 645</u>
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	27 895	25 960
Retraitement relatif aux activités de formation (note 5.2)	(646)	(356)
Solde retraité	<u>27 249</u>	<u>25 604</u>
Ajustement de l'avoir suite à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007 (note 4)	2 793	
AVOIR À LA FIN	<u>30 052</u>	<u>27 249</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****BILAN**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (retraité- note 5.2)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	716	771
Placements et revenus courus, à la juste valeur (note 6.1)	27 318	
Placements et revenus courus, au coût (note 6.1)		25 491
Contributions des employeurs à recevoir	478	453
Débiteurs	82	
Frais payés d'avance	1 645	786
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	78	
	<u>30 317</u>	<u>27 501</u>
Matériaux réutilisables pour la formation (note 7.2)	<u>113</u>	<u>82</u>
	<u>30 430</u>	<u>27 583</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs		9
Activités de formation à payer	360	236
Subvention reportée	18	
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)		89
	<u>378</u>	<u>334</u>
AVOIR	<u>30 052</u>	<u>27 249</u>
	<u>30 430</u>	<u>27 583</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Robert Brown
 André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (retraité- note 5.2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	10	1 643
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	33	9
Amortissement de la subvention pour des matériaux réutilisables pour la formation	(3)	
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation	3	
Subvention pour l'acquisition de matériaux réutilisables pour la formation	21	
Revenus courus	(125)	(130)
Perte nette non réalisée des placements	<u>2 311</u>	<u>1 522</u>
	2 250	1 522
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (no 9.3)	<u>(1 018)</u>	<u>(134)</u>
	<u>1 232</u>	<u>1 388</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(1 220)	(1 072)
Acquisition de matériaux réutilisables pour la formation	<u>(67)</u>	<u>(76)</u>
	<u>(1 287)</u>	<u>(1 148)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(55)	240
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>771</u>	<u>531</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6.1)	<u><u>716</u></u>	<u><u>771</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS****ACTIF ET PASSIF**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	158 562	142 512
Placements et revenus courus, à la juste valeur (note 6.1)	53 065	
Placements et revenus courus, au coût (note 6.1)		49 722
Indemnités à recevoir des employeurs	39 486	34 961
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	<u>93</u>	
	<u>251 206</u>	<u>227 195</u>
PASSIF		
Créditeurs	1 205	1 100
Indemnités à verser aux salariés	241 704	220 654
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	6 039	5 319
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)		122
Gain net non réalisé sur placements	<u>2 258</u>	
	<u>251 206</u>	<u>227 195</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
 ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Indemnités perçues	426 005	395 600
Revenus de placements	12 447	11 201
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	<u>215</u>	
	<u>438 667</u>	<u>406 801</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Versements d'indemnités aux salariés	404 832	392 557
Revenus de placements sur indemnités versés aux salariés	7 792	6 304
Virements au fonds général d'administration de revenus d'intérêts	4 139	3 765
Virements au fonds général d'administration d'indemnités non identifiées ou non réclamées	135	119
Perte nette non réalisée sur placements	2 801	
Diminution des créiteurs	<u>17</u>	<u>(282)</u>
	<u>419 716</u>	<u>402 463</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	18 951	4 338
ACTIF AU DÉBUT	227 195	222 857
Ajustement de l'actif suite à l'adoption de nouvelles normes comptables liés aux instruments financiers le 1 ^{er} janvier 2007 (note 4)	<u>5 060</u>	
ACTIF À LA FIN	<u><u>251 206</u></u>	<u><u>227 195</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	1 215	841
Réclamations des employeurs à recevoir	<u>1 975</u>	<u>2 196</u>
	<u>3 190</u>	<u>3 037</u>
PASSIF		
Créditeurs	40	31
Réclamations à verser aux salariés	<u>3 150</u>	<u>3 006</u>
	<u>3 190</u>	<u>3 037</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Robert Brown
 André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Réclamations perçues des employeurs	2 476	4 406
Revenus de placements	52	45
Augmentation de créiteurs	<u>9</u>	<u>(3)</u>
	<u>2 537</u>	<u>4 448</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Réclamations versées aux salariés	2 346	3 473
Virement au fonds général d'administration – réclamations de salaires non identifiés	<u>38</u>	<u>62</u>
	<u>2 384</u>	<u>3 535</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	153	913
ACTIF AU DÉBUT	<u>3 037</u>	<u>2 124</u>
ACTIF À LA FIN	<u>3 190</u>	<u>3 037</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS PATRONALES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	1 121	1 031
Cotisations des employeurs à recevoir	583	517
Avances sur cotisations	<u>130</u>	<u>130</u>
	<u>1 834</u>	<u>1 678</u>
PASSIF		
Créditeurs	12	10
Cotisations des employeurs à remettre	<u>1 822</u>	<u>1 668</u>
	<u>1 834</u>	<u>1 678</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des employeurs	10 323	10 065
Revenus de placements	38	30
Augmentation des créditeurs	<u>2</u>	<u>3</u>
	10 363	10 098
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	10 169	10 446
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	<u>38</u>	<u>30</u>
	10 207	10 476
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	156	(378)
ACTIF AU DÉBUT	<u>1 678</u>	<u>2 056</u>
ACTIF À LA FIN	<u>1 834</u>	<u>1 678</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**

ACTIF ET PASSIF
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	5 561	3 988
Cotisations des salariés à recevoir	5 357	5 125
Avances sur cotisations	<u>1 635</u>	<u>1 632</u>
	<u>12 553</u>	<u>10 745</u>
PASSIF		
Créditeurs	175	114
Cotisations des salariés à remettre	<u>12 378</u>	<u>10 631</u>
	<u>12 553</u>	<u>10 745</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Robert Brown
 André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	58 810	57 051
Augmentation des créditeurs	61	35
Augmentation des avances sur cotisations	3	15
Revenus de placements	<u>181</u>	<u>145</u>
	<u>59 055</u>	<u>57 246</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	57 066	57 979
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	<u>181</u>	<u>145</u>
	<u>57 247</u>	<u>58 124</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	1 808	(878)
ACTIF AU DÉBUT	<u>10 745</u>	<u>11 623</u>
ACTIF À LA FIN	<u><u>12 553</u></u>	<u><u>10 745</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	120	99
Contributions des employeurs à recevoir	<u>142</u>	<u>123</u>
	<u>262</u>	<u>222</u>
PASSIF		
Contributions des employeurs à remettre	<u>262</u>	<u>222</u>
	<u>262</u>	<u>222</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Contributions des employeurs	933	912
Revenus de placements	<u>5</u>	<u>4</u>
	<u>938</u>	<u>916</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de contributions	<u>898</u>	<u>913</u>
	<u>898</u>	<u>913</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF	40	3
ACTIF AU DÉBUT	<u>222</u>	<u>219</u>
ACTIF À LA FIN	<u>262</u>	<u>222</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE**

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	73	72
Cotisations des salariés à recevoir	<u>298</u>	<u>257</u>
	<u>371</u>	<u>329</u>
PASSIF		
Cotisations des salariés à remettre	<u>371</u>	<u>329</u>
	<u>371</u>	<u>329</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	1 864	1 841
Revenus de placements	<u>4</u>	<u>4</u>
	<u>1 868</u>	<u>1 845</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	1 822	1 862
Virement au fonds général d'administration - revenus de placements	<u>4</u>	<u>4</u>
	<u>1 826</u>	<u>1 866</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	42	(21)
ACTIF AU DÉBUT	<u>329</u>	<u>350</u>
ACTIF À LA FIN	<u>371</u>	<u>329</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION****BILAN**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	5 546	6 295
Contributions des employeurs à recevoir	296	323
Recouvrement d'indemnités à recevoir	<u>1 235</u>	<u>1 370</u>
	<u><u>7 077</u></u>	<u><u>7 988</u></u>
 PASSIF		
Créditeurs	7	5
Indemnités à verser aux salariés	<u>2 446</u>	<u>2 186</u>
	<u>2 453</u>	<u>2 191</u>
 AVOIR		
	<u>4 624</u>	<u>5 797</u>
	<u><u>7 077</u></u>	<u><u>7 988</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Robert Brown
 André Ménard

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION**

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	2 329	2 294
Recouvrement d'indemnités	308	251
Pénalités	119	193
Revenus de placements	<u>240</u>	<u>214</u>
	<u>2 996</u>	<u>2 952</u>
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	3 929	3 115
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	<u>240</u>	<u>214</u>
	<u>4 169</u>	<u>3 329</u>
DIMINUTION DE L'AVOIR	(1 173)	(377)
AVOIR AU DÉBUT	<u>5 797</u>	<u>6 174</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>4 624</u></u>	<u><u>5 797</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**FONDS DE QUALIFICATION****BILAN**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6.1)	4 072	3 606
Contributions des employeurs à recevoir	<u>83</u>	<u>57</u>
	<u>4 155</u>	<u>3 663</u>
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	<u>9</u>	<u>9</u>
	9	9
AVOIR (note 18)	<u>4 146</u>	<u>3 654</u>
	<u>4 155</u>	<u>3 663</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Brown
André Ménard

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
 de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	522	520
Revenus de placements	<u>148</u>	<u>114</u>
	<u>670</u>	<u>634</u>
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	<u>178</u>	<u>236</u>
	<u>178</u>	<u>236</u>
AUGMENTATION DE L'AVOIR	492	398
AVOIR AU DÉBUT	<u>3 654</u>	<u>3 256</u>
AVOIR À LA FIN	<u>4 146</u>	<u>3 654</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction. À cette fin, la CCQ administre onze fonds, un régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES

2.1 Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2.2 Régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime). Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et qui a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), au numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime. Le Régime est constitué de trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour service passé. Ces cotisations pour service passé sont versées pour amortir le déficit actuariel du régime.

Le compte général assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour service courant, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer le régime de retraite par un actuaire externe, au plus tard trois ans après la dernière évaluation. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la cotisation patronale entre la cotisation patronale pour le service passé et celle pour le service courant et recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes à la CCQ sous la responsabilité de la direction (voir notes 10.1 et 10.2).

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans ou à l'âge de 50 ans, si la somme de son âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du régime.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^e semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004, est réduite de 1/4 % par mois, compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

PRESTATIONS AU DÉCÈS

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

PRESTATIONS AU DÉCÈS (suite)

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés au retraité et à son conjoint. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ils s'y retrouvent.

PRESTATIONS DE DÉPART

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée à un autre véhicule d'épargne retraite autorisé.

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS APRÈS RETRAITE

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues dans le Compte général étaient remboursées aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite au cours de l'année suivante. Depuis le 26 décembre 2004, seuls les employeurs cotisent au Compte général et leurs cotisations pour service passé ne sont plus remboursées. Les cotisations reçues, dans le Compte complémentaire, pour les participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite et celles des employeurs leur sont remboursées au cours de l'année suivante.

LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime est assujéti à cette loi. La CCQ a engagé des discussions avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi lui causerait des difficultés excessives en raison de ses caractéristiques particulières. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime à certaines dispositions de ladite loi ou reportant leur mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

2.3 Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective, le régime d'assurance de base, est établie afin de recevoir les contributions des employeurs et les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurance et au paiement des autres frais inhérents.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)**2.3 Régimes d'assurance (suite)**

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance. Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électriciens, de couvreurs, de ferblantiers, de tuyauteurs, de travailleurs de lignes, de mécaniciens en protection-incendie, de frigoristes, de menuisiers, de mécaniciens de chantier et métiers de la truelle (briqueurs, cimentiers-applicateurs, plâtriers et carreleurs) ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective du régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

2.4 Fonds en fidéicommis**FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction, soit celles des secteurs institutionnel et commercial, industriel, de même que génie civil et voirie.

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour le compte des associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener toutes autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.4 Fonds en fidéicomis (suite)

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects relatifs aux relations de travail conformément aux conventions collectives des secteurs industriel, institutionnel et commercial, de même que génie civil et voirie.

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent en raison de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE QUALIFICATION

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés qui doivent acquitter les frais reliés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 Principes de consolidation

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis ne sont pas consolidés dans les états financiers du fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes.

3.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la CCQ ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3.3 Constatation des revenus et virements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Revenus de prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Tarification de services

Les revenus de tarification de services sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Participations volontaires

Les revenus de participations volontaires sont constatés dans l'exercice au cours duquel les participations sont reçues.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Constatation des revenus et virements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommiss et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congés gardées en fidéicommiss non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au premier janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration au début de l'exercice suivant les dates précédemment mentionnées.

Revenus de placements

Les revenus de placements du fonds général d'administration sont constatés selon la comptabilité d'exercice. De plus, en vertu de la réglementation, les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et constatés à titre de revenus dans les différents fonds.

Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

En vertu de la réglementation, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la réglementation, des intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont virés au Fonds général d'administration en vue de défrayer les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des intérêts générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Cotisations des salariés et des employeurs

Les revenus de cotisations des salariés et des employeurs sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des rentes sont travaillées.

Cotisations et contributions après retraite

Les revenus de cotisations et contributions après retraite sont constatés dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

RÉGIMES D'ASSURANCE

Contributions des employeurs et cotisations volontaires des salariés

Les revenus de contributions des employeurs et de cotisations volontaires des salariés sont constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et virées aux revenus de l'exercice correspondant aux périodes d'assurance pour lesquelles elles sont utilisées.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Constatation des revenus et virements (suite)

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Contributions des employeurs et cotisations des salariés

Les contributions des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Indemnités perçues

Les indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des indemnités sont travaillées.

Réclamations perçues des employeurs

Les réclamations perçues des employeurs sont constatées dans l'exercice au cours duquel le règlement des réclamations a lieu.

Recouvrement d'indemnités et pénalités

Le recouvrement d'indemnités et les pénalités y afférentes sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement d'indemnités a lieu.

3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts et emprunts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ils sont considérés dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Au 31 décembre 2006, ils étaient évalués au coût.

3.5 Débiteurs

Les débiteurs comprennent les postes suivants : les débiteurs, les prélèvements à recevoir, les cotisations et contributions des employeurs à recevoir, les indemnités à recevoir des employeurs, les réclamations des employeurs à recevoir, les avances sur cotisations, les cotisations des salariés à recevoir et recouvrement d'indemnités à recevoir. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les débiteurs sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

3.6 Crédoiteurs

Les crédoiteurs comprennent les postes suivants : les crédoiteurs et frais courus, les cotisations à rembourser après retraite, les rentes et prestations forfaitaires à payer, les activités de formation à payer, les réclamations à verser aux salariés, les cotisations et contributions des employeurs à remettre, les cotisations des salariés à remettre et les indemnités à verser aux salariés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les crédoiteurs sont considérés dans la catégorie « Autres passifs » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.7 Placements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les placements sont considérés dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ils sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice. Au 31 décembre 2006, ces placements étaient évalués au coût.

La méthode temporelle est utilisée pour la conversion en dollars canadiens des placements acquis en devises étrangères. Selon cette méthode, les placements détenus en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus provenant de ces placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations et sont imputés aux résultats sous la rubrique « Revenus de placements ».

3.8 Instruments financiers

Catégorie d'instruments financiers

Les actifs détenus à des fins de transaction sont acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction font partie d'un portefeuille d'instruments financiers désignés comme tels et gérés ensemble et ils présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfice à court terme.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les autres passifs correspondent à tous les autres passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

Les prêts et créances et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

Dérivés incorporés

Les instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur. La CCQ n'a pas recouru à l'utilisation d'instruments financiers dérivés incorporés.

Juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible. Lorsqu'un marché actif existe, les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées selon le cours vendeur. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à l'instrument est utilisé ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluations fondées sur des hypothèses utilisant autant que possible des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions et les obligations est équivalente au coût en raison de leur échéance à court terme et correspondent aux cours du marché.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.8 Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et revenus courus et les actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés sont considérés dans la catégorie « Actifs (passifs) détenus à des fins de transaction » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

Les débiteurs et les créditeurs sont classés respectivement dans les « Prêts et créances » et dans les « Autres passifs ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Toute réévaluation subséquente est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

Instruments financiers dérivés

Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise les instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements détenus en devises étrangères. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. La CCQ ne recourt pas à l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés ».

3.9 Actifs à long terme

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations. L'amortissement des immobilisations en cours de construction débute lorsque la construction est terminée.

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent au coût des logiciels et des projets de développements informatiques en cours et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Celle-ci est établie en fonction d'une durée d'utilisation de trois ans. L'amortissement des projets de développements informatiques débute lorsque les projets sont terminés.

Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au moyen des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à leur utilisation et à leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs dépréciés et est imputé aux résultats, le cas échéant.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.9 Actifs à long terme (suite)

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires. La durée des ententes peut être de trois, cinq ou dix ans.

3.10 Subventions reportés

Les subventions reçues du gouvernement du Québec, comptabilisées dans le Fonds général d'administration, sont reportées et constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. La CCQ doit rembourser au gouvernement du Québec les subventions reçues en excédent des dépenses réellement engagées et prévues à l'entente. Les subventions à rembourser, s'il y a lieu, sont présentées sous la rubrique « Créditeurs et frais courus ». Au 31 décembre 2007, aucun montant n'était à rembourser relativement aux subventions du gouvernement du Québec (621 339 \$ au 31 décembre 2006).

La subvention reçue de l'organismes Ressources humaines et Développement Canada (« RHDSC »), comptabilisée dans le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et dans le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, est reportée et inscrite aux résultats au même rythme que l'amortissement des matériaux réutilisables pour la formation.

3.11 Revenus reportés

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les revenus reportés correspondent aux incitatifs accordés à la CCQ par les bailleurs pour la location de bureaux. Les incitatifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée des baux prévus de cinq ans. L'amortissement est constaté aux résultats en diminution de la dépense de loyer.

3.12 Avantages sociaux futurs

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite offerts aux employés de la CCQ sont comptabilisés comme suit :

- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les actifs des régimes sont mesurés à la juste valeur.
- La CCQ utilise une évaluation axée sur la valeur marchande des actifs qui tient compte de l'incidence des gains ou pertes de placements sur une période de trois ans à partir de l'exercice au cours duquel ils se produisent aux fins de la mesure des coûts de retraite.
- Les gains et pertes actuariels nets, fondés sur la valeur marchande des actifs des régimes, en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, ainsi que les coûts des services passés sont portés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants variant de 10 à 12 ans selon les régimes.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, la mortalité des participants aux régimes et des coûts des soins de santé.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.12 Avantages sociaux futurs (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est constaté aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.
- La date de mesure utilisée par la CCQ est le 31 décembre.

3.13 Indemnités versées aux salariés

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

3.14 Passifs actuariels des régimes d'assurance

Les passifs actuariels sont constitués de la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurances.

Ces passifs comprennent des provisions pour les prestations engagées et pour les rentes aux assurés invalides.

L'estimation des passifs actuariels se fonde sur des techniques actuarielles standard, elles-mêmes basées sur l'évolution des réclamations et sur les statistiques de paiement. Elle requière l'utilisation d'hypothèses, telles que les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, l'inflation, les changements des lois et règlements, ainsi que d'autres facteurs, dans la nature des couvertures d'assurance.

4. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

4.1 Récentes modifications

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2007, la CCQ a adopté les recommandations des nouvelles normes comptables du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ce chapitre présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers des chapitres 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et 1530 « Résultat étendu ».

Conséquemment, la CCQ a effectué les classements suivants :

- Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés sont considérés dans la catégorie « Actifs (passifs) détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».
- Les débiteurs sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » et les créditeurs dans les « Autres passifs ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Toute réévaluation subséquente est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

L'adoption des nouvelles conventions comptables a eu pour effet, en date du 1^{er} janvier 2007, d'augmenter l'avoir et les placements du même montant pour les fonds suivants :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

4. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**4.1 Récentes modifications (suite)***Instruments financiers (suite)*

Régime d'assurance de base	39 616
Régimes supplémentaires d'assurance	3 856
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	16 935
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	2 793
Fonds d'indemnités des congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	5 060

L'application de ces nouvelles normes a été faite sans affecter les états financiers des périodes antérieures tel que prescrit par le chapitre 3855.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la CCQ n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu. Aucun solde d'ouverture et de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Modifications comptables

La CCQ a aussi adopté les recommandations du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables », qui établit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

4.2 Modifications à venir*Instruments financiers – informations à fournir et présentation*

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » qui modifient le chapitre 3861. Ces nouvelles normes exigent la présentation d'informations permettant aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers pour la performance et la situation financière de l'entité. Elles s'appliqueront aux états financiers annuels de la CCQ pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation des informations sur la façon dont la direction gère le capital. Il s'appliquera aux états financiers annuels de la CCQ pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui remplacera le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » ainsi que le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ».

Le nouveau chapitre 3064 confirme qu'au moment de leur constatation initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés à titre d'actifs seulement s'ils répondent à la définition d'un actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif. De plus, le chapitre 3064 fournit des indications supplémentaires relativement à la comptabilisation des actifs incorporels développés à l'interne.

En ce qui a trait à l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, les écarts d'acquisition et les informations à fournir, le chapitre 3064 reprend l'essentiel des recommandations de l'ancien chapitre 3062.

Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. CORRECTIONS D'ERREURS**5.1 Fonds général d'administration**

Auparavant, la CCQ ne présentait pas au bilan du Fonds général d'administration l'actif au titre des prestations constituées relié aux deux régimes de retraite à prestations déterminées. Afin de se conformer aux dispositions du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA « Avantages sociaux futurs », les corrections requises ont été appliquées de façon rétroactive et ont eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 :

Bilan

Actif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	20 565
Avoir	20 565

Résultats et évolution de l'avoir

Rémunération et administration du personnel	4 698
Avoir au début	25 263
Avoir à la fin	20 565

5.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Depuis 2005, la démarcation des coûts des activités de formation est effectuée de façon automatisée. En 2007, une erreur a été constatée dans l'interprétation des résultats, faisant en sorte que des activités de formation à payer ont été considérées en double en fin d'exercice 2005 et 2006 dans le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction. Cet écart a eu un impact sur les résultats du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel « Plan de formation » puisque les dépenses à allouer au Plan de formation n'avaient pas été évaluées au bon montant. De plus, les dépenses allouées au Plan de formation avaient été enregistrées à l'encontre des placements plutôt qu'aux résultats. La correction, appliquée de façon rétroactive, a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 :

	<u>Fonds de formation</u>	<u>Plan de formation</u>
Bilan		
Placements et revenus courus	856	(856)
Activités de formation à payer	(738)	(210)
Avoir au début	916	(356)
Avoir à la fin	1 594	(646)
Évolution de l'avoir		
Activités de formation	(614)	226
Revenus de placements	64	(64)
Augmentation de l'avoir	678	(290)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS**6.1 Placements sous gestion interne**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES,
RÉGIME D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différentes classes d'actifs :

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Encaisse	385 268	385 268	63 447	63 447
Dépôt à court terme ⁽¹⁾	1 698	1 698	296 763	296 763
Compte courtier ⁽⁴⁾			(129)	(129)
Intérêts courus	1 208	1 208	2 094	2 094
Chèques émis non encaissés	(7 440)	(7 440)	(15 251)	(15 251)
	<u>380 734</u>	<u>380 734</u>	<u>346 924</u>	<u>346 924</u>
Placements et revenus courus				
Dépôt à long terme	2 023	2 023	15 822	15 822
Obligations ⁽²⁾	378 957	373 341	342 056	334 661
Actions ⁽³⁾	318 589	301 631	309 018	261 948
Immobiliers	53 001	60 824	69 828	56 033
Intérêts courus	3 454	3 454	3 419	3 419
	<u>756 024</u>	<u>741 273</u>	<u>740 143</u>	<u>671 883</u>
	<u>1 136 758</u>	<u>1 122 007</u>	<u>1 087 067</u>	<u>1 018 807</u>

(1) Venant à échéance au plus tard le 24 mars 2008.

(2) À échéances diverses allant jusqu'en 2043 et aux taux de rendement variant de 3,75 % à 11,50 %.

(3) Comprend le coût et la juste valeur des actions américaines, respectivement de 110 304 945 \$ et 103 809 292 \$, pour l'exercice 2007. Cette moins-value est attribuable à la fluctuation de la devise américaine par rapport à la devise canadienne, entre la date d'acquisition des placements et la date de clôture des états financiers.

(4) Correspond aux transactions en attente de règlement.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.1 Placements sous gestion interne (suite)**FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES,
RÉGIME D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différents états financiers de la CCQ :

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Fonds général d'administration	79 716	79 716	40 466	40 466
Régime supplémentaire de rentes – compte général	1 828	1 828	(28 023)	(28 023)
Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire	3 374	3 374	10 615	10 615
Régime supplémentaires de rentes – compte retraités	39 411	39 411	79 112	79 112
Régime d'assurance de base	68 116	68 116	78 048	78 048
Régimes supplémentaires d'assurance	4 316	4 316	3 449	3 449
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	6 987	6 987	4 042	4 042
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	716	716	771	771
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	158 562	158 562	142 512	142 512
Fonds de réclamations de salaires	1 215	1 215	841	841
Fonds de cotisations patronales	1 121	1 121	1 031	1 031
Fonds de cotisations syndicales	5 561	5 561	3 988	3 988
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	120	120	99	99
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	73	73	72	72
Fonds spécial d'indemnisation	5 546	5 546	6 295	6 295
Fonds de qualification	4 072	4 072	3 606	3 606
	<u>380 734</u>	<u>380 734</u>	<u>346 924</u>	<u>346 924</u>
Placements et revenus courus				
Fonds général d'administration			27 706	27 706
Régime d'assurance de base	483 763	474 690	427 349	387 733
Régimes supplémentaires d'assurance	42 233	41 442	41 539	37 683
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	149 645	146 757	160 483	143 548
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	27 318	26 880	28 284	25 491
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	53 065	51 504	54 782	49 722
	<u>756 024</u>	<u>741 273</u>	<u>740 143</u>	<u>671 883</u>
	<u>1 136 758</u>	<u>1 122 007</u>	<u>1 087 067</u>	<u>1 018 807</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur**

Les placements des fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) se détaillent comme suit :

	2007	2006
Compte général		
Avances	(7 000)	(11 003)
Dépôts à participation ⁽¹⁾	3 788 527	3 761 228
Revenus courus	8 534	20 640
	<u>3 790 061</u>	<u>3 770 865</u>
Compte complémentaire		
Dépôt à vue	38 005	25 009
Dépôts à participation ⁽¹⁾	2 737 821	2 369 502
Revenus courus	5 994	12 007
	<u>2 781 820</u>	<u>2 406 518</u>
Compte des retraités		
Dépôts à vue (avances)	(27 003)	11 004
Dépôts à participation ⁽¹⁾	5 184 330	4 860 112
Revenus courus	10 966	27 428
	<u>5 168 293</u>	<u>4 898 544</u>
	<u>11 740 174</u>	<u>11 075 927</u>

(1) Les dépôts à participation tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ. La CDPQ attribue à la clôture du mois, à chacun des comptes, le revenu net des frais de gestion.

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiduciaires, aussi appelé « conduit », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS (suite)**6.2 Placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur (suite)****PCAA de tiers en restructuration (suite)**

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDPQ, l'estimation des justes valeurs comptabilisées pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par la CCQ.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 124 112 000 \$;
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés et de la quote-part des frais de restructuration et autres, diminués des gains réalisés à la vente, sur ces titres de 21 450 000 \$.

7. ACTIFS À LONG TERME**7.1 Fonds général d'administration***Immobilisations corporelles*

	2007		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Terrain	5 906		5 906
Bâtiments	11 671	6 364	5 307
Aménagements des bâtiments	2 852	2 257	595
Mobilier et équipement	6 436	4 836	1 600
Équipement informatique	8 045	5 802	2 243
Améliorations locatives	1 652	1 417	235
	36 562	20 676	15 886
Immobilisations en cours de construction	4 270		4 270
	<u>40 832</u>	<u>20 676</u>	<u>20 156</u>

	2006		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Terrain	672		672
Bâtiments	8 718	6 123	2 595
Aménagements des bâtiments	2 841	1 846	995
Mobilier et équipement	6 502	4 693	1 809
Équipement informatique	8 052	5 173	2 879
Améliorations locatives	1 614	1 208	406
	<u>28 399</u>	<u>19 043</u>	<u>9 356</u>

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. ACTIFS À LONG TERME (suite)**7.1 Fonds général d'administration (suite)***Immobilisations corporelles (suite)*

Au cours de l'exercice 2007, la CCQ a fait l'acquisition d'un immeuble pour un montant de 12 285 162 \$ incluant les frais afférents à l'achat s'élevant à 720 162 \$. La valeur nette au 31 décembre 2007 est répartie comme suit : 5 234 261 \$ au terrain, 2 814 424 \$ au bâtiment et 4 270 152 \$ aux immobilisations en cours de construction.

Actifs incorporels

	2007		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Logiciels	8 226	6 576	1 650
Projets de développement informatique	1 870		1 870
	10 096	6 576	3 520

	2006		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Logiciels	7 809	5 155	2 654
Projets de développement informatique	1 230		1 230
	9 039	5 155	3 884

7.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2007		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Matériaux réutilisables pour la formation			
Fonds de formation	2 917	1 825	1 092
Plan de formation	258	145	113

	2006		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Matériaux réutilisables pour la formation			
Fonds de formation	2 502	1 509	993
Plan de formation	194	112	82

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

8. EMPRUNT BANCAIRE

La CCQ dispose d'une facilité de crédit renouvelable annuellement le 1^{er} juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2007, le montant maximum que pouvait prélever la CCQ pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. De plus, lors d'un découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours et portant intérêt au même taux préférentiel. Aux 31 décembre 2007 et 2006, la facilité de crédit n'était pas utilisée.

9. FLUX DE TRÉSORERIE**9.1 Fonds général d'administration**

	2007	2006
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Prélèvements à recevoir	(232)	(703)
Débiteurs	789	(768)
Frais payés d'avance	(986)	133
Créditeurs et frais courus	11 217	1 529
Revenus reportés	29	
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(736)	165
	<u>10 081</u>	<u>356</u>

9.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

	2007	2006
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	(28)	27
Frais payés d'avance	(139)	(261)
Débiteurs	(83)	
Créditeurs	(42)	12
Activités de formation à payer	79	(6)
Actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés	(932)	683
	<u>(1 145)</u>	<u>455</u>

9.3 Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2007	2006
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	(25)	(107)
Frais payés d'avance	(859)	(12)
Débiteurs	(82)	
Créditeurs	(9)	3
Activités de formation à payer	124	(137)
Actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés	(167)	119
	<u>(1 018)</u>	<u>(134)</u>

9.4 Autres fonds

Un état des flux de trésorerie pour les fonds en fidéicommis autres que le Fonds général d'administration, le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel n'a pas été présenté puisqu'il n'apporterait aucune autre information utile au lecteur qui ne soit déjà présentée dans les autres états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES**10.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes**

La firme d'actuaire Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1^{er} janvier 2007 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2007. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction s'établissent comme suit :

	2007	2006
Compte général	4 473 693	4 496 562
Compte des retraités	4 857 741	4 582 834
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 331 434	9 079 396
Réserve pour fluctuations économiques au compte général	901 499	899 646
Réserve pour indexations futures au compte des retraités	339 996	33 252
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	<u>10 572 929</u>	<u>10 012 294</u>
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	9 079 396	8 729 860
Modifications des hypothèses actuarielles	79 466	240 613
Intérêts cumulés sur les prestations	520 598	512 912
Prestations versées	(561 405)	(528 043)
Transfert du compte complémentaire	101 237	82 774
Modifications des prestations	16 460	
Pertes d'expérience	95 682	41 280
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>9 331 434</u>	<u>9 079 396</u>

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2007	2006
Rendement à moyen terme et à long terme de l'actif	5,81	5,82

Les taux d'intérêts utilisés pour le calcul des engagements du compte général sont réduits de 0,25 % avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)**10.2 Valeur actuarielle de l'actif net disponible**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché, en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande depuis le 31 décembre 2002.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2007 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations		
Compte général	3 781 131	3 596 408
Compte des retraités	5 236 705	4 740 908
	<u>9 017 836</u>	<u>8 337 316</u>
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	<u>(75 724)</u>	<u>(212 047)</u>
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	<u><u>8 942 112</u></u>	<u><u>8 125 269</u></u>

(1) Les valeurs illustrées représentent des extrapolations.

10.3 Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants au montant de 0,80 \$ par heure travaillée, déterminée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 3,80 \$ par heure travaillée depuis le début du régime.

Pour l'exercice 2007, les cotisations des employeurs pour service passé et courant versées par heure travaillée respectivement aux comptes général et complémentaire s'établissent comme suit :

(en dollars)		2007 1 ^{er} janvier au 29 décembre
Apprenti	Compte général	
	Service passé	2,185
	Compte complémentaire	
	Service courant	0,58
Compagnon	Compte général	
	Service passé	2,185
	Compte complémentaire	
	Service courant	1,32

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)**10.3 Politique de capitalisation (suite)**

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2003. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 indique l'existence d'une réserve pour fluctuations économiques de 901 499 000 \$ dans le compte général considérant les cotisations futures pour services passés prévues jusqu'au 31 décembre 2018, une réserve pour indexations futures de 339 996 000 \$ dans le compte des retraités et une obligation non capitalisée de 389 322 000 \$. Cette obligation est en voie de capitalisation, sur une période se terminant le 31 décembre 2018, par une cotisation des employeurs pour services passés établie à 2,185 \$ par heure travaillée jusqu'au 29 décembre et à 2,015 \$ par la suite.

10.4 Règle d'amortissement du déficit actuariel prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité, découlant d'une modification au régime, ne peut excéder cinq ans. Selon la direction de la CCQ, l'application stricte de la Loi n'entraînerait aucune cotisation additionnelle de la part des employeurs.

11. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE**Régimes d'assurance**

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base en lien avec les couvertures d'assurance en vigueur au 31 décembre et se détaillent comme suit :

	2007	2006
Provisions pour prestations engagées	33 891	34 321
Provisions pour rentes aux assurés invalides	37 107	36 500
	<u>70 998</u>	<u>70 821</u>

12. ENGAGEMENTS**Fonds général d'administration**

La CCQ est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2012 pour la location de bureaux. Dans certains cas, ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans. Les loyers relatifs aux espaces loués ont totalisé 1 779 715 \$ (1 622 902 \$ en 2006) pour l'exercice 2007. Les loyers minimums futurs en vertu des baux s'y rattachant pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2008	1 706
2009	1 349
2010	813
2011	206
2012	<u>54</u>
	<u>4 128</u>

Remise au Ministère du Revenu

En vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, toute somme qui doit revenir à un participant ou à un bénéficiaire visé par la terminaison du régime de retraite doit, à défaut d'être réclamée dans les trois ans suivant l'expiration du délai prévu, être remise au ministère du Revenu. Cette remise peut toutefois être faite avant l'expiration de ce délai si les seuls droits qui restent à liquider reviennent à des participants ou bénéficiaires introuvables. Au cours des dernières années, les paiements de la CCQ au ministère du Revenu se faisaient approximativement aux trois ans. Une entente a été prise en 2006 pour que la CCQ fasse ses paiements à chaque année. Aucun paiement n'a été fait au cours de l'exercice 2007 car la direction de la CCQ travaille toujours à la détermination des montants qui seront versés en 2008 pour les exercices 2007-2008.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

13. ÉVENTUALITÉS

Réclamations

Des poursuites judiciaires contre la CCQ, au montant de 2 006 196 \$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la CCQ ont pris fait et cause pour celles-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité puisse être considérée comme étant importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la CCQ. Tout paiement par la CCQ, le cas échéant, sera alors comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel il est probable que des montants seront versés.

14. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations déterminées contributifs à l'ensemble de ses employés syndiqués et non syndiqués (hors convention). Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent d'allocations de retraite versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance-maladie et de prestations d'assurance-vie au décès.

La CCQ a signé, en décembre 2005, une entente modifiant le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ. D'après cette entente, toute cotisation additionnelle versée par la CCQ, ayant pour but de financer le déficit du régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, lui sera remboursée dès que des excédents d'actifs se dégageront du Régime. Au cours de l'exercice 2007, la cotisation additionnelle versée totalisait 2 272 651 \$ (216 525 \$ en 2006) dont 1 121 201 \$ était considérée comme payée d'avance (216 525 \$ en 2006).

Les évaluations actuarielles sur base de comptabilisation les plus récentes pour les régimes offerts ont été préparées en date du 31 décembre 2004. Les prochaines évaluations actuarielles seront effectuées au cours de l'exercice 2008, avec date effective du 31 décembre 2007.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leurs répartitions étaient comme suit à la date de mesure, soit le 31 décembre :

(en pourcentage)

	2007	2006
Actions	63	65
Obligations	33	31
Autres	4	4

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 décembre) :

Hypothèses actuarielles

(en pourcentage)

	2007	2006	2007	2006
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Taux d'actualisation	5,55	5,15	5,15	5,20
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,00	7,25		
Taux de croissance des salaires	2,25	2,25	2,25	2,25
	à	à	à	à
	4,25	4,25	4,25	4,25

Les taux de croissance du coût des soins de santé sont les suivants au 31 décembre :

	2007	2006
Taux de croissance annuel moyen du coût des soins de santé	7 %	8 %
Baisse annuelle prévue du taux de croissance	1 %	1 %
Année de stabilisation	2009	2009

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

14. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes et des montants inscrits au bilan s'établissent comme suit aux 31 décembre :

Situation de capitalisation

	2007	2006	2007	2006
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Juste valeur des actifs des régimes	292 142	295 241		
Obligations au titre des prestations constituées	309 298	312 431	67 545	66 687
Situation de capitalisation – (déficit)	(17 156)	(17 190)	(67 545)	(66 687)
Perte actuarielle nette non amortie	(40 756)	(40 987)	(9 777)	(15 663)
Coût des services passés non amorti	3 845	3 232		
Actif au titre des prestations constituées (passif)	19 755	20 565	(57 768)	(51 024)

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2007, le coût des avantages sociaux de la CCQ se présente comme suit :

	2007	2006	2007	2006
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Coût des avantages sociaux constatés dans l'exercice	5 789	8 408	8 268	7 903

Les autres renseignements concernant les régimes à prestations déterminées de la CCQ se présentent comme suit :

	2007	2006	2007	2006
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Cotisations de l'employeur	5 883	3 927		
Cotisations des employés	2 570	2 613		
Prestations versées	13 782	12 457	1 883	1 563

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit (suite)**

La CCQ pourrait être affectée par des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, et par le risque de concentration qui survient lorsque des investissements sont effectués auprès de la même entité. Le principal risque à ces égards concerne la fluctuation de la valeur des placements. Pour gérer ces risques, la CCQ dispose de politiques de placement qui visent à optimiser les rendements des fonds tout en assurant un niveau de risque qui soit acceptable.

Risque de change

La CCQ est exposée à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus en devises étrangères et a recouru à des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme :

	2007		2006	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Positions vendeur	2 097 050	1 820	261 882	(2 003)

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur correspond au cours du marché.

Les contrats de change à terme, présentés sous la rubrique « Actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés », ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

	2007	2006
Régimes d'assurance de base	1 137	(1 160)
Régimes supplémentaires d'assurance	99	(113)
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	413	(519)
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	78	(89)
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	93	(122)
	1 820	(2 003)

16. PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 0,03 \$/heure sont versées à la caisse du régime d'assurance de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation. Il vise à contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La CCQ s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme. Le montant cumulatif de ces cotisations non utilisées au 31 décembre 2007, s'élève à 28 140 475 \$ (23 792 839 \$ en 2006).

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

17. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Les régimes supplémentaires d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Électriciens	9 036	8 528
Couvreurs	890	811
Ferblantiers	2 035	1 688
Tuyauteurs	9 489	7 639
Travailleurs de lignes	3 253	2 396
Mécaniciens en protection-incendie	760	596
Frigoristes	197	215
Menuisiers	(1)	
Mécaniciens de chantier	740	584
Métiers de la truelle	3 005	2 446
	<u>29 404</u>	<u>24 903</u>

18. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Mécaniciens	26	27
Serruriers	96	92
Monteurs	47	12
Ferrailleurs	194	166
Électriciens	1 238	1 083
Ferblantiers	392	345
Chaudronniers	278	249
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	1 875	1 680
	<u>4 146</u>	<u>3 654</u>

19. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2007.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2007 OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2007, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction en vigueur à cette date en tenant compte de la réduction de la cotisation patronale pour le service passé et de l'augmentation des rentes en cours de paiement tel que fixé par la résolution CCQ-073685 du 5 décembre 2007 qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008 et sur la base des données arrêtées au 1^{er} janvier 2007. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 daté du 19 octobre 2007.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion :

- a) Le régime affiche, au 31 décembre 2007, une réserve pour fluctuations économiques de 901 499 000 \$ dans le compte général, une réserve pour indexations futures de 339 996 000 \$ dans le compte des retraités et un manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général et du compte des retraités 389 322 000 \$.
- b) La caisse de retraite est partiellement solvable au 31 décembre 2007. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2007, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements des trois comptes.
- c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant :

Année	Apprentis \$/heure	Compagnon \$/heure
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2018	2,015	2,015

- d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2007 est de 1 630 817 000 \$.
- e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
- f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.
- g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
- h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 25 février 2008

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007 POUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET FAISANT SUITE AU RAPPORT INTITULÉ « RAPPORT SUR L'ÉVALUATION, AUX FINS COMPTABLES, DES PASSIFS ACTUARIELS AU 31 DÉCEMBRE 2007 ».

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2007, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels, au montant de 70 998 000 \$, constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.

François Boisvenue, FICA, FSA
Vice-président

Aon Conseil
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 0A7

Montréal, le 1^{er} avril 2008

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration, du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis de la Commission de la construction du Québec (CCQ) sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs et des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaire du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification, ainsi que l'expression de son opinion. Le vérificateur a librement et pleinement accès au comité de vérification.

André Ménard
Président-directeur général

Le 18 avril 2008

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans au 31 décembre 2007 du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec et des fonds en fidéicommiss suivants : fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, de même que les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des autres fonds en fidéicommiss suivants au 31 décembre 2007 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date :

Fonds en fidéicommiss :

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration, du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des autres fonds en fidéicommiss pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne la note 2.2, la Commission n'applique pas ces dispositions. Selon la direction de la Commission, tel que mentionné à la note 10.4, l'application stricte de cette loi en 2007 n'entraînerait aucune cotisation additionnelle.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 avril 2008

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**
(L.R.Q., c. S-32.1)

ÉTAT DES RÉSULTATS
pour la période terminée le 31 mars 2008

	2007-2008 Cumulatif	2006-2007 Cumulatif
REVENUS		
Subvention de fonctionnement	699 500 \$	687 863 \$
Revenus d'intérêts	3 500	3 012
Revenus divers	205	
Total des revenus	<u>703 205</u>	<u>690 875</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	445 264	452 013
Transport et communications	27 278	5 496
Services professionnels et administratifs (note 7)	61 241	95 412
Entretien et réparations	732	5 118
Loyers	103 482	96 778
Fournitures, approvisionnements et autres dépenses	5 044	7 806
Matériel et équipement	2 254	
Autres		725
Amortissement des immobilisations	4 429	4 223
Amortissement des actifs incorporels	2 651	2 551
Total des dépenses	<u>652 375</u>	<u>670 122</u>
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	50 830	20 753
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	<u>9 309</u>	<u>(11 443)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	<u>60 139 \$</u>	<u>9 310 \$</u>

**COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2007-2008</u>	<u>2006-2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	149 286 \$	97 854 \$
Placement à court terme		
Débiteurs	22 500	
Dépenses payées d'avance	<u>6 541</u>	<u>5 166</u>
	178 327	103 020
Immobilisations corporelles (note 3)	10 345	12 245
Actifs incorporels (note 4)	<u>4 330</u>	<u>6 981</u>
	<u>193 002 \$</u>	<u>122 246 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	27 218 \$	10 876 \$
Provision congés de vacances	<u>18 096</u>	<u>13 988</u>
	45 314	24 864
Provision pour congés de maladie (note 5)	87 549	88 072
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	<u>60 139</u>	<u>9 310</u>
	<u>193 002 \$</u>	<u>122 246 \$</u>

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur ou un arbitre de différend lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre de griefs, à défaut d'entente entre les parties ou si l'entente collective ne pourvoit pas à sa nomination.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Mobilier et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciels	20 %
Sites Web	25 %

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
Mobilier et agencement	17 994 \$	13 705 \$	4 289 \$
Équipement informatique	15 286	9 230	6 056
	<u>33 280 \$</u>	<u>22 935 \$</u>	<u>10 345 \$</u>

4. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
Logiciels	7 391 \$	4 625 \$	2 766 \$
Sites Web	4 690	3 126	1 564
	<u>12 081 \$</u>	<u>7 751 \$</u>	<u>4 330 \$</u>

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 24 400 \$ (2007 : 32 381 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	88 072 \$	81 893 \$
Charge de l'exercice	2 148	6 895
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 671)	(716)
Solde à la fin	<u>87 549 \$</u>	<u>88 072 \$</u>

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La Commission se compose de trois membres dont un président et un vice-président, nommés par le gouvernement. Le gouvernement peut aussi, pour la bonne expédition des affaires de la Commission, nommer pour la période qu'il détermine des membres additionnels à titre temporaire. Au 31 mars 2008, la Commission comptait au total cinq membres, dont deux à temps plein et trois à temps partiel. Les honoraires de l'exercice des membres à temps partiel s'élèvent à 8 720 \$ (2007 : 24 605 \$).

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adaptée en 2008.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	54 494 138 \$	52 786 035 \$
Intérêts	417 620	329 233
Publications et services	<u>8 813</u>	<u>10 088</u>
	<u>54 920 571</u>	<u>53 125 356</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	35 166 029	34 840 718
Transport et communication	2 781 297	2 569 197
Services professionnels	7 194 877	7 032 398
Loyers et entretien	5 233 442	5 094 760
Fournitures	478 755	516 049
Amortissement des immobilisations corporelles	1 379 510	1 603 600
Amortissement des actifs incorporels	185 339	166 065
Intérêts sur la dette à long terme	30 281	36 348
Autres	<u>10 633</u>	<u>90 821</u>
	<u>52 460 163</u>	<u>51 949 956</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>2 460 408</u></u> \$	<u><u>1 175 400</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> Redressé (note 4)
SOLDE DÉJÀ ÉTABLI	(4 974 651) \$	(6 150 051) \$
Redressement de la provision pour allocations de transition (note 4)	<u>(413 808)</u>	<u>(413 808)</u>
Solde redressé	<u>(5 388 459)</u>	<u>(6 563 859)</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>2 460 408</u>	<u>1 175 400</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(2 928 051)</u></u> \$	<u><u>(5 388 459)</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> Redressé (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 948 516 \$	7 415 061 \$
Créances à recevoir	25 033	32 560
Intérêts courus à recevoir	135 632	84 381
Frais payés d'avance	<u>728 363</u>	<u>660 442</u>
	10 837 544	8 192 444
Immobilisations corporelles (note 5)	3 100 522	3 131 188
Actifs incorporels (note 6)	<u>245 375</u>	<u>307 452</u>
	<u>14 183 441 \$</u>	<u>11 631 084 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 731 148 \$	1 703 562 \$
Versements sur la dette à long terme (note 7)	175 298	185 084
Provision pour allocations de transition (note 9)	1 771 370	616 431
Provision pour congés de maladie et vacances (note 9)	<u>3 491 629</u>	<u>3 344 215</u>
	7 169 445	5 849 292
Dette à long terme (note 7)	369 496	544 794
Provision pour allocations de transition (note 9)	2 072 538	3 177 934
Provision pour congés de maladie et vacances (note 9)	<u>7 500 013</u>	<u>7 447 523</u>
	17 111 492	17 019 543
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	<u>(2 928 051)</u>	<u>(5 388 459)</u>
	<u>14 183 441 \$</u>	<u>11 631 084 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Micheline Bélanger, présidente
Francis Lachance, directeur général de l'administration

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	2 460 408 \$	1 175 400 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 379 510	1 603 600
Amortissement des actifs incorporels	185 339	166 065
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	1 159	4 013
	<u>4 026 416</u>	<u>2 949 078</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 8)	<u>82 830</u>	<u>(449 716)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>4 109 246</u>	<u>2 499 362</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 332 840)	(1 902 098)
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(57 867)</u>	<u>(77 722)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	<u>(1 390 707)</u>	<u>(1 979 820)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme		795 883
Remboursement de la dette à long terme	<u>(185 084)</u>	<u>(322 334)</u>
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour) des activités de financement	<u>(185 084)</u>	<u>473 549</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 533 455	993 091
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>7 415 061</u>	<u>6 421 970</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	<u><u>9 948 516</u></u> \$	<u><u>7 415 061</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission des lésions professionnelles (la « Commission »), personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constataion des produits

La contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme détenus à des fins d'utilisation sont revus pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus pour cet actif et auxquels est ajouté la valeur résiduelle. Si la Commission considère que la valeur d'un actif n'est pas recouvrable, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont encaissables en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,0 %
Matériel roulant	20,0 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	20,0 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développements informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Commission appliquera les nouvelles recommandations du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'INCCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'informations applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats financiers de la Commission. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice, la Commission a constaté que le solde d'ouverture, au 1^{er} avril 2006, de la provision pour allocations de transition était sous-évalué, car il ne tenait pas compte d'allocations payables à certains commissaires. En conséquence, une correction d'erreur a été appliquée de façon rétrospective avec le redressement des états financiers de l'exercice antérieur présentés aux fins de comparaison. Ce redressement a pour effet d'augmenter la provision pour allocations de transition au 1^{er} avril 2006 ainsi que le solde déficitaire du fonds à cette date de 413 808 \$. Ce redressement n'a aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement, ni sur les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2007.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	4 326 345 \$	3 642 462 \$	683 883 \$	585 164 \$
Matériel roulant	61 834	29 765	32 069	44 471
Équipements informatiques	4 005 499	3 209 244	796 255	1 158 586
Améliorations locatives	4 850 518	3 262 203	1 588 315	1 342 967
	<u>13 244 196 \$</u>	<u>10 143 674 \$</u>	<u>3 100 522 \$</u>	<u>3 131 188 \$</u>

Des équipements informatiques ayant une valeur comptable nette de 3 040 \$ (2007 : 17 675 \$ en équipements informatiques et 85 817 \$ en équipements de bureau) n'ont pas été amortis parce qu'ils ne sont pas mis en service en date de fin d'exercice.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Logiciels	625 050 \$	443 716 \$	181 334 \$
Développements informatiques	235 916	171 875	64 041
	<u>860 966 \$</u>	<u>615 591 \$</u>	<u>245 375 \$</u>
			<u>307 452 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes variant de 4,70 % à 5,52 %, remboursables par versements mensuels de 17 979 \$, échéant jusqu'en juin 2011	544 794 \$	729 878 \$
Moins : versements échéant en deçà d'un an	<u>175 298</u>	<u>185 084</u>
	<u>369 496 \$</u>	<u>544 794 \$</u>

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	175 298 \$
2010	164 368
2011	172 262
2012	<u>32 866</u>
	<u>544 794 \$</u>

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances à recevoir	7 527 \$	20 424 \$
Intérêts courus à recevoir	(51 251)	(38 853)
Frais payés d'avance	(67 921)	5 458
Charges à payer et frais courus	(54 972)	(650 542)
Provision pour allocations de transition	49 543	180 390
Provision pour congés de maladie et vacances	<u>199 904</u>	<u>33 407</u>
	<u>82 830 \$</u>	<u>(449 716) \$</u>

Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Encaisse	4 948 516 \$	4 415 061 \$
Dépôt à terme (taux : 4,28 %) (2007 : 3,75 %)	<u>5 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
	<u>9 948 516 \$</u>	<u>7 415 061 \$</u>

Les intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élèvent à 30 662 \$ (2007 : 34 745 \$).

En date du 31 mars 2008, le poste « charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement 178 749 \$ et 90 767 \$ (2007 : 161 586 \$ et 25 372 \$).

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Un autre employé participe à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'il ne fait pas partie de la fonction publique. La Commission lui verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Commission pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 726 542 \$ (2007 : 1 628 069 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires, autre qu'un commissaire en congé sans solde total de la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission et le décret 1488-96 du 4 décembre 1996 et ses modifications subséquentes, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2008	2007
Solde déjà établi	3 380 557 \$	3 200 167 \$
Redressement (note 4)	413 808	413 808
Solde redressé	3 794 365	3 613 975
Charge de l'exercice	276 595	289 508
Prestations versées au cours de l'exercice	(227 052)	(109 118)
Solde à la fin	3 843 908 \$	3 794 365 \$
Provision à court terme	1 771 370 \$	616 431 \$
Provision à long terme	2 072 538	3 177 934
	3 843 908 \$	3 794 365 \$

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	6 936 677 \$	3 855 061 \$	10 791 738 \$	10 758 331 \$
Charge de l'exercice	1 273 408	2 945 040	4 218 448	4 264 425
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 022 248)	(2 996 296)	(4 018 544)	(4 231 018)
Solde à la fin	7 187 837 \$	3 803 805 \$	10 991 642 \$	10 791 738 \$
Court terme	872 603 \$	2 619 026 \$	3 491 629 \$	3 344 215 \$
Long terme	6 315 234	1 184 779	7 500 013	7 447 523
	7 187 837 \$	3 803 805 \$	10 991 642 \$	10 791 738 \$

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. ENGAGEMENTS

Les engagements contractuels minimums exigibles pour les contrats de location exploitation et pour la location d'espaces se détaillent ainsi au 31 mars 2008 :

2009	184 250 \$
2010	<u>7 350</u>
	<u>191 600 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme, déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon les taux d'intérêts offerts sur le marché à la Commission pour des emprunts comportant des conditions et échéances semblables, est présente dans le tableau suivant :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	<u>544 794 \$</u>	<u>512 100 \$</u>	<u>729 878 \$</u>	<u>673 632 \$</u>

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 15 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2008 et les états des résultats, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 15 mai 2008

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (retraité)
PRODUITS		
Cotisations des employeurs (note 5)	55 129 170 \$	54 701 582 \$
Intérêts sur placements	996 852	982 994
Autres (note 6)	<u>218 484</u>	<u>81 555</u>
	<u>56 344 506</u>	<u>55 766 131</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	33 034 990	33 993 709
Services professionnels et administratifs	3 680 546	3 589 635
Frais de déplacement	1 376 455	1 331 815
Télécommunications et courrier	1 158 880	1 238 019
Publicité et information	675 072	990 580
Location de locaux, d'équipement et autres	3 822 385	3 817 653
Entretien	809 092	912 242
Fournitures	351 813	389 846
Intérêts	4 233	79 543
Amortissement des immobilisations corporelles	1 680 616	1 489 615
Amortissement des actifs incorporels	1 794 096	1 674 755
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	263	198
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail (note 7)	<u>7 072 100</u>	<u>6 906 900</u>
	<u>55 460 541</u>	<u>56 414 510</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>883 965 \$</u></u>	<u><u>(648 379) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (retraité)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	50 518 291 \$	51 177 482 \$
Redressement		
Modification de la pratique comptable de la		
comptabilisation des frais payés d'avance (note 3)	<u>151 796</u>	<u>140 984</u>
Solde redressé	<u>50 670 087</u>	<u>51 318 466</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS		
 SUR LES CHARGES	<u>883 965</u>	<u>(648 379)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>51 554 052</u></u> \$	<u><u>50 670 087</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (retraité)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	914 812 \$	
Placements (note 8)	48 167 560	48 026 558 \$
Créances	344 779	98 204
Intérêts courus sur placements	86 477	120 204
Frais payés d'avance	<u>367 610</u>	<u>224 321</u>
	49 881 238	48 469 287
Immobilisations corporelles (note 9)	2 723 243	3 900 317
Actifs incorporels (note 10)	<u>13 331 380</u>	<u>13 554 149</u>
	<u>65 935 861 \$</u>	<u>65 923 753 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		249 275 \$
Charges à payer et frais courus (note 12)	3 018 775 \$	3 669 936
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 13)	168 257	313 646
Provision pour vacances (note 14)	4 267 130	4 213 440
Congés de maladie payables au cours du prochain exercice (note 14)	<u>1 407 907</u>	<u>1 380 301</u>
	8 862 069	9 826 598
Provision pour congés de maladie (note 14)	5 519 740	5 427 088
EXCÉDENT CUMULÉ (note 15)	<u>51 554 052</u>	<u>50 670 087</u>
	<u>65 935 861 \$</u>	<u>65 923 753 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Me Gaston Lafleur, ASC
Membre du conseil d'administration et
président du comité de vérification

Michel Després,
Président-directeur général

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007 (retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	883 965 \$	(648 379) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 680 616	1 489 615
Amortissement des actifs incorporels	1 794 096	1 674 755
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	263	198
	<u>4 358 940</u>	<u>2 516 189</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	(246 575)	9 396
Intérêts courus sur placements	33 727	(29 159)
Frais payés d'avance	(143 289)	(15 764)
Charges à payer et frais courus (note 12)	(156 651)	60 611
Réclamations perçues à remettre aux salariés	(145 389)	232 462
Provision pour vacances	53 690	266 379
Provision pour congés de maladie	120 278	350 249
	<u>(484 209)</u>	<u>874 174</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 874 731</u>	<u>3 390 363</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(11 900 000)	12 300 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 12)	(1 077 022)	(1 051 290)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 12)	(1 492 620)	(733 026)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	<u>10 689</u>	<u>10 689</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	<u>(14 469 642)</u>	<u>10 526 373</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(10 594 911)</u>	<u>13 916 736</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>35 777 283</u>	<u>21 860 547</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 17)	<u>25 182 372 \$</u>	<u>35 777 283 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail (Commission), constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

La Commission surveille la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population, les salariés et les employeurs en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre du Travail. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les cotisations des employeurs, l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des actifs incorporels et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur entre le coût et la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33,33 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Taux
Logiciels	33,33 %
Systèmes informatiques	10 et 20 %

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Les systèmes informatiques en développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Commission réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice.

Cotisations des employeurs

Le ministre du Revenu remet annuellement, à la Commission, les sommes qu'il perçoit au titre de cotisations des employeurs assujettis à la Loi sur les normes du travail. Ces cotisations, déterminées conjointement avec Revenu Québec, sont comptabilisées en fonction d'une estimation de la croissance de la masse salariale assujettie de l'année civile précédant la fin de l'exercice financier. Elles demeurent sujettes à révision et, le cas échéant, les ajustements sont portés aux cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Réclamations perçues pour des salariés non retrouvés

Les réclamations perçues d'employeurs pour lesquelles les salariés n'ont pas été retrouvés ne sont virées aux produits qu'au terme d'une période de trois ans après la date d'inscription au poste « Réclamations perçues à remettre aux salariés ». Toutefois, la Commission maintient le droit de ces salariés de réclamer les sommes dues sans limite de temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les frais payés d'avance, même s'ils représentent des montants non significatifs, sont inscrits comme actifs et imputés à titre de charges de l'exercice où les services et les fournitures sont consommés, alors qu'auparavant le coût de ceux-ci étaient imputés aux charges au moment où ils étaient acquis.

L'application rétrospective de cette modification au regard des services a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2008	2007
Services professionnels et administratifs	2 283 \$	(2 249) \$
Publicité et information		2 000
Entretien	(25 263)	(10 563)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	22 980	10 812
Excédent cumulé	174 776	151 796
Frais payés d'avance	174 776	151 796

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Les chiffres comparatifs de 2007, pour les fournitures, n'ont pas été retraités pour tenir compte de la modification comptable, les informations pour le faire ne pouvant être établis au prix d'un effort raisonnable. L'application prospective de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

	<u>2008</u>
Télécommunication et courrier	(43 615) \$
Publicité et information	(98 201)
Fournitures	(14 030)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	155 846
Excédent cumulé	155 846
Frais payés d'avance	155 846
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(155 846)

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Commission appliquera les nouvelles recommandations du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Commission. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2008	2007
Cotisations estimées pour l'exercice	55 524 460 \$	54 194 585 \$
Augmentation (diminution) des cotisations afférentes à des exercices antérieurs		
2007	(656 367)	
2006	130 217	166 594
2005	119 941	193 617
2004	(904)	130 572
2003	2 215	17 560
1998 à 2002	9 608	(1 346)
	(395 290)	506 997
	55 129 170 \$	54 701 582 \$
Taux de croissance estimé de la masse salariale assujettie	3,71 %	4,22 %
Masse salariale assujettie estimée pour établir les cotisations de l'exercice (en milliards de \$)	69,4	67,7

6. AUTRES PRODUITS

	2008	2007 (retraité)
Séminaires aux employeurs	146 863 \$	
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	67 545	58 930 \$
Ventes de publications	4 076	4 628
Réclamations perçues pour des salariés non retrouvés		17 997
	218 484 \$	81 555 \$

7. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux charges engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite, à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante et les recours en cas de harcèlement psychologique. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement du Québec, après consultation de la Commission par le ministre du Travail. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 7 072 100 \$ pour l'exercice 2008 (2007 : 6 906 900 \$). Le montant de la contribution de l'exercice 2009 n'est pas encore déterminé.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. PLACEMENTS

	2008	2007
Dépôts à terme	24 700 000 \$	20 150 000 \$
Billets à escompte	22 132 313	18 004 553
Acceptations bancaires	1 335 247	9 872 005
	<u>48 167 560 \$</u>	<u>48 026 558 \$</u>

Les taux d'intérêts fixes varient de 3,23 % à 3,55 % (4,23 % à 4,33 % en 2007). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 659 506 \$	1 461 789 \$	197 717 \$	344 830 \$
Mobilier	2 245 944	1 627 688	618 256	1 016 204
Matériel roulant	23 874	10 595	13 279	19 971
Améliorations locatives	5 917 149	4 810 889	1 106 260	1 674 458
Matériel informatique	3 984 691	3 196 960	787 731	844 854
	<u>13 831 164 \$</u>	<u>11 107 921 \$</u>	<u>2 723 243 \$</u>	<u>3 900 317 \$</u>

En 2007, des améliorations locatives et du matériel informatique, représentant respectivement 180 000 \$ et 117 385 \$ n'avaient pas été amortis étant donné qu'ils n'avaient pas été opérationnels au cours de cet exercice.

10. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	653 429 \$	570 038 \$	83 391 \$	113 989 \$
Systèmes informatiques	20 774 830	8 570 142	12 204 688	13 138 800
	<u>21 428 259</u>	<u>9 140 180</u>	<u>12 288 079</u>	<u>13 252 789</u>
Systèmes informatiques en développement	1 043 301		1 043 301	301 360
	<u>22 471 560 \$</u>	<u>9 140 180 \$</u>	<u>13 331 380 \$</u>	<u>13 554 149 \$</u>

11. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le conseil d'administration de la Commission a autorisé des emprunts temporaires sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires pour une somme n'excédant pas 5 500 000 \$ pour l'exercice 2008 (2007 : 5 000 000 \$). Les emprunts sont négociés au cours de l'exercice en fonction des besoins de trésorerie de la Commission. Les intérêts payés par la Commission au cours de l'exercice s'élèvent à 3 846 \$ (2007 : 3 379 \$). Au 31 mars 2008 et 2007, la Commission n'avait aucun emprunt temporaire.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant relatif à des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement 96 594 \$ et 223 885 \$ (2007 : 669 811 \$ et 145 178 \$).

13. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2008	2007
Solde au début	313 646 \$	81 184 \$
Réclamations perçues des employeurs	<u>2 696 518</u>	<u>2 874 737</u>
	<u>3 010 164</u>	<u>2 955 921</u>
Réclamations versées aux salariés	2 841 907	2 624 278
Virement aux produits des réclamations perçues pour des salariés non retrouvés		<u>17 997</u>
	<u>2 841 907</u>	<u>2 642 275</u>
Solde à la fin	<u>168 257 \$</u>	<u>313 646 \$</u>

Au 31 mars 2008, les réclamations perçues à remettre à des salariés non retrouvés s'élèvent à 19 270 \$.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Commission pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 457 476 \$ (2007 : 1 402 291 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances

	2008	2007
Solde au début	4 213 440 \$	3 947 061 \$
Charges	2 931 610	3 086 238
Utilisation	<u>(2 877 920)</u>	<u>(2 819 859)</u>
Solde à la fin	<u>4 267 130 \$</u>	<u>4 213 440 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Provision pour congés de maladie**

	2008	2007
Solde au début	6 807 369 \$	6 457 120 \$
Charges	1 500 579	1 616 404
Utilisation	<u>(1 380 301)</u>	<u>(1 266 155)</u>
	6 927 647	6 807 369
Congés de maladie payables au cours de l'exercice	<u>(1 407 907)</u>	<u>(1 380 301)</u>
Solde à la fin	<u>5 519 740 \$</u>	<u>5 427 068 \$</u>

15. EXCÉDENT CUMULÉ

La Commission encaisse environ 97 % de ses produits au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent cumulé représenté essentiellement par des placements. Ainsi, l'excédent cumulé de 51 554 052 \$ au 31 mars 2008 permettra de financer environ 93 % des charges de fonctionnement, des acquisitions d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

16. ENGAGEMENTS**Entente avec le gouvernement du Québec**

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec Revenu Québec concernant la perception des cotisations des employeurs. Cette entente, expirée le 31 décembre 2002, demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente. Les frais de perception imputés aux résultats s'élèvent à 428 385 \$ pour l'exercice 2008 (2007 : 420 810 \$) et sont inclus au poste « Services professionnels et administratifs ».

Autres

La Commission est engagée par des ententes à long terme et des baux, échéant à diverses dates jusqu'en 2014. Les engagements contractuels minimaux exigibles pour les contrats de location-exploitation et les contrats d'acquisitions de biens et services se détaillent ainsi au 31 mars 2008 :

	Location- exploitation	Biens et services	Total
2009	3 820 223 \$	3 197 262 \$	7 017 485 \$
2010	48 182	779 092	827 274
2011	35 510	212 482	247 992
2012	22 020		22 020
2013	11 398		11 398
2014	<u>202</u>		<u>202</u>
	<u>3 937 535 \$</u>	<u>4 188 836 \$</u>	<u>8 126 371 \$</u>

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	914 812 \$	
Placements échéant dans les trois mois suivant la date d'acquisition et placements négociables en tout temps ou rachetables sans pénalité	24 267 560	36 026 558 \$
Découvert bancaire		<u>(249 275)</u>
	<u>25 182 372 \$</u>	<u>35 777 283 \$</u>

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La Commission gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques significatifs de taux d'intérêt.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Després
Président-directeur général

Gaétan Thériault, ADM.A., ASC
Directeur général des services à la gestion

Québec, le 25 avril 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2008, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de la modification comptable concernant la comptabilisation des frais payés d'avance, expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 avril 2008

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions		
Gouvernement du Québec		
Ministère du Travail	7 732 900 \$	7 898 100 \$
Conseil du Trésor – Équité salariale		117 696
Commission des normes du travail	7 072 100	6 906 900
Commission de la construction du Québec	210 000	210 000
Vente de formules et de documents	7 597	6 268
Intérêts	101 892	77 534
Location de locaux	1 400	
	<u>15 125 889</u>	<u>15 216 498</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	10 176 811	10 082 510
Transport et de communication	557 749	542 969
Services professionnels et auxiliaires	1 318 051	1 240 170
Loyers	1 430 408	1 407 733
Fournitures et approvisionnements	146 723	135 957
Intérêts – dette à long terme	59 112	62 933
Amortissement		
Immobilisations corporelles	326 851	313 933
Actif incorporel	60 882	71 424
Créances douteuses et irrécouvrables		418
	<u>14 076 587</u>	<u>13 858 047</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 049 302	1 358 451
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	<u>881 328</u>	<u>(477 123)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>1 930 630 \$</u>	<u>881 328 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	500 \$	20 722 \$
Créances	27 574	42 601
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 4)	6 429 154	4 905 654
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêt	<u>6 457 228</u>	<u>5 239 862</u>
Immobilisations corporelles (note 6)	1 480 748	1 542 654
Actif incorporel (note 7)	<u>39 801</u>	<u>113 391</u>
	<u><u>7 977 777</u></u> \$	<u><u>6 895 907</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	863 521 \$	469 584 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>130 315</u>	<u>189 893</u>
	993 836	659 477
Provision pour allocations de transition (note 9)	1 162 071	1 069 883
Provision pour congés de maladie et vacances (note 9)	2 868 285	3 131 949
Dette à long terme (note 10)	<u>1 022 955</u>	<u>1 153 270</u>
	6 047 147	6 014 579
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 930 630</u>	<u>881 328</u>
	<u><u>7 977 777</u></u> \$	<u><u>6 895 907</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 12)		
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Andrée St-Georges, présidente

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 049 302 \$	1 358 451 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	326 851	313 933
Amortissement de l'actif incorporel	60 882	71 424
Dévaluation d'actif incorporel	12 708	
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	15 027	96 086
Charges à payer et frais courus (excluant le montant relatif aux immobilisations corporelles)	292 533	3 465
Variation nette des provisions pour :		
Allocations de transition	92 188	180 287
Congés de maladie et vacances	(263 664)	(94 148)
	<u>1 585 827</u>	<u>1 929 498</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(163 541)	(278 317)
Acquisition d'actif incorporel		(12 708)
Encaissement – Dû par le gouvernement du Québec	270 885	211 572
	<u>107 344</u>	<u>(79 453)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		235 252
Remboursement de la dette à long terme	(189 893)	(200 004)
	<u>(189 893)</u>	<u>35 248</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement		
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 503 278	1 885 293
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>4 926 376</u>	<u>3 041 083</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	<u>6 429 654 \$</u>	<u>4 926 376 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail constituée par le Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail, d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1) ainsi que dans quelque 26 autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation prédécisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;
- les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N-1.1);
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Chapitre R-20);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle-ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et équipements informatiques	33 1/3 %
Améliorations locatives	Entre 5 et 15 ans

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Toute excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

L'amortissement d'un système débute le mois suivant sa mise en service.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption d'une nouvelle norme comptable

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Commission a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506 – Modifications comptables, du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Commission. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Commission.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Commission appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Modifications futures de conventions comptables (suite)**

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Commission. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer qu'elle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application de ces nouvelles normes.

4. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,5 %. Au 31 mars 2008, le taux préférentiel est de 5,25 % (2007 : 6,0 %).

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	212 504 \$	124 019 \$	88 485 \$	117 130 \$
Matériel et équipements informatiques	777 709	558 526	219 183	124 390
Améliorations locatives	1 994 104	821 024	1 173 080	1 301 134
	<u>2 984 317 \$</u>	<u>1 503 569 \$</u>	<u>1 480 748 \$</u>	<u>1 542 654 \$</u>

7. ACTIF INCORPOREL

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développement informatique	357 120 \$	317 319 \$	39 801 \$	100 683 \$
Travaux en cours				12 708
	<u>357 120 \$</u>	<u>317 319 \$</u>	<u>39 801 \$</u>	<u>113 391 \$</u>

Les travaux en cours ont été dévalués d'un montant de 12 708 \$ en raison de l'abandon du projet. Cette dévaluation a été imputée aux résultats de l'exercice dans la rubrique « Services professionnels et auxiliaires »,

8. AVANCE SUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

La Commission dispose d'une avance autorisée sur le Fonds consolidé du revenu, échéant le 31 mars 2011, d'un montant n'excédant pas 3 500 000 \$. Les montants prélevés porteraient intérêts au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada. Aucune avance n'a été effectuée au 31 mars 2008.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Commission pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation au RRF est demeuré constant à 7,25 %.

Les cotisations de la Commission imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 517 450 \$ (2007 : 480 732 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2008	2007
Solde au début	1 069 883 \$	889 596 \$
Charge de l'exercice	250 403	261 542
Allocation de l'exercice	(158 215)	(81 255)
Solde à la fin	<u>1 162 071 \$</u>	<u>1 069 883 \$</u>

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	2 058 715 \$	1 073 234 \$	3 131 949 \$	3 226 097 \$
Charge de l'exercice	269 000	828 110	1 097 110	1 215 897
Prestations versées au cours de l'exercice	(445 476)	(915 298)	(1 360 774)	(1 310 045)
Solde à la fin	<u>1 882 239 \$</u>	<u>986 046 \$</u>	<u>2 868 285 \$</u>	<u>3 131 949 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Obligations découlant du financement d'améliorations locatives incluses dans des baux, au taux d'intérêt variant de 4,69 % à 6,08 %, échéant jusqu'en 2021	1 153 270 \$	1 343 163 \$
Moins : Versements échéant en deçà d'un an	<u>130 315</u>	<u>189 893</u>
	<u>1 022 955 \$</u>	<u>1 153 270 \$</u>

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles pour les prochains exercices sur les obligations découlant du financement d'améliorations locatives s'établissent comme suit :

2009	181 341 \$
2010	155 796
2011	155 796
2012	133 846
2013	103 115
2014 à 2021	<u>738 994</u>
Total des paiements minimums exigibles	1 468 888
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>315 618</u>
	<u>1 153 270 \$</u>

La juste valeur des dettes à long terme est de 1 176 615 \$. Elle a été déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs faite selon les taux offerts sur le marché pour des contrats comportant des conditions et des échéances semblables.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	500 \$	20 722 \$
Avance au Fonds consolidé du revenu	<u>6 429 154</u>	<u>4 905 654</u>
	<u>6 429 654 \$</u>	<u>4 926 376 \$</u>
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	100 189 \$	65 147 \$
Intérêts versés au cours de l'exercice	59 112 \$	62 933 \$

Au cours de l'exercice, la Commission a acquis 150 795 \$ (49 391 \$ en 2007) qui sont incluses dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2008.

12. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu de deux ententes de services, l'une avec le Centre de services partagés du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'autre avec le Centre de services partagés du Québec. Le montant total des engagements est de 936 600 \$ et sera versé en totalité au cours du prochain exercice.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Transfert des responsabilités du Commissaire de l'industrie de la construction

La « Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives » (2006, chapitre 58) a été sanctionnée le 14 décembre 2006. Il est notamment prévu d'abolir le Commissaire de l'industrie de la construction, de transférer les recours et d'intégrer son personnel à la Commission des relations du travail. Par le décret 225-2008, le gouvernement a fixé la date de l'intégration au 1^{er} avril 2008.

Transfert des responsabilités de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Le projet de « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le régime de négociation et certaines conditions d'engagement dans le domaine du cinéma » a été présenté à l'Assemblée nationale en mai 2008. Il y est notamment prévu d'abolir la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs et de transférer ses fonctions à la Commission des relations du travail.

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Andrée St-Georges
Présidente

Québec, le 13 juin 2008

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2008, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5-01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 13 juin 2008

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

(L.R.Q., c. A-14)

FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 mars 2008

	Opérations	
	2008	2007
PRODUITS		
Octrois du gouvernement du Québec		
Réguliers	79 000 000 \$	86 580 230 \$
Réguliers – méga-procès		
Droits de greffe	1 436 443	1 392 714
Projets spéciaux fédéraux		
	<u>80 436 443</u>	<u>87 972 944</u>
CHARGES	<u>81 923 521</u>	<u>88 397 359</u>
	(1 487 078)	(424 415)
AUTRES PRODUITS (note 6)	<u>3 238 567</u>	<u>2 327 777</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 751 489 \$</u>	<u>1 903 362 \$</u>

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pratique privée (article 52)		Projets spéciaux		Total	
2008	2007	2008	2007	2008	2007
44 771 200 \$	46 653 300 \$			123 771 200 \$	133 233 530 \$
3 015 843				3 015 843	
758 557	802 286			2 195 000	2 195 000
			3 423 769 \$		3 423 769
48 545 600	47 455 586		3 423 769	128 982 043	138 852 299
45 603 168	42 891 695		3 423 769	127 526 689	134 712 823
2 942 432	4 563 891			1 455 354	4 139 476
605 917	620 616			3 844 484	2 948 393
3 548 349 \$	5 184 507 \$			5 299 838 \$	7 087 869 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	
	Réserve générale	Actif net investi en immobi- lisations
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	15 508 412 \$	1 382 358 \$
Modifications comptables (note 3)	(1 939 104)	
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	13 569 308	1 382 358
OPÉRATIONS		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 739 163	(837 654)
Investissements nets en immobilisations :		
Utilisation de la réserve générale (note 8)	(1 830)	1 830
À même les opérations de l'exercice	(520 964)	520 964
Versements sur la dette à long terme et les contrats de location-acquisition :		
À même les opérations de l'exercice	(337 899)	337 899
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(1 250 000)	
Virements de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges des Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	30 535	
	659 005	23 039
PRATIQUE PRIVÉE		
Excédent des produits sur les charges	693 349	
SOLDE À LA FIN	14 921 662 \$	1 405 397 \$

2008		2007			
Actif net affecté d'origine interne (note 7)	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobi- lisation	Actf net affecté d'origine interne (note 7)	Total
	16 890 770 \$	9 550 547 \$	1 083 093 \$		10 633 640 \$
1 939 104 \$					
1 939 104	16 890 770	9 550 547	1 083 093		10 633 640
(150 020)	1 751 489	3 686 551	(591 293)	(1 191 896) \$	1 903 362
		(377 477) (371 825)	377 477 371 825		
		(141 256)	141 256		
	(1 250 000)	(750 000)			(750 000)
	30 535	(80 739)			(80 739)
(150 020)	532 024	1 965 254	299 265	(1 191 896)	1 072 623
2 855 000	3 548 349	2 053 507		3 131 000	5 184 507
4 644 084 \$	20 971 143 \$	13 569 308 \$	1 382 358 \$	1 939 104 \$	16 890 770 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS
DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Fonds responsabilité profession- nelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
PRODUITS				
Revenu d'intérêts	86 789 \$	37 785 \$	124 574 \$	74 878 \$
CHARGES				
Honoraires professionnels et autres charges	94 039		94 039	155 617
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(7 250)	37 785	30 535	(80 739)
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	1 500 000	750 000	2 250 000	1 500 000
Virement de l'excédent (insuffisance) de l'exercice de (à) la réserve générale du fonds d'administration	7 250	(37 785)	(30 535)	80 739
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	1 000 000	250 000	1 250 000	750 000
SOLDE À LA FIN	<u>2 500 000 \$</u>	<u>1 000 000 \$</u>	<u>3 500 000 \$</u>	<u>2 250 000 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2008

	Fonds d'adminis- tration	Fonds responsabilité profession- nelle	Fonds incendie et vol	2008	2007
ACTIF					
À court terme					
Encaisse (note 5)	17 869 919 \$	11 \$	10 \$	17 869 940 \$	13 312 188 \$
Fonds en fidéicomis (note 5)	329 854			329 854	496 388
Débiteurs (note 10)	44 007 050			44 007 050	46 441 285
Frais payés d'avance	546 590			546 590	496 781
Avances sur traitements différés	234 066			234 066	202 364
Placements temporaires (note 11)		2 508 870	1 003 548	3 512 418	2 250 249
	<u>62 987 479</u>	<u>2 508 881</u>	<u>1 003 558</u>	<u>66 499 918</u>	<u>63 199 255</u>
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>2 807 190</u>			<u>2 807 190</u>	<u>2 754 834</u>
	<u>65 794 669 \$</u>	<u>2 508 881 \$</u>	<u>1 003 558 \$</u>	<u>69 307 108 \$</u>	<u>65 954 089 \$</u>
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs (note 13)	42 853 955 \$	8 881 \$	3 558 \$	42 866 394 \$	44 806 101 \$
Traitements différés	172 630			172 630	212 222
Produits perçus par anticipation (note 14)	395 148			395 148	422 520
Portion à court terme de la dette à long terme (note 16)	302 043			302 043	238 708
	<u>43 723 776</u>	<u>8 881</u>	<u>3 558</u>	<u>43 736 215</u>	<u>45 679 551</u>
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	83 006			83 006	370 748
Dette à long terme (note 16)	<u>1 016 744</u>			<u>1 016 744</u>	<u>763 020</u>
	<u>44 823 526</u>	<u>8 881</u>	<u>3 558</u>	<u>44 835 965</u>	<u>46 813 319</u>
AVOIR					
Actif net investi en immobilisations corporelles	1 405 397			1 405 397	1 382 358
Actif net affecté d'origine interne (note 7)	4 644 084	2 500 000	1 000 000	8 144 084	4 189 104
Actif net non affecté – réserve générale	<u>14 921 662</u>			<u>14 921 662</u>	<u>13 569 308</u>
	<u>20 971 143</u>	<u>2 500 000</u>	<u>1 000 000</u>	<u>24 471 143</u>	<u>19 140 770</u>
	<u>65 794 669 \$</u>	<u>2 508 881 \$</u>	<u>1 003 558 \$</u>	<u>69 307 108 \$</u>	<u>65 954 089 \$</u>

Au nom du Conseil,
Denis Roy, administrateur
Lucie Dufresne, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**
exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 9)		
Excédent des produits sur les charges		
Opérations	1 751 489 \$	1 903 362 \$
Pratique privée	3 548 349	5 184 507
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	<u>30 535</u>	<u>(80 739)</u>
	5 330 373	7 007 130
Amortissement - immobilisations corporelles	1 134 752	1 052 650
Amortissement - octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles	(287 742)	(334 669)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(9 356)	14 895
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 9)		
Variation de la juste valeur des placements	(12 169)	
Opérations	6 239 809	5 305 682
Pratique privée	<u>(5 893 756)</u>	<u>(9 009 360)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>6 501 911</u>	<u>4 036 328</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	400 800	189 650
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles		63 398
Versements sur de la dette à long terme	<u>(337 899)</u>	<u>(267 944)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>62 901</u>	<u>(14 896)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds en fidéicomis	166 534	56 716
Acquisition de placements	(1 250 000)	(750 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(933 399)	(1 020 474)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>9 805</u>	<u>3 229</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 007 060)</u>	<u>(1 710 529)</u>
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 557 752	2 310 903
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>13 312 188</u>	<u>11 001 285</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>17 869 940 \$</u>	<u>13 312 188 \$</u>

L'encaisse exclut les fonds détenus en fidéicomis.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2008

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec et offre des services d'avocats et de notaires aux personnes économiquement défavorisées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de
Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net non affecté - réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les provisions pour honoraires courus de la pratique privée et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des apports

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

j) Placements

Les placements désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des certificats de dépôt est établie au coût augmenté des intérêts courus.

k) Actifs et passifs financiers détenus aux fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus aux fins de transaction représentent des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur à la date du bilan. Tout gain ou perte est présenté aux résultats de l'exercice au cours duquel il se produit. L'organisme a effectué le choix de désigner à titre d'actifs et passifs financiers détenus aux fins de transaction l'encaisse, les fonds en fidéicomis, les placements temporaires ainsi que les comptes clients et fournisseurs.

l) Autres passifs

Les passifs désignés comme étant « autres passifs » sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif. L'organisme a désigné les emprunts à long terme et les obligations en vertu de contrat de location-acquisition comme étant des autres passifs.

m) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Équipement informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux, maximum 10 ans

n) Avantage incitatif de location perçu d'avance

L'avantage incitatif de location relié à des améliorations locatives est amorti linéairement sur la durée restante du bail.

o) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 1 000 000 \$ (750 000 \$ en 2007) et celle du fonds de responsabilité professionnelle de 2 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2007). Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au (du) fonds d'administration.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

p) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 892 802 \$ pour l'exercice (2 843 458 \$ pour l'exercice précédent).

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Au cours de l'exercice, la Commission a appliqué, et ce, de façon rétroactive sans redressement, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862, Instruments financiers – informations à fournir, 3863, Instruments financiers – présentation, ainsi que 3865, Couvertures. Les actifs et passifs financiers de l'organismes étant composés principalement de trésorerie et équivalents de trésorerie, de comptes clients et fournisseurs et de dettes à long terme conclues aux conditions du marché, aucun impact significatif ne découle de l'application de ces nouvelles normes.

b) Au cours de l'exercice, deux centres communautaires juridiques ont redressé rétroactivement leurs états financiers pour tenir compte d'améliorations locatives financées par le bailleur, non constatées au bilan. Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles au 31 mars 2007 de 557 489 \$, d'augmenter la dette à long terme au 31 mars 2007 de 568 417 \$ et de réduire les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles de 10 928 \$ à cette date.

Ces redressements ont également eu pour effet de réduire les charges locatives, taxes et permis de 155 661 \$ et d'augmenter la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 28 973 \$ et la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 126 688 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

c) Au cours de l'exercice, la Commission a convenu de présenter distinctement de la réserve générale l'actif net réservé pour pourvoir aux fluctuations des charges et débours de la pratique privée et des vacances courues, afin de mieux informer le lecteur sur la disponibilité de ses ressources. Cette modification a été présentée rétroactivement et a eu pour effet de diminuer la réserve générale de 1 939 104 \$ au 31 mars 2007 et d'augmenter l'actif net réservé à cette fin du même montant.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2008, l'organisme appliquera la nouvelle recommandation de l'ICCA quant à des informations à fournir concernant l'actif net suite à la publication du chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. La direction fournira des informations qualitatives sur les objectifs et procédures de gestion de l'actif net et sur le respect des exigences en matière de maintien d'actifs nets. Elle devra également fournir des informations quantitatives sur la composition du capital de l'organisme en vertu de la définition établie par la direction.

5. RESTRICTIONS SUR L'ENCAISSE ET LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les fonds en fidéicommis sont déposés à cette fin.

L'encaisse comprend également 162 773 \$ (187 180 \$ en 2007) déposé à cette fin.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

6. AUTRES PRODUITS

	2008	2007
Opérations		
Volet contributif ^(a)	910 099 \$	838 582 \$
Mémoires de frais	29 317	20 789
Remboursements des coûts de l'aide juridique	527 382	438 310
Intérêts	944 509	725 828
Autres	16 386	26 647
Solde d'octroi - projets spéciaux fédéraux	513 327	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	9 805	5 891
Amortissement - octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles	287 742	271 730
	<u>3 238 567 \$</u>	<u>2 327 777 \$</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>605 917 \$</u>	<u>620 616 \$</u>

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

Volet contributif des opérations

	2008	2007
Contributions des bénéficiaires	649 126 \$	581 739 \$
Frais administratifs	255 035	247 285
Intérêts	5 938	9 558
	<u>910 099 \$</u>	<u>838 582 \$</u>

7. ACTIF NET AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE

L'actif net du fonds d'administration comprend un excédent de 4 644 084 \$ (1 939 104 \$ en 2007) des octrois à recevoir consentis par le gouvernement du Québec pour permettre à la Commission d'adopter la comptabilité d'exercice à l'égard des charges et débours de la pratique privée et des vacances du personnel, sur les charges courues correspondantes. Cet excédent ne peut être utilisé qu'à seule fin de pourvoir aux variations d'estimations de ces charges courues.

8. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 531 697 \$ (452 162 \$ en 2007) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite) au 31 mars 2008

8. RÉSERVE GÉNÉRALE (suite)

Les charges et les montants investis en immobilisations corporelles de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde d'ouverture de la réserve générale, sur résolution de la direction :

	2008	2007
Travaux sur l'équité salariale		
Services professionnels	42 979 \$	
Frais de déplacement	38 523	
Autres charges	429	
Plan directeur informatique		
Matériel et logiciels		144 906 \$
Services professionnels		11 881
Autres charges		13 397
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	81 931	170 184
Montants investis en immobilisations corporelles	1 830	377 477
	<u>83 761 \$</u>	<u>547 661 \$</u>

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2008	2007
Opérations		
Débiteurs	5 450 078 \$	5 114 565 \$
Frais payés d'avance	(49 809)	3 806
Avances sur traitements différés	(31 702)	(106 135)
Créditeurs	959 022	129 804
Traitements différés	(39 592)	52 707
Produits perçus par anticipation	(48 188)	110 935
	<u>6 239 809 \$</u>	<u>5 305 682 \$</u>
Pratique privée		
Débiteurs	(3 015 843) \$	(5 806 591) \$
Créditeurs	(2 898 729)	(3 200 486)
Produits perçus par anticipation	20 816	(2 283)
	<u>(5 893 756) \$</u>	<u>(9 009 360) \$</u>

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 64 789 \$ (32 775 \$ en 2007).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

10. DÉBITEURS

	2008	2007
Intérêts courus	21 257 \$	20 812 \$
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	8 881	25 292
Avances au fonds incendie et vol	3 558	12 643
Octrois du gouvernement du Québec		
Droits de greffe		2 195 000
Traitements et vacances courus	5 806 591	5 806 591
Pratique privée	35 131 000	35 131 000
Pratique privée – Méga-procès	3 015 843	
Projets spéciaux - non récurrents (note 15)		3 192 514
Autres	19 920	57 433
	<u>44 007 050 \$</u>	<u>46 441 285 \$</u>

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 3,70 %		
(4,05 % en 2007) échéant en mai 2008	<u>2 508 870 \$</u>	<u>1 500 166 \$</u>
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 3,70 %		
(4,05 % en 2007) échéant en mai 2008	<u>1 003 548 \$</u>	<u>750 083 \$</u>

12. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel informatique et bureautique	4 024 558 \$	3 255 031 \$	769 527 \$	996 962 \$
Mobilier et équipement de bureau	1 756 972	1 172 569	584 403	665 260
Améliorations locatives	1 795 061	605 528	1 189 533	846 192
	<u>7 576 591</u>	<u>5 033 128</u>	<u>2 543 463</u>	<u>2 508 414</u>
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	516 690	268 577	248 113	219 790
Matériel informatique et bureautique	201 598	185 984	15 614	26 630
	<u>718 288</u>	<u>454 561</u>	<u>263 727</u>	<u>246 420</u>
	<u>8 294 879 \$</u>	<u>5 487 689 \$</u>	<u>2 807 190 \$</u>	<u>2 754 834 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

13. CRÉDITEURS

	2008	2007
Comptes fournisseurs et frais courus	1 255 378 \$	962 146 \$
Comptes à payer et frais courus d'avocats de la pratique privée	29 145 000	32 000 000
Avances du fonds d'administration, sans intérêts	12 439	37 535
Salaires et retenues à la source	3 641 767	3 065 095
Vacances courues	7 148 507	6 998 487
Droits de greffe		
Opérations	904 746	940 552
Pratique privée	758 557	802 286
	<u>42 866 394 \$</u>	<u>44 806 101 \$</u>

14. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2008	2007
Avantage incitatif de location	133 788 \$	135 433 \$
Volet contributif – permanence	53 795	100 338
Volet contributif – pratique privée	207 565	186 749
	<u>395 148 \$</u>	<u>422 520 \$</u>

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2008	2007
Octrois à recevoir (à payer) au début	3 192 514 \$	(231 514) \$
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice		3 360 630
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations		63 398
Montants reçus	<u>(3 192 514)</u>	
Octrois à recevoir à la fin		<u>3 192 514 \$</u>

Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2008	2007
Solde au début	370 748 \$	642 019 \$
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations		63 398
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	<u>(287 742)</u>	<u>(334 669)</u>
	<u>83 006 \$</u>	<u>370 748 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

16. DETTE À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Emprunt de la Société immobilière du Québec pour l'acquisition d'améliorations locatives, à des taux variant de 4,20 % à 5 %, échéant de 2010 à 2017	1 042 530 \$	732 285 \$
Obligations découlant de contrats de location- acquisition échéant de 2008 à 2013	<u>276 257</u> 1 318 787	<u>269 443</u> 1 001 728
Portion à court terme	<u>302 043</u>	<u>238 708</u>
	<u>1 016 744 \$</u>	<u>763 020 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	212 425 \$
2009	227 734
2010	170 832
2011	130 268
2012	104 774

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

2008	107 062 \$
2009	81 251
2010	68 527
2011	46 683
2012	<u>24 377</u>
	327 900
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 5,65 % à 14,77 %	<u>51 643</u>
Solde des obligations	<u>276 257 \$</u>

17. ENGAGEMENTS**Contrats de location**

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 21 638 006 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	<u>Locaux</u>	<u>Équipements</u>
2009	6 053 266 \$	133 302 \$
2010	4 602 220	89 044
2011	3 429 145	51 364
2012	2 683 420	30 292
2013	2 420 067	27 036

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008

18. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

- a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Actuellement, le fonds de responsabilité professionnelle présente une réserve de 2 500 000 \$. En raison des risques de poursuites, une insuffisance possible du fonds persiste. Par contre, la direction estime que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le dossier d'équité salariale ainsi que la convention collective des avocats échue depuis le 31 mars 2007. En ce qui concerne l'équité salariale, il est présentement impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

En ce qui concerne la convention collective échue des avocats, une provision de 2 % de la masse salariale, fondée sur le règlement des dernières conventions collectives, est constatée aux états financiers. Tout règlement inférieur ou supérieur à ce montant sera constaté lorsque connu.

La direction estime qu'il est probable que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- c) Au cours de l'exercice et subséquemment à la fin de l'exercice, des griefs de reclassification de postes de travail des employés de soutien ont été déposés. Il est présentement impossible de prévoir l'issue de ces griefs et les montants, le cas échéant, qui pourraient être payés. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime qu'il est probable que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer de 5 033 751 \$ (5 149 651 \$ en 2007) payable à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe payables au ministre de la Justice du Québec pour 1 485 948 \$ (1 558 141 \$ en 2007), ainsi que diverses charges d'opération totalisant 398 138 \$ (384 853 \$ en 2007) à d'autres sociétés et organismes du gouvernement du Québec. Un solde de 1 663 303 \$ (1 742 838 \$ en 2007) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2008 et apparaît à la note 13.

De plus, la Commission a perçu au cours de l'exercice des octrois du gouvernement du Québec totalisant 81 195 000 \$ (88 775 230 \$ en 2007) pour les opérations et droits de greffe, 44 771 200 \$ (46 653 300 \$ en 2007) pour la pratique privée et 3 015 843 \$ pour le recouvrement de charges liées à des méga-procès.

Les soldes à recevoir relativement à ces opérations apparaissent à la note 10.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des fonds en fidéicomis, des débiteurs, des placements temporaires, des comptes fournisseurs et des traitements différés est comparable à leur juste valeur en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition et des emprunts à long terme s'établissait au 31 mars 2008 à 1 271 246 \$, contre une valeur comptable de 1 318 787 \$. La juste valeur a été calculée d'après des rentrées de fonds futures des instruments de dette présentement en circulation, actualisées au taux courant du marché qui s'applique à la Commission pour des instruments similaires.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers consolidés de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2008

CHARGES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
OPÉRATIONS		
Administration		
Charges locatives, taxes et permis	6 092 636 \$	5 955 435 \$
Frais de déplacement	1 057 698	959 542
Amortissement – immobilisations corporelles	1 134 752	989 711
Services professionnels	562 267	704 278
Télécommunications	763 180	659 570
Fournitures de bureau	593 991	532 385
Cotisations professionnelles	514 752	461 429
Bibliothèque	455 102	417 726
Entretien et réparations	425 221	411 045
Formation professionnelle	415 774	366 756
Frais postaux	334 540	326 906
Autres frais administratifs	328 827	305 472
Ameublement et équipement de bureau	407 179	285 799
Réunion des administrateurs	105 404	94 257
Intérêts sur la dette à long terme	64 789	61 748
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	449	20 786
Information	22 296	16 868
Électricité	2 801	3 545
	<u>13 281 658</u>	<u>12 573 258</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	42 699 404	39 908 315
Autres	22 344 732	32 348 544
	<u>65 044 136</u>	<u>72 256 859</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 071 113	3 104 718
Criminels	403 500	344 719
	<u>3 474 613</u>	<u>3 449 437</u>
Volet contributif		
Civils	103 814	98 880
Criminels	19 300	18 925
	<u>123 114</u>	<u>117 805</u>
	<u>3 597 727</u>	<u>3 567 242</u>
	<u>81 923 521 \$</u>	<u>88 397 359 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	16 723 871 \$	18 074 889 \$
Criminels	21 091 167	17 164 199
Notaires	76 377	88 407
	<u>37 891 415</u>	<u>35 327 495</u>
Débours ¹		
Civils	4 047 158	4 099 048
Criminels	1 634 969	1 587 457
Notaires	41 293	45 571
	<u>5 723 420</u>	<u>5 732 076</u>
Autres frais	39 862	90 441
Intérêts	28 640	7 292
	<u>68 502</u>	<u>97 733</u>
	<u>43 683 337</u>	<u>41 157 304</u>
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 108 419	1 169 101
Criminels	469 115	209 736
Notaires	3 396	9 010
	<u>1 580 930</u>	<u>1 387 847</u>
Débours ²		
Civils	258 140	280 621
Criminels	80 656	63 707
Notaires	105	2 216
	<u>338 901</u>	<u>346 544</u>
	<u>1 919 831</u>	<u>1 734 391</u>
	<u>45 603 168 \$</u>	<u>42 891 695 \$</u>

1 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 247 170 \$ (4 434 841 \$ en 2007) et d'autres débours de 1 476 250 \$ (1 351 652 \$ en 2007).

2 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 274 858 \$ (293 116 \$ en 2007) et d'autres débours de 64 042 \$ (56 976 \$ en 2007).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX

	2008	2007
PRODUITS (note 15)		
Octrois spéciaux – charges		3 360 630 \$
Amortissement - octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles		62 939
Revenus autonomes		200
		<u>3 423 769</u>
CHARGES		
Administration		
Amortissement – immobilisations corporelles		62 939
Charges locatives, taxes et permis		78 369
Frais de déplacement		77 323
Télécommunication		54 238
Ameublement et équipement de bureau		49 452
Fournitures de bureau		25 401
Cotisations professionnelles		32 065
Entretien et réparations		47 527
Services professionnels		13 133
Bibliothèque		11 339
Autres frais administratifs		18 716
Formation professionnelle		14 265
Frais postaux		3 694
Information		1 818
		<u>490 279</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats		1 997 933
Autres		463 023
		<u>2 460 956</u>
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils		201 008
Criminels		189 737
Notaires		995
		<u>391 740</u>
Débours		
Civils		39 332
Criminels		22 519
Notaires		100
		<u>61 951</u>
Total volet gratuit (montant à reporter)		<u>453 691 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX (suite)

	2008	2007
Total volet gratuit (montant reporté)		453 691 \$
Volet contributif		
Honoraires		
Civils		12 709
Criminels		2 512
Notaires		76
		15 297
Débours		
Civils		3 065
Criminels		469
Notaires		12
		3 546
Total volet contributif		18 843
Total pratique privée		472 534
		3 423 769
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets du fonds d'administration, des flux de trésorerie ainsi que l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 28 mai 2008

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Contribution du Fonds d'assurance parentale	37 294	21 353
Gouvernement du Québec – Remboursement compensatoire relatif à la provision pour congés de maladie et vacances		4
Produits d'intérêts	59	61
	<u>37 353</u>	<u>21 418</u>
CHARGES		
Frais d'administration (note 4)	1 870	1 682
Frais reliés à l'administration du RQAP * par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 5)	20 133	10 532
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 5)	3 490	3 021
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec (note 6)	6 210	2 243
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	76	47
Amortissements		
Actifs incorporels	3 463	2 222
Frais de mise en œuvre	1 651	1 315
Intérêts sur la dette à long terme	460	356
	<u>37 353</u>	<u>21 418</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 139	2 247
Créances (note 7)	<u>4 444</u>	<u>1 770</u>
	7 583	4 017
Immobilisations corporelles (note 8)	91	121
Actifs incorporels (note 9)	16 229	13 833
Frais de mise en oeuvre (note 10)	<u>5 288</u>	<u>6 939</u>
	<u>29 191</u>	<u>24 910</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 11)	4 147	2 788
Avance du Fonds d'assurance parentale, sans intérêt ni modalités de remboursement	12 750	10 100
Provision pour vacances (note 12)	84	73
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 13)	<u>3 991</u>	<u>3 481</u>
	20 972	16 442
Provision pour congés de maladie (note 12)	291	185
Dette à long terme (note 13)	<u>7 928</u>	<u>8 283</u>
	<u>29 191</u>	<u>24 910</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Marie-Josée Le Blanc
Présidente du comité de planification
et de vérification

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements		
Immobilisations corporelles	36	31
Actifs incorporels	3 463	2 222
Frais de mise en oeuvre	1 651	1 315
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	(2 820)	(4 330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 330	(762)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6)	(44)
Acquisition d'actifs incorporels	(13)	(36)
Augmentation des frais de mise en oeuvre		(3 353)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(19)	(3 433)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances	2 650	4 709
Remboursement de la dette à long terme	(4 069)	(2 753)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 419)	1 956
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	892	(2 239)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 247	4 486
ENCAISSE À LA FIN	3 139	2 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) est une personne morale au sens du Code civil du Québec, institué le 10 janvier 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A-29.011). Il a pour fonction, dans le cadre de l'application de cette loi, de gérer le Régime québécois d'assurance parentale (Régime) et d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale (Fonds). Le Régime est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Objet

Le Régime prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption.

Le Conseil est fiduciaire du Fonds, fiducie d'utilité sociale instituée le 17 juin 2005, dont le patrimoine est affecté, en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne admissible à cette loi et aux charges relatives au Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

L'administration du Régime a été confiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), conformément à l'article 80 de la Loi sur l'assurance parentale.

Financement

Le Conseil reçoit, comme principale source de financement, des contributions du Fonds, lesquelles proviennent des cotisations perçues en vertu de la Loi sur l'assurance parentale pour assurer le financement du Régime. Les sommes mises à la disposition du Conseil ne doivent servir qu'à l'application de sa loi constitutive et au paiement des obligations du Conseil.

La perception des cotisations du Régime a été confiée au ministre du Revenu en vertu du chapitre IV de la Loi sur l'assurance parentale et de l'article 2 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20,00 %
Améliorations locatives	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés aux développements informatiques et aux développements des actifs informationnels, sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais de mise en oeuvre

Les frais de mise en oeuvre représentent les coûts inhérents aux effectifs déployés et aux travaux effectués nécessaires à la préparation, à l'instauration et à la finalisation de la mise en place fonctionnelle du Régime. Ceux-ci comprennent, en plus des coûts directs, une quote-part des frais généraux et administratifs. Ces frais de mise en oeuvre sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006, date de début des activités du Régime.

Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure

Autres actifs financiers et passifs financiers à court terme

L'encaisse, les créances et les charges à payer et frais courus sont détenus ou ont été désignés irrévocablement à des fins de transactions, et à cet égard sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable de ces instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Avance

L'avance du Fonds d'assurance parentale a également été désignée irrévocablement à des fins de transactions. Puisqu'aucune modalité d'encaissement n'est prévue, celle-ci est réputée encaissable à vue. Par conséquent, sa juste valeur correspond à sa valeur comptable.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Conseil n'a effectué aucune opération ayant une incidence au résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Conseil appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles qu'elles les exigences en matière de présentation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura aucune incidence sur les résultats du Conseil. Quant au chapitre 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer qu'elles seront les incidences sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption d'une nouvelle norme comptable

Au cours de l'exercice, le Conseil a anticipé l'application, et ce, de façon rétrospective sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et 3861 – « Instrument financiers – informations à fournir et présentation ».

Pour le Conseil, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par le Conseil, lesquels sont divulgués à la note 2.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	1 203	955
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	341	378
Services professionnels	86	140
Formation	27	14
Frais de déplacement	11	13
Loyer	74	73
Matériel, fournitures et messagerie	25	16
Téléphonie et internet	15	15
Amortissement des immobilisations corporelles	36	31
Intérêts et frais bancaires		7
Autres	52	40
	<u>1 870</u>	<u>1 682</u>

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de l'administration du RQAP. Dans le cadre de ce mandat, il prend en charge toutes les activités associées à l'administration du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations du RQAP.

Les frais reliés à l'administration du Régime imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 20 133 202 \$ (10 532 116 \$ en 2006) alors que les frais reliés aux activités de soutien informatique s'élèvent à 3 490 332 \$ (3 020 816 \$ en 2006).

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Le ministre du Revenu est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il retient sur les cotisations remises au Conseil, les frais de perception ainsi que les autres frais reliés aux créances à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec.

Les frais reliés aux activités de perception des cotisations imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 6 210 052 \$ (2 243 202 \$ en 2006) et ne comprennent que des frais d'administration.

7. CRÉANCES

	2007	2006
Intérêts à recevoir	6	6
Gouvernement du Québec		3
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 438	1 761
	<u>4 444</u>	<u>1 770</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	51	20	31
Améliorations locatives	84	31	53
Équipement informatique	30	23	7
	<u>165</u>	<u>74</u>	<u>91</u>
			<u>121</u>

9. ACTIFS INCORPORELS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Développements informatiques en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 16)	21 865	5 680	16 185
Actifs informationnels	49	5	44
	<u>21 914</u>	<u>5 685</u>	<u>16 229</u>
			<u>13 833</u>

Des développements informatiques effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au coût de 3 123 196 \$ (1 502 367 \$ en 2006), sont en voie de réalisation au 31 décembre 2007 et ne sont pas amortis.

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 18 555 \$ (74 440 \$ en 2006).

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

10. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Frais de mise en oeuvre	8 254	2 966	5 288
			6 939

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	82	113
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 465	1 756
Ministère des Finances	57	42
Revenu Québec	543	877
	4 147	2 788

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 54 517 \$ (42 573 \$ en 2006). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007		2006	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	73	185	66	164
Charge de l'exercice	70	148	74	22
Utilisation de l'exercice	(59)	(42)	(67)	(1)
Solde à la fin	84	291	73	185

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 16)		
Contrat de location-acquisition sur les développements informatiques, 4 %, remboursable en un versement de 4 436 875 \$ en avril 2008, incluant les intérêts, suivi de quatre autres versements annuels à compter du 1 ^{er} avril 2009	11 919	11 764
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	3 991	3 481
	<u>7 928</u>	<u>8 283</u>

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2008	4 437
2009	3 896
2010	3 195
2011	1 256
2012	131
	<u>12 915</u>
Intérêts	(996)
	<u>11 919</u>

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(2 674)	(1 653)
Charges à payer et frais courus	(263)	(2 705)
Provision pour vacances	11	7
Provision pour congés de maladie	106	21
	<u>(2 820)</u>	<u>(4 330)</u>
Intérêts versés	<u>385</u>	<u>363</u>

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 5 859 175 \$ (5 732 129 \$ en 2006) dont 2 722 492 \$ (4 229 762 \$ en 2006) ont été acquis au moyen d'un contrat de location-acquisition. En date du 31 décembre 2007, le poste « Charges à payer et frais courus » comprend un montant de 3 123 196 \$ (1 502 367 \$ en 2006) lié aux actifs incorporels.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs d'après un taux d'intérêt s'appliquant à des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à ceux du Conseil. La juste valeur est évaluée à 11 919 288 \$ (11 763 732 \$ en 2006).

Risque lié aux taux d'intérêt

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conseil est minime.

16. ENGAGEMENTS**MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS)****Administration du Régime**

En vertu de l'article 81 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une entente renouvelable annuellement concernant l'administration des activités du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations effectuées par le MESS. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais qui seront réellement encourus par le MESS. Cette entente, résiliable en tout temps par les deux parties, est valide pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Les frais à verser au cours du prochain exercice sont estimés à :

2008	7 225 000 \$
------	--------------

Conformément à cette entente, le Conseil s'est engagé en vertu d'un contrat de location-acquisition à verser la totalité des frais encourus par le Fonds des technologies (FTI) du MESS pour le développement informatique de systèmes en vue de la réalisation des activités d'administration du Régime. Selon le FTI, les frais totaux à l'échéance des travaux prévue en 2009 sont estimés à 33 millions de dollars, dont 22 millions de dollars (16 millions de dollars en 2006) ont été encourus en date du 31 décembre 2007 et constatés aux états financiers. Les paiements relatifs à cette entente s'échelonnent jusqu'à avril 2013.

Soutien administratif et services conseils

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une entente relativement à du soutien administratif et des services conseils. Cette entente est valide pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2008. À l'échéance, l'entente deviendra renouvelable pour des périodes de trois ans. Les frais à verser au cours du prochain exercice se chiffrent à :

2008	54 000 \$
------	-----------

REVENU QUÉBEC**Perception et remise des cotisations au Régime**

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre du Revenu du Québec une entente relative à la perception et à la remise des cotisations au Régime. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais de perception encourus ainsi que les frais liés aux systèmes développés par le ministre du Revenu du Québec déterminés par le gouvernement. Cette entente d'une durée indéterminée, résiliable en tout temps par les deux parties, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007.

Les frais à verser au cours de la prochaine année sont estimés à 6 571 000 \$. Ces frais seront ajustés annuellement en tenant compte notamment du taux d'augmentation du traitement moyen des catégories d'emplois concernées de Revenu Québec, des coûts relatifs au Fonds des technologies de l'information de Revenu Québec imputables au Régime et de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de fiduciaire, au Fonds d'assurance parentale et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) sont sous la responsabilité de la direction, y compris l'intégrité et la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Conseil de gestion de l'assurance parentale,
Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière

Québec, le 4 avril 2008

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil de gestion de l'assurance parentale au 31 décembre 2007 et les états des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 avril 2008

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subventions du Gouvernement du Québec		
Aide financière	82 262 237 \$	77 666 796 \$
Administration	<u>6 068 216</u>	<u>5 928 500</u>
	88 330 453	83 595 296
Intérêts sur placements temporaires	<u>1 680 707</u>	<u>1 165 346</u>
	<u>90 011 160</u>	<u>84 760 642</u>
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	23 591 660	23 326 028
Arts du cirque	1 147 175	1 015 398
Musique	23 223 725	21 203 368
Arts visuels et arts médiatiques	14 737 174	12 862 510
Danse	10 339 093	10 181 575
Littérature	3 762 154	3 234 112
Arts multidisciplinaires	1 409 392	1 163 317
Autres activités	1 084 228	1 395 148
Autres clientèles (MCCCF et SODEC) *	<u>4 626 500</u>	<u>3 840 750</u>
	83 921 101	78 222 206
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	<u>(871 596)</u>	<u>(103 441)</u>
	83 049 505	78 118 765
Intérêts sur la dette à long terme		24 412
Frais d'administration (note 4)	<u>6 927 052</u>	<u>6 621 855</u>
	<u>89 976 557</u>	<u>84 765 032</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	34 603	(4 390)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>271 558</u>	<u>275 948</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>306 161 \$</u>	<u>271 558 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 065 854 \$	1 253 794 \$
Placements temporaires de 3,48 % à 3,54 %, échéant jusqu'en mai 2008 (4,31 % en 2007)	16 748 264	10 541 092
Créances à recevoir	42 600	37 083
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	934 000	544 442
Frais payés d'avance	41 226	34 103
	<u>18 831 944</u>	<u>12 410 514</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	129 217	85 418
Actifs incorporels (note 6)	<u>58 989</u>	<u>76 271</u>
	<u>19 020 150 \$</u>	<u>12 572 203 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	392 761 \$	227 853 \$
Aide financière à verser	16 789 360	10 047 922
Subventions du gouvernement du Québec reportées	548 384	630 800
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec remboursé au cours de l'exercice		400 000
Provision pour congés de vacances (note 8)	493 335	497 311
	<u>18 223 840</u>	<u>11 803 886</u>
Provision pour congés de maladie (note 8)	<u>490 149</u>	<u>496 759</u>
	18 713 989	12 300 645
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>306 161</u>	<u>271 558</u>
	<u>19 020 150 \$</u>	<u>12 572 203 \$</u>

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Yvan Gauthier

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement du Québec	87 858 479 \$	85 019 385 \$
Intérêts reçus	1 682 127	1 140 939
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(76 308 067)	(71 354 673)
Fournisseurs et membres du personnel	(6 676 512)	(6 596 729)
Intérêts versés	(12 857)	(35 360)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	<u>6 543 170</u>	<u>8 173 562</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(93 853)	(58 449)
Acquisition d'actifs incorporels	(30 085)	(50 116)
	<u>(123 938)</u>	<u>(108 565)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(400 000)	(428 610)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 019 232	7 636 387
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	<u>11 794 886</u>	<u>4 158 499</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 9)	<u>17 814 118 \$</u>	<u>11 794 886 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale », « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres », et Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue ».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût - valeur du marché).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours des prochains exercices, le Conseil appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation », ainsi que 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Instruments financiers

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers ainsi que des dérivés non financiers dans les états financiers. Les chapitres 3862 et 3863, qui remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

Actifs incorporels

Le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace les chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement », établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Entrée en vigueur**

Les chapitres 1530, 1535, 3855, 3862 et 3863 visant les instruments financiers s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et seront mis en application à compter du 1^{er} avril 2008.

Quant au chapitre 3064 visant les actifs incorporels, il s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et sera mis en application à compter du 1^{er} avril 2009.

Incidence sur les états financiers

La mise en application des chapitres 1530, 1535, 3862 et 3863 n'aura aucune incidence sur les résultats du Conseil puisque ces nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir. Quant à la mise en application des chapitres 3064 et 3855, la direction évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouveaux chapitres sur les états financiers du Conseil.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	5 195 285 \$	5 053 898 \$
Services professionnels, administratifs et autres	405 015	205 201
Transport et communications	567 388	571 738
Loyers	561 585	531 468
Fournitures et approvisionnements	97 396	122 873
Entretien et réparations	2 962	17 777
Amortissement des immobilisations corporelles	50 054	66 116
Amortissement des actifs incorporels	47 367	52 784
	<u>6 927 052 \$</u>	<u>6 621 855 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	63 637 \$	37 466 \$	26 171 \$	11 425 \$
Équipement audio-visuel	47 702	21 862	25 840	19 241
Matériel informatique	280 917	225 376	55 541	54 752
Améliorations locatives	389 317	367 652	21 665	
	<u>781 573 \$</u>	<u>652 356 \$</u>	<u>129 217 \$</u>	<u>85 418 \$</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique et logiciels	<u>398 554 \$</u>	<u>339 565 \$</u>	<u>589 989 \$</u>	<u>76 271 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2007 et 2008, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19% de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 228 659 \$ (2007 : 208 089 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	496 759 \$	497 311 \$	994 070 \$	979 735 \$
Charge de l'exercice	152 449	372 453	524 902	557 574
Prestations versées au cours de l'exercice	(159 059)	(376 429)	(535 488)	(543 239)
Solde à la fin	<u>490 149 \$</u>	<u>493 335 \$</u>	<u>983 484 \$</u>	<u>994 070 \$</u>

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	1 065 854 \$	1 253 794 \$
Placements temporaires	<u>16 748 264</u>	<u>10 541 092</u>
	<u>17 814 118 \$</u>	<u>11 794 886 \$</u>

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente a été renouvelée en 2006-2007.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres (suite)

En vertu de cette entente, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 \$ sur trois ans, à raison de 30 000 \$ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 \$, à raison de 20 000 \$ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent verse au Conseil un montant de 50 000 \$ pour chacune de ces années.

**Bilan
au 31 mars 2008**

	2008	2007
Actif		
Encaisse	1 935 \$	1 523 \$
Intérêts courus	78	5
Apports à recevoir		50 000
	<u>2 013 \$</u>	<u>51 528 \$</u>
Passif		
Aide financière à verser		50 000 \$
Solde du fonds	<u>2 013 \$</u>	<u>1 528</u>
	<u>2 013 \$</u>	<u>51 528 \$</u>

**Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	2008	2007
Solde du Fonds au début	1 528 \$	1 278 \$
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	485	250
	<u>52 013</u>	<u>51 528</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>2 013 \$</u>	<u>1 528 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente n'a pas été reconduite en 2006-2007 et 2007-2008. Elle est actuellement en processus de renouvellement.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes supplémentaires disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2008

	2008	2007
Actif		
Encaisse	181 \$	174 \$
Intérêts courus	1	
	<u>182 \$</u>	<u>174 \$</u>
Passif et solde du Fonds	<u>182 \$</u>	<u>174 \$</u>
	<u>182 \$</u>	<u>174 \$</u>

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Solde du Fonds au début	174 \$	81 \$
Augmentation		
Intérêts	8	93
Solde du Fonds à la fin	<u>182 \$</u>	<u>174 \$</u>

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'est engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 \$ sur trois ans, dont 60 000 \$ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 \$ pour l'année 2006-2007, 53 000 \$ pour l'année 2007-2008 et 54 000 \$ pour l'année 2008-2009.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)**Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale (suite)****Bilan
au 31 mars 2008**

	2008	2007
Actif		
Encaisse	246 \$	2 470 \$
Intérêts courus	1	12
	<u>247 \$</u>	<u>2 482 \$</u>
Passif		
Aide financière à verser		1 287 \$
Montant remboursable au Conseil		1 000
Solde du Fonds	<u>247 \$</u>	<u>195</u>
	<u>247 \$</u>	<u>2 482 \$</u>

**Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	2008	2007
Solde du Fonds au début	195 \$	
Augmentation		
Apports	53 000	53 000 \$
Intérêts	178	194
	<u>53 373</u>	<u>53 194</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	53 126	52 874
Autres frais d'opération		125
Solde du Fonds à la fin	<u>247 \$</u>	<u>195 \$</u>

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de l'Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Estrie ainsi qu'avec le Conseil de la culture de l'Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale de l'Estrie s'est engagée à verser au Conseil de la Culture de l'Estrie une somme de 120 000 \$ sur trois ans, à raison de 40 000 \$ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Le Conseil de la culture de l'Estrie s'est engagé pour sa part à verser les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de même qu'une somme de 30 000 \$, à raison de 10 000 \$ par année, au Conseil. Ainsi, le Conseil de la culture de l'Estrie verse au Conseil un montant de 50 000 \$ pour chacune de ces années.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie (suite)

Bilan
au 31 mars 2008

	2008	2007
Actif		
Encaisse	272 \$	49 993 \$
Intérêts courus	70	170
	<u>342 \$</u>	<u>50 163 \$</u>
Passif		
Aide financière à verser		50 000 \$
Solde du Fonds	<u>342 \$</u>	<u>163</u>
	<u>342 \$</u>	<u>50 163 \$</u>

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
Solde du Fonds au début	163 \$	
Augmentation		
Apports	50 000	50 000 \$
Intérêts	179	291
	<u>50 342</u>	<u>50 291</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
Autres frais d'opération		128
	<u>50 000</u>	<u>50 128</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>342 \$</u>	<u>163 \$</u>

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en novembre 2007 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation du Grand Montréal, le Conseil des arts de Montréal, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal, La Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Ministre responsable des Affaires intergouvernementale Canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie Canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)**Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres (suite)**

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Fondation du Grand Montréal et le Conseil se sont engagés à verser respectivement 50 000 \$, 40 000 \$, 10 000 \$, 10 000 \$ et 50 000 \$ par année au Fonds, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, pour un montant total de 160 000 \$ par année et de 480 000 \$ au terme de l'entente.

**Bilan
au 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Actif	
Encaisse	50 000 \$
Intérêts courus	5
Apports à recevoir	<u>110 000</u>
	<u>160 005 \$</u>
Passif	
Aide financière à verser	160 000 \$
Solde du Fonds	<u>5</u>
	<u>160 005 \$</u>

**Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	160 000 \$
Intérêts	<u>5</u>
	160 005
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>160 000</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>5 \$</u>

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains des Laurentides.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus des Laurentides, le Forum jeunesse des Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)**Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres (suite)**

En vertu de cette entente, le Forum jeunesse des Laurentides s'est engagé à verser à la Conférence régionale des élus des Laurentides une somme de 150 000 \$ sur deux ans, soit 75 000 \$ en 2007-2008 et en 2008-2009. Le Conseil de la culture des Laurentides s'est engagé pour sa part à verser 30 000 \$ à la Conférence régionale des élus des Laurentides, à raisons de 10 000 \$ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. La Conférence régionale des élus des Laurentides s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues du Forum jeunesse des Laurentides et du Conseil de la culture des Laurentides, de même qu'une somme de 60 000 \$ sur trois ans, à raison de 20 000 \$ par année, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

**Bilan
au 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Actif	
Encaisse	105 000 \$
Intérêts courus	<u>190</u>
	<u>105 190 \$</u>
Passif	
Aide financière à verser	79 524 \$
Solde du Fonds	<u>25 666</u>
	<u>105 190 \$</u>

**Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	105 000 \$
Intérêts	<u>190</u>
	105 190
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>79 524</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>25 666 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)**Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l’Abitibi-Témiscamingue**

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu’aux collectifs d’artistes et d’écrivains, de même qu’aux organismes artistiques professionnels de l’Abitibi-Témiscamingue, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue s’est engagée à verser au Conseil une somme de 225 000 \$ sur trois ans, dont 150 000 \$ pour le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et 75 000 \$ pour le soutien à la consolidation d’organismes artistiques professionnels, à raison de 75 000 \$ par année, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

**Bilan
au 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Actif	
Encaisse	75 000 \$
Intérêts courus	<u>136</u>
	<u>75 136 \$</u>
Passif	
Aide financière à verser	75 000 \$
Solde du Fonds	<u>136</u>
	<u>75 136 \$</u>

**Évolution du solde du Fonds
de l’exercice terminé le 31 mars 2008**

	<u>2008</u>
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	75 000 \$
Intérêts	<u>136</u>
	75 136
Diminution	
Aide financière octroyée	<u>75 000</u>
Solde du Fonds à la fin	<u><u>136 \$</u></u>

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 197 788 \$ (2007 : 1 485 049 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil s'établissent à 17 294 200 \$. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 994 200 \$ en 2008-2009 et 5 650 000 \$ en 2009-2010 et 2010-2011.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Yvan Gauthier

Québec, le 15 mai 2008

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2008 des fonds en fidéicommiss « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale », « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres », et « Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommiss au 31 mars 2008 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommiss pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 15 mai 2008

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-62.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice de trois mois terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u> (3 mois)
PRODUITS	
Subventions du gouvernement du Québec	6 164 800 \$
Droits de scolarité	90 417
Intérêts	8 674
Autres produits	<u>20 352</u>
	<u>6 284 243</u>
CHARGES	
Traitements et avantages sociaux	3 867 080
Loyers	1 053 373
Services professionnels, administratifs et autres	278 547
Services d'entretien	264 469
Frais de déplacements	140 662
Fournitures et approvisionnements	62 330
Frais bancaires	475
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>70 715</u>
	<u>5 737 651</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>546 592</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2007

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 mars 2007</u> (note 2)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	181 632 \$	
Avance au Fonds consolidé du revenu – sans intérêt	1 447 794	
Créances (note 4)	1 731 538	1 704 439 \$
Frais payés d'avance	<u>20 520</u>	<u>1 704 439</u>
	3 381 484	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	4 096 401	4 096 401
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>2 035 116</u>	<u>2 038 388</u>
	<u>9 513 001 \$</u>	<u>7 839 228 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 7)	924 100 \$	96 432 \$
Versement sur le dû au gouvernement du Québec (note 8)	348 000	348 000
Produits reportés	<u>70 100</u>	<u>70 904</u>
	1 342 200	515 336
Provision pour vacances et congés de maladie (note 9)	5 913 682	5 613 365
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	<u>1 615 188</u>	<u>1 615 188</u>
	<u>8 871 070</u>	<u>7 743 889</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	95 339	95 339
Excédent cumulé	<u>546 592</u>	<u>95 339</u>
	641 931	95 339
	<u>9 513 001 \$</u>	<u>7 839 228 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil d'administration,
Francine Grégoire, président du conseil d'administration
Nicolas Desjardins, administrateur

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice de trois mois terminé le 30 juin 2007

	2007 (3 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des produits sur les charges	546 592 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	70 715
	617 307
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	
Créances	(27 099)
Frais payés d'avance	(20 520)
Charges à payer et frais courus	799 075
Produits reportés	(804)
Provision pour vacances et congés de maladie	300 317
	1 050 969
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 668 276
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(38 850)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET SOLDE À LA FIN (note 10)	1 629 426 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., chapitre C-62.1) et amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elle devienne non budgétaire à compter du 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objets d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements d'enseignement de la musique ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.

2. TRANSFERT D'ACTIFS ET DE PASSIFS

À la suite des modifications législatives apportées à sa loi constitutive, les actifs et passifs ont été transférés du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au Conservatoire en date du 31 mars 2007, compte tenu de son nouveau statut d'organisme autonome. Ces actifs et passifs ont été transférés à leur valeur comptable nette. Certains de ces actifs (instruments de musique, accessoires, matériel de théâtre, matériel didactique et audio-visuel, différents livres, ouvrages de référence, bibliographies, monographies, périodiques sonores, partitions et divers autres biens) ont été transférés à une valeur nulle, compte tenu que leur valeur comptable était également nulle. En conséquence, ils ne figurent pas au poste des immobilisations corporelles.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et l'avance au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipements de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le Conservatoire examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Vacances et congés de maladie

Les obligations découlant des vacances et congés de maladie dus aux employés du Conservatoire sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Le cas échéant, les subventions affectées sont constatées à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux produits en fonction de la période couverte par ces droits.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

4. CRÉANCES

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 mars 2007</u>
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	1 516 963 \$	1 516 963 \$
Compte à recevoir – Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ⁽¹⁾	49 186	47 926
Compte à recevoir – Société immobilière du Québec ⁽¹⁾	4 883	
Taxes à recevoir	18 956	
Produit d'assurance	139 550	139 550
Avance de voyage	<u>2 000</u>	
	<u>1 731 538 \$</u>	<u>1 704 439 \$</u>

(1) Apparenté sous contrôle commun

5. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et représente les sommes devant être transférées au Conservatoire, relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances, qui étaient gagnées par les employés avant le 31 mars 2007. L'effet à recevoir prendra fin en mars 2015.

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 mars 2007</u>
Effet à recevoir	5 613 364 \$	5 613 364 \$
Effet à recevoir à court terme (note 4)	<u>1 516 963</u>	<u>1 516 963</u>
Effet à recevoir à long terme	<u>4 096 401 \$</u>	<u>4 096 401 \$</u>

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2007

5. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2008	1 516 963 \$
2009	614 892
2010	614 892
2011	614 892
2012	614 892
2013 et suivantes	<u>1 636 833</u>
	<u>5 613 364 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 30 juin 2007		Au 31 mars 2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement spécialisé	2 025 894 \$	61 555 \$	1 964 339 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	14 332	371	13 961
Équipement informatique	<u>65 605</u>	<u>8 789</u>	<u>56 816</u>
	<u>2 105 831 \$</u>	<u>70 715 \$</u>	<u>2 035 116 \$</u>
			<u>2 038 388 \$</u>

Le poste « Équipement spécialisé » inclut des orgues en cours de restauration dont la valeur nette est de 134 303 \$ (75 200 \$ au 31 mars 2007) et pour lesquels aucun amortissement n'est pris.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	30 juin 2007	31 mars 2007
Traitements et avantages sociaux	459 231 \$	96 432 \$
Fournisseurs	<u>464 869</u>	
	<u>924 100 \$</u>	<u>96 432 \$</u>

8. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	30 juin 2007	31 mars 2007
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	1 963 188 \$	1 963 188 \$
Moins : Versement exigible à court terme	<u>348 000</u>	<u>348 000</u>
	<u>1 615 188 \$</u>	<u>1 615 188 \$</u>

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2007

8. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les versements en capital des 5 prochains exercices et des exercices subséquents sur l'emprunt au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2008	348 000 \$
2009	267 760
2010	253 593
2011	241 791
2012	223 394
2013 et suivantes	628 650
	<u>1 963 188 \$</u>

Le ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine (ministère) versera au nouveau Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement au ministère par l'Assemblée nationale.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conservatoire imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 140 826 \$. Les obligations du Conservatoire à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	Au 30 juin 2007			Au 31 mars 2007
	Vacances	Congés de maladie	Total	Total
Solde au début à la suite du transfert	457 263 \$	5 156 102 \$	5 613 365 \$	5 613 365 \$
Charge de l'exercice	135 561	262 515	398 076	
Prestations versées au cours de l'exercice	(63 030)	(34 729)	(97 759)	
Solde à la fin	<u>529 794 \$</u>	<u>5 383 888 \$</u>	<u>5 913 682 \$</u>	<u>5 613 365 \$</u>

10. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	Au 30 juin 2007
Encaisse	181 632 \$
Avance au Fonds consolidé du revenu	<u>1 447 794</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 629 426 \$</u>

En date du 30 juin 2007, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 28 593 \$.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2007

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire est engagé avec différents fournisseurs pour la location d'appareils de bureautique, échéant à diverses dates jusqu'en septembre 2011.

Les dépenses de location de ces appareils pour l'exercice de trois mois terminé le 30 juin 2007 s'élèvent à 10 420 \$. Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2008	31 260 \$
2009	31 330
2010	26 408
2011	20 126
2012	4 094
	<u>113 218 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (ministère) a assumé, pour le Conservatoire, certaines charges ayant trait au développement d'un système informatique. De plus, la Société du Grand théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire. Par ailleurs, le Conservatoire a pris en charge des traitements et avantages sociaux de certains employés du ministère pour un montant de 31 012 \$. Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Le Conservatoire a reçu des services professionnels ainsi que des services d'entretien du ministère aux montants de 42 695 \$ et de 179 456 \$ respectivement. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. FONDATION WILFRID-PELLETIER

La Fondation Wilfrid-Pelletier, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des donations afin d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de maximiser les bourses octroyées aux étudiants, le Conservatoire a assumé pour la Fondation certains frais représentant 10 910 \$.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec et du montant dû au gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Nicolas Desjardins

Le directeur des services administratifs par intérim,
Alain Boudreault

Québec, le 21 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 31 mars 2007 et au 30 juin 2007, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de 3 mois se terminant le 30 juin 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conservatoire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire au 31 mars 2007 et au 30 juin 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 3 mois, terminé le 30 juin 2007, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mai 2008

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Revenus d'intérêt	145 606	131 338
Revenus de location :		
– Réseau de la santé (note 5)	160 212	152 264
– Autres – net (note 6)	398	976
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	3 270	1 998
Honoraires d'expertise	1 313	1 563
Subvention du gouvernement du Canada (note 7)		144
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	719	14
Amortissement des apports reportés	4 735	3 988
Revenus de projets à l'étude retirés	1 786	
Autres produits	235	39
	<u>318 274</u>	<u>292 324</u>
CHARGES		
Frais financiers – net (note 8)	222 244	213 761
Amortissement (note 9)	58 690	57 467
Charges générales et administratives (note 10)	10 643	9 536
Coûts d'expertise	781	1 439
Réduction de valeur des biens immobiliers	2 530	
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	1 786	
Système d'information sur les immeubles du réseau	144	785
Autres charges	593	
Remise aux clients (note 11)	3 283	
	<u>300 694</u>	<u>282 988</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>17 580</u></u>	<u><u>9 336</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	150 953	141 617
Ajustement relatif à l'application du chapitre 3855 sur les instruments financiers (note 3)	<u>2 954</u>	
Solde ajusté du début de l'exercice	153 907	141 617
Bénéfice net	<u>17 580</u>	<u>9 336</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>171 487</u></u>	<u><u>150 953</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 505	13 050
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	3 699	5 143
Contributions d'organismes se rapportant aux terrains	<u>102</u>	<u>312</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>22 306</u></u>	<u><u>18 505</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse		12 378
Créances (note 12)	47 605	23 221
Frais payés d'avance	379	1 739
Créances du gouvernement du Québec relatives aux projets à l'étude retirés	1 713	
Loyers à recevoir (note 13)	8 022	9 059
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 14)	62 198	68 267
Prêts (note 15)	1 851 133	1 981 385
Créances à recevoir – projets mandatés (note 16)	436 822	519 281
Biens immobiliers (note 17)	1 935 881	1 901 779
Actifs incorporels (note 18)	13 513	14 331
Immeubles destinés à la vente (note 19)	775	823
Projets à l'étude	28 183	30 881
Autres éléments d'actif (note 20)	24 292	38 026
	<u>4 410 516</u>	<u>4 601 170</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	3 070	
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer (note 21)	40 081	40 361
Intérêts courus (note 22)	43 985	55 802
Emprunts à court terme (note 23)	2 104 255	2 293 647
Dette à long terme (note 24)	1 841 004	1 876 758
Autres éléments de passif (note 25)	174 328	155 144
	<u>4 206 723</u>	<u>4 421 712</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 26)	10 000	10 000
Surplus d'apport	22 306	18 505
Bénéfices non répartis	171 487	150 953
	<u>203 793</u>	<u>179 458</u>
	<u>4 410 516</u>	<u>4 601 170</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 29)

Pour le Conseil d'administration,
Michel L. Lesage, président
Louise Rochette, présidente du comité de vérification

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	17 580	9 336
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	(719)	(14)
Réduction de valeur des biens immobiliers	2 530	
Ajustement des produits dérivés à la juste valeur	(650)	
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	1 366	
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	8 745	7 913
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(67 269)	(63 001)
Intérêts imputés aux biens immobiliers, aux actifs incorporels, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actif	(8 432)	(6 116)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés et prêts CPE	(3 270)	(1 999)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(983)	(1 242)
Remise aux clients	3 283	
Amortissement		
Biens immobiliers	57 629	56 439
Actifs incorporels	51	88
Autres éléments d'actif	2 106	2 529
Autres éléments de passif	(4 735)	(3 988)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Créances	(9 571)	(1 542)
Frais payés d'avance	(19)	(1 666)
Loyers à recevoir	1 037	962
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer	(1 440)	426
Intérêts courus	(11 817)	7 906
	<u>(14 578)</u>	<u>6 031</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	1 222 794	756 814
Sorties de fonds des prêts	(1 046 321)	(999 257)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	326 460	196 941
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(219 177)	(131 938)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	9 876	
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(3 807)	(3 807)
Acquisition de biens immobiliers	(58 771)	(63 390)
Produit de disposition de biens immobiliers	18	15
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(197)	(4)
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	1 650	
Rentrées de fonds des projets à l'étude	324	2
Sorties de fonds des projets à l'étude	(12 873)	(15 445)
Acquisition des autres éléments d'actif	(1 287)	(415)
Acquisition d'actifs incorporels	(3 273)	(2 217)
	<u>215 416</u>	<u>(262 701)</u>
Montants à reporter	<u>200 838</u>	<u>(256 670)</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Montants reportés	<u>200 838</u>	<u>(256 670)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	14 389 983	11 857 736
Remboursement des emprunts à court terme	(14 580 339)	(11 628 436)
Emprunts à long terme	239 985	101 935
Remboursement de la dette à long terme	(273 473)	(80 077)
Augmentation nette des autres éléments de passif	7 518	17 002
Augmentation nette du surplus d'apport	<u>40</u>	<u>312</u>
	<u>(216 286)</u>	<u>268 472</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 448)	11 802
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>12 378</u>	<u>576</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 31)	<u><u>(3 070)</u></u>	<u><u>12 378</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., c. C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, à la construction, à l'entretien et à l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

REVENUS DE LOCATION

La Corporation constate les revenus de location provenant du réseau de la santé en comptabilisant mensuellement une provision établie en fonction des loyers annuels prévus, approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au début de l'exercice financier. Un ajustement des revenus de location se fait en fin d'année pour tenir compte des loyers réels. Toute différence est comptabilisée à titre de dû ou à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement qui varient de 10 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments qui font l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives qui s'y rapportent et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**ACTIFS INCORPORELS****Développements d'applications et de logiciels**

Les développements d'applications et de logiciels relatifs aux quatre projets du Dossier de Santé du Québec, soit « Couche d'accès à l'information de santé » (CAIS), « Télé-Santé », « Services de consentement », « Adaptation de la CAIS à l'infrastructure à clé publique » (ICP-CAIS), dont la Corporation est propriétaire sont comptabilisés au coût. Les coûts comprennent, en sus des coûts directs, les frais de financement ainsi que les frais de gestion, et ce, jusqu'au moment où ils seront mis en opération. Ils seront amortis à partir de cette date.

Systèmes informatiques

Les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur, diminué des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**Travaux de conservation**

Les travaux de conservation encourus sur les immobilisations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Équipements informatiques

Les équipements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Équipements informatiques – Dossier de santé du Québec

Les équipements informatiques sont composés d'infrastructures technologiques relatives aux quatre projets du Dossier de santé du Québec, dont la Corporation est propriétaire. Ils sont comptabilisés au coût. Ils seront amortis au moment de leur mise en opération.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisés à des fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

LOYERS PERÇUS D'AVANCE

Les loyers perçus d'avance sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans, soit la durée du bail échéant en 2029 et 2030.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux puisque la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Corporation est d'inclure dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les chèques en circulation moins l'encaisse, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Corporation utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'exposent ses emprunts à court terme. Selon la politique de la Corporation, elle désigne, en bonne et due forme, certains instruments financiers dérivés comme couverture de juste valeur d'un instrument d'emprunt bien identifiés. Elle estime que les instruments financiers dérivés désignés sont efficaces comme couvertures, tant lors de la mise en place de la couverture que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à échéance, le montant notionnel (le principal) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (suite)

La Corporation utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de sa politique de gestion des activités de la trésorerie des emprunts et des placements à court terme ainsi que des risques financiers y afférents. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêt sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au bilan au poste actifs ou passifs liés aux produits dérivés. Les gains ou pertes sur le swap résultant de la réévaluation de la juste valeur du swap sont comptabilisés aux résultats à titre d'ajustement de la charge d'intérêt sur instrument d'emprunt couvert.

La valeur comptable de l'élément couvert est quant à elle ajustée pour tenir compte de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisés aux résultats.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories et évaluation

La Corporation a effectué les classements suivants :

- ▶ La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments financiers dérivés sont classés dans les « Actifs et Passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux « Résultats ».
- ▶ Les créances, les loyers à recevoir, les prêts, les créances du gouvernement du Québec relatives aux projets à l'étude retirés et les créances à recevoir – projets mandatés sont classés dans les « Prêts et créances ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui correspond à une évaluation au coût pour la Corporation.
- ▶ Les créditeurs et retenues sur contrat à payer, les intérêts courus, les emprunts à court terme ainsi que les dettes à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créditeurs et retenues sur contrat à payer, les intérêts courus, les emprunts à court terme, cette évaluation correspond au coût. L'évaluation des dettes à long terme, quant à elle, correspond généralement au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- ▶ Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme sont classées dans les « Placements détenus jusqu'à leur échéance ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Corporation, cette évaluation correspond au coût.

DÉRIVÉS

La juste valeur est enregistrée comme actifs ou passifs liés aux produits dérivés au bilan.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction engagés lors de l'émission de dettes à long terme sont déduits de leur valeur comptable et sont amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette concernée.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

La Corporation a adopté les nouveaux chapitres suivants :

- i) Le chapitre 1530 « Résultat étendu » introduit un nouvel état financier représentant la variation des capitaux propres qui découle d'opérations et d'événements sans rapport avec l'actionnaire. Ces opérations et événements incluent la variation des gains et pertes latents relativement aux variations de juste valeur de certains instruments financiers. L'application de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Corporation. La Corporation ne présente donc pas un « Résultat étendu » puisque la comptabilisation des gains et des pertes attribuables au classement de ses instruments financiers doit être présentée aux « Résultats ».
- ii) Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Ces instruments doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et pertes s'y rapportant.

Le chapitre 3855 fournit également les lignes directrices pour la comptabilisation des coûts de transaction engagés dans l'émission de dettes à long terme. Les coûts de transaction sont maintenant déduits des dettes à long terme et sont amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette concernée. Auparavant, ils étaient présentés dans les frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'application de ce chapitre est faite rétroactivement sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. Au 1^{er} avril 2007, l'évaluation des actifs et passifs financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif et la reclassification des coûts directement attribuables à l'émission de dettes à long terme en diminution de la dette à long terme ont eu pour effet de diminuer les autres éléments d'actifs et les dettes à long terme de 9,4 M\$ et 12,4 M\$ respectivement. Les bénéfices non répartis d'ouverture ont augmenté de 3,0 M\$.

De plus, la Corporation a choisi le 1^{er} mars 2003 comme date de transition pour le recensement des instruments financiers incorporés. Un instrument financier incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat pour laquelle les caractéristiques sont similaires à un instrument financier dérivé. Ce recensement n'a pas eu d'effet sur les états financiers.

- iii) Le chapitre 3861 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » établit les normes pour la présentation des instruments financiers et les dérivés non financiers et identifie l'information relative qui devrait être présentée.
- iv) Le chapitre 3865 « Couvertures » apporte des précisions aux dispositions de la note d'orientation 13 (« NOC-13 »), Relations de couvertures. Ce chapitre indique le moment et la façon d'utiliser la comptabilité de couverture ainsi que l'information à divulguer. La comptabilité de couverture permet de comptabiliser les gains et les pertes rattachés à un instrument financier dérivé dans la même période que ceux rattachés à l'élément couvert. Antérieurement, l'échange périodique de paiements d'intérêt sur les contrats de swap de taux d'intérêt était comptabilisé à titre d'ajustement de la charge d'intérêt sur instrument d'emprunt couvert. Le montant net correspondant à payer à des contreparties ou à recevoir des contreparties était enregistré comme actifs ou passifs liés aux produits dérivés au bilan. Depuis le 1^{er} avril 2007, les contrats de swaps de taux d'intérêt que la Corporation conclut à titre d'élément de couverture de la juste valeur de ses emprunts à court terme sont comptabilisés dans le cadre d'une relation de couverture selon la méthode décrite aux conventions comptables.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouveaux chapitres relativement au capital et aux instruments financiers, soit les chapitres 1535, 3862 et 3863 qui s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, soit le 1^{er} avril 2008 pour la Corporation. La Corporation prévoit que l'application de ces nouveaux chapitres n'aura pas un impact significatif sur ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital » d'une entité et la façon dont il est géré. Selon ces nouvelles normes, une entité devra fournir les informations suivantes :

- ▶ ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- ▶ des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- ▶ le fait qu'elle se soit conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise;
- ▶ si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences d'une telle inapplication.

Le chapitre 3862 « Instruments financiers – information à fournir » modifie les obligations d'informations à fournir relativement aux instruments financiers qui étaient auparavant incluses dans le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Selon ces nouvelles normes, une entité devra fournir des informations dans ses états financiers qui permettront aux utilisateurs d'évaluer :

- ▶ l'importance des instruments financiers sur sa situation financière et sa performance financière;
- ▶ la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle s'est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Le chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation » reprend telles quelles les directives de présentation de l'ancien chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Corporation adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice ouvert le 1^{er} avril 2009. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

5. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

6. REVENUS DE LOCATION – AUTRES – NET

	2008	2007
Revenus de location	<u>4 130</u>	<u>3 998</u>
Charges		
Frais d'exploitation	1 654	1 510
Intérêts	472	443
Travaux de conservation	769	256
Amortissement des immeubles	743	719
Amortissement des aménagements de locaux	<u>94</u>	<u>94</u>
	<u>3 732</u>	<u>3 022</u>
	<u><u>398</u></u>	<u><u>976</u></u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada qui lui permet d'assumer le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

8. FRAIS FINANCIERS – NET

	2008	2007
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	19 547	19 214
Billets	98 192	99 895
Autres dettes	2 501	2 567
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme		487
Autres frais financiers	(3 365)	8
	116 875	122 171
Moins :		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 614	1 797
	115 261	120 374
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	113 754	97 869
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire, aux projets à l'étude, aux actifs incorporels et aux autres éléments d'actif	6 766	4 477
Revenus d'intérêt	5	5
	106 983	93 387
	222 244	213 761

Les intérêts sur les emprunts à court terme comprennent un montant de 1,0 M\$ qui représente le gain net comptabilisé sur les contrats de swaps de taux d'intérêt utilisés dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées, sous contrôle commun, s'élèvent à 100,7 M\$ (2007 : 102,5 M\$) pour les emprunts à long terme et 65,2 M\$ (2007 : 43,7 M\$) pour les emprunts à court terme.

Les autres frais financiers représentent principalement le montant récupéré de 3,3 M\$ à la suite d'un règlement à l'amiable intervenu le 6 décembre 2007. Il s'agit du remboursement de contributions payées en 2006, relatives au refinancement avant échéance d'emprunts à long terme d'un montant de 3,5 M\$.

9. AMORTISSEMENT

	2008	2007
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	52 963	51 723
Mobilier et équipement en location	3 923	3 997
Autres éléments d'actif		
Travaux de conservation	1 804	1 747
	58 690	57 467

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	10 249	9 173
Frais des locaux occupés par la Corporation	633	813
Services professionnels	396	358
Postes, messageries, communication et commercialisation	221	178
Informatique	309	227
Frais administratifs et de bureau	261	237
Autres charges	659	616
Amortissement du mobilier et équipement, des systèmes informatiques et des équipements informatiques	259	289
	<u>12 987</u>	<u>11 891</u>
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux créances à recevoir – projets mandatés et aux projets à l'étude	1 165	1 310
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	1 179	1 045
	<u>10 643</u>	<u>9 536</u>

11. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2007-2008, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 3 % de la charge d'intérêt 2007-2008 sur les créances à recevoir – projets mandatés et sur les prêts portant intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

12. CRÉANCES

	2008	2007
Montant à recevoir du gouvernement du Québec	23 237	17 960
Agences de la santé et des services sociaux	19 041	280
Établissements du réseau de la santé	4 250	4 725
Intérêts à recevoir sur les dérivés	689	
Autres	388	256
	<u>47 605</u>	<u>23 221</u>

Le 24 octobre 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux a précisé que le transfert de propriété en faveur de la Corporation des actifs du projet Index-patient maître (IPME) ne prendra effet qu'au terme des travaux réalisés. Ainsi, les coûts qui étaient auparavant présentés dans les actifs incorporels et dans les autres éléments d'actifs ont été reclassés dans les créances. Au 31 mars 2007, ces coûts étaient respectivement de 11,1 M\$ et de 5,7 M\$. Ainsi, au 31 mars 2008, les créances relatives aux agences de la santé et des services sociaux incluent les coûts du projet IPME pour un montant de 17,9 M\$.

13. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti, avec l'accord du ministère, en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. LOYERS À RECEVOIR (suite)

Les montants à recevoir au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2009	237
2010	245
2011	220
2012	230
2013	240

14. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 4,6 % (2007 : 5,0 %).

Les montants des versements (retraits) en capital au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	(36 718)
2010	1 320
2011	1 320
2012	1 320
2013	(6 040)

15. PRÊTS

	2008	2007
Agences de la santé et des services sociaux (*)	820 466	790 696
Établissements du réseau de la santé (**)	1 024 489	1 181 168
Centres de la petite enfance (***)	4 762	7 450
Autres	1 416	2 071
	<u>1 851 133</u>	<u>1 981 385</u>

* Ces prêts incluent un montant de 351,8 M\$ (2007 : 435,7 M\$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt effectifs varient en 2007 et 2008 entre 5,7 % et 11,6 % pour des échéances entre 2009 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 468,7 M\$ (2007 : 355,0 M\$) qui consiste en des marges de crédit qui portent actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 989,4 M\$ (2007 : 1 129,2 M\$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires + 0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 35,1 M\$ (2007 : 52,0 M\$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2009 et 2018 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

16. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

17. BIENS IMMOBILIERS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeubles en exploitation			
Terrains	101 546		96 944
Bâtiments	2 021 157	382 719	1 661 276
	<u>2 122 703</u>	<u>382 719</u>	<u>1 758 220</u>
Immeubles en cours de construction			
Terrains	67 764		65 135
Bâtiments	114 813		61 185
	<u>182 577</u>		<u>126 320</u>
Mobilier et équipement en location	43 846	30 526	17 239
	<u>2 349 126</u>	<u>413 245</u>	<u>1 901 779</u>

Frais capitalisés aux biens immobiliers

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers :

	2008	2007
Intérêts sur emprunts à court terme	5 256	2 700
Charges générales et administratives	894	986

18. ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Développements d'applications et de logiciels	13 020		14 167
Systèmes informatiques	949	456	164
	<u>13 969</u>	<u>456</u>	<u>14 331</u>

Le 31 mars 2008, le Conseil du trésor autorisait par le CT 206189 la nouvelle organisation et répartition des projets ainsi que le nouveau découpage du contour financier du Dossier de Santé du Québec pour un montant autorisé d'emprunt de 130,9 M\$. Ainsi, la Corporation détient la propriété de quatre projets comparativement à trois projets l'an dernier. De plus, selon les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Corporation deviendra propriétaire des actifs du projet Index-patient maître (IPME) seulement aux termes des travaux réalisés.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

19. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	223		223	808
Bâtiments	1 083	531	552	15
	<u>1 306</u>	<u>531</u>	<u>775</u>	<u>823</u>

20. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme				9 423
Travaux de conservation	28 334	8 862	19 472	19 921
Équipements informatiques	826	560	266	234
Équipements informatiques – Dossier de Santé du Québec	1 328		1 328	5 664
Mobilier et équipement	1 296	773	523	595
Aménagements de locaux	2 094	474	1 620	1 714
Travaux internes	158		158	475
Actifs liés aux produits dérivés	925		925	
	<u>34 961</u>	<u>10 669</u>	<u>24 292</u>	<u>38 026</u>

21. COMPTES FOURNISSEURS ET RETENUES SUR CONTRATS À PAYER

	2008	2007
Montant dû au gouvernement du Québec	520	2 360
Agence de la santé et des services sociaux	3 417	2 390
Établissements du réseau de la santé	1 600	1 979
Autres	34 544	33 632
	<u>40 081</u>	<u>40 361</u>

22. INTÉRÊTS COURUS

	2008	2007
Apparentés – entités sous contrôle commun	40 195	41 564
Autres	3 790	14 238
	<u>43 985</u>	<u>55 802</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

23. EMPRUNTS À COURT TERME

	2008	2007
Billets à escompte		
Institutions financières, 3,60 % à 4,05 %	618 835	1 414 562
Fonds consolidé de la Province de Québec, 3,83 % à 4,05 %	198 271	541 085
Fonds d'amortissement de la Province de Québec, 3,60 %	69 835	
Financement Québec, 3,61 % à 4,81 %	798 270	
Fiducie pour la qualité de l'air, 3,63 % à 3,64 %	120 314	
Fiducie pour les délais d'attente, 3,60 % à 3,63 %	31 635	
Fiducie pour l'immunisation contre le VPH, 3,55 % et 3,60 %	45 348	
Fonds des barrages QLK, 3,60 %	3 622	
Fonds redevances matières résiduelles, 3,60 %	17 038	
Société de financement des infrastructures locales, 3,60 % à 3,63 %	144 724	
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec		310 000
Fonds d'amortissement de la Province de Québec, 3,53 % et 3,56 %	12 852	
Fonds consolidé de la Province de Québec, 3,53 %	43 511	28 000
	<u>2 104 255</u>	<u>2 293 647</u>

Au 31 mars 2008, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M\$. Elle est renouvelable le 31 août 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

24. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2008	2007
Obligations :			
– 11 % et 11,25 %, échéant en 2009 et 2019	11,54 % à 11,82 %	59 857	74 590
– Sans versement d'intérêt pour une période de 15 ans à 19 ans et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 %, échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	10,51 % à 10,56 %	116 767	112 526
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :			
– 3,73 % à 6,52 %, échéant de 2010 à 2039	3,94 % à 6,74 %	1 324 985	1 451 368
– 6,77 % et 6,79 %, échéant en 2023	7,0 % et 7,01 %	165 035	175 850
– 9,38 %, échéant en 2018 et 2021	9,82 % et 9,98 %	24 906	27 319
– Taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois moins écart de rendement nominal de 0,0355 %, échéant en 2039	4,57 %	115 494	
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :			
– 5,56 % et 6,40 %, échéant en 2009 et 2016		601	664
– 8,32 %, échéant en 2019		452	493
– 9,38 %, échéant en 2018		419	461
Hypothèques de l'Immobilière SHQ garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 100,1 M\$ à des taux variant :			
– 6,88 %, échéant de 2020 à 2023		12 976	14 460
– 7,5 % et 7,88 %, échéant de 2021 à 2029		4 407	4 538
– 6,88 % et 8 %, échéant de 2020 à 2030		15 105	14 489
		<u>1 841 004</u>	<u>1 876 758</u>

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

24. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement- Québec *	Fonds de financement du gouvernement du Québec *	Immobilière SHQ *	Autres non apparentés	Total des versements
2009	313	71 759	1 073	53 026	126 171
2010	129	166 208	1 153	4 490	171 980
2011	129	121 595	1 238	17 449	140 411
2012	129	62 942	1 330	19 280	83 681
2013	129	62 542	1 429	22 203	86 303

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

* Entités sous contrôle commun

25. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	396 661	222 846	173 815	154 586
Passifs liés aux produits dérivés				87
Loyers perçus d'avance	620	107	513	471
	<u>397 281</u>	<u>222 953</u>	<u>174 328</u>	<u>155 144</u>

Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes apparentés (3,0 M\$) et non apparentés (3,8 M\$) pour financer des projets de construction se sont élevées à 6,8 M\$ (2007 : 16,9 M\$)

26. CAPITAL-ACTIONS

	2008	2007
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
100 000 actions	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la majorité des produits et des charges de la Corporation proviennent d'opérations conclues avec les agences de la Santé et des Services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

De plus, les immeubles acquis d'apparentés pour une contrepartie mineure ou nulle mesurée à la juste valeur s'élèvent à 5,9 M\$ (2007 : 11,3 M\$) avec une contrepartie équivalente aux apports reportés ou au surplus d'apport et, donc, inscrits à une valeur comptable nette mineure ou nulle.

La Corporation est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations mesurées à la valeur d'échange ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Produits dérivés**

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les activités de financement à court terme avec le ministère des Finances du Québec, la Corporation a conclu des swaps de taux d'intérêt. Les swaps conclus sont pour une durée inférieure à une année.

De plus, au cours de l'exercice, la Corporation a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt afin de gérer les risques financiers liés à l'émission d'une dette à long terme à taux variable au montant de 116,4 M\$ en réduisant son exposition à la volatilité des marchés. Ce contrat ne respecte pas les principes de la comptabilité de couverture.

	2008		2007	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
Swaps de taux d'intérêt	925	1 987 250	(158)	2 293 647

Les échéances des swaps de taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2008 varient entre 29 et 135 jours. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est établie en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie selon les taux futurs qui sont extrapolés de façon implicite à partir de la courbe du marché des facteurs d'actualisation.

Autres instruments financiers

En millions de dollars	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ⁽¹⁾	1 841	2 034	1 877	2 076
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme ⁽²⁾	62	67	68	73
Emprunts à court terme ⁽³⁾	2 104	2 104	2 294	2 294
Prêts ⁽⁴⁾	1 851	1 900	1 981	2 036
Loyers à recevoir ⁽⁵⁾	8		9	
Autres éléments d'actif et de passif ⁽⁶⁾	574		653	

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

28. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers a été établie en fonction des méthodes et des hypothèses suivantes :

- (1) Actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.
- (2) Compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y affèrent.
- (3) Correspond à la valeur comptable des titres étant donné leur court délai de renouvellement.
- (4) Un montant de 400,5 M\$ (2007 : 490,4 M\$) représente la juste valeur des prêts équivalents à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 499,3 M\$ (2007 : 1 545,7 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.
- (5) La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créances. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 25 ans et ne portent pas intérêt.
- (6) La juste valeur des chèques en circulation moins encaisse, des créances, des frais payés d'avance, des créances du gouvernement du Québec relatives aux projets à l'étude retirés, des créances à recevoir – projets mandatés, des comptes fournisseurs et des retenus sur contrats à payer et des intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donnée soit leur courte période d'échéances, soit leur échéance indéterminable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

La majorité des dettes à long terme sont émises à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt. De plus, l'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. La Corporation est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à court terme. La Corporation désigne certains swaps de taux d'intérêt à titre de couvertures des dettes sous-jacentes.

Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses les engagements financiers que les établissements de santé ont contractés sur les baux et sur les prêts.

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2008, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 96,9 M\$ (2007 : 93,5 M\$), dont 37,2 M\$ (2007 : 43,5 M\$) pour des projets en cours, 35,6 M\$ (2007 : 46,0 M\$) pour des projets à l'étude et 21,7 M\$ (2007 : 1,6 M\$) pour les projets du Dossier de Santé du Québec pour lesquels la Corporation est propriétaire.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de trésorerie et équivalents de trésorerie futurs car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)**INSTRUMENTS DE CRÉDIT (suite)**

	2008	2007
Prêts		
Agences de la santé et des services sociaux	396 658	324 513
Établissements du réseau de la santé	11 376	11 692
Centres de la petite enfance		1 012
Autres		108
	<u>408 034</u>	<u>337 325</u>

ÉVENTUALITÉS**Réclamation d'assurance**

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 8,8 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2008. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'était pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation, au montant de 32,9 M\$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque soit considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

30. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation participent soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

30. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Corporation au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et RRAS a augmenté de 7,78 % à 10,54 %.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,5 M\$ (2007 : 0,4 M\$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Vacances	Maladie	Total	Total
Solde au début	778	1 168	1 946	1 822
Montants transférés *	2	47	49	(15)
Charge de l'exercice	801	346	1 147	950
Sous-total	1 581	1 561	3 142	2 757
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	679	462	1 141	811
Solde à la fin	902	1 099	2 001	1 946

Le solde de cette provision est inclus au poste « Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer ».

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées à la suite de transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation. Ces montants sont présentés dans le poste « Autres charges » des charges générales et administratives.

31. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui figurent dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse		12 378
Chèques en circulation moins encaisse	(3 070)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 070)	12 378

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 232,3 M\$ (2007 : 203,7 M\$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 76,1 M\$ (2007 : 67,1 M\$).

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 10,2 M\$ (2007 : 13,8 M\$) dont un montant de 3,3 M\$ (2007 : 2,2 M\$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 0,8 M\$ a été déboursé au cours de l'exercice pour les acquisitions de l'exercice précédent. Par ailleurs, au cours de l'exercice un montant de 10,8 M\$ a été retiré des actifs incorporels suite aux directives du ministère de la Santé et des Services sociaux et a été reclassé dans les créances.

De plus, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 79,2 M\$ (2007 : 78,0 M\$), dont un montant de 58,8 M\$ (2007 : 63,4 M\$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 18,6 M\$ (2007 : 15,5 M\$) a été déboursé au cours de l'exercice pour les acquisitions de l'exercice précédent. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 20,9 M\$ (2007 : 11,5 M\$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Michel L. Lesage

Québec, le 3 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2008

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subventions (note 4)	61 353 345 \$	57 550 145 \$
Transports ambulanciers (note 5)	27 595 446	27 962 458
Résultat net des activités de formation externes (note 6)	83 759	(16 793)
Divers (note 7)	<u>1 656 224</u>	<u>580 574</u>
	90 688 774	86 076 384
CHARGES (note 8)	<u>90 662 589</u>	<u>84 387 548</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>26 185</u></u> \$	<u><u>1 688 836</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 688 836 \$	2 943 318 \$
Récupération par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'excédent cumulé	<u>(1 688 836)</u>	<u>(2 943 318)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>26 185</u>	<u>1 688 836</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>26 185</u></u> \$	<u><u>1 688 836</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 162 629 \$	5 401 441 \$
Créances (note 10)	7 415 465	5 999 212
Frais payés d'avance	17 763	44 117
À recevoir du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	<u>363 045</u>	
	13 958 902	11 444 770
Immobilisations (note 12)	<u>16 051 084</u>	<u>17 819 322</u>
	<u><u>30 009 986</u></u> \$	<u><u>29 264 092</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales et au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	363 520 \$	2 227 160 \$
Charges à payer et frais courus	22 123 732	18 484 326
Subventions reportées		110 000
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	<u>1 797 906</u>	<u>1 348 696</u>
	24 285 158	22 170 182
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	<u>5 698 643</u>	<u>5 405 074</u>
	29 983 801	27 575 256
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>26 185</u>	<u>1 688 836</u>
	<u><u>30 009 986</u></u> \$	<u><u>29 264 092</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 17)		
ÉVENTUALITÉ (note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FLUX DE TRÉSORERIE**
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX (note 19)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	26 185 \$	1 688 836 \$
Éléments hors caisse imputés aux résultats		
Récupération par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'excédent cumulé	(1 688 836)	(2 943 318)
Amortissement des immobilisations	4 031 340	1 849 450
Dépréciation d'immobilisations	381 598	
Gain (perte) sur aliénations d'immobilisations	(318 944)	28 419
	<u>2 431 343</u>	<u>623 387</u>
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Créances	(1 416 253)	(846 442)
Frais payés d'avance	26 354	(32 153)
À recevoir du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	(363 045)	
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales et au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	(1 863 640)	951 597
Charges à payer et frais courus	3 291 965	2 597 022
Subventions reportées	(110 000)	110 000
	<u>(434 619)</u>	<u>2 780 024</u>
	<u>1 996 724</u>	<u>3 403 411</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(1 862 699)	(394 922)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(720 329)	(7 928 785)
Produit d'aliénations d'immobilisations	1 347 492	10 540
	<u>627 163</u>	<u>(7 918 245)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	761 188	(4 909 756)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5 401 441</u>	<u>10 311 197</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>6 162 629 \$</u>	<u>5 401 441 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES****ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT	<u>231 182 \$</u>	<u>1 275 563 \$</u>
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	1 709 646	755 471
Intérêts	10 451	34 997
Récupération de taxes	<u>2 450</u>	
	<u>1 722 547</u>	<u>790 468</u>
Diminution		
Contribution au programme RCR au secondaire	50 000	50 000
Honoraires professionnels	40 930	57 465
Système de priorisation des appels	291 582	404 079
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	160	9 800
Achats d'écussons	13 960	21 581
Contribution au projet pilote en soins préhospitaliers avancés		158 400
Formation	20 000	12 000
Contribution à des congrès	22 500	
Publications	5 244	
Frais d'impression	8 264	
Contribution au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	713 154	558 967
Remboursements des achats de vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers relatifs aux années antérieures		280 058
Négociation des conventions collectives du réseau ambulancier		<u>282 499</u>
	<u>1 165 794</u>	<u>1 834 849</u>
SOLDE À LA FIN	<u>787 935 \$</u>	<u>231 182 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES**

BILAN
au 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	1 060 818 \$	123 885 \$
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	<u>363 520</u>	<u>370 645</u>
	<u><u>1 424 338</u></u> \$	<u><u>494 530</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	83 249 \$	263 348 \$
Dû au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, sans intérêt, sans modalités de remboursement	<u>553 154</u> <u>636 403</u>	<u>263 348</u>
SOLDE DU FONDS	<u>787 935</u>	<u>231 182</u>
	<u><u>1 424 338</u></u> \$	<u><u>494 530</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	719 321 \$	
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	657 821	640 340 \$
Contribution des agences de la Santé et de Services sociaux	5 728	699 350
Contribution du Fonds des activités provinciales	713 154	558 967
Intérêts	16 245	27 784
Récupération de taxes	52 866	
	1 445 814	1 926 441
Diminution		
Achats de vêtements de protection individuels	1 977 651	1 009 490
Prises de mensuration	31 629	129 139
Entretien et réparations des vêtements de protection individuels	11 990	6 793
Buanderie	90 443	15 567
Traitement électronique des données	52 937	44 573
Honoraires professionnels		1 232
Frais de réunions	162	326
Écussons (étiquettes)	323	
	2 165 135	1 207 120
SOLDE À LA FIN		719 321 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS****BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
À recevoir d'une agence de la Santé et de Services sociaux		18 870 \$
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement		1 856 515
À recevoir du Fonds des activités provinciales, sans intérêt, sans modalités de remboursement	<u>553 154 \$</u>	<u> </u>
	<u><u>553 154 \$</u></u>	<u><u>1 875 385 \$</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	190 109 \$	1 156 064 \$
Dû à la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	<u>363 045</u> <u>553 154</u>	<u> </u> <u>1 156 064</u>
SOLDE DU FONDS	<u> </u>	<u>719 321</u>
	<u><u>553 154 \$</u></u>	<u><u>1 875 385 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé (« Corporation »), corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q., 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit, à la demande du Ministère, assumer des charges spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

Un protocole d'entente, d'un patrimoine fiduciaire pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, a été signé entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les associations d'entreprises ambulancières et la Corporation. La Corporation a le mandat d'agir à titre de fiduciaire du fonds destiné à l'achat, la gestion et l'entretien des vêtements de protection individuels.

Les opérations de ces Fonds sont comptabilisées de façon distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage d'utilisation d'estimations incluent la valeur des créances à recevoir, la durée de vie utile des éléments d'actifs aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatactions des produits de subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatactions des produits

Les produits provenant des transports ambulanciers sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Prêts et créances

Les créances à recevoir ainsi que les prêts et avances aux autres Fonds sont classés comme prêts et créances. Ils sont enregistrés au coût le quel, lors de l'enregistrement initial, correspond à sa juste valeur. Les évaluations subséquentes des créances sont enregistrées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les évaluations subséquentes des prêts et avances aux autres Fonds sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les charges à payer et frais courus sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont classées comme autre passif financier. Elles sont évaluées au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement plus tout amortissement cumulé des frais de financement. Le montant comptabilisé initialement correspond au principal de la dette moins les frais de financement applicables.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 ans)
Matériel roulant	3 à 5 ans
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Corporation a adopté rétrospectivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs les nouvelles recommandations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) des chapitres 1530, « Résultat étendu », 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de présentation du résultat étendu alors que le chapitre 3855 traite, quant à lui, de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Le chapitre 3861 traite de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**a) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)***Instruments financiers (suite)*

Pour la Corporation, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Corporation, lesquels sont divulgués à la note 2.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Corporation n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

Modifications comptables

Conformément aux dispositions transitoires applicables, la Corporation a adopté les nouvelles recommandations du Manuel incluses au chapitre 1506, « Modifications comptables ». Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable de l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore adoptées par la Corporation.

b) Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Corporation appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Corporation.

4. PRODUITS - SUBVENTIONS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	61 353 345 \$	57 270 087 \$
Remboursements du Fonds des activités provinciales pour l'achat de vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers relatif aux années antérieures		<u>280 058</u>
	<u>61 353 345 \$</u>	<u>57 550 145 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. PRODUITS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2008	2007
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	15 120 398 \$	9 690 376 \$
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention pour les établissements	15 120 398	5 651 021
	<u>15 120 398</u>	<u>15 341 397</u>
Société de l'assurance automobile du Québec	875 987	1 059 657
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 197 235	4 325 274
Particuliers	6 918 754	6 876 222
Autres	483 072	359 908
	<u>27 595 446 \$</u>	<u>27 962 458 \$</u>

6. PRODUITS – RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE FORMATION EXTERNES

	2008	2007
PRODUITS		
Formation	610 298 \$	102 523 \$
Frais d'administration	91 172	
	<u>701 470</u>	<u>102 523</u>
CHARGES		
Traitements et salaires	339 579	18 579
Avantages sociaux	57 234	2 690
Charges sociales	113 097	6 074
Frais de déplacement	13 027	2 596
Services achetés	9 083	2 660
Location d'immeubles	8 093	3 500
Location d'équipements	2 076	1 066
Amortissement des immobilisations	2 321	
Frais de matériel roulant	60 699	66 036
Fournitures de bureau	4 337	665
Autres	8 165	15 450
	<u>617 711</u>	<u>119 316</u>
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE FORMATION EXTERNES	<u>83 759 \$</u>	<u>(16 793) \$</u>

7. PRODUITS – DIVERS

	2008	2007
Récupération de taxes	1 126 457 \$	1 560 \$
Intérêts	479 104	547 209
Autres	50 663	31 805
	<u>1 656 224 \$</u>	<u>580 574 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

	Formation	Administra- tion générale	Informatique	Services pré- hospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	505 236 \$	4 292 277 \$	1 189 012 \$	31 770 862 \$
Avantages sociaux (a)	533 456	1 568 137	296 047	6 848 982
Charges sociales (b)	263 643	1 029 806	238 702	13 224 280
Fournitures médicales et médicaments	6 178	1 025		1 955 021
Frais de déplacement	7 977	109 540	1 343	54 042
Services achetés (note 9)	43 481	1 322 132	461 203	1 061 719
Communications	438	265 691	161	43 638
Location d'immeubles	3 143	20 434	3 660	1 652 397
Location d'équipements		10 152		3 115
Intérêts sur contrats de location-acquisition			734	331 669
Amortissement des immobilisations	8 369	33 367	165 143	3 808 819
Dépréciation d'immobilisations				381 598
Perte (gain) sur aliénations d'immobilisations			749	(317 002)
Achats et location d'uniformes	497	1 446		1 089 997
Frais de matériel roulant	41 787	144		2 867 155
Fournitures de bureau	8 907	75 257	15 418	84 389
Créances douteuses et frais de recouvrement				1 550 619
Créances douteuses recouvrées				(70 609)
Assurances		104 340		
Intérêts et frais bancaires	35	3 075	32	504
Autres	10 014	160 547	53 196	58 483
Récupération de charges		(3 675)		(62 546)
	<u>1 433 161 \$</u>	<u>8 993 695 \$</u>	<u>2 425 400 \$</u>	<u>66 337 132 \$</u>

- (a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.
- (b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2008	Total 2007
3 341 431 \$	465 732 \$	1 287 188 \$		42 851 738 \$	40 742 107 \$
867 982	114 714	282 878		10 512 196	10 168 197
665 517	114 058	463 499		15 999 505	14 744 095
331	2 495	38 482		2 003 532	2 349 779
3 006	3 438	1 778		181 124	180 623
1 138 422	15 423	493	231 158 \$	4 274 031	4 260 016
782 372	49	68		1 092 417	1 024 173
			1 404 963	3 084 597	2 955 063
32 303			152	45 722	41 049
				332 403	17 867
11 597		1 724		4 029 019	1 849 450
		(2 691)		381 598	
		5 679		(318 944)	28 419
12 548	301	53 937		1 110 468	493 709
		2 496		2 963 023	3 600 051
112 324	1 931			300 722	303 042
				1 550 619	1 604 702
				(70 609)	(91 478)
				104 340	107 020
				3 646	2 396
13 694	833	821	75	297 663	237 494
				(66 221)	(230 226)
<u>6 981 527 \$</u>	<u>718 974 \$</u>	<u>2 136 352 \$</u>	<u>1 636 348 \$</u>	<u>90 662 589 \$</u>	<u>84 387 548 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

9. SERVICES ACHETÉS

	2008	2007
Traitement électronique des données	96 177 \$	89 310 \$
Service de buanderie	332 621	359 662
Entretien et réparation - locaux et équipement	1 461 892	1 408 421
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	546 709	527 022
Mise à jour de logiciels informatiques	78 021	125 403
Formation	107 935	106 704
Frais légaux	775 388	835 252
Frais d'expertises médicales	196 615	251 821
Honoraires professionnels	404 115	324 945
Relocalisation du siège social	143 732	70 241
Révision de processus, restructuration et orientations stratégiques	107 924	144 264
Autres	22 902	16 971
	<u>4 274 031 \$</u>	<u>4 260 016 \$</u>

10. CRÉANCES

	2008	2007
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	4 023 356 \$	1 939 297 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	65 581	64 539
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	279 496	317 713
Particuliers	2 747 116	2 970 700
Autres	43 731	31 348
	<u>7 159 280</u>	<u>5 323 597</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	300 000	510 000
Taxes de vente à recevoir	673 934	1 174 943
Autres créances	791 622	741 069
	<u>8 924 836</u>	<u>7 749 609</u>
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	<u>(1 509 371)</u>	<u>(1 750 397)</u>
	<u>7 415 465 \$</u>	<u>5 999 212 \$</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Risque de crédit**

Afin de réduire son risque de crédit, la Corporation évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client à l'exception des particuliers. La Corporation établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

La Corporation ne croit pas être exposée à un risque de crédit de ses clients plus élevé que la normale, à l'exception des créances à recevoir de particuliers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**b) Juste valeur des instruments financiers**

La valeur comptable des créances à recevoir, des charges à payer et des frais courus, se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

La valeur comptable des prêts et avances au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers et au Fonds des activités provinciales correspond à sa juste valeur compte tenu que ceux-ci portent intérêt à un taux variable.

La valeur comptable des obligations découlant de contrats de location-acquisition est comparable à sa juste valeur étant donné qu'ils ont été négociés récemment.

12. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	4 624 303 \$	4 335 860 \$	288 443 \$	268 785 \$
Mobilier et équipement	6 354 672	5 512 853	841 819	924 347
Matériel roulant	11 111 114	4 193 487	6 917 627	8 660 444
Améliorations locatives	15 978	983	14 995	
Matériel roulant en fabrication	641 464		641 464	1 331 871
Système de répartition assistée par ordinateur	6 024 027	6 008 894	15 133	5 278
	<u>28 771 558</u>	<u>20 052 077</u>	<u>8 719 481</u>	<u>11 190 725</u>
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	9 314 599	1 982 996	7 331 603	6 572 743
Équipement				35 156
Système de répartition assistée par ordinateur				20 698
	<u>9 314 599</u>	<u>1 982 996</u>	<u>7 331 603</u>	<u>6 628 597</u>
	<u>38 086 157 \$</u>	<u>22 035 073 \$</u>	<u>16 051 084 \$</u>	<u>17 819 322 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 3 673 248 \$ (2007 : 15 463 090 \$), dont des immobilisations pour un montant de 2 605 478 \$ (2007 : 6 843 413 \$) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 720 329 \$ (2007 : 7 928 785 \$) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Un achat d'équipement au montant de 347 441 \$ est dû au 31 mars 2008.

La Corporation détient une flotte de quatre (4) véhicules destinés à la revente dont le coût est complètement amorti.

13. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Aux 31 mars 2008 et 2007, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt. Tout emprunt de la Corporation, contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel de l'institution.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2008	2007
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 4,18 % à 4,43 %, échéant jusqu'en décembre 2011	7 496 549 \$	6 753 770 \$
Versements échéant en deçà d'un an	1 797 906	1 348 696
	<u>5 698 643 \$</u>	<u>5 405 074 \$</u>

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2009	2 083 150 \$
2010	2 083 150
2011	2 083 150
2012	1 898 387
Total des paiements minimums exigibles	<u>8 147 837</u>
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>651 288</u>
	<u>7 496 549 \$</u>

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 806 483 \$ (2007 : 702 731 \$). Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Corporation au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les techniciens ambulanciers et les employés de soutien de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Depuis le 1^{er} avril 2007, pour les techniciens ambulanciers, le régime a été modifié pour devenir le régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence (RRTAP), un régime hybride à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La portion du régime à cotisations déterminées est assumée par l'employé et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre de services passés. La portion du régime à prestations déterminées est assumée par l'employeur et ce régime interentreprises comporte des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 720 893 \$ (2007 : 1 412 974 \$).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2008	Total 2007
Solde au début	6 469 139 \$	(28 979) \$	6 440 160 \$	6 178 159 \$
Charges de l'exercice	8 517 420	2 101 865	10 619 285	10 383 118
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(8 366 719)</u>	<u>(2 155 183)</u>	<u>(10 521 902)</u>	<u>(10 121 117)</u>
Solde à la fin	<u>6 619 840 \$</u>	<u>(82 297) \$</u>	<u>6 537 543 \$</u>	<u>6 440 160 \$</u>

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie (suite)

Cette provision est incluse au poste « charges à payer et frais courus ».

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2008 concernant ces biens et services s'élève à 5 487 371 \$ (2007 : 3 178 675 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	4 128 689 \$
2010	3 197 841
2011	2 246 625
2012	924 880
2013	191 764
	<u>10 689 799 \$</u>

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 2 238 635 dollars américains, échéant le 31 mars 2013, pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé à l'échelle de la province du Québec. Les versements exigibles pour les prochains exercices, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2008, s'établissent comme suit :

2009	460 219 \$
2010	460 219
2011	460 219
2012	460 219
2013	460 219
	<u>2 301 095 \$</u>

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

En vertu d'un contrat signé par la Corporation, le Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers devra verser une somme maximale de 750 000 \$ taxes en sus, au cours des trois prochaines années, pour la gestion des vêtements de protection individuels pour l'ensemble des techniciens ambulanciers du Québec.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

18. ÉVENTUALITÉ

Un fournisseur de véhicules ambulanciers a déposé, en mai 2006, une réclamation au montant de 3 976 316 \$ devant la Cour supérieure du Québec. La réclamation porte sur les dommages possibles suite à la résiliation d'un contrat entre la Corporation et le fournisseur en question.

De l'avis de la direction de la Corporation, cette réclamation n'est pas fondée et est contestée. L'issue de cette affaire étant incertaine et le montant indéterminable, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Intérêts payés	336 049 \$	20 263 \$
Intérêts reçus	479 104	547 209

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Adam
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances et de la gestion des véhicules

Montréal, le 30 mai 2008

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé (« Corporation ») au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans au 31 mars 2008 du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, administrés par la Corporation ainsi que leurs états de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation, du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 2008

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Assistance emploi	58 170 399 \$	42 263 617 \$
Pension de vieillesse du Canada	48 329 217	34 543 795
Régie des rentes du Québec	14 608 264	10 428 322
Autres prestations	12 204 511	9 099 749
Crédits de taxes et impôts	5 985 859	5 180 583
Société de l'assurance automobile du Québec	5 567 932	3 151 942
Héritages	4 054 609	2 622 814
Loyers	729 205	662 180
Intérêts et dividendes	473 747	344 508
Assurances	359 269	290 682
Compensations des pertes financières	509 593	138 936
Indemnités reçues d'organismes gouvernementaux	585 000	29 000
Gain (perte) sur cession d'éléments d'actifs	32 814	(243 851)
Autres produits	1 394 870	989 351
	<u>153 005 289</u>	<u>109 501 628</u>
CHARGES		
Hébergement et allocations pour menues dépenses	124 799 421	90 690 035
Honoraires du Curateur public du Québec	5 745 267	3 955 631
Frais médicaux	4 795 430	3 399 451
Impôts et taxes	3 039 473	2 343 552
Services funéraires	2 693 282	2 020 175
Services publics	1 370 511	905 637
Frais légaux	860 712	652 510
Entretien et réparations - immeubles	573 276	580 194
Primes d'assurances	597 938	440 712
Frais d'intérêts	136 898	85 036
Autres charges	3 031 020	2 064 586
	<u>147 643 228</u>	<u>107 137 519</u>
PRODUIT AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	5 362 061	2 364 109
Réévaluation d'éléments d'actifs (note 7)	5 676 641	3 172 286
Réévaluation d'éléments de passifs (note 7)	(1 386 369)	(326 522)
Produit net matérialisé de placements des fonds collectifs (note 8)	7 425 522	3 004 034
Variation des plus ou moins values non matérialisées sur placements des fonds collectifs (note 9)	<u>(1 202 294)</u>	<u>3 930 994</u>
PRODUIT NET	<u>15 875 561 \$</u>	<u>12 144 901 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)**BILAN DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION**
au 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	19 432 298 \$	19 483 652 \$
Frais payés d'avance	5 574 339	2 563 296
Actions	2 408 469	3 595 144
Obligations (note 3)	6 510 799	4 740 879
Fonds mutuels	5 654 078	6 166 260
REER, REA, FERR (note 3)	12 005 113	10 825 758
Placements des fonds collectifs (note 4)	188 976 659	182 277 199
Immeubles	32 962 022	35 376 503
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	2 939 664	2 704 916
Pré arrangements funéraires	3 222 545	2 998 305
Billets et autres créances à recevoir (note 5)	10 216 137	9 648 138
Objets de valeur et biens en entrepôt	465 877	528 727
Véhicules automobiles	355 197	387 840
Prêts hypothécaires (note 3)	32 814	192 486
Autres actifs	60 019	107 132
	<u>290 816 030 \$</u>	<u>281 596 235 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs	15 839 639 \$	12 784 932 \$
Produits perçus d'avance	4 251 430	4 156 025
Emprunts hypothécaires (note 3)	1 704 273	1 931 661
Sommes dues par les fonds collectifs (note 6)	1 328 560	2 639 115
Dépôts sur offre d'achat	64 198	106 280
	<u>23 188 100</u>	<u>21 618 013</u>
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	<u>267 627 930</u>	<u>259 978 222</u>
	<u>290 816 030 \$</u>	<u>281 596 235 \$</u>

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,
Diane Lavallée
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)
VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
 exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(12 mois)	(9 mois)
SOLDE AU DÉBUT	<u>259 978 222</u> \$	<u>253 112 820</u> \$
PRODUIT NET	<u>15 875 552</u>	<u>12 144 901</u>
Nouveaux actifs	40 585 354	25 776 955
Nouveaux passifs	(8 291 773)	(5 744 436)
Remises des biens (note 10)	(40 737 208)	(25 817 405)
Radiation et annulation d'éléments de passifs	1 277 056	1 075 670
Radiation et annulation d'éléments d'actifs	<u>(1 059 273)</u>	<u>(570 283)</u>
	<u>(8 225 844)</u>	<u>(5 279 499)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>267 627 930</u></u> \$	<u><u>259 978 222</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2007

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement :

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs, en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens de mineurs.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour la représentation des personnes, pour l'administration des biens qui lui sont confiés, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Curateur public par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.

Les actifs et passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs sont évalués comme suit :

- **Encaisse et dépôts à terme**

L'encaisse, incluant le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes sous curatelle ou sous tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, le cas échéant.

- **Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance, correspondant à des sommes versées pour des services devant être rendus au cours du prochain exercice, sont évalués au coût.

- **Actions**

Les actions, au cours acheteur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.

- **Obligations**

Les obligations, à leur juste valeur, notamment en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

- **Fonds mutuels**

Les fonds mutuels, à leur valeur liquidative.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- **REER, REA, FERR**

Les REER, les REA et les FERR, à leur juste valeur et de la même façon que les actions, obligations, fonds mutuels et dépôts à terme, mentionnés ci-dessus.

- **Immeubles**

Les immeubles, à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée.

- **Valeur de rachat des polices d'assurance vie**

La valeur de rachat des polices d'assurance vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, elle est modifiée à la date anniversaire de la police d'assurance vie et subséquemment, lors de l'encaissement de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts.

- **Pré arrangements funéraires**

Les pré arrangements funéraires, à leur coût d'acquisition.

- **Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs**

Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à leur valeur de réalisation.

- **Objets de valeur et biens en entrepôt**

Les objets de valeur et les biens en entrepôt, à leur valeur de réalisation en début de juridiction.

Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile d'une personne représentée n'est pas présenté. Ces biens sont de peu de valeur et ne sont pas évaluable au prix d'un effort raisonnable.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actifs et de passifs ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite comme étant de 1 \$.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs énumérés ci-dessus.

Placements des fonds collectifs

La trésorerie et les équivalents de trésorerie que le Curateur public gère collectivement sont incorporés dans les fonds collectifs. Ils sont répartis en trois fonds : un fonds d'encaisse, un fonds de revenus et un fonds diversifié.

Les placements des fonds collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours acheteurs obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours acheteur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.

La fluctuation de la juste valeur des placements des fonds collectifs est comptabilisée comme plus ou moins value non matérialisée sur placements.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Créditeurs et emprunts hypothécaires**

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que « le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine ».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

Produits perçus d'avance

Les produits perçus d'avance représentent des prestations reçues avant la période au cours de laquelle elles se réaliseront.

Constataion des résultats des comptes sous administration

Le produit net de placements du fonds d'encaisse est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et des tutelles. Le produit net du fonds de revenus est versé mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Le produit net du fonds diversifié est réinvesti trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

Les différentes prestations de même que les produits de natures diverses sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés par les personnes représentées.

3. CONDITIONS CONTRACTUELLES DE CERTAINS ACTIFS ET PASSIFS

Les conditions contractuelles quant au taux d'intérêt et aux dates d'échéance des dépôts à terme, obligations, REER, REA, FERR, prêts hypothécaires et emprunts hypothécaires détenus directement par les personnes représentées, ne peuvent être recensées par le Curateur public au prix d'un effort raisonnable.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2007	2006
Court terme		
Encaisse	9 043 478 \$	9 858 843 \$
Placements temporaires	38 785 806	37 035 422
Intérêts et dividendes à recevoir	348 060	434 832
Avance au ministre du Revenu du Québec	185 586	
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalités d'encaissement (note 6)	124 650	126 855
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalités d'encaissement (note 6)	192 764	235 018
	<u>48 680 344</u>	<u>47 690 970</u>
Long terme *		
Obligations		
Actions		
Titres hypothécaires		
	<u>48 680 344 \$</u>	<u>47 690 970 \$</u>

*** Placements à long terme au 31 décembre 2007**

	Échéances	Taux d'intérêt	Fonds de revenus	Fonds diversifié	Total
			2007	2007	2007
Obligations du gouvernement du Canada	7 - 25 ans	4,00 % - 5,75 %	2 164 923	\$ 9 255 780	\$ 11 420 703
Obligations de gouvernements provinciaux	2 - 28 ans	4,00 % - 6,50 %	20 472 894	49 599 843	70 072 737
Obligations de sociétés	1 - 26 ans	4,50 % - 7,00 %	5 074 844	10 027 087	15 101 931
Actions de sociétés				40 980 898	40 980 898
			<u>27 712 661</u>	<u>\$ 109 863 608</u>	<u>\$ 137 576 269</u>

Les placements temporaires incluent des billets escomptés et des bons du trésor. Les taux d'intérêts varient de 4,26 % à 4,84 % (2006 : 4,06 % à 4,47 %).

Ces placements temporaires viennent à échéance à diverses dates jusqu'en avril 2008.

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2007	2006	2007	2006	2007	2006
397 432 \$	816 970 \$	1 493 175 \$	1 980 115 \$	10 934 085 \$	12 655 928 \$
329 385	204 605	500 054	491 030	38 785 806	37 035 422
				1 177 499	1 130 467
				185 586	
				124 650	126 855
				192 764	235 018
726 817	1 021 575	1 993 229	2 471 145	51 400 390	51 183 690
26 912 728	25 244 772	67 353 860	60 332 598	94 266 588	85 577 370
799 933	1 109 940	40 980 898	42 380 852	40 980 898	42 380 852
		1 528 850	2 025 347	2 328 783	3 135 287
27 712 661	26 354 712	109 863 608	104 738 797	137 576 269	131 093 509
28 439 478 \$	27 376 287 \$	111 856 837 \$	107 209 942 \$	188 976 659 \$	182 277 199 \$

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007

5. BILLETS ET AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR

Une provision pour mauvaises créances de 3 586 073 \$ (4 921 079 \$ au 31 mars 2006) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir.

6. SOMMES DUES PAR LES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2007	2006
Créditeurs	163 958 \$	175 885 \$
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts, ni modalités de remboursement	816 588	808 603
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêts, ni modalités de remboursement (note 4)		
Sommes à payer au ministre du Revenu du Québec, au taux de 2,5 %		1 262 783
	<u>980 546 \$</u>	<u>2 247 271 \$</u>

7. RÉÉVALUATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS

Les postes de réévaluation d'éléments d'actifs et de passifs représentent la variation annuelle des justes valeurs de ces divers éléments, exception faite des ajustements des fonds collectifs présentés distinctement comme une plus ou moins value non matérialisée sur placements.

8. PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2007 (12 mois)	2006 (9 mois)
Produits		
Intérêts sur obligations et placements temporaires	1 949 024 \$	1 443 806 \$
Dividendes		
Gains (pertes) à la disposition de placements		
	<u>1 949 024</u>	<u>1 443 806</u>
Charges		
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	700 851	535 402
Taxes sur les honoraires d'administration et autres charges	97 119	76 117
Frais de garde et autres services	97 846	94 653
	<u>895 816</u>	<u>706 172</u>
Produit net matérialisé de placements	<u>1 053 208 \$</u>	<u>737 634 \$</u>

RÉPARTITION DU PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS

Comptes sous administration		
Curatelles et tutelles	1 053 208 \$	736 487 \$
Ministre des Finances		1 147
	<u>1 053 208 \$</u>	<u>737 634 \$</u>

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2007	2006	2007	2006	2007	2006
9 390 \$	7 529 \$	21 210 \$	22 442 \$	194 558 \$	205 856 \$
				816 588	808 603
124 650	126 855	192 764	235 018	317 414	361 873
					1 262 783
<u>134 040 \$</u>	<u>134 384 \$</u>	<u>213 974 \$</u>	<u>257 460 \$</u>	<u>1 328 560 \$</u>	<u>2 639 115 \$</u>

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2007 (12 mois)	2006 (9 mois)	2007 (12 mois)	2006 (9 mois)	2007 (12 mois)	2006 (9 mois)
1 430 223 \$	1 025 668 \$	3 521 407 \$	2 453 367 \$	6 900 654 \$	4 922 841 \$
		729 349	466 405	729 349	466 405
<u>(288 631)</u>	<u>(329 877)</u>	<u>4 188 323</u>	<u>948 919</u>	<u>3 899 692</u>	<u>619 042</u>
1 141 592	695 791	8 439 079	3 868 691	11 529 695	6 008 288
543 739	403 418	2 168 595	1 532 662	3 413 185	2 471 482
75 852	56 670	302 519	215 235	475 490	348 022
<u>36 158</u>	<u>27 840</u>	<u>81 494</u>	<u>61 110</u>	<u>215 498</u>	<u>183 603</u>
655 749	487 928	2 552 608	1 809 007	4 104 173	3 003 107
<u>485 843 \$</u>	<u>207 863 \$</u>	<u>5 886 471 \$</u>	<u>2 059 684 \$</u>	<u>7 425 522 \$</u>	<u>3 005 181 \$</u>
485 843 \$	207 863 \$	5 886 471 \$	2 059 684 \$	7 425 522 \$	3 004 034 \$
					1 147
<u>485 843 \$</u>	<u>207 863 \$</u>	<u>5 886 471 \$</u>	<u>2 059 684 \$</u>	<u>7 425 522 \$</u>	<u>3 005 181 \$</u>

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007

9. PLUS OU MOINS VALUES NON MATÉRIALISÉES SUR PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
	(12 mois)	(9 mois)	(12 mois)	(9 mois)	(12 mois)	(9 mois)
Plus ou moins valeurs cumu- lées non matérialisées sur placements au début de l'exercice	79 492 \$	(295 851) \$	17 378 872 \$	13 823 221 \$	17 458 364 \$	13 527 370 \$
Variation des plus ou moins valeurs non matérialisées sur placements découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	<u>(38 206)</u>	<u>375 343</u>	<u>(1 164 088)</u>	<u>3 555 651</u>	<u>(1 202 294)</u>	<u>3 930 994</u>
Plus ou moins valeurs cumu- lées non matérialisées sur placements à la fin de l'exercice	<u>41 286 \$</u>	<u>79 492 \$</u>	<u>16 214 784 \$</u>	<u>17 378 872 \$</u>	<u>16 256 070 \$</u>	<u>17 458 364 \$</u>
Coût des obligations	26 871 237 \$	25 180 779 \$	66 212 692 \$	58 901 048 \$	93 083 929 \$	84 081 827 \$
Coût des actions			25 912 949	26 473 930	25 912 949	26 473 930
Coût des titres hypothécaires	800 138	1 094 441	1 523 187	1 985 076	2 323 325	3 079 517

10. REMISES DES BIENS

Ce poste comprend les remises des biens faites aux ayants droit. Depuis le 1^{er} avril 2006, il inclut aussi les remises au ministre du Revenu du Québec pour les successions des personnes représentées décédées qui n'ont pas d'héritiers.

11. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières qui pourraient en résulter.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Il sévit, depuis août 2007, une crise de liquidité du marché commercial non bancaire adossé à des actifs (PCAA). Au 31 décembre 2007, le Curateur public, via les Placements des fonds collectifs, détient pour environ 9,7 \$ millions de ce type d'actif. Toutefois, à la date de préparation des états financiers, ces PCAA avaient tous été cédés sans aucune perte significative de valeur relativement à leur disposition.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

CURATEUR PUBLIC (LE)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y inclus les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Curateur public maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de l'organisme conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La curatrice publique surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Diane Lavallée

Le directeur général de l'administration,
Sylvain Gendreau

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 28 novembre 2008

CURATEUR PUBLIC (LE)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

J'ai vérifié le bilan des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 décembre 2007 et l'état des résultats ainsi que l'état de la variation de l'actif net des comptes sous administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants et à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public au 31 décembre 2007 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 novembre 2008

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Contributions des corps de police (note 11)	9 877 510 \$	9 581 405 \$
Subventions du gouvernement du Québec		
Loyer	7 062 100	7 062 100
Projets de recherche	23 784	8 724
Formation (notes 3 et 11)	7 452 396	7 208 899
Hébergement (notes 3 et 11)	3 439 476	3 291 538
Intérêts	89 593	59 717
Autres	<u>329 681</u>	<u>464 583</u>
	<u>28 274 540</u>	<u>27 676 966</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	14 654 684	14 282 700
Transport et communication	573 982	713 328
Services professionnels	1 507 385	1 065 140
Entretien et réparations	256 799	171 130
Loyer – Société immobilière du Québec	8 175 801	8 443 602
Location de matériel et autres	220 774	239 837
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 5)	1 774 030	1 713 207
Amortissement des immobilisations	<u>1 056 592</u>	<u>1 021 906</u>
	<u>28 220 047</u>	<u>27 650 850</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 493	26 116
AVOIR AU DÉBUT	<u>984 168</u>	<u>958 052</u>
AVOIR À LA FIN	<u>1 038 661 \$</u>	<u>984 168 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 217 178 \$	4 600 670 \$
Créances (note 11)	2 147 287	1 902 079
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	699 544	1 019 430
Deuxième versement	3 272 737	3 006 678
Subvention à recevoir du Gouvernement du Québec	7 062 100	
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec		5 296 575
Stocks	495 327	474 846
	<u>18 894 173</u>	<u>16 300 278</u>
Immobilisations (note 6)	<u>2 721 035</u>	<u>2 743 500</u>
	<u><u>21 615 208</u></u> \$	<u><u>19 043 778</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus		
Salaires	1 009 024 \$	1 537 990 \$
Loyer – Société immobilière du Québec	2 331 592	357 769
Autres	1 845 465	1 626 484
Provision pour vacances	863 941	815 588
Produits reportés (note 8)		
Contributions des corps de police	7 723 708	7 288 071
Subvention du gouvernement du Québec	5 296 575	5 296 575
Autres	557 671	282 705
	<u>19 627 976</u>	<u>17 205 182</u>
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>948 571</u>	<u>854 428</u>
	<u>20 576 547</u>	<u>18 059 610</u>
AVOIR	<u>1 038 661</u>	<u>984 168</u>
	<u><u>21 615 208</u></u> \$	<u><u>19 043 778</u></u> \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Daniel McMahon, président du conseil d'administration
Michel Beaudoin, directeur général

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 et 5 ans

L'École examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constataion des produits

Les contributions des corps de police et les subventions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

3. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Formation		Hébergement	
	2007	2006	2007	2006
Formation aux aspirants policiers	2 742 113 \$	2 845 118 \$	1 408 474 \$	1 485 009 \$
Formation aux policiers	2 255 770	1 696 922	662 069	617 201
Formation aux autochtones	662 663	779 127	254 373	327 746
Formation sur mesure	1 179 743	1 321 010	340 964	409 757
Centre d'appréciation du personnel de la police	612 107	566 722	31 013	43 092
Autres			742 583	408 733
	<u>7 452 396 \$</u>	<u>7 208 899 \$</u>	<u>3 439 476 \$</u>	<u>3 291 538 \$</u>

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2007	2006
Policiers – Sûreté du Québec	614 920 \$	418 228 \$
Policiers municipaux	1 275 646	1 275 716
Formateurs et conférenciers	419 208	380 839
Autres employés	12 344 910	12 207 917
	<u>14 654 684 \$</u>	<u>14 282 700 \$</u>

5. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2007	2006
Matériel pédagogique	934 424 \$	826 204 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	601 490	611 200
Papeterie, fournitures et articles de bureau	150 397	133 041
Mobilier et équipement	87 719	142 762
	<u>1 774 030 \$</u>	<u>1 713 207 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	3 582 128 \$	2 234 271 \$	1 347 857 \$	1 440 077 \$
Matériel roulant	1 364 081	897 260	466 821	421 875
Améliorations locatives	712 645	527 589	185 056	171 245
Équipement informatique	1 148 281	827 992	320 289	209 987
	<u>6 807 135</u>	<u>4 487 112</u>	<u>2 320 023</u>	<u>2 243 184</u>
Immobilisation incorporelle				
Logiciel informatique	1 330 254	929 242	401 012	500 316
	<u>8 137 389 \$</u>	<u>5 416 354 \$</u>	<u>2 721 035 \$</u>	<u>2 743 500 \$</u>

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

6. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 034 127 \$ (2006 : 827 315 \$). Les dispositions d'immobilisation de l'exercice ont généré un gain sur disposition de 11 880 \$ (2006 : perte nette de 45 898 \$) et des produits de disposition de 11 880 \$ (2006 : 17 059 \$).

7. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2007 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2007, l'École n'avait aucun emprunt à court terme.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel. Au 30 juin 2007, l'École n'avait contracté aucun emprunt à cet égard.

8. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le produit reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres produits reportés sont principalement constitués des produits d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 574 887 \$ (2006 : 357 600 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	854 428 \$	723 393 \$
Charge de l'exercice	281 998	291 307
Prestations versées au cours de l'exercice	(187 855)	(160 272)
Solde à la fin	948 571 \$	854 428 \$

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

10. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2012 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 8 175 801 \$ (2006 : 8 443 602 \$), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 379 344 \$ (2006 : 348 285 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

<u>Années</u>	<u>Immeubles</u>	<u>Biens et services</u>
2008	7 977 305 \$	307 311 \$
2009	7 977 305	307 311
2010	7 977 305	307 311
2011	7 977 305	41 212
2012	7 977 305	15 910
2013 et subséquemment	130 236 880	
	<u>170 123 405 \$</u>	<u>979 055 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Produits		
Contributions des corps de police	3 693 950 \$	3 614 814 \$
Hébergement	1 037 826	704 813
Formation	2 173 281	1 462 050
Créances	1 150 256	313 658

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers avec des entités sous contrôle commun et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Beaudoin
Directeur général

Daniel Jean, CMA
Directeur du soutien administratif et technologique

Nicolet, le 7 septembre 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2007, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 septembre 2007

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-3.4)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	933 800 \$	933 800 \$
Formation	1 425 404	899 310
Publications	98 258	113 665
Autres produits	21 453	19 470
Intérêts	<u>15 602</u>	<u>4 912</u>
	<u>2 494 517</u>	<u>1 971 157</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	792 268	885 675
Règlement d'un litige	40 000	
Déplacements	112 626	38 677
Télécommunications	14 146	13 861
Honoraires	109 284	33 400
Publicité et promotion	38 800	64 041
Loyer	117 600	116 127
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	50 340	17 864
Frais de bureau	70 121	42 820
Matériel pédagogique	102 238	259 422
Systèmes d'information	206 409	233 780
Frais financiers	7 411	5 255
Gain (perte) sur dispositions d'immobilisations	(450)	583
Amortissements des immobilisations	<u>80 151</u>	<u>102 472</u>
	<u>1 740 944</u>	<u>1 813 977</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	753 573	157 180
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>308 475</u>	<u>151 295</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>1 062 048</u></u> \$	<u><u>308 475</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	226 039 \$	1 057 198 \$
Dépôt à terme, 3,6 %	300 000	
Créances	208 871	197 851
Stocks	99 920	2 747
Frais payés d'avance	<u>61 916</u>	<u>24 216</u>
	896 746	1 282 012
Immobilisations (note 3)	<u>357 693</u>	<u>75 891</u>
	<u>1 254 439 \$</u>	<u>1 357 903 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 4)	166 914 \$	85 788 \$
Produits reportés	<u>25 477</u>	<u>963 640</u>
	192 391	1 049 428
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 062 048</u>	<u>308 475</u>
	<u>1 254 439 \$</u>	<u>1 357 903 \$</u>

Pour le Conseil d'administration,
Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1^{er} septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans

Actifs incorporels

Logiciels	3 ans
-----------	-------

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

La subvention du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est vraisemblablement assuré.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

3. IMMOBILISATIONS

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Améliorations locatives	210 345 \$	207 081 \$	3 264 \$	7 183 \$
Équipement informatique	178 769	160 538	18 231	802
Mobilier et équipement	134 814	115 519	19 295	28 224
Autres équipements	9 308	9 308		147
	<u>533 236</u>	<u>492 446</u>	<u>40 790</u>	<u>36 356</u>
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Logiciels	416 170	99 267	316 903	39 535
	<u>949 406 \$</u>	<u>591 713 \$</u>	<u>357 693 \$</u>	<u>75 891 \$</u>

Au cours de l'exercice, l'École a fait l'acquisition d'immobilisations pour un montant total de 361 953 \$ (14 478 \$ en 2006).

4. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les charges à payer et les frais courus sont répartis de la façon suivante :

	2007	2006
Fournisseurs	14 285 \$	7 793 \$
Frais courus	49 946	9 482
Traitements et charges sociales à payer	<u>102 683</u>	<u>68 513</u>
	<u>166 914 \$</u>	<u>85 788 \$</u>

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 26 305 \$ (2006 : 34 230 \$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Richer
Directeur général

Laval, le 28 septembre 2007

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 septembre 2007

FINANCEMENT-QUÉBEC
 (L.R.Q., c. F-2.01)

 RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUIT NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	602 250	555 561
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	639	683
Intérêts sur emprunts et avances	(652 645)	(581 985)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	4 186	4 822
Intérêts sur placements temporaires	<u>47 536</u>	<u>22 484</u>
	----- 1 966	----- 1 565
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	6 935	4 867
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	<u>2 242</u>	<u>2 455</u>
	----- 9 177	----- 7 322
	<u>11 143</u>	<u>8 887</u>
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	394	283
Services professionnels, administratifs et autres	51	177
Transport et communications		3
Entente de services avec le Fonds de financement	756	698
Autres	<u>26</u>	<u>45</u>
	<u>1 227</u>	<u>1 206</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	9 916	7 681
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>74 329</u>	<u>66 648</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>84 245</u>	<u>74 329</u>

FINANCEMENT-QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Prêts (note 3)	13 397 751	12 096 002
Intérêts courus sur prêts	185 734	190 410
	<u>13 583 485</u>	<u>12 286 412</u>
Encaisse	7	35
Placements temporaires (note 4)	1 031 762	47 987
Créances	791	835
	<u>14 616 045</u>	<u>12 335 269</u>
PASSIF		
Emprunts (note 5)	13 725 550	11 056 000
Avances du fonds consolidé du revenu (note 6)	604 483	1 003 839
Intérêts courus sur emprunts et avances	172 824	180 978
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	17 333	7 660
Charges à payer	363	633
Produits reportés	1 247	1 830
	<u>14 521 800</u>	<u>12 250 940</u>
ACTIF NET		
Capital-actions (note 8)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Excédent cumulé	<u>84 245</u>	<u>74 329</u>
	<u>14 616 045</u>	<u>12 335 269</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Nathalie Parenteau, vice-présidente exécutive
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	9 916	7 681
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(639)	(683)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	<u>(4 186)</u>	<u>(4 822)</u>
	----- 5 091	----- 2 176
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	4 676	(19 328)
Créances	44	(533)
Intérêts courus sur emprunts et avances	(8 154)	12 126
Charges à payer	(270)	577
Produits reportés	<u>(582)</u>	<u>25</u>
	----- (4 286)	----- (7 133)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>805</u>	<u>(4 957)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts	(2 490 462)	(2 495 063)
Remboursements de prêts	<u>1 189 352</u>	<u>1 413 989</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	<u>(1 301 110)</u>	<u>(1 081 074)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	12 301 282	11 363 973
Emprunts à long terme	2 009 063	2 526 848
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(395 561)	(7 315)
Remboursements d'emprunts à long terme	(500 000)	(998 180)
Remboursements d'emprunts à court terme	<u>(11 130 732)</u>	<u>(11 751 373)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>2 284 052</u>	<u>1 133 953</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	983 747	47 922
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>48 022</u>	<u>100</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	<u><u>1 031 769</u></u>	<u><u>48 022</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la « Société ») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement-Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Frais et produits reportés

Les frais et produits reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont évalués au cours du change prévu dans ces contrats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Instruments financiers dérivés**

Financement-Québec utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques de change et de taux d'intérêt. Selon la politique de la Société, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

À l'égard des transactions libellées en devises, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion du risque de change sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. Elle détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs des éléments couverts.

Les gains et les pertes réalisés sur les instruments dérivés utilisés par la Société sont portés dans l'état des résultats au même moment que ceux rattachés aux éléments d'actif ou de passif couverts.

3. PRÊTS**Emprunteurs**

	<u>31 mars 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>
Commissions scolaires	4 794 388	4 585 250
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 542 037	1 485 858
Établissements et agences de la santé et des services sociaux	4 833 570	4 012 394
Établissements universitaires et autres	<u>2 227 756</u>	<u>2 012 500</u>
	<u>13 397 751</u>	<u>12 096 002</u>

Échéance**Année financière**

2008		326 057
2009	1 554 815	1 564 302
2010	1 682 352	1 818 582
2011	393 727	424 766
2012	2 010 104	2 138 653
2013	1 893 555	2 000 417
2014 – 2034	<u>5 863 198</u>	<u>3 823 225</u>
	<u>13 397 751</u>	<u>12 096 002</u>

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 595 998 \$ au 31 mars 2008.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés de six billets escomptés avec un taux d'intérêt fixe variant entre 3,6100 et 4,8102 % respectivement et d'un billet au pair au taux de 3,5 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

5. EMPRUNTS

Échéance Année financière	31 mars 2008		31 mars 2007
	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2008			500 000
2009	2 276 050	4,7814 à 5,9515; variable ^{1,2}	1 105 500
2010	1 500 000	3,849 à 4,8683; variable ²	1 500 000
2011	400 000	3,779 à 4,2075	400 000
2012	1 900 000	4,16 à 5,2764; variable ²	1 900 000
2013	1 020 000	4,134 à 5,0625	1 020 000
2014	3 056 000	3,718 à 5,123; variable ²	1 781 000
2015	1 000 000	3,839 à 4,7203	400 000
2016	509 400	4,2978 à 6,393	509 400
2035	349 900	5,25	225 900
	12 011 350		9 341 800
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	1 714 200		1 714 200
Total en monnaie du Canada	13 725 550		11 056 000
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861; variable ³	932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		932 200
Total en euros			
Total des emprunts	13 725 550		11 056 000

Note : Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Les emprunts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2009 comprennent des emprunts à court terme pour une valeur de 1 170 550 000 \$. Tous les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec.

(1) Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 1,5517 à 3,9808 %.

(2) Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus un écart variant entre moins 0,0175 % et plus 0,2680 %.

(3) Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,3877 % et 0,3190 %.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2008		31 mars 2007
	Montant	Taux (%)	Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2008			395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	387 924	5,50 à 11,00	388 498
2012	62 894	9,5	64 428
2023	148 665	9,375	150 405
Total des avances du fonds consolidé du revenu	604 483		1 003 839

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Année financière	Montant
2009	8 848
2010	390 624
2011	3 274
2012	60 032
2013	1 740

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt y afférent. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2008 est de 17 047 millions de dollars (31 mars 2007 : 15 600 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2008 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture et sont évaluées de la même façon que les éléments de l'actif et du passif.

	31 mars 2008		31 mars 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	13 726	13 901	11 056	11 104
Avances du fonds consolidé du revenu	604	704	1 004	1 113
Conventions d'échange de devises		121		154
Conventions d'échange de taux d'intérêt		140		(20)
Total pour les emprunts et avances	14 330	14 866	12 060	12 351
Prêts				
Total pour les prêts	13 398	13 886	12 096	12 343

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

8. CAPITAL-ACTIONS**Description**

Autorisé :

1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :

1 000 actions

100 000 \$

Les actions de la Société sont détenues par la ministre des Finances du Québec.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	7	35
Placements temporaires	<u>1 031 762</u>	<u>47 987</u>
	<u>1 031 769</u>	<u>48 022</u>

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 655 312 807 \$ (2007 : 570 458 232 \$).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FINANCEMENT-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Vice-présidente exécutive

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 30 mai 2008

FINANCEMENT-QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière de Financement-Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2008

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Fonds général	
	2008	2007
PRODUITS		
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 203 193 \$	3 101 258 \$
Collectes de fonds (note 4)	865 928	933 932
Autres contributions (note 4)	534 238	149 520
Intérêts	72 845	63 312
	<u>4 676 204</u>	<u>4 248 022</u>
CHARGES (note 5)		
Coût des projets fauniques	3 667 176	3 284 612
Frais de collectes de fonds	502 260	528 441
Frais d'administration	564 558	501 041
	<u>4 733 994</u>	<u>4 314 094</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(57 790)	(66 072)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	<u>1 036 172</u>	<u>1 102 244</u>
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u><u>978 382</u></u> \$	<u><u>1 036 172</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations		Fonds dédié		Total	
2008	2007	2008	2007	2008	2007
				3 203 193 \$	3 101 258 \$
				865 928	933 932
854 671 \$	19 687 \$	288 881 \$	171 086 \$	1 677 790	340 293
23 045	10 042			95 890	73 354
877 716	29 729	288 881	171 086	5 842 801	4 448 837
896 894	767 543	118 202	70 423	4 682 272	4 122 578
				502 260	528 441
				564 558	501 041
896 894	767 543	118 202	70 423	5 749 090	5 152 060
(19 178)	(737 814)	170 679	100 663	93 711	(703 223)
1 321 836	2 059 650	618 617	517 954	2 976 625	3 679 848
1 302 658 \$	1 321 836 \$	789 296 \$	618 617 \$	3 070 336 \$	2 976 625 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008				2007
	Fonds général	Fonds des immobi- lisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	26 927 \$	6 877 \$		33 804 \$	48 124 \$
Dépôts à terme rachetables (taux moyens de 4,23 %)	1 530 000	139 000		1 669 000	1 610 000
Créances (note 6)	438 641	75 172		513 813	241 631
Intérêts courus	54 100	5 998		60 098	42 815
Stocks	24 255			24 255	28 574
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			789 296 \$		
Frais payés d'avance	45 827	4 080		49 907	14 719
Contributions à recevoir (note 7)		159 670		159 670	151 650
	<u>2 119 750</u>	<u>390 797</u>	<u>789 296</u>	<u>2 510 547</u>	<u>2 137 513</u>
Contributions à recevoir (note 7)		200 170		200 170	159 620
Placements (note 8)	400 000			400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>184 933</u>	<u>1 212 248</u>		<u>1 397 181</u>	<u>1 423 286</u>
	<u><u>2 704 683</u></u> \$	<u><u>1 803 215</u></u> \$	<u><u>789 296</u></u> \$	<u><u>4 507 898</u></u> \$	<u><u>4 120 419</u></u> \$
PASSIF					
À court terme					
Charge à payer et frais courus	790 260 \$	1 092 \$		791 352 \$	325 524 \$
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	789 296				
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	146 745	139 625		286 370	507 000
Versement sur les emprunts bancaires		159 670		159 670	151 650
	<u>1 726 301</u>	<u>300 387</u>		<u>1 237 392</u>	<u>984 174</u>
Emprunts bancaires (note 12)		200 170		200 170	159 620
	<u>1 726 301</u>	<u>500 557</u>		<u>1 437 562</u>	<u>1 143 794</u>
SOLDE DE FONDS					
Investis en immobilisations	184 933	1 212 248		1 397 181	1 423 286
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 13)	793 449	15 000	44 714 \$	853 163	919 464
Solde d'affection externe		75 410	744 582	819 992	633 875
	<u>978 382</u>	<u>1 302 658</u>	<u>789 296</u>	<u>3 070 336</u>	<u>2 976 625</u>
	<u><u>2 704 683</u></u> \$	<u><u>1 803 215</u></u> \$	<u><u>789 296</u></u> \$	<u><u>4 507 898</u></u> \$	<u><u>4 120 419</u></u> \$

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Gauthier, président du conseil
Marie Lamontagne, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007
	Fonds général	Fonds des immobi- lisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 317 416 \$	4 754 \$	77 227 \$	4 399 397 \$	3 974 920 \$
Contributions gouvernementales et municipales	224 512	370 553	211 066	806 131	982 022
Intérêts reçus	55 892	22 715		78 607	67 556
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 610 142)	(842 329)	(118 202)	(3 570 673)	(2 750 629)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 659 375)	(53 317)		(1 712 692)	(1 697 931)
Remboursement de contributions reçues en trop					
Intérêts versés	(2 967)			(2 967)	(2 202)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	325 336	(497 624)	170 091	(2 197)	573 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Sorties (reentrées) de fonds nettes					
Produit d'aliénation d'immobi- lisation		11 536		11 536	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 229)			(13 229)	(44 995)
Sorties (reentrées) de fonds nettes	(13 229)	11 536		(1 693)	(44 995)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Nouveaux emprunts		200 170		200 170	
Remboursements d'emprunts		(151 600)		(151 600)	(144 356)
Rentrées (sorties) de fonds nettes		48 570		48 570	(144 356)
AUGMENTATION (DIMINU- TION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
	312 107	(437 518)	170 091	44 680	384 385
TRÉSORERIE ET ÉQUIVA- LENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT					
	1 074 729	583 395		1 658 124	1 273 739
Créances interfonds	170 091		(170 091)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVA- LENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN *					
	1 556 927 \$	145 877 \$		1 702 804 \$	1 658 124 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient les parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus de même que les charges à payer et frais courus.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, les placements et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles (suite)***Oeuvres d'art*

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur du marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Adoption de nouvelles normes comptables**

Au cours de l'exercice, la Fondation a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation.

Pour la Fondation, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Fondation, lesquels sont divulgués à la note 2.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transactions, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Fondation a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Création d'un nouveau fonds

Au cours de l'exercice, la Fondation a créé un nouveau fonds, le « Fonds dédié » pour présenter les sommes affectées à la réalisation de projets. Par la même occasion, la Fondation a changé l'appellation « Fonds de fonctionnement » pour celle de « Fonds général » afin de mieux refléter la réalité. Cette modification de convention comptable a eu pour seul effet de reclasser des contributions et des coûts de projets fauniques du fonds général au fonds dédié pour des montants respectifs de 288 881 \$ et 118 202 \$.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Fondation appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation » et 3031 « Stocks ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de la Fondation et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Fondation est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ils modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Fondation. Quant aux chapitres 3031, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de cette nouvelle norme.

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2008				2007
	Collecte de fonds	Autres contributions			Total
	Fonds général	Fonds général	Immobili- sations	Fonds dédié	
Gouvernements et municipa- lités	183 274 \$	40 570 \$	852 181 \$	211 066 \$	1 287 091 \$
Entreprises	418 388			54 465	472 853
Particuliers	189 616	737		3 789	194 142
Fondations et OSBL	74 650	492 931	2 490	19 561	589 632
	<u>865 928 \$</u>	<u>534 238 \$</u>	<u>854 671 \$</u>	<u>288 881 \$</u>	<u>2 543 718 \$</u>
					<u>1 274 225 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2008	2007
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 773 985 \$	1 743 308 \$
Projets relatifs à la pêche et à la relève * ***	525 830	477 813
Projets relatifs aux partenariats fauniques	290 697	343 434
Projets de la Fondation ** ***	435 355	87 275
Traitements et avantages sociaux	549 290	523 599
Honoraires professionnels	840	2 350
Déplacements	10 874	15 092
Réunions, congrès et perfectionnement	3 800	3 509
Publicité et promotion ***	60 117	72 551
Impression et fournitures	11 507	10 333
Amortissement des immobilisations corporelles	4 881	4 198
Autres		1 150
	<u>3 667 176 \$</u>	<u>3 284 612 \$</u>

Frais de collectes de fonds

Traitements et avantages sociaux	316 786 \$	267 364 \$
Honoraires professionnels ***	20 809	37 430
Commissions et redevances	7 808	9 188
Achat de biens	12 288	29 514
Déplacements	9 089	10 530
Réunions, congrès et perfectionnement	3 078	2 954
Repas / événements bénéfiques	12 399	47 030
Publicité et promotion ***	72 248	88 835
Impression et fournitures	26 180	20 426
Amortissement des immobilisations corporelles	5 537	4 592
Autres	16 038	10 578
	<u>502 260 \$</u>	<u>528 441 \$</u>

Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	374 026 \$	315 520 \$
Honoraires professionnels	18 822	10 030
Déplacements	17 511	22 584
Réunions, congrès et perfectionnement	8 290	4 589
Publicité et promotion	4 901	8 300
Loyer	99 111	100 448
Impression et fournitures	27 927	26 511
Amortissement des immobilisations corporelles	5 676	4 799
Autres	8 294	8 260
	<u>564 558 \$</u>	<u>501 041 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. CHARGES (suite)

* Un montant de 12 089 \$ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2008 (2007 : 11 313 \$) en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes.

** Ce poste inclut des honoraires professionnels de 71 553 \$ (2007 : 17 181 \$) et des traitements et avantages sociaux de 48 815 \$ (2007 : 22 980 \$).

*** Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2008	2007
Projets relatifs à la pêche et à la relève	401 \$	
Projets de la Fondation	362	
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821 \$
Honoraires professionnels	3 300	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	<u>11 705 \$</u>	<u>10 942 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2008	2007
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	843 323 \$	701 661 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	10 666	25 931
Honoraires professionnels	11 938	1 601
Publicité et promotion	4 983	938
Gestion de terrains	13 555	17 440
Intérêts sur emprunts bancaires	11 973	19 218
Déplacements et autres	456	754
	<u>896 894 \$</u>	<u>767 543 \$</u>

FONDS DÉDIÉ

	2008	2007
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	<u>118 202 \$</u>	<u>70 423 \$</u>

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 96 182 \$ (2007 : 9 717 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2008	2007
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
– Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	359 840 \$	311 270 \$
– Moins : à recevoir au cours du prochain exercice	159 670	151 650
	<u>200 170 \$</u>	<u>159 620 \$</u>

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2008 au 12 juin 2011 et portent intérêt à des taux variant de 3,55 % à 4,89 %, le taux moyen est de 4,30 % (2007 : 3,87 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de fonctionnement			
Équipements	140 110 \$	95 182 \$	44 928 \$
Oeuvres d'art	140 005		140 005
	<u>280 115</u>	<u>95 182</u>	<u>184 933</u>
Fonds des immobilisations			
Terrains	1 160 608		1 160 608
Droits d'aménagement	51 640		51 640
	<u>1 212 248</u>		<u>1 212 248</u>
	<u>1 492 363 \$</u>	<u>95 182 \$</u>	<u>1 397 181 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 27 799 \$ (2007 : 24 531 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

10. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2008	2007
Solde de fonds au début	462 299 \$	1 005 706 \$
Dépôts et intérêts reçus	207 921	714 425
Déboursés et frais d'administration	(358 015)	(1 256 195)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	1 133	(1 637)
Solde de fonds à la fin	<u>313 338 \$</u>	<u>462 299 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**Fonds général**

Les contributions reportées sont constituées des commandites et de la vente de cartes de participation reçues pour la tenue d'une activité bénéfique à Montréal le 1^{er} avril 2008 (71 745 \$) et du don affecté d'une entreprise (75 000 \$).

Fonds des immobilisations

Les autres sommes perçues d'avance représentent les sommes reçues de la Ville de Québec au 31 mars 2008 pour l'acquisition de milieux naturels qui lui seront ensuite transférés. Ces sommes devront être remboursées à la ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2009. En date du 31 mars 2008, la Fondation de la faune s'est engagée à acquérir des terrains à même ces contributions pour un montant de 26 173 \$. Cet engagement est également conditionnel à une contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

	2008	2007
Solde au début	500 000 \$	
Sommes perçues d'avance au cours de l'exercice	200 000	500 000 \$
Sommes utilisées au cours de l'exercice	(560 375)	
Solde à la fin	<u>139 625 \$</u>	<u>500 000 \$</u>

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	2008	2007
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 \$, échéant en mars 2009	80 290 \$	156 503 \$
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 \$, échéant en mars 2009	18 632	36 368
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 \$, échéant en mars 2009	15 666	30 594
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 \$, échéant en mars 2009	26 382	51 460
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 \$, échéant en mars 2009	18 700	36 345
Emprunt dont le montant final, le taux et les versements mensuels seront fixés ultérieurement *	<u>200 170</u> 359 840	<u>311 270</u>
Moins : Versement à court terme sur les emprunts temporaires	<u>159 670</u>	<u>151 650</u>
	<u>200 170 \$</u>	<u>159 620 \$</u>

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

* Le montant final de cet emprunt bancaire n'est actuellement pas déterminé. Un montant maximal de 235 494 \$ a été préautorisé par l'institution financière. Les modalités finales de remboursement et de taux d'intérêt seront déterminées à la conclusion de l'entente, soit lorsque les coûts du projet seront entièrement connus. Le montant des versements en capital futurs n'inclut pas ceux relatifs à cet emprunt.

13. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUE**Fonds général**

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 574 146 \$ (2007 : 2 159 875 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2009	1 481 508 \$
2010	92 638
	<u>1 574 146 \$</u>

Au 31 mars 2008, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 045 682 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 793 449 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 15 000 \$ pour la gestion de terrains à vocation faunique d'ici 2010.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 44 714 \$ (2007 : 83 382 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques en 2009.

14. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	100 851 \$
2010	102 205
2011	104 912
2012	105 589
2013	106 942
2014 et subséquemment	<u>291 280</u>
	<u>811 779 \$</u>

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 62 855 \$ (2007 : 51 529 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2008, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 4,25 % à la date du bilan (2007 : 6 %). Aux 31 mars 2007 et 2008, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements et des emprunts bancaires est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2008, la juste valeur des placements est de 412 598 \$ (2007 : 407 471 \$) et celles des emprunts bancaires est de 363 706 \$.

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 50 % des comptes à recevoir est à recevoir d'un seul débiteur. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2008.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
André Martin

Québec, le 25 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et à la création d'un nouveau fonds, tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 juin 2008

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
(L.R.Q., c. S-4.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(NON VÉRIFIÉ)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	65 939 \$	52 319 \$
Intérêts sur les prêts	4 947	6 845
Intérêts sur les dépôts bancaires	2 733	3 637
Intérêts sur les placements	35 587	20 812
Dividendes sur unités de fonds mutuels	<u>17 718</u>	<u>20 510</u>
	<u>126 924</u>	<u>104 123</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	72 936	51 513
Déplacements	17 948	8 385
Frais de bureau	8 864	6 583
Amortissement des immobilisations corporelles	370	368
Dons aux fonds des établissements de détention	<u>62 086</u>	<u>65 514</u>
	<u>162 204</u>	<u>132 363</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u><u>(35 280) \$</u></u>	<u><u>(28 240) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(NON VÉRIFIÉ)

	<u>Investis en immobili- sations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
SOLDE AU DÉBUT		1 744 185 \$	1 744 185 \$	1 772 425 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(370) \$	(34 910)	(35 280)	(28 240)
Augmentation (diminution) du solde de fonds	<u>1 850</u>	<u>(1 850)</u>	<u>1 708 905</u>	<u>1 744 185</u>
	1 480	1 707 425		
Gains cumulés latents relativement aux instruments désignés comme étant disponibles à la vente (note 7)				
Gains latents des périodes antérieures		48 143	48 143	
Gains latents de la période considérée		<u>10 742</u>	<u>10 742</u>	
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 480 \$</u></u>	<u><u>1 766 310 \$</u></u>	<u><u>1 767 790 \$</u></u>	<u><u>1 744 185 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

BILAN
au 31 décembre 2007
(NON VÉRIFIÉ)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	41 948 \$	110 624 \$
Débiteurs (note 3)	107 825	72 311
Frais payés d'avance	17 324	19 712
Prêts portion à court terme (note 4)	<u>34 070</u>	<u>38 519</u>
	<u>201 167</u>	<u>241 166</u>
PLACEMENTS ET PRÊTS		
Prêts (note 4)	383 867	352 946
Placements (note 5)	1 182 286	1 152 715
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>1 480</u>	<u></u>
	<u>1 567 633</u>	<u>1 505 661</u>
	<u>1 768 800 \$</u>	<u>1 746 827 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	<u>1 010 \$</u>	<u>2 642 \$</u>
	<u>1 010</u>	<u>2 642</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 480	
Non affectés	<u>1 766 310</u>	<u>1 744 185</u>
	<u>1 767 790</u>	<u>1 744 185</u>
	<u>1 768 800 \$</u>	<u>1 746 827 \$</u>

LE FIDUCIAIRE OU LA PERSONNE QUI LE REPRÉSENTE,
M^e Jean Lortie, sous-ministre associé aux Services correctionnels

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(NON VÉRIFIÉ)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(35 280) \$	(28 240) \$
Ajustements pour :		
Intérêts sur obligations et dépôts garantis	6 148	21 415
Amortissement des immobilisations corporelles	370	368
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(17 718)	(20 510)
	(46 480)	(26 967)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Acquisition de biens corporels	(1 850)	
Encaissement des prêts	33 528	155 967
Nouveaux prêts	(60 000)	(225 286)
Débiteurs	(35 175)	(38 699)
Frais payés d'avance	2 388	8 164
Créditeurs et frais courus	(1 632)	2 642
	(62 741)	(97 212)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(109 221)	(124 179)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements temporaires	65 000	
Acquisitions de placements	(24 455)	
Produit de disposition de placements		189 828
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	40 545	189 828
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(68 676)	65 649
ENCAISSE AU DÉBUT	110 624	44 975
ENCAISSE À LA FIN	41 948 \$	110 624 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(NON VÉRIFIÉ)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale est constitué par la Loi sur le système correctionnel du Québec (L.R.Q., chapitre S-4.01), autrefois la Loi sur les services correctionnels. Il est constitué à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, affecté au soutien, par don ou par prêt, avec ou sans intérêt, des fonds constitués dans les établissements de détention financièrement dans le besoin. Le Fonds central est constitué des cotisations versées, en application de l'article 94, par les fonds constitués dans les établissements de détention, des autres sommes d'argent dont la provenance peut être déterminée par règlement et des intérêts produits par les sommes d'argent constituant le fonds. La cotisation perçue par le Fonds central de chacun des fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention est déterminée par le ministre à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût-valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	<u>Durée de vie</u>
Équipement informatique	5 ans
Équipement de bureau	5 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont constitués des placements, des créances, des fournisseurs et des sommes prêtées. Sauf indication contraire, la direction considère que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments se rapproche de la valeur comptable.

En conformité avec le chapitre 3855 (Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme a désigné tous les placements en fonds commun, lorsque aucune influence notable n'est exercée, comme des placements disponibles à la vente et il les présente à la juste valeur. Il s'agit d'une modification de convention comptable dont les effets sont mentionnés dans la note 7.

3. DÉBITEURS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cotisations à recevoir	64 000 \$	55 000 \$
Avances aux fonds des établissements de détention	39 874	13 699
Intérêts courus	<u>3 951</u>	<u>3 611</u>
	<u>107 825 \$</u>	<u>72 310 \$</u>

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(NON VÉRIFIÉ)

4. PRÊTS

	2007	2006
Sherbrooke – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 1 309,80 \$, échéant en 2021 *	209 569 \$	225 286 \$
Maison Tanguay – sans intérêt ni versement pour les deux premières années. Mensualité de 833,33 \$ à partir du 1 ^{er} octobre 2009	60 000	
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 \$ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	85 501	95 112
New-Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 683 \$, échéant en 2015 *	62 867	71 067
	417 937	391 465
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(34 070)	(38 519)
	383 867 \$	352 946 \$

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	2007	2006
Dépôts à terme		
Dépôt à terme, intérêt à 4,2 %, échéant le 16 septembre 2008	60 000 \$	125 000 \$
Dépôt à terme, intérêt à 4,67 %, échéant le 16 septembre 2009	200 000	200 000
	260 000	325 000
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 3,9 % à 4,5 %, échéant jusqu'en février 2009	474 428	300 917
Gouvernement de l'Ontario, 3,21 %, échéant en juin 2007		149 056
Intérêts courus long terme	17 506	23 993
	491 934	473 966
Fonds mutuels	430 352	353 749
	1 182 286 \$	1 152 715 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 \$	3 300 \$		
Équipement informatique	9 134	7 654	1 480 \$	
	12 434 \$	10 954 \$	1 480 \$	

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(NON VÉRIFIÉ)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

À compter de 2007, en conformité avec les recommandations du chapitre 3855 (Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme désigne les placements de fonds mutuels comme des placements disponibles à la vente et il les comptabilise à la juste valeur.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Fonds mutuels		
Valeur comptables précédente	371 467 \$	353 749 \$
Gains latents	<u>58 885</u>	<u> </u>
	<u>430 352 \$</u>	<u>353 749 \$</u>

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

M^e Jean Lortie, sous-ministre associé aux Services correctionnels

J'ai procédé à l'examen du bilan de « Fonds Central de Soutien à la Réinsertion Sociale » au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des résultats, des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue par une vérification et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Kevin Parent
Comptable général licencié

Beloeil, le 14 mars 2008

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	719 900 \$	694 500 \$
Subrogations	272 962	219 040
Reliquats et réclamations liquidées	34 064	1 940 282
Intérêts	<u>136 683</u>	<u>126 441</u>
	<u>1 163 609</u>	<u>2 980 263</u>
CHARGES		
Aide aux bénéficiaires (note 4)	1 424 706	1 908 670
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	35 089	50 554
Frais de déplacement et représentation	<u>3 873</u>	<u>5 316</u>
	38 962	55 870
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	217 590	193 970
Services professionnels et administratifs	32 256	25 813
Loyers	30 725	30 141
Messagerie et communication	8 288	8 933
Fournitures et approvisionnement	2 875	1 510
Entretien et réparations	481	381
Autres frais	<u>785</u>	<u>5 623</u>
	293 000	266 371
	<u>1 756 668</u>	<u>2 230 911</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(593 059)	749 352
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>3 691 534</u>	<u>2 942 182</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>3 098 475</u></u> \$	<u><u>3 691 534</u></u> \$

INFORMATIONS SECTORIELLES (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	80 916 \$	89 643 \$
Placements temporaires – de 3,50 % à 4,274 %	2 119 440	1 064 372
Intérêts courus	108 552	62 380
Frais payés d'avance	<u>898</u>	<u>881</u>
	2 309 806	1 217 276
Placements - au coût (note 6)	<u>873 000</u>	<u>2 592 440</u>
	<u>3 182 806 \$</u>	<u>3 809 716 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	39 308 \$	76 888 \$
Provision pour vacances	<u>20 548</u>	<u>22 071</u>
	59 856	98 959
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>24 475</u>	<u>19 223</u>
	<u>84 331</u>	<u>118 182</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)		
Maintien des liquidités	300 000	300 000
Couverture des engagements	<u>2 798 475</u>	<u>3 391 534</u>
	<u>3 098 475</u>	<u>3 691 534</u>
	<u>3 182 806 \$</u>	<u>3 809 716 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 8)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
M^e Jacques Parent, président
M^e Anne Turgeon, administratrice

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des états financiers.

Constataion des produits

Les produits de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

La charge d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds. Quant au chapitre 3855, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2008 pour les recours collectifs comprend un montant de 166 815 \$ (2007 : 390 948 \$) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs d'activité	2008			2007		
	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total
Produits						
Subvention du gouverne- ment du Québec	421 700 \$	298 200 \$	719 900 \$	396 300 \$	298 200 \$	694 500 \$
Subrogations		272 962	272 962		219 040	219 040
Reliquats et réclamations liquidées ⁽¹⁾		34 064	34 064		1 940 282	1 940 282
Intérêts		136 683	136 683		126 441	126 441
Montants à reporter	421 700 \$	741 909 \$	1 163 609 \$	396 300 \$	2 583 963 \$	2 980 263 \$

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs d'activité	2008			2007		
	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonction- nement	Aide aux bénéficiaires	Total
Montants reportés	421 700	\$ 741 909	\$ 1 163 609	\$ 396 300	\$ 2 583 963	\$ 2 980 263
Charges						
Aide aux bénéficiaires		1 424 706	1 424 706		1 908 670	1 908 670
Frais du conseil d'adminis- tration :						
Honoraires et avantages sociaux	35 089		35 089	50 554		50 554
Frais de déplacement et représentation	3 873		3 873	5 316		5 316
	38 962		38 962	55 870		55 870
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	217 590		217 590	193 970		193 970
Services professionnels et administratifs	32 256		32 256	25 813		25 813
Loyers	30 725		30 725	30 141		30 141
Messagerie et communi- cation	8 288		8 288	8 933		8 933
Fournitures et approvi- sionnement	2 875		2 875	1 510		1 510
Entretien et réparations	481		481	381		381
Autres frais	785		785	5 623		5 623
	293 000		293 000	266 371		266 371
	331 962	1 424 706	1 756 668	322 241	1 908 670	2 230 911
Excédent (Déficit) de l'exercice	89 738	\$ (682 797)	\$ (593 059)	\$ 74 059	\$ 675 293	\$ 749 352

(1) Conformément à la loi, les produits de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. PLACEMENTS

	2008		2007	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 6,05 % jusqu'au 25 septembre 2008 et de 6,10 % jusqu'au 25 septembre 2009	873 000 \$	900 204 \$	873 000 \$	899 836 \$
Obligation à intérêt payable semestriellement au taux de 4,274 % échéant le 15 octobre 2008			219 441	223 196
Coupon de la Province de Québec à rendement garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 4,12 % échéant le 21 septembre 2008			1 499 999	1 509 949
	<u>873 000 \$</u>	<u>900 204 \$</u>	<u>2 592 440 \$</u>	<u>2 632 981 \$</u>

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt actuel du marché pour des ententes de placement semblables.

7. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 \$ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent cumulé pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 468 366 \$ au 31 mars 2008 (2007 : 2 725 552 \$) dont 51 654 \$ (2007 : 34 669 \$) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2008 est de 3 300 000 \$, (2007 : 3 300 000 \$), dont 300 000 \$ (2007 : 300 000 \$) sont réservés pour les deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Fonds au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 9 906 \$ (2007 : 7 544 \$). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	19 223 \$	23 572 \$
Charge de l'exercice	9 999	7 340
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(4 747)</u>	<u>(11 689)</u>
Solde à la fin	<u>24 475 \$</u>	<u>19 223 \$</u>

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Parent
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 4 juillet 2008

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Douin, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 4 juillet 2008

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**
(L.R.Q., c. M-35.1)

RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Primes	97 289 \$	94 796 \$
Revenus nets de placements (note 3)	<u>323 896</u>	<u>387 359</u>
	<u>421 185</u>	<u>482 155</u>
CHARGES		
Honoraires de vérification	15 000	12 670
Réclamation dépense	<u>401</u>	<u></u>
	<u>15 401</u>	<u>12 670</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	405 784	469 485
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>5 275 573</u>	<u>4 806 088</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>5 681 357 \$</u>	<u>5 275 573 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	32 205 \$	75 668 \$
Créances	90	25
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	52 738	50 819
Dépôts à participation (note 4)	<u>5 634 769</u>	<u>5 235 443</u>
	<u>5 719 802 \$</u>	<u>5 361 955 \$</u>
PASSIF		
Charges à payer	16 793 \$	17 622 \$
Primes perçues d'avance	<u>21 652</u>	<u>68 760</u>
	38 445	86 382
SOLDE DU FONDS	<u>5 681 357</u>	<u>5 275 573</u>
	<u><u>5 719 802 \$</u></u>	<u><u>5 361 955 \$</u></u>

Cautionnement par police d'assurance (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc A. Gagnon
Président

Yves Lapierre
Directeur de la direction des analyses et opérations

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance-garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues..

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles sont exigibles lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu à l'exception des honoraires de vérification.

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds. Quant au chapitre 3855 la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de cette nouvelle norme.

3. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2008	2007
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	322 563 \$	386 311 \$
Dépôt à vue	1 333	1 048
	<u>323 896 \$</u>	<u>387 359 \$</u>

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2008	2007
Nombre d'unités	6 218	5 819
Juste valeur par unité	1 005 \$	1 013 \$
Coût d'acquisition des unités	5 634 769 \$	5 235 443 \$
Juste valeur des unités	6 249 696 \$	5 896 510 \$

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établi par la CDPQ en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)**PCAA de tiers en restructuration (suite)**

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montant et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Le plan a été ratifié par la Cour supérieur de l'Ontario.

L'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Au 31 mars 2008, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le fonds général de la CDPQ est de 129 530 \$ sur des actifs de 705 561 \$ de PCAA. Cette quote-part est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 103 997 \$,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 21 952 \$,
- la quote-part des frais de restructuration de ces titres de 3 581 \$, diminuées des gains réalisés à la vente.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue et des charges à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance. La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 4.

6. CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur du lait acheté ou reçu directement de producteurs au cours des soixante jours précédant immédiatement la date de l'annulation du cautionnement ou de son expiration.

La valeur des cautionnements en vigueur au 31 mars 2008 est évaluée à 430 M\$ (31 mars 2007 : 418 M\$). Cette valeur a été établie en fonction du total des deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème de l'année financière précédente pour l'ensemble des marchands pour lesquels un cautionnement a été émis au cours de l'exercice par la Régie.

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2008 totalisent 0,4 M\$ (31 mars 2007 : 0,4 M\$).

**FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction de la Régie, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juillet 2008

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Cotisations au RQAP*	1 233 061	1 184 310
Contribution spéciale du gouvernement du Canada		200 000
Produits nets de placements (note 3)	16 837	22 403
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP	<u>2 779</u>	<u>918</u>
	<u>1 252 677</u>	<u>1 407 631</u>
CHARGES		
Prestations du RQAP	1 450 798	828 973
Créances irrécouvrables	1 940	1 861
Remboursement des prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada (note 4)		346 644
Frais d'administration attribués par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (note 5)	<u>37 294</u>	<u>21 353</u>
	<u>1 490 032</u>	<u>1 198 831</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(237 355)	208 800
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>210 662</u>	<u>1 862</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u>(26 693)</u>	<u>210 662</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	448	7 040
Créances (note 6)	137 072	143 000
Avance au ministère des Finances, taux préférentiel moins 2,5 %, sans modalités d'encaissement	10 466	31 288
Avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, sans intérêt ni modalités d'encaissement	12 750	10 100
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	<u>199 729</u>	<u>407 913</u>
	<u>360 465</u>	<u>599 341</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	40 514	42 035
Prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer (note 4)	346 644	346 644
(DÉFICIT CUMULÉ) ACTIF NET	<u>(26 693)</u>	<u>210 662</u>
	<u>360 465</u>	<u>599 341</u>

PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Marie-Josée Le Blanc
Présidente du comité de planification
et de vérification

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Cotisations au RQAP perçues	1 245 124	1 043 637
Produits nets de placements perçus	21 997	18 715
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP perçus	2 779	918
Prestations du RQAP versées	(1 460 429)	(790 929)
Frais d'administration payés au Conseil	<u>(37 294)</u>	<u>(21 353)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(227 823)</u>	<u>250 988</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances	18 172	(37 680)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisition de dépôts à participation	(62 342)	(341 328)
Produit de disposition d'unités de dépôts à participation	<u>288 512</u>	<u>142 062</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>244 342</u>	<u>(236 946)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 519	14 042
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>14 055</u>	<u>13</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	<u><u>30 574</u></u>	<u><u>14 055</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution et objet

Le Fonds d'assurance parentale (Fonds), fiducie d'utilité sociale en vertu du Code civil du Québec, a été institué le 17 juin 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., A-29.011), sanctionnée le même jour. Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) en est le fiduciaire.

Le Fonds est affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, ainsi qu'au paiement des obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

Les charges relatives à l'administration du Fonds et les charges relatives au Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale, à l'exception de celles qui sont payées sur les sommes que le Conseil détient en dépôt à un titre autre que fiduciaire, sont assumées par le Fonds.

Financement

La principale source de financement du Fonds est constituée des cotisations perçues par Revenu Québec auprès des employés salariés, de leurs employeurs et des travailleurs autonomes oeuvrant au Québec. En tant que responsable de la gestion du Régime québécois d'assurance parentale (Régime), le Conseil fixe la cotisation applicable à ces personnes, sujet à l'approbation du gouvernement. Le Régime est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Le Régime prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations du RQAP au nom du Fonds et les verse à ce dernier sur une base régulière. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Cette estimation vise à comptabiliser les cotisations ultimes de l'exercice sur la base des informations financières connues à ce moment. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, ainsi que des placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et l'utilisation des cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par les courtiers en valeurs mobilières reconnus.

De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Ces fonds ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction. Conséquemment, les gains et pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les produits de placements de l'exercice.

Avances

Les avances ont été classées en tant que prêts et créances. À cet effet, l'évaluation ultérieure de celles-ci est constatée au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Autres actifs financiers et passifs financiers à court terme

L'encaisse, les créances, les charges à payer et frais courus de même que les prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer, sont détenus ou ont été désignés irrévocablement à des fins de transactions, et à cet égard sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable de ces instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Fonds n'a effectué aucune opération ayant une incidence au résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2007	2006
Dépôts à participation dans un fonds particulier à la		
Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus courants	16 223	17 261
Gains (pertes) réalisés sur placements	309	(26)
	16 532	17 235
Variation de la juste valeur	(2 441)	1 762
	14 091	18 997
Intérêts		
Dépôts à vue	2 026	2 864
Avances et soldes bancaires	720	542
	16 837	22 403

4. REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ, PARENTALES ET D'ADOPTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Selon l'article 4.5 de l'Entente finale Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale, le gouvernement du Québec doit rembourser au gouvernement du Canada la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption versées en 2006 par ce dernier aux prestataires québécois dont la période de prestation a débuté avant le 1^{er} janvier 2006. Cette somme est estimée à 346,6 millions de dollars, incluant les coûts de gestion afférents à ces prestations. L'évaluation finale de ce montant est conditionnelle à la ratification d'une entente administrative entre les deux parties afin d'établir le montant et de déterminer les modalités du remboursement à effectuer au gouvernement du Canada.

5. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	1 203	951
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	341	378
Frais reliés à l'administration du RQAP par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20 133	10 532
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 490	3 021
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec	6 210	2 243
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	76	47
Services professionnels	86	140
Autres frais administratifs	145	117
Amortissements		
Immobilisations corporelles	36	31
Actifs incorporels	3 463	2 222
Frais de mise en œuvre	1 651	1 315
Intérêts sur la dette à long terme	460	356
	37 294	21 353

Les charges effectuées par le Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale sont assumées par le Fonds.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES

	2007	2006
Cotisations au RQAP à recevoir	125 578	139 170
Recouvrement de prestations du RQAP à recevoir	6 220	3 623
Déductions à la source payées d'avance - Québec	2 578	-
Déductions à la source payées d'avance - Canada	2 524	-
Intérêts à recevoir	162	197
Autres	10	10
	<u>137 072</u>	<u>143 000</u>

7. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	30 126	7 015
Dépôts à participation	169 052	398 048
Revenus de placement à recevoir	551	2 850
	<u>199 729</u>	<u>407 913</u>

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur de marché de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la CDP attribue au fonds particulier le revenu net de placement.

	2007	2006
Dépôts à participation		
Nombre d'unités (en milliers)	171	397
Coût d'acquisition des unités	170 604	396 773
Juste valeur des unités	169 052	398 048

En 2007, le Fonds a disposé de 287 106 unités de dépôts à participation (142 449 unités en 2006) pour un montant de 288 511 643 \$ (142 061 589 \$ en 2006).

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2007 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelées « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

7. FONDS CONFIS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

PCAA de tiers en restructuration (suite)

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDP a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDP attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Selon les états financiers vérifiés du fonds particulier de la CDP, l'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'assurance parentale.

Au 31 décembre 2007, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du Fonds d'assurance parentale par le fonds général conformément aux modalités de la réserve du fond général prévues en la matière est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 507 000 \$ et,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 70 000 \$ et de la quote-part des frais de restructuration de ces titres et autres de 18 000 \$, diminuées des gains réalisés à la vente.

8. EMPRUNT À COURT TERME

Le fonds dispose d'un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec d'un montant maximum de 50 millions de dollars pour combler ses besoins de liquidités à court terme. Au 31 décembre 2007, le montant utilisé est nul. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2007, le taux préférentiel est de 6 %. Ce crédit vient à échéance le 31 mars 2012.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Prestations du RQAP à payer et courus	40 514	41 636
Déductions à la source à payer – Québec		219
Déductions à la source à payer – Canada		180
	<u>40 514</u>	<u>42 035</u>

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	448	7 040
Dépôts à vue (note 7)	<u>30 126</u>	<u>7 015</u>
	<u>30 574</u>	<u>14 055</u>

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

L'exposition au risque du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur

Puisqu'aucune modalité d'encaissement n'est prévue pour les avances au ministère des Finances et au Conseil de gestion de l'assurance parentale, celles-ci sont réputées être encaissables à vue. Par conséquent, leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

12. PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

La valeur présente estimative des paiements futurs en date du 31 décembre 2007, à l'égard des prestations du RQAP postérieures à l'exercice, qui seront effectués relativement aux prestataires ayant présenté une demande de prestations admissible au RQAP au 31 décembre 2007, est évaluée à 530 millions de dollars (494 millions de dollars en 2006).

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté à son fiduciaire, soit le Conseil de gestion de l'assurance parentale, et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**RAPPORT DU FIDUCIAIRE**

La direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil), à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance parentale (Fonds), est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction du Conseil maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Conseil doit faire préparer annuellement une évaluation actuarielle de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance parentale et de l'état de compte relatif au Régime québécois d'assurance parentale (Régime).

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Québec, le 4 avril 2008

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2007 et les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale, à titre de fiduciaire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 avril 2008

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 4)	10 914	8 800
Revenus de placements	<u>16 610</u>	<u>12 206</u>
	<u>27 524</u>	<u>21 006</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	1	
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 6)	17 277	12 503
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placements en PCAA (note 7)	1 405	(28)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur autres placements	<u>8 212</u>	<u>(6 349)</u>
	<u>26 895</u>	<u>6 126</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	629	14 880
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>92 811</u>	<u>77 931</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>93 440</u></u>	<u><u>92 811</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	32	9
Placements temporaires (note 5)	8 248	11 678
Revenus de placements à recevoir	<u>1 067</u>	<u>975</u>
	9 347	12 662
Placements (note 7)	<u>169 050</u>	<u>154 681</u>
	<u><u>178 397</u></u>	<u><u>167 343</u></u>
 PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 6)	<u>74 957</u>	<u>64 532</u>
	84 957	74 532
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>93 440</u>	<u>92 811</u>
	<u><u>178 397</u></u>	<u><u>167 343</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Christian Lacasse, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	629	14 880
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	17 277	12 503
Variation de la moins-value (plus-value) non réalisée sur placements	9 617	(6 349)
	27 523	21 034
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	(92)	(130)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 125)	(7 014)
Recouvrement des pertes	273	635
	(6 944)	(6 509)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	20 579	14 525
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 986)	(9 099)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 407)	5 426
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 687	6 261
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 280	11 687
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	32	9
Placements temporaires	8 248	11 678
	8 280	11 687

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par le Fonds.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à leur juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs comprennent l'encaisse, les placements temporaires et les revenus de placements à recevoir. De plus, le Fonds a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Pour le Fonds, cette évaluation correspond au coût. Le Fonds a classé dans cette catégorie l'avance du gouvernement du Québec.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

L'Institut canadien des comptables agréés a publié les chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, le Fonds appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ceux-ci, visant spécifiquement l'information à fournir, n'auront aucune incidence sur les résultats du Fonds.

4. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Obligation		2 000
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers		9 650
Billet à escompte, 3,58 % échéant le 29 avril 2008	7 977	
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,5 %	271	28
	<u>8 248</u>	<u>11 678</u>

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2008	2007
Solde au début	64 532	58 408
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 125)	(7 014)
Recouvrement des pertes	273	635
Variation de la provision pour garanties de prêts	17 277	12 503
Solde à la fin	74 957	64 532

Le solde à la fin se détaille comme suit :

Provision spécifique	26 160	16 536
Provision générale	48 797	47 996
	74 957	64 532

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 257,6 millions de dollars (2007 : 4 206,3 millions de dollars). Au 31 mars 2008, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 77 millions de dollars (2007 : 51 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartit comme suit :

	2008	2007
Financement agricole :		
moins de 5 ans	435 623	435 015
entre 5 et 10 ans	1 231 105	1 210 843
entre 10 et 15 ans	1 505 564	1 459 941
entre 15 et 20 ans	979 421	992 511
20 ans et plus	12 929	19 974
	4 164 642	4 118 284
Financement forestier :		
moins de 5 ans	8 487	9 419
entre 5 et 10 ans	17 036	16 349
entre 10 et 15 ans	23 074	23 561
entre 15 et 20 ans	43 928	38 171
20 ans et plus	432	545
	92 957	88 045
	4 257 599	4 206 329

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2008	2007
Financement agricole :		
moins de 4 %	10 535	12 733
de 4 % à 5,99 %	1 628 690	2 204 874
6 % et plus	1 906 125	1 352 421
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<u>619 292</u>	<u>548 256</u>
	<u>4 164 642</u>	<u>4 118 284</u>
Financement forestier :		
moins de 5 %	2 242	3 598
de 5 % à 6,99 %	68 671	75 575
7 % et plus	11 570	584
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<u>10 474</u>	<u>8 288</u>
	<u>92 957</u>	<u>88 045</u>
	<u>4 257 599</u>	<u>4 206 329</u>

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

7. PLACEMENTS

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)		
émis par des tiers	7 995	
Dépôts à participation	<u>161 055</u>	<u>154 681</u>
	<u>169 050</u>	<u>154 681</u>

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2008, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques et en restructuration. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Bien que la situation au Canada soit différente de celle prévalant aux États-Unis, cet état de fait a toutefois engendré une baisse de confiance à l'égard de certains produits financiers, notamment le PCAA. Depuis le 13 août 2007, le Fonds n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA émis par des tiers qu'il détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Dans le but de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché des PCAA émis par des tiers et de rétablir un climat de confiance, une entente initiale a été conclue en août dernier entre plusieurs investisseurs et institutions financières, visant à favoriser le rétablissement d'activités normales au sein du marché du PCAA (la Proposition de Montréal). Cette entente a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs signataires de la Proposition de Montréal ainsi que d'autres intervenants importants liés au marché du PCAA apportant une expérience pertinente.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a approuvé une proposition d'entente de restructuration globale des PCAA qui vise, entre autres, le remplacement des PCAA touchés par l'entente par de nouveaux billets ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement de certaines séries de PCAA soutenues intégralement ou partiellement par des actifs synthétiques, la mise en commun de leurs actifs, la modification des mécanismes d'appels de marge des séries de PCAA regroupés et la mise en place de facilités de crédit destinées à répondre à de tels appels, le cas échéant, et enfin le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA lorsque nécessaire. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

La restructuration adoptée comporte les étapes suivantes :

- a) procéder à une restructuration globale et simultanée qui comprend des solutions distinctes pour :
 - les PCAA adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (les « actifs synthétiques et hybrides »),
 - les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (les « actifs traditionnels »),
 - les PCAA adossés à des actifs à haut risque lesquels sont jugés inadmissibles aux fins du groupement (les « actifs à haut risque »);
- b) restructurer presque tous les déclencheurs d'appels de marge pour augmenter leur transparence et retarder leur application;
- c) obtenir une notation de crédit pour les billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers financiers, devrait se situer à un haut niveau de qualité pour les actifs synthétiques.

Relativement aux actifs synthétiques, l'entente de principe prévoit la création de deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA existants. Parmi les conditions, notons l'établissement d'une facilité de crédit en soutien à chacune des sociétés en commandite afin de financer les appels de marge éventuels sur les actifs sous-jacents. Chacun des investisseurs a le choix d'intégrer l'une ou l'autre des sociétés en commandite. En se joignant à la première société en commandite, l'investisseur s'engage à participer au prorata de ses investissements à la facilité de crédit de cette société tandis que l'investisseur qui décide de se joindre à la deuxième société en commandite n'aura pas à fournir de facilité de crédit car elle proviendra de tiers. Le Fonds a adhéré à la deuxième société en commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, le Fonds a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 92,1 %, les actifs synthétiques à 87,7 % et les actifs à haut risque à 40 %. En établissant la juste valeur de ces titres, le Fonds attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Suite à l'évaluation, le Fonds a enregistré une perte de valeur non réalisée de 1 405 milliers de dollars et n'a comptabilisé aucun intérêt à recevoir à la fin de l'exercice relativement à ces titres. La Direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2008, le Fonds détient les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-value non réalisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	6 534	916	7 450
Actifs traditionnels	1 204	103	1 307
Actifs à haut risque	257	386	643
	<u>7 995</u>	<u>1 405</u>	<u>9 400</u>

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient pour un montant de 1 829 milliers de dollars.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse au 31 mars 2008. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures compte tenu, de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan.

La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable, étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur correspond au coût, compte tenu de l'absence de marché.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de marché**

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2008	2007
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	11 %
Production céréalière	8 %	8 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	3 %	4 %
Autres	11 %	10 %

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Jean-François Brouard
Vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 27 mai 2008

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Cotisations des employeurs	24 229	20 468
Intérêts	2 620	2 238
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	780	
Droits et frais	<u>784</u>	<u>786</u>
	<u>28 413</u>	<u>23 492</u>
CHARGES		
Subventions aux employeurs (note 5)	11 370	34 145
Subventions Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail	1 026	
Frais de gestion (note 6)	3 243	3 492
Frais de perception des cotisations	529	760
Promotion et publicité	<u>29</u>	
	<u>16 197</u>	<u>38 397</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u><u>12 216</u></u>	<u><u>(14 905)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	66 286	81 191
Redressement		
Cotisation des employeurs (note 3)	<u>4 594</u>	<u>4 594</u>
Solde redressé	<u>70 880</u>	<u>85 785</u>
Excédent (déficit)	<u>12 216</u>	<u>(14 905)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>83 096</u></u>	<u><u>70 880</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (Retraité)
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 7)	565	52 188
Placements (note 8)	57 460	
Cotisations des employeurs à recevoir	25 510	20 336
Créances (note 9)	668	522
Frais payés d'avance	<u>228</u>	
	<u>84 431</u>	<u>73 046</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 335	2 166
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>83 096</u>	<u>70 880</u>
	<u>84 431</u>	<u>73 046</u>

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Marjolaine Loisel
 Présidente
 Commission des partenaires du marché du travail

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a été modifiée le 8 juin 2007 par le projet de loi no 5, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives, devenant ainsi la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ainsi, le Fonds national de la formation de la main-d'œuvre a été remplacé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, ci-après nommé « Fonds », qui est constitué par cette loi. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'article 3 de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail et de l'article 7.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, l'administration du Fonds a été déléguée à la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal poste nécessitant des estimations et des hypothèses est celui des cotisations des employeurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, tout employeur dont la masse salariale excède le montant fixé par règlement est tenu de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les charges de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Constataion des contributions

Les contributions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, le cas échéant. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions aux employeurs

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont satisfait les conditions d'admissibilité. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de celles-ci est porté en diminution de la charge au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées d'équipement informatique, sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Fonds a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (PCGR) publiées mais non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas encore été adoptées par le Fonds.

Normes comptables futures – Instruments financiers

En avril 2005, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables sur les instruments financiers, soit le chapitre 1530, « Résultat étendu » et le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de présentation du résultat étendu alors que le chapitre 3855 traite de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. De plus, en décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation » qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers.

Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et le Fonds les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence significative au regard de ces nouvelles normes.

3. CORRECTION D'ERREURS

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ont été redressés pour inscrire toutes les cotisations déclarées par les employeurs pour l'année civile précédant cette date. Auparavant, les cotisations étaient comptabilisées en fonction des sommes encaissées par le Fonds au 30 avril suivant la fin de son exercice financier. Il n'y a eu aucun retraitement aux résultats de l'exercice 2007 compte tenu que les corrections étaient non significatives.

Ces corrections ont eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	2007
Cotisations des employeurs à recevoir	4 594
Excédent cumulé	4 594

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada est relative à l'Accord entre le gouvernement du Canada et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) concernant l'Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail (ICMT). Selon cet accord d'une durée de trois ans et ayant débuté en 2007-2008, le gouvernement du Canada financera 69 %, la CPMT 22 % et les partenaires de la CPMT 9 % des coûts admissibles à la fin des projets. La contribution des partenaires de la CPMT ne fait pas partie des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, compte tenu qu'ils assument directement leur contribution.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

5. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

	2008	2007
Subventions relatives à l'exercice en cours	12 597	34 616
Ajustements connus de l'exercice :		
Subventions versées en trop recouvrées	(1 261)	(784)
Subventions versées en trop non recouvrables	34	313
	<u>11 370</u>	<u>34 145</u>

6. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 53 employés à temps complet pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 (58 en 2007). Ces employés doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

La portion des frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'est pas présentée aux états financiers du Fonds.

7. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, lequel représente 2,75 % au 31 mars 2008 (2007 : 3,50 %) et ne comporte aucune modalité d'encaissement.

8. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'acceptations bancaires échéant entre le 21 avril et le 20 mai 2008 à des taux variant entre 3,53 % et 3,78 %.

9. CRÉANCES

	2008	2007
Contribution du gouvernement du Canada	391	
Subventions aux employeurs versées en trop	157	26
Secrétariat du Conseil du trésor	75	
Intérêts – Placements	37	
Intérêts – Fonds consolidé du revenu	8	496
	<u>668</u>	<u>522</u>

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Équipement informatique	<u>24</u>	<u>24</u>	<u> </u>

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

11. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2008 s'établit à 17 158 346 \$ (23 274 198 \$ au 31 mars 2007) et un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 463 445 \$ pourrait être payé.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, à l'exception des services reçus à titre gratuit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lesquels sont comptabilisés à leur valeur d'échange, soit à une valeur nulle. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marjolaine Loisel
Présidente
Commission des partenaires du marché du travail

Montréal, le 19 septembre 2008

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 septembre 2008

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subsides (note 3)	91 009 865 \$	84 312 971 \$
Intérêts et autres produits (note 4)	<u>2 282 663</u>	<u>1 671 839</u>
	<u>93 292 528</u>	<u>85 984 810</u>
CHARGES		
Bourses et subventions octroyées (note 5)	85 891 598	82 317 401
Frais de fonctionnement (note 6)	<u>5 102 853</u>	<u>5 040 796</u>
	<u>90 994 451</u>	<u>87 358 197</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>2 298 077</u></u> \$	<u><u>(1 373 387)</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 151 837 \$	2 525 224 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>2 298 077</u>	<u>(1 373 387)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>3 449 914</u></u> \$	<u><u>1 151 837</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 12)	1 149 436 \$	3 035 392 \$
Dépôts à terme (3,33 % à 4,44 % échéant le 18 septembre 2008 et le 15 janvier 2009) (note 12)	28 169 150	10 949 489
Intérêts courus	523 822	297 813
Débiteurs (note 8)	49 201	84 029
Frais payés d'avance	55 899	29 786
	<u>29 947 508</u>	<u>14 396 509</u>
Immobilisations (note 9)	<u>883 147</u>	<u>453 713</u>
	<u>30 830 655 \$</u>	<u>14 850 222 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer	5 451 728 \$	5 855 214 \$
Créditeurs et charges à payer (note 10)	922 882	787 294
Apports reportés (note 11)	9 432 759	5 574 433
	<u>15 807 369</u>	<u>12 216 941</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations	66 817	115 351
Fonds spécial de recherche (note 12)	11 506 555	1 366 093
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (note 7)	<u>3 449 914</u>	<u>1 151 837</u>
	<u>30 830 655 \$</u>	<u>14 850 222 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Beaudet, M.D., Ph. D.
Jacques Hendlisz

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. (L.R.Q., chapitre M-30.01). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 48 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constataion des produits

Les subsides non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels, et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Le Fonds examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation », 3865 – « Instruments financiers – Couvertures ». Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers. Finalement, le chapitre 3865 énonce des normes qui précisent quand et comment on peut appliquer la comptabilité de couverture. Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds. Quant aux chapitres 3064, 3855 et 3865, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2008	2007
Gouvernement		
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	72 752 004 \$	69 689 549 \$
Régie de l'assurance maladie du Québec	11 812 435	8 400 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	4 582 214	3 896 002
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	33 000	49 500
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		16 500
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	467 500	484 000
Université Laval		32 712
Newton Foundation	250 000	250 000
Centre hospitalier Ste-Justine	1 252	
Pfizer	300 000	
AstraZeneca	254 500	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	48 535	267 354
	<u>90 501 440</u>	<u>83 085 617</u>
Autres	<u>508 425</u>	<u>1 227 354</u>
	<u>91 009 865 \$</u>	<u>84 312 971 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

	2008	2007
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	1 250 004 \$	1 079 245 \$
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	307 350	159 608
Autres	725 309	432 986
	<u>2 282 663 \$</u>	<u>1 671 839 \$</u>

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2008	2007
Bourses de formation	11 638 513 \$	11 863 638 \$
Bourses de carrière	19 609 888	16 994 017
Subventions de recherche	10 729 369	10 459 861
Programmes d'échanges internationaux	125 428	98 344
Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques	43 788 400	42 901 541
	<u>85 891 598 \$</u>	<u>82 317 401 \$</u>

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	2 908 964 \$	2 777 742 \$
Honoraires professionnels	314 212	349 408
Frais de déplacement et de séjour	196 377	254 021
Locaux	785 109	678 599
Frais de bureau	206 331	267 112
Entretien et réparations	385 506	321 525
Amortissement du mobilier et de l'équipement	36 981	50 618
Amortissement des améliorations locatives	24 311	24 153
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	245 062	317 618
	<u>5 102 853 \$</u>	<u>5 040 796 \$</u>

7. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des actifs nets de 3 449 914 \$ au 31 mars 2008 (1 151 837 \$ au 31 mars 2007) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2008	2007
Bourses de formation		552 812 \$
Bourses de carrière		139 251
Subventions	3 294 914 \$	87 369
Frais de fonctionnement	155 000	200 000
Subventions établissement jeunes chercheurs		172 405
	<u>3 449 914 \$</u>	<u>1 151 837 \$</u>

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. DÉBITEURS

	2008	2007
Santé Canada		20 000 \$
Ontario Institute for Cancer Research	14 000 \$	
Autres	35 201	64 029
	<u>49 201 \$</u>	<u>84 029 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	188 407 \$	151 056 \$	37 351 \$	69 600 \$
Améliorations locatives	220 184	153 343	66 841	91 152
Équipement informatique et logiciels	1 235 562	456 607	778 955	292 961
	<u>1 644 153 \$</u>	<u>761 006 \$</u>	<u>883 147 \$</u>	<u>453 713 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 735 788 \$ (2007 : 203 586 \$). Les produits de disposition d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 0 \$ (2007 : 1 200 \$).

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2008	2007
Fournisseurs et charges à payer	483 169 \$	547 270 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	259 674	233 532
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	2 199	1 776
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	3 000	4 716
Université McGill	174 840	
	<u>922 882 \$</u>	<u>787 294 \$</u>

11. APPORTS REPORTÉS

	2008	2007
Programmes protégés	3 189 994 \$	3 075 775 \$
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales	90 000	180 000
Programme national des urgences	1 020 288	709 288
Pfizer	2 800 000	
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	913 321	
Autres	1 419 156	1 609 370
	<u>9 432 759 \$</u>	<u>5 574 433 \$</u>

Les apports de l'exercice s'élèvent à 10 852 651 \$ (2007 : 6 391 042 \$). Les montants constatés à titre de produits de l'exercice s'élèvent à 6 994 325 \$ (2007 : 5 956 132 \$).

Les montants encaissés au cours de l'exercice relativement aux apports reportés s'élèvent à 11 052 651 \$ (2007 : 6 765 128 \$).

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche. Le Fonds de la recherche en santé du Québec agit à titre de fiduciaire des sommes y étant déposées.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par les fonds de pharmacologie et d'hypertension doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

En vertu du protocole d'entente, tous les intérêts provenant du fonds d'innovation Pfizer-FRSQ et revenus provenant de la contribution financière de Pfizer doivent être utilisés qu'aux seules fins des activités du Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ. Toutefois, Pfizer autorise le FRSQ à percevoir à titre de frais d'administration reliés à la gestion du Fonds d'innovation et de l'organisation des concours afférents à ses activités les intérêts et revenus accumulés dans le Fonds d'innovation jusqu'à concurrence et n'excédant pas 5 % du montant des subvention accordées annuellement par le Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2008	2007
Pharmacologie		
Capital	460 450 \$	457 634 \$
Intérêts cumulés	304 861	280 652
	765 311	738 286
Hypertension		
Capital	551 638	549 249
Intérêts cumulés	74 909	78 558
	626 547	627 807
Fonds d'innovation Pfizer - FRSQ		
Capital	10 000 000	
Intérêts cumulés	114 697	
	10 114 697	
	11 506 555 \$	1 366 093 \$

**Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	2008	2007
Solde au début	1 366 093 \$	1 346 096 \$
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	154 642	44 970
Fonds d'innovation Pfizer - FRSQ	10 000 000	
Diminution		
Bourses octroyées	(12 098)	(23 174)
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	(2 082)	(1 799)
Solde à la fin	11 506 555 \$	1 366 093 \$

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	12 494 \$	11 918 \$
Dépôts à terme et intérêts courus (4,110 % et 4,145 % échéant entre le 24 octobre 2008 et le 22 décembre 2008)	<u>11 508 241</u>	<u>1 367 561</u>
	<u><u>11 520 735</u></u> \$	<u><u>1 379 479</u></u> \$
Passif		
À court terme		
Chercheur-boursier à payer	12 098 \$	11 587 \$
Frais d'administration à payer	2 082	1 799
Solde de fonds	<u>11 506 555</u>	<u>1 366 093</u>
	<u><u>11 520 735</u></u> \$	<u><u>1 379 479</u></u> \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 15 mars 2012 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de dix ans.

La charge de loyer et de location de photocopieur de l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 754 537 \$. Les paiements minimums futurs des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	744 092 \$
2010	744 092
2011	738 843
2012	<u>187 646</u>
	<u><u>2 414 673</u></u> \$

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 7,06 \$ à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7.25 %.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 89 128 \$ (2007 : 77 840 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**Emprunts bancaires**

Le Fonds dispose d'une marge de crédit bancaire de 5 000 000 \$, renouvelable annuellement, laquelle est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le taux d'intérêt applicable correspond au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an, soit 5,25 % à la date du bilan (2007 : 6,5 %). Aux 31 mars 2007 et 2008, cette marge de crédit était inutilisée.

Le Fonds dispose également d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ portant intérêt au taux de base auprès du ministre des Finances. Cette marge de crédit viendra à échéance le 31 mars 2012 et est inutilisée à la date du bilan.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Beaudet
Président-Directeur général

Claude Brouillette
Directeur général adjoint

Montréal, le 13 juin 2008

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2008, l'état des résultats ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2008

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions des clients des agents de voyages	11 006 515 \$	9 598 357 \$
Contributions des grossistes	1 654 424	2 450 907
Revenus des placements	1 236 536	957 211
Contributions annulées (note 4)	<u>6 856</u>	<u>5 600</u>
	<u>13 904 331</u>	<u>13 012 075</u>
CHARGES		
Réclamations et frais de fiducie nets	(162 675)	1 116 380
Frais d'administration— gouvernement du Québec	124 434	86 720
— autres	163 941	29 010
Intérêts sur la dette à long terme	<u>70 204</u>	<u>240 625</u>
	<u>195 904</u>	<u>1 472 735</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	13 708 427	11 539 340
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT	<u>18 436 211</u>	<u>6 896 871</u>
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	<u><u>32 144 638</u></u> \$	<u><u>18 436 211</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	635 237 \$	796 606 \$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 302 496	301 565
Revenus de placements à recevoir	128 380	99 084
Créances (note 5)	<u>2 609 346</u>	<u>2 944 679</u>
	6 675 459	4 141 934
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	26 035 214	19 385 988
Contributions de base remboursées d'avance		<u>25 000</u>
	<u>32 710 673 \$</u>	<u>23 552 922 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Réclamations et frais à payer	551 683 \$	1 161 536 \$
Dettes à long terme		2 400 000
Contributions de base (note 7)	<u>14 352</u>	<u>1 555 175</u>
	566 035	5 116 711
SURPLUS CUMULÉ	<u>32 144 638</u>	<u>18 436 211</u>
	<u>32 710 673 \$</u>	<u>23 552 922 \$</u>
ÉVENTUALITÉ (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Louis Borgeat
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	13 708 427 \$	11 539 340 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(29 296)	(45 945)
Créances	335 333	(83 849)
Réclamations et frais à payer	(609 853)	748 067
Intérêts courus sur la dette à long terme		(62 137)
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 150 157)	(864 870)
	(1 453 973)	(308 734)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	12 254 454	11 230 606
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(8 500 000)	(6 610 000)
Produit de disposition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	6 649 226	8 480 529
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 649 226)	(8 480 529)
Diminution des contributions de base remboursées d'avance	25 000	196 500
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(8 475 000)	(6 413 500)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 400 000)	(2 400 000)
Remboursement des contributions de base	(1 540 823)	(2 971 359)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(3 940 823)	(5 371 359)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(161 369)	(554 253)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	796 606	1 350 859
TRÉSORERIE À LA FIN	635 237 \$	796 606 \$
INTÉRÊTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE	70 204 \$	302 762 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur. Le Fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus de contribuer au Fonds, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations du Fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel qu'il est spécifié à l'article 39 du règlement, et en second lieu, des agents de voyages grossistes, tel qu'il est indiqué à l'article 41 du règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatations des produits

Les contributions des clients des agents de voyages et des grossistes sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Réclamations et frais de fiducie nets

Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque réclamation. Une provision est alors établie. Les estimations sont revues et mises à jour régulièrement et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats de l'exercice où il est connu.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les frais relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions. De plus, une partie des salaires assumés par le gouvernement est imputée au Fonds.

Dépôts auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à vue au fonds général et à participation à un fonds particulier sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Le 1^{er} avril 2007, le Fonds a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptables et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux principes comptables généralement reconnus qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Fonds.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Information à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Information à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur la situation financière du Fonds. Quant au chapitre 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

4. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées dans les délais prescrits par les agents de voyages ayant cessé leurs activités et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

5. CRÉANCES

	2008		2007
Agences de voyages	2 462 961	\$	2 780 460
Administrateurs provisoires	146 385		164 219
	<u>2 609 346</u>	\$	<u>2 944 679</u>

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2008		2007
Nombre d'unités	26 595		20 043
Coût d'acquisition des unités	26 035 214	\$	19 385 988
Juste valeur des unités	26 797 710	\$	20 543 947
Juste valeur par unité	1 008	\$	1 025

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par le CDPQ en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs actuellement à l'étude et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration.

L'estimation des justes valeurs comptabilisées pour les PCAA est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

Au 31 mars 2008, la quote-part des résultats de placements nets des titres de PCAA de tiers en restructuration attribuée au fonds particulier du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages par le fond général de la CDPQ est de 454 000 \$. Cette quote-part est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres de 365 000 \$,
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres de 78 000 \$,
- la quote-part des frais de restructuration de ces titres de 11 000 \$, diminuée des gains réalisés à la vente.

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

	2008	2007
Détaillants	10 912 \$	50 175 \$
Grossistes	3 440	1 505 000
	<u>14 352 \$</u>	<u>1 555 175 \$</u>

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 6 des états financiers.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de la trésorerie, des dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, des revenus de placements à recevoir, des créances, des réclamations et frais à payer et des contributions de base équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéances à court terme.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2008, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie :	sans intérêt
Dépôts à vue au fond général de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	intérêt variable
Revenus des placements à recevoir :	sans intérêt
Créances :	sans intérêt
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	sans intérêt
Réclamations à payer :	sans intérêt
Contributions de base :	sans intérêt

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le fonds est apparenté à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif avait été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un agent de voyages détaillant et grossiste. Le 12 juin 2006, la Cour supérieure a ordonné à l'agent de voyage de verser à la requérante et aux membres du groupe une somme globale de 2 373 450 \$, plus intérêts, indemnité additionnelle et frais. Cette somme est composée de 2 130 500 \$ à titre de dommages moraux et de 242 950 \$ à titre de dommages pécuniaires. Depuis le 11 novembre 2004 en vertu du Règlement sur les agents de voyages, le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages n'assument plus le paiement des dommages moraux, sauf pour les réclamations déposées auprès du président de l'Office avant cette date. Puisque la réclamation de la requérante et des membres du groupe n'a été reçue qu'en août 2006, le président de l'Office de la protection du consommateur a refusé de payer la portion du jugement qui couvre les dommages moraux. La requérante a déposé une requête pour jugement déclaratoire demandant au tribunal de déclarer que le président devait payer les dommages moraux prévus au jugement précité à même le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Le 13 août 2007, la Cour supérieure rejetait la requête en jugement déclaratoire. La requérante s'est pourvu en appel de ce dernier jugement. De l'avis de la direction, une provision suffisante est inscrite aux livres au 31 mars 2008 afin de couvrir toute perte éventuelle.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les chapitres du Rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat général reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Secrétariat général pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Louis Borgeat

Québec, le 20 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») au 31 mars 2008, l'état des résultats et surplus cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 juin 2008

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Cotisations	275 350 \$	258 740 \$
Produits de placements	40 293	322 426
Produits de subrogation	<u>5 332</u>	<u>1 262</u>
	<u>320 975</u>	<u>582 428</u>
CHARGES		
Honoraires de gestion	126 521	94 977
Indemnités (note 7)	394 509	67 895
Honoraires professionnels	76 043	80 874
Frais de déplacement et de séjour	10 793	19 545
Allocations de présence du conseil d'administration	7 950	9 812
Publications	5 565	6 199
Frais de bureau	9 462	8 720
Communication et relations publiques	88 384	107 028
Contribution au Fonds d'assurance responsabilité (note 8)	<u></u>	<u>3 231 300</u>
	<u>719 227</u>	<u>3 626 350</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	<u>(398 252) \$</u>	<u>(3 043 922) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 629 618 \$	5 673 540 \$
Perte sur réévaluation des placements à la juste valeur à la date de transition (note 3)	<u>(42 460)</u>	<u></u>
	2 587 158	5 673 540
Excédent des charges sur les produits	<u>(398 252)</u>	<u>(3 043 922)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>2 188 906 \$</u>	<u>2 629 618 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER**BILAN**

au 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Encaisse		82 879 \$
Placements (note 5)	2 724 138 \$	2 849 445
Créances	206 750	203 995
Intérêts courus		28 260
Frais payés d'avance	<u>5 272</u>	<u>5 308</u>
	<u>2 936 160 \$</u>	<u>3 169 887 \$</u>
PASSIF		
Découvert bancaire (note 6)	12 330 \$	
Créditeurs	158 751	112 568 \$
Revenus perçus d'avance	219 410	219 860
Provision pour indemnités (note 7)	<u>356 763</u>	<u>207 841</u>
	747 254	540 269
EXCÉDENT (note 9)	<u>2 188 906</u>	<u>2 629 618</u>
	<u>2 936 160 \$</u>	<u>3 169 887 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Paul Mayer, administrateur
Lise Légaré, administrateur

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (le « Fonds »), constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que le Fonds a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que le Fonds a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Le Fonds a classé dans cette catégorie l'encaisse, les placements en obligations et le découvert bancaire.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a classé dans cette catégorie les créances.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a classé dans cette catégorie les charges à payer.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2007

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté les normes comptables énoncées dans les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3861, « Informations à fournir et présentation » et 1530, « Résultat étendu ». Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

L'adoption par le Fonds de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans l'évaluation des placements en obligations ainsi que des rajustements transitoires pour un montant total négatif de 42 460 \$.

Les règles comptables applicables aux gains et aux pertes découlant de la réévaluation des instruments financiers à la date de transition sont les suivantes :

- les gains et les pertes liés aux actifs et aux passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction, sont constatés dans le solde d'ouverture de l'excédent cumulé;
- les gains et les pertes liés aux actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont constatés dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

En vertu du chapitre 3855, tous les actifs et les passifs financiers doivent être évalués, au moment de leur comptabilisation initiale, à la juste valeur. Par la suite, l'évaluation des actifs et des passifs financiers est fonction de leur classification, dépendamment s'ils sont comptabilisés à titre d'« Actifs financiers ou passifs financiers détenus à des fins de transaction », de « Placements détenus jusqu'à leur échéance », de « Prêts et créances », d'« Actifs financiers disponibles à la vente » ou à titre d'autres passifs financiers.

Le chapitre 3861 établit les normes pour la présentation des instruments financiers et les dérivés non financiers et identifie l'information relative qui devrait être présentée. Le but de ce chapitre est de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, la rentabilité et la trésorerie du Fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Fonds n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

Le Conseil des normes comptables a publié de nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers, soit les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 3862 exige que le Fonds fournisse des informations qualitatives et quantitatives sur son exposition aux risques liés aux instruments financiers et le chapitre 3863 reprend essentiellement les règles actuelles de présentation.

Le Fonds appliquera ces nouvelles normes pour son exercice devant se terminer le 31 décembre 2008. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur du découvert bancaire, des créances et des charges à payer correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements constitués principalement d'obligations municipales et provinciales portent intérêt à des taux variant entre 3,30 et 10,50 %, échéant entre février 2010 et décembre 2017. La juste valeur des placements a été déterminée en fonction des prix en vigueur sur le marché incluant les intérêts courus.

La variation au cours de l'exercice de la juste valeur des actifs financiers désignés par le Fonds comme étant détenus à des fins de transaction est d'un montant négatif de 27 036 \$.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2007

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

6. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le Fonds dispose d'un prêt sur marge autorisé portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière plus 1,5 % et garanti par certains placements.

7. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, 25 % du montant réclamé jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Cette provision est maintenue jusqu'à la décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2007	2006
Solde au début	207 841 \$	163 252 \$
Provision pour réclamations de l'exercice	516 471	195 341
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(121 962)	(127 446)
	394 509	67 895
Paiement de réclamations	(245 587)	(23 306)
Solde à la fin	356 763 \$	207 841 \$

8. CONTRIBUTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ

En vertu de sa loi constitutive, il était prévu, lors de la création par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec d'un fonds d'assurance, qui a eu lieu le 4 juillet 2006, que le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier devait verser dans les trois mois, en une seule fois, toute somme qui excède 2 500 000 \$ de son avoir net établi en date du 15^e jour précédent son versement. L'évaluation de l'actif net, effectuée au 10 septembre 2006, a fait l'objet d'une mission d'examen par le Vérificateur général du Québec. Le Fonds d'indemnisation a ainsi versé au Fonds d'assurance, une somme de 3 231 300 \$ le 25 septembre 2006.

9. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent cumulé au 31 décembre 2007 comprend des intérêts de 610 144 \$ (2006 : 569 851 \$).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Me Jean-François Savoie
Secrétaire du Fonds

Vo-Long Truong
Contrôleur par intérim du Fonds

Montréal, le 28 février 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2007 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 février 2008

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (note 3)
ACTIF		
Encaisse	2 262	1 592
Titres détenus (note 4)	23 696	19 457
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	<u>74 983</u>	<u>70 761</u>
	<u><u>100 941</u></u>	<u><u>91 810</u></u>
PASSIF		
Dépôts		
Cautionnements, garanties et autres		
Sociétés, organismes et particuliers	26 118	23 610
Officiers de justice	55 840	52 979
Municipalités	<u>18 983</u>	<u>15 221</u>
	<u><u>100 941</u></u>	<u><u>91 810</u></u>

François Tardif
Administrateur des fonds en fidéicomis

Jean Houde
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2007</u> (note 3)	<u>Augmen-</u> <u>tations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2008</u>
Cautionnements, garanties et autres				
Sociétés, organismes et particuliers	23 610	83 501	80 993	26 118
Officiers de justice	52 979	78 040	75 179	55 840
Municipalités	<u>15 221</u>	<u>6 676</u>	<u>2 914</u>	<u>18 983</u>
	<u>91 810</u>	<u>168 217</u>	<u>159 086</u>	<u>100 941</u>

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés de sommes d'argent et de titres détenus aux fins de dépôts de cautionnements, de garanties et autres faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des sociétés, des organismes, des particuliers, des officiers de justice et des municipalités. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).

Les revenus des titres détenus sont remis directement aux déposants de ces titres et les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu. Ces opérations ne sont pas présentées aux états financiers.

En vertu de la Loi sur les dépôts et consignations, les sommes déposées qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans suivants la date à laquelle les ayants droit auraient pu en exiger le remboursement ou le paiement, sont versées au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction des fonds en fidéicommis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les titres détenus sont présentés à leur valeur nominale puisqu'ils sont remis aux déposants à cette valeur.

3. CORRECTION D'ERREUR

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ont été redressés pour refléter l'application de certaines dispositions de la Loi sur les dépôts et consignations. En effet, en vertu de cette loi, les sommes déposées qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans de la date à laquelle les ayants droit auraient pu en exiger le remboursement ou le paiement doivent être versées au Fonds consolidé du revenu. Auparavant, ces sommes n'étaient pas remises au Fonds consolidé du revenu, alors qu'elles auraient dû l'être.

Cette correction a pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
État de la situation financière	
Avances au fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	14 346
Dépôts – Officiers de justice	14 346
État de l'évolution des dépôts	
Diminutions – Officiers de justice	14 346

4. TITRES DÉTENUS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Bons du trésor	1 440	
Obligations	<u>22 256</u>	<u>19 457</u>
	<u>23 696</u>	<u>19 457</u>

5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

FONDS EN FIDÉICOMMIS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de la situation financière des fonds en fidéicommis au 31 mars 2008 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds en fidéicommis au 31 mars 2008, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 novembre 2008

FONDS EN FIDÉICOMMIS - TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

BILAN
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	<u>196 672</u>	<u>101 435</u>
PASSIF		
Taxe sur les produits et services à payer au gouvernement du Canada	<u>196 672</u>	<u>101 435</u>

Daniel Prud'homme
Administrateur du fonds en fidéicomis
Taxe sur les produits et services

Francine Martel-Vaillancourt
Sous-ministre de Revenu Québec

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>Solde au 31 mars 2007</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Solde au 31 mars 2008</u>
Taxe sur les produits et services	<u>101 435</u>	<u>12 897 493</u>	<u>12 802 256</u>	<u>196 672</u>

FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. NATURE DU FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Fonds en fidéicomis – Taxe sur les produits et services est composé de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par Revenu Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> Retraité (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)	44 517 252 \$	39 744 795 \$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	<u>1 307 594</u>	<u>1 059 874</u>
	----- 45 824 846	----- 40 804 669
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 125 642	25 429 401
Bourses	<u>11 306 103</u>	<u>8 887 154</u>
	----- 40 431 745	----- 34 316 555
	5 393 101	6 488 114
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	<u>3 939 087</u>	<u>4 093 698</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 454 014</u>	<u>2 394 416</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	7 169 545	3 325 129
Correction (note 3)	<u>(1 450 000)</u>	<u></u>
Solde redressé	<u>5 719 545</u>	<u>3 325 129</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 6)	<u><u>7 173 559</u></u> \$	<u><u>5 719 545</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007 Retraité (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	598 788 \$	2 080 646 \$
Placements temporaires, taux variant de 3,4 % à 3,8 %, échéant en deçà d'un an	19 921 875	10 000 000
Intérêts courus		438 107
Subventions à recevoir et autres créances (note 7)	1 261 595	2 262 569
Frais payés d'avance	64 963	53 080
	<u>21 847 221</u>	<u>14 834 402</u>
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	1 284 104	1 312 974
Immobilisations corporelles (note 9)	175 535	162 079
Actif incorporel (note 10)	<u>331 832</u>	<u>329 171</u>
	<u>23 638 692 \$</u>	<u>16 638 626 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 12)	294 030 \$	506 107 \$
Subventions d'organismes reportées	7 264 664	7 610 193
Subventions gouvernementales reportées	7 621 851	1 483 295
Portion court terme de la dette à long terme (note 13)	795	2 281
	<u>15 181 340</u>	<u>9 601 876</u>
Dette à long terme (note 13)		795
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	1 283 793	1 316 410
	<u>16 465 133</u>	<u>10 919 081</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	<u>7 173 559</u>	<u>5 719 545</u>
	<u>23 638 692 \$</u>	<u>16 638 626 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont
Brigitte Jaumard

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007 Retraité (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 454 014 \$	2 394 416 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	170 484	218 225
Amortissement de l'actif incorporel	229 697	258 554
	1 854 195	2 871 195
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	438 107	(421 547)
Subventions à recevoir et autres créances	1 000 974	199 327
Frais payés d'avance	(11 883)	26 983
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires	28 870	89 135
Charges à payer et frais courus (note 9)	(191 158)	(129 652)
Subventions d'organismes reportées	(345 529)	1 421 817
Subventions du gouvernement du Québec reportées	6 138 556	1 390 786
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires	(32 617)	(89 279)
	7 025 320	2 487 570
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 879 515	5 358 765
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(104 919 448)	(90 500 000)
Disposition des placements	94 997 573	86 000 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(204 859)	(42 136)
Acquisitions d'actif incorporel	(232 358)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 359 092)	(4 542 136)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 281)	(2 137)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	(1 481 858)	814 492
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 080 646	1 266 154
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	598 788 \$	2 080 646 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20,00 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Au cours de l'exercice, le fonds a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Fonds.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications futures de conventions comptables (suite)

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, soit le 1^{er} avril 2009 pour le Fonds.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction est actuellement à estimer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers de l'application des modifications de ces normes.

3. CORRECTION

Lors de l'exercice antérieur, le Fonds aurait dû comptabiliser au passif, à titre de subvention affectée, les sommes reçues du gouvernement du Québec relatives à la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En effet, cette subvention affectée n'avait pas encore été versée aux bénéficiaires au 31 mars 2007. Le Fonds a plutôt directement inscrit ces montants à titre de revenus au cours de l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont retraités et cette correction d'erreur a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
Résultats	
Subvention du gouvernement du Québec et d'autres organismes	(1 450 000) \$
Bilan	
Subvention du gouvernement du Québec reportées	1 450 000 \$
Excédent cumulé	(1 450 000)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
		Retraité (note 3)
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	40 250 823 \$	35 719 700 \$
Partenaires des Projets de recherche orientée	2 671 758	2 650 891
Projet en partenariat (CANTOR)	473 392	506 340
Autres	<u>1 121 279</u>	<u>867 864</u>
	<u>44 517 252 \$</u>	<u>39 744 795 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2008	2007
Traitements		
Rémunération	2 405 504 \$	2 424 313 \$
Formation et perfectionnement	14 566	15 120
Cotisations professionnelles	1 679	1 971
	<u>2 421 749</u>	<u>2 441 404</u>
Services		
Honoraires	297 857	346 283
Frais d'occupation des locaux		
Loyers à la Société immobilière du Québec	217 434	203 347
Assurances	19 996	18 427
Entretien et réparations	107 224	119 682
Location	4 715	3 234
	<u>349 369</u>	<u>344 690</u>
Communications	94 215	87 575
Transport et séjour	214 561	283 367
Autres frais		
Télécommunications	45 449	35 010
Reprographie	34 099	21 937
Frais d'envoi	32 406	22 088
Charges de bureau	45 087	30 540
Autres charges	4 027	3 396
Frais financiers	87	629
	<u>161 155</u>	<u>113 600</u>
Amortissement		
Immobilisations corporelles	170 484	218 225
Actif incorporel	229 697	258 554
	<u>400 181</u>	<u>476 779</u>
	<u>3 939 087 \$</u>	<u>4 093 698 \$</u>

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles des Projets de recherche orientée et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. EXCÉDENT CUMULÉ (suite)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
		Retraité (note 3)
Subventions à la recherche et bourses	5 262 332 \$	4 311 038 \$
Projet en partenariat (CANTOR)	<u>125 598</u>	<u>108 467</u>
	<u><u>5 387 930</u></u> \$	<u><u>4 419 505</u></u> \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	105 559 \$	224 494 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		17 500
Fonds de la recherche en santé du Québec	3 000	4 716
Fonds de la recherche forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean		496 503
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	675 000	1 470 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	240 000	
Ministère des Relations internationales	100 000	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	90 000	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	30 000	
Institut de recherche en santé du Canada	18 036	12 793
Autres		<u>36 563</u>
	<u><u>1 261 595</u></u> \$	<u><u>2 262 569</u></u> \$

8. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (suite)

Les opérations des sommes à verser relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS	Environ- nement	Cité de l'optique	Total
Solde au début	157 243 \$	502 502 \$	656 665 \$	1 316 410 \$
Augmentation				
Intérêts sur dépôts bancaires	5 866	20 283	26 021	52 170
	163 109	522 785	682 686	1 368 580
Diminution				
Subventions à la recherche	54 757		24 163	78 920
Transfert des intérêts au Fonds	5 556			5 556
	60 313		24 163	84 476
Solde à la fin	102 796 \$	522 785 \$	658 523 \$	1 284 104
Intérêts reçus non transférés				(311)
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires				1 283 793 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	236 057 \$	206 300 \$	29 757 \$	37 865 \$
Équipement informatique	1 126 310	997 461	128 849	71 371
Améliorations locatives	393 303	376 374	16 929	52 843
	1 755 670 \$	1 580 135 \$	175 535 \$	162 079 \$

Au 31 mars 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 13 106 \$ (2007 – 34 025 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

10. ACTIF INCORPOREL

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	1 584 253 \$	1 252 421 \$	331 832 \$	329 171 \$

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2008 et 2007, les facilités de crédit étaient inutilisées.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fonds de la recherche en santé du Québec	8 174 \$	
Fournisseurs	60 383	168 838 \$
Salaires et vacances à payer	225 473	337 269
	<u>294 030 \$</u>	<u>506 107 \$</u>

13. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Effet à payer à taux fixe de 6,56 %, remboursable par versements mensuels de 201 \$ en capital et intérêts, échéant en juillet 2008	795 \$	3 076 \$
Portion à court terme	795	2 281
	<u>795</u>	<u>795 \$</u>

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 134 \$ (2007 – 278 \$).

14. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements du Fonds sont de 31 185 836 \$ (2007 – 38 408 885 \$) à l'égard des subventions et de 11 647 080 \$ (2007 – 9 865 799 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales qu'ils comportent.

La valeur comptable des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	795 \$	803 \$	3 076 \$	3 134 \$

Risque relatif au taux d'intérêt

La trésorerie et les sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires portent à intérêt au taux préférentiel moins 1,9 %. Les taux d'intérêt des placements temporaires sont divulgués au bilan. Le taux d'intérêt de la dette à long terme est présenté à la note 13. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont sans intérêt.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 85 580 \$ (2007 – 88 785 \$) et représentent le coût des services courants.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Pierre Prémont
Président-directeur général

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 23 mai 2008

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2008

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u> Retraité (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)	48 752 430 \$	45 879 681 \$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	<u>1 493 455</u>	<u>1 096 227</u>
	50 245 885	46 975 908
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	30 981 611	27 320 104
Bourses	<u>13 631 147</u>	<u>12 688 122</u>
	44 612 758	40 008 226
	5 633 127	6 967 682
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	<u>3 958 434</u>	<u>3 824 023</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 674 693</u>	<u>3 143 659</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	6 091 679	2 569 020
Correction (note 3)	<u>(379 000)</u>	<u></u>
Solde redressé	<u>5 712 679</u>	<u>2 569 020</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 6)	<u><u>7 387 372</u></u> \$	<u><u>5 712 679</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007 Retraité (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	1 009 515 \$	1 122 135 \$
Placements temporaires, taux variant de 3,5 % à 4,5 %, échéant en deçà d'un an	17 534 548	12 000 000
Intérêts courus		572 873
Subventions à recevoir et autres créances (note 7)	723 828	2 048 606
Frais payés d'avance	8 252	32 130
	<u>19 276 143</u>	<u>15 775 744</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	129 157	127 200
Actif incorporel (note 9)	<u>271 698</u>	<u>177 661</u>
	<u>19 676 998 \$</u>	<u>16 080 605 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 11)	395 973 \$	445 475 \$
Subventions d'organismes reportées	9 193 920	9 362 347
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 564 098	379 000
Portion court terme de la dette à long terme (note 12)	48 311	45 469
	<u>12 202 302</u>	<u>10 232 291</u>
Dette à long terme (note 12)	87 324	135 635
	<u>12 289 626</u>	<u>10 367 926</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	<u>7 387 372</u>	<u>5 712 679</u>
	<u>19 676 998 \$</u>	<u>16 080 605 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :
Jacques Babin
Alain Noël

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007 Retraité (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 674 693 \$	3 143 659 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	123 882	188 168
Amortissement de l'actif incorporel	125 853	116 360
	<u>1 924 428</u>	<u>3 448 187</u>
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	572 873	(558 346)
Subventions à recevoir et autres créances	1 324 778	773 172
Frais payés d'avance	23 878	(10 552)
Charges à payer et frais courus (notes 8 et 9)	(14 385)	(279 844)
Subventions d'organismes reportées	(168 427)	947 426
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 185 098	379 000
	<u>3 923 815</u>	<u>1 250 856</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 848 243</u>	<u>4 699 043</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions des placements	(109 410 152)	(112 373 661)
Disposition des placements	103 875 604	107 873 661
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 8)	(148 113)	(28 162)
Acquisitions d'actif incorporel (note 9)	(232 733)	(106 725)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5 915 394)</u>	<u>(4 634 887)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(45 469)	(81 628)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(112 620)	(17 472)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 122 135</u>	<u>1 139 607</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 009 515 \$</u>	<u>1 122 135 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20,00 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Au cours de l'exercice, le fonds a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Fonds.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Fonds appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, soit le 1er avril 2009 pour le Fonds.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Fonds. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. CORRECTION

Lors de l'exercice antérieur, le Fonds aurait dû comptabiliser au passif, à titre de subvention affectée, les sommes reçues du gouvernement du Québec relatives à la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En effet, cette subvention affectée n'avait pas encore été versée aux bénéficiaires au 31 mars 2007. Le Fonds a plutôt directement inscrit ces montants à titre de revenus au cours de l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont retraités et cette correction d'erreur a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CORRECTION (suite)

	2007
RÉSULTATS	
Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes	(379 000) \$
BILAN	
Subventions du gouvernement du Québec reportées	379 000 \$
Excédent cumulé	(379 000) \$

4. SUBENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2008	2007
		Retraité (note 3)
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	44 637 802 \$	42 803 900 \$
Partenaires des actions concertées	4 105 073	2 686 781
Autres	9 555	389 000
	<u>48 752 430 \$</u>	<u>45 879 681 \$</u>

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2008	2007
Traitements		
Rémunération	2 451 872 \$	2 285 558 \$
Formation et perfectionnement	16 985	3 528
Cotisations professionnelles	1 679	1 579
	<u>2 470 536</u>	<u>2 290 665</u>
Services		
Honoraires	303 289	307 268
Frais d'occupation des locaux		
Loyers à la Société immobilière du Québec	257 771	268 702
Assurances	16 371	16 498
Entretien et réparations	51 543	51 906
Location	4 470	3 439
	<u>330 155</u>	<u>340 545</u>
Communications	93 592	74 076
Transport et séjour	<u>322 178</u>	<u>326 467</u>
Autres frais		
Télécommunications	54 951	52 258
Reprographie	48 384	41 888
Frais d'envoi	29 270	27 662
Charges de bureau	43 365	39 691
Autres charges	3 781	5 442
Frais financiers	9 198	13 533
	<u>188 949</u>	<u>180 474</u>
Amortissement		
Immobilisations corporelles	123 882	188 168
Actif incorporel	125 853	116 360
	<u>249 735</u>	<u>304 528</u>
	<u>3 958 434 \$</u>	<u>3 824 023 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2008	2007
		Retraité (note 3)
Subventions à la recherche et bourses	5 390 381 \$	4 112 008 \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2008	2007
Fonds de la recherche en santé du Québec	2 200 \$	1 776 \$
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	28 386	1 220 130
Ministère de la Santé et des Services sociaux	622 427	780 790
Autres	70 815	45 910
	<u>723 828 \$</u>	<u>2 048 606 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	260 144 \$	238 647 \$	21 497 \$	26 063 \$
Équipement informatique	293 201	227 915	65 286	48 498
Améliorations locatives	599 095	556 721	42 374	52 639
	<u>1 152 440 \$</u>	<u>1 023 283 \$</u>	<u>129 157 \$</u>	<u>127 200 \$</u>

Au 31 mars 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » inclus un montant de 15 093 \$ (2007 – 37 367 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

9. ACTIF INCORPOREL

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	801 692 \$	529 994 \$	271 698 \$	177 661 \$

Au 31 mars 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » inclus aucun montant (2007 – 12 843 \$) lié à l'acquisition d'actif incorporel.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce, jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2008 et 2007, les facilités de crédit étaient inutilisées.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	105 559 \$	224 494 \$
Salaires et vacances à payer	262 657	208 593
Autres	27 757	12 388
	<u>395 973 \$</u>	<u>445 475 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	135 635 \$	181 104 \$
Portion à court terme	48 311	45 469
	<u>87 324 \$</u>	<u>135 635 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2008-2009	48 311 \$
2009-2010	51 331 \$
2010-2011	35 993 \$

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 9 758 \$ (2007 – 13 743 \$).

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements du Fonds sont de 32 985 015 \$ (2007 – 35 978 929 \$) à l'égard des subventions et de 17 822 261 \$ (2007 – 12 386 828 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales qu'ils comportent.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>135 635</u>	<u>\$ 141 053</u>	<u>181 104</u>	<u>\$ 187 595</u>

Risque relatif au taux d'intérêt

La trésorerie porte à intérêt au taux préférentiel moins 1,9 %. Les taux d'intérêt des placements temporaires sont divulgués au bilan. Le taux d'intérêt de la dette à long terme est présenté à la note 12. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont sans intérêt.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 98 091 \$ (2007 – 84 628 \$) et représentent le coût des services courants.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité exécutif dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Babin
Président-directeur général

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 23 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008 ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA,
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 23 mai 2008

HÉMA-QUÉBEC
 (L.R.Q., c. H-1.1)

 RÉSULTATS
 de l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec	245 379	239 958
Crédit émis aux centres hospitaliers du Québec pour l'excédent de 2006-2007	(1 650)	
	243 729	239 958
Subventions du gouvernement du Québec	22 885	20 679
Intérêts sur dépôts bancaires	1 402	1 204
Gains latents sur contrats de change	1 702	
Autres	2 167	2 407
	271 885	264 248
CHARGES (note 5)	271 466	262 598
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	419	1 650

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ACTIF NET
 de l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF NET AU DÉBUT	1 650	1 194
Excédent des produits sur les charges	419	1 650
	2 069	2 844
Remise au gouvernement du Québec (note 4)		1 194
ACTIF NET À LA FIN	2 069	1 650

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 291	
Placements temporaires (note 6)	12 000	15 000
Créances (note 7)	5 543	8 178
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		22
Stock (note 8)	19 643	19 266
Frais payés d'avance (note 9)	2 032	2 049
Instruments financiers dérivés (note 16)	1 702	
	<u>47 211</u>	<u>44 515</u>
Immobilisations (note 10)	34 748	36 746
Frais reportés (note 11)	1 575	1 635
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	<u>1 330</u>	<u>669</u>
	<u>84 864</u>	<u>83 565</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 12)		2 525
Charges à payer et frais courus (note 13)	31 769	26 875
Avance excédentaire du gouvernement du Québec, sans intérêt	13 026	11 838
Versement sur la dette à long terme (note 14)	5 045	5 419
	<u>49 840</u>	<u>46 657</u>
Dette à long terme (note 14)	29 540	32 057
Passif au titre de prestations constituées (note 15)	<u>3 415</u>	<u>3 201</u>
ACTIF NET	<u>2 069</u>	<u>1 650</u>
	<u>84 864</u>	<u>83 565</u>

ENGAGEMENTS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,
Cheryl Campbell Steer, présidente du conseil d'administration
Jean-Pierre Allaire, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	419	1 650
Éléments des résultats sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 783	4 959
Amortissement des frais reportés	60	60
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	103	5
Gains latents sur contrats de change	(1 702)	
Perte de change non réalisée	544	17
Diminution (augmentation) de l'actif au titre des prestations constituées	(661)	530
Augmentation du passif au titre de prestations constituées	214	252
	<u>3 760</u>	<u>7 473</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des créances	2 635	30
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	22	61
Augmentation des stocks	(377)	(2 499)
Diminution des frais payés d'avance	17	2 810
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	4 894	(985)
Augmentation de l'avance excédentaire du gouvernement du Québec	1 188	7 292
	<u>12 139</u>	<u>14 182</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 905)	(4 109)
Produit de disposition des immobilisations	17	4
	<u>(2 888)</u>	<u>(4 105)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	2 527	4 171
Remboursement de la dette à long terme	(5 418)	(5 245)
Diminution de l'actif net		(1 194)
	<u>(2 891)</u>	<u>(2 268)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Perte de change non réalisée sur trésorerie et éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en monnaie étrangère	<u>(544)</u>	<u>(17)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 816	7 792
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>12 475</u>	<u>4 683</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>18 291</u></u>	<u><u>12 475</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
 de l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	6 291	
Découvert bancaire		(2 525)
Placements temporaires	<u>12 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>18 291</u>	<u>12 475</u>
Intérêts versés	<u>1 896</u>	<u>1 983</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Exercice terminé le 31 mars 2008

Le 1^{er} avril 2007, Héma-Québec a adopté les recommandations des chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »).

Chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »

Cette norme fournit des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

L'adoption par Héma-Québec de cette nouvelle norme sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers. Les états financiers comparatifs n'ont pas été redressés conformément aux dispositions transitoires. Les principales modifications dans la comptabilisation des instruments financiers résultant de l'adoption de ces normes de comptabilité qui n'ont pas eu d'incidence financière, sont décrites ci-dessous.

Conséquemment à l'adoption de cette nouvelle norme, Héma-Québec a classé sa trésorerie et ses équivalents ainsi que les dérivés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Les clients, le dépôt en garantie et les autres créances sont classés comme prêts et créances. Les charges à payer et frais courus à l'exception des charges sociales, l'avance excédentaire du gouvernement du Québec et la dette à long terme, incluant les intérêts à payer, sont classés comme autres passifs financiers.

Chapitre 1530, « Résultat étendu »

Ce chapitre n'a pas eu d'incidence puisque Héma-Québec n'a effectué aucune opération ayant un effet sur le résultat étendu.

b) Modifications comptables futures

L'ICCA a publié les normes comptables suivantes : le chapitre 3031, « Stocks », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour Héma-Québec le 1^{er} avril 2008. Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, date à laquelle Héma-Québec l'adoptera.

Chapitre 3031, « Stocks »

Le présent chapitre donne des commentaires sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Héma-Québec évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et Chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation »

Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Héma-Québec évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur les états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »

Ce nouveau chapitre remplace les chapitres 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450, « Frais de recherche et de développement ». Il établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Héma-Québec évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits provenant de la vente des produits sanguins sont constatés au moment de la livraison et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change moyen en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

HÉMA-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes d'avantages sociaux des salariés**

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'actif des régimes de retraite est évalué à la juste valeur. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants.

Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non-syndiqués, 7 ans pour le régime supplémentaire et 15 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée moyenne d'activité des salariés actifs.

Actifs et passifs financiers*Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêt est inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Héma-Québec a classé sa trésorerie et ses équivalents ainsi que les dérivés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Les clients, le dépôt en garantie et les autres créances sont classés comme prêts et créances. Les charges à payer et frais courus à l'exception des charges sociales, l'avance excédentaire du gouvernement du Québec et la dette à long terme, incluant les intérêts à payer, sont classés comme autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes. Héma-Québec utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour faire une estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont les valeurs comptables sont incluses dans le bilan comme suit :

HÉMA-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Juste valeur (suite)***Prêts et créances*

Créances – La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Engagements financiers

Charges à payer et frais courus – La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée des instruments. La valeur comptable de la dette à long terme est établie au coût non amorti s'appuyant sur la juste valeur initiale établie à l'aide des cours du marché des mêmes instruments de dette ou d'instruments de dette similaires.

Détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur établie à l'aide des cours du marché des mêmes instruments ou d'instruments similaires et les variations de la juste valeur desdits instruments dérivés sont constatés dans les résultats dès qu'elles se produisent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

4. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les lettres patentes, Héma-Québec n'a pas pour objet de réaliser des profits, par conséquent, à la suite d'une demande du gouvernement, l'actif net au 31 mars 2006 au montant de 1 194 \$ lui a été remis en février 2007.

5. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2008				2007
	Produits labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	67 930	464	3 330	71 724	66 951
Fournitures médicales et de collectes	24 146	577	1 422	26 145	26 182
Produits stables		126 606		126 606	126 607
Services achetés	(471)	1 811	2 839	4 179	4 040
Perte sur radiation et cessions d'immobilisations	103			103	5
Perte de change	641	6 989		7 630	2 445
Amortissement des immobilisations	4 505	168	110	4 783	4 959
Intérêts sur dette à long terme	1 885			1 885	1 971
Assurances	6 014			6 014	7 905
Autres charges	21 338	122	937	22 397	21 533
Sous-total	126 091	136 737	8 638	271 466	262 598
Plasma pour fractionnement *	(8 422)	8 422			
Total	117 669	145 159	8 638	271 466	262 598

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Héma-Québec détient un dépôt à terme de 12 000 \$ (15 000\$ en 2007) portant intérêt au taux de 3,50 %.

7. CRÉANCES

	2008	2007
Clients	198	380
Taxes de vente	1 221	1 230
Dépôt en garantie	3 798	6 119
Autres créances	326	449
	<u>5 543</u>	<u>8 178</u>

8. STOCKS

	2008	2007
Produits stables et substituts	16 835	16 969
Matériel de collecte	2 141	1 573
Matériel de laboratoire	667	724
	<u>19 643</u>	<u>19 266</u>

9. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2008	2007
Assurances	797	936
Autres	1 235	1 113
	<u>2 032</u>	<u>2 049</u>

10. IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	2 140		2 140	2 140
Bâtiment	19 699	5 095	14 604	15 392
Améliorations physiques *	9 614	2 527	7 087	7 264
Améliorations locatives	1 435	817	618	706
Matériel roulant	54	31	23	16
Machinerie et équipement *	14 137	7 755	6 382	6 517
Mobilier et équipement de bureau	3 934	3 177	757	1 052
Équipement informatique *	6 418	5 742	676	1 030
	<u>57 431</u>	<u>25 144</u>	<u>32 287</u>	<u>34 117</u>
Actifs incorporels				
Logiciels et progiciels informatiques *	7 654	5 193	2 461	2 629
	<u>65 085</u>	<u>30 337</u>	<u>34 748</u>	<u>36 746</u>

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2008 s'élèvent à 518 \$, excluant les taxes dont 180 \$ sont inclus dans la catégorie améliorations physiques, 283 \$ dans la catégorie machinerie et équipement, 4 \$ dans la catégorie équipements informatiques et 51 \$ dans la catégorie logiciels et progiciels. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

HÉMA-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

11. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme initiale de 1 875 \$ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans échéant en 2034. L'amortissement de la période est de 60 \$ et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Autres charges ». L'amortissement cumulé selon la méthode linéaire est de 300 \$ (240 \$ en 2007).

12. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2008, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs	22 285	20 749
Salaires et charges sociales	9 484	6 126
	<u>31 769</u>	<u>26 875</u>

14. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 16 744 \$, remboursable par versement mensuel de 36 \$ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,19 %, renouvelable en 2008 et échéant en 2023	4 367	4 526
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 16 744 \$, remboursable par versement mensuel de 54 \$ (capital seulement), à taux fixe de 5,79 %, renouvelable en 2009 et échéant en 2027	12 478	13 123
Emprunt remboursable par versement mensuel de 100 \$ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,01 % échéant en 2008	782	1 898
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 262 \$ (capital seulement) et annuels de 256 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,82 % à 4,98 %, échéant entre 2009 et 2015	9 207	9 727
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 38 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 4,43 % à 5,41 %, renouvelables entre 2008 et 2013 et échéant en 2023 et en 2026	<u>7 751</u>	<u>8 202</u>
	34 585	37 476
Portion à court terme	<u>(5 045)</u>	<u>(5 419)</u>
	<u>29 540</u>	<u>32 057</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	5 045
2010	3 799
2011	2 593
2012	2 606
2013	1 676

15. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est chiffré à 6 410 \$ (6 270 \$ en 2007).

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	<u>Date de l'évaluation actuarielle la plus récente</u>	<u>Date de l'évaluation actuarielle obligatoire</u>
Régime de retraite des employés syndiqués	31 décembre 2005	31 décembre 2008
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel, technique et de soutien administratif	31 décembre 2005	31 décembre 2008

Composition des actifs des régimes à prestations déterminées

(en % au 31 mars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actions	52 %	58 %
Obligations	40 %	37 %
Autres	8 %	5 %
Total	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

15. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)**Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers**

	2008		2007	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	81 884		81 480	
Obligation au titre des prestations constituées	87 082	4 582	83 145	4 571
Situation financière - déficit	(5 198)	(4 582)	(1 665)	(4 571)
Obligation transitoire non amortie	26		31	
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	1 965		2 159	
Pertes actuarielles nettes non amorties	4 537	1 167	144	1 370
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	<u>1 330</u>	<u>(3 415)</u>	<u>669</u>	<u>(3 201)</u>
Classification des montants inscrits dans les états financiers d'Héma-Québec				
Actif au titre des prestations constituées	<u>1 330</u>		<u>669</u>	
Passif au titre des prestations constituées		<u>3 415</u>		<u>3 201</u>

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

Coût constaté de l'exercice

	2008		2007	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	<u>3 536</u>	<u>2 428</u>	<u>4 756</u>	<u>2 296</u>

Principales hypothèses

	2008		2007	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 mars				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %		7,00 %	
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	4,00 %	4,00 %

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

15. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)**Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé**

	2008	2007
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	9,50 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2017	2017

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Dettes long terme**

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 34 585 \$ (37 476 \$ en 2007) s'établissait à 37 376 \$ (38 820 \$ en 2007), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et aux taux d'intérêts.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS**Contrat de change**

Héma-Québec s'est engagée par trois contrats à acheter des devises américaines pour un montant de 25 000 \$ au taux de 0,9579 pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008 pour gérer certains risques identifiables liés à l'achat de produits en devises. Au 31 mars 2008, la juste valeur de ces instruments est de 1 702 \$.

17. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-six prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élèvent à 2 202 \$ (2 053 \$ en 2007) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2009	1 856
2010	1 542
2011	1 527
2012	1 527
2013	1 527
2014 et suivantes	32 572

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement aux régimes de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Vice-président à l'administration et aux finances

Dr Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 26 mai 2008

HÉMA-QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint du Québec

Montréal, le 26 mai 2008

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
PRODUITS	<u>12 330</u>	<u>11 161</u>
CHARGES		
Exploitation	2 545	2 394
Achats d'électricité et de combustible	1 555	1 315
Amortissement (note 4)	1 991	2 007
Taxes (note 5)	816	529
Reports réglementaires (note 3)	<u>29</u>	<u>(93)</u>
	<u>6 936</u>	<u>6 152</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	5 394	5 009
Frais financiers (note 6)	<u>2 512</u>	<u>2 212</u>
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 882	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées (note 7)	<u>25</u>	<u>944</u>
BÉNÉFICE NET	<u>2 907</u>	<u>3 741</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 474	13 075
Ajustements liés à l'adoption de nouvelles conventions comptables (note 2)	270	
Bénéfice net	<u>2 907</u>	<u>3 741</u>
	17 651	16 816
Dividendes déclarés (note 18)	<u>2 095</u>	<u>2 342</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>15 556</u>	<u>14 474</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54	52
Placements temporaires (note 16)	3 073	3 178
Débiteurs	1 738	1 608
Instruments dérivés (note 16)	992	1 491
Matériaux, combustible et fournitures	360	365
	<u>6 217</u>	<u>6 694</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	53 228	51 854
Placements (note 9)	228	232
Instruments dérivés (note 16)	1 998	1 093
Actifs incorporels (note 10)	967	923
Actifs réglementaires (note 3)	1 057	1 031
Autres actifs (note 11)	<u>1 157</u>	<u>1 427</u>
	<u><u>64 852</u></u>	<u><u>63 254</u></u>

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS (suite)
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts (note 16)	73	25
Créditeurs et charges à payer	1 877	1 819
Dividendes à payer (note 18)	2 095	2 342
Intérêts courus	890	936
Passifs réglementaires (note 3)	97	251
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 12)	1 087	1 063
Instruments dérivés (note 16)	369	340
	<u>6 488</u>	<u>6 776</u>
Dette à long terme (note 12)	33 161	33 027
Instruments dérivés (note 16)	2 835	1 111
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	464	431
Passifs réglementaires (note 3)	8	17
Autres passifs à long terme (note 14)	718	2 715
Dette à perpétuité (note 15)	<u>286</u>	<u>337</u>
	<u>43 960</u>	<u>44 414</u>
CAPITAUX PROPRES (note 18)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	15 556	14 474
Cumul des autres éléments du résultat étendu	962	(8)
	<u>16 518</u>	<u>14 466</u>
	<u>20 892</u>	<u>18 840</u>
	<u>64 852</u>	<u>63 254</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 21)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

Le président du Comité de vérification,
Jacques Leblanc

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	2 907	3 741
Bénéfice provenant des activités abandonnées (note 7)	(25)	(944)
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 882	2 797
Ajustements		
Amortissement (note 4)	1 991	2 007
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts (note 6)	111	99
Gain de change	(202)	(470)
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite	287	(95)
Reports réglementaires (note 3)	29	(93)
Autres	252	(146)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(191)	(94)
	<u>5 159</u>	<u>4 005</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(3 464)	(3 348)
Placements	29	12
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés (note 7)	51	2 022
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique (note 3)	(172)	(149)
Cession (acquisition) nette des placements temporaires	155	(2 807)
Autres	(5)	(5)
	<u>(3 406)</u>	<u>(4 275)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 026	3 781
Remboursement à l'échéance de la dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(993)	(1 862)
Rachat anticipé de dette à long terme		(789)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	1 374	1 140
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	(1 855)	(975)
Variation nette des emprunts à court terme	48	5
Dividendes versés	(2 342)	(1 126)
Autres	(2)	9
	<u>(1 744)</u>	<u>183</u>
VARIATION DES COURS DU CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(14)</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(5)	(87)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (note 7)	2	52
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(3)</u>	<u>(35)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>57</u>	<u>92</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>54</u>	<u>57</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Activités poursuivies	54	52
Activités abandonnées		5
	<u>54</u>	<u>57</u>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 19)

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2007	2006
BÉNÉFICE NET	<u>2 907</u>	<u>3 741</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 18)		
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	693	
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures des flux de trésorerie	<u>(207)</u>	
	<u>486</u>	
Autres	<u>5</u>	<u>65</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u><u>3 398</u></u>	<u><u>3 806</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale, tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions a pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, que la Société juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité de la Société au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité de la Société des années 2007 et 2006 ont été fixés respectivement par les décisions D-2007-34 et D-2006-66 de la Régie. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,78 % en 2007 et à 8,34 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2007-22 et D-2006-46, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,92 % et de 5,33 %, en vigueur respectivement le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} avril 2006. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,79 % en 2007 et à 7,75 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée, mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés sauf en ce qui a trait aux frais de développement qui satisfont aux critères de capitalisation, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront récupérés. Les frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Cumul des autres éléments du résultat étendu sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également imputé aux immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est ajoutée à leur valeur comptable. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Activités corporatives et autres	3 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Hydro-Québec détient, en propriété exclusive, une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux règles applicables aux sociétés de placement. La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire. Les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciel et licences	3 à 10 ans
Droits	40 à 50 ans
Études environnementales	5 ans
Brevets	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis selon la méthode linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de douze ans au 1^{er} janvier 2007 et au 1^{er} janvier 2006.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisée dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme faisant partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. La Société révisé périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif; les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'Hydro-Québec dans les différentes catégories établies :

<i>Catégorie</i>	<i>Instruments financiers</i>
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Équivalents de trésorerie (échéance initiale inférieure ou également à trois mois) Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires (échéance supérieure à trois mois) Placement en obligations
Prêts et créances	Débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 (présenté sous Autres actifs)
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividendes à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Dette à perpétuité

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, y compris les primes, escomptes et frais d'émission.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes reportés découlant des variations de cette juste valeur sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; ils sont alors reclassés dans les résultats. Les contrats à terme sur marchandises qui peuvent faire l'objet d'un règlement net sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'entreprise, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles. Elle documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan ou à des opérations prévues ou probables. Hydro-Québec évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, et les gains et les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés dans les résultats, dans le même poste que l'élément couvert. Les montants imputés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le même poste que l'élément couvert, au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation comme relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes latents sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, et les gains et les pertes découlant des variations de cette juste valeur, y compris ceux qui sont liés à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisés dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert et sont imputées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan à la juste valeur si certaines conditions s'appliquent. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**RÉCENTES MODIFICATIONS****2007****Instruments financiers**

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elle a aussi adopté les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

L'adoption des nouvelles conventions comptables a eu les effets suivants, en date du 1^{er} janvier 2007 :

- une augmentation de 270 M\$ des Bénéfices non répartis, qui s'explique essentiellement par l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'ICCA, « Relations de couverture », par l'inefficacité cumulée des couvertures et par le passage de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'amortissement des actifs et des passifs financiers;
- une augmentation de 479 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui découle essentiellement de la comptabilisation de la portion efficace des relations de couverture de flux de trésorerie;
- une augmentation de 551 M\$ de la Dette à long terme, qui s'explique essentiellement par la présentation de cette dernière au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- une diminution de 2 051 M\$ des Autres passifs à long terme par suite de la comptabilisation des relations de couverture de flux de trésorerie, de la radiation des gains reportés transitoires non amortis liés à l'application de la NOC-13 et de la présentation des actifs et des passifs financiers au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- une diminution de 701 M\$ de la valeur nette des instruments dérivés, qui représente l'écart entre la juste valeur des instruments dérivés et la partie déjà inscrite au bilan.

Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités en fonction des nouvelles conventions comptables, mais certains soldes du bilan consolidé au 31 décembre 2006 ont été reclassés. Les instruments dérivés qui étaient auparavant présentés aux postes Débiteurs, Swaps, Dette à long terme, Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, Crédeurs et charges à payer et Intérêts courus sont maintenant reclassés aux postes Instruments dérivés du bilan. Si ces nouvelles conventions comptables n'avaient pas été adoptées, le bénéfice net de la Société aurait été augmenté de 14 M\$ en 2007, principalement en raison de l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la NOC-13.

Capitaux propres

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus ». Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530, « Résultat étendu ». L'adoption de ces normes a eu comme incidence le reclassement au Cumul des autres éléments du résultat étendu des écarts de conversion qui étaient présentés distinctement dans les Capitaux propres.

Modifications comptables

Hydro-Québec a aussi adopté les recommandations du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables », qui établit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

RÉCENTES MODIFICATIONS (suite)

2006

Opérations non monétaires

Le 1^{er} janvier 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3831 du Manuel de l'ICCA, « Opérations non monétaires », qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé « Opérations non monétaires ». Cette norme exige qu'un actif ou un passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commerciale » est respecté. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-159, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, « Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cet abrégé précise la façon de comptabiliser les obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque le moment ou la méthode du règlement sont tributaires d'un événement futur qui peut ou non dépendre de la volonté de l'entité. Un passif correspondant à la juste valeur d'une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être comptabilisé au moment où il est engagé, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

MODIFICATIONS À VENIR

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », qui modifient le chapitre 3861. Ces nouvelles normes exigent la présentation d'informations permettant aux utilisateurs d'évaluer l'importance d'un instrument financier pour la performance et la situation financière de l'entité. Elles s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation des informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Stocks

En 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, « Stocks », qui remplace le chapitre 3030, aussi intitulé « Stocks ». Le chapitre 3031 établit des normes pour l'évaluation des stocks, y compris la détermination de leur coût. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur le bénéfice net et l'actif total de la Société.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives aux activités réglementées.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**Actifs et passifs réglementaires***Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale*

Les écarts découlant de modifications du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tarifs de distribution d'électricité sont imputés à un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93, D-2006-34 et D-2007-12. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges de la Société auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 11 M\$ en 2007 (réduit de 355 M\$ en 2006).

Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, leur coût et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été augmenté de 22 M\$ en 2007 (17 M\$ en 2006).

Coûts liés au plan global en efficacité énergétique (Le Plan)

Les coûts liés à la réalisation du Plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1^{er} janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient généralement comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 129 M\$ en 2007 (121 M\$ en 2006).

Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1^{er} avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 30 M\$ en 2007 (réduit de 49 M\$ en 2006).

Coûts liés à un projet majeur abandonné

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis linéairement sur une période de trois ans. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice 2005, et le bénéfice net aurait été augmenté de 10 M\$ en 2007 (10 M\$ en 2006).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs et passifs réglementaires (suite)

Écarts des coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale

Les écarts comptabilisés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34 et D-2007-12, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 177 M\$ en 2007 (augmenté de 245 M\$ en 2006).

Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur entrepris au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec sont imputés à un compte distinct. À la mise en service des équipements, ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 6 M\$ en 2007 (11 M\$ en 2006).

Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point

Les écarts comptabilisés pour une année donnée entre les revenus réels pour les services de transport d'électricité de point à point et les revenus prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans ses décisions D-2007-08 et D-2008-019, qui visent les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges de la Société auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 50 M\$ en 2007.

Actifs réglementaires	Années prévues d'amortissement	2007	2006
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale ^a	Modalités à déterminer par la Régie	344	355
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2008-2017	219	241
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2008-2017	381	252
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2008-2011	95	125
Coûts liés à un projet majeur abandonné			10
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale ^a			36
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2008-2047	18	12
		<u>1 057</u>	<u>1 031</u>

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**Actifs et passifs réglementaires (suite)**

Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point (suite)

Passifs réglementaires	Années prévues d'amortissement	2007	2006
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale ^a	2008	(55)	(268)
Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point ^a	2008 et 2009	(50)	
		(105)	(268)
Portion à court terme		(97)	(251)
		(8)	(17)

a) La variation des comptes d'écart, à l'exclusion d'un amortissement créditeur de 145 M\$ (néant en 2006) et de frais financiers capitalisés de 1 M\$ (17 M\$ en 2006), correspond au montant inscrit au poste Reports réglementaires des États consolidés des résultats, soit une augmentation des charges de 29 M\$ (réduction de 93 M\$ en 2006).

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Dans la décision D-2007-134, rendue en décembre 2007, la Régie a approuvé une entente visant à suspendre, pour l'année 2008, la livraison d'énergie prévue à un contrat d'achat d'électricité auprès d'un autre producteur. Au 31 décembre 2007, un engagement de 52 M\$ lié à cette entente a été comptabilisé au bilan, sans incidence sur les résultats.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

4. AMORTISSEMENT

	2007	2006
Immobilisations corporelles	1 853	1 745
Actifs incorporels	109	114
Actifs et passifs réglementaires (note 3)	(9)	111
Frais reportés	12	13
Radiation de projets	26	24
	<u>1 991</u>	<u>2 007</u>

5. TAXES

	2007	2006
Taxe sur le capital	278	261
Taxe sur les services publics	240	230
Redevances hydrauliques ^a	263	
Taxes municipales, scolaires et autres	35	38
	<u>816</u>	<u>529</u>

- a) Le versement de redevances hydrauliques découle de l'assujettissement de la Société en 2007 à la Loi sur le régime des eaux. Pour cette année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

6. FRAIS FINANCIERS

	2007	2006
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 584	2 367
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	111	99
	<u>2 695</u>	<u>2 466</u>
Perte nette (gain net) de change	18	(21)
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés à l'actionnaire	169	158
	<u>187</u>	<u>137</u>
Moins		
Frais financiers capitalisés	283	312
Revenu net de placements	87	79
	<u>370</u>	<u>391</u>
	<u>2 512</u>	<u>2 212</u>

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

- Le 28 février 2007, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Australia Pty Ltd (DirectLink), par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International (HQI), pour une contrepartie monétaire de 52 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 18 M\$.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

- Le 18 janvier 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Hidroeléctrica Río Lajas S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 5 M\$, ce qui a donné lieu à une perte de 0,3 M\$.
- Le 27 février 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Cross-Sound Cable Company, LLC pour une contrepartie monétaire de 182 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 29 M\$. La transaction comprenait la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à Cross-Sound Cable Company, LLC.
- Le 29 mars 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans MurrayLink HQI Australia Pty Ltd, par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 60 M\$. Cette transaction a donné lieu à une perte de 2 M\$.
- Le 30 juin 2006, Hydro-Québec a cédé sa participation dans HQI Transelec Chile S.A. (Transelec), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 1,8 G\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 813 M\$, net des impôts afférents de 225 M\$. Par ailleurs, le contrat de vente prévoit des ajustements de prix en fonction de la valeur marchande de la base d'actifs du réseau tronc aux fins réglementaires.

Le décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau tronc a été émis le 15 janvier 2008, et Hydro-Québec comptabilisera un gain net estimé à 117 M\$ US au cours du premier trimestre 2008.

De plus, l'effet rétrospectif de cette révision sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006 devrait, de l'avis de la Direction, résulter en un ajustement additionnel du prix de vente qui sera comptabilisé au fur et à mesure qu'HQI encaissera les revenus qui en découlent.

- Le 1^{er} août 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Latin America Ltd. (centrale de Fortuna, au Panama), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 113 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 38 M\$.
- Le 12 décembre 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Consorcio TransMantaro S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 84 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation des informations sectorielles.

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2007	2006
Résultats		
Produits	3	256
Bénéfice avant gain net sur cession	6	27
Gain sur cession	19	1 169
Impôts sur les bénéfices		(252)
Gain net sur cession	19	917
Bénéfice provenant des activités abandonnées	25	944

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

	2007	2006
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	2	11
Activités d'investissement	(1)	64
Activités de financement		(18)
Variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	2	52

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs de ces participations s'établissaient comme suit :

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	135
Autres actifs à court terme	9	69
Actifs à long terme	34	2 176
Passifs à court terme	2	187
Passifs à long terme	10	1 291
Actifs nets cédés	32	902

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	32 129	8 211	3 344	27 262
Thermique, y compris la production nucléaire	2 715	1 933	158	940
Autres	725	314	23	434
	35 569	10 458	3 525	28 636
Transport				
Postes et lignes	20 838	6 530	669	14 977
Autres	741	492	22	271
	21 579	7 022	691	15 248
Distribution				
Postes et lignes	11 434	4 270	191	7 355
Autres	1 801	1 016	123	908
	13 235	5 286	314	8 263
Construction	31	14	2	19
Activités corporatives et autres	2 167	1 231	126	1 062
	72 581	24 011	4 658	53 228

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2006			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	31 139	7 708	2 752	26 183
Thermique, y compris la production nucléaire	2 677	1 755	123	1 045
Autres	759	322	37	474
	<u>34 575</u>	<u>9 785</u>	<u>2 912</u>	<u>27 702</u>
Transport				
Postes et lignes	20 227	6 097	594	14 724
Autres	753	515	30	268
	<u>20 980</u>	<u>6 612</u>	<u>624</u>	<u>14 992</u>
Distribution				
Postes et lignes	10 908	3 941	225	7 192
Autres	1 803	1 013	101	891
	<u>12 711</u>	<u>4 954</u>	<u>326</u>	<u>8 083</u>
Construction	47	31	1	17
Activités corporatives et autres	2 101	1 158	117	1 060
	<u>70 414</u>	<u>22 540</u>	<u>3 980</u>	<u>51 854</u>

9. PLACEMENTS

	2007	2006
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 21)	77	69
CITEQ inc.	(5)	(5)
	<u>72</u>	<u>64</u>
À la juste valeur		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited		
Obligations ^a (note 21)	55	52
Capital-risque ^b	40	54
	<u>95</u>	<u>106</u>
Autres	61	62
	<u>228</u>	<u>232</u>

a) Ces obligations (7,5 %) viennent à échéance en 2010 et sont garanties par une hypothèque générale.

b) Le montant brut et le montant net des gains non réalisés sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 2 M\$ au 31 décembre 2007 (13 M\$ au 31 décembre 2006). Le montant net des gains réalisés en 2007 s'établissait à 12 M\$ (pertes de 2 M\$ en 2006).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

10. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences ^a	1 322	763	559	1 147	652	495
Droits	113	54	59	113	40	73
Études environnementales	55	49	6	134	118	16
Brevets	8	4	4	8	2	6
	<u>1 498</u>	<u>870</u>	<u>628</u>	<u>1 402</u>	<u>812</u>	<u>590</u>
Non amortissables						
Servitudes			<u>339</u>			<u>333</u>
			<u>967</u>			<u>923</u>

a) La valeur comptable nette comprend 406 M\$ au titre d'actifs en cours au 31 décembre 2007 (311 M\$ au 31 décembre 2006).

11. AUTRES ACTIFS

	2007	2006
Actifs au titre des prestations constituées (note 20)	828	1 115
Frais reportés	168	112
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a	107	123
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire ^b	44	36
Écart d'acquisition ^c	10	10
Actifs destinés à la vente		31
	<u>1 157</u>	<u>1 427</u>

a) Le montant global du remboursement est réparti en versements de 6 M\$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014, auxquels s'ajoutera un versement final de 1 M\$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %. La juste valeur de cet actif financier s'élevait à 110 M\$ au 31 décembre 2007 (129 M\$ au 31 décembre 2006).

b) Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrainé en vigueur. Cette loi exigeait que les sociétés d'énergie nucléaire du Canada créent une société de gestion dont le rôle consisterait à recommander au gouvernement canadien une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elle exigeait également que les sociétés d'énergie nucléaire créent un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. En novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre pour les cinq prochaines années. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois approuvée par le gouvernement du Canada, qui devrait rendre sa décision au cours de 2008. La quote-part de chaque membre sera établie en fonction du nombre de ses grappes de combustible nucléaire irradiées en entreposage au 30 juin 2006. Elle tiendra également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au site national d'enfouissement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, la Société a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans un fonds en fiducie en 2002. Des sommes additionnelles de 4 M\$ ont été versées de 2002 à 2007, conformément aux exigences de la loi. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme, et l'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

c) L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation des informations sectorielles.

HYDRO-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

12. DETTE À LONG TERME**Composition et échéances**

Le tableau suivant présente les obligations et autres dettes à long terme (au coût après amortissement en 2007 et à la valeur nominale en 2006 ^{a)}), converties en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance :

Échéance	Société				Filiales	2007	2006
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Total		Total	Total
2007							1 063
2008	111	4	970	1 085	2	1 087	1 153
2009	1 894	30	4	1 928	3	1 931	1 628
2010	748	20		768	3	771	402
2011	1 644	847	77	2 568	3	2 571	2 997
2012 ^{b)}	877	196	9	1 082	3	1 085	
1 à 5 ans	5 274	1 097	1 060	7 431	14	7 445	7 243
6 à 10 ans ^{b)}	94	1 307	482	1 883	14	1 897	3 690
11 à 15 ans	5 050	1 985		7 035		7 035	4 253
16 à 20 ans	97	1 865		1 962		1 962	5 172
21 à 25 ans	1 185	1 758		2 943		2 943	3 596
26 à 30 ans	5 046			5 046		5 046	4 693
31 à 35 ans	4 340			4 340		4 340	3 805
36 à 40 ans	3 099			3 099		3 099	1 023
41 à 45 ans	63			63		63	65
46 à 50 ans	10			10		10	11
51 à 55 ans	557			557		557	525
56 à 60 ans	14			14		14	14
	24 829	8 012	1 542	34 383 ^{c)}	28	34 411	34 090
Plus							
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur				(163)		(163)	
				34 220	28	34 248	34 090
Moins							
Tranche à moins d'un an	111	4	970	1 085	2	1 087	1 063
	24 718	8 008	572	33 135	26	33 161	33 027

a) Sauf les dettes à escomptes ou à primes considérables, présentées au coût après amortissement.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement.

c) Comprend 33 790 M\$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2007 (33 436 M\$ au 31 décembre 2006).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)**Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement**

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, y compris la tranche échéant à moins d'un an, selon la monnaie à l'émission. Pour établir les pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement, les swaps liés à la dette ont été pris en compte.

	2007				2006			
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	À l'émission	Au remboursement	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	À l'émission	Au remboursement
			%	%			%	%
Dettes de la société								
Dollars canadiens	24 829	24 829	72	96	22 282	22 282	65	95
Dollars américains	8 135	8 012	24	4 ^a	8 628	10 053	30	5 ^a
Autres devises								
Euros	671	968	3		673	1 034	3	
Yens	2 508	22			4 500	43		
Livres sterling	237	465	1		240	548	2	
Francs suisses	100	87			96	93		
		34 383				34 053		
Plus								
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur		(163)						
Dettes des filiales								
Dollars américains	29	28			32	37		
		34 248	100	100		34 090	100	100

a) Dont 99,3 % couvrirait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2007 (98,8 % au 31 décembre 2006).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)**Taux d'intérêt**

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, escomptes et frais d'émission aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps liés à la dette :

%				2007	2006
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	7,86	8,23	10,38	8,14	6,46
6 à 10 ans	7,74	8,76	11,70	9,58	9,57
11 à 15 ans	10,48	8,97		9,99	10,37
16 à 20 ans	7,35	8,52		8,50	9,12
21 à 25 ans	6,66	9,28		8,40	8,45
26 à 30 ans	5,99			5,99	5,99
31 à 35 ans	5,17			5,17	5,16
36 à 40 ans	4,88			4,88	4,80
41 à 45 ans	6,44			6,44	6,44
46 à 50 ans					
51 à 55 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,65	8,94	11,49	7,32	7,52

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 6,8 %, ou 7,8 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2007 (7,3 %, ou 8,2 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2006). À titre indicatif, une variation d'un point de pourcentage des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net consolidé de 19 M\$ (31 M\$ en 2006), si l'on tient compte de l'incidence des swaps liés à la dette (note 16).

Juste valeur

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, après la prise en compte des fonds d'amortissement, s'établissait à 44 753 M\$ (46 015 M\$ au 31 décembre 2006). Compte tenu des swaps liés à la dette, elle totalisait 46 044 M\$ (45 626 M\$ au 31 décembre 2006).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2007, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Crédits de soutien

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés de 2 000 M\$ US qui viennent à échéance en 2012. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M\$ US, un crédit relais de 750 M\$ US portant intérêt au taux de base US.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à carburant et de certaines centrales thermiques.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2007			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^{a b}	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	288	127	16	431
Passifs engagés		3		3
Charge de désactualisation	18	12	1	31
Passifs réglés		(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements			2	2
Solde à la fin de l'exercice	306	141	17	464
	2006			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	172	92	18	282
Passifs engagés		2		2
Charge de désactualisation	14	10	1	25
Passifs réglés			(3)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	102	23		125
Solde à la fin de l'exercice	288	127	16	431

a) Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et financières. Dans l'attente de la décision, prévue en 2008, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2007, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 522 M\$ (662 M\$ au 31 décembre 2006).

b) La valeur actualisée établie dans le cadre de l'évaluation de l'obligation liée à l'évacuation du combustible nucléaire irradié est similaire à l'estimation obtenue selon la méthode recommandée par la SGDN et adoptée par le gouvernement du Canada en juin 2007.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2007	795	598	18
Au 31 décembre 2006	795	598	18
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2007	Entre 2011 et 2057	Entre 2008 et 2159	Entre 2008 et 2031
Au 31 décembre 2006	Entre 2011 et 2057	Entre 2007 et 2159	Entre 2007 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Comptabilisation ultérieure d'obligations additionnelles	5,5	5,5	5,7

- a) Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et financières. Dans l'attente de la décision, prévue en 2008, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2007, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 522 M\$ (662 M\$ au 31 décembre 2006).

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2007	2006
Gain de change reporté ^a		1 229
Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts ^a		694
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	601	544
Gestion du risque de crédit ^a		128
Créditeurs	117	113
Passifs liés aux actifs destinés à la vente		7
	<u>718</u>	<u>2 715</u>

- a) Par suite de l'adoption des nouvelles conventions comptables sur les instruments financiers, ces éléments ont été radiés ou reclassés (note 2).

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

15. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 286 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2007 et de 337 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2006, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2007, aucune tranche n'a été rachetée. En 2006, une tranche de 36 M\$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des billets à perpétuité s'établissait à 290 M\$ (347 M\$ au 31 décembre 2006). Aux 31 décembre 2007 et 2006, le taux de ces billets s'élevait respectivement à 5,2 % et à 5,6 %.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments dérivés***Gestion des risques associés à la dette à long terme*

- Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette à long terme est imputée au poste Frais financiers.

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

- Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est imputée au poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation des ventes futures en dollars américains.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps utilisés pour la gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains, exprimées en dollars canadiens et en devises :

						2007 ^a	2006 ^a
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	1 778	(752)	(2 465)	(2 270)	(2 704)	(6 413)	(6 853)
Dollars américains	(996)	395	2 030	1 900	2 089	5 418	5 325
Autres devises							
Yens	1 500	1 000				2 500	4 500
Euros	612	61				673	673
Livres sterling	40	200				240	240
Francs suisse	97					97	97
Contrats à termes							
Dollars américains							36

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Instruments dérivés (suite)***Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains (suite)*

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps utilisés pour la gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains, exprimée en dollars canadiens et en devises :

	2007	2006
Instruments désignés comme couvertures des flux de trésorerie de la dette	(2 451)	(1 424)
Instruments désignés comme couvertures de juste valeur de la dette	(274)	(118)
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie des ventes en dollars américains ^a	894 (1 831)	670 (872)
Instruments désignés comme couvertures ^b	1 548	1 261
	(283)	389

a) Une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 1 504 M\$ US au 31 décembre 2007, était également désignée comme couverture de flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques de la Société, dont 1 435 M\$ sont en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit.

Gestion des risques financiers à court terme

- Risque de change – Hydro-Québec utilise des options et des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits et Achats d'électricité et de combustible.

Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2007 s'élevait à 563 M\$ US, soit 107 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 670 M\$ US sous forme de contrats de vente (108 M\$ US, soit 113 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 5 M\$ US sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2006).

- Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est imputée au poste Frais financiers.

À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt n'occasionnerait pas de variation du bénéfice net consolidé (2 M\$ en 2006).

- Risque de marché – Hydro-Québec utilise principalement des options, des swaps et des contrats à terme pour gérer les risques liés à la fluctuation des prix de l'énergie et des marchandises. Lorsque ces instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation des prix de l'énergie et des marchandises est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Instruments dérivés (suite)***Gestion des risques financiers à court terme (suite)*

Pour couvrir l'exposition de ses risques de variation des prix de l'énergie et des marchandises, Hydro-Québec a négocié des instruments dérivés dont les positions ouvertes au 31 décembre 2007 totalisaient 227 525 tonnes d'aluminium (153 925 tonnes au 31 décembre 2006) et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2007 correspondaient à 6,5 TWh (2,7 TWh au 31 décembre 2006).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme, répartie en fonction des risques particuliers. Ces dérivés viendront à échéance principalement en 2008.

	2007		2006
	Juste valeur ^a	Valeur comptabilisée	Juste valeur
Risque de change			
Contrats de change à terme et options	14		
Risque de taux d'intérêt			
Conventions de garantie, options et swaps	5	5	5
Risque de variation du prix de l'énergie et des marchandises			
Contrats à terme, options et swaps	50	3	35
	<u>69</u>	<u>8</u>	<u>40</u>

a) En 2007, la valeur comptabilisée était égale à la juste valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2007	2006
Instruments désignés comme couvertures des flux de trésorerie	66	31
Instruments non désignés comme couvertures	3	9
	<u>69</u>	<u>40</u>

HYDRO-QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Effet des couvertures sur les résultats***Effet de couvertures de flux de trésorerie sur les résultats*

Au 31 décembre 2007, le gain net afférent à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans les résultats s'élevait à 9 M\$.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, Hydro-Québec estimait à 222 M\$ le montant net des gains compris (pertes comprises) dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassé(e)s dans les résultats au cours des douze mois suivants.

Au cours de l'exercice 2007, Hydro-Québec a reclassé du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats un gain net de 10 M\$ par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie, car il était devenu improbable que les opérations aient lieu avant la fin du délai initialement prévu. À cet égard, en 2006, un gain de change de 234 M\$ avait été constaté aux résultats.

Au 31 décembre 2007, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de 23 ans (24 ans au 31 décembre 2006).

Effet des couvertures de juste valeur sur les résultats

Au 31 décembre 2007, le gain net afférent à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisé dans les résultats s'élevait à 3 M\$.

Effet de la réévaluation d'instruments non désignés comme couvertures sur les résultats.

Au 31 décembre 2007, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture ne s'appliquait pas s'élevait à 42 M\$.

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements temporaires, des débiteurs, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme. La valeur comptable du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 se rapproche de sa juste valeur, qui est estimée en actualisant les flux de trésorerie prévus d'après les taux d'intérêt en vigueur pour des instruments comportant des conditions et des échéances similaires. Au 31 décembre 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 4,20 % (4,19 % au 31 décembre 2006), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 4,38 % (4,04 % au 31 décembre 2006).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la notation de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration des risques, par l'évaluation et le suivi des risques de crédit des contreparties et par l'adoption de limites de crédit. Dans le cas des principales institutions financières avec lesquelles elle transige des instruments dérivés, Hydro-Québec conclut des ententes qui permettent de limiter la valeur au marché du portefeuille d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur au marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2007, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des instruments dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de ses clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et Hydro-Québec Production.

	2007	2006
Résultats		
Produits	21	35
Charges et frais financiers	26	35
Bénéfice provenant des activités abandonnées	1	43
	<u> (4) </u>	<u> 43 </u>
(Perte nette) bénéfice net		
Bilans		
Actif à court terme	13	63
Actif à long terme	29	38
Passif à court terme	14	25
Passif à long terme	30	34
	<u> (2) </u>	<u> 42 </u>
(Passif) actif net		
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4)	(4)
Activités d'investissement	(2)	(2)
Activités de financement	(1)	5
Activités abandonnées	(3)	20
	<u> (10) </u>	<u> 19 </u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		

18. CAPITAUX PROPRES**Capital-actions**

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2007 et 2006.

Bénéfices non répartis

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2007, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 095 M\$ (2 342 M\$ en 2006).

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

18. CAPITAUX PROPRES (suite)**Cumul des autres éléments du résultat étendu**

	2007		
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice		(8)	(8)
Ajustements liés à l'adoption de nouvelles conventions comptables	479		479
Variation de l'exercice	486	5	491
Solde à la fin de l'exercice	965	(3)	962
	2006		
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice		(73)	(73)
Variation de l'exercice		65	65
Solde à la fin de l'exercice		(8)	(8)

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(172)	88
Matériaux, combustible et fournitures	5	(20)
Créditeurs et charges à payer	23	(217)
Intérêts courus	(47)	55
	(191)	(94)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	90	303
Intérêts versés	2 131	2 042
Impôts sur les bénéfices payés	2	258

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2006, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2009.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	12 720	11 925	850	837
Coût des services rendus	336	331	38	34
Cotisations des employés	66	54		
Prestations versées et remboursements	(460)	(420)	(49)	(44)
Intérêts sur les obligations	659	618	46	42
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(714)	212	44	(19)
Solde à la fin de l'exercice	12 607	12 720	929	850
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	12 811	11 331	56	51
Rendement réel des actifs	538	1 497	2	2
Cotisations des employés	66	54		
Cotisations courantes de la Société	5	319	11	11
Cotisation d'équilibre de la Société		62		
Prestations versées et remboursements	(460)	(420)	(12)	(8)
Frais d'administration	(34)	(32)		
Solde à la fin de l'exercice	12 926	12 811	57	56
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	319	91	(872)	(794)
Coût non amorti des services passés	217	256		
Perte actuarielle nette non amortie	1 205	1 833	190	156
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(913)	(1 065)	81	94
Actif (passif) au titre des prestations constituées	828	1 115	(601)	(544)

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Informations complémentaires sur les actifs des régimes**

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes de retraite à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Actions	46	53		
Obligations	39	33	95	91
Placements temporaires	9	8		5
Placements immobiliers	6	5		
Autres		1	5	4
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société et le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations	1 266	961	55	51

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2007	2006
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	5	381
Autres régimes capitalisés	11	11
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	38	35
Sommes versées en espèces	54	427

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux des cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2007, les cotisations des employés étaient de 4 % du salaire admissible au Régime de retraite (3 % en 2006). Par ailleurs, l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 décembre 2006 faisait état d'un surplus suffisant pour permettre à la Société de se prévaloir d'un congé de cotisation pour l'année 2007 (cotisation de 5,2 % en 2006). Ce congé de cotisation, appliqué en conformité avec le règlement 707 du Régime de retraite, est en vigueur depuis le 16 février 2007, soit la date du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de la Régie des rentes du Québec. Plus tôt dans l'année, la Société avait versé une cotisation de 5 M\$ au Régime de retraite.

En 2006, la Société avait versé une cotisation courante de 319 M\$ au Régime de retraite, y compris une cotisation supplémentaire de 242 M\$ pour couvrir le coût des services courants et une cotisation d'équilibre de 62 M\$ pour combler le déficit actuariel.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice**

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Coût des services rendus ^a	336	331	38	34
Frais d'administration ^b	34	32		
Intérêts sur les obligations	659	618	46	42
Rendement réel des actifs	(538)	(1 497)	(2)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(714)	212	44	(19)
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(223)	(304)	126	55
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	(201)	802		
Écart entre les pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	829	(99)	(34)	25
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	39	39		
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	515	590	(20)	39
Coût constaté de l'exercice	292	286	106	94

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Pour l'exercice 2007, les frais d'administration facturés par la Société au Régime de retraite s'établissent à 13 M\$ (12 M\$ en 2006).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,53	5,20	5,53	5,20
Taux de croissance des salaires ^a	3,26	3,38		
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	5,20	5,30	5,20	5,30
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,25	4,23	4,07
Taux de croissance des salaires ^a	3,38	3,30		

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Principales hypothèses actuarielles (suite)**

Au 31 décembre 2007, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,7 % pour 2008. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2016. Une variation d'un point de pourcentage du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes pour 2007 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	5	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	56	(45)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Achats d'électricité**

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2007, la Société avait pris des engagements en vertu de 97 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 875 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2008	665
2009	1 035
2010	1 127
2011	1 141
2012	1 219

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2007, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 383 M\$. De ce montant, 306 M\$ concernaient les achats d'énergie. Certaines garanties viennent à échéance entre 2008 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties (suite)

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2007, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 688 M\$.

En vertu du contrat signé le 12 mai 1969 avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G\$ en 2008.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

23. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production de la Société. Elle réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec et gère les mouvements d'énergie sur ce réseau.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en millions de dollars)

23. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des finances, le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général ainsi que le Groupe des ressources humaines et des services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière et la gestion du matériel et des services de transport.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2007, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 1 780 M\$, dont 1 483 M\$ des États-Unis (respectivement 1 368 M\$ et 1 054 M\$ en 2006).

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tient compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de son résultat étendu et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire de la Société. Les états financiers consolidés des exercices 2007 et 2006 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,
Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Garant

Montréal, Québec, le 8 février 2008

HYDRO-QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 8 février 2008

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Placements (notes 3, 4 et 8)	12 926	12 757
Montants à recevoir sur les transactions en cours	19	91
Intérêts et dividendes à recevoir	50	45
Cotisations des participants à recevoir	5	3
Cotisations de l'Employeur à recevoir	<u>17</u>	<u>17</u>
Total de l'actif	<u>13 000</u>	<u>12 913</u>
PASSIF		
Montants à payer sur les transactions en cours	61	80
Prestations à payer	13	13
Autres créditeurs	<u>9</u>	<u>9</u>
Total du passif	<u>74</u>	<u>102</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	<u><u>12 926</u></u>	<u><u>12 811</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration d'Hydro-Québec,
Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite,

Le président du Comité de vérification,
Jacques Leblanc

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenus de placements (note 5)	477	383
Gains nets sur les placements (note 5)	71	1 114
Coûts de transaction	(10)	
Frais de gestion de l'actif	<u>(26)</u>	<u>(25)</u>
	<u>512</u>	<u>1 472</u>
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE RETRAITE		
Cotisations (note 6)	71	434
Prestations	(460)	(419)
Frais d'administration (note 8)	<u>(8)</u>	<u>(7)</u>
	<u>(397)</u>	<u>8</u>
TOTAL DE L'AUGMENTATION	115	1 480
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>12 811</u>	<u>11 331</u>
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>12 926</u>	<u>12 811</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il faut se reporter au Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Règlement »).

a) Généralités

Hydro-Québec (l'« Employeur »), offre à l'ensemble de leurs employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

Le Régime est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et, à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Politique de capitalisation

En vertu du Règlement, les participants et l'Employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle qui doit être déposée au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation actuarielle est établie sur une base de capitalisation et sur une base de solvabilité.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'Employeur doit verser à la caisse du Régime. Les cotisations de l'Employeur couvrent le solde du coût du service courant non financé par les cotisations salariales ou par un surplus suffisant établi par évaluation actuarielle. Enfin, l'Employeur comble au moyen d'une cotisation d'équilibre tout déficit actuariel, le cas échéant.

Tel qu'il est prévu dans le Règlement, les cotisations patronales supplémentaires versées au-delà des cotisations régulières et les cotisations d'équilibre sont accumulées et créditées au taux de rendement de la caisse. Elles sont remises à l'Employeur dès qu'un surplus suffisant est déclaré. Cette remise prend la forme d'une réduction des cotisations patronales régulières.

c) Cotisations salariales et patronales régulières

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales régulières lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Lorsqu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime indique un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'Employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année et les cotisations patronales régulières sont égales à 180 % des cotisations salariales jusqu'à concurrence des maximums prévus au Règlement.

Les taux de cotisation maximums sont de 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, de 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et de 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

d) Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du Règlement. De plus, jusqu'au 31 décembre 2008, le Régime offre aux participants la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, si la somme de l'âge du participant et du nombre d'années de participation satisfait aux conditions spécifiées dans le Règlement.

e) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire, sauf exception prévue au Règlement. Le salaire admissible comprend certains montants forfaitaires, en tout ou en partie, versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**e) Prestations de retraite (suite)**

Des prestations de rattachement, payables jusqu'à l'âge de 60 et 65 ans, sont offertes aux participants qui quittent avant l'âge normal de la retraite. Elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1^{er} janvier 2009 et du salaire moyen des cinq meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles des cinq années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Après la retraite, les prestations servies sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au Règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite versée par la Régie des rentes du Québec.

f) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

g) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent à la valeur actualisée de la rente telles qu'elles sont présentées ci-dessus ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente le premier du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée, ou se voir transférer la valeur actualisée de la rente.

h) Rachat de périodes de non-participation

Jusqu'au 31 décembre 2008, les dispositions du Règlement permettent aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

i) Entente de transferts

Le Règlement permet à l'Employeur de conclure une entente avec tout autre employeur ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de cette entente servent à reconnaître au participant concerné des années de participation au Régime.

j) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

k) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, qui est indépendante de son promoteur Hydro-Québec et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

La présentation des états financiers du Régime nécessite que le fiduciaire du Régime fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis du fiduciaire du Régime, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

b) Placements

Les placements sont classés en fonction de la nature du titre sans égard aux instruments dérivés qui pourraient leur être associés.

Les transactions de placements sont enregistrées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour les titres cotés en Bourse, cette date correspond à la date de transaction.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande, qui est déterminée à l'aide des cours cotés. Dans les quelques cas où les cours ne sont pas disponibles, la valeur marchande des placements est estimée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets estimatifs, de la valeur marchande d'éléments d'actif comparables ou de la valeur de liquidation des éléments d'actif sous-jacents. Les gains ou les pertes causés par la variation de cette juste valeur marchande ainsi que les coûts de transaction sont reflétés dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Gains nets sur les placements. La valeur marchande est établie comme suit :

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bonds du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Obligations

Les obligations sont évaluées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont évaluées aux cours de clôture des marchés boursiers.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont évalués à leur juste valeur estimative la plus récente. Les immeubles et les hypothèques y afférentes, le cas échéant, font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année. Une revue est effectuée afin de s'assurer qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de l'évaluation et la fin de l'année qui pourrait altérer de façon significative ces évaluations.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sont évalués en fonction des règlements convenus sur le marché. Les instruments dérivés non cotés sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets déterminée à l'aide des cours de clôture du marché et des taux d'intérêt relatifs à des instruments présentant des échéances et un risque de crédit similaires. Ils comprennent notamment les contrats à terme, les options et les swaps.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**c) Revenus de placements**

Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividendes et les autres revenus le sont à mesure qu'ils sont réalisés.

d) Gains et pertes réalisés sur les placements

Les gains et les pertes réalisés sur les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des ventes, calculés selon le coût moyen des éléments d'actif, et sont inscrits dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Gains nets sur les placements.

e) Conversion des devises

La juste valeur des éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant de transactions conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces transactions.

f) Cotisations et transferts

Les cotisations salariales ainsi que les cotisations patronales régulières, supplémentaires et d'équilibre sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Les sommes perçues en vertu d'ententes de transferts sont comptabilisées à titre de cotisations des participants à la réception de ces sommes.

3. PLACEMENTS

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec énonce les principes selon lesquels les placements de la caisse de retraite sont gérés.

Coût des placements et juste valeur

	2007		2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse	56	56	39	39
Placements à court terme				
Dollars canadiens	1 014	1 014	1 014	1 014
Dollars américains	141	140	39	39
	<u>1 211</u>	<u>1 210</u>	<u>1 092</u>	<u>1 092</u>
Obligations nominales				
Dollars canadiens	4 315	3 970	3 615	3 273
Dollars américains	16	17	4	4
Autres devises	60	63	6	6
Obligations à rendement réel	626	471	618	453
	<u>5 017</u>	<u>4 521</u>	<u>4 243</u>	<u>3 736</u>
Actions				
Dollars canadiens	3 171	2 571	3 739	2 634
Dollars américains	1 318	1 343	1 533	1 344
Autres devises	1 401	1 323	1 485	1 132
	<u>5 890</u>	<u>5 237</u>	<u>6 757</u>	<u>5 110</u>
Placements immobiliers ^a	815	503	687	478
Instruments dérivés	(7)	(17)	(22)	(7)
	<u>12 926</u>	<u>11 454</u>	<u>12 757</u>	<u>10 409</u>

a) Nets de la valeur des hypothèques qui totalisent 268 M\$ (216 M\$ en 2006).

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

Coût des placements et juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2007, des placements d'une valeur marchande de 170 M\$ (62 M\$ en 2006) ont été donnés en garantie pour couvrir les marges requises en vertu des contrats d'instruments dérivés.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime libellés en devises autres que le dollar canadien.

Répartition de la valeur des placements ^a

(%)	2007	2006
Dollars canadiens	80	79
Dollars américains	7	8
Autres devises	13	13
	<u>100</u>	<u>100</u>

a) Après effet des instruments dérivés.

Des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de change et profiter des occasions offertes sur le marché des devises.

b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité que la valeur marchande d'un placement fluctue en raison de la variation des prix du marché, variation causée par des facteurs propres au titre particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec favorise une diversification des actifs de façon à gérer le risque de marché du portefeuille.

Les actions et les obligations proviennent de différents émetteurs et secteurs. Le tableau suivant montre la répartition des titres selon les principaux secteurs :

Répartition des titres selon les principaux secteurs

	2007			2006		
	Obligations	Actions	Total	Obligations	Actions	Total
Gouvernement	4 207		4 207	3 371		3 371
Services financiers	599	1 589	2 188	494	1 817	2 311
Énergie	81	938	1 019	211	861	1 072
Consommation	12	1 058	1 070	26	1 182	1 208
Industriel		535	535	4	613	617
Autres	118	1 770	1 888	137	2 284	2 421
	<u>5 017</u>	<u>5 890</u>	<u>10 907</u>	<u>4 243</u>	<u>6 757</u>	<u>11 000</u>

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'impact des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la valeur marchande de l'actif et du passif du Régime. La sensibilité de la valeur des titres à revenu fixe aux taux d'intérêt dépend des échéances et des flux de trésorerie des éléments d'actif de la caisse. Il est estimé que l'effet d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements sensibles aux taux d'intérêt présenterait une baisse de 12 % (11 % en 2006) de la juste valeur du portefeuille obligataire. En contrepartie, l'augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait également une baisse de la valeur des obligations en matière de prestations du Régime.

Échéances et taux effectifs moyens des titres à revenu fixe

	2007			
	Échéances			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
				Taux effectif moyen %
Placements à court terme				
Dollars canadiens	1 014			1 014
Dollars américains	141			141
Obligations nominales				
Dollars canadiens	24	1 012	3 279	4 315
Dollars américains			16	16
Autres devises		30	30	60
Obligations à rendement réel			626	626
	1 179	1 042	3 951	6 172

a) Taux effectif réel.

	2006			
	Échéances			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
				Taux effectif moyen %
Placements à court terme				
Dollars canadiens	1 014			1 014
Dollars américains	39			39
Obligations nominales				
Dollars canadiens	253	977	2 385	3 615
Dollars américains			4	4
Autres devises			6	6
Obligations à rendement réel			618	618
	1 306	977	3 013	5 296

a) Taux effectif réel.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

d) Risque de crédit

Au 31 décembre 2007, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 2 062 M\$, représentaient 16 % du portefeuille total de placements au 31 décembre 2007 (1 934 M\$ et 15 % au 31 décembre 2006).

Certains instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Toutefois, ce risque est faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec des Bourses ou des contreparties reconnues et dont la cote de crédit est élevée.

e) Engagement immobilier

Au 31 décembre 2007, la Caisse de retraite était engagée à souscrire à du capital-actions des sociétés immobilières jusqu'à concurrence de 60,9 M\$.

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec permet l'utilisation d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût l'actif de la caisse de retraite. Les instruments dérivés peuvent être utilisés en vue de modifier la répartition de l'actif et, dans le cas de certains portefeuilles d'arbitrage, de profiter des occasions de marché.

La valeur d'un instrument dérivé est établie en fonction de la valeur de l'actif, du taux d'intérêt, de l'indice ou du taux de change qui lui sont sous-jacents.

a) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison d'une devise ou d'un instrument financier donné ou à livrer une devise ou un instrument financier donné selon les caractéristiques et le prix stipulés aux contrats. Ce peut être des contrats de change à terme ou des contrats à terme qui portent sur des produits de base, des actions ou des obligations.

b) Swaps

Les swaps ou contrats de crédits croisés sont des engagements aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêts à taux fixe ou à taux variable, ou en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires selon le type de contrat.

c) Options

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison d'un instrument financier ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date donnée ou dans un délai déterminé.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)**c) Options (suite)**

Le tableau suivant présente, les montants nominaux et la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus au 31 décembre.

Répartition des instruments dérivés par catégories de marchés et types d'instruments

	2007		2006	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions				
Contrats à terme	1 091		504	
Options achetées				
Cotées en Bourse	248	(3)	314	
Non cotées en Bourse			26	(1)
Options vendues				
Cotées en Bourse	210	(4)	2 457	
Non cotées en Bourse	82	(4)	254	
Produits dérivés sur devises				
Contrats à terme	3 854	7	1 065	(18)
Options achetées				
Non cotées en Bourse	35		74	(1)
Options vendues				
Non cotées en Bourse	30		128	
Produits dérivés sur taux d'intérêts				
Contrats à terme	2 531		2 179	
Options achetées				
Cotées en Bourse	173	(1)	26	
Options vendues				
Cotées en Bourse	165	(1)	85	(1)
Swaps	62		142	
Produits dérivés sur produits de base				
Contrats à terme	292		102	
Options achetée				
Cotées en Bourse	58	(1)	12	(1)
Options vendues				
Cotées en Bourse	15			
		(7)		(22)

Les contrats sur produits dérivés viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf les swaps, qui viennent à échéance entre mars 2010 et novembre 2017.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)**c) Options (suite)**

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2007, l'exposition finale du portefeuille de la caisse au risque de marché des différentes catégories d'actifs. Cette exposition résulte des placements directs et de l'utilisation des instruments dérivés. L'effet des instruments dérivés est présenté en fonction de la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

Répartition de l'actif selon l'exposition finale au risque de marché

	2007	2006
Titres d'emprunt		
Obligations nominales	4 005	3 771
Obligations à rendement réel	628	619
Encaisse et titres à court terme	289	241
Titres de participation		
Actions		
Marché canadien	3 693	3 989
Marché américain	1 672	1 735
Marché international	1 615	1 676
Placements immobiliers	818	691
Produits de base	256	80
	<u>12 976</u>	<u>12 802</u>

5. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2007		2006	
	Revenus de placements	Gains nets (pertes nettes) sur les placements ^a	Revenus de placements	Gains nets (pertes nettes) sur les placements ^a
Encaisse et placements à court terme	45	(7)	38	(1)
Obligations	187	(18)	154	
Actions	209	(132)	153	955
Placements immobiliers	36	104	38	96
Dérivés		124		64
	477	71	383	1 114

a) Y compris les gains nets réalisés qui totalisent 947 M\$ (576 M\$ en 2006).

6. COTISATIONS

Le taux de cotisation salariale s'élevait en 2007 à 4 % (3 % en 2006) du salaire admissible alors que le taux de cotisation patronale régulier représentait en moyenne 5,2 % (5,1 % en 2006) des salaires admissibles.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

6. COTISATIONS (suite)**Cotisations**

	2007	2006
Participants		
Cotisations régulières	61	45
Rachats	5	9
	66	54
Employeur		
Cotisations régulières	5 ^a	76
Cotisations supplémentaires		242
Cotisation d'équilibre		62
	5	380
	71	434

a) Cotisations régulières non versées de 72 M\$ pour 2007.

Conformément aux règles de cotisations prévues au Règlement du régime de retraite, les cotisations patronales ont été suspendues pour l'année 2007 en raison de l'existence de surplus suffisants au 31 décembre 2006. En 2006, les cotisations patronales avaient été augmentées au-delà des cotisations régulières afin de couvrir le coût annuel du service courant et de payer l'amortissement du déficit de capitalisation. Ainsi, l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 permettrait à l'employeur de maintenir son congé de cotisation pendant le premier trimestre de 2008.

Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées

	2007	2006
Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées		
au début de l'année	672	295
Cotisations de l'année		304
Cotisations régulières patronales non versées	(72)	
Intérêts selon le taux de rendement de la caisse	26	73
	626	672

7. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaire et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a produit un rapport sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à sa juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2007.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et 2006

(en millions dollars)

7. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)**Valeur actuarielle des prestations constituées**

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	12 685	11 893
Prestations constituées	402	384
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	659	616
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements	(460)	(419)
Pertes nettes (gains nets) d'expérience et changement d'hypothèses	(679)	211
Solde à la fin de l'exercice	12 607	12 685

Principales hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation (%)	5,5	5,2
Taux de croissance des salaires ^a (%)	3,3	3,4

- a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des obligations nominales émises par Hydro-Québec et son actionnaire, le gouvernement du Québec. Ces titres représentent 9,8 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2007 (7,5 % au 31 décembre 2006). Aussi, le coût des services rendus par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse s'élève à 13,1 M\$ en 2007 (11,6 M\$ en 2006).

9. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2007 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec, Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2007 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 11 février 2008

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	168 289	168 798
Intérêts et autres	31 031	31 870
Gain sur disposition d'immeubles	7	14
Subvention du gouvernement du Québec		132
	<u>199 327</u>	<u>200 814</u>
CHARGES		
Intérêts	138 630	143 833
Amortissement	47 935	44 584
Moins-value non matérialisée sur les placements (note 7)	825	
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles (note 4)	8	14
Frais d'administration (note 12)	600	513
	<u>187 998</u>	<u>188 944</u>
BÉNÉFICE NET	11 329	11 870
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>47 879</u>	<u>36 009</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>59 208</u>	<u>47 879</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ**BILAN**

au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Immeubles (note 5)	1 590 437	1 638 554
Prêts (note 6)	388 830	402 364
Placements (note 7)	8 475	
Intérêts courus sur prêts	6 033	6 264
Créances	31 052	32 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	<u>5 612</u>	<u>11 853</u>
	<u>2 030 439</u>	<u>2 091 048</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	1 904 084	1 974 535
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 852	4 941
Gouvernement du Québec	28	40
Offices d'habitation	6 960	7 175
Intérêts courus sur dette	41 665	42 944
Charges à payer	<u>112</u>	<u>4</u>
	<u>1 957 701</u>	<u>2 029 639</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	<u>59 208</u>	<u>47 879</u>
	<u>72 738</u>	<u>61 409</u>
	<u>2 030 439</u>	<u>2 091 048</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	169 345	169 730
Rentrées de fonds – subvention du gouvernement du Québec		132
Rentrée de fonds – contribution des offices d'habitation	(181)	2 648
Sorties de fonds – frais d'administration	(602)	(511)
Sorties de fonds – organismes	(8)	(14)
Intérêts reçus	31 177	31 984
Intérêts payés	<u>(139 909)</u>	<u>(145 298)</u>
	<u>59 822</u>	<u>58 671</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	13 499	11 677
Produit de disposition d'immeubles	8	15
Acquisition d'immeubles	<u>181</u>	<u>(2 648)</u>
	<u>13 688</u>	<u>9 044</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur dette à long terme	<u>(70 451)</u>	<u>(68 348)</u>
	<u>(70 451)</u>	<u>(68 348)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 059	(633)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 853	12 486
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	<u>(9 300)</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	<u><u>5 612</u></u>	<u><u>11 853</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;
- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Immobilière SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Société d'habitation du Québec ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société d'habitation du Québec.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Les bâtiments sont amortis au taux de 7,5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes de 35 et 40 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Subventions reportées

Les subventions reportées sont virées aux résultats au compte « Intérêts et autres » selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 %, sur une période de 35 ou 40 ans, soit en fonction des immeubles auxquels elles se rapportent.

Instruments financiers

Immobilière SHQ a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Cette catégorie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Prêts et créances et Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés dans ces catégories sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes sont comptabilisés au bénéfice net lorsque l'actif ou le passif financier est décomptabilisé ou subit une dépréciation ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

Immobilière SHQ a classé les prêts, les intérêts courus sur prêts et les créances dans la catégorie prêts et créances. La dette à long terme, les intérêts courus sur dette ainsi que les charges à payer sont classés comme autres passifs financiers.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, Immobilière SHQ a adopté le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – Comptabilité et évaluation », le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » ainsi que le chapitre 1530 « Résultat étendu ».

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers en vertu de ces nouvelles normes ont eu comme conséquence la comptabilisation d'une moins-value non matérialisée sur les placements au montant de 0,825 million de dollars aux charges de l'exercice. La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et les autres instruments financiers demeurent évalués au coût.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, Immobilière SHQ n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

Modifications comptables futures

Au cours du prochain exercice, Immobilière SHQ appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de Immobilière SHQ.

4. REMISE AUX ORGANISMES DU GAIN OU DU PRODUIT SUR DISPOSITION D'IMMEUBLES

Tel que stipulé dans les accords de mise en œuvre concernant le programme d'aide au logement social, intervenus entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Immobilière SHQ remet les gains ou les produits sur disposition d'immeubles se rapportant à ce programme aux partenaires, en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires pour ce programme, via les organismes subventionnés.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

5. IMMEUBLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 724		101 724	101 725
Bâtiments **	1 790 378	301 665	1 488 713	1 536 829
	<u>1 892 102</u>	<u>301 665</u>	<u>1 590 437</u>	<u>1 638 554</u>

* Immobilière SHQ détient des terrains en qualité de superficiaires, d'une durée illimitée, pour un montant de 33,7 millions de dollars. Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.

** Des bâtiments ayant une valeur comptable de 143,6 millions de dollars au 31 décembre 2007 (2006 : 148,2 millions de dollars), sont érigés sur des terrains que Immobilière SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 à 2042. les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.

6. PRÊTS

	2007				2006
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2008 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	6 925	54 319		61 244	64 973
7,000 % à 7,500 %		49 334	14 428	63 762	65 810
7,625 % à 7,875 %	88	95 412	49 322	144 822	149 345
8,000 % à 8,625 %		32 067	74 809	106 876	109 612
10,500 % à 15,125 %	1 479		186	1 665	1 766
	<u>8 492</u>	<u>231 132</u>	<u>138 745</u>	<u>378 369</u>	<u>391 506</u>
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
5,050 %		154		154	163
6,875 %		7 612		7 612	7 956
8,000 %			2 695	2 695	2 739
		<u>7 766</u>	<u>2 695</u>	<u>10 461</u>	<u>10 858</u>
	<u>8 492</u>	<u>238 898</u>	<u>141 440</u>	<u>388 830</u>	<u>402 364</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. PRÊTS (suite)

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2008	13 449
2009	14 497
2010	15 630
2011	16 852
2012	18 170
	78 598
2013 à 2017	113 819
2018 à 2022	139 400
2023 à 2027	52 661
2028 à 2030	4 352
	388 830
Total	388 830

7. PLACEMENTS

Au 31 décembre 2007, Immobilière SHQ détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration). Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis le 13 août 2007, Immobilière SHQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance. Au moment de leur acquisition par Immobilière SHQ, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 » (High) par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Des démarches ont été entreprises en vue de restructurer le PCAA de tiers depuis le 13 août 2007. Un groupe d'investisseurs et d'institutions financières a proposé une entente, la « proposition de Montréal ». En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents.

En décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs, composé de participants à la proposition de Montréal, a approuvé une proposition d'entente de restructuration de fiducies visées par la proposition de Montréal. Selon toute vraisemblance, l'approbation définitive de la proposition de restructuration se fera d'ici la fin de mars 2008.

Cette proposition a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidité des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, Immobilière SHQ a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels ainsi que les actifs synthétiques seront récupérés à 92 % et les actifs à haut risque à 50 %. En établissant la juste valeur de ces titres, Immobilière SHQ attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Compte tenu de ce qui précède, Immobilière SHQ a comptabilité, à l'encontre de son portefeuille de titres de PCAA de tiers en restructuration, une moins-value non matérialisée de 0,825 million de dollars dans son état des résultats et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Aucun intérêt à recevoir n'a été comptabilisé à la fin de l'exercice relativement à ces titres.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

Au 31 décembre 2007, immobilière SHQ détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 9,3 millions de dollars (8,475 millions de dollars à la juste valeur).

	Coût	Moins-value non matérialisée	Juste valeur
Actifs traditionnels	4 806	384	4 422
Actifs synthétiques	4 300	344	3 956
Actifs à haut risque	194	97	97
	<u>9 300</u>	<u>825</u>	<u>8 475</u>

Immobilière SHQ est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à cette date, de l'appréciation par Immobilière SHQ de la conjoncture des marchés financiers et de la probabilité relative au succès de la proposition de restructuration. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée.

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Encaisse	112	3
Placements temporaires, au coût, 4,65 % et 4,74 %	5 500	11 850
	<u>5 612</u>	<u>11 853</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2007		2006
	Taux d'intérêt fixe échéant		
	de 2008 à 2017	de 2019 à 2032	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)			
Obligations			
remboursables par versements mensuels 3,720 % à 6,240 %	707 927 *		742 927
remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11 %		328 952	339 698
remboursables par versements annuels 5,944 %	884	290 091	297 643
Emprunt garanti par hypothèque immobilière remboursable par versements mensuels 7,875 %		521	537
Montants à reporter	<u>708 811</u>	<u>619 564</u>	<u>1 380 805</u>

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

	2007			2006
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2008 à 2017	de 2019 à 2032	Total	Total
Montants reportés	708 811	619 564	1 328 375	1 380 805
Autres				
Obligations remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de :				
8,950 % à 11,375 %	575 555 *		575 555	593 567
Emprunt à terme remboursable par versements mensuels 5,050 %	154 *		154	163
	575 709		575 709	593 730
	1 284 520	619 564	1 904 084	1 974 535

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2008	74 129
2009	79 196
2010	84 630
2011	90 462
2012	96 571
	<u>424 988</u>
2013 à 2017	539 204
2018 à 2022	513 928
2023 à 2027	357 062
2028 à 2032	68 902
Total	<u>1 904 084</u>

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilier SHQ est autorisée par le conseil d'administration à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porterait intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

11. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	<u>13 530</u>	<u>13 530</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des entités sous contrôle commun ou apparentés par les membres de la direction de la Société d'habitation du Québec. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Société d'habitation du Québec		
Frais d'administration	564	513
Charges à payer		2
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 394	2 395
Créances	322	333
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres	2 513	2 584
Prêts	32 488	33 488
Intérêts courus sur prêts	1 215	1 251

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit**

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers*Prêts*

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts de 389 millions de dollars de Immobilière SHQ s'établissait à 411 millions de dollars compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables.

Dettes à long terme

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 1 904 millions de dollars de Immobilière SHQ s'établissait à 1 973 millions de dollars compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des créances, des intérêts courus sur prêts, sur dette ainsi que des charges à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU GESTIONNAIRE**

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Robert Madore
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 3 mars 2008

IMMOBILIÈRE SHQ**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 mars 2008

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	14 322 500 \$	14 189 500 \$
- Autre subvention non récurrente (équité salariale)		181 789
Services rendus	11 695 830	9 915 666
Autres produits	<u>298 547</u>	<u>204 726</u>
	<u>26 316 877</u>	<u>24 491 681</u>
CHARGES		
Traitements et charges sociales	19 064 646	18 498 930
Honoraires professionnels	1 179 795	1 362 036
Loyers	1 628 112	1 589 325
Services et fournitures informatiques	479 086	544 773
Achats de données statistiques	440 551	517 782
Communications	446 274	394 036
Frais de déplacement et de séjour	274 646	278 881
Frais de bureau	137 029	179 538
Impression	221 790	241 606
Frais de formation	140 812	153 660
Amortissement des immobilisations corporelles	335 945	256 944
Amortissement des actifs incorporels	789 832	850 993
Autres charges	<u>96 209</u>	<u>103 114</u>
	<u>25 234 727</u>	<u>24 971 618</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 082 150	(479 937)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>25 921</u>	<u>505 858</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>1 108 071</u></u> \$	<u><u>25 921</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 315 170 \$	396 405 \$
Placement temporaire (note 5)	3 053 913	4 044 729
Créances	4 309 346	3 535 134
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt (équité salariale)		327 072
Travaux en cours	1 066 579	1 625 876
Frais payés d'avance	193 039	398 814
	<u>11 938 047</u>	<u>10 328 030</u>
Immobilisations corporelles (note 6)	870 804	794 242
Actifs incorporels (note 7)	<u>900 478</u>	<u>1 304 715</u>
	<u>13 709 329 \$</u>	<u>12 426 987 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 077 594 \$	919 058 \$
Produits reportés	5 549 422	4 991 527
Indemnités de vacances dues aux employés	1 727 028	1 762 634
	<u>8 354 044</u>	<u>7 673 219</u>
Subvention reportée	295 055	759 088
Provision pour congés de maladie (note 9)	<u>3 952 159</u>	<u>3 968 759</u>
	<u>12 601 258</u>	<u>12 401 066</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 108 071</u>	<u>25 921</u>
	<u>13 709 329 \$</u>	<u>12 426 987 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Stéphane Mercier
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 082 150 \$	(479 937) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	335 945	256 944
Amortissement des actifs incorporels	789 832	850 993
Revenus d'intérêts sur placement non encaissés	(53 754)	(44 729)
(Diminution) augmentation de la provision pour congés de maladie	(16 600)	433 638
	<u>2 137 573</u>	<u>1 016 909</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances	(774 212)	(1 165 161)
Diminution (augmentation) des travaux en cours	559 297	(502 986)
Diminution des frais payés d'avance	205 775	5 044
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	327 072	(181 789)
Augmentation des charges à payer et frais courus	158 536	290 508
Augmentation des produits reportés	557 895	139 774
(Diminution) augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	(35 606)	48 690
Diminution de la subvention reportée	(464 033)	(464 033)
	<u>2 672 297</u>	<u>(813 044)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
	<u>2 672 297</u>	<u>(813 044)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(8 406 935)	(4 000 000)
Disposition de placements	9 451 505	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(412 507)	(331 602)
Acquisitions d'actifs incorporels	(385 595)	(34 866)
	<u>246 468</u>	<u>(4 366 468)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
	<u>246 468</u>	<u>(4 366 468)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 918 765	(5 179 512)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>396 405</u>	<u>5 575 917</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>3 315 170</u></u> \$	<u><u>396 405</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	20 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	25 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique, de logiciels et du développement d'outils de collecte, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	<u>Taux</u>
Développement informatique	20 %
Logiciels	25 %
Développement d'outils de collecte	33 1/3 %

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'actifs incorporels est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

Instruments financiers**Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure*Actifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que l'Institut a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que l'Institut a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

L'Institut a classé comme actifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et les placements temporaires.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Institut a classé dans cette catégorie les créances.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenue à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Institut a classé dans cette catégorie les charges à payer et les frais courus.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, l'Institut n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Institut a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par l'Institut sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Pour l'Institut, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par l'Institut.

4. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours du prochain exercice, l'Institut appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir ainsi que 3863, Instruments financiers – présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentant les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Institut.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application de ce nouveau chapitre.

5. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire est constitué d'une acceptation bancaire. Il porte intérêt au taux de 4,55 % et vient à échéance en mai 2008.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	787 355 \$	471 384 \$	315 971 \$	266 397 \$
Ameublement	347 921	345 124	2 797	5 811
Équipement	40 379	40 379		290
Équipement informatique	2 012 371	1 460 335	552 036	521 744
Système téléphonique	236 822	236 822		
	<u>3 424 848 \$</u>	<u>2 554 044 \$</u>	<u>870 804 \$</u>	<u>794 242 \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

7. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Développement informatique	5 020 163 \$	4 518 310 \$	501 853 \$	1 250 293 \$	
Logiciels	145 442	97 779	47 663	22 172	
Développement d'outils de collecte	377 530	26 568	350 962	32 250	
	<u>5 543 135 \$</u>	<u>4 642 657 \$</u>	<u>900 478 \$</u>	<u>1 304 715 \$</u>	

8. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2013. Au 31 mars 2008, aucune avance n'avait été contractée.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré inchangé.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 874 727 \$ (2007 : 807 647 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	3 968 759 \$	3 535 121 \$
Charge de l'exercice	956 154	1 204 937
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(972 754)</u>	<u>(771 299)</u>
Solde à la fin	<u>3 952 159 \$</u>	<u>3 968 759 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Le coût des actifs et des passifs financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

11. ENGAGEMENTS

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 400 000 \$ à compter de 2004, soit un montant annuel de 300 000 \$ jusqu'en avril 2011. Le solde de cet engagement au 31 mars 2008 est de 1 200 000 \$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 368 527 \$ répartie sur 3 ans, soit un montant annuel de 789 509 \$ jusqu'en avril 2008. Le solde de cet engagement au 31 mars 2008 est de 789 509 \$.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec des entités sous contrôle commun se répartissent comme suit :

	2008	2007
Services rendus	8 820 859 \$	7 942 874 \$
Charges de fonctionnement	2 127 120	2 086 702
Créances	3 957 719	2 981 574
Travaux en cours	713 362	1 044 731
Frais payés d'avance	25 618	147 526
Charges à payer et frais courus	198 781	39 642
Produits reportés	5 403 867	4 761 238

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 23 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2008

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 3)	24 210 974 \$	23 254 446 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	846 409	988 219
Enseignement régulier	564 740	457 758
Restauration	2 390 875	2 187 624
Hébergement	1 165 476	1 073 717
Intérêts sur placements	373 089	298 224
Services professionnels	801 383	782 517
Autres produits	629 286	973 706
	<u>30 982 232</u>	<u>30 016 211</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	15 807 536	14 612 447
Fournitures pédagogiques et administratives	2 783 458	2 730 138
Entretien, réparations et services publics	1 582 325	1 416 497
Services auxiliaires	1 688 501	1 759 767
Taxes foncières et autres	1 403 546	1 334 264
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	676 073	1 090 362
Communications et déplacements	583 300	518 786
Perte sur radiation d'immobilisations	10 957	3 650
Autres frais administratifs	448 736	409 400
Intérêts sur la dette à long terme	1 987 563	1 980 339
Autres frais financiers	63 470	63 566
Amortissement des immobilisations	3 948 634	3 971 151
	<u>30 984 099</u>	<u>29 890 367</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	<u>(1 867) \$</u>	<u>125 844 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 197 729 \$	2 071 885 \$
Excédent des charges sur les produits	<u>(1 867)</u>	<u>125 844</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 195 862	2 197 729
Moins :		
Excédent cumulé affecté (note 4)	<u>1 573 000</u>	<u>1 819 000</u>
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ À LA FIN	<u><u>622 862</u> \$</u>	<u><u>378 729</u> \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 101 837 \$	3 266 651 \$
Placements temporaires	200 800	7 310 764
Créances et intérêts courus (note 5)	1 083 771	582 792
Stocks	206 877	189 375
Frais payés d'avance	988 598	845 807
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 065 941	1 642 597
	<u>13 647 824</u>	<u>13 837 986</u>
Prêt à la Fondation de l'ITHQ (note 13)		25 000
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	38 251 262	36 032 947
Placements, au coût (note 6)	1 322 898	1 399 717
Immobilisations (note 7)	<u>38 549 466</u>	<u>39 613 433</u>
	<u>91 771 450 \$</u>	<u>90 909 083 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	3 425 967 \$	4 372 816 \$
Subventions perçues d'avance	7 530 969	6 923 065
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	881 685	792 597
	<u>11 838 621</u>	<u>12 088 478</u>
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 8)	36 173 422	37 380 941
Provision pour congés de maladie (note 9)	1 626 056	1 522 761
Dette à long terme (note 10)	<u>38 251 262</u>	<u>36 032 947</u>
	<u>87 889 361</u>	<u>87 025 127</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Excédent cumulé affecté (note 4)	1 573 000	1 819 000
Excédent cumulé non affecté	622 862	378 729
	<u>3 882 089</u>	<u>3 883 956</u>
	<u>91 771 450 \$</u>	<u>90 909 083 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Gagnon, président
Claude Poisson, vice-président

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(1 867) \$	125 844 \$
Ajustements pour :		
Perte sur radiation d'immobilisations	10 957	3 650
Amortissement des immobilisations	3 948 634	3 971 151
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(3 564 328)	(3 600 915)
Amortissement des (escomptes) ou des primes à l'achat de placements	(240)	1 991
Variation de la provision pour congés de maladie	<u>103 295</u>	<u>41 867</u>
	496 451	543 588
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 11)	<u>(285 067)</u>	<u>9 485 661</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>211 384</u>	<u>10 029 249</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(2 895 624)	(1 087 198)
Disposition de placements à long terme	77 059	101 018
Remboursement du prêt à la Fondation de l'ITHQ	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 793 565)</u>	<u>(961 180)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prise en charge d'une dette à long terme	3 100 000	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(792 597)</u>	<u>(524 456)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>2 307 403</u>	<u>(524 456)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	(274 778)	8 543 613
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>10 577 415</u>	<u>2 033 802</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>10 302 637</u></u> \$	<u><u>10 577 415</u></u> \$
Intérêts payés au cours de l'exercice	<u>1 947 752</u> \$	<u>2 215 893</u> \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements temporaires.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Constataion des produits

Subventions

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Les subventions relatives au fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou qu'elles sont à recevoir.

Prestations de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse ainsi que les placements temporaires facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Fonctionnement	18 130 838 \$	17 696 092 \$
Équité salariale	545 100	
Intérêts sur la dette à long terme	1 987 563	1 985 338
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	3 537 128	3 573 016
Radiation d'immobilisations et autres	10 345	
	<u>24 210 974 \$</u>	<u>23 254 446 \$</u>

4. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Une somme de 1 573 000 \$ est affectée afin d'absorber les charges d'amortissement de 1 342 000 \$ liées à des immobilisations acquises à même le fonds de roulement et une somme de 231 000 \$ est réservée au maintien de l'actif et à l'acquisition future d'immobilisations.

5. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2007	2006
Taxes à recevoir	484 988 \$	175 807 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	286 314	185 340
Restauration et hébergement	229 019	55 661
Intérêts courus sur placements	18 202	111 388
Fondation de l'ITHQ (note 13)	30 860	25 951
Autres	34 388	28 645
	<u>1 083 771 \$</u>	<u>582 792 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

6. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont composés d'obligations du gouvernement du Québec et de municipalités, portant intérêt à des taux fixes variant de 3,6% à 5,95 % et dont l'échéance s'étend de 2009 à 2012.

7. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	795 900 \$		795 900 \$	795 900 \$
Bâtiment *	29 159 958	8 800 749 \$	20 359 209	19 060 231
Aménagements de nature permanente *	19 618 070	8 464 036	11 154 034	12 925 057
Équipement de cuisine et matériel technique	9 063 701	3 900 665	5 163 036	5 901 021
Équipement informatique *	1 274 591	845 097	429 494	523 811
Matériel roulant	25 972	6 493	19 479	
Œuvres d'art	238 600		238 600	238 600
	<u>60 176 792</u>	<u>22 017 040</u>	<u>38 159 752</u>	<u>39 444 620</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels *	<u>658 124</u>	<u>268 410</u>	<u>389 714</u>	<u>168 813</u>
	<u>60 834 916 \$</u>	<u>22 285 450 \$</u>	<u>38 549 466 \$</u>	<u>39 613 433 \$</u>

* Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 509 362 \$.

8. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

	2007	2006
Gouvernement du Québec		
Solde au début	37 341 241 \$	40 025 899 \$
Subvention du gouvernement du Québec	2 356 809	889 057
Amortissement de l'exercice	<u>(3 537 128)</u>	<u>(3 573 715)</u>
Solde à la fin	<u>36 160 922</u>	<u>37 341 241</u>
Autres		
Solde au début	39 700	66 900
Amortissement de l'exercice	<u>(27 200)</u>	<u>(27 200)</u>
Solde à la fin	<u>12 500</u>	<u>39 700</u>
	<u>36 173 422 \$</u>	<u>37 380 941 \$</u>

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

9. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, selon la comptabilité des régimes à cotisations déterminées, s'élèvent à 600 193 \$ (2006 : 571 945 \$). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2007	2006
Provision pour vacances *		
Solde au début	1 362 707 \$	1 246 586 \$
Charges de l'exercice	1 704 644	1 521 940
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 669 558)</u>	<u>(1 405 819)</u>
Solde à la fin	<u>1 397 793</u>	<u>1 362 707</u>
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 522 761	1 480 894
Charges de l'exercice	537 514	588 810
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(434 219)</u>	<u>(546 943)</u>
Solde à la fin	<u>1 626 056</u>	<u>1 522 761</u>
	<u>3 023 849 \$</u>	<u>2 885 468 \$</u>

* Incluse au poste Charges à payer et frais courus

10. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux de 5,258 %, et remboursable par versements semestriels de 1 370 175 \$, incluant capital et intérêts	36 032 947 \$	36 825 544 \$
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux de 4,679 %, et remboursable par versements semestriels de 112 762 \$, incluant capital et intérêts	<u>3 100 000</u>	<u>36 825 544</u>
	39 132 947	36 825 544
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>(881 685)</u>	<u>(792 597)</u>
	<u>38 251 262 \$</u>	<u>36 032 947 \$</u>

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2008	881 685 \$
2009	961 114 \$
2010	1 011 829 \$
2011	1 065 221 \$
2012	1 121 434 \$

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

11. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2007	2006
Créances et intérêts courus	(500 979) \$	82 372 \$
Stocks	(17 502)	37 875
Frais payés d'avance	(142 791)	(17 482)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 641 659)	1 371 756
Charges à payer et frais courus	(946 849)	618 077
Subventions perçues d'avance	607 904	6 504 006
Subventions reportées relatives aux immobilisations	2 356 809	889 057
	<u>(285 067) \$</u>	<u>9 485 661 \$</u>

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable nette des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est de 1 331 232 \$ (2006 : 1 417 132 \$). La juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être estimée en raison de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

La juste valeur de la dette à long terme s'établit à 40 420 337 \$ (2006 : 37 637 463 \$) en utilisant le cours du marché à cette date pour actualiser les flux monétaires.

13. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

La Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (la Fondation), constituée le 3 février 2003 en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Ses activités ont débuté en juillet 2003. Sa mission consiste à recueillir des fonds dans le but, notamment, de soutenir les élèves de l'Institut au moyen de bourses d'études et d'octroyer des dons à l'Institut en vue de la réalisation de divers projets tels que le programme de recherche et de formation en sécurité alimentaire, la création d'un centre d'analyse sensorielle, la modernisation du centre de recherche et la construction d'un amphithéâtre. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

	2007	2006
Prêt non garanti, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 25 000 \$ et échéant en 2008	25 000 \$	50 000 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(25 000)</u>	<u>(25 000)</u>
	<u>25 000 \$</u>	<u>25 000 \$</u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA, MAP
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 17 août 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2007 et les états des produits et charges, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 août 2007

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouverne- ment du Québec	32 187 626 \$	14 834 164 \$	47 021 790 \$	29 819 334 \$	13 078 335 \$	42 897 669 \$
Subventions du gouverne- ment du Canada	20 076	2 708 341	2 728 417	1 200	2 245 789	2 246 989
Ventes de services	1 376 813	4 404 454	5 781 267	1 169 681	1 981 448	3 151 129
Autres produits	34 532	2 815 317	2 849 849	51 779	2 975 229	3 027 008
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles		1 002 631	1 002 631		1 005 485	1 005 485
Amortissement des apports reportés relatifs aux actifs incorporels		160 838	160 838		274 763	274 763
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles	1 440	(926)	514	(9 249)		(9 249)
Intérêts	36 672	607 831	644 503	33 239	424 600	457 839
Montants à reporter	33 657 159 \$	26 532 650 \$	60 189 809 \$	31 065 984 \$	21 985 649 \$	53 051 633 \$

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
Montants reportés	33 657 159 \$	26 532 650 \$	60 189 809 \$	31 065 984 \$	21 985 649 \$	53 051 633 \$
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux (note 5)	21 749 377	12 101 131	33 850 508	18 856 772	9 833 097	28 689 869
Services professionnels et Administratifs	2 110 681	4 669 547	6 780 228	2 436 673	5 179 545	7 616 218
Fournitures médicales et de laboratoires	1 550 216	1 977 127	3 527 343	1 700 317	1 880 366	3 580 683
Locaux	4 513 839	1 836	4 515 675	4 326 601	25 761	4 352 362
Amortissement des immobilisations corporelles	1 750 833	1 000 086	2 750 919	1 638 365	1 005 485	2 643 850
Amortissement des actifs incorporels	73 277	160 838	234 115	61 048	274 763	335 811
Frais de déplacement	603 022	825 840	1 428 862	629 967	835 057	1 465 024
Intérêts sur la dette à long terme	566 664	40 021	606 685	604 544	6 984	611 528
Frais de bureau	391 535	199 055	590 590	435 190	225 948	661 138
Papeterie et impression	148 171	233 553	381 724	123 210	441 689	564 899
Frais de comité	63 472	66 407	129 879	77 148	76 914	154 062
Entretien et réparations	953 518	154 968	1 108 486	624 404	202 264	826 668
Frais d'organisation de formation externe	2 325	341 627	343 952	875	559 845	560 720
Formation interne	184 220	101 386	285 606	163 665	57 666	221 331
Télécommunications	312 022	53 079	365 101	282 002	14 118	296 120
Documentation	169 380	42 763	212 143	94 218	7 228	101 446
Matériel roulant	87 752	48 867	136 619	47 598	47 673	95 271
Location d'équipements	102 579	2 907	105 486	98 745	1 060	99 805
Assurances	27 267	22 549	49 816	15 428	18 588	34 016
Créances irrécouvrables				21 390	96 425	117 815
Frais bancaires	17 679	23	17 702	14 975	3 832	18 807
Frais généraux (note 6)	(1 400 000)	1 400 000		(970 000)	970 000	
	33 977 829	23 443 610	57 421 439	31 283 135	21 764 308	53 047 443
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	(320 670) \$	3 089 040 \$	2 768 370 \$	(217 151) \$	221 341 \$	4 190 \$

L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges se répartit comme suit :

Excédent non affecté	37 218 \$	3 511 551 \$	3 548 769 \$	16 217 \$	776 192 \$	792 409 \$
Excédent affecté	(357 888)	(422 511)	(780 399)	(233 368)	(554 851)	(788 219)
	(320 670) \$	3 089 040 \$	2 768 370 \$	(217 151) \$	221 341 \$	4 190 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008			2007
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ				
Solde au début	300 981 \$	478 848 \$	779 829 \$	329 035 \$
Excédent des produits sur les charges	37 218	3 511 551	3 548 769	792 409
Transfert à l'excédent cumulé affecté		(3 987 683)	(3 987 683)	(350 000)
Transfert de l'excédent cumulé affecté				8 385
	<u>338 199</u>	<u>2 716</u>	<u>340 915</u>	<u>779 829</u>
Solde à la fin				
	<u>338 199</u>	<u>2 716</u>	<u>340 915</u>	<u>779 829</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ				
Solde au début	1 586 330	1 442 826	3 029 156	3 475 760
Charges de l'exercice relatives à l'excédent affecté	(357 888)	(422 511)	(780 399)	(788 219)
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	2 697 000	1 290 683	3 987 683	350 000
Transfert à l'excédent cumulé non affecté				(8 385)
	<u>3 925 442</u>	<u>2 310 998</u>	<u>6 236 440</u>	<u>3 029 156</u>
Solde à la fin (note 4)				
	<u>3 925 442</u>	<u>2 310 998</u>	<u>6 236 440</u>	<u>3 029 156</u>
TOTAL	<u>4 263 641 \$</u>	<u>2 313 714 \$</u>	<u>6 577 355 \$</u>	<u>3 808 985 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	15 025 089 \$	15 717 307 \$
Créances (note 7)	6 635 699	1 329 225
Subventions à recevoir (note 8)	18 320 110	17 505 554
Créance à long terme encaissable au cours du prochain exercice (notes 9 et 14)	65 529	62 018
Frais payés d'avance	802 483	969 622
Stock de fournitures – au coût	107 945	103 950
	<u>40 956 855</u>	<u>35 687 676</u>
Subventions à recevoir (note 8)	13 743 830	4 033 680
Créance à long terme (notes 9 et 14)	575 223	640 752
Immobilisations corporelles (note 10)	16 179 590	17 869 335
Actifs incorporels (note 11)	2 508 579	392 216
	<u>73 964 077 \$</u>	<u>58 623 659 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 12)	9 734 122 \$	9 156 127 \$
Produits reportés (note 13)	28 766 546	23 970 397
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	1 478 366	1 779 605
	<u>39 979 034</u>	<u>34 906 129</u>
Produits reportés (note 13)	11 372 804	4 455 342
Dette à long terme (note 14)	8 697 382	9 406 160
Provision pour congés de maladie (note 16)	598 745	618 019
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	4 368 011	5 170 446
Apports reportés relatifs aux actifs incorporels	2 370 746	258 578
	<u>67 386 722</u>	<u>54 814 674</u>
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé non affecté	340 915	779 829
Excédent cumulé affecté (note 4)	6 236 440	3 029 156
	<u>6 577 355</u>	<u>3 808 985</u>
	<u>73 964 077 \$</u>	<u>58 623 659 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Richard Massé
W. Robert Laurier

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	2 768 370 \$	4 190 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 750 919	2 643 850
Amortissement des actifs incorporels	234 115	335 811
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(1 002 631)	(1 005 485)
Amortissement des apports reportés relatifs aux actifs incorporels	(160 838)	(274 763)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(514)	9 249
	<u>4 589 421</u>	<u>1 712 852</u>
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des créances	(5 306 474)	179 908
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	167 139	(367 455)
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	(3 995)	35 611
Augmentation des subventions à recevoir	(10 524 706)	(503 630)
Augmentation des charges à payer et frais courus (note 12)	1 165 289	1 888 998
Diminution de la provision pour congés de maladie	(19 274)	(9 803)
Augmentation de produits reportés	<u>11 713 611</u>	<u>1 491 513</u>
	<u>(2 808 410)</u>	<u>2 715 142</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>1 781 011</u>	<u>4 427 994</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 10)	(1 657 059)	(4 725 023)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	3 060	4 500
Acquisitions d'actifs incorporels (note 11)	(2 344 433)	(146 106)
Créance à long terme		(761 465)
Encaissements de la créance à long terme	<u>62 018</u>	<u>58 695</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 936 414)</u>	<u>(5 569 399)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	205 310	2 001 589
Remboursements de la dette à long terme	(1 215 327)	(1 039 801)
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	200 196	1 485 918
Apports reportés relatifs aux actifs incorporels	<u>2 273 006</u>	<u>50 968</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 463 185</u>	<u>2 498 674</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	<u>(692 218)</u>	<u>1 357 269</u>
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>15 717 307</u>	<u>14 360 038</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>15 025 089 \$</u>	<u>15 717 307 \$</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	<u>563 079 \$</u>	<u>611 528 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les Agences de la santé et des services sociaux instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Le 1er avril 2007, l'Institut a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière de l'Institut.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipements	20 %
Améliorations locatives	20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont composés de logiciels et licences et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %. Ils sont également composés d'un développement informatique en cours qui n'est pas amorti. Il sera amorti à compter de la date de mise en service.

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils réfèrent.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Apports reportés relatifs aux actifs incorporels**

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'actifs incorporels amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des actifs incorporels auxquels ils réfèrent.

Constatation des produits

Les subventions affectées à des projets spéciaux sont inscrites aux résultats selon la méthode de l'avancement des travaux. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Institut appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants :

- 1530 – « Résultat étendu »
- 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »
- 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir »
- 3863 – « Instruments financiers – présentation »
- 3064 – « Écart d'acquisition et actifs incorporels »

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 vise à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, soit le 1er avril 2009 pour l'Institut.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur la situation financière de l'Institut. Quant aux chapitres 3855 et 3064, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

4. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoires et des systèmes d'information de gestion et pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Institut découlant d'un processus d'audit et d'autoévaluation visant l'ensemble de l'organisation et ce, conformément aux autorisations nécessaires du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2008 au montant de 3 925 442 \$ sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux au montant de 2 310 998 \$ au 31 mars 2008 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

5. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

6. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de support offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

7. CRÉANCES

	2008	2007
Gouvernement du Québec	4 951 088 \$	717 196 \$
Gouvernement du Canada	938 715	6 465
Autres	745 896	605 564
	<u>6 635 699 \$</u>	<u>1 329 225 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2008	2007
Gouvernement du Québec	26 309 605 \$	15 067 196 \$
Gouvernement du Canada	4 090 145	4 111 717
Autres	1 664 190	2 360 321
	<u>32 063 940</u>	<u>21 539 234</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(12 789 815)	(13 329 561)
Gouvernement du Canada	(4 090 145)	(2 447 717)
Autres	(1 440 150)	(1 728 276)
	<u>(18 320 110)</u>	<u>(17 505 554)</u>
	<u>13 743 830 \$</u>	<u>4 033 680 \$</u>

9. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

	2008	2007
Créance à long terme, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versements mensuels de 8 271 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	640 752 \$	702 770 \$
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	<u>(65 529)</u>	<u>(62 018)</u>
	<u>575 223 \$</u>	<u>640 752 \$</u>

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	11 942 579 \$	3 090 543 \$	8 852 036 \$	9 428 548 \$
Équipements spécialisés	8 013 522	3 816 241	4 197 281	4 498 535
Matériel informatique	5 091 394	3 764 963	1 326 431	1 725 316
Matériel roulant	1 442 326	667 383	774 943	921 215
Mobilier et équipements	3 004 361	2 016 243	988 118	1 232 108
Améliorations locatives	207 644	166 863	40 781	63 613
	<u>29 701 826 \$</u>	<u>13 522 236 \$</u>	<u>16 179 590 \$</u>	<u>17 869 335 \$</u>

Les acquisitions s'élèvent à 1 063 720 \$ (2007 : 4 380 009 \$) dont un montant de 859 907 \$ (2007 : 3 582 857 \$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 797 152 \$ (2007 : 1 142 166 \$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

11. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et licences	1 077 486 \$	971 167 \$	106 319 \$	392 216 \$
Développement informatique en cours	2 402 260		2 402 260	
	<u>3 479 746 \$</u>	<u>971 167 \$</u>	<u>2 508 579 \$</u>	<u>392 216 \$</u>

Les acquisitions s'élèvent à 2 350 478 \$ (2007 : 142 919 \$) dont un montant de 2 335 178 \$ (2007 : 133 664 \$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 9 255 \$ (2007 : 12 442 \$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

Le développement informatique en cours représente la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. La participation de l'Institut va permettre de développer un système d'information en santé publique qui supportera les fonctions suivantes :

- la gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- la surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- la gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- la gestion des éclosions reliées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- la gestion des alertes sanitaires.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement au développement informatique en cours étant donné que le système n'est pas en service au 31 mars 2008.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Gouvernement du Québec	2 045 312 \$	1 513 447 \$
Autres	7 688 810	7 642 680
	<u>9 734 122 \$</u>	<u>9 156 127 \$</u>

Les charges à payer et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 9 515 009 \$ (2007 : 8 349 720 \$), ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 203 813 \$ (2007 : 797 152 \$) et ceux liés à l'acquisition d'actifs incorporels s'élèvent à 15 300 \$ (2007 : 9 255 \$).

13. PRODUITS REPORTÉS

	2008	2007
Gouvernement du Québec	32 767 799 \$	21 643 367 \$
Gouvernement du Canada	4 461 579	4 213 824
Autres	2 909 972	2 568 548
	<u>40 139 350</u>	<u>28 425 739</u>
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(22 027 657)	(19 368 175)
Gouvernement du Canada	(4 461 579)	(2 713 824)
Autres	(2 277 310)	(1 888 398)
	<u>(28 766 546)</u>	<u>(23 970 397)</u>
	<u>11 372 804 \$</u>	<u>4 455 342 \$</u>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

14. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunts sur billets :		
5,65 % (5,44 % en 2007), remboursable par versements mensuels de 9 048 \$ incluant capital et intérêts, échéant en juillet 2008	329 186 \$	416 583 \$
4,75 % (5,45 % en 2007), remboursables par versements mensuels de 17 421 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2009	301 857	588 730
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	692 670	751 906
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 3 812 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mai 2012	179 843	
taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 15 463 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mai 2014	991 681	1 131 562
taux fixe de 6,08 %, remboursables par versements mensuels de 52 317 \$ incluant capital et intérêts, échéant en août 2017	4 443 750	4 814 157
taux fixe de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 34 106 \$ incluant capital et intérêts, échéant en août 2018	3 236 761	3 476 533
remboursé au cours de l'exercice		6 294
	10 175 748	11 185 765
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(1 478 366)	(1 779 605)
	<u>8 697 382 \$</u>	<u>9 406 160 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	1 478 366 \$
2010	895 829
2011	947 142
2012	1 001 420
2013	1 027 947
2014 et suivantes	4 825 044

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 359 908 \$ (2007 : 1 101 901 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	618 019 \$	627 822 \$
Charge de l'exercice	871 336	733 685
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(890 610)</u>	<u>(743 488)</u>
Solde à la fin	<u>598 745 \$</u>	<u>618 019 \$</u>

La provision pour vacances au montant de 2 531 710 \$ (2007 : 2 240 754 \$) est incluse au poste charges à payer et frais courus.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Créance à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la créance à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de la faible variation du taux d'intérêt depuis l'obtention de la créance.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur des emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 8 852 035 \$ s'établissait à 9 420 441 \$ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. La juste valeur des emprunts sur billets est équivalente à la valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées et de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge de ces dettes.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de la trésorerie, des créances et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte échéance. La juste valeur des subventions à recevoir de 32 063 940 \$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de taux d'intérêt

Le solde bancaire porte intérêt au taux bancaire de base moins 1,75 %. Le taux d'intérêt sur la créance à long terme est décrit à la note 9. Enfin, les taux d'intérêt des éléments de la dette à long terme sont décrits à la note 14.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

18. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, l'Institut s'est engagé auprès de l'Unité de recherche en santé publique du CHUQ à verser, jusqu'en décembre 2012, un montant maximum de 874 997 \$ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 461 335 \$ pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 324 069 \$ en 2008-2009 et 137 266 \$ en 2009-2010.

19. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, l'Institut doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, l'Institut n'est pas en mesure d'évaluer précisément le montant qu'elle pourrait devoir déboursier étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. Cependant, une provision a été inscrite aux états financiers pour tenir compte de l'avancement des travaux. Une créance à recevoir a également été inscrite aux états financiers pour tenir compte du financement autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 3 juin 2008

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2008

INVESTISSEMENT QUÉBEC
 (L.R.Q., c. I-16.1)

 RÉSULTATS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur les interventions financières	102 582	52 686	42 710
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	107 154	95 215	79 056
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 337	1 145	648
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts		45 095	33 480
	211 073	194 141	155 894
Dépenses d'intérêts (note 16)	172 662	51 857	38 716
REVENU NET D'INTÉRÊTS	38 411	142 284	117 178
AUTRES REVENUS			
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	109 790		
Honoraires de garantie	35 187	22 073	19 696
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 17)	852	2 720	3 523
Participations aux bénéfices et autres primes	6 046	9 132	4 862
Commissions d'engagement	6 373	6 599	12 151
Autres revenus (note 18)	13 304	14 905	144 405
	171 552	55 429	184 637
	209 963	197 713	301 815
PROVISION			
Provision pour pertes (note 11)	184 703	(4 899)	235 888
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 11)	(171 107)	8 253	(228 234)
	13 596	3 354	7 654
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Contributions financières (note 19)	181 159	69 535	62 628
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 19)	(126 706)	(19 666)	(25 162)
Honoraires d'intermédiaires financiers	50 540	39 545	32 650
Frais d'administration (note 20)	49 996	47 639	43 350
Autres dépenses (note 21)	4 006	3 789	3 891
	158 995	140 842	117 357
BÉNÉFICE NET	37 372	53 517	176 804

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**BILAN CONSOLIDÉ**

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	1 946	9 440
Placements temporaires (note 4)	97 487	17 492
Placements (note 5)	3 010 516	2 655 603
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 11)	560 561	770 827
Actions (notes 7 et 11)	55 570	307 263
Parts (notes 8 et 11)	1 919	2 074
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 11)	115 232	
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	810 910	
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 11)	453 610	637 625
Autres éléments d'actif (note 12)	11 032	110 828
	<u>5 118 783</u>	<u>4 511 152</u>
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Emprunts à court terme (note 13)	255 800	58 000
Emprunts à long terme (note 14)	3 778 372	3 722 126
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	17 747	18 904
Passif au titre de la garantie (note 10 et 11)	250 683	172 924
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	223 670	
Autres éléments de passif (note 15)	43 593	29 813
	<u>4 569 865</u>	<u>4 001 767</u>
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	511 446	476 441
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 528	
	<u>548 918</u>	<u>509 385</u>
	<u>5 118 783</u>	<u>4 511 152</u>
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (notes 10 et 11)	<u>1 984 273</u>	<u>2 276 569</u>

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (note 27)**AUTRES ENGAGEMENTS (note 28)****ÉVENTUALITÉS (note 31)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
 Robert Cloutier, président du conseil d'administration
 Michael Ross, CA, président du Comité de vérification

INVESTISSEMENT QUÉBEC

RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>
BÉNÉFICE NET	<u>37 372</u>
Autres éléments du résultat étendu	
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(480)</u>
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(3 371)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u><u>34 001</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
AVOIR INITIAL	<u>32 944</u>	<u>32 944</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	476 441	422 924
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	(2 367)	
Bénéfice net	<u>37 372</u>	<u>53 517</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>511 446</u>	<u>476 441</u>
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU DÉBUT		
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	7 899	
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(3 371)</u>	
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	<u>4 528</u>	
AVOIR	<u><u>548 918</u></u>	<u><u>509 385</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	37 372	53 517	176 804
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	685	719	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(106 024)	(93 847)	(77 310)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés		29 686	24 509
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(109 790)		
Frais d'intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	106 321		
Avantages conférés aux clients	89 479		
Avantages conférés aux clients assumés par le gouvernement du Québec	(86 951)		
Revenus d'intérêts théoriques	(102 570)		
Honoraires de garantie théoriques	(34 367)		
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(1 587)		
Pertes résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	698		
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	12 266		
Gain sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	(755)	(66)	(136 437)
Gain sur actifs financiers disponibles à la vente	(480)	(1 338)	(1 165)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	7 560	2 608	515
Perte (gain) de change non réalisé	(3 233)	(149)	284
Perte non réalisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	8 593	1 062	5 973
Provision pour pertes	184 703	(4 899)	235 888
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(171 107)	8 253	(228 234)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 027	864	800
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	2		
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.		53	9
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 22)	10 868	634	25 071
	(158 419)	(4 032)	26 297
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(24 165)		397
Acquisition de placements	(841 647)	(551 935)	(584 410)
Disposition de placements	591 050	274 872	107 456
Diminution (augmentation) nette des prêts	(106 673)	9 069	(86 260)
Diminution nette des actions	15 410	284	160 861
Diminution (augmentation) nette des parts	(73)	(46)	88
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	21 613		
Primes sur instruments financiers dérivés			(5 386)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(1 460)	(1 405)	(673)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés		(30 942)	(32 057)
	(345 945)	(300 103)	(439 984)
Montants à reporter	(504 364)	(304 135)	(413 687)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007	2005
Montants reportés	(504 364)	(304 135)	(413 687)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	197 800	(43 900)	(134 000)
Emprunts à long terme	766 300	587 300	567 067
Remboursements des emprunts à long terme	(411 400)	(216 000)	(24 000)
	552 700	327 400	409 067
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48 336	23 265	(4 620)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	26 932	3 667	8 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	75 268	26 932	3 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	1 946	9 440	
Placements temporaires	73 322	17 492	9 608
Découvert bancaire			(5 941)
	75 268	26 932	3 667
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	55 946	48 597	36 343

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi no 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret numéro 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Consolidation (suite)

dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants des exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2008, 2007 et 2006. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique aux exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006, la convention comptable s'appliquant à ces exercices est alors mentionnée.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007, et par la suite, à leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessitent d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007 (suite)

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur la marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de cette hypothèse par une autre pourrait résulter en une juste valeur différente.

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, il y a eu l'ajout d'un nouvel état financier, soit l'état du résultat étendu, et d'une nouvelle rubrique, intitulée « Cumul des autres éléments du résultat étendu », à l'avoir dans le bilan consolidé. Cette nouvelle rubrique comprend les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilisé de couverture de chacune des stratégies de couvertures permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes est présentée à la note 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

Placements

Billets à recevoir du gouvernement

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur (les billets à recevoir du gouvernement étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placements, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

Société satellite

La Société comptabilise son placement à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'être en mesure d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créances, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur (les placements étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état consolidé du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les autres placements » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

S'il existe une indication objective de dépréciation des placements financiers disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Prêts

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur (les prêts étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage de prêts encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts (suite)

Provision cumulé pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvable. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

Actions et parts

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et les parts privilégiées avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, celles-ci sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans un mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme étant des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes avec modalités de remboursement, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actions et parts (suite)

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement (suite)

La provision cumulée pour pertes sur les actions non participantes et les parts avec modalités de remboursement est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et les parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement »

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci.

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur comptable des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement, est ramenée à leur juste valeur en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats, s'il y a lieu (les actions participantes cotées en Bourse étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats aux postes « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur (les actions participantes de sociétés privées étaient comptabilisées au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats sous la rubrique « Prime au risque – Options d'achat d'actions ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des actions participantes de sociétés privées comptabilisées sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions participantes de sociétés privées faisant partie de son portefeuille. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actions et parts (suite)

Actions participantes de sociétés privées (suite)

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel de se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché (aucun passif n'était comptabilisé lors de la comptabilisation initiale des garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan, soit les honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles (aucun actif n'était comptabilisé lors de la comptabilisation initiale des garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie » et l'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garanties à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable n'est pas constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commission d'engagement ».

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les contributions recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme étant des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts et tout écart entre la juste valeur de la créance et du passif au titre de la garantie. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients » au bilan consolidé (l'actif à recevoir du gouvernement du Québec était comptabilisé lors de la réclamation au gouvernement du Québec des pertes réalisées sur les prêts, actions, parts et garanties pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté au poste « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Terrain détenu à des fins de décontamination

La Société assume, en partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Emprunts

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur (les emprunts étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif (méthode linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement des primes (escomptes) sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)

La contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts se rapporte aux interventions financières à rendement réduit ou nul et dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond généralement à l'excédent du coût moyen d'emprunt mensuel de la Société sur le rendement de ces interventions.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions au titre des avantages conférés aux clients, de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions au titre des avantages conférés aux clients sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, au poste « Perte nette sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables

Tel que l'exige l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, soit les chapitres 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 1530, intitulé « Résultat étendu », a donné lieu, comme il est décrit précédemment, à des ajustements des soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} avril 2007. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables (suite)

Incidence des nouvelles normes sur le bilan d'ouverture :

	Au 31 mars 2007	Ajustement à l'adoption de nouvelles normes	Au 1 ^{er} avril 2007
ACTIF			
Encaisse	9 440		9 440
Placements temporaires	17 492		17 492
Placements	2 655 603	8 743	2 664 346
Prêts	770 827	(185 488)	585 339
Actions	307 263	(251 323)	55 940
Parts	2 074	(243)	1 831
Honoraires de garantie à recevoir		128 898	128 898
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants		701 633	701 633
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	637 625	(299 437)	338 188
Autres éléments d'actif	110 828	(81 341)	29 487
	<u>4 511 152</u>	<u>21 442</u>	<u>4 532 594</u>
PASSIF ET AVOIR			
PASSIF			
Emprunts à court terme	58 000		58 000
Emprunts à long terme	3 722 126	(269 643)	3 452 483
Intérêts échus et courus	18 904		18 904
Passif au titre de la garantie	172 924	86 980	259 904
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		198 573	198 573
Autres éléments de passif	29 813		29 813
	<u>4 001 767</u>	<u>15 910</u>	<u>4 017 677</u>
AVOIR			
Avoir initial	32 944		32 944
Bénéfices non répartis	476 441	(2 367)	474 074
Cumul des autres éléments du résultat étendu		7 899	7 899
	<u>509 385</u>	<u>5 532</u>	<u>514 917</u>
	<u>4 511 152</u>	<u>21 442</u>	<u>4 532 594</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

Modifications futures aux conventions comptables en raison des normes comptables qui seront adoptées par la Société

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par Investissement Québec au plus tard le 1^{er} avril 2009.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quand au chapitre 3064, la direction de la Société n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptation bancaires, de 3,51 % à 3,67 %, échéant entre avril et mai 2008	8 260	10 874
Certificat de dépôt, 2,47 %, échéant en mai 2008	5 801	6 618
Billets de trésorerie, de 3,47 % à 3,60 %, échéant en avril 2008	19 756	
Billet à escompte, 2,37 %, échéant en mai 2008	2 241	
Bons du Trésor du Canada, de 1,85 % à 3,24 %, échéant entre mai et juin 2008	37 264	
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 3,20 % à 3,24 %, échéant entre septembre et novembre 2008	7 457	
Bons du Trésor du Canada, de 3,21 % à 3,24 %, échéant en mai 2008	16 708	
	<u>97 487</u>	<u>17 492</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS

	2008	2007
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 4,94 %, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 721 834	2 403 967
Obligations et autres titres de créance, de 3,60 % à 11,40 %, échéant entre mars 2009 et juin 2022, valeur nominale de 91,8 millions de dollars	97 708	104 652
Actions et autres titres de participation	57 242	27 704
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15	35 927
Parts de sociétés en commandite ⁽¹⁾	133 687	83 325
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	5	4
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	25	24
	<u>3 010 516</u>	<u>2 655 603</u>

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 23,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (7,3 millions au 31 mars 2007) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (aucun placement libellé en d'autres devises au 31 mars 2007).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	545 165
De 1 à 2 ans	682 044
De 2 à 3 ans	529 570
De 3 à 4 ans	479 681
De 4 à 5 ans	578 979
De 5 à 10 ans	137 154
De 10 à 20 ans	636
	<u>2 953 229</u>
Aucune échéance	57 287
	<u>3 010 516</u>

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3^e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente au 31 mars 2008 se détaillent comme suit :

	Coût	Gains nets des pertes non réalisés	Juste valeur
Obligations et autres titres de créances	95 973	1 735	97 708
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15		15
Actions et autres titres de participation	54 449	2 793	57 242
	<u>150 437</u>	<u>4 528</u>	<u>154 965</u>

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de changes. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2008, la Société a conclu que les pertes non réalisées sont temporaires.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2008		2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Prêts			
Portant intérêt ^{(1) (2)}			
Taux fixe ^{(3) (4)}	1 502	159 797	161 299
Taux variable ⁽⁵⁾	40 947	86 021	126 968
	42 449	245 818	288 267
Sans intérêt ^{(6) (7) (8)}	127	337 593	337 720
Douteux	21 730	332 523	354 253
	64 306	915 934	980 240
Provision cumulée pour pertes			1 246 435
Prêts portant intérêt	(4 727)	(67 904)	(72 631)
Prêts sans intérêt	(9)	(86 173)	(86 182)
Prêts douteux	(15 686)	(245 180)	(260 866)
	(20 422)	(399 257)	(419 679)
	43 884	516 677	560 561
			770 827
Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :			
Moins de 1 an	17 184	89 459	106 643
De 1 à 2 ans	12 990	83 006	95 996
De 2 à 3 ans	10 063	118 905	128 968
De 3 à 4 ans	11 846	108 995	120 841
De 4 à 5 ans	6 248	89 915	96 163
De 5 à 10 ans	8 264	478 071	486 335
De 10 à 20 ans	47	236 398	236 445
Plus de 20 ans		76 900	76 900
	66 642	1 281 649	1 348 291
			1 246 435

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,21 % et 17,19 % au 31 mars 2008.

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 1,85 % plus une prime pour tenir compte du risque, qui se situe entre 1,90 % et 12,25 % au 31 mars 2008.

(3) Les taux d'intérêts fixes contractuels se situent entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2008 (entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2007).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 66,4 millions de dollars au 31 mars 2008 (33,3 millions au 31 mars 2007).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

- (5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 6,75 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre -6,00 % et 7,00 % au 31 mars 2008 (taux variable de 7,50 % et prime entre -6,50 % et 7,75 % au 31 mars 2007).
- (6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 3,52 % et 19,18 % au 31 mars 2008.
- (7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.
- (8) Y compris des contributions remboursables par redevances de 92,2 millions de dollars au 31 mars 2008 (66,8 millions au 31 mars 2007).

7. ACTIONS

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2008
Actions			
Non participantes avec modalités de remboursement	270	46 710	46 980
Non participantes sans modalité de remboursement	122		122
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	926	2 091	3 017
Participantes de sociétés privées	112	8 357	8 469
	<u>1 430</u>	<u>57 158</u>	<u>58 588</u>
Provision cumulée pour pertes			
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(200)	(2 791)	(2 991)
Actions non participantes sans modalité de remboursement	(27)		(27)
Actions participantes de sociétés privées			
	<u>(227)</u>	<u>(2 791)</u>	<u>(3 018)</u>
	<u>1 203</u>	<u>54 367</u>	<u>55 570</u>

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :

Moins de 1 an	94	64	158
De 1 à 2 ans	68	52	120
De 2 à 3 ans	68	52	120
De 3 à 4 ans	68	52	120
De 4 à 5 ans	53	52	105
De 5 à 10 ans		45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000
	<u>351</u>	<u>305 272</u>	<u>305 623</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. ACTIONS (suite)

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2007
Actions			
Participantes	675	25 250	25 925
Non participantes	1 410	326 140	327 550
D'une classe particulière		4 455	4 455
Participantes provenant de prêts restructurés	975		975
Non participantes provenant de prêts restructurés	466		466
	<u>3 526</u>	<u>355 845</u>	<u>359 371</u>
Provision cumulée pour pertes			
Actions participantes	(334)	(13 754)	(14 088)
Actions non participantes	(1 252)	(30 968)	(32 220)
Actions d'une classe particulière		(4 455)	(4 455)
Actions participantes provenant de prêts restructurés	(907)		(907)
Actions non participantes provenant de prêts restructurés	(438)		(438)
	<u>(2 931)</u>	<u>(49 177)</u>	<u>(52 108)</u>
	<u>595</u>	<u>306 668</u>	<u>307 263</u>
L'échéancier de rachat des actions, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :			
Moins de 1 an	503	194	697
De 1 à 2 ans	75	53	128
De 2 à 3 ans	75	53	128
De 3 à 4 ans	75	53	128
De 4 à 5 ans	68	16 680	16 748
De 5 à 10 ans	52	887	939
De 10 à 20 ans		45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000
	<u>848</u>	<u>322 920</u>	<u>323 768</u>
Aucune échéance	<u>2 678</u>	<u>32 925</u>	<u>35 603</u>
	<u>3 526</u>	<u>355 845</u>	<u>359 371</u>

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur comptable de ces actions au 31 mars 2007 est de 3,7 millions de dollars. Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2007, ces actions ont une valeur de 3,4 millions de dollars.

La Société détient une option de vente sur les actions participantes qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) depuis janvier 2006 et pourra être exercée en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars. Au 31 mars 2007, la Société ne s'était pas prévalu de cette option partielle.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. PARTS

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2008
Parts			
Privilégiées avec modalités de remboursement	385	1 251	1 636
Sans modalité de remboursement	809	486	1 295
	<u>1 194</u>	<u>1 737</u>	<u>2 931</u>
Provision cumulée pour pertes			
Parts privilégiées de avec modalités de remboursement	(300)	(238)	(538)
Parts sans modalité de remboursement	(154)	(320)	(474)
	<u>(454)</u>	<u>(558)</u>	<u>(1 012)</u>
	<u>740</u>	<u>1 179</u>	<u>1 919</u>
L'échéancier de rachat des parts avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :			
Moins de 1 an		133	133
De 1 à 2 ans		51	51
De 2 à 3 ans		166	166
De 3 à 4 ans		51	51
De 4 à 5 ans		65	65
De 5 à 10 ans	994	133	1 127
De 10 à 20 ans	675	200	875
Plus de 20 ans		483	483
	<u>1669</u>	<u>1 282</u>	<u>2 951</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. PARTS (suite)

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total 2007
Parts			
Privilégiées de coopératives	395	2 481	2 876
D'une société en commandite		11 639	11 639
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	1 080		1 080
	<u>1 475</u>	<u>14 120</u>	<u>15 595</u>
Provision cumulée pour pertes			
Parts privilégiées de coopératives	(308)	(732)	(1 040)
Parts d'une société en commandite		(11 639)	(11 639)
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(842)		(842)
	<u>(1 150)</u>	<u>(12 371)</u>	<u>(13 521)</u>
	<u>325</u>	<u>1 749</u>	<u>2 074</u>
L'échéancier de rachat des parts, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :			
Moins de 1 an		104	104
De 1 à 2 ans		78	78
De 2 à 3 ans		78	78
De 3 à 4 ans		194	194
De 4 à 5 ans		78	78
De 5 à 10 ans	702	333	1 035
De 10 à 20 ans	378	230	608
Plus de 20 ans		495	495
	<u>1 080</u>	<u>1 590</u>	<u>2 670</u>
Aucune échéance	395	12 530	12 925
	<u>1 475</u>	<u>14 120</u>	<u>15 595</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2008		2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total
Honoraires de garantie à recevoir	15 870	110 507	126 377
Provision cumulée pour pertes	(3 292)	(7 853)	(11 145)
	<u>12 578</u>	<u>102 654</u>	<u>115 232</u>

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

Moins de 1 an	5 005	14 505	19 510
De 1 à 2 ans	3 955	13 697	17 652
De 2 à 3 ans	3 030	12 981	16 011
De 3 à 4 ans	2 215	12 309	14 524
De 4 à 5 ans	1 585	11 708	13 293
De 5 à 10 ans	2 100	51 806	53 906
De 10 à 20 ans	8	37 965	37 973
	<u>17 898</u>	<u>154 971</u>	<u>172 869</u>

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 96,6 millions en dollars canadiens et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,5 million en dollars canadiens au 31 mars 2008.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2008		2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total
			Total
Garanties			
D'emprunt	240 239	295 903	536 142
D'engagement financier	42 698	1 656 116	1 698 814
	<u>282 937</u>	<u>1 952 019</u>	<u>2 234 956</u>
Passif au titre de la garantie			
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie			
Garanties d'emprunt	(22 547)	(20 722)	(43 269)
Garanties d'engagement financier	<u>(4 495)</u>	<u>(126 601)</u>	<u>(131 096)</u>
	<u>(27 042)</u>	<u>(147 323)</u>	<u>(174 365)</u>
Provision cumulée pour pertes			
Garanties d'emprunt	(27 585)	(33 489)	(61 074)
Garanties d'engagement financier	<u>(5 940)</u>	<u>(9 304)</u>	<u>(15 244)</u>
	<u>(33 525)</u>	<u>(42 793)</u>	<u>(76 318)</u>
	<u>(60 567)</u>	<u>(190 116)</u>	<u>(250 683)</u>
	<u>222 370</u>	<u>1 761 903</u>	<u>1 984 273</u>
	<u>222 370</u>	<u>1 761 903</u>	<u>1 984 273</u>
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :			
Moins de 1 an	31 139	27 504	58 643
De 1 à 2 ans	30 320	15 074	45 394
De 2 à 3 ans	27 484	47 857	75 341
De 3 à 4 ans	31 740	28 864	60 604
De 4 à 5 ans	35 545	34 510	70 055
De 5 à 10 ans	124 468	231 523	355 991
De 10 à 20 ans	<u>2 241</u>	<u>1 566 687</u>	<u>1 568 928</u>
	<u>282 937</u>	<u>1 952 019</u>	<u>2 234 956</u>
	<u>282 937</u>	<u>1 952 019</u>	<u>2 234 956</u>

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,7 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2008 (1,9 milliard au 31 mars 2007) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 25,7 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (25,5 millions au 31 mars 2007).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2008			2007
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début de l'exercice	52 715	338 189	390 904	817 742
Provision pour pertes ⁽²⁾	13 596	171 107	184 703	(4 899)
Recouvrements	475	2 134	2 609	3 006
Radiations ⁽³⁾	(8 199)	(47 517)	(55 716)	(91 931)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(1 155)	(11 053)	(12 208)	(9 181)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	706	750	1 456	
Solde à la fin de l'exercice	<u>58 138</u>	<u>453 610</u>	<u>511 748</u>	<u>714 737</u>

La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :

Prêts	20 422	399 257	419 679	475 608
Actions	227	2 791	3 018	52 108
Parts	454	558	1 012	13 521
Honoraires de garantie à recevoir	3 292	7 853	11 145	
Créances liées aux interventions financières	218	358	576	576
Garanties	33 525	42 793	76 318	172 924
	<u>58 138</u>	<u>453 610</u>	<u>511 748</u>	<u>714 737</u>

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 13,5 millions de dollars au 31 mars 2008 (12,3 millions au 31 mars 2007) pour les prêts, actions et parts et de 24,2 millions de dollars (18,5 millions au 31 mars 2007) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 81,0 millions de dollars au 31 mars 2008 (130,1 millions au 31 mars 2007).

- (1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.
- (2) Y compris un montant de 0,4 million de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2008 (gains de change de 0,9 million au 31 mars 2007).
- (3) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 24,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (2,1 millions au 31 mars 2007).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2008	2007
À recevoir du gouvernement du Québec		12 549
Options d'achat d'actions	603	4 593
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés		79 813
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 694	1 529
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés		3 756
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 661	1 221
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 4,5 millions de dollars (4,1 millions au 31 mars 2007)	2 698	2 387
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7,0 millions de dollars (6,6 millions au 31 mars 2007)	889	769
Honoraires d'administration à recevoir - Apparentés	275	509
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes ⁽¹⁾	776	2 877
Autres créances	1 436	825
	<u>11 032</u>	<u>110 828</u>

(1) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes.

	2008		2007	
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	432	920	1 352	3 453
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 11)	(218)	(358)	(576)	(576)
	<u>214</u>	<u>562</u>	<u>776</u>	<u>2 877</u>

13. EMPRUNTS À COURT TERME

	2008	2007
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,59 % à 3,64 %, échéant en avril 2008	151 400	20 300
Billets – institutions financières, de 3,63 % à 3,66 %, échéant en avril 2008	72 200	25 600
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,61 %, échéant en avril 2008	32 200	12 100
	<u>255 800</u>	<u>58 000</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13. EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

En vertu du décret 877-2006, daté du 3 octobre 2006, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,3 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010. De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 14.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (5,25 % au 31 mars 2008; 6,00 % au 31 mars 2007) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2008 et 2007, celles-ci n'étaient pas utilisées.

14. EMPRUNTS À LONG TERME

	2008	2007
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	174 817	175 000
- 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 150	28 200
- 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	78 481	79 739
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	99 618	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	59 772	60 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾	161 879	162 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	133 595	134 120
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 ⁽¹⁾	52 294	52 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	99 574	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 179	47 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échu en octobre 2007		75 000
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et février 2023	178 667	97 167
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectifs de 3,47 % à 4,94 %) ⁽²⁾	2 664 346	2 610 400
	<u>3 778 372</u>	<u>3 722 126</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14. EMPRUNTS À LONG TERME (suite)**Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :**

	<u>2008</u>
Moins de 1 an	533 200
De 1 à 2 ans	871 617
De 2 à 3 ans	617 431
De 3 à 4 ans	598 323
De 4 à 5 ans	714 272
De 5 à 10 ans	512 137
De 10 à 20 ans	168 667
Plus de 20 ans	<u>47 179</u>
	4 062 826
 Aucune échéance	 <u>10 000</u>
	 <u><u>4 072 826</u></u>

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Contributions financières et garanties à payer	5 345	
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	912	2 765
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	2 511	1 166
Revenus reportés ⁽¹⁾	352	3 487
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	7 352	3 536
Congés de maladie et vacances à payer (note 30)	11 618	10 887
Autres passifs et charges à payer ⁽²⁾	<u>15 503</u>	<u>7 972</u>
	<u>43 593</u>	<u>29 813</u>

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2008 (50 000 au 31 mars 2007).

(2) Y compris une somme de 0,1 million de dollars due à des entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2008 (0,3 million au 31 mars 2007).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

16 DÉPENSES D'INTÉRÊTS

	2008	2007	2006
Intérêts sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	48 168	47 709	35 452
Intérêts liés aux avantages conférés par les immigrants investisseurs	106 321		
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires ⁽²⁾	6 351	4 558	3 674
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	685	719	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme ⁽¹⁾	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	12 266		
	<u>172 662</u>	<u>51 857</u>	<u>38 716</u>

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 1,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (1,8 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2007; 0,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2006).

17. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2008	2007	2006
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions		1 526	2 220
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions de sociétés privées (sociétés privées et sociétés publiques pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)		358	1 473
Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions (gain (perte) non réalisé pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)	852	836	(170)
	<u>852</u>	<u>2 720</u>	<u>3 523</u>

18. AUTRES REVENUS

	2008	2007	2006
Gain sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts(sociétés privées et sociétés publiques pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006)	755	66	136 437
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(698)		
Dividendes		5	21
Honoraires d'intéressement	2 990	3 020	3 020
Honoraires d'attestation et de certification	3 832	3 687	2 160
Revenus sur les autres placements	8 268	6 255	6 128
Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente	480	1 338	1 165
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(7 560)	(2 608)	(515)
Gain (perte) de change non réalisé	3 233	149	(284)
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(11 355)	(2 439)	(6 346)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	12 221	4 428	1 667
Autres revenus	1 138	1 004	952
	<u>13 304</u>	<u>14 905</u>	<u>144 405</u>

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

19. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2008			2007	2006
	Non assumées par le gouverne- ment du Québec	Assumées par le gouverne- ment du Québec ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Avantages conférés aux clients	2 528	86 951	89 479		
Contributions financières non remboursables – Entreprises	46 781	39 145	85 926	64 084	62 609
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	5 385		5 385	5 576	2 609
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Commu- nautés culturelles	1 346		1 346	1 166	
Contributions financières à remboursement conditionnel		(977)	(977)	(1 291)	(2 590)
	56 040	125 119	181 159	69 535	62 628
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients		1 587	1 587		
	56 040	126 706	182 746	69 535	62 628

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

20. FRAIS D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

	2008	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	35 711	34 091	30 282
Loyers	2 881	2 780	2 757
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 039	4 187	4 001
Honoraires professionnels et autres honoraires	1 790	1 378	989
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 027	864	800
Autres	4 548	4 339	4 521
	49 996	47 639	43 350

(1) Y compris une somme de 4,2 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (3,7 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2007; 3,9 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2006).

21. AUTRES DÉPENSES

	2008	2007	2006
Honoraires de contre-garantie	2 990	3 020	3 020
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.		53	9
Autres dépenses	1 016	716	862
	4 006	3 789	3 891

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

22. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2008	2007	2006
Autres éléments d'actif	4 062	236	34 888
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(1 157)	3 530	2 810
Autres éléments de passif	13 352	4 698	(777)
Provision cumulée pour pertes	(49 069)	(98 106)	(62 886)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	43 680	90 276	51 036
	<u>10 868</u>	<u>634</u>	<u>25 071</u>

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés, qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2008, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options d'achat d'actions, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme.

	2008		2007
	Positif	Négatif	Montant net
Options d'achat d'actions	603		4 593
Option de vente d'actions	1 466		1 466
Contrats de change – Options	1 195		1 221
Contrats de taux d'intérêt – Swaps		7 352	(3 536)
Contrats à terme boursiers		656	11
	<u>3 264</u>	<u>8 008</u>	<u>(4 744)</u>

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie définie, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2008			2007		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	99 433	99 433		26 932	26 932	
Placements	3 010 491	3 072 929	62 438	2 655 579	2 662 287	6 708
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	560 561	729 817	169 256	770 827	711 223	(59 604)
Actions et parts	57 489	83 737	26 248	309 337	65 983	(243 354)
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	115 232	123 198	7 966			
Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrable du gouver- nement du Québec — Avantages conférés aux clients et autres montants	1 264 520	1 214 770	(49 750)	637 625	899 116	261 491
Options d'achat d'actions	603	603		4 593	4 593	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	2 661	2 661		1 221	1 221	
Contributions du gouverne- ment du Québec au titre d'intérêts					178 293	178 293
Autres actifs	4 181	4 181		18 288	18 288	
	<u>5 115 171</u>	<u>5 331 329</u>	<u>216 158</u>	<u>4 424 402</u>	<u>4 567 936</u>	<u>143 534</u>
Passif						
Emprunts	4 034 172	4 105 794	(71 622)	3 780 126	3 521 690	258 436
Passif au titre de la garantie	250 683	392 357	(141 674)	172 924	297 388	(124 464)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	7 352	7 352		3 536	3 536	
Autres passifs	42 018	42 018		30 807	30 777	30
	<u>4 334 225</u>	<u>4 547 521</u>	<u>(213 296)</u>	<u>3 987 393</u>	<u>3 853 391</u>	<u>134 002</u>
			<u>2 862</u>			<u>277 536</u>

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires, le découvert bancaire, les emprunts à court terme ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités (la juste valeur des prêts à taux variable et des prêts à remboursement variable était considérée égale à la valeur comptable au 31 mars 2007). Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.

Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie (la juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec reposait sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit au 31 mars 2007; elle était estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondaient aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux du gouvernement du Québec; la juste valeur des contributions du gouvernement au titre d'intérêts reposait sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit au 31 mars 2007; elle était estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

24. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

25. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

							2008
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires		90 030	7 457			1 946	99 433
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		3,2 %	3,2%				
Placements		143 333	401 833	2 270 274	4 102	190 974	3 010 516
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		4,3 %	4,1 %	4,2%	4,2 %		
Prêts sans intérêt	5 605	8 874	1 983	79 889	241 196	173	337 720
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		9,0 %	10,5 %	8,9 %	8,1 %		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	127 790	59	167	7 261	201 606	493 533	830 416
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		15,0 %	8,7 %	11,3 %	10,4 %		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir						(434 854)	(434 854)
Contributions au titre des avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec						810 910	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec						453 610	453 610
Autres actifs						11 032	11 032
	133 395	242 296	441 440	2 357 424	446 904	1 527 324	5 118 783

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse et de l'autorisation d'une intervention financière. Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision trimestrielle de la catégorie de risque afin de déterminer la provision pour pertes et, dans le cas des comptes en difficulté, une mise à jour de la valeur des sûretés.

La Société utilise un système de catégorisation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

La concentration significative du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région particulière ou d'un produit financier.

Le risque de crédit au 31 mars 2008 se détaille comme suit :

	2008			
	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Engagements de prêts- ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties- ententes acceptées par les clients
Par secteur d'activité :				
Entreprises du secteur primaire	9 525	9 802	605	3 635
Entreprises du secteur secondaire				
Matériel de transport	294 314	1 549 552	84 646	512 922
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	82 894	39 568	94 841	17 995
Produits en bois	59 266	39 573	20 681	12 976
Papier	81 968	3 222	8 821	639
Autres	143 316	133 714	51 093	66 063
	661 758	1 765 629	260 082	610 595
Entreprises du secteur tertiaire	62 775	208 842	27 833	101 661
	734 058	1 984 273	288 520	715 891

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2008			
	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Engagements de prêts- ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties- ententes acceptées par les clients
Auprès du gouvernement du Québec :				
Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes				675 439
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie				1 761 903
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants				810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec				453 610
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :				
Prêts				279 980
Garanties				621 239

Le risque de crédit au 31 mars 2007 se détaille comme suit :

	2007		
	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour perte	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouver- nement du Québec
Par secteur d'activité :			
Entreprises du secteur primaire	7 784	7 744	41 772
Entreprises du secteur secondaire			
Matériel de transport	220 825	1 862 621	135 662
Papier	258 537	2 003	124 789
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	326 918	35 377	27 676
Autres	176 967	167 119	168 229
	983 247	2 067 120	456 356
Entreprises du secteur tertiaire	92 010	201 705	139 497
	1 083 041	2 276 569	637 625

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2007		
	Prêts, actions, parts et créances, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour perte	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouver- nement du Québec
Auprès du gouvernement :			
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	<u>1 037 571</u>	<u>2 070 293</u>	<u>637 625</u>

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions et des options qu'elle détient fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Pour atténuer le risque de taux de change, la Société utilise, lorsque requis, des produits dérivés. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Société détient des fonds placés dans un portefeuille diversifié de titres à revenu variable et à revenu fixe gérés par des gestionnaires externes en vertu de la politique de placement d'Investissement Québec et des ses filiales. Les variations du prix des titres, des taux d'intérêt et des devises sont des facteurs pouvant influencer la valeur de ces placements. Ce sont les gestionnaires externes qui ont le mandat de mitiger ces risques tout en respectant la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

Durant l'exercice 2007-2008, certains outils technologiques ont été mis en place, permettant à la Société de gérer de façon plus efficace ses finances et les risques de marché qu'elle court.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. En outre, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires et dans les Fonds-Soutien.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2008		2007	
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	4 593	163 300	167 893	110 678
Garanties	10 896	13 907	24 803	21 669
Contributions financières	2 869	45 791	48 660	56 283
	18 358	222 998	241 356	188 630
Ententes acceptées par les clients				
Prêts ^{(1) (2) (3) (4)}	8 540	279 980	288 520	411 077
Garanties	94 652	621 239	715 891	512 252
Contributions financières	146 878	110 570	257 448	256 850
	250 070	1 011 789	1 261 859	1 180 179
	268 428	1 234 787	1 503 215	1 368 809
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions		85 097	85 097	124 342
FIER Partenaires, s.e.c.		77 876	77 876	85 633
Fonds-Soutien		2 579	2 579	8 956
		165 552	165 552	218 931
	268 428	1 400 339	1 668 767	1 587 740

Le montant des engagements libellés en dollars américains totalise 1,0 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (69 375 au 31 mars 2007).

(1) Y compris un montant de 81,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 9,22 % et qui ont une durée qui varie entre 8 et 26 ans.

(2) Y compris un montant de 45,1 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.

(3) Y compris un montant de 161,4 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.

(4) Y compris un montant de 0,7 million de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2008.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

28. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 43,4 millions de dollars au 31 mars 2008 (34,9 millions au 31 mars 2007) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions au 31 mars 2008 et 2007.

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation d'Investissement Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE, de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré à 7,25 %. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,5 million de dollars (1,4 million pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,3 million de dollars au 31 mars 2008 (1,2 million au 31 mars 2007; 0,1 million au 31 mars 2006) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société a imputé 0,1 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2008 (1,1 million au 31 mars 2007; aucun coût au 31 mars 2006). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,50 %.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 1^{er} septembre 2007. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1^{er} mai 2008.

30. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	10 887	10 319
Dépense de l'exercice	3 854	3 630
Montants versés au cours de l'exercice	(3 123)	(3 062)
Solde à la fin de l'exercice	11 618	10 887

31. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain. La Société a inscrit un passif de 7 millions de dollars au 31 mars 2008 à cet égard. De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2008, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

INVESTISSEMENT QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2006 et 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008. Les chiffres des exercices 2006 et 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec. Samson Bélair/Doilette & Touche s.e.n.c.r.l. a été nommé covérificateur des états financiers de la Société pour l'exercice 2008, en vertu du décret 592-2007, daté du 1^{er} août 2007.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2008						2007
	Investis- sement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi- fications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Actif							
Encaisse	961	873	1	111		1 946	9 440
Placements temporaires	8 454	65 324	23 709			97 487	17 492
Placements		2 876 799	133 692	25		3 010 516	2 655 603
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	560 561					560 561	770 827
Actions	55 570					55 570	307 263
Parts	1 919					1 919	2 074
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	115 232					115 232	
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec - Avantages conférés aux clients et autres montants	803 239			7 671		810 910	
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	453 610					453 610	637 625
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	39 273				(39 273)		
Avances à des filiales	170 097				(170 097)		
Autres éléments d'actif	9 788	1 694	192	570	(1 212)	11 032	110 828
	2 218 704	2 944 690	157 594	8 377	(210 582)	5 118 783	4 511 152

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2008					2007	
	Investis- sment Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi- fications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Passif et avoir							
Passif							
Emprunts à court terme	255 800					255 800	58 000
Emprunts à long terme	1 114 026	2 664 346				3 778 372	3 722 126
Intérêts échus et cours sur les emprunts	17 747					17 747	18 904
Avances de la Société mère			168 867	1 230	(170 097)		
Passif au titre de la garantie	250 683					250 683	172 924
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		223 670				223 670	
Autres éléments de passif	31 530	5 558	711	7 006	(1 212)	43 593	29 813
	<u>1 669 786</u>	<u>2 893 574</u>	<u>169 578</u>	<u>8 236</u>	<u>(171 309)</u>	<u>4 569 865</u>	<u>4 001 767</u>
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	511 446	46 587	(11 985)	138	(34 740)	511 446	476 441
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 528	4 528			(4 528)	4 528	
	<u>548 918</u>	<u>51 116</u>	<u>(11 984)</u>	<u>141</u>	<u>(39 273)</u>	<u>548 918</u>	<u>509 385</u>
	<u>2 218 704</u>	<u>2 944 690</u>	<u>157 594</u>	<u>8 377</u>	<u>(210 582)</u>	<u>5 118 783</u>	<u>4 511 152</u>
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie							
	<u>1 984 273</u>					<u>1 984 273</u>	<u>2 276 569</u>

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2008					2007	
	Investis- sement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi- fications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Revenus d'intérêt							
Intérêts sur les interventions financières	102 582					102 582	52 686
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec		107 154				107 154	95 215
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	92	787	458			1 337	1 145
Intérêts inter-compagnies	112		(112)				
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts							45 095
	102 786	107 941	346			211 073	194 141
Dépenses d'intérêts	66 341	106 321				172 662	51 857
Revenu net d'intérêts	36 445	1 620	346			38 411	142 284
Autres revenus							
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		109 790				109 790	
Honoraires de garantie	35 187					35 187	22 073
Primes au risque Options d'achat d'actions	852					852	2 720
Participations aux bénéfices et autres primes	6 046					6 046	9 132
Commissions d'engagement	6 373					6 373	6 599
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 558				(1 558)		
Autres revenus	11 978	8 748	(7 560)	138		13 304	14 905
	61 994	118 538	(7 560)	138	(1 558)	171 552	55 429
Montants à reporter	98 439	120 158	(7 214)	138	(1 558)	209 963	197 713

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2008					2007	
	Investis- sement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi- fications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Montants reportés	98 439	120 158	(7 214)	138	(1 558)	209 963	197 713
Provision							
Provision pour pertes	184 703					184 703	(4 899)
Provision pour pertes recou- vrable du gou- vernement du Québec	(171 107)					(171 107)	8 253
	13 596					13 596	3 354
Dépenses autres que d'intérêts							
Contributions financières	117 996	53 512		9 651		181 159	69 535
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(117 055)			(9 651)		(126 706)	(19 666)
Honoraires d'intermédiaires financiers		50 540				50 540	39 545
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère		1 770			(1 770)		
Frais d'adminis- tration	49 048	359	673		(84)	49 996	47 639
Autres dépenses	3 420	290			296	4 006	3 789
	53 409	106 471	673		(1 558)	158 995	140 842
Bénéfices net avant la quote- part des résultats des filiales	31 434	13 687	(7 887)	138		37 372	53 517
Quote-part des résultats des filiales	5 938				(5 938)		
Bénéfice net (montants à reporter)	37 372	13 687	(7 887)	138	(5 938)	37 372	53 517

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

35. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2008					2007	
	Investis- sment Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi- fications ⁽¹⁾	Total consolidé	Total consolidé
Bénéfice net (montants reportés)	37 372	13 687	(7 887)	138	(5 938)	37 372	53 517
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente		(3 371)				(3 371)	
Résultat étendu avant la quote- part du résultat étendu des filiales	37 372	10 316	(7 887)	138	(5 938)	34 001	53 517
Quote-part du résultat étendu des filiales	(3 371)				3 371		
Résultat étendu	<u>34 001</u>	<u>10 316</u>	<u>(7 887)</u>	<u>138</u>	<u>(2 567)</u>	<u>34 001</u>	<u>53 517</u>

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

Jacques Daoust
Président et chef de la direction

André Côté
Premier vice-président à l'administration générale

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2008, les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers tel qu'expliqué aux note 2 et 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Québec, le 26 mai 2008

IQ FIER INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	1	2
Placements temporaires (note 4)	23 709	1 825
Placements (note 5)	133 692	83 329
Autres éléments d'actif	<u>192</u>	<u>129</u>
	<u>157 594</u>	<u>85 285</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Avances de la Société mère, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et février 2023	168 867	87 367
Honoraires à payer à la Société mère	<u>711</u>	<u>2 015</u>
	<u>169 578</u>	<u>89 382</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	1	1
Déficit cumulé	<u>(11 985)</u>	<u>(4 098)</u>
	<u>(11 984)</u>	<u>(4 097)</u>
	<u>157 594</u>	<u>85 285</u>

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Daoust, Président du conseil d'administration
Luc Chabot, Administrateur

IQ FIER INC.

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
 de l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	458	600	312
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(7 560)	(2 608)	(515)
	(7 102)	(2 008)	(203)
CHARGES			
Honoraires d'administration – Société mère, au titre de :			
Salaires, avantages sociaux et autres	350	447	700
Services administratifs	323	314	209
	673	761	909
Intérêts payés à la Société mère	112		
	785	761	909
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(7 887)	(2 769)	(1 112)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(4 098)	(1 329)	(217)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(11 985)	(4 098)	(1 329)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette	(7 887)	(2 769)	(1 112)
Ajustement pour la variation de la moins-value non réalisée sur les placements	7 560	2 608	515
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :			
Autres éléments d'actif	(63)	(57)	(72)
Honoraires à payer à la Société mère	(1 304)	817	1 032
Autres éléments de passif	<u>(1 694)</u>	<u>599</u>	<u>(51)</u>
			312
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	(57 923)	(45 609)	(40 645)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Avances de la Société mère	<u>81 500</u>	<u>42 500</u>	<u>44 667</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	21 883	(2 510)	4 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 827</u>	<u>4 337</u>	<u>3</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>23 710</u>	<u>1 827</u>	<u>4 337</u>
TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	1	2	
Placements temporaires	23 709	1 825	7 003
Découvert bancaire	<u></u>	<u></u>	<u>(2 666)</u>
	<u>23 710</u>	<u>1 827</u>	<u>4 337</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ FIER inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme d'équité ou de quasi-équité, aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004 et modifié par les décrets 680-2005 et 651-2006, datés respectivement du 29 juin 2005 et du 28 juin 2006, IQ FIER inc. peut investir une somme maximale de 318 millions de dollars, comme suit : jusqu'à 192 millions pour soutenir la création de FIER-Régions; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 36 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la Société proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants des exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2008, 2007 et 2006. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique aux exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006, la convention comptable s'appliquant à ces exercices est alors mentionnée.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par la société de placements et à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle forme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007 (suite)**Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés; en conséquence, seules les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Au 1^{er} avril 2007 et au 31 mars 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couvertures permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Avances de la Société mère et honoraires à payer à la Société mère

Les avances de la Société mère et les honoraires à payer à celle-ci sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des avances de la Société mère ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu qu'il n'existe pas de marché organisé pour ce type d'instruments. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. La juste valeur des honoraires à payer à la Société mère est considérée équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

IQ FIER INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements**

La Société est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Société de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon important par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

La juste valeur des parts dans la société en commandite et des actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités, est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur. Cependant, en vertu des ententes contractuelles avec les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par IQ FIER inc. au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société.

IQ FIER INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Acceptation bancaire, de 3,51 % à 3,52 %, échéant en avril 2008	7 263	1 825
Billets de trésorerie, de 3,56 % à 3,60 %, échéant en avril 2008	16 446	
	<u>23 709</u>	<u>1 825</u>

5. PLACEMENTS

	2008	2007
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juin 2015 et janvier 2018 ⁽¹⁾⁽²⁾	99 839	65 039
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts émises, échéant au plus tard en mars 2017 ⁽³⁾	8 451	3 309
Fonds-Soutien – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juillet 2015 et décembre 2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	25 397	14 977
	<u>133 687</u>	<u>83 325</u>
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités		
FIER-Régions – Actions sans droit de vote	3	2
FIER Partenaires, inc. – 50 % des actions avec droit de vote	1	1
Fonds-Soutien – Actions sans droit de vote	1	1
	<u>5</u>	<u>4</u>
	<u>133 692</u>	<u>83 329</u>

(1) Ces dates pourront être reportées par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus deux périodes supplémentaires d'un an.

(2) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(3) Cette date pourra être reportée par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus trois périodes supplémentaires d'un an.

IQ FIER INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. CAPITAL-ACTIONS**Autorisé**

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

Catégorie « B », sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la Société ou du détenteur à un prix à être convenu entre la Société et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », avec droit de vote et participantes.

Émis et payé

	2008	2007
10 actions de catégorie «A»	<u>1</u>	<u>1</u>

7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, les risques de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur des limites définies par la Société.

Risques de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse, de l'autorisation et du suivi d'un investissement dans un fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional.

Risque de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale et ce, dans le respect de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales. Les principales sorties de fonds requises sont les investissements dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional. Les sommes nécessaires à ces investissements proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec, selon les décrets mentionnés dans la note 1.

8. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les ententes d'investissement autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

IQ FIER INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (suite)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2008	2007
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	85 097	124 342
FIER Partenaires, s.e.c.	77 876	85 633
Fonds-Soutien	2 579	8 956
	<u>165 552</u>	<u>218 931</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2006 et 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ FIER inc. au 31 mars 2008, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc. au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 mai 2008

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse	873	246
Placements temporaires (note 4)	65 324	6 618
Placements (note 5)	2 876 799	2 572 250
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 694	1 529
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés		79 813
	<u>2 944 690</u>	<u>2 660 456</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 7)	2 664 346	2 610 400
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	223 670	
Honoraires à payer à la Société mère	501	559
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	912	2 765
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	2 511	1 166
Autres éléments de passif	1 634	1 011
	<u>2 893 574</u>	<u>2 615 901</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8)	1	1
Bénéfices non répartis	46 587	44 554
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 528	
	<u>51 115</u>	<u>44 554</u>
	<u>51 116</u>	<u>44 555</u>
	<u>2 944 690</u>	<u>2 660 456</u>

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Daoust, président du conseil d'administration
Jean Larivée, administrateur

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	107 154	95 215	79 056
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	787	244	185
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	109 790		
Revenus sur les autres placements	8 268	6 255	6 128
Gain sur disposition de placements		1 338	1 165
Gain sur actifs financiers disponibles à la vente	480		
Gain (perte) de change non matérialisé sur les placements		149	(284)
	<u>226 479</u>	<u>103 201</u>	<u>86 250</u>
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Contributions financières non remboursables (note 9)	53 512	49 869	37 466
Honoraires d'intermédiaires financiers	50 540	39 545	32 650
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	106 321		
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	1 770	1 569	1 384
Autres charges	290	222	270
	<u>212 433</u>	<u>91 205</u>	<u>71 770</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	<u>14 046</u>	<u>11 996</u>	<u>14 480</u>
HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE, AU TITRE DE :			
Salaires, avantages sociaux et autres	129	183	178
Services administratifs	230	223	150
	<u>359</u>	<u>406</u>	<u>328</u>
BÉNÉFICE NET	<u>13 687</u>	<u>11 590</u>	<u>14 152</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RÉSULTATS ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>
BÉNÉFICE NET	<u>13 687</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(480)</u>
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(3 371)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>10 316</u>

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
CAPITAL-ACTIONS	1	1
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	44 554	32 964
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	(11 654)	
Bénéfice net	<u>13 687</u>	<u>11 590</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>46 587</u>	<u>44 554</u>
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU DÉBUT		
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	7 899	
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	<u>(3 371)</u>	
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	<u>4 528</u>	
AVOIR	<u>51 116</u>	<u>44 555</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	13 687	11 590	14 152
Ajustements pour :			
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(106 024)	(93 847)	(77 310)
Gain sur disposition de placements		(1 338)	(1 165)
Gain sur actifs financiers disponibles à la vente	(480)		
Perte (gain) de change non matérialisé sur les placements		(149)	284
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés		29 686	24 509
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(109 790)		
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	106 321		
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :			
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	(165)	254	22
Honoraires à payer à la Société mère	(58)	75	(61)
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	(1 853)	156	2 609
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 345	1 166	
Autres éléments de passif	623	218	(285)
	<u>(96 394)</u>	<u>(52 189)</u>	<u>(37 245)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(16 708)		397
Acquisition de placements	(783 723)	(506 326)	(543 765)
Disposition de placements	591 050	274 872	107 456
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés		(30 942)	(32 057)
	<u>(209 381)</u>	<u>(262 396)</u>	<u>(467 969)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts à long terme	684 800	534 800	522 400
Remboursements des emprunts à long terme	(336 400)	(216 000)	(24 000)
	<u>348 400</u>	<u>318 800</u>	<u>498 400</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42 625	4 215	(6 814)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>6 864</u>	<u>2 649</u>	<u>9 463</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>49 489</u>	<u>6 864</u>	<u>2 649</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	873	246	44
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	<u>48 616</u>	<u>6 618</u>	<u>2 605</u>
	<u><u>49 489</u></u>	<u><u>6 864</u></u>	<u><u>2 649</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent, entre autres, pour le programme d'aide financière destiné aux entreprises, qu'elle administre. De plus, en vertu du décret 29-2005, daté du 26 janvier 2005, une partie des revenus générés par le placement de ces sommes d'argent est également affectée, à titre de contributions financières, au « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises de même qu'aux activités de promotion de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et a pris fin le 31 mars 2010.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants des exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2008, 2007 et 2006. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique aux exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006, la convention comptable s'appliquant à ces exercices est alors mentionnée.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007 (suite)**Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Au 1^{er} avril 2007 et au 31 mars 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considéré comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, il y a eu l'ajout d'un nouvel état financier, soit l'état du résultat étendu, et d'une nouvelle rubrique, intitulée « Cumul des autres éléments du résultat étendu » dans les capitaux propres au bilan. Cette nouvelle rubrique comprend les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couvertures permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes est présentée à la note 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ainsi que des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains et pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements**Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur (les billets à recevoir du gouvernement du Québec étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur (les placements étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés sous la rubrique « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » de l'état des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus sur les autres placements » de l'état des résultats.

S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée sous la rubrique « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » de l'état des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Emprunts à long terme

Les emprunts à long terme sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur (les emprunts à long terme étaient comptabilisés au coût pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Par la suite, les emprunts à long terme sont présentés au bilan au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme » de l'état des résultats. Tout écart entre la juste valeur initiale et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite viré progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Honoraires à payer à la Société mère

Les honoraires à payer à la Société mère sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les autres passifs sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres actifs et passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Honoraires d'intermédiaires financiers**

La Société verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère

La Société verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats ou au résultat étendu sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES**Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables**

Tel que l'exige l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, soit les chapitres 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 1530, intitulé « Résultat étendu », a donné lieu, comme il est décrit précédemment, à des ajustements des soldes d'ouverture des bénéfices non repartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} avril 2007. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Les éléments qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement à la baisse du solde d'ouverture des bénéfices non repartis totalisent 11,7 millions de dollars et résultent principalement de la réévaluation initiale des emprunts à long terme à leur juste valeur à la date à laquelle ils ont été contractés.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)**Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables (suite)**

Les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu totalisent 7,9 millions de dollars.

Modifications futures aux conventions comptables en raison des normes comptables qui seront adoptées par la Société

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers - présentation ». Ces normes doivent être appliquées par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écart d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges au produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1^{er} avril 2009.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3064, la direction de la Société n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Certificat de dépôt, 2,47 %, échéant en mai 2008	5 801	6 618
Billet de trésorerie, 3,47 %, échéant en avril 2008	3 310	
Billet à escompte, 2,37 %, échéant en mai 2008	2 241	
Bons du Trésor du Canada, de 1,85 % à 3,24 %, échéant entre mai et juin 2008	37 264	
Bons du Trésor du Canada, dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, de 3,21 % à 3,24 %, échéant en mai 2008	<u>16 708</u>	
	<u>65 324</u>	<u>6 618</u>

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS

	2008	2007
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 4,94 %, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 721 834	2 403 967
Obligations et autres titres de créance, de 3,60 % à 11,40 %, échéant entre mars 2009 et juin 2022, valeur nominale de 91,8 millions de dollars	97 708	104 652
Actions et autres titres de participation	57 242	27 704
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15	35 927
	<u>2 876 799</u>	<u>2 572 250</u>

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 23,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (7,3 millions au 31 mars 2007) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions en dollars canadiens au 31 mars 2008 (aucun placement libellé en d'autres devises au 31 mars 2007).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins d'un an	545 165
De 1 à 2 ans	682 044
De 2 à 3 ans	529 570
De 3 à 4 ans	479 681
De 4 à 5 ans	578 979
De 5 à 10 ans	3 467
De 10 à 20 ans	636
	<u>2 819 542</u>
Aucune échéance	57 257
	<u>2 876 799</u>

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente au 31 mars 2008 se détaillent comme suit :

	Coût	Gains nets des pertes non réalisés	Juste valeur
Obligations et autres titres de créances	95 973	1 735	97 708
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	15		15
Actions et autres titres de participation	54 449	2 793	57 242
	<u>150 437</u>	<u>4 528</u>	<u>154 965</u>

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant un période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2008, la Société a conclu que les pertes non réalisées sont temporaires.

6. EMPRUNTS BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire d'un montant autorisé de 2 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (5,25 % au 31 mars 2008; 6,00 % au 31 mars 2007) et renouvelable annuellement. Aux 31 mars 2008 et 2007, celle-ci n'était pas utilisée.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

7. EMPRUNTS À LONG TERME

	2008	2007
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2008 et mars 2013, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectif de 3,47 % à 4,94 %) ⁽¹⁾	2 664 346	2 610 400

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

Moins d'un an	533 200
De 1 à 2 ans	696 800
De 2 à 3 ans	510 800
De 3 à 4 ans	533 600
De 4 à 5 ans	684 400
	<u>2 958 800</u>

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale.

	2008	2007
Émis et payé 1 000 actions de catégorie «A»	1	1

9. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON REMBOURSABLES

	2008	2007	2006
Contributions financières - Entreprises	46 781	43 127	34 857
Contributions financières – Emploi-Québec	5 385	5 576	2 609
Contributions financières – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 346	1 166	
	<u>53 512</u>	<u>49 869</u>	<u>37 466</u>

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, n'est pas présentée dans le tableau.

	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2008	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2007
Actif						
Encaisse et placements temporaires	66 197	66 197		6 864	6 864	
Placements	2 876 799	2 939 237	62 438	2 572 250	2 578 958	6 708
Autres actifs	1 694	1 694		1 529	1 529	
	<u>2 944 690</u>	<u>3 007 128</u>	<u>62 438</u>	<u>2 580 643</u>	<u>2 587 351</u>	<u>6 708</u>
Passif						
Emprunts à long terme	2 664 346	2 725 902	(61 556)	2 610 400	2 343 341	267 059
Autres passifs	5 558	5 558		5 501	5 501	
	<u>2 669 904</u>	<u>2 731 460</u>	<u>(61 556)</u>	<u>2 615 901</u>	<u>2 348 842</u>	<u>267 059</u>
			<u>882</u>			<u>273 767</u>

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

11. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

11. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	65 324				873	66 197
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	3,0 %					
Placements	143 333	401 833	2 270 274	4 102	57 257	2 876 799
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	4,3 %	4,1 %	4,2 %	4,2 %		
Autres actifs					1 694	1 694
	<u>208 657</u>	<u>401 833</u>	<u>2 270 274</u>	<u>4 102</u>	<u>59 824</u>	<u>2 944 690</u>
Passif et avoir						
Emprunts sans intérêt	136 963	384 988	2 142 395			2 664 346
<i>Taux d'intérêt effectif</i>	4,3 %	4,1 %	4,2 %			
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs					223 670	223 670
Autres passifs					5 558	5 558
Capitaux propres					51 116	51 116
	<u>136 963</u>	<u>384 988</u>	<u>2 142 395</u>		<u>280 344</u>	<u>2 944 690</u>
Écart de sensibilité 2008	<u>71 694</u>	<u>16 845</u>	<u>127 879</u>	<u>4 102</u>	<u>(220 520)</u>	
Écart de sensibilité 2007	<u>9 620</u>	<u>10 112</u>	<u>(119 258)</u>	<u>4 363</u>	<u>95 163</u>	

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

Risque de marché

La Société détient des fonds placés dans un portefeuille diversifié de titres à revenu variable et à revenu fixe géré par des gestionnaires externes en vertu de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales. Les variations du prix des titres, des taux d'intérêt et des devises sont des facteurs pouvant influencer la valeur de ces placements. Ce sont les gestionnaires externes qui ont le mandat de mitiger ces risques tout en respectant la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale et ce, dans le respect de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales approuvées par le conseil d'administration de la Société mère. Les principales sorties de fonds requises sont les remboursements des billets aux immigrants investisseurs. Ces déboursés sont couverts par les billets à recevoir du gouvernement du Québec qui ont les mêmes échéances.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Contributions financières non remboursables – Entreprises	149 747	142 092
Honoraires d'intermédiaires financiers	<u>43 413</u>	<u>34 867</u>
	<u>193 160</u>	<u>176 959</u>

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

Moins d'un an	85 179
De 1 à 2 ans	46 478
De 2 à 3 ans	33 538
De 3 à 4 ans	21 020
De 4 à 5 ans	<u>6 945</u>
	<u>193 160</u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2006 et 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

Nous avons vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2008 et les états des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers tel qu'expliqué aux notes 2 et 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers au 31 mars 2007 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par le vérificateur général du Québec qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans son rapport daté du 22 mai 2007.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Québec, le 23 mai 2008

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	322 313	317 798
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	287 575	302 543
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	5 038	3 472
Droits administratifs	4 470	5 706
Intérêts et revenus de placements	42 155	32 904
Autres revenus	305	672
	<u>661 856</u>	<u>663 095</u>
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	323 287	268 822
d'assurance-récolte	41 777	37 748
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 914	8 800
du Compte de stabilisation du revenu agricole		19
Programme Agri-stabilité (note 7)	183 059	374 970
Programme Agri-investissement	111 400	
Contribution au paiement de l'intérêt	3 778	3 001
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	10 272	10 349
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	44 406	6 036
Autres programmes (note 9)	18 845	14 318
Contribution au financement d'organismes	3 680	2 620
Frais d'administration (note 10)	56 878	55 786
Intérêts	35 513	17 507
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA (note 17)	16 180	
Moins-value non réalisée sur les prêts et autres placements	209	595
Moins-value réalisée sur les placements	235	337
	<u>860 433</u>	<u>800 908</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART ET PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	(198 577)	(137 813)
Quote-part de la perte des sociétés satellites	(203)	(237)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	(198 780)	(138 050)
Part de l'actionnaire sans contrôle	287	75
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(198 493)</u>	<u>(137 975)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(86 676)	51 299
Incidence de la modification comptable au 1 ^{er} avril 2007 (note 3)	<u>(394)</u>	<u> </u>
	(87 070)	51 299
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(198 493)</u>	<u>(137 975)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(285 563)</u></u>	<u><u>(86 676)</u></u>
RÉSERVE GÉNÉRALE (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	118	
Placements temporaires (note 12)	6 596	27 028
Créances et intérêts courus	2 888	44 103
À recevoir des fonds (note 13)	952 756	608 043
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 672	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	170 306	161 989
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 159	1 206
Versements à recevoir sur placements (note 17)	832	676
Actifs destinés à la vente		403
	<u>1 136 327</u>	<u>844 563</u>
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	967	3 196
Prêts (note 16)	4 100	6 076
Placements (note 17)	96 587	6 129
Immobilisations corporelles (note 18)	1 604	1 327
Actifs incorporels (note 19)	<u>2 182</u>	<u>2 164</u>
	<u><u>1 241 767</u></u>	<u><u>863 455</u></u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ (suite)
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		506
Emprunts temporaires (note 20)	916 391	646 035
Charges à payer (note 21)	7 660	11 817
Contribution provinciale reportée (note 22)	1 205	948
Comptes des participants au Programme Agri-Investissement	25 024	
Contributions des participants au Programme Agri-stabilité reportées	10 921	6 804
Dû aux fonds (note 23)	364 729	61 970
Dû au gouvernement du Canada	144	831
Dû au gouvernement du Québec (note 24)	1 509	14 695
Provision pour Programme Agri-stabilité (note 7)	107 285	180 260
Provision pour Programme Agri-investissement	60 651	
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	5 500	
Provision pour vacances	4 936	5 009
	<u>1 505 955</u>	<u>928 875</u>
Dû au gouvernement du Québec (note 24)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 25)	15 077	14 671
	<u>1 525 326</u>	<u>947 840</u>
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 004	2 291
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(285 563)</u>	<u>(86 676)</u>
	<u><u>1 241 767</u></u>	<u><u>863 455</u></u>

ENGAGEMENTS (note 28)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 32)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
 Christian Lacasse, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(198 493)	(137 975)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(220)	(109)
Amortissement des immobilisations corporelles	591	641
Amortissement des actifs incorporels	729	742
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(6)	(3)
Moins-value non réalisée sur prêts et placements	16 389	595
Moins-value réalisée sur placements	235	337
Quote-part de la perte des sociétés satellites	203	237
Part de l'actionnaire sans contrôle	(287)	(75)
	<u>(180 859)</u>	<u>(135 610)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	41 215	(9 379)
À recevoir des fonds	(344 713)	(191 268)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 672	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada	(8 317)	(95 678)
Actifs destinés à la vente	403	(403)
Charges à payer	(4 250)	(37 674)
Contribution fédérale reportée		(21 988)
Contribution provinciale reportée	257	948
Contributions des participants au Programme		
Agri-stabilité reportées	4 117	6 804
Dépôt du gouvernement du Canada au Programme		
Agri-investissement	50 749	
Retraits des participants au Programme Agri-investissement	(25 725)	
Dû au gouvernement du Québec	(13 186)	2 663
Dû au gouvernement du Canada	(687)	690
Dû au fonds	302 759	34 656
Provision pour Programme Agri-stabilité	(72 975)	114 983
Provision pour Programme Agri-investissement	60 651	
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations		
porcines affectées par le syndrome de dépérissement		
postsevrage	5 500	
Provision pour vacances	(73)	298
Provision pour congés de maladie	406	696
	<u>(2 197)</u>	<u>(193 537)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(183 056)</u>	<u>(329 147)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 705	1 987
Acquisitions de placements	(108 153)	(2 794)
Encaissements de placements en débentures	856	376
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(775)	(828)
Acquisitions d'actifs incorporels	(747)	(725)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6	6
	<u>(107 108)</u>	<u>(1 978)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(107 108)</u>	<u>(1 978)</u>
Montants à reporter	<u>(290 164)</u>	<u>(331 125)</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Montants reportés	<u>(290 164)</u>	<u>(331 125)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	270 356	338 798
Émission d'actions de catégorie B par la filiale	<u> </u>	<u>2 366</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>270 356</u>	<u>341 164</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 808)	10 039
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>26 522</u>	<u>16 483</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>6 714</u></u>	<u><u>26 522</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Placements temporaires	6 596	27 028
Encaisse (découvert bancaire)	<u>118</u>	<u>(506)</u>
	<u><u>6 714</u></u>	<u><u>26 522</u></u>

Informations supplémentaires relatives au flux de trésorerie :

Intérêts payés	<u><u>35 347</u></u>	<u><u>16 750</u></u>
----------------	----------------------	----------------------

Enfin, en date du 31 mars 2008, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles, représentant 134 milliers de dollars (2007 : 41 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 26)	161 644	134 411
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 26)	323 287	268 822
Intérêts et revenus de placements	<u>101</u>	<u>40</u>
	<u>485 032</u>	<u>403 273</u>
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 26)	632 143	601 360
Intérêts – La Financière agricole du Québec	35 535	26 495
Autres frais	<u>49</u>	<u>20</u>
	<u>667 727</u>	<u>627 875</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(182 695)	(224 602)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(596 986)</u>	<u>(372 384)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(779 681)</u></u>	<u><u>(596 986)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES****BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	21	
Créances et intérêts courus	3 565	3 217
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	340 016	53 022
Avances aux adhérents (note 27)	<u>94 462</u>	<u>166 137</u>
	<u>438 064</u>	<u>222 376</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		635
Charges à payer (note 21)	73 795	9 291
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	952 756	608 014
Contributions des adhérents reportées	94 883	112 890
Provision pour compensations	<u>96 311</u>	<u>88 532</u>
	1 217 745	819 362
DÉFICIT CUMULÉ (note 33)	<u>(779 681)</u>	<u>(596 986)</u>
	<u>438 064</u>	<u>222 376</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général

Christian Lacasse, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents	27 918	25 191
Contribution de La Financière agricole du Québec	41 777	37 748
Contribution du gouvernement du Canada	3 184	
Intérêts et revenus de placements	<u>8 916</u>	<u>5 796</u>
	<u>81 795</u>	<u>68 735</u>
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	43 055	73 378
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA (note 17)	3 182	
Moins-value (plus-value) non réalisée sur autres placements	4 027	(4 493)
Intérêts	<u>53</u>	<u>18</u>
	<u>50 317</u>	<u>68 903</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 478	(168)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>75 361</u>	<u>75 529</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>106 839</u></u>	<u><u>75 361</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE****BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	74	20
Placements temporaires (note 12)	1 052	13 818
Créances et intérêts courus	592	762
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	<u>23 336</u>	<u>8 948</u>
	25 054	23 548
Placements (note 17)	<u>87 277</u>	<u>71 236</u>
	<u>112 331</u>	<u>94 784</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	65	1 267
Contributions des adhérents reportées	525	567
Provision pour indemnités	<u>4 902</u>	<u>9 705</u>
	5 492	11 539
Contribution fédérale reportée		7 884
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>106 839</u>	<u>75 361</u>
	<u>112 331</u>	<u>94 784</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général

Christian Lacasse, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE****ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT	2 227	2 948
Contribution de La Financière agricole du Québec		19
Intérêts distribués dans les comptes des participants	33	57
Retraits des participants	<u>(880)</u>	<u>(797)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 380</u></u>	<u><u>2 227</u></u>

BILAN

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3	11
Placements temporaires		2 245
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	<u>1 377</u>	
	<u><u>1 380</u></u>	<u><u>2 256</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec		29
Comptes des participants	<u>1 380</u>	<u>2 227</u>
	<u><u>1 380</u></u>	<u><u>2 256</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général

Christian Lacasse, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir des gouvernements et des fonds. Les passifs financiers comprennent les emprunts temporaires, les charges à payer, les comptes des participants au Programme Agri-investissement et les montants dus aux gouvernements et aux fonds. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les prêts et les placements à long terme autres que les placements dans les sociétés satellites.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Pour la Société, cette évaluation correspond au coût. La direction a classé dans cette catégorie le montant dû au gouvernement du Québec.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec – Développement international.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

Déventures

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment.

Placements dans des sociétés satellites

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation, diminués de toutes moins-values durables, le cas échéant, lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués à la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2007 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 33.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes suivantes du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) : le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

L'application des nouvelles normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou lors de l'adoption de cette norme, et ce, même si cet instrument financier ne répond pas à la définition d'un instrument financier détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers classés détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable.

Incidence de l'adoption de la nouvelle norme

Les ajustements à la juste valeur attribuables à la classification à titre d'instruments détenus à des fins de transaction de certains actifs et passifs sont reconnus dans le solde d'ouverture du déficit cumulé consolidé en date du 1^{er} avril 2007 conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence est une augmentation du déficit cumulé consolidé de 394 milliers de dollars de La Financière agricole.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Incidence de l'adoption de la nouvelle norme (suite)

Les ajustements faits par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables sont résumés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2007	Incidence de la modification comptable	Au 1 ^{er} avril 2007
Actifs à court terme	841 566		841 566
À recevoir du gouvernement du Québec	4 311		4 311
Prêts	7 282	(303)	6 979
Placements	6 805	(91)	6 714
Immobilisations corporelles	1 327		1 327
Actifs incorporels	2 164		2 164
	<u>863 455</u>	<u>(394)</u>	<u>863 061</u>
Passifs à court terme	928 875		928 875
Dû au gouvernement du Québec	4 294		4 294
Provision pour congés de maladie	14 671		14 671
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 291		2 291
Déficit cumulé	<u>(86 676)</u>	<u>(394)</u>	<u>(87 070)</u>
	<u>863 455</u>	<u>(394)</u>	<u>863 061</u>

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole. Par ailleurs, le Fonds d'assurance-récolte appliquait déjà le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Adoption du chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Ce chapitre établit les normes de présentation pour les instruments financiers et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

L'Institut canadien des comptables agréés a publié les chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, la Société appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ceux-ci, visant spécifiquement l'information à fournir, n'auront aucune incidence sur les résultats de la Société et des fonds qu'elle administre.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant au 31 mars 2008. Toutefois, la convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2009. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
- Volet I	15 254	11 377
- Volet II	659	21
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
	<u>322 313</u>	<u>317 798</u>

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. En août 2007, la Société a transmis au ministre une demande amendée au montant de 251 millions de dollars.

Au 31 mars 2008, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	24 469	22 455
la contribution à l'administration	9 607	10 892
le Programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	106 813	222 898
la contribution à l'administration	4 876	3 827
le Programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	17 160	
la contribution à l'administration	421	
les programmes provinciaux	<u>4 700</u>	
Montants à reporter	<u>168 046</u>	<u>260 072</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

	2008	2007
Montants reportés	168 046	260 072
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	73 680	
la contribution à l'administration	957	
	74 637	
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production pour :		
la contribution au Programme d'indemnité par coûts de production	44 403	
la contribution à l'administration	420	
	44 823	
Accord Canada-Québec sur l'aide de transition sur la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole		9
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole		5
la contribution à l'administration		145
		150
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux sur :		
la contribution au programme		6 022
la contribution à l'administration		123
		6 145
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		19 838
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole		16 247
la contribution à l'administration	69	82
	69	36 167
	287 575	302 543

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2008	2007
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		19 838
Programme d'assurance récolte	34 076	33 347
Programme Agri-stabilité	111 758	243 054
Programme Agri-investissement	92 218	
Programme d'indemnité pour coûts de production	44 823	
Programme de paiements relatifs au revenu agricole		150
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux		6 145
Autres programmes	4 700	9
	<u>287 575</u>	<u>302 543</u>

7. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

À compter de l'année de participation 2007, le Programme Agri-stabilité remplace le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2008	2007
Programme d'indemnité pour coûts de production	44 403	
Compte de stabilisation du revenu net	3	
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada		9
Programme de paiements relatifs au revenu agricole		5
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux		6 022
	<u>44 406</u>	<u>6 036</u>

9. AUTRES PROGRAMMES

	2008	2007
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune		359
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	26	6
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage – Volet I	15 254	11 377
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	3 565	2 576
	<u>18 845</u>	<u>14 318</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	44 038	43 371
Transport et communication	3 701	3 746
Loyers	3 447	3 381
Services professionnels et administratifs	3 184	2 720
Fournitures et matériel	777	935
Entretien et réparations	411	250
Amortissement des immobilisations corporelles	591	641
Amortissement des actifs incorporels	729	742
	<u>56 878</u>	<u>55 786</u>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2008	2007
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 328	7 142
Programme d'assurance récolte	16 012	18 153
Programme Agri-stabilité	9 212	8 903
Programme Agri-investissement	1 378	
Programmes de financement agricole et forestier	20 879	20 088
Compte de stabilisation du revenu agricole	43	44
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	247	185
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	69	82
Programme d'indemnité pour coût de production	420	
Programme de paiements aux producteurs de céréales et l'oléagineux		124
Capital Financière agricole inc.	1 160	1 065
Financière agricole du Québec – Développement international	130	
	<u>56 878</u>	<u>55 786</u>

11. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 87 670 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 97 780 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle aux 31 mars 2007 et 2008.

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers		27 028
Papier commercial bancaire adossé à des actifs, 4,4 %, échéant le 15 avril 2008	6 460	
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 3,5 %	136	
	<u>6 596</u>	<u>27 028</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)**Fonds d'assurance-récolte**

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers		13 799
Billet à escompte 3,58 %, échéant le 29 avril 2008	1 047	
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 3,5 %	5	19
	<u>1 052</u>	<u>13 818</u>

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2008	2007
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles : Portant intérêts à des taux variant entre 3,67 % et 4,6 %, échéant jusqu'au 30 mai 2008	952 756	608 014
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole		29
	<u>952 756</u>	<u>608 043</u>

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	2 639	4 311
Versements à recevoir à court terme	<u>(1 672)</u>	<u>(1 115)</u>
	<u>967</u>	<u>3 196</u>

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2008	2007
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	93	3 029
le Programme Agri-stabilité	123 657	140 391
le Programme Agri-investissement	18 538	
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	5 103	18 547
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	22 780	
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	135	
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		22
	<u>170 306</u>	<u>161 989</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

16. PRÊTS

	2008	2007
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	2 086	3 136
5 %	588	762
7 %	554	732
8 %	1 946	2 556
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	85	96
	<u>5 259</u>	<u>7 282</u>
Versements à recevoir à court terme	<u>(1 159)</u>	<u>(1 206)</u>
	<u>4 100</u>	<u>6 076</u>
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
	2008	2007
moins d'un an	128	94
entre 1 et 5 ans	761	1 118
5 ans et plus	<u>4 370</u>	<u>6 070</u>
	<u>5 259</u>	<u>7 282</u>

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	<u>86 760</u>	
Actions ordinaires – placements	1 820	1 150
Actions ordinaires – sociétés satellites	<u>1 512</u>	<u>76</u>
	<u>3 332</u>	<u>1 226</u>
Débetures, 8 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2016. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 737 665 \$ en 2009, 1 060 598 \$ en 2010, 1 379 629 \$ en 2011, 1 662 697 \$ en 2012 et 3 283 340 \$ pour les exercices futurs.	7 327	5 579
Versements à recevoir à court terme	<u>(832)</u>	<u>(676)</u>
	<u>6 495</u>	<u>4 903</u>
	<u>96 587</u>	<u>6 129</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (suite)

La Financière agricole du Québec (suite)

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)		
émis par des tiers	20 068	
Dépôts à participation	67 209	71 236
	<u>87 277</u>	<u>71 236</u>

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2008, La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte détiennent des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques et en restructuration. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Bien que la situation au Canada soit différente de celle prévalant aux États-Unis, cet état de fait a toutefois engendré une baisse de confiance à l'égard de certains produits financiers, notamment le PCAA. Depuis le 13 août 2007, La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte n'ont pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA émis par des tiers qu'ils détiennent lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Dans le but de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché des PCAA émis par des tiers et de rétablir un climat de confiance, une entente initiale a été conclue en août dernier entre plusieurs investisseurs et institutions financières, visant à favoriser le rétablissement d'activités normales au sein du marché du PCAA (la Proposition de Montréal). Cette entente a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs signataires de la Proposition de Montréal ainsi que d'autres intervenants importants liés au marché du PCAA apportant une expérience pertinente.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a approuvé une proposition d'entente de restructuration globale des PCAA qui vise, entre autres, le remplacement des PCAA touchés par l'entente par de nouveaux billets ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement de certaines séries de PCAA soutenues intégralement ou partiellement par des actifs synthétiques, la mise en commun de leurs actifs, la modification des mécanismes d'appels de marge des séries de PCAA regroupés et la mise en place de facilités de crédit destinées à répondre à de tels appels, le cas échéant, et enfin le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA lorsque nécessaire. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

La restructuration adoptée compte les étapes suivantes :

a) procéder à une restructuration globale et simultanée qui comprend des solutions distinctes pour :

- les PCAA adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (les « actifs synthétiques et hybrides »),
- les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (les « actifs traditionnels »),
- les PCAA adossés à des actifs à haut risque lesquels sont jugés inadmissibles aux fins du regroupement (les « actifs à haut risque »);

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

- b) restructurer presque tous les déclencheurs d'appels de marge pour augmenter leur transparence et retarder leur application;
- c) obtenir une notation de crédit pour les billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers financiers, devrait se situer à un haut niveau de qualité pour les actifs synthétiques.

Relativement aux actifs synthétiques, l'entente de principe prévoit la création de deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA existants. Parmi les conditions, notons l'établissement d'une facilité de crédit en soutien à chacune des sociétés en commandite afin de financer les appels de marge éventuels sur les actifs sous-jacents. Chacun des investisseurs a le choix d'intégrer l'une ou l'autre des sociétés en commandite. En se joignant à la première société en commandite, l'investisseur s'engage à participer au prorata de ses investissements à la facilité de crédit de cette société tandis que l'investisseur qui décide de se joindre à la deuxième société en commandite n'aura pas à fournir de facilité de crédit car elle proviendra de tiers. La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte ont adhéré à la deuxième société en commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la direction a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 92,1 %, les actifs synthétiques à 87,7 % et les actifs à haut risque à 40 %. En établissant la juste valeur de ces titres, la direction attribue, selon les informations obtenues, une grande probabilité de succès à la restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Suite à l'évaluation, la Société et le Fonds d'assurance-récolte ont enregistré une perte de valeur non réalisée de 16 180 milliers de dollars et de 3 182 milliers de dollars respectivement et n'ont comptabilisé aucun intérêt à recevoir à la fin de l'exercice relativement à ces titres. La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et probabilités, en conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Au 31 mars 2008, La Financière agricole et sa filiale détiennent les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-value non matérialisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	69 867	9 798	79 665
Actifs traditionnels	13 405	1 150	14 555
Actifs à haut risque	3 488	5 232	8 720
	<u>86 760</u>	<u>16 180</u>	<u>102 940</u>

Au 31 mars 2008, Le Fonds d'assurance-récolte détient les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-value non matérialisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	19 798	2 777	22 575
Actifs traditionnels			
Actifs à haut risque	270	405	675
	<u>20 068</u>	<u>3 182</u>	<u>23 250</u>

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (suite)**Dépôts à participation**

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-valeur non réalisée sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient pour un montant de 729 milliers de dollars.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse au 31 mars 2008. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	695	406	289	282
Équipement informatique	3 073	2 451	622	616
Stations météorologiques	742	49	693	429
	<u>4 510</u>	<u>2 906</u>	<u>1 604</u>	<u>1 327</u>

19. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	<u>7 773</u>	<u>5 591</u>	<u>2 182</u>	<u>2 164</u>

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Acceptations bancaires – institutions financières, 3,65 % à 4,51 %, échéant jusqu'au 30 avril 2008	149 645	5 981
Billets à escompte, 3,66 % à 4,52 %, échéant jusqu'au 29 avril 2008	680 296	484 954
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,66 % à 3,67 %	<u>86 450</u>	<u>155 100</u>
	<u>916 391</u>	<u>646 035</u>

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Les 16 mai et 28 novembre 2007, en vertu des décrets 347-2007 et 1034-2007, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 922 et de 160 millions de dollars respectivement, pour un montant total de 1 082 millions de dollars, échéant le 30 avril 2008 (2007 : 346 millions de dollars, échéant le 30 avril 2007).

Au 31 mars 2008, la Société détient des conventions de financement auprès de six institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 2 529 millions de dollars (2007 : 1 723 millions de dollars) et 1 082 millions de dollars (2007 : 729 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

21. CHARGES À PAYER

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Programme Agri-stabilité	205	1 592
Contribution au paiement de l'intérêt	1 018	892
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	2 612	3 175
Traitements et avantages sociaux	910	643
Fournisseurs	1 850	3 785
Intérêts sur emprunts temporaires	76	757
Autres	989	973
	<u>7 660</u>	<u>11 817</u>

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2008	2007
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	751
l'aide de transition	91	91
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB		26
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	61	65
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	4 427	6 805
Contributions et compensations	68 416	1 553
Autres frais	49	
	<u>73 795</u>	<u>9 291</u>

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

22. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

23. DÛ AUX FONDS

	2008	2007
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt au taux moyen des emprunts effectués en avril 2008, échéant le 1 ^{er} mai 2008	336 125	47 290
Sans intérêt ni modalité de remboursement	3 891	5 732
	<u>340 016</u>	<u>53 022</u>
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 3,52 %, échéant le 4 avril 2008	22 744	
Sans intérêt ni modalité de remboursement	592	8 948
	<u>23 336</u>	<u>8 948</u>
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 3,63 %, échéant le 9 avril 2008	1 377	
	<u>364 729</u>	<u>61 970</u>

24. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 803	6 989
Avance consentie pour la constitution de la filiale		12 000
	<u>5 803</u>	<u>18 989</u>
Versements à payer à court terme	(1 509)	(14 695)
	<u>4 294</u>	<u>4 294</u>

25. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2008	2007
Solde au début	14 671	13 975
Charge de l'exercice	1 225	1 458
Prestations versées au cours de l'exercice	(819)	(762)
Solde à la fin	<u>15 077</u>	<u>14 671</u>

26. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au Programme Agri-stabilité, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 915 727 milliers de dollars (2007 : 879 707 milliers de dollars) et les contributions de 768 515 milliers de dollars (2007 : 681 580 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 283 584 milliers de dollars (2007 : 278 347 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du Programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au Programme Agri-stabilité.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

27. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2008	2007
Céréales, maïs-grain et oléagineux	75 940	162 093
Pommes	10 499	4 044
Pommes de terre	8 023	
	<u>94 462</u>	<u>166 137</u>

28. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2009, 2010 et 2011 totalisent 7 966 milliers de dollars (2007 : 6 939 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 300 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 100 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2008, un montant de 2 990 milliers de dollars (2007 : 1 776 milliers de dollars).

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, les taux de cotisation de la Société au RREGOP et au RRPE ont augmenté de 7,06 % à 8,19 % et de 7,78 % à 10,54 % respectivement. Le taux du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 063 milliers de dollars (2007 : 1 843 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers :

	2008	2007
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	3 372	3 282
Fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	1 450	1 180
Contribution au financement d'organismes – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 500

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des instruments financiers à long terme qui n'ont pas de valeur à la cote a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.
- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigées sur des marchés actifs est basée sur des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leur juste valeur correspond au coût compte tenu de l'absence de marché.

La Financière agricole du Québec

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Prêts	5 259	5 577	6 979	7 282
Actions ordinaires - placements	1 820	1 750	1 150	1 150
Débentures	7 327	7 682	5 488	5 579
À recevoir du gouvernement du Québec	967	967	3 196	3 196
Dû au gouvernement du Québec	4 294	4 294	4 294	4 294

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, la Société considère ce risque dans l'établissement de la juste valeur de ces placements.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur du portefeuille est répartie entre les quatre secteurs suivants :

	2008	2007
Transformation alimentaire	76 %	85 %
Distribution alimentaire	2 %	5 %
Production agricole	5 %	7 %
En amont de l'agriculture	17 %	3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

32. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 31 mars 2008, la convention intervenue entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec a été prolongée pour l'exercice 2008-2009. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2008, les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention sont toujours en cours.

33. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2007	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2008
Veaux d'embouche	(66 498)	112 478	104 029	3 613	(61 662)
Bouvillons et bovins d'abattage	(32 766)	44 825	57 856	1 865	(47 662)
Veaux de lait	(17 123)	44 042	28 606	1 023	(2 710)
Veaux de grain	197	22 335	21 739	190	603
Porcelets	(62 028)	(1 619)	68 499	3 549	(135 695)
Porcs	(89 430)	(32 569)	112 534	7 663	(242 196)
Agneaux	(3 076)	16 189	16 074	83	(3 044)
Pommes de terre	(2 618)	2 321	1 072	147	(1 516)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(312 286)	271 576	217 174	16 740	(274 624)
Pommes	(11 358)	5 353	4 560	610	(11 175)
	<u>(596 986)</u>	<u>484 931</u>	<u>632 143</u>	<u>35 483</u>	<u>(779 681)</u>

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Bouvillons et bovins d'abattage	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Veaux de lait	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Veaux de grain	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Porcelets	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Porcs	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Agneaux	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Pommes de terre	2006	1 ^{er} août 2006 au 31 juillet 2007
Céréales	2006	1 ^{er} août 2006 au 31 juillet 2007
Maïs-grain	2006	1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007
Soya	2006	1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
Canola	2006	15 août 2006 au 14 août 2007
Pommes	2006	15 août 2006 au 14 août 2007

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Jean-François Brouard, vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 27 mai 2008

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2008 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2008

LOTO-QUÉBEC
 (L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS	3 850 177	3 798 832
COÛT DES VENTES (note 4)	1 502 202	1 434 688
BÉNÉFICE BRUT	2 347 975	2 364 144
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges d'opération	670 565	665 992
Amortissement des immobilisations corporelles	84 525	80 742
Amortissement des actifs incorporels	9 797	11 557
Intérêts – net (note 5)	11 618	14 976
	776 505	773 267
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 571 470	1 590 877
Paiements spéciaux (note 6)	33 551	32 008
Taxe sur les produits et services	41 025	44 073
Taxe de vente du Québec	56 230	55 814
Perte (gain) de change JOAGROUPE Holding	4 980	(8 066)
Quote-part dans une société satellite JOAGROUPE Holding	(479)	(1 017)
	135 307	122 812
BÉNÉFICE NET	1 436 163	1 468 065

INFORMATION SECTORIELLE (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	135 082	134 776
Bénéfice net	1 436 163	1 468 065
	1 571 245	1 602 841
Dividendes	(1 361 000)	(1 391 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 7)		
Aide à l'action communautaire autonome	(13 379)	(13 126)
Aide à l'action humanitaire internationale	(2 676)	(2 625)
Contributions au gouvernement du Québec (note 8)	(59 889)	(61 008)
	(1 436 944)	(1 467 759)
SOLDE À LA FIN	134 301	135 082

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	54 048	52 683
Encaisse	13 684	19 783
Créances (note 9)	81 069	81 633
Stocks (note 10)	8 147	10 729
Frais payés d'avance	30 040	26 876
	<u>186 988</u>	<u>191 704</u>
Placements (note 11)	153 672	145 327
Immobilisations corporelles (note 12)	684 500	669 359
Actifs incorporels (note 13)	79 339	70 571
Frais reportés		<u>654</u>
	<u>1 104 499</u>	<u>1 077 615</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 14)	447 800	617 815
Lots aux gagnants	62 296	58 307
Charges à payer et frais courus (note 15)	427 702	234 661
Provisions relatives aux lots (note 16)	12 383	14 818
Produits reportés	19 847	16 762
	<u>970 028</u>	<u>942 363</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	<u>134 301</u>	<u>135 082</u>
	<u>134 471</u>	<u>135 252</u>
	<u>1 104 499</u>	<u>1 077 615</u>

ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Solange Dugas, présidente du conseil d'administration
Paule Bouchard, présidente du comité de vérification

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 436 163	1 468 065
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	94 322	92 299
Perte à l'aliénation d'immobilisations	3 227	6 733
Radiation de frais reportés	654	
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	7 449	7 524
Quote-part dans une société satellite JOAGROUPE Holding	(479)	(1 017)
Produits d'intérêts sur placement à long terme		
JOAGROUPE Holding	(7 634)	(7 104)
Gain de change non matérialisé JOAGROUPE Holding	(6 038)	(8 066)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 19)	<u>32 725</u>	<u>(14 062)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1 560 389</u>	<u>1 544 372</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 196 000)	(1 331 000)
Emprunts bancaires	(170 015)	31 237
Contributions au gouvernement du Québec	(59 889)	(61 008)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 7)		
Aide à l'action communautaire autonome	(13 379)	(13 126)
Aide à l'action humanitaire internationale	<u>(2 676)</u>	<u>(2 625)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 441 959)</u>	<u>(1 376 522)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 19)	(94 594)	(114 811)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 19)	(17 843)	(11 555)
Acquisitions de frais reportés		(654)
Produits à l'aliénation d'immobilisations	155	2 341
Acquisition de placements		(3 906)
Investissement dans la Société en commandite Manoir Richelieu	(17 450)	
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	<u>6 568</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(123 164)</u>	<u>(128 585)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(4 734)</u>	39 265
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>72 466</u>	<u>33 201</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 19)	<u>67 732</u>	<u>72 466</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- | | |
|--|--|
| - Lotim inc. ⁽¹⁾ | - World Gaming Consultants, inc. |
| - La Société des casinos du Québec inc. | - 9059-3849 Québec inc. |
| - Casiloc inc. | - Casino Mundial inc. |
| - La Société des loteries vidéo du Québec inc. | - Casino Capital 2006 inc. |
| - La Société des salons de jeux du Québec inc. | - Technologies Nter, société en commandite |
| - Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. | - Technologies Nter inc. |
| - La Société des bingos du Québec inc. | |

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et JOAGROUPE Holding⁽²⁾ sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

- (1) Établis à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 2007 et ajustés avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2008.
- (2) Changement de dénomination sociale : depuis le 10 mars 2008, la Société auparavant dénommée « Moliflor Loisirs Développement » est maintenant dénommée « JOAGROUPE Holding ».

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Produits (suite)***Multimédia*

Les produits représentent principalement des redevances. Ces redevances sont constatées à mesure qu'elles deviennent gagnées, et ce, en vertu des conventions contractuelles spécifiques à chacune des ententes signées avec les différents partenaires d'affaires.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

International

Les produits représentent des prestations de services liées à l'activité de JOAGROUPE Holding faisant appel à l'expérience de la Société et à son savoir-faire dans les domaines reliés aux activités des casinos ainsi que de l'hôtellerie, la restauration et le divertissement.

Les prestations couvrent le salaire d'un dirigeant affecté à la croissance externe de JOAGROUPE Holding incluant les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

Une seconde enveloppe de prestations représente des honoraires équivalents au nombre d'heures consacrées par les autres salariés de la Société multiplié par le taux horaire convenu par les parties, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

Coût des ventes*Loteries et bingo*

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Catégories d'instruments financiers

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le contrat de change à terme. De plus, la Société a désigné les actifs et passifs financiers suivants à des fins de transactions, soit les créances, les emprunts bancaires, les lots aux gagnants et les charges à payer et frais courus.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu, dont la valeur comptable est respectivement de 114,9 M\$ (2007 : 101,2 M\$) et de 2,5 M\$ (2007 : 2,5 M\$), ne peut être déterminée puisque les conditions relatives à ces prêts résultent de transactions effectuées entre sociétés apparentées, et par conséquent, à des termes et conditions qui peuvent différer de celles qui seraient négociées avec des sociétés non-apparentées.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, les gains et les pertes qui découleraient de leur réévaluation à la juste valeur seraient constatés en résultat net.

Les prêts et créances sont évalués au coût.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ou de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Stocks

Loteries et loteries vidéo

Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux et les appareils de loterie vidéo sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de remplacement). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût, valeur de réalisation nette ou valeur de remplacement). La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6,67 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 20 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 33,3 %

L'équipement inutilisé n'est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. a) MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855 « *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* », 3861 « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* » et 1530 « *Résultat étendu* ». L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence financière sur les états financiers au 31 mars 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

b) MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « *Informations à fournir sur le capital* », 3862 – « *Instruments financiers – informations à fournir* », 3863 – « *Instruments financiers – présentation* », 3031 – « *Stocks* ».

Le chapitre 1535 vise à fournir des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Société. Le chapitre 3862 établit des nouvelles normes en ce qui a trait aux informations à fournir pour les instruments financiers, alors que le chapitre 3863 reprend les normes de présentation déjà établies par le chapitre 3861 intitulé « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* ». Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charge, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* » en remplacement des chapitres 3062 – « *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* » et 3450 – « *Frais de recherche et de développement* ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société devra adopter ces normes pour l'exercice devant se terminer le 31 mars 2010.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'aura aucun impact significatif sur les états financiers de la Société puisqu'elles portent principalement sur les informations à fournir.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. COÛT DES VENTES

	2008	2007
Loteries		
Lots attribués	1 031 365	964 941
Commissions aux détaillants	130 028	124 004
Impression des billets	36 097	32 507
	<u>1 197 490</u>	<u>1 121 452</u>
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	23 153	21 821
Restauration	27 556	27 248
	<u>50 709</u>	<u>49 069</u>
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	229 323	241 542
Impression des coupons	1 424	1 121
	<u>230 747</u>	<u>242 663</u>
Bingo		
Lots attribués	19 187	18 010
Commissions aux exploitants	2 499	2 387
Impression des cartes	1 570	1 107
	<u>23 256</u>	<u>21 504</u>
	<u>1 502 202</u>	<u>1 434 688</u>

5. INTÉRÊTS – NET

	2008	2007
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires	20 115	22 950
Produits d'intérêts sur dépôts à terme	(863)	(870)
Produits d'intérêts sur placement à long terme		
JOAGROUPE Holding	(7 634)	(7 104)
	<u>11 618</u>	<u>14 976</u>

6. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2008	2007
Compensation au gouvernement du Canada	15 003	14 946
Contribution nette dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu	7 449	7 524
Versements de paiements garantis – salon de jeux	1 350	
Commissions spéciales aux OSBL	1 101	1 040
Compensations aux OSBL participants	7 971	7 785
Compensations aux OSBL non participants	677	713
	<u>33 551</u>	<u>32 008</u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. PAIEMENTS SPÉCIAUX (suite)

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M\$ en dollars de 1979, soit 63,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (2007 : 63,0 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Versements de paiement garantis – salon de jeux

En vertu de la convention de versements de paiements garantis, ces paiements garantis correspondent à 22 % des revenus nets des 535 appareils de loterie vidéo situés dans les deux salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières et de Québec.

Les paiements garantis sont effectués par une filiale de la Société à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets de type pari mutuel du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

7. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

La Société verse annuellement au Fonds, des sommes correspondant respectivement à 6 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à 5 p. cent à l'action communautaire autonome et à 1 p. cent à l'action humanitaire internationale.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	4 000	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 889	3 508
	<u>59 889</u>	<u>61 008</u>

9. CRÉANCES

	2008	2007
Grossistes	35 447	33 780
Détaillants	21 553	26 317
Divers	24 069	21 536
	<u>81 069</u>	<u>81 633</u>

10. STOCKS

	2008	2007
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	95	1 328
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	2 458	3 761
Restauration		
Aliments et boissons	5 594	5 640
	<u>8 147</u>	<u>10 729</u>

11. PLACEMENTS

	2008	2007
JOAGROUPE Holding et ses filiales en propriété exclusive		
Actions – participation de 35 %	6 299	5 820
Prêts, en euro, taux fixe de 8 %, capital et intérêts encaissables le 31 mai 2016	<u>114 919</u>	<u>101 246</u>
	121 218	107 066
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	29 946	35 753
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement de prévu, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	<u>2 508</u>	<u>2 508</u>
	<u>153 672</u>	<u>145 327</u>

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrains	42 339		42 339
Immeubles	371 166	112 141	259 025
Aménagement des stationnements	130 449	73 305	57 144
Aménagement des stationnements loués	5 271	3 324	1 947
Aménagement intérieur	201 038	102 115	98 923
Aménagement extérieur	34 903	23 276	11 627
Améliorations locatives	37 595	31 048	6 547
Mobilier de bureau	32 191	22 946	9 245
Matériel roulant	1 077	875	202
Équipement	573 310	410 193	163 117
Oeuvres d'art	5 714		5 714
Immobilisations corporelles inutilisées	28 670		28 670
	<u>1 463 723</u>	<u>779 223</u>	<u>684 500</u>
			<u>669 359</u>

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 7,7 M\$ (2007 : 6,6 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 8,0 M\$ (2007 : 1,9 M\$) ainsi que des coûts liés à l'implantation en cours du Casino de Mont-Tremblant de 12,3 M\$ (2007 : 1,1 M\$) et des salons de jeux au montant de 0,7 M\$ (2007 : 6,9 M\$).

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 15,4 M\$ (2007 : 13,2 M\$), entièrement amorties au 31 mars 2008, sont incluses dans l'équipement.

13. ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Logiciels et développement informatique	114 746	50 345	64 401
Projets informatiques en développement	14 938		14 938
	<u>129 684</u>	<u>50 345</u>	<u>79 339</u>
			<u>70 571</u>

14. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de la Société ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$ (2007 : 700 M\$).

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 447,8 M\$ (2007 : 617,8 M\$) et ils portent intérêt aux taux du marché, soit de 3,46 % à 4,74 % (2007 : de 4,32 % à 4,39 %).

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

15. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	181 317	142 392
Dividendes	231 000	66 000
Société en commandite Manoir Richelieu	6 517	15 756
Taxe sur les produits et services	3 327	4 480
Taxe de vente du Québec	5 541	6 033
	<u>427 702</u>	<u>234 661</u>

16. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2008	2007
Provision pour les lots non réclamés	12 026	14 305
Provision pour les écarts de structures de lots	357	513
	<u>12 383</u>	<u>14 818</u>

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingo est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

17. ENGAGEMENTS**Baux**

La Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2009	19 956
2010	18 709
2011	17 143
2012	11 146
2013	8 596
2014 et subséquentement	<u>23 402</u>
	<u>98 952</u>

Réseau de loteries en direct

En juin 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, à remplacer ses terminaux de jeux de loteries pour un montant n'excédant pas 95,5 M\$, dont 4,2 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2008 (2007 : 2,8 M\$). À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 53,1 M\$ (2007 : 41,6 M\$).

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS (suite)

Casino

Mont-Tremblant

La Société a établi un budget d'implantation qui totalise 61 M\$ pour le Casino de Mont-Tremblant dont l'ouverture est prévue à l'été 2009. Au 31 mars 2008, 13,2 M\$ étaient comptabilisés (2007 : 1,7 M\$) et les engagements à cette date s'élevaient à 3,9 M\$ (2007 : 5,3 M\$).

En novembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, de conclure avec la Station Mont-Tremblant, Société en commandite, une entente de services d'une durée indéterminée prévoyant le défraiement de sa part pour divers services tels le transport, les activités commerciales et les frais communs. Au moment de l'ouverture, les paiements minimums annuels en vertu de cette entente de services s'élèveraient à 1,7 M\$. Certains de ces paiements sont susceptibles d'être renégociés en fonction de la date d'ouverture.

Convention de versement de paiements garantis – salons de jeux

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société par l'entremise d'une de ses filiales, à conclure une convention de versement de paiements garantis avec quatre sociétés en commandite.

Cette convention prévoit le versement, pour une période de quinze ans, de 22 % des revenus nets de 1 900 appareils de loterie vidéo situés dans les trois salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières, de Québec et de la couronne nord de Montréal et dans l'Hippodrome d'Aylmer. Une option de renouvellement pour une période additionnelle de dix ans prévoit le versement d'un pourcentage de revenus nets de ces 1 900 appareils de loterie vidéo qui correspondra à celui payable au cours de la même période aux exploitants d'appareils de loterie vidéo situés dans le réseau des bars, brasseries et tavernes.

Le versement de ces sommes est conditionnel au respect par les sociétés en commandite de leurs engagements pris en vertu de cette convention de versement de paiements garantis et de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux du 17 août 2006 et au respect de la réglementation applicable en matière de loteries vidéo.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à conclure une entente avec le MAPAQ à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une contribution financière dans un compte à fin déterminée, pendant cinq ans jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Au moment de la signature des états financiers, l'entente entre les parties n'était pas conclue.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS (suite)**Contributions au gouvernement du Québec (suite)***Ministère de la Sécurité publique*

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M\$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

La direction estime que la Société n'est exposée à aucun risque de crédit important. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

Politique en matière de gestion des risques

La Société a en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

Risque de change

La Société détient un placement en prêts libellé en euro dans JOAGROUPE Holding, d'une valeur comptable de 114,9 M\$ au 31 mars 2008. Le 30 mai 2007, la Société a signé un contrat de change à terme libellé en euro d'un montant de 102 M\$ (70,5 M€) échu le 31 mars 2008 afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ce placement. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2009 a été reconduite pour un montant de 124 M\$ (78,5 M€). La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2008 est nulle puisqu'il a été contracté à cette date.

De plus, la Société réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

19 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	54 048	52 683
Encaisse	13 684	19 783
	<u>67 732</u>	<u>72 466</u>

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

19 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

	2008	2007
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	564	(9 163)
Stocks	2 582	2 022
Frais payés d'avance	(3 842)	1 632
Lots aux gagnants	3 989	(11 987)
Charges à payer et frais courus	28 782	2 747
Provisions relatives aux lots	(2 435)	3 059
Produits reportés	3 085	(2 372)
	<u>32 725</u>	<u>(14 062)</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(94 957)	(112 464)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	363	(2 347)
	<u>(94 594)</u>	<u>(114 811)</u>
Acquisitions d'actifs incorporels	(18 158)	(11 714)
Moins : frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels	315	159
	<u>(17 843)</u>	<u>(11 555)</u>
Information supplémentaire		
Intérêts payés	<u>19 201</u>	<u>22 143</u>

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 21,5 M\$ et 4,6 M\$ (2007 : 13,4 M\$ et 4,2 M\$).

20. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des salons de jeux du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 4,7 M\$ (2007 : 3,6 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui de RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les membres du personnel de La Société des casinos du Québec inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REER collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 10,0 M\$ (2007 : 9,9 M\$).

LOTO-QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-haut, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. TRANSFERT DES ACTIVITÉS

En date du 1^{er} avril 2008, les droits et obligations ainsi que le personnel de la Société des salons de jeux du Québec inc. ont été transférés à la Société des loteries vidéo du Québec inc.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

24. INFORMATION SECTORIELLE

2008								
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multi- média	International	Élimination transac- tions inter- secteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 910 120	790 446	1 048 486	41 068	626		(190)	3 790 556
Restauration		87 067					(46 017)	41 050
Hébergement		17 104						17 104
Prestations de service						1 467		1 467
	<u>1 910 120</u>	<u>894 617</u>	<u>1 048 486</u>	<u>41 068</u>	<u>626</u>	<u>1 467</u>	<u>(46 207)</u>	<u>3 850 177</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 197 625	23 153	230 747	23 256			(135)	1 474 646
Restauration		27 556						27 556
	<u>1 197 625</u>	<u>50 709</u>	<u>230 747</u>	<u>23 256</u>			<u>(135)</u>	<u>1 502 202</u>
Bénéfice brut	<u>712 495</u>	<u>843 908</u>	<u>817 739</u>	<u>17 812</u>	<u>626</u>	<u>1 467</u>	<u>(46 072)</u>	<u>2 347 975</u>
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	160 275	472 130	71 904	6 006	5 389	933	(46 072)	670 565
Amortissement des immobilisations corporelles	10 320	46 515	27 477	169	44			84 525
Amortissement des actifs incorporels	6 134	2 841	749	72	1			9 797
Intérêts – net	<u>6 651</u>	<u>4 775</u>	<u>7 856</u>	<u>(14)</u>	<u>(9)</u>	<u>(7 641)</u>		<u>11 618</u>
	<u>183 380</u>	<u>526 261</u>	<u>107 986</u>	<u>6 233</u>	<u>5 425</u>	<u>(6 708)</u>	<u>(46 072)</u>	<u>776 505</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>529 115</u>	<u>317 647</u>	<u>709 753</u>	<u>11 579</u>	<u>(4 799)</u>	<u>8 175</u>		<u>1 571 470</u>
Paielements spéciaux	16 104	7 449	1 350	8 648				33 551
Taxe sur les produits et services	15 800	7 906	16 919	400				41 025
Taxe de vente du Québec	21 727	10 758	23 199	546				56 230
Perte de change JOAGROUPE Holding						4 980		4 980
Quote-part dans une société satellite JOAGROUPE Holding						(479)		(479)
	<u>53 631</u>	<u>26 113</u>	<u>41 468</u>	<u>9 594</u>		<u>4 501</u>		<u>135 307</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>475 484</u>	<u>291 534</u>	<u>668 285</u>	<u>1 985</u>	<u>(4 799)</u>	<u>3 674</u>		<u>1 436 163</u>

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

2007								
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multi- média	International	Élimination transac- tions inter- secteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 842 432	758 224	1 097 917	39 370	1 062		(112)	3 738 893
Restauration		87 786					(45 800)	41 986
Hébergement		16 214						16 214
Prestations de service						1 739		1 739
	<u>1 842 432</u>	<u>862 224</u>	<u>1 097 917</u>	<u>39 370</u>	<u>1 062</u>	<u>1 739</u>	<u>(45 912)</u>	<u>3 798 832</u>
Coût des ventes								
Jeux	1 121 552	21 821	242 663	21 504			(100)	1 407 440
Restauration		27 248						27 248
	<u>1 121 552</u>	<u>49 069</u>	<u>242 663</u>	<u>21 504</u>			<u>(100)</u>	<u>1 434 688</u>
Bénéfice brut	<u>720 880</u>	<u>813 155</u>	<u>855 254</u>	<u>17 866</u>	<u>1 062</u>	<u>1 739</u>	<u>(45 812)</u>	<u>2 364 144</u>
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	153 534	479 923	65 635	5 498	6 216	998	(45 812)	665 992
Amortissement des immobilisations corporelles	11 401	44 325	24 799	171	46			80 742
Amortissement des actifs incorporels	6 812	3 060	1 316	366	3			11 557
Intérêts – net	<u>7 510</u>	<u>5 295</u>	<u>9 320</u>	<u>(16)</u>	<u>(14)</u>	<u>(7 119)</u>		<u>14 976</u>
	<u>179 257</u>	<u>532 603</u>	<u>101 070</u>	<u>6 019</u>	<u>6 251</u>	<u>(6 121)</u>	<u>(45 812)</u>	<u>773 267</u>
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	<u>541 623</u>	<u>280 552</u>	<u>754 184</u>	<u>11 847</u>	<u>(5 189)</u>	<u>7 860</u>		<u>1 590 877</u>
Paielements spéciaux	15 986	7 524		8 498				32 008
Taxe sur les produits et services	16 267	8 290	19 112	404				44 073
Taxe de vente du Québec	20 577	10 497	24 229	511				55 814
Gain de change JOAGROUPE Holding						(8 066)		(8 066)
Quote-part dans une société satellite JOAGROUPE Holding						(1 017)		(1 017)
	<u>52 830</u>	<u>26 311</u>	<u>43 341</u>	<u>9 413</u>		<u>(9 083)</u>		<u>122 812</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>488 793</u>	<u>254 241</u>	<u>710 843</u>	<u>2 434</u>	<u>(5 189)</u>	<u>16 943</u>		<u>1 468 065</u>

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration,
Président-directeur général

Gille Dufour
Premier vice-président,
Direction financière de Loto-Québec

Montréal, le 22 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 mai 2008

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	9 503 900	\$
Projets spécifiques		
Subventions du gouvernement du Canada		
– Projets spécifiques (note 5)	678 690	
Subvention - autre	77 245	
Dons – Campagne de financement (note 6)		
Dons d'œuvres d'art	1 234 800	
Autres dons (note 7)	549 030	
Commandites monétaires	47 917	
Revenus de placements (note 8)	154 409	
Ventes		19 451
Location d'espaces		198 096
Location d'expositions	34 855	
Redevances – services alimentaires		51 032
Billetterie	432 120	
Autres revenus	186 544	
	<u>12 899 510</u>	<u>268 579</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 476 129	110 630
Services professionnels, administratifs et autres	4 246 875	22 589
Services de transport et communications	551 437	3 320
Fournitures et approvisionnements	636 577	817
Locations	1 016 829	20 694
Entretien et réparations	243 035	2 015
Intérêts et frais d'emprunt	18 932	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 9)		
Dons d'œuvres d'art	1 234 800	
Achats d'œuvres d'art	657 502	
Amortissement – immobilisations		
	<u>13 082 116</u>	<u>160 065</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(182 606)	108 514
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	280 852	275 000
Contributions interfonds (note 11)	189 014	(108 514)
	<u>287 260</u>	<u>275 000</u>
Solde d'ouverture des gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente (note 4)	23 901	
Gains (pertes) latents survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente	21 834	
Ajustement de reclassement des gains latents virés à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 510)	
Gains latents cumulés en fin d'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	42 225	
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>329 485</u>	<u>\$ 275 000</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2008	Total 2007
366 071 \$	21 091 \$		9 891 062 \$	8 449 352 \$
				160 000
			678 690	368 908
			77 245	
	80 500		80 500	
			1 234 800	1 159 870
			549 030	1 107 278
			47 917	14 822
			154 409	112 022
			19 451	21 849
			198 096	142 755
			34 855	47 109
			51 032	52 899
			432 120	424 348
			186 544	297 182
366 071	101 591		13 635 751	12 358 394
			4 586 759	4 392 548
			4 269 464	2 237 017
			554 757	1 463 866
			637 394	521 318
			1 037 523	938 804
			245 050	236 753
246 944	21 091		286 967	311 504
			1 234 800	1 159 870
			657 502	978 963
119 127			119 127	114 520
366 071	21 091		13 629 343	12 355 163
	80 500		6 408	3 231
(446 623)		1 412 846 \$	1 522 075	1 518 844
	(80 500)			
(446 623)		1 412 846	1 528 483	1 522 075
		352 436	376 337	
		(175 943)	(154 109)	
		(76 523)	(80 033)	
		99 970	142 195	
(446 623) \$		1 512 816 \$	1 670 678 \$	1 522 075 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN

au 31 mars 2008

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	482 869 \$	
Placements temporaires (note 12)		
Créances	457 902	22 178 \$
Intérêts courus		
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	482 666	261 098
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Autres subventions à recevoir	270 080	
Frais payés d'avance	495 918	
	<u>2 189 435</u>	<u>283 276</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Créance à long terme, sans intérêt, échéance en octobre 2008		
Placements (note 12)	1 231 041	
Immobilisations (note 13)		
	<u>3 420 476</u> \$	<u>283 276</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 14 et 15)		
Fournisseurs et frais courus	778 788 \$	
Provision pour vacances	437 806	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Produits reportés	55 023	8 276 \$
Dons reportés (note 6)		
Revenus de placements reportés (note 12)	986 082	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
– Projets spécifiques	35 000	
Subventions reportées du gouvernement du Canada		
– Projets spécifiques	8 000	
Autre subvention reportée – Projet spécifique	27 555	
Portion court terme de la dette à long terme (note 16)		
	<u>2 328 254</u>	<u>8 276</u>
Avantages sociaux futurs (note 18)	762 537	
Dette à long terme (note 16)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 17)		
	<u>3 090 791</u>	<u>8 276</u>
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe (note 10)	250 000	
Non grevés d'affectations	37 260	275 000
Investis en immobilisations		
Gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	42 225	
	<u>329 485</u>	<u>275 000</u>
	<u>3 420 276</u> \$	<u>283 276</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Marc DeSerres
 Nathalie Pratte

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2008	Total 2007
		77 025 \$	559 894 \$	1 879 996 \$
		140 861	140 861	419 255
			480 080	221 910
				14 197
481 954 \$	393 533 \$ 73 989		555 943	611 800
			270 080	308 387
			495 918	419 961
481 954	467 522	217 886	2 502 776	3 875 506
4 517 927	268 740		4 786 667	5 258 038
		2 232 649	3 463 690	15 554
316 280			316 280	2 846 209
				318 981
5 316 161 \$	736 262 \$	2 450 535 \$	11 069 413 \$	12 314 288 \$
310 000 \$			310 000 \$	310 000 \$
			778 788	1 332 520
			437 806	400 047
199 578		937 719 \$		
76 876	6 804 \$		83 680	89 505
	393 533		63 299	86 600
			393 533	470 033
			986 082	853 608
			35 000	82 500
			8 000	270 000
			27 755	
404 186	67 185		471 371	471 372
990 640	467 522	937 719	3 595 314	4 366 185
			762 537	794 647
4 517 928	268 740		4 786 668	5 258 038
254 216			254 216	373 343
5 762 784	736 262	937 719	9 398 735	10 792 213
		1 412 846	1 662 846	1 662 846
			312 260	305 852
(446 623)			(446 623)	(446 623)
		99 970	142 195	
(446 623)		1 512 816	1 670 678	1 522 075
5 316 161 \$	736 262 \$	2 450 535 \$	11 069 413 \$	12 314 288 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>Fonds des opérations</u>	<u>Fonds des activités commerciales</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(182 606) \$	108 514 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations		
Gains nets réalisés sur placements disponibles à la vente	(3 510)	
	<u>(186 116)</u>	<u>108 514</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	(274 486)	11 316
Intérêts courus	14 197	
Créances interfonds	(335 231)	(15 346)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	47 500	
Autres subventions à recevoir	38 307	
Frais payés d'avance	(75 957)	
Créance à long terme		15 554
Fournisseurs et frais courus	(553 732)	
Provision pour vacances	37 759	
Intérêts à payer		
Produits reportés	(11 777)	(11 524)
Dons reportés		
Revenus de placements reportés	132 474	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
– Projets spécifiques	(47 500)	
Subventions reportées du gouvernement du Canada		
– Projets spécifiques	(262 000)	
Subvention reportée autre – Projet spécifique	27 755	
Avantages sociaux futurs	(32 110)	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
	<u>(1 294 801)</u>	<u>108 514</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(1 480 917)</u>	<u>108 514</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Avances bancaires		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements	(365 165)	
Produit de disposition de placements	300 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(65 165)</u>	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 546 082)	108 514
Contributions interfonds (note 11)	189 014	(108 514)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 839 937</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>482 869 \$</u>	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobili- sations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2008	Total 2007
	80 500 \$		6 408 \$	3 231 \$
119 127 \$		(76 523) \$	119 127 (80 033)	114 520 (48 409)
119 127	80 500	(76 523)	45 502	69 342
	5 000		(258 170)	188 885
			14 197	40
113 893	71 501	165 183		
411 183	68 545		527 228	395 235
			38 307	(298 387)
			(75 957)	(398 922)
			15 554	26 664
			(553 732)	213 501
			37 759	219
(4 464)	(1 361)		(5 825)	(7 407)
	(76 500)		(23 301)	49 398
			(76 500)	198 000
			132 474	103 672
			(47 500)	(112 500)
			(262 000)	270 000
			27 755	
			(32 110)	(2 879)
(119 127)			(119 127)	8 480
401 485	67 185	165 183	(660 948)	633 999
520 612	147 685	88 660	(615 446)	703 341
(404 186)	(67 185)		(471 371)	(460 112)
				123 867
				(88 500)
(404 186)	(67 185)		(471 371)	(424 745)
(116 426)			(116 426)	(47 833)
		(871 194)	(1 236 359)	(1 449 963)
		819 500	1 119 500	1 080 544
(116 426)		(51 694)	(233 285)	(417 252)
	80 500	36 966	(1 320 102)	(138 656)
	(80 500)			
		40 059	1 879 996	2 018 652
		77 025 \$	559 894 \$	1 879 996 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la Boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont : les créances douteuses et l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits et dotations

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et dotations (suite)

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Placements

Suite aux modifications comptables décrites à la note 4, tous les placements ont été désignés comme disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les placements sont constatés directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds. Les gains et pertes réalisés à la vente des placements détenus dans le fonds des opérations sont constatés immédiatement dans les résultats. Les gains et pertes réalisés à la vente des placements détenus par le fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art sont constatés dans les revenus de placements reportés.

Avant le 1^{er} avril 2007, les placements temporaires étaient comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur. Les placements de portefeuille étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la Boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Apports reçus sous forme de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion de devises

Les éléments d'actif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Nouvelles conventions comptables adoptées**

En date du 1^{er} avril 2007, le Musée a adopté les dispositions des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Par conséquent, tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions précisées au chapitre 3855, qu'il s'agisse d'actifs ou de passifs, sont comptabilisés selon ces nouvelles normes.

Conformément aux dispositions de ces nouvelles normes, les actifs et passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur à la date de la transaction et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. En date du 1^{er} avril 2007, le Musée a établi les classements suivants : la trésorerie est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction, les placements comme disponibles à la vente et les créances et subventions à recevoir comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Tous les passifs financiers sont classés dans les autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement au taux effectif.

Les variations de juste valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont portées directement à l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, moment auquel ces variations sont portées au résultat net pour le fonds des opérations et aux revenus de placements reportés au bilan pour le fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux autres passifs sont comptabilisés directement en résultat net.

Ces modifications comptables ont été appliquées tel que prévu aux dispositions transitoires, sans redressement des chiffres des exercices antérieurs. Par suite de ces modifications, au 1^{er} avril 2007, les placements ont été réévalués à leur juste valeur en augmentant leur valeur comptable de 376 337 \$, un montant de 23 901 \$ a été imputé au solde d'ouverture des gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente du fonds des opérations et un montant de 352 436 \$ a été imputé au solde d'ouverture des gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente du fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice financier, le Musée appliquera les dispositions du nouveau chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre 3862 remplace le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et requiert la communication d'informations supplémentaires sur les instruments financiers, y compris leur incidence sur la situation financière et le rendement, mais également sur les risques des instruments financiers comptabilisés et non comptabilisés. Le chapitre 3863 reprend telles quelles les exigences en matière de présentation du chapitre 3861 présentement utilisé par le Musée. L'application de ces chapitres n'aura aucune incidence sur les résultats du Musée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

	2008	2007
Conseil des Arts du Canada	601 500 \$	330 000 \$
Ministère du Patrimoine Canadien	77 190	38 908
	<u>678 690 \$</u>	<u>368 908 \$</u>

6. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du Conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la Boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer la main d'œuvre aux envois des invitations.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, « *Une Affaire d'Art* », afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de produits aux résultats lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2008, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 41 500 \$ (2007 : 45 500 \$). Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures.

Dons reportés campagne « *Une Affaire d'Art* »

	2008	2007
Solde au début	470 033 \$	272 033 \$
Dons encaissés au cours de l'exercice	4 000	198 000
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice	<u>(80 500)</u>	
Solde à la fin	<u>393 533 \$</u>	<u>470 033 \$</u>

Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu diverses transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Il est prévu qu'à l'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 329 032 \$ au 31 mars 2008 (2007 : 234 053 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 17 177 \$ (2007 : 49 332 \$).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. AUTRES DONS

	2008	2007
Dons en argent	66 078 \$	98 400 \$
Dons reçus sous forme de services	482 952	1 008 878
	<u>549 030 \$</u>	<u>1 107 278 \$</u>

8. REVENUS DE PLACEMENTS

	2008	2007
Revenus tirés de ressources non affectées	122 382 \$	112 022 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	153 125	93 676
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	11 376	9 996
Revenus tirés de l'utilisation des montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	20 651	
Moins : Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(153 125)	(93 676)
Moins : Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel		(9 996)
	<u>154 409 \$</u>	<u>112 022 \$</u>

Les revenus de placements incluent 192 737 \$ (2007 : 163 879 \$) d'intérêts, 69 376 \$ (2007 : 22 475 \$) de dividendes et 45 421 \$ (2007 : 29 340 \$) de gains et pertes sur placements.

9. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 284 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquise en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Musée a acquis 108 œuvres et archives (2007 : 66), 31 étant des achats (2007 : 18) pour un montant de 657 502 \$ (2007 : 978 963 \$), 77 provenant de dons (2007 : 48), pour un montant de 1 234 800 \$ (2007 : 1 159 870 \$).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. FONDS DES OPÉRATIONS – AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

11. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Objets						
Charges financées par le fonds de la campagne de financement (a)	80 500 \$				(80 500) \$	
Solde de fonds excédentaire (b)	<u>108 514</u>	<u>73 800</u> \$	<u>(108 514)</u> \$	<u>(73 800)</u> \$		
	<u>189 014</u> \$	<u>73 800</u> \$	<u>(108 514)</u> \$	<u>(73 800)</u> \$	<u>(80 500)</u> \$	

(a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les charges d'éducation reliées à la campagne de financement.

(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$ (note 2).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. PLACEMENTS – ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2008			2007	
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Coût	Juste valeur
	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur		
Placements temporaires					
Obligations et bons du Trésor échéant entre mai 2008 et janvier 2009, intérêts de 2.96% à 5,75 %		140 861 \$	140 861 \$	419 255 \$	423 306 \$
Placements					
Obligations et CPG échéant entre 1 et 5 ans, intérêts de 3,6 % à 7 %	837 179 \$	299 160 \$	1 136 339 \$	722 675 \$	867 199 \$
6 et 10 ans, intérêts de 4 % à 6,45 %	393 862	282 904	676 766	675 543	558 438
11 ans et plus, intérêts de 4,45 % à 8,2 %		345 998	345 998	355 507	369 636
	1 231 041	928 062	2 159 103	1 753 725	1 795 273
Titres négociables		1 304 587	1 304 587	1 092 484	1 437 946
	1 231 041 \$	2 232 649 \$	3 463 690 \$	2 846 209 \$	3 233 219 \$

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2008, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 986 082 \$ (2007 : 832 957 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2008, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 0 \$ (2007 : 20 651 \$) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations. La valeur nominale totale des obligations est de 2 540 303 \$. Le taux effectif des obligations est comparable au taux nominal. Les titres négociables comprennent des actions d'une juste valeur de 830 611 USD (2007 : 873 599 USD).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	629 143 \$	4 261 \$	6 095 \$
Système informatique	423 867	412 701	11 166	7 986
Aménagement du Musée	3 777 789	3 560 376	217 413	256 084
Équipement du Musée	352 298	296 587	55 711	29 117
Équipement audiovisuel	383 468	374 235	9 233	651
Équipement de la Boutique	37 200	37 200		
Équipement du restaurant	143 523	127 744	15 779	15 788
Jardin de sculptures	483 281	480 564	2 717	3 260
	<u>6 234 830 \$</u>	<u>5 918 550 \$</u>	<u>316 280 \$</u>	<u>318 981 \$</u>

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2008	2007
Emprunts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 1 036 800 \$ (2007 : 917 900 \$) et portant intérêt au taux de base canadien de l'institution soit 5,25 % au 31 mars 2008 (2007 : 6,0 %).	<u>310 000 \$</u>	<u>310 000 \$</u>

15. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1720-92 daté du 2 décembre 1992, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 \$ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2007 et 2008, aucun montant n'était dû.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

16. DETTE À LONG TERME – AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2008	
	Fonds des immobilisations	
	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 311 252 \$ à compter du 3 juin 2006 et un versement final de 2 178 763 \$ le 3 juin 2014	4 046 275 \$	4 266 954 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 \$ à compter du 1 ^{er} juin 2003	83 981	90 010
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 \$ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 \$ le 28 juin 2010	369 366	397 260
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,90 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 15 versements annuels de 23 837 \$ à compter du 16 juillet 2006	309 886	320 112
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,379 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 11 versements annuels de 11 261 \$ à compter du 10 mai 2007	<u>112 606</u> 4 922 114	<u>115 434</u> 5 189 770
Moins : portion court terme	<u>404 186</u>	<u>404 187</u>
	<u>4 517 928 \$</u>	<u>4 785 583 \$</u>

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	471 372 \$
2010	471 372
2011	717 615
2012	430 331
2013	430 331

2008				2007	
Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		4 046 275 \$	4 266 954 \$	4 357 527 \$	4 511 957 \$
335 925 \$	360 040 \$	419 906	450 050	503 887	536 847
		369 366	397 260	410 407	438 590
		309 886	320 112	333 723	342 409
		112 606	115 434	123 866	123 404
335 925	360 040	5 258 039	5 549 810	5 729 410	5 953 207
67 185	67 185	471 371	471 372	471 372	471 372
268 740 \$	292 855 \$	4 786 668 \$	5 078 438 \$	5 258 038 \$	5 481 835 \$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

17. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2008	2007
Solde au début	373 343 \$	364 863 \$
Subvention spécifique pour la dette à long terme		123 000
Amortissement des subventions reportées	(119 127)	(114 520)
Solde à la fin	<u>254 216 \$</u>	<u>373 343 \$</u>

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 180 365 \$ (2007 : 175 759 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au premier janvier 2008, le taux de cotisation pour le Musée du RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	794 647 \$	797 526 \$
Charge de l'exercice	147 554	133 890
Prestations versées au cours de l'exercice	(179 664)	(136 769)
Solde à la fin	<u>762 537 \$</u>	<u>794 647 \$</u>

19. ENGAGEMENTS

En vertu de différents contrats, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs de 864 222 \$. Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements pour les prochains exercices sont les suivants :

2009	584 468 \$
2010	279 754

20. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière au cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur des subventions gouvernementales à recevoir ne peut être évaluée, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Risques de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des activités de placement. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances.

Le Musée détermine des limites par type de placement afin que ses portefeuilles soient largement diversifiés de façon à réduire le risque global.

Risque de taux d'intérêt

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt puisque les variations des taux d'intérêt sur le marché entraînent des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de certains placements, des avances bancaires et de la dette à long terme. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, sa juste valeur fluctue donc en fonction des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, le remboursement du capital de cette dette est acquitté annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Risque de change

Le Musée est exposé au risque de change sur ses placements libellés en dollars américains détenus dans le fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces placements fluctuent en raison des variations des taux de change. Aucun instrument financier n'est émis ou acquis afin de couvrir ce risque.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation des différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir déboursier pour les employés non syndiqués, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers pour les employés non syndiqués.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marc Mayer

Le directeur de l'administration,
Daniel Amadei

Montréal, le 27 mai 2008

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2008, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'indiqué à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007	
	Fonds d'exploita- tion	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	19 643 025 \$				19 643 025 \$	18 079 875 \$
Autres (note 5)	1 778 084		2 760 648 \$	978 888 \$	5 517 620	4 714 831
Autres subventions pour projets spécifiques	293 068				293 068	60 200
Commandites financières (note 6)	1 424 596				1 424 596	423 754
Contribution – Fondation du Musée de la civilisation	100 000				100 000	110 000
Billetterie	1 187 996				1 187 996	885 872
Boutiques	709 689				709 689	602 670
Locations d'expositions	223 925				223 925	1 650
Concessions et autres locations	527 546				527 546	558 688
Ventes de produits et services	402 375				402 375	439 289
Intérêts sur l'encaisse	247 878				247 878	198 424
Autres	90 513				90 513	336 256
	<u>26 628 695</u>		<u>2 760 648</u>	<u>978 888</u>	<u>30 368 231</u>	<u>26 411 509</u>
Commandites en échange de biens et services reçus	<u>1 635 873</u>				<u>1 635 873</u>	<u>2 152 732</u>
Montants à reporter	<u>28 264 568 \$</u>		<u>2 760 648 \$</u>	<u>978 888 \$</u>	<u>32 004 104 \$</u>	<u>28 564 241 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007	
	Fonds d'exploita- tion	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
Montants reportés	28 264 568 \$		2 760 648 \$	978 888 \$	32 004 104 \$	28 564 241 \$
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux (note 7)	11 364 667		11 790	48 030	11 424 487	10 515 178
Provision pour les vacances et les congés de maladie (note 14)	1 303 942				1 303 942	1 459 905
Services professionnels	5 111 709			442 747	5 554 456	3 534 280
Loyers	180 864				180 864	152 181
Transport et communications	1 434 841			2 217	1 437 058	1 253 921
Fournitures, approvisionnement et énergie	1 660 203		23 335	90 233	1 773 771	1 662 676
Entretien et réparations	948 554		496 294		1 444 848	1 041 438
Charges administratives	282 929		6 975	61 035	350 939	235 992
Taxes municipales et scolaires	2 340 608				2 340 608	1 226 062
Acquisitions de collections	51 692			799	52 491	100 328
	24 680 009		538 394	645 061	25 863 464	21 181 961
Intérêts sur la dette à long terme	533 972		789 809	19 313	1 343 094	1 457 581
Amortissement des immobilisations corporelles	1 383 210		1 432 445	314 514	3 130 169	2 940 976
	1 917 182		2 222 254	333 827	4 473 263	4 398 557
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	1 605 743				1 605 743	1 849 021
Fournitures et approvisionnements	30 130				30 130	153 711
Charges administratives						150 000
	1 635 873				1 635 873	2 152 732
	28 233 064		2 760 648	978 888	31 972 600	27 733 250
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	31 504				31 504	830 991
Perte extraordinaire (note 22)						(52 168)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 504 \$				31 504 \$	778 823 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007	
	Fonds d'exploit- ation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	3 231 608 \$	1 317 199 \$			4 548 807 \$	3 769 984 \$
Excédent des produits sur les charges	31 504				31 504	778 823
	3 263 112	1 317 199			4 580 311	4 548 807
Virements interfonds (note 8)	72 634	(72 634)				
SOLDE DE FONDS À LA FIN (note 9)	<u>3 335 746 \$</u>	<u>1 244 565 \$</u>			<u>4 580 311 \$</u>	<u>4 548 807 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007
	Fonds d'explo- tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
					Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse (note 10)	4 948 190 \$		19 622 \$	26 320 \$	4 994 132 \$
Créances	1 097 843		26 365	103 426	1 227 634
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	1 515 237		1 688 167	270 091	3 473 495
Stock – boutiques	232 773				232 773
Frais payés d'avance	816 066		5 720		821 786
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement	72 881	1 244 565 \$	85 586	86 400	
	<u>8 682 990</u>	<u>1 244 565</u>	<u>1 825 460</u>	<u>486 237</u>	<u>10 749 820</u>
					<u>14 437 013</u>
À long terme					
Frais reportés (note 3)					103 017
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	8 242 817		14 391 882	3 751 543	26 386 242
Immobilisations corporelles (note 12)	31 620 666		3 769 693	2 372 267	37 762 626
	<u>48 546 473 \$</u>	<u>1 244 565 \$</u>	<u>19 987 035 \$</u>	<u>6 610 047 \$</u>	<u>74 898 688 \$</u>
					<u>74 362 850 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008				2007	
	Fonds d'explo- tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire						144 829 \$
Emprunts bancaires (note 13)			1 756 953 \$	1 276 858 \$	3 033 811 \$	3 265 910
Charges à payer et frais courus	1 546 148 \$		126 616	346 914	2 019 678	1 177 697
Intérêts courus	238 801		246 431	19 313	504 545	566 881
Provision pour vacances (note 14)	962 160				962 160	946 125
Apports reportés (note 15)	750 074				750 074	531 725
Revenus reportés	30 091				30 091	121 063
Versements sur la dette à long terme (note 16)	1 276 436		1 400 946	250 778	2 928 160	7 288 656
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 244 565		147 252	97 615		
	<u>6 048 275</u>		<u>3 678 198</u>	<u>1 991 478</u>	<u>10 228 519</u>	<u>14 042 886</u>
À long terme						
Provision pour congés de maladie (note 14)	2 206 516				2 206 516	2 143 615
Apports reportés (note 15)	28 698 481		3 769 693	2 374 106	34 842 280	35 611 455
Dette à long terme (notes 3 et 16)	8 257 455		12 539 144	2 244 463	23 041 062	18 016 087
	<u>45 210 727</u>		<u>19 987 035</u>	<u>6 610 047</u>	<u>70 318 377</u>	<u>69 814 043</u>
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	3 030 811				3 030 811	2 938 525
Affectations d'origine interne (note 9)		1 244 565 \$			1 244 565	1 317 199
Non grevés d'affectations	304 935				304 935	293 083
	<u>3 335 746</u>	<u>1 244 565</u>			<u>4 580 311</u>	<u>4 548 807</u>
	<u>48 546 473 \$</u>	<u>1 244 565 \$</u>	<u>19 987 035 \$</u>	<u>6 610 047 \$</u>	<u>74 898 688 \$</u>	<u>74 362 850 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Jacques Mercier

MUSÉE DE LA CIVILISATION**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	31 504 \$	778 823 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des coûts de transactions	16 973	21 790
Amortissement des immobilisations corporelles	3 130 169	2 940 976
Amortissement des apports reportés	(2 993 016)	(2 789 757)
Dépenses non capitalisées	(1 183 455)	(461 140)
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	131 041	76 113
Perte extraordinaire	52 168	52 168
	(866 784)	618 973
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(745 626)	243 461
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	5 178 404	(3 663 466)
Stock – boutiques	(3 936)	(60 934)
Frais payés d'avance	292 604	(826 201)
Charges à payer et frais courus (note 19)	508 498	(2 054 395)
Intérêts courus	(62 336)	(66 755)
Provision pour vacances	16 035	66 621
Apports reportés	218 349	193 225
Revenus reportés	(90 972)	1 362
Provision pour congés de maladie	62 901	199 204
	5 373 921	(5 967 878)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 507 137	(5 348 905)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 19)	(2 119 796)	(1 151 154)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	3 160 301	684 999
Remboursement d'emprunt bancaire	(3 523 441)	-
Subventions reçues du gouvernement du Québec	(1 595 642)	7 266 866
Dette à long terme	3 510 119	920 242
Remboursement de la dette à long terme	(2 759 596)	(2 698 167)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 208 259)	6 173 940
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	1 179 082	(326 119)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 815 050	4 141 169
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 19)	4 994 132 \$	3 815 050 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation (le Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges supérieur à 50 000 \$ est transféré à la réserve des expositions du Fonds des réserves. Advenant que le solde de fin de la réserve pour les expositions du Fonds des réserves soit supérieur à 600 000 \$, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie.

Le **Fonds du maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de Maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré via des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du Fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe, au 31 mars 2008, les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2007.

Ces réserves sont :

Réserve pour auto-assurances qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret d'auto-assurances du gouvernement du Québec.

Réserve pour améliorations préventives – sinistres qui sert à mettre en place des mesures de prévention au Musée en vue de protéger le mieux possible les biens devant des événements externes hors de son contrôle.

Réserve pour les expositions afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes en vigueur

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par le Musée. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes en vigueur (suite)

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés des chapitres 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation.

Le chapitre 3855 a été appliqué, tel que prévu aux dispositions transitoires, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Toutefois, aucun ajustement des soldes de fonds au 1^{er} avril 2007 n'a été nécessaire compte tenu que l'amortissement des coûts de transactions au taux d'intérêt effectif est comparable à l'amortissement linéaire. Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par le Musée sont divulgués à la note 4. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2007 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Musée appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – Instruments financiers – informations à fournir, 3863 – Instruments financiers – présentation, 1535 – Informations à fournir sur le capital et 3031 – Stocks.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé – Instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats du Musée.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535 – Informations à fournir sur le capital. Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et le Musée la mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

4. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)**Classification et évaluation ultérieure

L'encaisse est classée dans la catégorie « Actif détenu à des fins de transaction » et est évaluée à la juste valeur.

Les créances sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés avec la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les intérêts sur la dette à long terme aux résultats.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de service sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stock – boutiques

Le stock des boutiques du Musée est évalué selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2008	2007
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques		12 797 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	532 027 \$	614 782
Amortissement des apports reportés *	1 246 057	1 246 058
	<u>1 778 084</u>	<u>1 873 637</u>
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	789 809	836 355
Amortissement des apports reportés *	1 432 445	1 409 243
Dépenses non capitalisées	538 394	100 352
	<u>2 760 648</u>	<u>2 345 950</u>
Fonds des projets spéciaux		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	19 313	
Amortissement des apports reportés *	314 514	134 456
Dépenses non capitalisées	645 061	360 788
	<u>978 888</u>	<u>495 244</u>
	<u>5 517 620 \$</u>	<u>4 714 831 \$</u>

* L'amortissement des apports reportés se fait au même rythme que les immobilisations corporelles.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	786 350 \$	408 154 \$
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	<u>638 246</u>	<u>15 600</u>
	<u><u>1 424 596</u></u> \$	<u><u>423 754</u></u> \$

7. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

En janvier 2007, le taux de cotisation à la CSST était passé de 0,85 % à 1,33 % à la suite d'un changement de catégorie des divers musées. Ceci représentait une augmentation de 56 %. La décision a été alors contestée, mais cette contestation n'a donné lieu à aucune modification du taux.

8. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 72 634 \$ de la Réserve pour améliorations préventives – sinistres du Fonds des réserves a été transféré au Fonds d'exploitation afin de couvrir principalement les coûts reliés à la sécurisation électrique du bâtiment situé au 85 rue Dalhousie et divers travaux de plomberie.

9. SOLDE DE FONDS À LA FIN

Le Fonds des réserves s'établit ainsi aux 31 mars :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Réserve pour auto-assurances	25 000 \$	25 000 \$
Réserve pour améliorations préventives – sinistres	18 778	91 412
Réserve pour les expositions	<u>1 200 787</u>	<u>1 200 787</u>
	<u><u>1 244 565</u></u> \$	<u><u>1 317 199</u></u> \$

10. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2008 est de 3,50 % (2007 : 4,25 %).

11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	238 801 \$	280 622 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 16)	1 276 436	1 916 256
Autres subventions à recevoir	<u>727 900</u>	<u>727 900</u>
Montants à reporter	<u><u>1 515 237</u></u> \$	<u><u>2 924 778</u></u> \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2008	2007
Montants reportés	1 515 237 \$	2 924 778 \$
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	246 431	286 262
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 16)	1 400 946	5 372 400
Autres subventions à recevoir	40 790	68 459
	<u>1 688 167</u>	<u>5 727 121</u>
Fonds des projets spéciaux		
Intérêts courus sur la dette à long terme	19 313	
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 16)	250 778	
	<u>270 091</u>	
	<u>3 473 495 \$</u>	<u>8 651 899 \$</u>

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2008	2007
Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	10 995 873 \$	12 472 491 \$
Amortissement des coûts de transactions	9 499	9 499
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 486 119)	(1 486 117)
Solde des subventions à recevoir à la fin	9 519 253	10 995 873
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 276 436)	(1 916 256)
Solde des subventions à recevoir à long terme	<u>8 242 817</u>	<u>9 079 617</u>
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	15 916 371	16 059 449
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	1 164 690	1 056 681
Amortissement des coûts de transactions	7 474	12 291
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 295 707)	(1 212 050)
Solde des subventions à recevoir à la fin	15 792 828	15 916 371
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 400 946)	(5 372 400)
Solde des subventions à recevoir à long terme	<u>14 391 882</u>	<u>10 543 971</u>
Montants à reporter	<u>22 634 699 \$</u>	<u>19 623 588 \$</u>

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2008	2007
Montants reportés	22 634 699 \$	19 623 588 \$
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	1 759 716	1 177 948
Subventions – Trajectoires	872 858	477 656
Subventions – Toitures et maçonnerie	576 095	104 112
Subventions – Maçonnerie extérieure	10 792	
Subventions – Système de sécurité	782 860	
Solde des subventions à recevoir à la fin	4 002 321	1 759 716
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(250 778)	
Solde des subventions à recevoir à long terme	3 751 543	1 759 716
	26 386 242 \$	21 383 304 \$

12. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Total des immobilisations				
Terrains	2 480 722 \$		2 480 722 \$	2 480 722 \$
Bâtisses	51 192 989	21 501 215 \$	29 691 774	30 977 429
Ajouts et aménagements des bâtisses	14 163 181	9 791 809	4 371 372	3 190 520
Améliorations locatives	4 437 802	3 904 251	533 551	845 607
Mobilier et équipement	2 130 142	2 064 645	65 497	53 551
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 705 224	2 497 206	208 018	545 548
Équipement d'éclairage et de sonorisation	800 141	781 844	18 297	9 846
Équipement d'activités commerciales	165 418	151 803	13 615	13 297
Équipement informatique et audiovisuel	2 647 972	2 268 192	379 780	322 996
	80 723 591 \$	42 960 965 \$	37 762 626 \$	38 439 516 \$

	2008			
Valeur nette par fonds	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
Terrains	2 480 722 \$			2 480 722 \$
Bâtisses	28 642 022	1 049 752 \$		29 691 774
Ajouts et aménagements des bâtisses	357 506	1 700 712	2 313 154 \$	4 371 372
Améliorations locatives	1 202	532 349		533 551
Mobilier et équipement	20 473	45 024		65 497
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	34 025	173 993		208 018
Équipement d'éclairage et de sonorisation	13 122	3 457	1 718	18 297
Équipement d'activités commerciales	7 355	6 260		13 615
Équipement informatique et audiovisuel	64 239	258 146	57 395	379 780
	31 620 666 \$	3 769 693 \$	2 372 267 \$	37 762 626 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2008 est de 5,25 % l'an (2007 : 6,00 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$. Au 31 mars 2008, aucun emprunt temporaire n'a cours (2007 : nil).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 3 279 066 \$ (2007 : 4 082 218 \$).

Avec l'institution financière le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 3 246 600 \$ (2007 : 3 021 314 \$). Au 31 mars 2008, le solde des emprunts temporaires est de 1 756 953 \$ (2007 : 1 718 150 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 9 776 316 \$ (2007 : 6 549 850 \$).

Avec l'institution financière le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 9 235 000 \$ (2007 : 2 575 500 \$). Au 31 mars 2008, le solde des emprunts temporaires est de 1 276 858 \$ (2007 : 1 547 760 \$).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 544 144 \$ (2007 : 560 002 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour les vacances et les congés de maladie

	2008		2007	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	946 125 \$	2 143 615 \$	879 504 \$	1 944 411 \$
Charge de l'exercice *	885 596	418 346	877 405	582 500
Prestations versées au cours de l'exercice	(869 561)	(355 445)	(810 784)	(383 296)
Solde à la fin	962 160 \$	2 206 516 \$	946 125 \$	2 143 615 \$

* La charge totale de l'exercice est de 1 303 942 \$ en 2008 (2007 : 1 459 905 \$).

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

15. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2008	2007
Fonds d'exploitation		
Solde au début	531 725 \$	338 500 \$
Apports constatés au cours de l'exercice	(563 625)	(337 948)
Montant reçu pour les exercices subséquents	<u>781 974</u>	<u>531 173</u>
Solde à la fin	<u><u>750 074</u></u> \$	<u><u>531 725</u></u> \$
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	365 874 \$	333 225 \$
Autres apports reportés	<u>384 200</u>	<u>198 500</u>
	<u><u>750 074</u></u> \$	<u><u>531 725</u></u> \$

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2008	2007
Fonds d'exploitation		
Solde au début	29 944 538 \$	31 190 596 \$
Amortissement des apports reportés	<u>(1 246 057)</u>	<u>(1 246 058)</u>
Solde à la fin	<u><u>28 698 481</u></u>	<u><u>29 944 538</u></u>
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	4 575 841	5 028 755
Subventions maintien des actifs	1 164 691	1 056 681
Amortissement des apports reportés	(1 432 445)	(1 409 243)
Dépenses non capitalisées	<u>(538 394)</u>	<u>(100 352)</u>
Solde à la fin	<u><u>3 769 693</u></u>	<u><u>4 575 841</u></u>
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	1 091 076	1 004 552
Subventions projets spéciaux	2 242 605	581 768
Amortissement des apports reportés	(314 514)	(134 456)
Dépenses non capitalisées	<u>(645 061)</u>	<u>(360 788)</u>
Solde à la fin	<u><u>2 374 106</u></u>	<u><u>1 091 076</u></u>
	<u><u>34 842 280</u></u> \$	<u><u>35 611 455</u></u> \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16 DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés nets des coûts de transactions de 117 070 \$

	Taux effectif	2008	2007
Fonds d'exploitation			
a) 7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 \$, échu le 1 ^{er} octobre 2007			516 440 \$
b) 5,478 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 \$, échéant le 24 octobre 2008	5,637 %	430 517 \$	865 796
c) 5,394 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 \$, échu le 2 avril 2007			210 070
d) 5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	5,263 %	8 099 014	8 643 016
e) 4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2008	4,32 %	86 971	173 942
f) 3,892 % remboursable par versements annuels en capital de 161 692 \$, échéant le 10 mai 2010	4,055 %	485 077	646 770
g) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 86 462 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735 %	432 312	
		9 533 891	11 056 034
Versements échéant en deçà d'un an		(1 276 436)	(1 916 256)
		8 257 455	9 139 778
Fonds de maintien des actifs			
a) 7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 \$, échu le 1 ^{er} octobre 2007			477 280
b) 6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 \$, échu le 1 ^{er} octobre 2007			3 985 540
c) 5,948 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	6,079 %	3 771 908	4 207 371
d) 4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2008	4,49 %	84 528	169 056
e) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020	5,064 %	4 135 213	4 489 220
f) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échéant le 10 mai 2017	4,54 %	836 583	920 242
g) 4,557 % remboursable par versements annuels en capital de 103 337 \$, échéant le 10 mai 2013	4,685 %	1 033 367	
h) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 79 906 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735 %	399 531	
i) 4,598 % remboursable par versements annuels en capital de 308 121 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,718 %	3 678 960	
		13 940 090	14 248 709
Versements échéant en deçà d'un an		(1 400 946)	(5 372 400)
		12 539 144	8 876 309
Fonds des projets spéciaux			
a) 4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 250 778 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,341 %	2 495 241	
Versements échéant en deçà d'un an		(250 778)	
		2 244 463	
		23 041 062 \$	18 016 087 \$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16 DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2009	2 928 160 \$
2010	2 323 763
2011	4 848 187
2012	1 741 335
2013	1 741 336

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 974 351 \$ au 31 mars 2008 (2007 : 882 781 \$). De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Cette information n'est pas divulguée distinctement aux états financiers.

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s'élèvent à 167 004 \$ au 31 mars 2008 (2007 : 177 588 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. COLLECTIONS

La collection du Musée compte 211 808 artefacts et œuvres d'art, de nombreux documents d'archives et environ 150 000 livres rares. Outre les pièces de collection nationale cédées au Musée lors de sa création en 1984, celle-ci comprend la collection et les archives des prêtres du Séminaire de Québec. On note, parmi l'ensemble des collections, 194 667 objets ethnographiques, 12 474 objets anthropologiques, 3 661 pièces appartenant aux sciences naturelles et 1 006 œuvres d'art.

Le Musée émet des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde au début	4 481 143 \$	4 218 728 \$
Reçus émis	334 111	262 415
Solde à la fin	4 815 254 \$	4 481 143 \$

En outre, l'exercice 2007-2008 a donné lieu à un transfert d'œuvres et d'objets entre le Musée de la civilisation et le Musée national des beaux-arts du Québec. Cette entente visait à rétablir l'intégrité des œuvres, des ensembles, des collections ou des fonds et mieux protéger et mettre en valeur les collections nationales tout en respectant la mission respective de chacun des deux musées nationaux. Dans ce cadre, 172 œuvres ont été transférées au Musée de la civilisation qui a pour sa part remis 6 œuvres au Musée national des beaux-arts du Québec.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

19. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit au 31 mars 2008 :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Trésorerie		
Encaisse	4 994 132 \$	3 959 879 \$
Découvert bancaires		<u>(144 829)</u>
	<u>4 994 132 \$</u>	<u>3 815 050 \$</u>
Intérêts versés		
Intérêts versés au Fonds de financement	<u>1 386 516 \$</u>	<u>1 491 280 \$</u>
Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissements se détaillent ainsi :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des créditeurs	<u>416 824 \$</u>	<u>83 341 \$</u>
Subventions à recevoir comptabilisées à titre d'apports reportés	<u>3 407 296 \$</u>	<u>1 638 449 \$</u>

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 25 969 222 \$ (2007 : 25 304 743 \$) s'établissait à 27 633 396 \$ (2007 : 26 576 112 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

21. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par divers contrats échéant jusqu'en septembre 2012, à verser une somme de 11 354 007 \$, qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques pour un montant de 10 383 605 \$ et les expositions et activités en préparation pour une somme de 970 402 \$. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 4 281 570 \$ en 2009, 2 580 939 \$ en 2010, 1 894 423 \$ en 2011, 1 623 381 \$ en 2012 et 973 694 \$ en 2013.

MUSÉE DE LA CIVILISATION**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

22. PERTE EXTRAORDINAIRE

En 2007, une perte de 52 168 \$ était comptabilisée, équivalente à la valeur d'une partie de terrain du 85, Dalhousie cédée gratuitement à la Ville de Québec afin de refléter une entente intervenue avant 1988 et portant sur l'aménagement d'un débarcadère qui est propriété de la ville. Le changement découlant de cette entente n'avait pas été reflété sur les titres de propriété lors du transfert au Musée en 1989.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 16 mai 2008

MUSÉE DE LA CIVILISATION**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financières

Québec, le 16 mai 2008

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008					2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total
PRODUITS						
Subvention du gouver- nement du Québec (note 5)	11 707 684 \$			3 231 837 \$		14 939 521 \$
Subvention du gouver- nement du Canada (note 6)	358 576					358 576
Billetterie et vestiaire	1 570 545					1 570 545
Stationnement		231 672 \$				231 672
Boutique et publications		691 343				691 343
Redevances – services alimentaires		198 997				198 997
Location d'espaces et services connexes	4 570	288 516				293 086
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	298 530					298 530
Activités éducatives et culturelles	205 245					205 245
Commandites et publicité	464 027					464 027
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	9 347					9 347
Dons d'œuvres d'art (note 9)	3 918 423					3 918 423
Autres contributions et partenariats	227 209					227 209
Revenus de placements (note 10)	218 343	12 134	43 912			274 389
Autres	58 005					58 005
Montants à reporter	19 040 504 \$	1 422 662 \$	43 912 \$	3 231 837 \$		23 738 915 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008					2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total
Montants reportés	19 040 504	\$ 1 422 662	\$ 43 912	\$ 3 231 837	\$	23 738 915
						\$ 22 252 689
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	7 124 970	343 067				7 468 037
Énergie, taxes et assurances	1 817 787					1 817 787
Services professionnels, administratifs et autres	1 857 677	100 326		58 030		2 016 033
Entretien, réparations et aménagement	1 034 174	11 017		183 716		1 228 907
Transport et communications	2 105 258	5 923				2 111 181
Fournitures et approvisionnement	768 689	304 580				1 073 269
Location de locaux	210 089					210 089
Acquisition d'œuvres d'art (note 9)	4 292 436					4 292 436
Location d'expositions	203 688					203 688
Intérêts sur la dette à long terme	54 284			1 212 113		1 266 397
Autres intérêts				93 458		93 458
Frais d'émission et de gestion de la dette à long terme				6 811		6 811
Amortissement des frais reportés						
Amortissement des immobilisations corporelles				1 704 845		1 704 845
	19 469 052	764 913		3 258 973		23 492 938
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(428 548)	\$ 657 749	\$ 43 912	\$ (27 136)	\$	245 977
						\$ 51 797

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008						2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	15 366	\$ 400 000	\$ 1 041 443	\$ 5 326 657	\$ 1 043 716	\$ 7 827 182	\$ 3 875 385
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(428 548)	657 749	43 912	(27 136)		245 977	51 797
Apport (note 15)							3 900 000
Virements interfonds (note 11)	457 749	(657 749)	200 000				
	44 567	400 000	1 285 355	5 299 521	1 043 716	8 073 159	7 827 182
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début (note 4)	140 362				89 051	229 413	
Variation nette des pertes et gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenues au cours de la période	(105 274)				(65 969)	(171 243)	
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin (note 12)	35 088				23 082	58 170	
SOLDES DE FONDS À LA FIN	79 655	\$ 400 000	\$ 1 285 355	\$ 5 299 521	\$ 1 066 798	\$ 8 131 329	\$ 7 827 182

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008					2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse, 3,35 %	2 313 271 \$	684 511 \$		136 \$	1 479 \$	2 999 397 \$
Placements temporaires (note 12)	272 079				173 385	445 464
Créances et intérêts courus (note 13)	1 029 524	1 749	3 130 \$	1 501 318	4	2 535 725
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			1 282 225			
Subventions à recevoir Gouvernement du Québec (note 14)	60 571			2 663 715		2 724 286
Gouvernement du Canada	20 930					20 930
Stocks		385 892				385 892
Frais payés d'avance	539 741					539 741
	<u>4 236 116</u>	<u>1 072 152</u>	<u>1 285 355</u>	<u>4 165 169</u>	<u>174 868</u>	<u>9 651 435</u>
Contributions à recevoir (note 15)						2 050 000
Placements à long terme (note 12)	2 055 994				1 289 983	3 345 977
Frais reportés						150 785
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	70 918			20 009 580		20 080 498
Immobilisations corporelles (note 16)				<u>28 249 879</u>	<u>28 249 879</u>	<u>29 466 864</u>
	<u>6 363 028 \$</u>	<u>1 072 152 \$</u>	<u>1 285 355 \$</u>	<u>52 424 628 \$</u>	<u>1 464 851 \$</u>	<u>61 327 789 \$</u>
						<u>65 421 971 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2008

	2008					2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total
PASSIF						
À court terme						
Emprunts bancaires (note 17)				2 029 000 \$		2 029 000 \$
Charges à payer et frais cours (note 18)	1 948 430 \$	2 843 \$				1 951 273
Provision pour vacances (note 23)	675 708					675 708
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	46 026	669 309		168 837	398 053 \$	567 391
Intérêts courus	51 611			515 780		567 391
Dépôts de clients et produits reportés	341 524					341 524
Apports reportés (note 19)	803 152					803 152
Versements sur la dette à long terme (note 20)	535 460			3 598 753		4 134 213
	4 401 911	672 152		6 312 370	398 053	10 502 261
Provision pour congés de maladie (note 23)	746 069					746 069
Revenus de placement reportés	564 475					564 475
Apports reportés (note 19)				22 868 228		22 868 228
Dette à long terme (note 20)	570 918			17 944 509		18 515 427
	6 283 373	672 152		47 125 107	398 053	53 196 460
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations				5 299 521		5 299 521
Affectations d'origine interne		400 000	1 285 355 \$		1 066 798	2 752 153
Non grevés d'affectations	79 655					79 655
	79 655	400 000	1 285 355	5 299 521	1 066 798	8 131 329
	6 363 028 \$	1 072 152 \$	1 285 355 \$	52 424 628 \$	1 464 851 \$	61 327 789 \$
ENGAGEMENTS (note 25)						
ÉVENTUALITÉS (note 26)						

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude Côté
Robert Parizeau

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008					2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expo- sitions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(428 548) \$	657 749 \$	43 912 \$	(27 136) \$		245 977 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités						
Amortissement des frais reportés						15 185
Amortissement des immobilisations corporelles				1 704 845		1 704 845
Amortissement des apports reportés – long terme				(1 919 455)		(1 919 455)
	(428 548)	657 749	43 912	(241 746)		31 367
Variations des actifs et des passifs liés à l'exploita- tion (note 21)	965 721	(28 709)	484	1 194 087	1 \$	2 131 584
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	537 173	629 040	44 396	952 341	1	2 162 951
ACTIVITÉS D'INVE- STISSEMENT						
Acquisitions de placements	(531 992)				(374 237)	(906 229)
Produit de cession de placements	392 081				286 822	678 903
Acquisitions d'immobilisations corporelles				(447 913)		(447 913)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(139 911)			(447 913)	(87 415)	(675 239)
Montants à reporter	397 262 \$	629 040 \$	44 396 \$	504 428 \$	(87 414) \$	1 487 712 \$
						(3 080 020) \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008						2007
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer- ciales	Fonds des expo- sitions	Fonds des immobili- sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	397 262	\$ 629 040	\$ 44 396	\$ 504 428	\$ (87 414)	\$ 1 487 712	\$ (3 080 020)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Contributions reçues	484 000			1 505 636		1 989 636	1 465 046
Subventions du gouvernement du Québec	35 460			860 362		895 822	3 364 820
Nouveaux emprunts bancaires				657 000		657 000	688 000
Nouvelle dette à long terme				1 238 391		1 238 391	
Remboursement de la dette à long terme	(495 550)			(4 829 360)		(5 324 910)	(3 553 195)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	23 910			(567 971)		(544 061)	1 964 671
VARIATION DE TRÉSORERIE ET L'ENCAISSE							
	421 172	629 040	44 396	(63 543)	(87 414)	943 651	(1 115 349)
ENCAISSE AU DÉBUT							
	1 340 966	753 034		213	1 480	2 095 693	2 385 346
Flux de trésorerie interfonds	551 133	(697 563)	(44 396)	63 466	87 413	(39 947)	825 696
ENCAISSE, À LA FIN							
	2 313 271	\$ 684 511	\$	136	\$ 1 479	\$ 2 999 397	\$ 2 095 693

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Apports reçus sous forme de services**

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions et d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les oeuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des oeuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les douze mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'oeuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Instruments financiersÉvaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats.

Classification et évaluation ultérieure

L'encaisse est classée dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction » et est évalué à la juste valeur.

Les créances et intérêts courus sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus au poste « Revenus de placement ».

Les placements temporaires et à long terme sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente ». Ces actifs sont mesurés à leur juste valeur. Les pertes ou les gains latents afférents sont exclus des résultats nets et présentés dans les soldes de fonds jusqu'à ce que ces pertes ou gains soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier ne soit plus considérée comme temporaire. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou subit une perte de valeur durable, la perte ou le gain cumulé aux soldes de fonds est alors reclassé aux résultats au poste « Revenus de placement ».

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluations telles les cours des principales bourses.

La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours acheteur à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction et les prêts et créances, le Musée évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Advenant que ce montant soit inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée aux résultats.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les pertes ou les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements des bâtisses	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépôts de clients et produits reportés

Les produits sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Apports reportés**

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux produits selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Adoption de nouvelles normes en vigueur**

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux chapitres 1506 « Modifications comptables » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le nouveau chapitre 1506, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs et exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par le Musée. Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

De plus, à compter du 1^{er} avril 2007, le Musée applique les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés découlant de la publication du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Cette modification a été appliquée, tel que prévu aux dispositions transitoires, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par le Musée sont divulguées à la note 3.

Le Musée a fait le choix de classer les placements dans les actifs financiers disponibles à la vente de manière à ce que les résultats ne fluctuent pas au gré de pertes ou de gains non matérialisés. La réévaluation à la juste valeur de ces actifs s'est traduite par une variation des postes suivants aux états financiers :

	<u>1^{er} avril 2007</u>
Fonds des opérations	
Placements temporaires	(678) \$
Placements à long terme	141 040
Solde de fonds	140 362
Fonds de dotation	
Placements temporaires	(627) \$
Placements à long terme	89 678
Solde de fonds	89 051

Par ailleurs, les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme étant considérés comme des coûts de transactions et la dette à long terme étant classée dans les autres passifs, le Musée a fait le choix de passer ces frais directement en charges. Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme étant couverts par la subvention du gouvernement du Québec, ce choix s'est traduit par une diminution des postes suivants aux états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes en vigueur (suite)

1^{er} avril 2007

Fonds des immobilisations

Frais reportés	(150 785) \$
Apports reportés	(150 785)

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Modificateur future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Musée appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863, qui remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura aucune incidence sur les résultats financiers du Musée.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital et la façon dont il est géré. Ce chapitre visant spécifiquement l'information à fournir, sa mise en application, à compter du 1^{er} avril 2008, n'aura aucune incidence sur les résultats financiers du Musée.

Le chapitre 3031 « Stocks » prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur de réalisation nette. Ce chapitre n'aura aucune incidence sur les résultats financiers du Musée.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008			2007
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	11 484 400 \$		11 484 400 \$	10 633 700 \$
Projets spécifiques *	219 000		219 000	269 000
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	4 284	1 312 382 \$	1 316 666	1 398 655
Amortissement des apports reportés – long terme		1 919 455	1 919 455	1 930 090
	<u>11 707 684 \$</u>	<u>3 231 837 \$</u>	<u>14 939 521 \$</u>	<u>14 231 445 \$</u>

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2008	2007
Affaires étrangères et Commerce international Canada		25 200 \$
Patrimoine canadien	10 930 \$	13 305
Conseil des Arts du Canada	347 646	230 146
	<u>358 576 \$</u>	<u>268 651 \$</u>

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2008	2007
Produits		
Billetterie et vestiaire	12 441 \$	7 968 \$
Location d'espaces et services connexes	4 570	5 600
Activités éducatives et culturelles	22 771	
Commandites et publicité	211 527	102 819
	<u>251 309 \$</u>	<u>116 387 \$</u>
Charges		
Traitements et avantages sociaux		2 000 \$
Services professionnels, administratifs et autres	987 \$	3 524
Transport et communications	250 077	109 417
Fournitures et approvisionnement	245	1 446
	<u>251 309 \$</u>	<u>116 387 \$</u>

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objets de promouvoir les intérêts du Musée national des beaux-arts du Québec dans l'accomplissement de son mandat, d'enrichir la collection permanente du Musée et de solliciter et recevoir des dons, subventions, legs et autres contributions de même nature. De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 618 275 \$ au 31 mars 2008 (595 533 \$ en 2007). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué 9 347 \$ (56 550 \$ en 2007).

9. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées de 32 135 oeuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée de 1 749 oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

9. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART (suite)

Au cours de l'exercice le Musée a acquis 516 oeuvres (3 894 en 2007) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 4 292 436 \$ (4 632 482 \$ en 2007), soit 347 013 \$ par achat (1 345 053 \$ en 2007) et 3 918 423 \$ par don (3 287 429 \$ en 2007).

10. REVENUS DE PLACEMENT

	2008	2007
Revenus titrés de ressources disponibles à la vente – détenues à titre de dotation		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(5 044) \$	(671) \$
Gains matérialisés sur cession de placements	14 840	21 534
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	70 384	58 675
	<u>80 180</u>	<u>79 538</u>
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente – autres		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(6 828)	(378)
Gains matérialisés sur cession de placements	22 894	35 738
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	123 844	105 078
	<u>139 910</u>	<u>140 438</u>
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transactions – détenues à titre de dotation	60	60
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transactions – autres	134 479	128 140
	<u>134 539</u>	<u>128 200</u>
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	354 629	348 176
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(80 240)	(79 598)
	<u>(80 240)</u>	<u>(79 598)</u>
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	<u>274 389</u> \$	<u>268 578</u> \$

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 657 749 \$ (825 036 \$ en 2007), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Un montant de 200 000 \$ a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions (aucun montant en 2007).

12. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placements en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

12. PLACEMENTS (suite)**Fonds des opérations**

	2008		2007	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable	Juste valeur
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, taux effectif de 4,39 %	<u>279 079 \$</u>	<u>273 104 \$</u>	<u>103 400 \$</u>	<u>102 722 \$</u>
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, taux effectif de 4,40 %	<u>1 517 055 \$</u>	<u>1 486 527 \$</u>	<u>1 482 958 \$</u>	<u>1 487 242 \$</u>
Fonds d'actions	<u>538 939</u>	<u>533 354</u>	<u>566 716</u>	<u>703 472</u>
	<u>2 055 994 \$</u>	<u>2 019 881 \$</u>	<u>2 049 674 \$</u>	<u>2 190 714 \$</u>

Fonds de dotation

	2008		2007	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable	Juste valeur
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, taux effectif de 4,39 %	<u>173 385 \$</u>	<u>174 050 \$</u>	<u>82 931 \$</u>	<u>82 304 \$</u>
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, taux effectif de 4,40 %	<u>954 354 \$</u>	<u>934 555 \$</u>	<u>921 065 \$</u>	<u>924 394 \$</u>
Fonds d'actions	<u>335 629</u>	<u>331 681</u>	<u>348 875</u>	<u>435 224</u>
	<u>1 289 983 \$</u>	<u>1 266 236 \$</u>	<u>1 269 940 \$</u>	<u>1 359 618 \$</u>

Les pertes et les gains latents résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements et cumulés au solde du fonds se détaillent comme suit :

Fonds des opérations

	2008
Pertes latentes *	(8 853) \$
Gains latents	<u>43 941</u>
	<u>35 088 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. PLACEMENTS (suite)**Fonds de dotation**

	<u>2008</u>
Pertes latentes *	(6 292) \$
Gains latents	<u>29 374</u>
	<u>23 082</u> \$

* La valeur comptable des placements n'a pas été réduite d'une moins-value durable, compte tenu que la baisse de valeur est due à un événement conjoncturel. En conséquence, aucune moins-value n'a été comptabilisée aux résultats.

13. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	10 064 \$	56 648 \$
Intérêts courus	10 813	11 248
Taxes à recevoir	151 662	154 472
Contribution à recevoir et autres créances	<u>2 363 186</u>	<u>2 294 149</u>
	<u>2 535 725</u> \$	<u>2 516 517</u> \$

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**Fonds des opérations**

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Intérêts à recevoir	1 611 \$	2 145 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	35 460	35 460
Autres subventions à recevoir	<u>23 500</u>	<u>396 600</u>
	<u>60 571</u> \$	<u>434 205</u> \$

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Subventions à recevoir relatives à la réalisation d'expositions	106 378 \$	141 838 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	<u>(35 460)</u>	<u>(35 460)</u>
	<u>70 918</u> \$	<u>106 378</u> \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)**Fonds des immobilisations**

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Intérêts à recevoir	564 962 \$	597 834 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	<u>2 098 753</u>	<u>3 329 360</u>
	<u>2 663 715 \$</u>	<u>3 927 194 \$</u>

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	22 108 333 \$	23 554 068 \$
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	<u>(2 098 753)</u>	<u>(3 329 360)</u>
	<u>20 009 580 \$</u>	<u>20 224 708 \$</u>

15. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR**Fonds des opérations**

Une contribution de la part d'une entité sous contrôle commun a été octroyée au Musée relativement au remboursement d'une dette à long terme contractée pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Le montant total de cette contribution s'élève à 2 750 000 \$, dont 484 000 \$ ont été encaissés durant l'exercice (572 000 \$ en 2007). Le solde à recevoir se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Contribution à recevoir, échéant en décembre 2008	550 000 \$	1 034 000 \$
Encaissements échéant en deçà d'un an	<u>(550 000)</u>	<u>(484 000)</u>
	<u>550 000 \$</u>	<u>550 000 \$</u>

Fonds des immobilisations

Un apport de la part d'un administrateur a été octroyé au Musée relativement au remboursement d'une dette à long terme contractée pour l'acquisition d'un terrain. Le montant total de cette contribution s'élève à 3 900 000 \$, dont 1 505 636 \$ ont été encaissés durant l'exercice (893 046 \$ en 2007). Le solde à recevoir se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Contribution à recevoir, échéant en août 2008	1 500 000 \$	3 006 954 \$
Encaissements échéant en deçà d'un an	<u>(1 500 000)</u>	<u>(1 506 954)</u>
	<u>1 500 000 \$</u>	<u>1 500 000 \$</u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Terrains *	5 110 250 \$		5 110 250 \$	5 110 250	\$
Bâtiments *	44 274 059	24 022 558 \$	20 251 501	21 218 801	
Aménagements des bâtiments	3 588 774	2 102 124	1 486 650	1 737 985	
Aménagements extérieurs	272 451	132 104	140 347	124 743	
Matériel roulant	170 609	45 541	125 068	108 972	
Équipement spécialisé	1 644 981	796 676	848 305	967 059	
Mobilier et équipement de bureau	187 179	147 522	39 657	59 217	
Équipement informatique et bureautique	369 516	294 608	74 908	139 837	
Construction en cours	173 193		173 193		
	<u>55 791 012 \$</u>	<u>27 541 133 \$</u>	<u>28 249 879 \$</u>	<u>29 466 864</u>	<u>\$</u>

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

17. EMPRUNTS BANCAIRES**Fonds des opérations**

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$. Au 31 mars 2008, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2008	2007
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 821 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.	673 000 \$	664 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 825 400 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.	743 000	690 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 829 400 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.	613 000	18 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 814 400 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.		
	<u>2 029 000 \$</u>	<u>1 372 000 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 3 323 708 \$ (2 501 164 \$ en 2007). Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 5,25 % au 31 mars 2008 (6 % au 31 mars 2007).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

18. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux à payer	402 428 \$	322 355 \$
Autres charges à payer	1 548 845	1 682 875
	<u>1 951 273 \$</u>	<u>2 005 230 \$</u>

19. APPORTS REPORTÉS**Fonds des opérations**

	2008	2007
Solde au début	255 450 \$	213 803 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(224 057)	(213 803)
Montant reçu pour les exercices subséquents	771 759	255 450
Solde à la fin	<u>803 152 \$</u>	<u>255 450 \$</u>
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec		110 500 \$
Gouvernement du Canada	146 354 \$	
Autres apports reportés	656 798	144 950
	<u>803 152 \$</u>	<u>255 450 \$</u>

Fonds des immobilisations

	2008	2007
Solde au début	24 293 234 \$	25 408 619 \$
Impact de la passation en charges des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme (note 4)	(150 785)	
Subventions du gouvernement du Québec	645 234	814 705
Amortissement des apports reportés	(1 919 455)	(1 930 090)
Solde à la fin	<u>22 868 228 \$</u>	<u>24 293 234 \$</u>

20. DETTE À LONG TERME**Fonds des opérations**

	2008	2007
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,882 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 35 460 \$, échéant en mai 2010 *	106 378 \$	141 838 \$
Effet à payer, 5 %, remboursable par versements annuels en capital de 500 000 \$, échéant en avril 2009	1 000 000	1 460 090
	1 106 378	1 601 928
Versements échéant en deçà d'un an	(535 460)	(495 550)
	<u>570 918 \$</u>	<u>1 106 378 \$</u>

* Les versements en capital sur cet emprunt sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

20. DETTE À LONG TERME (suite)**Fonds des opérations (suite)**

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	535 460 \$
2010	535 460
2011	35 458

Fonds des immobilisations

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017 *	14 305 847 \$	15 736 432 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 \$, échéant en décembre 2010 *	657 658	822 074
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,652 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 176 913 \$, échéant en octobre 2014 *	1 238 391	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,911 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020 *	3 189 281	3 434 610
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,692 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 \$, échéant en mars 2016 *	652 085	733 595
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, remboursé au cours de l'exercice		1 407 520
Effet à payer, sans intérêt, remboursable par versements annuels en capital de 1 500 000 \$, échéant en août 2008	<u>1 500 000</u>	<u>3 000 000</u>
	21 543 262	25 134 231
	<u>(3 598 753)</u>	<u>(4 829 360)</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>17 944 509 \$</u>	<u>20 304 871 \$</u>

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	3 598 753 \$
2010	2 098 753
2011	2 263 269
2012	1 934 338
2013	1 934 338

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

21. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

Fonds des opérations

	2008	2007
Créances et intérêts courus	40 821 \$	(58 091) \$
Subventions à recevoir	376 009	(232 769)
Frais payés d'avance	(3 962)	(286 416)
Charges à payer et frais courus	(26 692)	684 212
Provision pour vacances	11 498	(31 662)
Intérêts courus	(21 543)	(33 518)
Dépôts de clients et produits reportés	62 555	(141 700)
Apports reportés – court terme	547 702	(58 128)
Provision pour congés de maladie	(100 907)	52 000
Revenus de placement reportés	80 240	79 598
	<u>965 721 \$</u>	<u>(26 474) \$</u>

Fonds des activités commerciales

	2008	2007
Créances et intérêts courus	(150) \$	174 \$
Stocks	(1 294)	(51 706)
Charges à payer et frais courus	(27 265)	27 015
	<u>(28 709) \$</u>	<u>(24 517) \$</u>

Fonds des expositions

	2008	2007
Créances et intérêts courus	<u>484 \$</u>	<u>(3 614) \$</u>

Fonds des immobilisations

	2008	2007
Subventions à recevoir	1 263 479 \$	(1 146 262) \$
Intérêts courus	(69 392)	(63 745)
	<u>1 194 087 \$</u>	<u>(1 210 007) \$</u>

Fonds de dotation

	2008	2007
Créances et intérêts courus	<u>1 \$</u>	<u></u>

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

21. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**Total des fonds**

	2008	2007
Créances et intérêts courus	41 156 \$	(61 531) \$
Subventions à recevoir	1 639 488	(1 379 031)
Stocks	(1 294)	(51 706)
Frais payés d'avance	(3 962)	(286 416)
Charges à payer et frais courus	(53 957)	711 227
Provision pour vacances	11 498	(31 662)
Intérêts courus	(90 935)	(97 263)
Dépôts de clients et produits reportés	62 555	(141 700)
Apports reportés – court terme	547 702	(58 128)
Provision pour congés de maladie	(100 907)	52 000
Revenus de placement reportés	80 240	79 598
	<u>2 131 584 \$</u>	<u>(1 264 612) \$</u>

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2008	2007
Contribution à recevoir en contrepartie de dette à long terme		110 000 \$
Gains nets latents survenus sur les placements	58 170 \$	
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds	(39 947)	(74 304)
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de dette à long terme		(3 000 000)
Intérêts courus		(3 991)
Dépôts de clients et produits reportés		(6 234)
Dette à long terme		(99 775)

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 450 789 \$ (1 566 928 \$ en 2007).

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 302 521 \$ (260 459 \$ en 2007) pour le fonds des opérations et à 10 512 \$ (7 466 \$ en 2007) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour vacances et congés de maladie

	2008		2007	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	664 210 \$	846 976 \$	695 872 \$	794 976 \$
Charge de l'exercice	544 058	149 081	517 388	176 800
Prestations versées au cours de l'exercice	(532 560)	(249 988)	(549 050)	(124 800)
Solde à la fin	675 708 \$	746 069 \$	664 210 \$	846 976 \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

Actifs et passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur est décrite à la note 12, équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

Placements à long terme

La juste valeur des placements est présentée à la note 12.

Dette à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur des emprunts sur billet du Fonds de financement et de l'effet à payer du fonds des opérations totalisant 21 149 640 \$ (23 736 159 \$ en 2007) s'établissait à 23 346 117 \$ (25 787 211 \$ en 2007), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des ententes de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

La juste valeur de l'effet à payer du fonds des immobilisations ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte des taux d'intérêts fixes. Le risque auquel est exposé le Musée est minime, compte tenu que le Musée prévoit le remboursement à l'échéance.

25. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

25. ENGAGEMENTS (suite)

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 167 003 \$ (177 091 \$ en 2007). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	180 904 \$
2010	180 904
2011	180 904
2012	180 904
2013	180 904
2014 et suivantes	1 854 266

Le Musée s'est également engagé auprès de divers fournisseurs à verser, au cours du prochain exercice, des sommes totalisant 95 009 \$ principalement pour des services d'architecture liés à un éventuel projet d'agrandissement.

26. ÉVENTUALITÉS

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir déboursier, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général, CQ, MSRC

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 23 mai 2008

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tels qu'expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financières

Québec, le 23 mai 2008

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec	20 775 788 \$	19 709 331 \$
Intérêts	<u>26 951</u>	<u>10 435</u>
	<u>20 802 739</u>	<u>19 719 766</u>
CHARGES		
Prestations de sécurité du revenu	... 18 744 588	... 17 995 331
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 041 134	977 128
Déplacements	191 924	109 006
Loyers	96 315	96 415
Honoraires professionnels	22 441	19 371
Entretien et traitements informatiques	149 742	200 682
Fournitures	68 277	26 018
Téléphone et communications	20 348	17 342
Frais de banque et d'intérêts	24 571	27 506
Amortissement des immobilisations	<u>187 197</u>	<u>184 011</u>
	... 1 801 949	... 1 657 479
	<u>20 546 537</u>	<u>19 652 810</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	256 202	66 956
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>181 196</u>	<u>114 240</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>437 398</u></u> \$	<u><u>181 196</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	187 716 \$	108 714 \$
Dépôts à terme (note 4)	850 000	720 000
Créances (note 5)	3 079 770	2 949 740
Frais payés d'avance	<u>10 348</u>	<u>1 684</u>
	4 127 834	3 780 138
Immobilisations (note 6)	<u>323 373</u>	<u>500 614</u>
	<u><u>4 451 207</u></u> \$	<u><u>4 280 752</u></u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt (note 7)	334 327 \$	561 226 \$
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 130 455	2 981 433
Dû au Fonds d'assurance (note 14)	24 027	25 697
Produits reportés (note 9)	<u>525 000</u>	<u>531 200</u>
	4 013 809	4 099 556
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>437 398</u>	<u>181 196</u>
	<u><u>4 451 207</u></u> \$	<u><u>4 280 752</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 10)		
FONDS D'ASSURANCE (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Willie Iserhoff
Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2007

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de meilleures prévisions faites par la direction.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

L'Office examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔTS À TERME

L'Office possède des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 3,65 % à 3,9 % (2006 : 2,25 % à 3,8 %), échéant à différentes dates en juillet 2007.

5. CRÉANCES

	2007	2006
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 017 459 \$	2 947 185 \$
Autres	62 311	2 555
	<u>3 079 770 \$</u>	<u>2 949 740 \$</u>

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

6. IMMOBILISATIONS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	18 416 \$	11 181 \$	7 235 \$
Mobilier et équipement	2 596	343	2 253
Équipement informatique	13 887	3 744	10 143
	<u>34 899</u>	<u>15 268</u>	<u>19 631</u>
Actifs incorporels			
Logiciel informatique	904 650	600 908	303 742
	<u>939 549 \$</u>	<u>616 176 \$</u>	<u>323 373 \$</u>
			<u>500 614 \$</u>

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 9 956 \$.

7. FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 30 juin 2007, l'Office dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ au Fonds de financement garantie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires majoré de 0,3 % lequel représente 4,77 % au 30 juin 2007 (2006 : 4,73 %).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Prestations de la sécurité du revenu	3 048 358 \$	2 915 272 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 404	1 404
Fournisseurs	26 911	21 378
Traitements et avantages sociaux	<u>53 782</u>	<u>43 379</u>
	<u>3 130 455 \$</u>	<u>2 981 433 \$</u>

9. PRODUITS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent la contribution du gouvernement du Québec relative à des dépenses de fonctionnement, lesquelles sont affectées à l'exercice 2007-2008.

10. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour l'entretien de son système informatique jusqu'en février 2008.

L'Office est également engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mars 2010 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2008	147 864 \$
2009	50 003
2010	<u>35 803</u>
	<u>233 670 \$</u>

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 37 805 \$ (2006 : 35 171 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire n° 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office, laquelle a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2007

14. FONDS D'ASSURANCE (suite)

Les résultats, l'excédent cumulé et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2007 sont les suivants :

Résultats et excédent cumulé	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Produits		
Contribution du gouvernement du Québec	198 476 \$	193 010 \$
Contribution des prestataires	198 476	193 010
Intérêts	<u>67 509</u>	<u>38 425</u>
	<u>464 461</u>	<u>424 445</u>
Charges		
Congés de maladie et désastres	299 095	288 561
Frais de banque	<u>90</u>	<u>90</u>
	<u>299 185</u>	<u>288 651</u>
Excédent des produits sur les charges	165 276	135 794
Excédent cumulé au début	<u>415 811</u>	<u>280 017</u>
Excédent cumulé à la fin	<u><u>581 087</u></u> \$	<u><u>415 811</u></u> \$
Bilan		
Actif à court terme		
Encaisse	85 613 \$	86 395 \$
Placements temporaires	1 813 044	1 352 928
Compte à recevoir de l'Office	24 027	25 697
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	<u>24 027</u>	<u>25 697</u>
	<u><u>1 946 711</u></u> \$	<u><u>1 490 717</u></u> \$
Passif		
Congés de maladie à payer	1 365 624 \$	1 074 906 \$
Excédent cumulé	<u><u>581 087</u></u>	<u><u>415 811</u></u>
	<u><u>1 946 711</u></u> \$	<u><u>1 490 717</u></u> \$

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés pour les rendre confirmés à la présentation adoptée en 2007.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Serge Larivière
Directeur général

Régent Brind'Amour
Directeur des services administratifs

Québec, le 31 octobre 2007

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 octobre 2007

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contributions des membres des ordres professionnels	7 107 409 \$	5 468 329 \$
Intérêts	110 031	83 488
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec		2 295
Honoraires du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	<u>25 083</u>	
	<u>7 242 523</u>	<u>5 554 112</u>
CHARGES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	3 012 159	3 228 567
Services de transport et de communication	157 182	149 543
Services professionnels et administratifs	462 308	494 775
Loyers et entretien	303 977	331 322
Fournitures et matériel	66 360	54 329
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	5 869	4 406
Amortissement des immobilisations corporelles	97 529	90 893
Amortissement de l'actif incorporel	<u>79 945</u>	<u>78 747</u>
	4 185 329	4 432 582
Honoraires et remboursements de frais (note 3)	<u>2 901 873</u>	<u>2 250 285</u>
	<u>7 087 202</u>	<u>6 682 867</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	155 321	(1 128 755)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(1 250 858)</u>	<u>(122 103)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(1 095 537) \$</u>	<u>(1 250 858) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	137 106 \$	79 900 \$
Créances	542 845	198 992
Subvention à recevoir pour le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (note 8)	<u>5 000 000</u>	
	5 679 951	<u>278 892</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	181 439	169 263
Actif incorporel (note 5)	<u>253 177</u>	<u>275 002</u>
	<u><u>6 114 567</u></u> \$	<u><u>723 157</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 284 538 \$	339 642 \$
Provision pour vacances (note 6)	300 054	262 342
Avances du Fonds consolidé du revenu (note 7)		700 000
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (note 8)	<u>4 974 917</u>	
	6 559 509	<u>1 301 984</u>
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>650 595</u>	<u>672 031</u>
	7 210 104	1 974 015
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(1 095 537)</u>	<u>(1 250 858)</u>
	<u><u>6 114 567</u></u> \$	<u><u>723 157</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec,
Jean-Paul Dutrisac, président
Christian Reny, directeur des services-conseils à la gestion

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le Code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des contributions des membres des ordres professionnels et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- Le service a été rendu.
- Le montant est déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Office examine la recouvrabilité de ses actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie futurs non actualisés est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, l'Office appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, les chapitres 3862 et 3863 vise à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, date à laquelle l'Office l'adoptera.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Office. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents de comités de discipline des ordres professionnels ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement.

La charge se détaille comme suit :

	2008	2007
Présidents de comités de discipline des ordres professionnels	2 545 719 \$	1 903 746 \$
Administrateurs nommés	356 154	346 539
	<u>2 901 873 \$</u>	<u>2 250 285 \$</u>

Les honoraires et remboursements de frais ainsi que les charges à payer et frais courus incluent un montant de 757 930 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 à titre de travaux réalisés par les présidents de comités de discipline à cette date mais non encore facturés. L'Office a inclus ce montant aux états financiers compte tenu qu'il est maintenant possible d'en faire une estimation raisonnable.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	623 905 \$	(518 267) \$	105 638 \$	122 879 \$
Équipement téléphonique	29 307	(29 307)		
Mobilier	142 224	(118 429)	23 795	21 435
Aménagement des locaux	141 576	(89 570)	52 006	24 949
	<u>937 012 \$</u>	<u>(755 573) \$</u>	<u>181 439 \$</u>	<u>169 263 \$</u>

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 109 705 \$ (2007 : 69 024 \$).

5. ACTIF INCORPOREL

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes informatiques	<u>694 238 \$</u>	<u>(441 061) \$</u>	<u>253 177 \$</u>	<u>275 002 \$</u>

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 46 600 \$ (2007 : 28 400 \$).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'Office au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré inchangé.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 139 909 \$ (2007 : 145 215 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie		Vacances	
	2008	2007	2008	2007
Solde au début	672 031 \$	604 191 \$	262 342 \$	242 838 \$
Charge de l'exercice	147 160	136 283	262 300	254 261
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(168 596)</u>	<u>(68 443)</u>	<u>(224 588)</u>	<u>(234 757)</u>
Solde à la fin	<u>650 595 \$</u>	<u>672 031 \$</u>	<u>300 054 \$</u>	<u>262 342 \$</u>

7. AVANCE DU FONDS CONSOLIDÉ

Le ministre des Finances est autorisé, en vertu du décret 234-2008, à avancer à l'Office des professions du Québec, à même le Fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel et elles viendront à échéance au plus tard le 31 mars 2013.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (FAMMO), créé en vertu du décret 241-2008 du 17 mars 2008, est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. L'Office gère le Fonds jusqu'en 2009-2010. Le financement initial du Fonds est assumé par le versement d'une subvention de 5 millions de dollars par le gouvernement du Québec. Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des frais de gestion ne dépassant pas 4 % du montant initial du fonds sont payés à l'Office.

Évolution du Fonds :

	<u>2008</u>
Montant initial du Fonds	5 000 000 \$
Moins :	
Frais de gestion engagés par l'Office	<u>(25 083)</u>
	<u>4 974 917 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Office correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Office procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jean-Paul Dutrisac
Président

Christian Reny
Directeur des services-conseils à la gestion

Québec, le 9 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et du déficit cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 juin 2008

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. O-5.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Subvention Emploi-Québec	323 241	322 187
Subvention Secrétariat à la Jeunesse	40 361	9 926
Subvention Secrétariat à la Jeunesse (Mentorat)	22 424	
Intérêt sur dépôts bancaires	50 125	46 847
Autres produits	<u>11 500</u>	<u>9 885</u>
	<u>2 447 651</u>	<u>2 388 845</u>
CHARGES (note 5)		
Programmes et développement	1 288 344	1 284 236
Communications	27 836	29 128
Ressources humaines	871 009	861 669
Administration	<u>159 905</u>	<u>152 966</u>
	<u>2 347 094</u>	<u>2 327 999</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	100 557	60 846
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>324 834</u>	<u>263 988</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>425 391</u></u> \$	<u><u>324 834</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 072 \$	28 849 \$
Dépôt à terme rachetable, 4,37 % échéant en juin 2008	400 000	300 000
Créances (note 6)	<u>260 999</u>	<u>174 364</u>
	669 071	503 213
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>39 754</u>	<u>53 069</u>
	<u>708 825 \$</u>	<u>556 282 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	253 721 \$	201 374 \$
Subvention reportée – Secrétariat à la jeunesse	<u>29 713</u>	<u>30 074</u>
	283 434	231 448
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>425 391</u>	<u>324 834</u>
	<u>708 825 \$</u>	<u>556 282 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Alfred Pilon, président-directeur général
Catherine Gosselin, présidente du conseil d'administration

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	100 557 \$	60 846 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>21 557</u>	<u>23 379</u>
	<u>122 114</u>	<u>84 225</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(108 709)	(133 537)
Charges à payer et frais courus	52 347	75 793
Subvention reportée	<u>21 713</u>	<u> </u>
	<u>(34 649)</u>	<u>(57 744)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>87 465</u>	<u>26 481</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(8 242)</u>	<u>(8 448)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79 223	18 033
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>328 849</u>	<u>310 816</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	<u><u>408 072</u></u> \$	<u><u>328 849</u></u> \$
Élément sans incidence sur la trésorerie liée aux activités d'exploitation		
Subvention reportée incluse dans les créances	8 000 \$	30 074 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts (Québec) et de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Subventions reportées

Les subventions dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées sont comptabilisées comme subventions reportées et transférées aux résultats durant l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Charges de programmes

Les charges de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées pour l'exercice et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. NOUVELLE NORME COMPTABLE DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'Office a adopté le chapitre 1506 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée au PCGR qui a été publiée mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a aucune incidence sur la situation financière de l'Office.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Office appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent les mêmes exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Office. Quant au chapitre 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers.

5. CHARGES

	2008	2007
Programmes		
Projets réguliers	830 925 \$	876 943 \$
Allocations de participation - Emploi-Québec	273 241	272 187
Projets spéciaux	100 537	67 037
	<u>1 204 703</u>	<u>1 216 167</u>
Développement		
Mission à l'étranger	23 345	12 841
Frais de déplacement au Québec	32 430	28 976
Développement au Mexique	19 081	10 608
Autres frais	8 785	15 644
	<u>83 641</u>	<u>68 069</u>
	<u>1 288 344</u>	<u>1 284 236</u>
Communications		
Production du matériel de communication	18 170	23 404
Publicité	6 518	2 241
Abonnements et publications	3 148	3 483
	<u>27 836</u>	<u>29 128</u>
Ressources humaines		
Traitements et avantages sociaux	871 009	861 669
Administration		
Loyer	70 080	68 019
Télécommunications	22 761	25 505
Frais de fonctionnement	26 744	23 248
Honoraires professionnels	6 376	616
Poste et messagerie	3 691	3 642
Assurances	7 568	7 494
Frais des conseils d'administration	1 128	1 063
Amortissement des immobilisations corporelles	21 557	23 379
	<u>159 905</u>	<u>152 966</u>
	<u>2 347 094 \$</u>	<u>2 327 999 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. CRÉANCES

	2008	2007
Emploi-Québec	63 241 \$	94 687 \$
Secrétariat à la jeunesse - Sensibilisation	8 000	40 000
Secrétariat à la jeunesse - Mentorat	22 424	
Office franco-québécois pour la jeunesse	32 805	3 664
Office franco-québécois pour la jeunesse (SIQ-OFQJ)	79 725	
Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse	9 913	1 050
Autres	44 891	34 963
	<u>260 999 \$</u>	<u>174 364 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	78 752 \$	78 401 \$	351 \$	1 386 \$
Améliorations locatives	118 081	91 283	26 798	38 606
Matériel informatique	104 121	91 516	12 605	13 077
	<u>300 954 \$</u>	<u>261 200 \$</u>	<u>39 754 \$</u>	<u>53 069 \$</u>

8. MARGE DE CRÉDIT

L'Office dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 septembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs	13 286 \$	18 278 \$
Office franco-québécois pour la jeunesse	41 475	103 843
Société immobilière du Québec (SIQ-OFQJ)	79 725	
Traitements et avantages sociaux	119 235	79 253
	<u>253 721 \$</u>	<u>201 374 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, du dépôt à terme rachetable, des créances ainsi que des charges à payer et frais courus se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou des taux d'intérêt courants du marché.

11. ENGAGEMENTS**Contributions à verser**

Au 31 mars 2008, l'Office a accepté de verser des contributions de 231 700 \$ (2007 : 98 700 \$) pour des projets réguliers qui se réaliseront au cours de l'exercice 2009.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. ENGAGEMENTS (suite)**Contrats de location**

L'Office est engagé par des baux à long terme échéant en septembre 2011 pour des locaux administratifs à Québec et jusqu'au 31 août 2008 à Montréal. Le loyer de Montréal est refacturé à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (« OFQJ »).

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	Québec	Montréal
2009	73 000 \$	51 000 \$
2010	75 400	
2011	39 000	
	<u>187 400 \$</u>	<u>51 000 \$</u>

Contributions à recevoir

Conformément au Protocole d'entente 2007-2010 signé entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) et l'Office, les contributions financières à recevoir pour les exercices suivants se détaillent comme suit :

2009	325 000 \$
2010	<u>325 000</u>
	<u>650 000 \$</u>

Conformément à la convention de subvention signée entre le Conseil exécutif (Secrétariat à la jeunesse) et l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (« OQWBJ »), les contributions financières attribuées à l'Office pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 pour le programme Synergie Entreprise, volet sensibilisation à la culture entrepreneuriale s'élèvent à 40 000 \$.

Ces contributions financières seront comptabilisées au moment où elles deviendront exigibles.

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Encaisse	8 072 \$	28 849 \$
Dépôt à terme	<u>400 000</u>	<u>300 000</u>
	<u>408 072 \$</u>	<u>328 849 \$</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu d'une entente de partage avec l'OFQJ et l'OQWBJ, l'Office a refacturé les charges suivantes :

	2008			2007
	OFQJ	OQWBJ	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	90 954 \$	24 877 \$	115 831 \$	
Frais de représentation et déplacements	2 004	548	2 552	
Frais d'administration	1 943	532	2 475	
Autres				<u>4 444 \$</u>
	<u>94 901 \$</u>	<u>25 957 \$</u>	<u>120 858 \$</u>	<u>4 444 \$</u>

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Ces montants ont été imputés en réduction des charges correspondantes présentées à l'état des résultats. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. De plus au cours de l'exercice, l'Office a payé pour ces deux organismes certains frais totalisant 16 015 \$ (2007 : 2 483 \$). La totalité de ces frais ont fait l'objet d'une refacturation auprès des deux organismes.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE- RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de l'Office pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE-RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 27 634 \$ (2007 : 27 927 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 18 404 \$ (2007 : 20 675 \$).

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alfred Pilon
Président-directeur général

Québec, le 16 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2008

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
COÛT DES PROGRAMMES (note 4)		
Services médicaux (note 17)	3 810 522	3 571 571
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 5 et 17)	2 864 694	2 638 305
Services hospitaliers (note 6)	167 021	151 849
Aides techniques	129 192	127 667
Services dentaires (note 17)	114 998	103 821
Services d'aide domestique	51 809	45 715
Services optométriques (note 17)	40 138	35 604
Autres (note 7)	<u>13 041</u>	<u>10 230</u>
	7 191 415	6 684 762
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	<u>7 448</u>	<u>7 251</u>
	7 183 967	6 677 511
Frais d'administration (note 8)	<u>135 063</u>	<u>137 357</u>
	<u><u>7 319 030</u></u>	<u><u>6 814 868</u></u>
 SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 952 185	3 706 630
Fonds de l'assurance médicaments	2 895 823	2 672 243
Gouvernement du Québec	337 472	309 521
Commission de la santé et de la sécurité du travail	87 821	85 067
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 6)	36 839	32 923
Autres sources	<u>8 890</u>	<u>8 484</u>
	<u><u>7 319 030</u></u>	<u><u>6 814 868</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme (note 9)		
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	86 875	234 702
Fonds de l'assurance médicaments	260 747	136 304
Frais à récupérer (note 10)	193 188	137 139
Autres créances	<u>23 469</u>	<u>16 369</u>
	564 279	524 514
Immobilisations corporelles (note 11)	28 230	24 377
Actifs incorporels (note 12)	<u>70 153</u>	<u>41 790</u>
	<u>662 662</u>	<u>590 681</u>
PASSIF		
À court terme (note 9)		
Effets bancaires en circulation	21 750	32 576
Services à payer	545 021	492 513
Autres charges à payer et frais courus	40 972	27 379
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 13)	<u>26 202</u>	<u>7 192</u>
	633 945	559 660
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	<u>28 717</u>	<u>31 021</u>
	<u>662 662</u>	<u>590 681</u>
ENGAGEMENTS (note 16)		
ÉVENTUALITÉS (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
 Marc Giroux, président-directeur général
 Jacques L'Espérance, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes de 65 ans ou plus;
- aux prestataires d'une aide financière de dernier recours;
- aux adhérents : toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation du coût des programmes et des sources de financement au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des actifs incorporels, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Développements informatiques	5 ans
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	10 ans
Logiciels	3 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Régie appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – information à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, date à laquelle la Régie l'adoptera.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences sur les résultats de la Régie au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2008	2007
Régime d'assurance maladie	3 956 739	3 712 267
Régime public d'assurance médicaments (note 5)	2 861 981	2 635 656
Autres	365 247	329 588
	<u>7 183 967</u>	<u>6 677 511</u>

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

5. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2008	2007
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes de 65 ans ou plus	1 650 647	1 509 623
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	629 485	580 492
Adhérents	581 849	545 541
	2 861 981	2 635 656
Personnes admissibles à des programmes particuliers	2 713	2 649
	2 864 694	2 638 305

6. SERVICES HOSPITALIERS

	2008	2007
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	130 182	118 926
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	36 839	32 923
	167 021	151 849

7. AUTRES

	2008	2007
Bourses de recherche	12 610	9 352
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	431	878
	13 041	10 230

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	86 955	91 937
Amortissement des immobilisations corporelles	4 935	5 210
Amortissement des actifs incorporels	9 109	9 781
Locaux, équipement et ameublement	11 756	15 028
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	7 550	7 099
Réseau de communication interactive	3 102	4 359
Services professionnels et autres	9 557	2 114
Fournitures et approvisionnements	1 938	1 684
Intérêts et frais financiers	161	145
	135 063	137 357

Une portion des frais d'administration de 33,8 M\$ (2007 : 36,6 M\$) est assumée par le Fonds de l'assurance médicaments.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2008	2007
Gouvernement du Québec	139 554	80 436
Commission de la santé et de la sécurité du travail	43 562	45 948
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	10 072	10 755
	<u>193 188</u>	<u>137 139</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	10 738	6 799	7 100
Rénovations de l'immeuble	18 554	4 541	14 013	11 184
Améliorations locatives	2 466	2 166	300	263
Ameublement et équipement de bureau	2 850	2 137	713	1 051
Matériel informatique et bureautique	20 412	15 007	5 405	3 779
	<u>62 819</u>	<u>34 589</u>	<u>28 230</u>	<u>24 377</u>

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 8,8 M\$ (2007 : 5,8 M\$).

12. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développements informatiques	61 587	31 377	30 210	25 441
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	38 534	807	37 727	15 375
Logiciels	6 524	4 308	2 216	974
	<u>106 645</u>	<u>36 492</u>	<u>70 153</u>	<u>41 790</u>

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 37,5 M\$ (2007 : 32,7 M\$).

13. EMPRUNT SUR BILLET DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Emprunt sur billet, d'un maximum de 131 M\$, à taux fixe de 3,5 % échéant le 25 septembre 2008	26 202	7 192
Flux de trésorerie		
Intérêts versés	335	

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré inchangé.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 3,8 M\$ (2007 : 3,9 M\$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4,3 M\$ (2007 : 4,1 M\$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes « Services médicaux », « Services dentaires » et « Services optométriques ». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008	2007
Solde au début	31 021	29 272
(Diminution) augmentation nette due à des arrivées et des départs d'employés	(2 295)	1 250
Dépenses	7 906	8 966
Utilisation	(7 915)	(8 467)
Solde à la fin	28 717	31 021

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2009	44 711
2010	15 949
2011	13 932
2012	12 581
2013	7 016
2014	2 340
	96 529

17. ÉVENTUALITÉS**Services médicaux, dentaires, optométriques, médicaments et services pharmaceutiques**

Les ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient une enveloppe budgétaire annuelle globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent, qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et, qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

Concernant les ententes avec les fédérations représentant les médecins omnipraticiens ou les médecins spécialistes, ainsi que l'association regroupant les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, la compilation finale des coûts réels, par rapport à ceux prévus aux ententes pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, ne pourra être terminée qu'à l'automne 2008. En conséquence, la Régie ne peut évaluer s'il y aura non-atteinte ou dépassement des enveloppes budgétaires allouées pour cette période.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Marc Giroux

Le directeur du budget et des ressources financières,
Daniel Cloutier, CA

Québec, le 23 mai 2008

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2008 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 23 mai 2008

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement (note 8)	9 209 834 \$	8 672 201 \$
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles (note 7)	153 159	68 776
Revenus d'intérêts	68 857	98 120
Droits et autres	<u>13 513</u>	<u>8 496</u>
	<u>9 445 363</u>	<u>8 847 593</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	7 270 929	6 518 255
Services professionnels et administratifs	202 796	248 320
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	1 273 954	1 138 071
Autres charges de fonctionnement	875 097	696 366
Amortissement des immobilisations corporelles	164 706	68 776
Amortissement des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition	72 121	72 121
Intérêts sur la dette à long terme		42 659
Remboursement de frais – audience		<u>5 157</u>
	<u>9 859 603</u>	<u>8 789 725</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	(414 240)	57 868
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>711 366</u>	<u>653 498</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>297 126</u></u> \$	<u><u>711 366</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 893 915 \$	2 480 322 \$
Créances (note 8)	5 430	82 382
Frais payés d'avance	<u>54 349</u>	<u>56 053</u>
	1 953 694	2 618 757
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>975 852</u>	<u>641 134</u>
	<u>2 929 546 \$</u>	<u>3 259 891 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 5)	1 570 558 \$	1 782 160 \$
Provision court terme pour congés de maladie (note 6)	<u>84 165</u>	<u>70 063</u>
	1 654 723	1 852 223
Provision long terme pour congés de maladie (note 6)	206 574	194 278
Apport reporté – immobilisations corporelles (note 7)	<u>771 123</u>	<u>502 024</u>
	2 632 420	2 548 525
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>297 126</u>	<u>711 366</u>
	<u>2 929 546 \$</u>	<u>3 259 891 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean-Paul Théorêt, président

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – redevances – rémunération et fonctionnement	9 283 322 \$	8 603 782 \$
Rentrées de fonds – redevances immobilisations corporelles	423 000	150 000
Rentrées de fonds – droits et autres revenus	8 602	16 675
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(7 540 832)	(6 375 370)
Sorties de fonds – fonctionnement	(2 265 444)	(2 000 501)
Intérêts reçus	71 672	97 305
Intérêts versés	<u> </u>	<u>(42 659)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(19 680)</u>	<u>449 232</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(572 287)	(158 542)
Revenus – disposition d'immobilisations corporelles	<u>5 560</u>	<u> </u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(566 727)</u>	<u>(158 542)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u> </u>	<u>(593 495)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(586 407)	(302 805)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 480 322</u>	<u>2 783 127</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 893 915 \$</u></u>	<u><u>2 480 322 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers, des carburants et combustibles et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasiner.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La Régie utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – comptabilité aux fins de la préparation de ses états financiers par la direction. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Régie exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions reliées aux traitements et avantages sociaux. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

▪ Systèmes et équipement informatiques	3 ans
▪ Mobilier et équipement	5 ans
▪ Améliorations locatives acquises en vertu de contrat de location-acquisition	12 à 15 ans
▪ Améliorations locatives - ajouts	5 à 10 ans

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des apports

Les apports correspondant aux acquisitions en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des acquisitions en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Régie sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

La Régie a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et a désigné de façon irrévocable les créances à court terme de même que les charges à payer et frais courus.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus dans les revenus d'intérêts.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Résultat étendu

La Régie n'a classé aucun instrument financier comme actifs disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'insuffisance des revenus sur les charges.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 1^{er} avril 2007, la Régie a appliqué, de façon anticipée, les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 « Résultat étendu », 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Pour la Régie, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Régie, lesquels sont divulgués à la note 2.

De plus, aucun contrat en vigueur au cours de l'exercice financier ne contient de dérivés incorporés.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	702 149 \$	526 904 \$	175 245 \$	151 692 \$
Mobilier et équipement	436 567	323 827	112 740	24 942
Améliorations locatives – ajouts	565 825	168 737	397 088	101 600
	1 704 541	1 019 468	685 073	278 234
Améliorations locatives acquises en vertu de contrats de location-acquisition	1 029 352	738 573	290 779	362 900
	2 733 893 \$	1 758 041 \$	975 852 \$	641 134 \$

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	385 385 \$	300 686 \$
Traitements et avantages sociaux	632 681	950 643
Provision pour vacances	552 492	530 831
	<u>1 570 558 \$</u>	<u>1 782 160 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Provision pour congés de maladie**

	2008	2007
Solde au début	264 341 \$	265 444 \$
Charge de l'exercice	186 661	149 728
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(160 263)</u>	<u>(150 831)</u>
Solde à la fin	290 739	264 341
Provision court terme	<u>(84 165)</u>	<u>(70 063)</u>
Provision long terme	<u>206 574 \$</u>	<u>194 278 \$</u>

Régimes de retraite

Les régisseurs et le personnel de la Régie participent au régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de la cotisation de la Régie pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale admissible et ceux du RRAS et du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice, sous le poste « Traitements et avantages sociaux », s'élèvent à 349 823 \$ (2007 : 294 590 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à titre d'employeur.

7. APPORT REPORTÉ – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés – immobilisations corporelles représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les acquisitions en immobilisations corporelles prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	2008	2007
Solde au début	502 024 \$	420 800 \$
Redevances – immobilisations corporelles	<u>423 000</u>	<u>150 000</u>
	925 024	570 800
Virement de l'apport reporté de l'exercice	<u>(153 159)</u>	<u>(68 776)</u>
Ajustement – disposition d'immobilisations corporelles	<u>(742)</u>	<u></u>
	<u>(153 901)</u>	<u>(68 776)</u>
Solde à la fin	<u>771 123 \$</u>	<u>502 024 \$</u>

Les immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des acquisitions en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations corporelles.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, la Régie a perçu des redevances auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution de 3 069 970 \$ (2007 : 5 907 789 \$) et de transport de 3 178 116 \$ (2007 : 1 118 582 \$ dont un montant de 73 490 \$ est inclus dans les créances au 31 mars 2007). La Régie est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

INFORMATION SECTORIELLE

Les revenus de la Régie pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 sont composés principalement de redevances provenant du transporteur d'électricité, des distributeurs d'électricité dont Hydro-Québec dans ses activités de distribution, des distributeurs de gaz naturel ainsi que des distributeurs de produits pétroliers dépassant le seuil de cent millions de litres, et ce, en conformité avec le Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie (décret no 736-2004, réf. art. 112 de la loi). Tel que le prévoit ce règlement, par forme d'énergie, l'excédent (déficit) cumulé vérifié au 31 mars 2008 sera pris en considération dans le calcul du taux applicable et des montants de redevance payable par les distributeurs visés pour 2008-2009, réduisant (ou augmentant) par le fait même les redevances payables à la Régie pour ce même exercice financier.

Les prévisions budgétaires de la Régie, déposées au gouvernement le 31 janvier 2007 pour l'exercice financier 2007-2008 en conformité avec l'article 106 de la loi et le décret connexe (no 832-2004), incluent des prévisions de dépenses associées à la nouvelle forme d'énergie « carburants et combustibles » visée par la loi et ont été approuvées par le décret no 549-2007 du 27 juin 2007.

Les charges de la Régie présentées dans l'information sectorielle sous la nouvelle forme d'énergie « carburants et combustibles » à compter de 2007-2008 concernent les activités connexes de la Régie reliées aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie mentionnées aux chapitres VI.2 (Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies) et VI.3 (Financement des actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques) ainsi qu'au Règlement sur la quote-part annuelle payable à l'Agence de l'efficacité énergétique et au Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert. Les montants de quote-part annuelle et de redevance au Fonds vert sont payables par les distributeurs visés par la Loi.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

INFORMATION SECTORIELLE

	2008					
	Électricité distri- bution	Électricité transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Carburants et combus- tibles	Total
REVENUS						
Redevances rémunération et fonctionnement	2 944 412 \$	3 056 616 \$	2 752 494 \$	456 312 \$		9 209 834 \$
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles	61 880	48 835	35 428	7 016		153 159
Revenus d'intérêts	27 818	21 958	15 927	3 154		68 857
Droits et autres	8 250	2 618	1 913	732		13 513
	<u>3 042 360</u>	<u>3 130 027</u>	<u>2 805 762</u>	<u>467 214</u>		<u>9 445 363</u>
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	2 734 871	2 146 420	1 568 179	310 340	511 119 \$	7 270 929
Services professionnels	122 473	48 409	24 306	2 765	4 843	202 796
Loyer auprès de la Société Immobilière du Québec	478 625	377 727	274 028	54 270	89 304	1 273 954
Autres charges de fonc- tionnement	334 801	239 013	191 424	41 590	68 269	875 097
Amortissement des immo- bilisations corporelles	61 880	48 835	35 428	7 016	11 547	164 706
Amortissement des immo- bilisations corporelles acquises en vertu de location-acquisition	27 096	21 384	15 513	3 072	5 056	72 121
	<u>3 759 746</u>	<u>2 881 788</u>	<u>2 108 878</u>	<u>419 053</u>	<u>690 138</u>	<u>9 859 603</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	(717 386)	248 239	696 884	48 161	(690 138)	(414 240)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	<u>1 578 788</u>	<u>(38 016)</u>	<u>(902 094)</u>	<u>72 688</u>		<u>711 366</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	<u>861 402 \$</u>	<u>210 223 \$</u>	<u>(205 210) \$</u>	<u>120 849 \$</u>	<u>(690 138) \$</u>	<u>297 126 \$</u>

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

INFORMATION SECTORIELLE

	2007				
	Électricité distribution	transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances – rémunération et fonctionnement	5 964 792 \$	1 085 582 \$	1 533 254 \$	88 573 \$	8 672 201 \$
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles	28 886	16 506	19 257	4 127	68 776
Revenus d'intérêts	41 269	23 882	27 591	5 378	98 120
Droits et autres	5 349	1 318	1 257	572	8 496
	<u>6 040 296</u>	<u>1 127 288</u>	<u>1 581 359</u>	<u>98 650</u>	<u>8 847 593</u>
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	2 741 478	1 586 613	1 832 787	357 377	6 518 255
Services professionnels	128 674	33 822	39 541	46 283	248 320
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	478 673	277 006	320 026	62 366	1 138 071
Autres charges de fonctionnement	291 327	167 604	193 539	43 896	696 366
Amortissement des immobilisations corporelles	28 927	16 740	19 340	3 769	68 776
Amortissement des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition	30 334	17 554	20 280	3 953	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	17 942	10 383	11 996	2 338	42 659
Remboursement de frais – audience				5 157	5 157
	<u>3 717 355</u>	<u>2 109 722</u>	<u>2 437 509</u>	<u>525 139</u>	<u>8 789 725</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DÉS REVENUS SUR LES CHARGES	2 322 941	(982 434)	(856 150)	(426 489)	57 868
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(744 153)</u>	<u>944 418</u>	<u>(45 944)</u>	<u>499 177</u>	<u>653 498</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	<u>1 578 788 \$</u>	<u>(38 016) \$</u>	<u>(902 094) \$</u>	<u>72 688 \$</u>	<u>711 366 \$</u>

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Paul Théorêt
Président

Montréal, le 11 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juin 2008

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

(L.R.Q., c. R-7)

FONDS D'EXPLOITATION**RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	19 936	19 098
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 581	4 569
Loyers	1 648	1 690
Publicité	432	476
Stationnements	2 720	2 374
Souvenirs	642	594
Redevances des concessionnaires	1 766	1 001
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 613	1 689
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 963	3 824
Travaux et services facturés à des tiers	2 265	2 104
Autres produits	305	177
	<u>39 871</u>	<u>37 596</u>
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	9 483	8 896
Employés à l'événement	2 912	2 661
Charges sociales	1 963	1 936
Cotisations au régime de retraite	536	490
Coûts de cessation d'emploi	153	105
Contrats de services	5 863	6 072
Matériaux et location d'équipement	1 740	1 762
Produits aux fins de revente	328	287
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 220	3 186
Autre	5 269	4 995
Taxe d'eau et de services, et assurances	1 365	2 254
Honoraires professionnels	1 884	2 152
Commissions, cachets et droits	364	319
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	173	131
Intérêts sur la dette à long terme	54	209
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	309	363
Publicité	818	890
Créances douteuses	186	384
Autres charges	356	314
Amortissement des immobilisations	4 692	4 081
Amortissement d'une subvention reportée	(2 498)	(1 794)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	1 600	
	<u>40 770</u>	<u>39 693</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	<u>(899)</u>	<u>(2 097)</u>
Autres éléments		
Règlement de réclamations à la suite de l'incident du 18 janvier 1999 (note 16)	8 000	
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	(423)	(375)
	<u>7 577</u>	<u>(375)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>6 678</u>	<u>(2 472)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
 SURPLUS RÉSERVÉS
 SURPLUS D'OPÉRATIONS
 de l'exercice terminé le 31 octobre 2007
 (en milliers de dollars)

	2007	
	Réservés	
	Développe- ment de nouveaux projets et marchés	Projet - nouvelle toiture
SURPLUS AU DÉBUT		1 678
Virement aux surplus d'opérations		(854)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		
Solde disponible pour investissement		824
Surplus au début	114	
Immobilisations		
Virement aux surplus d'opérations	(38)	
Solde non amorti	76	
SURPLUS À LA FIN	76	824

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2007				2006	
Réservés					
Bassin nage synchronisée	Signalisation et mosaïculture	Total	Opérations	Total	Total
600	371	2 649	5 150	7 799	10 233
(30)	(37)	(921)	921		
			6 678	6 678	(2 472)
570	334	1 728	12 749	14 477	7 761
		114		114	152
		(38)	38		
		76	38	114	152
570	334	1 804	12 787	14 591	7 913

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****BILAN**

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Encaisse	2 623	561
Acceptations bancaires, 4,57 % à 4,65 % (4,3 % à 4,34 % en 2006), échéant à différentes dates jusqu'en février 2008	16 852	3 989
Débiteurs	1 653	2 874
Stock	1 061	1 061
Frais payés d'avance	263	462
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 7)	6 408	
Immobilisations (note 8)	<u>53 489</u>	<u>50 144</u>
	<u>82 349</u>	<u>59 091</u>
 PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 984	10 043
Dû au fonds de construction	13 003	12
Subventions reportées (notes 5 et 10)	44 771	37 373
Dette à long terme (note 11)		<u>3 750</u>
	<u>67 758</u>	<u>51 178</u>
 SURPLUS		
Surplus réservés	1 804	2 763
Surplus d'opérations	<u>12 787</u>	<u>5 150</u>
	<u>14 591</u>	<u>7 913</u>
	<u>82 349</u>	<u>59 091</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Maya Raic, administrateur
Giuseppe Di Battista, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS D'EXPLOITATION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 678	(2 472)
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations	(22)	
Amortissement des immobilisations	4 692	4 081
Amortissement d'une subvention reportée	(2 498)	(1 794)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	1 600	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 6)	<u>22 898</u>	<u>19 738</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>33 348</u>	<u>19 553</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	(12 863)	(3 989)
Papiers commerciaux adossés à des actifs	(8 008)	
Immobilisations	(6 687)	(11 633)
Cession d'immobilisations	<u>22</u>	<u></u>
Sorties nettes de fonds	<u>(27 536)</u>	<u>(15 622)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt et sorties nettes de fonds	<u>(3 750)</u>	<u>(3 750)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	2 062	181
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>561</u>	<u>380</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>2 623</u></u>	<u><u>561</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****BILAN**

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 12)	1 477 370	1 476 950
Frais à être pris en charge par le Fonds spécial olympique (note 13)	116 457	116 457
Contributions totales reçues (note 14)	<u>(1 593 811)</u> 16	<u>(1 591 388)</u> 2 019
Autres éléments d'actif		
Avances au fonds d'exploitation	13 003	12
Encaisse	<u>6</u>	<u>5</u>
	<u>13 025</u>	<u>2 036</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 11)		2 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>25</u> 25	<u>36</u> 2 036
SURPLUS		
Surplus d'opérations (note 16)	<u>13 000</u>	<u> </u>
	<u>13 025</u>	<u>2 036</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
 Maya Raic, administrateur
 Giuseppe Di Battista, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**FONDS DE CONSTRUCTION****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	<u>(422)</u>	<u>(590)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	2 423	50 587
Remboursements d'emprunts à long terme	<u>(2 000)</u>	<u>(50 000)</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>423</u>	<u>587</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	1	(3)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>5</u>	<u>8</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>6</u></u>	<u><u>5</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal (note 3).

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} novembre 2006, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Régie a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la Régie réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des surplus à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Régie qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;
- Les débiteurs ainsi que les avances au fonds d'exploitation sont classés comme prêts et créances. Ils sont enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial correspond à sa juste valeur. Les évaluations subséquentes des débiteurs sont enregistrées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;
- Les acceptations bancaires et les papiers commerciaux adossés à des actifs sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que le dû au fonds de construction sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

3. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

Le 4 décembre 2007, la Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique a été sanctionnée. Cette loi met fin au versement d'une partie de l'impôt sur le tabac en faveur du Fonds spécial olympique prévu à la Loi concernant l'impôt sur le tabac et modifie la Loi sur la Régie des installations olympiques afin de permettre de différer la cession des installations olympiques à la Ville de Montréal à une date déterminée par le gouvernement.

4. RÈGLES COMPTABLES

(a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucun frais n'est imputé au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

4. RÈGLES COMPTABLES (suite)

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie à la taxe foncière imposée par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins d'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et sur la période qui suivent :

Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,67 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

- (b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écarteraient sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 12).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2007	2006
Débiteurs	1 221	(19)
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		10 000
Stock		(19)
Frais payés d'avance	199	2
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 409)	(1 180)
Dû au fonds de construction	12 991	12
Subventions reportées	9 896	10 942
	<u>22 898</u>	<u>19 738</u>

7. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 octobre 2007, la Régie détient 8 008 243 \$ en papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) non bancaires (avant la comptabilisation de la perte de valeur). De cette somme, 3 000 000 \$ ont été investis dans Whitehall Trust (série A), 2 000 000 \$, dans Silverstone Trust (série A), et 3 008 243 \$, dans Planet Trust (série A). Ces placements arrivaient à échéance respectivement le 5 septembre 2007, le 4 septembre 2007 et le 15 octobre 2007 mais aucun règlement n'a été effectué. Au moment où la Régie a fait l'acquisition de ces placements, les PCAA non bancaires étaient cotés R-1 (élevé) par DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote de crédit pour le papier commercial.

DBRS a placé un certain nombre de PCAA « sous examen avec conséquences indéterminées » à la suite de l'annonce du 16 août 2007; selon laquelle un groupe formé de banques, de bailleurs de fonds et d'investisseurs importants avait conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant les PCAA (la « Proposition de Montréal »). Aux termes de cette proposition, les PCAA visés seraient convertis en obligations à taux variable (« OTV ») dont les échéances ne seraient pas antérieures à celles des actifs sous-jacents.

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (le « Comité ») formé des principaux investisseurs qui avaient signé l'entente de la Proposition de Montréal a été créé. Le Comité a par la suite retenu les services de conseillers juridiques du cabinet Goodmans et de conseillers financiers de la firme JP Morgan Chase pour la supervision du processus de restructuration envisagé. Le 16 octobre 2007, le président du Comité a proposé la restructuration d'un des 22 fonds multicédants touchés par la crise, ainsi que le prolongement de l'accord de moratoire jusqu'au 14 décembre 2007, date qui a ensuite été reportée au 31 janvier 2008.

La Proposition de Montréal a été cotée la dernière fois sur un marché actif aux environs du 13 août 2007; il n'existe actuellement aucun marché actif sur les titres des PCAA assujettis à la Proposition de Montréal. En outre, rien ne peut garantir l'aboutissement de la Proposition de Montréal. Par conséquent, l'estimation du montant et de l'occurrence des flux de trésorerie rattachés à la Proposition de Montréal est très incertaine. La Régie estime la juste valeur de la Proposition de Montréal en appliquant un facteur de perte de l'ordre de 20 % sur les placements. En conséquence, la Régie a constaté au cours de l'exercice une perte de valeur totalisant 1 600 000 \$ en relation aux PCAA détenus.

Étant donné que la juste valeur de la Proposition de Montréal est déterminée selon l'évaluation effectuée par la Régie de la conjoncture du marché au 31 octobre 2007, la juste valeur présentée pourrait varier sensiblement au cours des périodes ultérieures. De plus, les estimations de la juste valeur sont fonction de la probabilité, de la nature et du moment de la restructuration future en vertu des modalités de la Proposition de Montréal.

Conséquemment, la Régie ne peut utiliser ces sommes dans le cours normal de ses activités.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 octobre 2007
 (en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	14 429	13 269	1 160
Structure et aménagements spécifiques	91 918	42 904	49 014
Aménagements locatifs	9 035	5 833	3 202
Matériel roulant	1 723	1 610	113
	<u>117 105</u>	<u>63 616</u>	<u>53 489</u>

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	15 172	13 782	1 390
Structure et aménagements spécifiques	87 579	38 962	48 617
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 753	1 616	137
	<u>110 168</u>	<u>60 024</u>	<u>50 144</u>

Au cours de l'exercice, la Régie a acquis des immobilisations pour un montant de 1 349 600 \$ (2 304 838 \$ en 2006) pour lesquelles la contrepartie est présentée dans les créditeurs.

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 10 000 000 \$, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2008.

10. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2007	2006
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	368	366
Montant encaissé au cours de l'exercice	<u>19 752</u>	<u>19 100</u>
	20 120	19 466
Montant constaté à titre de produits	<u>19 936</u>	<u>19 098</u>
Solde à la fin	<u>184</u>	<u>368</u>
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	37 005	27 859
Montant encaissé au cours de l'exercice	<u>10 080</u>	<u>10 940</u>
	47 085	38 799
Amortissement de l'exercice	<u>(2 498)</u>	<u>(1 794)</u>
Solde à la fin	<u>44 587</u>	<u>37 005</u>
	<u>44 771</u>	<u>37 373</u>

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %		3 750
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,33 %		1 000
4,33 %		1 000
		2 000

12. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2007	2006
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 069	1 204 660
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	350	409
Solde à la fin	1 205 419	1 205 069
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 579	1 221 229
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 467	50 397
	133 271	133 201
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 477 370	1 476 950

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 271 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 467 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 4).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, comme mentionné à la note 4.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

13. FRAIS À ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	<u>96 971</u>	<u>96 971</u>
	<u>116 457</u>	<u>116 457</u>

14. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Fonds spécial olympique	1 331 800	1 329 377
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	<u>70 649</u>	<u>70 649</u>
	<u>1 593 811</u>	<u>1 591 388</u>

15. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des acceptations bancaires, des débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

16. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2007, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 1 350 000 \$ (22 000 000 \$ en 2006).

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

À la suite de l'incident du 18 janvier 1999, la Régie a obtenu un règlement de 21 000 000 \$, dont 8 000 000 \$ ont été imputés au fonds d'exploitation relativement au manque à gagner et 13 000 000 \$, au fonds de construction.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2007 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 4. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 17 décembre 2007

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. I-3)

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations au Régime	9 405 377	8 944 361
Moins : créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 6)	11 615	7 000
	9 393 762	8 937 361
Revenus de placement – net (note 7)	373 191	4 118 176
Autres	2 014	1 876
	9 768 967	13 057 413
CHARGES		
Rentes et prestations		
Rentes de retraite	6 489 624	6 056 265
Rentes de conjoint survivant	1 495 629	1 440 462
Rentes d'invalidité	731 579	720 877
Rentes d'orphelin	16 291	16 408
Rentes d'enfant de cotisant invalide	9 863	9 887
Prestations de décès	97 424	90 581
	8 840 410	8 334 480
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 649	2 951
	8 843 059	8 337 431
Frais d'administration (note 8)	96 752	97 876
	8 939 811	8 435 307
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	829 156	4 622 106
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	33 594 736	28 972 630
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	34 423 892	33 594 736

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC****BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	138	1 988
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	34 110 822	33 628 733
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	507 292	566 896
Débiteurs	26 055	5 766
Immobilisations (note 10)	<u>30 547</u>	<u>34 724</u>
	<u>34 674 854</u>	<u>34 238 107</u>
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse (note 11)	56 402	51 977
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)		448 517
Créditeurs	170 543	118 562
Dû à un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	764	1 398
Provision pour congés de maladie , vacances et autres (note 14)	<u>23 253</u>	<u>22 917</u>
	250 962	643 371
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	<u>34 423 892</u>	<u>33 594 736</u>
	<u>34 674 854</u>	<u>34 238 107</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 André Trudeau, président-directeur général
 Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	829 156	4 622 106
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dépôts à participation	1 914 926	(1 720 286)
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(1)	155
Amortissement des immobilisations	9 511	9 023
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	2 077	1 969
	<u>2 755 669</u>	<u>2 912 967</u>
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>88 250</u>	<u>(54 037)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>2 843 919</u>	<u>2 858 930</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations	1	1
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	<u>(7 411)</u>	<u>(11 087)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(7 410)</u>	<u>(11 086)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Sorties de fonds nettes relatives à l'acquisition de dépôts à participation et aux activités de placement	<u>(1 992 000)</u>	<u>(2 710 007)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	844 509	137 837
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>(500 494)</u>	<u>(638 331)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	<u>344 015</u>	<u>(500 494)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Droits	6 688	6 371
Tutelle et liquidation	594	1 009
Autres	<u>63</u>	<u>173</u>
	7 345	7 553
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 5)	<u>253</u>	<u>1 287</u>
	<u>7 598</u>	<u>8 840</u>
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	4 820	4 316
Courrier et communications	71	127
Frais de déplacement	63	56
Services professionnels et techniques	680	447
Entretien et location d'immeubles	327	247
Entretien et location informatiques	149	104
Fournitures	30	30
Autres	11	11
Créances irrécouvrables	2	(14)
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	209	181
Amortissement des immobilisations du fonds	65	74
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	<u>583</u>	<u>877</u>
	<u>7 010</u>	<u>6 456</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	588	2 384
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	<u>10 968</u>	<u>8 584</u>
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>11 556</u>	<u>10 968</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	12 239	10 254
Débiteurs	17	42
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		1 398
Immobilisations (note 10)	<u>362</u>	<u>160</u>
	<u><u>12 618</u></u>	<u><u>11 854</u></u>
 PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	138	
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	<u>924</u>	<u>886</u>
	1 062	886
 SOLDE DU FONDS	<u>11 556</u>	<u>10 968</u>
	<u><u>12 618</u></u>	<u><u>11 854</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 André Trudeau, président-directeur général
 Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	588	2 384
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	<u>65</u>	<u>74</u>
	653	2 458
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>1 599</u>	<u>(1 389)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>2 252</u>	<u>1 069</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(267)</u>	<u>(73)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 985	996
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>10 254</u>	<u>9 258</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	<u>12 239</u>	<u>10 254</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS****ÉTAT DES RÉSULTATS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	32 158	30 125
Autres revenus	<u>5</u>	<u>9</u>
	<u>32 163</u>	<u>30 134</u>
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	16 845	15 825
Courrier et communications	1 780	1 928
Frais de déplacement	218	209
Services professionnels et techniques	4 077	4 322
Entretien et location d'immeubles	1 533	1 443
Entretien et location informatiques	1 161	933
Fournitures	150	144
Autres	48	34
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	153	173
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du		
Régime de rentes du Québec	1 868	1 788
Amortissement des immobilisations du fonds	<u>3 850</u>	<u>2 935</u>
	<u>31 683</u>	<u>29 734</u>
Frais financiers		
Intérêts sur billet à payer à court terme		180
Intérêts sur billets à payer à long terme	480	192
Autres frais d'intérêts		<u>28</u>
	<u>480</u>	<u>400</u>
	<u>32 163</u>	<u>30 134</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u> </u></u>	<u><u> </u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS****BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À recevoir du gouvernement du Québec		3 840
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	764	
Immobilisations (note 10)	<u>10 134</u>	<u>12 401</u>
	<u>10 898</u>	<u>16 241</u>
 PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		1 988
Frais courus	126	104
Dû au gouvernement du Québec	351	
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	1 407	1 271
Billets à payer (note 12)	<u>9 014</u>	<u>12 878</u>
	<u>10 898</u>	<u>16 241</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 André Trudeau, président-directeur général
 Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS****FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges		
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	3 850	2 935
	<u>3 850</u>	<u>2 935</u>
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	<u>1 597</u>	<u>(797)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>5 447</u>	<u>2 138</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1 583)</u>	<u>(3 553)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rentrées de fonds provenant des billets à payer		3 557
Remboursement des billets à payer	<u>(3 864)</u>	<u>(2 142)</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>(3 864)</u>	<u>1 415</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u> </u>	<u> </u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN (note 15)	<u> </u>	<u> </u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par le Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle veille à l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) et de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Elle verse le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants prévu par la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3).

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, il faut se référer à la loi applicable selon le cas.

1) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par des cotisations payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à payer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant, dans un contexte de vieillissement de la population, de stabiliser le financement du Régime et de le protéger des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et des prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2008, l'actif net du Régime est de 34,4 milliards de dollars (2007 : 33,6 milliards de dollars), soit 3,9 fois le montant des rentes et des prestations de l'exercice 2007-2008.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2006 et compte tenu du taux de cotisation fixé à 9,9 % depuis 2003, le Régime sera jusqu'en 2050 en mesure de verser les rentes et prestations, de payer les frais d'administration du Régime et de rembourser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des prestations d'aide sociale dues. Toutefois, la réserve (l'actif net du Régime) devrait atteindre un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2040 et devenir nulle en 2051. Les analyses actuarielles étant réalisées au moins une fois tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au plus tard en date du 31 décembre 2009.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré. Cette « zone de tolérance » est estimée à 0,30 point de pourcentage par l'actuaire en chef de la Régie. De plus, étant donné que plusieurs facteurs conjoncturels peuvent faire varier le taux d'équilibre d'une analyse actuarielle à l'autre, l'actuaire en chef est d'avis qu'il faut constater un écart supérieur à la zone de tolérance lors de deux analyses actuarielles consécutives avant qu'il soit nécessaire de modifier le Régime. Si le taux d'équilibre était appliqué à partir de maintenant, la réserve croîtrait plus rapidement et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart qui apparaît lorsque les cotisations deviennent inférieures aux sorties de fonds. La réserve croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE (suite)**1) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)****Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec (suite)**

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2006, le taux d'équilibre du Régime est de 10,54 %, soit une différence de 0,64 point par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Cet écart, qui est supérieur à la zone de tolérance de 0,30 point, est constaté dans deux analyses actuarielles consécutives. En effet, selon l'analyse actuarielle au 31 décembre 2003, le taux d'équilibre était de 10,30 %.

Les résultats de l'analyse actuarielle au 31 décembre 2006 confirment donc la nécessité d'apporter des changements au Régime afin de stabiliser son financement à long terme. Des propositions seront faites en ce sens lors de la prochaine consultation publique qui portera sur la situation du Régime. En effet, au moins tous les six ans, une consultation publique doit être tenue pour examiner l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La dernière consultation a eu lieu en 2004; la prochaine doit donc se tenir d'ici 2010.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 0,5 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 884,58 \$ au 31 mars 2008.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes du Québec pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et les gains admissibles et les cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 745,77 \$ au 31 mars 2008.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains admissibles et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 1 077,49 \$ au 31 mars 2008.

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Pour les nouveaux bénéficiaires, au 31 mars 2008, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 66,29 \$ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 \$ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2008 était de 2 %.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE (suite)

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

La Régie administre le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants en vertu de la Loi sur les impôts.

Un montant est versé aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Ce montant varie selon leur situation conjugale (avec ou sans conjoint), le nombre d'enfants à leur charge et qui résident avec elles, leur revenu familial de l'année précédente ainsi que le nombre d'enfants en garde partagée. Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de la mise en paiement du Soutien aux enfants.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations du type « développement de systèmes informatiques » sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	5 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Les développements de systèmes informatiques sont de nature incorporelle et toutes les autres immobilisations sont de nature corporelle.

La Régie évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation des immobilisations. Si oui, le montant recouvrable est calculé. S'il est inférieur à la valeur comptable, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à vue sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les dépôts à participation sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les lui verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement – net

La Régie comptabilise les intérêts et les pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation par Revenu Québec. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Régie appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 3855 (« instruments financiers – comptabilisation et évaluation »), 3862 (« instruments financiers – informations à fournir »), 3863 (« instruments financiers – présentation »). Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, intitulé « instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

L'ICCA a également publié le chapitre 3064 (« écarts d'acquisition et actifs incorporels ») en remplacement des chapitres 3062 (« écarts d'acquisition et autres actifs incorporels »), et 3450 (« frais de recherche et de développement »). Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Comme les chapitres 3862 et 3863 visent expressément l'information à fournir, ils n'auront aucune incidence sur les résultats de la Régie. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application des modifications à ces normes.

5. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes du Québec est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a réellement consacrés à chaque fonds ou selon d'autres indicateurs appropriés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiés au fonds du Régime de rentes du Québec, qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue, est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

	2008	2007
Frais d'administration	17 967	21 258
Frais inhérents aux comptes à recevoir :		
Intérêts supportés par Revenu Québec		794
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir		(2 892)
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	11 615	7 000
	<u>29 582</u>	<u>26 160</u>

Revenu Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais, reliés aux comptes à recevoir, qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. En vertu d'une entente signée en 1998 avec Revenu Québec, la réévaluation de ces frais est faite périodiquement et des mécanismes d'indexation sont prévus entre deux évaluations.

Au cours de l'exercice 2005-2006, Revenu Québec a complété la réévaluation périodique des frais d'administration et des frais inhérents aux créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues, frais qui étaient applicables à compter de l'exercice 2006-2007.

L'entente de 1998 avec Revenu Québec est actuellement en renégociation, mais demeure en vigueur jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente. Cependant, au moment de l'achèvement des travaux pour les états financiers de l'exercice 2007-2008, la Régie n'a pas pu confirmer les modalités finales relatives à la mesure et à l'indexation des composantes des intérêts applicables. Ces derniers éléments font l'objet de discussions, ce qui pourrait entraîner un ajustement qui ne peut toutefois pas être estimé de façon raisonnable en date du 31 mars 2008.

7. REVENUS DE PLACEMENT – NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus		
Revenus sur dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 432 110	1 272 912
Intérêts sur dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10 790	8 154
	<u>1 442 900</u>	<u>1 281 066</u>
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	23 037	19 328
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 6)		2 892
Autres intérêts	27	29
	<u>23 064</u>	<u>22 249</u>
Montants à reporter	<u>1 465 964</u>	<u>1 303 315</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. REVENUS DE PLACEMENT – NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

	2008	2007
Montants reportés	1 465 964	1 303 315
Charges		
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(2 391)	(5 138)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 479)	(1 387)
Intérêts supportés par Revenu Québec (note 6)		(794)
Rendement attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (note 5)	(253)	(1 287)
Intérêts sur découverts bancaires		(4)
Gain (pertes) de change	1	(83)
Autres intérêts		(209)
	(4 122)	(8 902)
	1 461 842	1 294 413
Modification de la juste valeur des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
(Diminution) augmentation de la juste valeur des dépôts à participation	(1 914 926)	1 720 286
Gains nets sur vente de placements	826 275	1 103 477
	(1 088 651)	2 823 763
	373 191	4 118 176

8. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	44 832	43 931
Courrier et communications	3 823	3 910
Frais de déplacement	746	691
Services professionnels et techniques	9 075	8 233
Expertises médicales externes	1 367	1 644
Entretien et location d'immeubles	3 725	3 660
Entretien et location informatiques	2 716	2 400
Fournitures	742	737
Autres	108	96
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec (note 6)	17 967	21 258
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 239	1 400
Trop-payé de rentes et prestations	564	618
Créances irrécouvrables	337	275
Amortissement des immobilisations	9 511	9 023
	96 752	97 876

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

**9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**

	2008	2007
a) Dépôts au fonds particulier de la Régie des rentes du Québec à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôt à vue	400 417	
Dépôts à participation	33 529 906	33 452 832
Revenus de placement à recevoir	180 499	175 901
	<u>34 110 822</u>	<u>33 628 733</u>

Les dépôts à participation au fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2008, la Régie possédait 33 144 040 unités de participation (2007 : 31 278 429).

	2008	2007
Coût d'acquisition des unités	<u>28 722 323</u>	<u>26 730 323</u>

b) PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en considérant une moins-value sur des placements que cette dernière détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances variant d'un à trois mois. Le PCAA est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation, et des actifs financiers. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la CDPQ a établi des justes valeurs pour les différents titres de PCAA de tiers en restructuration détenus, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances, aux actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché, comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la CDPQ attribue une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration approuvée par un comité pancanadien d'investisseurs et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA de tiers en restructuration ont voté, avec une forte majorité, en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est encore en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

L'estimation des justes valeurs comptabilisée pour les PCAA est raisonnable et s'avère appropriée au 31 mars 2008. Cette estimation a été initialement faite dans les états financiers vérifiés du fonds particulier de la Régie des rentes du Québec à la CDPQ au 31 décembre 2007. Néanmoins, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours de périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, la réussite de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée des PCAA. La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par la Régie des rentes du Québec.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

**9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES
À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)**
b) PCAA de tiers en restructuration (suite)

Au 31 mars 2008, la quote-part des charges attribuées au fonds particulier du Régime de rentes du Québec par le fonds général de la CDPQ est de 511,8 millions de dollars sur des actifs de 2 789 millions de dollars du PCAA. Cette quote-part des charges est composée de :

- la quote-part de la perte non réalisée sur ces titres, soit 411 millions de dollars;
- la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres, soit de 86,8 millions de dollars;
- la quote-part des frais de restructuration de ces titres, soit 14 millions de dollars, diminuée des gains réalisés à la vente.

Par ailleurs, le fonds particulier du Régime de rentes du Québec reçoit des revenus versés par le fonds général de la CDPQ pour un montant estimatif de 86,0 millions de dollars. Cette quote-part des revenus provient de ceux gagnés par le portefeuille spécialisé « Obligations » de la CDPQ qui finance à l'interne les PCAA. En effet, puisque la Régie possède une portion de ce portefeuille spécialisé « Obligations » dans ses placements, elle reçoit ainsi une portion équivalente des revenus sur dépôts à participation générés par ce portefeuille. L'estimation est ainsi basée sur la quote-part du portefeuille spécialisé « Obligations » détenue par le fonds particulier du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2008.

10. IMMOBILISATIONS

	2008		2007
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec			
Ameublement et équipement de bureau	5 526	4 871	655
Équipement et logiciels informatiques	32 349	25 975	6 374
Matériel roulant	61	61	
Améliorations locatives	4 773	3 340	1 433
Développement de systèmes informatiques	98 552	76 467	22 085
	<u>141 261</u>	<u>110 714</u>	<u>30 547</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite			
Développement de systèmes informatiques	<u>2 149</u>	<u>1 787</u>	<u>362</u>
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants			
Développement de systèmes informatiques	<u>38 712</u>	<u>28 578</u>	<u>10 134</u>
Les acquisitions de l'exercice sont :			
		Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés
Fonds du Régime de rentes du Québec		7 411	7 411
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		267	267
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		1 583	1 583

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Des immobilisations complètement amorties ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime de rentes du Québec. Le produit de disposition a été de 632 \$.

11. AVANCES ET EMPRUNTS BANCAIRES

Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 5 janvier 2011.

Autres emprunts bancaires

Au 31 mars 2008, la Régie disposait d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 50 millions de dollars renouvelable annuellement le 1^{er} septembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

12. BILLETS À PAYER

	2008	2007
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Portion de l'emprunt à long terme échéant à court terme	2 242	3 865
Portion de l'emprunt à long terme échéant à long terme	6 772	9 013
	<u>9 014</u>	<u>12 878</u>

L'emprunt à long terme est constitué des quatre billets suivants du Fonds de financement du gouvernement du Québec :

	2008	2007
L'emprunt n° 1 sur billet porte intérêt au taux de 4,03 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 1 ^{er} juin 2008.	579	2 825
L'emprunt n° 2 sur billet porte intérêt au taux de 4,24 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2009.	382	612
L'emprunt n° 3 sur billet porte intérêt au taux de 4,31 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2011.	1 147	1 441
L'emprunt n° 4 sur billet porte intérêt au taux de 4,34 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2013.	6 906	8 000
	<u>9 014</u>	<u>12 878</u>

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour les emprunts à long terme s'établissent comme suit :

2009	2 241 823 \$
2010	1 628 960 \$
2011	1 548 568 \$
2012	1 469 690 \$
2013	1 325 487 \$

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre de la Famille est autorisée par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assurée que le fonds concerné ne peut légalement s'acquitter de ses obligations.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Autres éléments d'actif et de passif**

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes du Québec ou aux autres fonds, du montant dû par le gouvernement du Québec, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec, des créditeurs et des frais courus est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur des billets à long terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables, s'établit à :

Emprunt n° 1 sur billet échéant le 1 ^{er} juin 2008	584
Emprunt n° 2 sur billet échéant le 10 octobre 2009	387
Emprunt n° 3 sur billet échéant le 10 octobre 2011	1 169
Emprunt n° 4 sur billet échéant le 10 octobre 2013	7 046
	<u>9 186</u>

14. AVANTAGES SOCIAUX**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui au RRPE, de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation au RRF est demeuré inchangé à 7,25 %.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 3 170 897 \$ (2007 : 2 823 479 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie, vacances et autres

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Solde au début	22 917	22 725
Charges	7 843	7 528
Utilisation	<u>(7 507)</u>	<u>(7 336)</u>
Solde à la fin	<u>23 253</u>	<u>22 917</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Solde au début	886	903
Charges	332	304
Utilisation	<u>(294)</u>	<u>(321)</u>
Solde à la fin	<u>924</u>	<u>886</u>
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Solde au début	1 271	1 020
Charges	722	659
Utilisation	<u>(586)</u>	<u>(408)</u>
Solde à la fin	<u>1 407</u>	<u>1 271</u>

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(56 402)	(51 977)
Dépôt à vue	400 417	
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec		(448 517)
	<u>344 015</u>	<u>(500 494)</u>
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Encaisse	<u>12 239</u>	<u>10 254</u>

Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Ce fonds ne dispose d'aucune trésorerie ou équivalent de trésorerie, puisque c'est le fonds du Régime de rentes du Québec qui administre ce programme. Le ministère de la Famille et des Aînés rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

Le tableau suivant indique les intérêts versés au cours de l'exercice. Ces intérêts sont déjà inclus dans les catégories de charges de chaque fonds présentées à l'état des résultats ou dans des notes complémentaires aux états financiers :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds du Régime de rentes du Québec	<u>5 474</u>	<u>7 332</u>
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	<u>453</u>	<u>373</u>

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Régie a déjà conclu, pour l'exercice 2009 et les suivants, des contrats d'un montant de 26 362 241 \$ avec divers fournisseurs, y compris une somme de 270 477 \$ liée aux projets de développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants et une somme de 419 491 \$ pour le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de l'audit interne procède aux vérifications périodiques qu'elle juge nécessaire, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'actuaire en chef de la Régie procède, conformément aux normes actuarielles reconnues, à une analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec tous les trois ans. Cette analyse donne de l'information sur la capacité du Régime à verser les prestations à long terme et détermine le taux de cotisation d'équilibre. Ces éléments d'information figurent par la suite dans les états financiers du fonds du Régime de rentes du Québec. L'actuaire en chef présente l'analyse actuarielle au président-directeur général, qui la transmet au ministre responsable de la Régie pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de performance, dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des fonds administrés par la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de performance pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Trudeau
Président-directeur général

Louis Larouche, CA
Directeur du Contrôle corporatif
et des Ressources matérielles

Québec, le 9 mai 2008

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2008; l'état des résultats et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2008 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 mai 2008

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Tarification sectorielle	27 128 515 \$	24 654 167 \$
Qualification professionnelle	22 770 581	21 951 473
Autres produits (note 3)	430 571	911 296
	<u>50 329 667</u>	<u>47 516 936</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	22 706 250	24 136 118
Transport et communication	2 188 781	2 598 249
Services professionnels et auxiliaires	7 864 683	7 392 902
Loyers	3 193 484	3 141 352
Fournitures et approvisionnement	503 500	419 928
Amortissement des immobilisations corporelles	186 738	833 581
Amortissement des actifs incorporels	435 497	434 264
Radiation d'actifs incorporels		74 221
Créances douteuses	268 647	20 445
	<u>37 347 580</u>	<u>39 051 060</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>12 982 087 \$</u>	<u>8 465 876 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008		2007
	Excédent cumulé non affecté	Excédent cumulé affecté à la réserve de contingence	Total
SOLDE AU DÉBUT	3 930 251 \$	7 500 000 \$	11 430 251 \$
Excédent des produits sur les charges	12 982 087		12 982 087
Affectation à la réserve de contingence (note 12)	<u>(7 500 000)</u>	<u>7 500 000</u>	
SOLDE À LA FIN	<u>9 412 338 \$</u>	<u>15 000 000 \$</u>	<u>24 412 338 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 025 \$	21 826 \$
Créances (note 4)	4 714 537	5 371 416
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	12 456 520	10 718 147
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 151 737	736 356
Frais payés d'avance	599 096	330 066
	<u>18 925 915</u>	<u>17 177 811</u>
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 346 670	2 821 290
Immobilisations corporelles (note 7)	1 048 815	502 791
Actifs incorporels (note 8)	<u>21 335 526</u>	<u>9 035 945</u>
	<u>42 656 926 \$</u>	<u>29 537 837 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	4 912 959 \$	4 142 565 \$
Indemnités de vacances dues aux employés	2 641 729	2 637 447
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	751 498	524 397
	<u>8 306 186</u>	<u>7 304 409</u>
Provision pour congés de maladie (note 11)	5 102 248	5 215 524
Dette à long terme (note 10)	<u>4 836 154</u>	<u>5 587 653</u>
	<u>18 244 588</u>	<u>18 107 586</u>
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ	9 412 338	3 930 251
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE (note 12)	<u>15 000 000</u>	<u>7 500 000</u>
	<u>24 412 338</u>	<u>11 430 251</u>
	<u>42 656 926 \$</u>	<u>29 537 837 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 13)		
ÉVENTUALITÉ (note 14)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Josée De La Durantaye
Daniel Gilbert

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	12 982 087 \$	8 465 876 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	186 738	833 581
Amortissement des actifs incorporels	435 497	434 264
Radiation d'actifs incorporels		74 221
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	656 879	(743 983)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 059 239	3 897 957
Frais payés d'avance	(269 030)	(197 089)
Fournisseurs et frais courus (excluant le montant relatif aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, soit 2 187 022 \$ pour 2008 et 1 409 424 \$ pour 2007)	(7 204)	(990 335)
Indemnités de vacances dues aux employés	4 282	93 315
Provision pour congés de maladie	(113 276)	249 301
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :	<u>14 935 212</u>	<u>12 117 108</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(804 865)	(142 081)
Déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations d'actifs incorporels	(11 885 377)	(1 058 383)
	<u>(12 690 242)</u>	<u>(1 200 464)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(524 398)	(1 834 192)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DE L'AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	1 720 572	9 082 452
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – AU DÉBUT	<u>10 739 973</u>	<u>1 657 521</u>
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – À LA FIN	<u>12 460 545 \$</u>	<u>10 739 973 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Régie du bâtiment du Québec, constituée par la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1), a pour mission de surveiller l'administration de ladite loi, notamment en vue d'assurer la protection du public. Pour la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions énumérées à l'article 111 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). Outre cette dernière, la Régie administre quatre autres lois dans différents secteurs techniques, ainsi que leurs règlements. Ces lois sont la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01), la Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., c. E.1.1), la Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., c. M-6) et la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3). Ces lois seront éventuellement remplacées par de nouveaux chapitres du Code de construction et du Code de sécurité dans la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

La Régie est un organisme autonome à financement extrabudgétaire. À cette fin, la Régie est une personne morale mandataire du gouvernement du Québec et elle finance ses activités à même les produits qu'elle perçoit.

En vertu de l'article 88 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu et aux taxes à la consommation du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

- Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
- Mobilier et équipement	5 ans
- Équipements informatiques	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développement informatique, sont comptabilisés au coût et amortis selon leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Développement informatique	5 et 7 ans
Logiciels	3 ans

L'amortissement du développement informatique en cours de réalisation débutera le mois suivant la mise en service du système.

Constatation des produits

Les produits de tarification sectorielle et de qualification professionnelle sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés, selon les modes de tarification en vigueur déterminés par réglementation. Toutefois, si des ajustements aux produits de tarification sectorielle s'avèrent nécessaires, compte tenu que leur constatation est liée aux déclarations effectuées par les entrepreneurs, ces ajustements sont portés aux produits de tarification sectorielle de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres produits sont composés de revenus d'intérêts comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et de produits de sources diverses lesquels sont constatés au moment où le bien est livré ou le service est rendu, le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Modifications comptables**– NORMES RÉCENTES ADOPTÉES**

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Régie a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compte du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (PCGR) publiées mais non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas encore été adoptées par la Régie.

– NORMES COMPTABLES FUTURES*Actifs incorporels*

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du manuel de l'ICCA. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels. Il clarifie la comptabilisation des actifs incorporels et traite de la comptabilisation des actifs incorporels générés en interne. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et la Régie le mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de la Régie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ce nouveau chapitre sur les états financiers.

Instruments financiers

En avril 2005, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables sur les instruments financiers, soit le chapitre 1530, « Résultat étendu » et le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de présentation du résultat étendu alors que le chapitre 3855 traite de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. De plus, en décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et la Régie les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La direction de la Régie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. AUTRES PRODUITS

	2008	2007
Contribution du gouvernement du Québec – équité salariale		661 389 \$
Revenus d'intérêts	391 067 \$	208 784
Autres	39 504	41 123
	<u>430 571 \$</u>	<u>911 296 \$</u>

4. CRÉANCES

	2008	2007
Tarification sectorielle	4 616 371 \$	4 692 439 \$
Qualification professionnelle	354 921	777 197
Gouvernement du Québec		117 723
Employés	5 850	7 499
Intérêts courus à recevoir	88 304	91 400
Autres	13 649	25 478
	<u>5 079 095</u>	<u>5 711 736</u>
Provision pour créances douteuses	(364 558)	(340 320)
	<u>4 714 537 \$</u>	<u>5 371 416 \$</u>

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel (5,25 %) réduit de 2,5 %, lequel représente 2,75 % au 31 mars 2008 (3,5 % au 31 mars 2007).

6. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec relativement à la valeur des banques de journées de maladies et vacances transférées au 1^{er} décembre 2005 et au 1^{er} avril 2007 ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement seront revues chaque année pour tenir compte de l'utilisation réelle des banques.

Les modalités d'encaissement prévues en date du 31 mars 2008 se détaillent comme suit :

	2008	2007
2007-2008		736 356 \$
2008-2009	1 151 737 \$	736 356
2009-2010	1 151 737	736 356
2010-2011	194 933	736 357
2011-2012		612 221
Total	<u>2 498 407</u>	<u>3 557 646</u>
Portion à court terme	<u>(1 151 737)</u>	<u>(736 356)</u>
	<u>1 346 670 \$</u>	<u>2 821 290 \$</u>

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	397 311 \$	170 141 \$	227 170 \$	215 652 \$
Mobilier et équipement	67 696	39 135	28 561	48 521
Équipements informatiques	2 016 302	1 223 218	793 084	240 618
	<u>2 481 309 \$</u>	<u>1 432 494 \$</u>	<u>1 048 815 \$</u>	<u>504 791 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 814 262 \$ (2007 : 214 184 \$).

8. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	360 566 \$	1 288 \$	359 278 \$	
Développement informatique	1 246 469	1 108 834	137 635	571 844 \$
Développement informatique en cours de réalisation	20 838 613		20 838 613	8 464 101
	<u>22 445 648 \$</u>	<u>1 110 122 \$</u>	<u>21 335 526 \$</u>	<u>9 035 945 \$</u>

Au cours de l'exercice, du développement informatique a été effectué pour un montant de 12 374 512 \$* (2007 : 2 395 704 \$) et des logiciels ont été acquis pour un montant de 360 566 \$ (2007 : 0 \$).

* Inclut une partie de l'amortissement des immobilisations corporelles, laquelle a été capitalisée, pour un montant de 81 500 \$.

9. EMPRUNT À COURT TERME

La Régie a un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec pour un montant maximum de 5 000 000 \$ qui viendra à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2008, le montant utilisé est nul. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel et sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 mars 2008, le taux préférentiel est de 5,25 % (6,0 % au 31 mars 2007).

10. DETTE À LONG TERME

Dû au gouvernement du Québec

À la suite de la conversion de la Régie du bâtiment du Québec en un organisme autonome à financement extrabudgétaire le 1^{er} décembre 2005, des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel dont la valeur nette comptable totalisait 7 946 242 \$ lui ont été transférés. En contrepartie, la Régie doit rembourser ce montant au gouvernement du Québec, via le ministère du Travail, par le biais de versements dont le montant sera égal au total de la charge annuelle d'amortissement et des autres ajustements à la valeur nette comptable des actifs ayant fait l'objet du transfert.

	2008	2007
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt, remboursable par versements annuels étalés sur la durée de vie utile des actifs transférés	6 112 050 \$	7 946 242 \$
Remboursement	(524 398)	(1 834 192)
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>(751 498)</u>	<u>(524 397)</u>
	<u>4 836 154 \$</u>	<u>5 587 653 \$</u>

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Dû au gouvernement du Québec (suite)

Parmi les actifs transférés, figurait un actif incorporel d'un montant de 5 459 922 \$ dont les travaux de développement n'étaient pas terminés.

En vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement, les montants de versements en capital prévus au cours des prochains exercices, sont estimés à : 751 498 \$ en 2008-2009, 779 973 \$ en 2009-2010, 772 606 \$ pour les cinq années subséquentes et 193 150 \$ pour la dernière année en 2015-2016.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie du bâtiment du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation au RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 1 021 082 \$ (2007 : 970 352 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	5 215 524 \$	4 966 223 \$
Montant transféré du gouvernement suite à l'arrivée d'employés au 1 ^{er} avril 2007	92 499	
Charge de l'exercice	996 653	1 362 156
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 202 428)</u>	<u>(1 112 855)</u>
Solde à la fin	<u>5 102 248 \$</u>	<u>5 215 524 \$</u>

12. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE

En vertu d'une décision du conseil d'administration, la Régie a créé une réserve de contingence pour se prémunir contre les imprévus qui pourraient compromettre sa stabilité financière et sa capacité à accomplir sa mission de qualité et de sécurité. La cible de la réserve a été réévaluée à 17 M\$ sur cinq ans (2006-2007 : 15 M\$ sur cinq ans) et l'affectation pour l'exercice 2007-2008 a été fixée à 7,5 M\$ (2006-2007 : 7,5 M\$).

13. ENGAGEMENTS

La Régie s'est engagée, en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), à verser d'ici le 31 mars 2009, un montant de 4 080 000 \$ pour du soutien administratif et informatique.

Elle a également conclu avec ce ministère une entente pour l'harmonisation de ses infrastructures technologiques pour un montant total de 398 714 \$ dont les paiements s'établissent comme suit : 300 189 \$ en 2008-2009 et 98 525 \$ en 2009-2010.

Enfin, la Régie est engagée, par d'autres contrats afférents à la modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes, à verser à ses fournisseurs un montant total de 2 891 527 \$ d'ici le 4 mars 2009 ou à toute date postérieure, tel que spécifié aux contrats entre les parties. Elle est aussi engagée à verser, au cours des prochains exercices, un montant total de 537 124 \$ à certains fournisseurs de services professionnels.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. ÉVENTUALITÉ

La Régie et le Procureur général du Québec sont mis en cause dans une poursuite totalisant 3 millions de dollars, intentée en décembre 1988. À la date de préparation des états financiers, la Régie n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Un montant de 10 152 251 \$ (2006-2007 : 4 705 082 \$) représentant des services de soutien administratifs et informatiques fournis par le MESS est inclus dans les charges de services professionnels et dans les immobilisations corporelles et les actifs incorporels.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du montant à recevoir du gouvernement du Québec et de la dette à long terme ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

17. CHIFFRES COMPARATIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2007 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2008.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du bâtiment du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction doit maintenir un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Régie conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification et de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Gilbert
Président-directeur général

Robert Généreux
Vice-président, finances et administration

Québec, le 16 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du bâtiment du Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2008

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	1 384 675 \$	1 513 065 \$
Demandes de permis	88 564	90 216
Permis	1 046 255	1 097 051
Contrôle sur le matériel vidéo	11 474 701	13 277 621
Intérêts	2 232 319	1 780 598
Autres	280	210
	<u>16 226 794</u>	<u>17 758 761</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	3 052 237	3 234 747
Loyers	445 925	437 525
Service d'impression	156 727	202 719
Transport et communication	625 049	823 834
Amortissement des immobilisations corporelles	83 310	80 573
Amortissement des actifs incorporels	38 426	49 521
Services professionnels et administratifs	429 355	400 323
Fournitures et approvisionnements	57 020	76 056
Entretien et réparations	51 182	60 367
	<u>4 939 231</u>	<u>5 365 665</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 287 563	12 393 096
EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT	<u>57 479 168</u>	<u>45 086 072</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>68 766 731 \$</u>	<u>57 479 168 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	69 053 984 \$	57 649 141 \$
Créances et intérêts courus	<u>784 831</u>	<u>789 463</u>
	69 838 815	58 438 604
Immobilisations corporelles (note 5)	256 822	291 947
Actifs incorporels (note 6)	<u>103 752</u>	<u>119 473</u>
	<u>70 199 389 \$</u>	<u>58 850 024 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	186 954 \$	237 552 \$
Provision pour vacances	299 294	293 303
Dû au gouvernement du Québec	319	219
Revenus perçus d'avance	<u>547 652</u>	<u>416 635</u>
	1 034 219	947 709
Provision pour congés de maladie (note 7)	<u>398 439</u>	<u>423 147</u>
	1 432 658	1 370 856
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	<u>68 766 731</u>	<u>57 479 168</u>
	<u>70 199 389 \$</u>	<u>58 850 024 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 9)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Charles Bélanger, président
Jean-Pierre Gagnon, directeur de l'administration

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Instruments financiers**

Le 1^{er} avril 2007, la Régie a adopté les normes comptables énoncées dans le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers – information à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

L'adoption par la Régie de ces nouvelles normes sur les instruments financiers n'a entraîné aucune modification dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi qu'aucun rajustement transitoire.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et durée suivante :

Développement informatique	5 ans
----------------------------	-------

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Instruments financiers

Le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, soient constatés au bilan lorsque la Régie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. À la constatation initiale, tous les instruments financiers assujettis au chapitre 3855, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, doivent être évalués à leur juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. L'évaluation des instruments financiers pour les exercices subséquents sera fonction de leur classement : actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances, et passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transactions, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES**Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Le Conseil des normes comptables a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres actuels 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Cette nouvelle norme établit des critères plus rigoureux concernant la comptabilisation initiale des actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne.

La société prévoit appliquer cette nouvelle norme pour son exercice devant se terminer le 31 mars 2010 et la direction est d'avis que son application ne devrait avoir aucune incidence importante sur ses états financiers au cours de la première période d'application.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	109 401 \$	43 558 \$	65 843 \$	76 331 \$
Équipement informatique	97 529	50 250	47 279	54 365
Améliorations locatives	175 515	31 815	143 700	161 251
	<u>382 445 \$</u>	<u>125 623 \$</u>	<u>256 822 \$</u>	<u>291 947 \$</u>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 48 185 \$ (2007 : 113 664 \$).

6. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Développement informatique	<u>158 824 \$</u>	<u>55 072 \$</u>	<u>103 752 \$</u>	<u>119 473 \$</u>

Les acquisitions d'actifs incorporels de l'exercice s'élèvent à 22 705 \$ (2007 : 56 552 \$).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 144 774 \$ (2007 : 141 306 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	423 147 \$	413 867 \$
Charges de l'exercice	109 404	101 055
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(134 112)</u>	<u>(91 775)</u>
Solde à la fin	<u>398 439 \$</u>	<u>423 147 \$</u>

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

8. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel qu'il est stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

9. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2011 pour des services administratifs et la location de photocopieurs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	110 855 \$
2010	2 880
2011	916
	<u>114 651 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le Ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2008, les instruments financiers sont classés comme suit : l'encaisse est comptabilisée comme un actif financier détenu à des fins de transaction; les créances et intérêts courus sont classés comme prêts et créances; les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances et le dû au gouvernement du Québec sont classés à titre de passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction.

La gestion des risques financiers est assumée par la direction et la Régie n'a aucun instrument financier dérivé.

Juste valeur

Aux 31 mars 2008 et 2007, la juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La Régie a conclu une entente de services avec le ministère des Finances pour la gestion de son encaisse. Cette entente prévoit la rémunération des surplus au taux préférentiel moins 2,5 %.

Risque de crédit

La Régie n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers. La Régie évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Régie établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres renseignements.

RÉGIE DU CINÉMA**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Charles Bélanger
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 23 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2008

SERVICES QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-6.3)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Honoraires de gestion		
– Ministère des Services gouvernementaux	4 240 399 \$	8 650 563 \$
– Autres apparentés sous contrôle commun	3 276 520	1 944 815
Contribution du gouvernement du Québec	44 565 800	36 821 265
Gouvernement du Québec – Remboursement compensatoire pour l'équité salariale		454 011
Autres	6 817	
	<u>52 089 536</u>	<u>47 870 654</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	28 156 004	21 262 812
Traitements et avantages sociaux relatifs à l'équité salariale		454 011
Services de transport et de communication	4 662 436	2 927 460
Services professionnels et administratifs	15 842 750	15 412 891
Entretien et réparations	315 236	487 149
Loyers		
– Société immobilière du Québec	4 084 709	2 414 098
– Autres	95 034	94 339
Fournitures et approvisionnements	590 040	539 563
Intérêts sur dette à long terme	254 069	38 342
Intérêts et frais bancaires	50 173	47 283
Amortissement des immobilisations corporelles	1 734 666	694 861
Amortissement des actifs incorporels	495 271	120 843
Perte sur radiation d'actifs incorporels	21 375	
	<u>56 301 763</u>	<u>44 493 652</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 212 227)	3 377 002
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>3 377 002</u>	
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>(835 225) \$</u>	<u>3 377 002 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9 515 \$	5 700 \$
Avance au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités d'encaissement	10 574 278	6 373 783
Créances (note 5)	5 997 351	8 406 711
Frais payés d'avance	46 708	122 225
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	<u>1 153 330</u>	<u>1 573 134</u>
	17 781 182	16 481 553
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 860 658	2 347 204
Immobilisations corporelles (note 7)	7 097 566	5 940 563
Actifs incorporels (note 8)	<u>3 300 903</u>	<u>2 257 500</u>
	<u><u>30 040 309</u></u> \$	<u><u>27 026 820</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	12 092 273 \$	13 128 034 \$
Provision pour vacances	2 932 864	2 591 219
Produits reportés	1 220 724	19 528
Versements sur la dette à long terme (note 11)	<u>1 931 936</u>	<u>485 058</u>
	18 177 797	16 223 839
Produits reportés	4 778	7 888
Dette à long terme (note 11)	6 781 221	2 408 187
Provision pour congés de maladie (note 12)	<u>5 911 738</u>	<u>5 009 904</u>
	30 875 534	23 649 818
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	<u>(835 225)</u>	<u>3 377 002</u>
	<u><u>30 040 309</u></u> \$	<u><u>27 026 820</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 13)		
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jean Leclerc, président
Gilles Demers, administrateur

SERVICES QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(4 212 227) \$	3 377 002 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 734 666	694 861
Amortissement des actifs incorporels	495 271	120 843
Virement des produits reportés	(3 110)	(65)
Perte sur radiation d'actifs incorporels	21 375	
	<u>(1 964 025)</u>	<u>4 192 641</u>
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :		
Créances	2 409 360	12 114 365
À recevoir du gouvernement du Québec	906 350	367 308
Frais payés d'avance	75 517	(59 333)
Frais reportés		147 806
Charges à payer et frais courus (note 14)	(609 906)	8 766 252
Provision pour vacances	341 645	803 638
Provision pour congés de maladie	901 834	1 511 862
Produits reportés	1 201 196	27 481
	<u>5 225 996</u>	<u>23 679 379</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>3 261 971</u>	<u>27 872 020</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 14)	(1 373 443)	(2 998 797)
Acquisition d'actifs incorporels (note 14)	<u>(2 436 840)</u>	<u>(1 026 204)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(3 810 283)</u>	<u>(4 025 001)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme (note 14)	5 813 427	
Diminution des avances du ministère des Finances		(17 200 084)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(1 060 805)</u>	<u>(267 452)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	<u>4 752 622</u>	<u>(17 467 536)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 204 310	6 379 483
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>6 379 483</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	<u>10 583 793 \$</u>	<u>6 379 483 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

Services Québec, personne morale au sens du Code civil du Québec, est constitué en vertu de l'article 1 de la Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3), laquelle est entrée en vigueur le 2 mai 2005.

Sa mission consiste à offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Services Québec finance ses activités par les produits provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Services Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de Services Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour vacances et congés de maladies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net. La charge d'intérêt est incluse dans les intérêts et frais bancaires.

Services Québec a classé dans cette catégorie les postes : « Encaisse », « Avance au Fonds consolidé du revenu » et, a désigné de façon irrévocable, « Créances », « Charges à payer et frais courus » et « Provision pour vacances ».

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou indéterminables et à échéance fixe et que la société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, le cas échéant, sont inclus dans les autres produits.

Services Québec a classé dans cette catégorie le poste « À recevoir du gouvernement du Québec ».

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt est incluse dans les intérêts sur la dette à long terme.

Services Québec a classé dans cette catégorie le poste « Dette à long terme ».

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, Services Québec évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Résultat étendu

Services Québec n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'insuffisance des produits sur les charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

– Améliorations locatives	5 ans
– Équipement informatique	3 ans
– Matériel et équipement de bureau	5 ans
– Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	5 ans

Services Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et licences, de développement informatique et d'autres développements, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

– Logiciels et licences	5 ans
– Développement informatique et autres développements	5 ans

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs en cours de développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Produits reportés**

Les sommes perçues des partenaires pour des projets non réalisés à la fin de l'exercice sont reportées et constatées comme produits dans l'exercice où les projets sont réalisés.

Constatation des contributions du gouvernement du Québec

Les contributions affectées à l'achat d'immobilisations sont reportées et constatées à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits provenant des honoraires de gestion et les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu ou le bien livré, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementales, compte tenu que Services Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les postes d'encaisse et l'avance au Fonds consolidé du revenu.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION COMPTABLE

Au 1^{er} avril 2007, Services Québec a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation », 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » et finalement le 3865 – « Couvertures ».

Pour Services Québec, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par Services Québec, lesquels sont divulgués à la note 2.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Au 31 mars 2008, aucun dérivé incorporé n'a été recensé.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, Services Québec appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de Services Québec. Quant au chapitre 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur les états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

5. CRÉANCES

	2008	2007
Ministère des Services gouvernementaux	4 443 050 \$	7 894 313 \$
Secrétariat du Conseil du trésor – Équité salariale	43 000	43 000
Ministère de la Sécurité publique	113 332	174 479
Revenu Québec	654 078	119 934
Autres apparentés sous contrôle commun	711 278	174 985
Autres	32 613	
	<u>5 997 351 \$</u>	<u>8 406 711 \$</u>

6. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec, relativement aux provisions de congés de maladie et de vacances transférées, ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement sont les suivantes :

2009	1 153 330 \$
2010	1 036 420
2011	440 766
2012	146 859
2013	75 480
2014 et suivants	<u>161 133</u>
	3 013 988
Moins : Portion à court terme	<u>1 153 330</u>
	<u>1 860 658 \$</u>

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	5 446 419 \$	950 689 \$	4 495 730 \$	2 960 825 \$
Équipement informatique	2 118 499	1 141 122	977 377	1 252 017
Matériel et équipement de bureau	2 232 430	646 411	1 586 019	1 727 721
Équipement et matériel audio-visuel, d'exposition et de photographie	41 281	2 841	38 440	
	<u>9 838 629 \$</u>	<u>2 741 063 \$</u>	<u>7 097 566 \$</u>	<u>5 940 563 \$</u>

8. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et licences	483 911 \$	99 008 \$	384 903 \$	461 052 \$
Développement informatique *	1 697 787	372 494	1 325 293	1 384 839
Autres développements *	1 734 193	143 486	1 590 707	411 609
	<u>3 915 891 \$</u>	<u>614 988 \$</u>	<u>3 300 903 \$</u>	<u>2 257 500 \$</u>

* Du développement informatique et d'autres développements, pour des valeurs comptables nettes respectives de 204 003 \$ (2007 : 0 \$) et 994 064 \$ (2007 : 0 \$), sont actuellement en cours de réalisation. Par conséquent, ces actifs incorporels ne sont pas amortis.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	3 109 086 \$	3 626 116 \$
Traitements et avantages sociaux	1 094 795	789 131
Centre de services partagés du Québec	5 945 975	7 321 610
Société immobilière du Québec	891 437	194 287
Ministère des Services gouvernementaux	17 228	852 428
Autres apparentés sous contrôle commun	1 033 752	344 462
	<u>12 092 273 \$</u>	<u>13 128 034 \$</u>

10. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret 222-2006, daté du 29 mars 2006, le gouvernement du Québec a autorisé une ou plusieurs avances pour un montant maximum de 6 000 000 \$ auprès du Fonds de financement. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2008, ce taux est de 5,25 % et le solde est nul.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt auprès du Fonds de financement, au taux de 4,447 % remboursable par versements semestriels de 709 686 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2011	5 149 072 \$	
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 3 732 407 \$, aux taux fixes variant de 4,48 % à 4,70 %, remboursables par versements mensuels de 49 599 \$, échéant entre le 31 juillet 2010 et le 31 août 2022	3 191 174	2 520 334 \$
Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux, sans intérêt, remboursable au rythme de l'amortissement des actifs acquis	372 911	372 911
	8 713 157	2 893 245
Moins : Portion échéant à moins d'un an	1 931 936	485 058
	6 781 221 \$	2 408 187 \$

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et suivants se détaillent comme suit :

2009	1 931 936 \$
2010	1 787 477
2011	1 850 990
2012	1 779 055
2013	229 385
2014 et suivants	1 134 314
	8 713 157 \$

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de Services Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de Services Québec pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de Services Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 232 640 \$ (2007 : 920 432 \$). Les obligations de Services Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	5 009 904 \$	3 498 042 \$
Charge de l'exercice	1 391 294	2 143 096
Prestations versées au cours de l'exercice	(489 460)	(631 234)
Solde à la fin	5 911 738 \$	5 009 904 \$

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. ENGAGEMENTS**Contrats de location-exploitation**

Les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation, échéant à diverses dates jusqu'en mars 2013, concernent principalement la location de photocopieurs et se détaillent ainsi :

2009	46 519 \$
2010	35 070
2011	21 677
2012	8 689
2013	<u>2 302</u>
	<u>114 257 \$</u>

Contrats de services professionnels

Les engagements relatifs à des contrats de services professionnels s'élèvent à 9 373 958 \$ pour le prochain exercice et 6 383 361 \$ pour les exercices subséquents, échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2010. Ces contrats incluent des contrats pour lesquels les mandats seront déterminés au fur et à mesure que des demandes d'intervention seront conclues.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	9 515 \$	5 700 \$
Avance au Fonds consolidé du revenu	<u>10 574 278</u>	<u>6 373 783</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>10 583 793 \$</u>	<u>6 379 483 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 1 067 290 \$ (2007 : 2 560 579 \$) en contrepartie de dettes à long terme auprès de la Société immobilière du Québec. Aucun actif incorporel n'a été financé au cours de l'exercice (2007 : 0 \$). En date du 31 mars 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 1 310 871 \$ (2007 : 859 935 \$) et 393 428 \$ (2007 : 1 270 219 \$).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 226 134 \$ (2007 : 76 248 \$).

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère des Services gouvernementaux a assumé, pour Services Québec, certaines charges d'une valeur de 438 326 \$ ayant trait à des services en ressources matérielles et humaines. Cette opération a été comptabilisée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, soit à une valeur nulle.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Services Québec est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Services Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Compte tenu de la nature des instruments financiers de la Société, la direction estime qu'il n'y a pas de risque et, à cet effet, n'a pas de politique particulière sur la gestion des instruments financiers.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des rubriques « Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux » et « À recevoir du gouvernement du Québec » ne peut pas être estimée, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>8 340 246</u>	<u>\$ 8 850 378</u>	<u>2 520 334</u>	<u>\$ 2 520 334</u>

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt).

La dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec porte intérêt à taux fixe. Étant donné que Services Québec prévoit le remboursement complet de l'emprunt à l'échéance, les risques auxquels il est exposé relativement à la dette à long terme sont minimes.

17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

Intégration des activités du Directeur de l'état civil

En vertu du projet de loi 49 sanctionné le 13 décembre 2007, Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives, le Directeur de l'état civil du ministère de la Justice et les membres de son personnel en fonction le 1^{er} avril 2008 deviennent, sans autres formalités, des membres du personnel de Services Québec. Les actifs et passifs du Fonds de l'état civil ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent sont transférés, sans autres formalités, à Services Québec.

Nouvelle convention de marge de crédit

Le 15 août 2008, Services Québec a contracté une marge de crédit n'excédant pas un montant de 7 132 710 \$ auprès du Fonds de financement et ne comportant pas de date d'échéance, au taux correspondant à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois plus une marge de 0,3 %.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2007 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2008.

SERVICES QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de Services Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Services Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Services Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Roy
Président-directeur général

Lise Cossette
Directrice des ressources financières

Québec, le 11 septembre 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Services Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Services Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Services Québec au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 septembre 2008

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006 (note 4)
PRODUITS (note 5)		
Prestation de services (note 6)	13 320 434 \$	12 423 238 \$
Ventes	6 196 898	5 574 415
Location	1 365 380	1 352 712
Revenus de gestion	1 134 159	1 204 880
Revenus de placements (note 7)	2 494 765	8 984 884
Revenus d'engagements	21 064	24 000
Autres revenus	100 275	97 371
	<u>24 632 975</u>	<u>29 661 500</u>
CHARGES (note 5)		
Services d'entrepreneurs	9 169 150	8 726 907
Traitements et avantages sociaux	4 041 179	3 631 233
Achats	2 956 244	2 679 266
Entretien et réparations	1 161 508	960 406
Électricité	766 984	686 205
Taxes, licences et permis	709 421	745 978
Frais de location	304 490	182 199
Frais reliés au personnel	179 371	174 176
Assurances	260 748	273 469
Communication	176 712	180 275
Publicité	140 432	121 315
Frais de bureau	56 506	48 785
Matériaux de voirie	1 178 394	1 074 797
(Recouvrement) créances douteuses	(86 658)	5 918
Amortissement des immobilisations corporelles	164 243	167 248
Honoraires professionnels	558 330	461 719
Études et développement de marchés	147 096	66 428
Autres charges	16 312	16 730
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	13 915	(2 632)
Frais bancaires	51 599	45 712
Frais d'intérêts (note 8)	5 493	17 163
	<u>21 971 469</u>	<u>20 263 297</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	2 661 506	9 398 203
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Moins-value durable sur placement (note 13)	(196 772)	
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transactions	(517 043)	324 635
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	(44 036)	
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(17 200)	92 813
	<u>(754 051)</u>	<u>417 448</u>
BÉNÉFICE NET (note 5)	<u>1 886 455 \$</u>	<u>9 815 651 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**RÉSULTAT ÉTENDU, SURPLUS D'APPORT ET DÉFICIT CUMULÉ**
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
RÉSULTAT ÉTENDU		
Bénéfice net	<u>1 886 455 \$</u>	<u>9 815 651 \$</u>
Autres éléments du résultat étendu :		
Gains latents sur les placements disponibles à la vente	270 192	
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés		
sur la cession de placements disponibles à la vente	<u>(1 896 434)</u>	
	<u>(1 626 242)</u>	
Résultat étendu	<u><u>260 213 \$</u></u>	<u><u>9 815 651 \$</u></u>
 SURPLUS D'APPORT		
Solde au début	4 302 500 \$	4 302 500 \$
Gains sur la cession des actifs destinés à la vente (note 12)	<u>1 416 784</u>	
Solde de fin	<u><u>5 719 284 \$</u></u>	<u><u>4 302 500 \$</u></u>
 DÉFICIT CUMULÉ		
Solde au début		
Solde déjà établi	(58 105 750) \$	(67 596 766) \$
Correction (note 4)	<u>752 033</u>	<u>427 398</u>
Solde redressé	<u>(57 353 717)</u>	<u>(67 169 368)</u>
Bénéfice net	1 886 455	9 815 651
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables		
relatives aux instruments financiers (note 2)	(3 162)	
Remise au gouvernement du Québec (note 12)	<u>(30 000)</u>	
Solde de fin	<u><u>(55 500 424) \$</u></u>	<u><u>(57 353 717) \$</u></u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 048 853 \$	1 475 155 \$
Obligations (note 9)		1 536 790
Comptes clients (note 10)	5 578 918	5 867 657
Stocks (note 11)	238 932	206 284
Frais payés d'avance	<u>23 742</u>	<u>3 208</u>
	<u>7 890 445</u>	<u>9 089 094</u>
Actifs destinés à la vente (note 12)		1 524 624
Placements (note 13)	16 640 915	11 643 762
Immobilisations corporelles (note 14)	959 312	857 677
Actif au titre de prestations constituées (note 20)	<u>195 345</u>	<u>193 008</u>
	<u>17 795 572</u>	<u>14 219 071</u>
	<u><u>25 686 017</u></u> \$	<u><u>23 308 165</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 525 970 \$	6 268 424 \$
Retenues sur contrats	<u>111 074</u>	<u>265 958</u>
	<u>5 637 044</u>	<u>6 534 382</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 17)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	5 719 284	4 302 500
Déficit cumulé	(55 500 424)	(57 353 717)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)	<u>5 113</u>	
	<u>20 048 973</u>	<u>16 773 783</u>
	<u><u>25 686 017</u></u> \$	<u><u>23 308 165</u></u> \$
ÉVENTUALITÉS (note 24)		
ENGAGEMENTS (note 25)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Raymond Thibault, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 886 455 \$	9 815 651 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	164 243	167 248
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	13 915	(2 632)
Moins-value durable sur placement	196 772	
Gains sur la cession de placements (note 7)		(8 685 066)
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 7)	(1 896 434)	
Variation de l'actif au titre de prestations constituées	(2 337)	4 119
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	517 043	(324 635)
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	44 036	
Quote-part dans les résultats de la société satellite	17 200	(92 813)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 19)	<u>(717 176)</u>	<u>350 874</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>223 717</u>	<u>1 232 746</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Obligations échéant à court terme	1 526 097	(1 536 790)
Acquisitions de placements	(12 282 860)	(8 171 646)
Produit de la cession de placements	8 419 734	10 952 023
Acquisition d'actifs destinés à la vente (note 12)	(265 225)	(1 164 909)
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente (note 12)	2 950 000	
Contribution aux actifs destinés à la vente (note 12)	256 633	1 156 145
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(441 869)	(210 867)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	48 044	5 631
Contribution aux immobilisations corporelles	<u>139 427</u>	<u>228 775</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>349 981</u>	<u>1 258 362</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire		(150 000)
Remboursement de la dette à long terme		<u>(600 000)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		<u>(750 000)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	573 698	1 741 108
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 475 155</u>	<u>(265 953)</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>2 048 853</u></u> \$	<u><u>1 475 155</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2007

1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Tout ajustement a été porté aux soldes d'ouverture du déficit cumulé et du cumul des autres éléments du résultat étendu sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Aux fins de l'application du chapitre 3855, la Société a établi les classements suivants :

- L'encaisse et les bons de souscription (note 13) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 13) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions;
- L'avance à une société satellite, les débentures non convertibles de société privées ainsi que l'effet à recevoir échéant en 2009 (note 13) sont classés comme étant des prêts et créances;
- Les actions ordinaires de sociétés ouvertes et d'une société privée (note 13) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- Les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

Les classements ci-dessus ont entraîné l'incidence suivante attribuable à la réévaluation au 1^{er} janvier 2007 :

- La réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente s'est traduite par une augmentation de la valeur comptable de ces actifs et d'une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 1 631 355 \$;
- La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers désignés à des fins de transaction s'est traduite par une diminution de la valeur comptable de ces actifs et une augmentation du déficit cumulé de 3 162 \$.

La Société a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les instruments financiers dérivés incorporés; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date de transition ont été revus en vue d'identifier les instruments financiers dérivés incorporés.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)****Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements dans une société satellite

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permettent d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Instruments financiers*Catégories*

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur et à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus	
aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	3 et 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs destinés à la vente

Les actifs à long terme destinés à être vendus sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (valeur comptable ou juste valeur diminuée des frais de vente). La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables et ils cessent d'être amortis tant qu'ils sont classés comme étant destinés à la vente.

Constataion des produits

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)

Constatation des produits (suite)

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2007 et 2006).

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. CORRECTION

La Société aurait dû comptabiliser lors d'exercices antérieurs, les bons de souscriptions de sociétés ouvertes qu'elle détient à leur juste valeur. Pour corriger cette erreur, elle a procédé à l'évaluation de leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes rétroactivement au 1^{er} janvier 2006. L'effet a été de réduire le déficit cumulé et d'augmenter la valeur des placements en bons de souscription d'un montant de 752 033 \$ au 31 décembre 2006. Cette correction a également entraîné une augmentation du bénéfice net de 324 635 \$ pour l'exercice 2006. Le solde, soit 427 398 \$ représente l'augmentation de la valeur des bons de souscription au 1^{er} janvier 2006 et le déficit cumulé à cette date fut réduit de ce montant.

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2007			2006	
	Produits	Charges	Autre charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	59 577 \$	1 194 259 \$		(1 134 682) \$	(1 001 004) \$
Services	14 331 634	13 315 510		1 016 124	1 030 203
Développement économique	2 471 517	651 317	775 051 \$	1 045 149	8 857 561
Immobilières	1 422 139	1 380 776		41 363	54 808
Hôtelières	6 348 108	5 429 607		918 501	874 083
	<u>24 632 975 \$</u>	<u>21 971 469 \$</u>	<u>775 051 \$</u>	<u>1 886 455 \$</u>	<u>9 815 651 \$</u>

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- Charges de communications
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Activités de services

- Gestion d'infrastructures

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ (suite)**Activités de développement économique**

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur placements
- Projets de développement économique
- Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du relais routier du km 381

6. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Apparentés :		
Hydro-Québec	11 926 874 \$	11 030 149 \$
Ministère des Transports	1 375 080	1 289 772
Autres	<u>18 480</u>	<u>103 317</u>
	<u>13 320 434 \$</u>	<u>12 423 238 \$</u>

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

7. REVENUS DE PLACEMENT

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Gains sur la cession de placements		8 685 066 \$
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	1 896 434 \$	
Revenus d'intérêts	368 755	240 986
Autres revenus de placements	<u>229 576</u>	<u>58 832</u>
	<u>2 494 765 \$</u>	<u>8 984 884 \$</u>

8. FRAIS D'INTÉRÊTS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Frais d'intérêts sur les passifs à court terme	5 493 \$	12 160 \$
Frais d'intérêts sur la dette à long terme		<u>5 003</u>
	<u>5 493 \$</u>	<u>17 163 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

9. OBLIGATIONS

La Société détenait des obligations de diverses municipalités et commissions scolaires portant intérêt de 3,87 % à 4,00 % échéant d'avril à juillet 2007.

10. COMPTES CLIENTS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Actifs détenus à des fins de transaction		
Hydro-Québec	4 475 646 \$	4 946 260 \$
Ministère des Transports	395 945	222 470
Autres	<u>835 280</u>	<u>979 421</u>
	5 706 871	6 148 151
 Provision pour créances douteuses	 <u>(127 953)</u>	 <u>(280 494)</u>
	<u><u>5 578 918</u></u> \$	<u><u>5 867 657</u></u> \$

11. STOCKS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Produits pétroliers	181 697 \$	151 901 \$
Autres	<u>57 235</u>	<u>54 383</u>
	<u><u>238 932</u></u> \$	<u><u>206 284</u></u> \$

12. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 17 décembre 2007, la Société a procédé à la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson pour un montant de 2 950 000 \$. Le gain net de 1 416 784 \$ résultant de cette transaction a été comptabilisé dans le surplus d'apport puisque l'acquéreur est un apparenté sous contrôle commun et que cette transaction a été effectuée hors du cours normal des activités. Des améliorations aux actifs destinés à la vente d'un montant de 265 225 \$ ont été effectuées au cours de l'exercice (2006 : 1 164 909 \$) à la demande de l'acquéreur et ont été remboursées en quasi-totalité par celui-ci. À la suite de cette transaction, la Société a remis 30 000 \$ au gouvernement du Québec en vertu d'un décret du 10 janvier 1994.

La valeur nette comptable des actifs destinés à la vente était :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Immobilisations	<u><u> </u></u>	<u><u>1 524 624</u></u> \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

13. PLACEMENTS

	<u>2007</u>	<u>2006</u> (note 4)
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 \$	1 \$	213 973 \$
Avance portant intérêt à 8,75 % remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite (prêts et créances)	<u>185 921</u>	<u>185 921</u>
	<u>185 922</u>	<u>399 894</u>
Actifs désignés disponibles à la vente		
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 738 652	6 246 161
Actions ordinaires d'une société privée	<u>150 000</u>	<u></u>
	<u>8 888 652</u>	<u>6 246 161</u>
Prêts et créances		
Déventures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 12,476 % à 12,634 % et échéant en 2011 et 2012	600 000	200 000
Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 \$, sans intérêt et échéant en 2009	<u>32 624</u>	<u>48 936</u>
	<u>632 624</u>	<u>248 936</u>
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription de sociétés ouvertes échéant du 22 juin 2008 au 18 juillet 2012	<u>249 875</u>	<u>752 033</u>
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales portant intérêt de 4,10 % à 6,50 % et à taux variables (taux effectifs de 4,20 % à 5,36 %) et échéant jusqu'en 2040	2 530 435	3 451 562
Obligations de sociétés ouvertes portant intérêt de 3,95 % à 7,10 % (taux effectifs de 4,19 % à 5,42 %) et échéant jusqu'en 2018	<u>1 200 857</u>	<u>545 176</u>
	<u>3 731 292</u>	<u>3 996 738</u>
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Obligations gouvernementales portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) et échéant en 2009	<u>2 952 550</u>	<u></u>
	<u>16 640 915 \$</u>	<u>11 643 762 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 676 591	529 345	2 649 424 \$	497 822
Maisons modulaires	1 218 994	630 634	462 624	125 736
Mobilier et agencements	308 089	114 489	170 942	22 658
Matériel informatique	289 623		279 537	10 086
Machinerie et équipement	1 397 512	889 242	337 847	170 423
Véhicules	3 411 310	3 137 367	212 385	61 558
	<u>16 968 722 \$</u>	<u>11 896 651 \$</u>	<u>4 112 759 \$</u>	<u>959 312 \$</u>

	2006			
	Coût	Contributions ⁽¹⁾	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$			71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574 \$		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 676 591	529 345	2 594 612 \$	552 634
Maisons modulaires	1 232 800	630 634	493 553	108 613
Mobilier et agencements	1 590 563	641 238	936 084	13 241
Matériel informatique	670 213		650 391	19 822
Machinerie et équipement	2 817 444	2 224 218	500 888	92 338
Véhicules	3 308 158	3 073 640	234 518	
	<u>19 962 372 \$</u>	<u>13 694 649 \$</u>	<u>5 410 046 \$</u>	<u>857 677 \$</u>

- (1) Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2007, la Société a perçu 139 427 \$ en contributions (2006 : 228 775 \$).

15. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au cours de l'exercice, la Société a conclu deux ententes pour la vente éventuelle d'une redevance et de ses droits et intérêts dans huit propriétés minières situées sur le territoire de la Baie-James. Ces ententes contiennent des clauses conditionnelles qui ne sont pas toutes respectées en date du 31 décembre 2007. Advenant la réalisation de ces ententes aux cours des prochaines années, la Société réalisera des gains supplémentaires sur la disposition de ces propriétés et de cette redevance d'un montant maximal de 1 166 188 \$. Ces propriétés minières ont toutes été dévaluées par le passé.

16. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2008. Au 31 décembre 2007, le taux d'intérêt est de 6,0 % (2006 : 6,0 %) et le solde est nul.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

17. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.		
Émis et payé		
6 982 500 d'actions ordinaires	<u>69 825 000 \$</u>	<u>69 825 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2007</u>
Solde au début	
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 2)	1 631 355 \$
Autres éléments du résultat étendu	<u>(1 626 242)</u>
Solde de fin	<u>5 113 \$</u>

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Comptes clients	288 739 \$	(1 816 459) \$
Stocks	(32 648)	631
Frais payés d'avance	(20 534)	16 354
Comptes fournisseurs et charges à payer	(797 849)	2 071 327
Retenues sur contrats	<u>(154 884)</u>	<u>79 021</u>
	<u>(717 176) \$</u>	<u>350 874 \$</u>

En date du 31 décembre 2007, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 180 811 \$ (2006 : 155 416 \$) ainsi qu'un montant de 30 000 \$ relatif à la cession d'actifs destinés à la vente qui sera remis au gouvernement du Québec.

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'élèvent à 5 493 \$ (2006 : 17 163 \$).

20. RÉGIME DE RETRAITE**Description du régime**

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2005 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2008.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

20. RÉGIME DE RETRAITE (suite)**Total des paiements en espèces**

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2007 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 155 586 \$ (2006 : 133 581 \$).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	(3 223 835) \$	(3 208 949) \$
Juste valeur des actifs du régime	3 418 018	3 180 643
Situation de capitalisation (déficit)	194 183	(28 306)
Perte actuarielle nette non amortie	1 162	221 314
Actif au titre des prestations constituées	195 345 \$	193 008 \$

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2007	2006
Titres de capitaux propres	48,7 %	47,3 %
Titres de créances	51,3	52,7
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,0	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2007	2006
Charge de l'exercice	153 249 \$	137 699 \$
Cotisations de l'employeur	155 586	133 581
Cotisations des employés	67 327	57 890
Prestations versées	35 287	31 126

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique le coût et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
PLACEMENTS À LONG TERME :				
Actifs désignés disponibles à la vente				
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 733 539 \$	8 738 652 \$ ⁽²⁾	6 246 161 \$	7 877 516 \$ ⁽²⁾
Actions ordinaires d'une société privée	150 000	⁽⁴⁾		
	<u>8 883 539 \$</u>	<u>8 738 652 \$</u>	<u>6 246 161 \$</u>	<u>7 877 516 \$</u>
Prêts et créances				
Débentures non convertibles de sociétés privées	600 000 \$	600 000 \$ ⁽³⁾	200 000 \$	234 951 \$ ⁽³⁾
Effet à recevoir	32 624 ⁽¹⁾	29 089 ⁽³⁾	48 936 ⁽¹⁾	42 038 ⁽³⁾
	<u>632 624 \$</u>	<u>629 089 \$</u>	<u>248 936 \$</u>	<u>276 989 \$</u>
Actifs détenus ou désignés à des fins de transactions				
Obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes	3 773 373 \$	3 731 292 \$ ⁽²⁾	3 996 738 \$	3 993 576 \$ ⁽²⁾
Bons de souscription de sociétés ouvertes		249 875		752 033 ⁽²⁾
	<u>3 773 373 \$</u>	<u>3 981 167 \$</u>	<u>3 996 738 \$</u>	<u>4 745 609 \$</u>
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Obligations gouvernementales	2 952 550 \$ ⁽¹⁾	2 942 174 \$		
Ne pouvant être estimés ⁽⁴⁾	185 922 \$		399 894 \$	

- (1) Pour les catégories de placements dont le coût est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur coût.
- (2) La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.
- (3) Les justes valeurs des débentures non convertibles de sociétés privées et de l'effet à recevoir ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 12,5 % et de 8,0 % respectivement, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.
- (4) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

22. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

22. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2007, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 2 310 887 \$ US (1 360 143 \$ US au 31 décembre 2006).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'avance à la société satellite, les débentures non convertibles, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés ouvertes portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Comptes clients :

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

Avance à une société satellite et débentures non convertibles :

Les soldes de l'avance à une société satellite et des débentures non convertibles ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2007, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ses actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour moins-value durable n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2007

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers (notes 6 et 14), qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de la vente des actifs destinés à la vente décrite à la note 12 qui fut conclue hors du cours normal des activités et mesurée à la valeur comptable. Les autres opérations conclues dans le cours normal des activités ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Un ancien employé de la Société et son épouse poursuivent un administrateur de la Société pour atteinte à la réputation, perte de revenu et autres préjudices. Le montant des poursuites totalise 800 000 \$ dont 750 000 \$ solidairement avec la Sûreté du Québec. Les administrateurs de la Société sont d'avis que cette poursuite est non fondée et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 270 366 \$. La valeur du fonds est de 4 400 845 \$ au 31 décembre 2007. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. MSV s'est engagée à verser à la Société une redevance de 0,375 \$ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 \$ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 280 896\$ dont 96 521 \$ au cours du présent exercice (2006 : 106 558 \$). Au 31 décembre 2007, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 109 000 \$. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2008 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

La Société a signé deux ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 438 357 \$ aux fins d'acquisition d'équipements mobiles. Ces ententes échéant en 2009 et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Au 31 décembre 2007, le montant total du passif éventuel découlant de ces ententes est de 105 891 \$.

25. ENGAGEMENTS

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général

Matagami, le 22 février 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2007, les états des résultats, du résultat étendu, du surplus d'apport et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 février 2008

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	56 871 690 \$	59 831 585 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	2 480 476	2 909 591
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 5)	738 720	736 481
Honoraires de garanties de prêts (note 6)	428 251	474 079
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 442 244	1 463 953
Honoraires de gestion cinéma	118 450	111 150
Autres produits	41 624	26 668
	62 121 455	65 553 507
CHARGES		
Programmes d'aide financière (note 7) :		
Cinéma et production télévisuelle	33 400 162	37 180 257
Musique et variétés	8 848 396	7 670 173
Livre et édition	3 621 661	3 882 287
Métiers d'art	3 922 787	3 079 394
Affaires internationales	3 855 531	4 249 271
	53 648 537	56 061 382
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 8)	196 213	609 608
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 9)	3 700 000	
Frais d'administration (note 10)	9 998 212	9 055 544
Intérêts sur dettes	55 302	92 101
	67 598 264	65 818 635
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(5 476 809)	(265 128)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	2 556 166	2 402 685
Loyers et autres	1 641 508	1 570 343
Intérêts sur placements à court terme	73 678	56 019
	4 271 352	4 029 047
CHARGES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 11)	3 274 339	3 219 595
Intérêts sur dettes	603 887	635 663
	3 878 226	3 855 258
BÉNÉFICE PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	393 126	173 789
Montants à reporter	(5 083 683) \$	(91 339) \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RÉSULTATS ET EXCÉDENT (suite)**
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Montants reportés	<u>(5 083 683) \$</u>	<u>(91 339) \$</u>
PLACEMENTS		
Produits de placements de sociétés en commandite	278 186	159 247
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	<u>166 826</u>	<u>159 247</u>
BÉNÉFICE DE PLACEMENTS	<u>111 360</u>	
PERTE NETTE	(4 972 323)	(91 339)
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>1 650 334</u>	<u>1 741 673</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	<u><u>(3 321 989) \$</u></u>	<u><u>1 650 334 \$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	4 224 378 \$	3 038 212 \$
Placements temporaires (note 12)	5 000 000	22 613 218
Prêts et autres participations financières (note 13)	16 640 782	17 566 031
Aides remboursables (note 7)	582 936	1 104 350
Créances et intérêts courus	520 345	663 522
Billets à terme, portant intérêts à 10 % échéant le 24 avril 2008	234 771	234 771
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	22 245 815	15 617 499
Frais payés d'avance et avances sur engagements	401 384	449 913
Placements dans des sociétés en commandite (note 14)	15 654 586	15 535 647
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 9)	14 594 510	
Immobilisations (note 15)	<u>18 370 866</u>	<u>16 439 680</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>98 470 373 \$</u>	<u>93 262 843 \$</u>
PASSIF		
Emprunt à court terme (note 16)	2 573 418 \$	60 475 \$
Charges à payer	3 517 070	2 819 143
Intérêts courus sur avances à long terme du gouvernement du Québec	166 826	159 247
Intérêts courus sur dettes à long terme	223 185	252 976
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	15 575 240	17 586 275
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 8)	647 749	724 053
Produits reportés (note 17)	28 256 309	17 343 204
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 18)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 19)	<u>13 332 565</u>	<u>15 167 136</u>
	<u>82 292 362</u>	<u>72 112 509</u>
AVOIR		
Capital (note 20)	19 500 000	19 500 000
Excédent (Déficit)	<u>(3 321 989)</u>	<u>1 650 334</u>
	<u>16 178 011</u>	<u>21 150 334</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u>98 470 373 \$</u>	<u>93 262 843 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 25)**ÉVENTUALITÉS** (note 26)

Pour le conseil d'administration,
Jean G. Chaput
Louise L. Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(4 972 323) \$	(91 339) \$
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	40 823	52 606
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	219 412	23 603
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	196 213	609 608
Amortissement des immobilisations	1 622 211	1 522 838
Produit de placement de sociétés en commandite	(278 186)	(159 247)
	(3 171 850)	1 958 069
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Créances et intérêts courus	143 177	(62 014)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(6 628 316)	1 671 330
Frais payés d'avance et avances sur engagements	48 529	346 284
Charges à payer	129 882	212 621
Intérêts courus sur avances à long terme du gouvernement du Québec	7 579	137 444
Intérêts courus sur dettes à long terme	(29 791)	23 378
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(2 011 035)	3 549 322
Produits reportés	10 872 282	(2 897 630)
	2 532 307	2 980 735
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(639 543)	4 938 804
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(10 812 636)	(13 307 448)
Papiers commerciaux adossés à des actifs	(14 594 510)	
Aides remboursables	(225 925)	(437 975)
Acquisition d'immobilisations	(2 985 352)	(1 084 487)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	159 247	152 297
Remboursements de prêts et autres participations financières	11 465 369	15 924 887
Récupération d'aides remboursables	527 926	326 904
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 465 881)	1 574 178
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	2 512 943	(293 025)
Dettes à long terme		712 286
Remboursement sur dettes à long terme	(1 834 571)	(1 798 941)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	678 372	(1 379 680)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(16 427 052)	5 133 302
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	25 651 430	20 518 128
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 21)	9 224 378 \$	25 651 430 \$

Les acquisitions d'immobilisations incluses aux charges à payer sont de 809 316 \$ (2007 : 241 271 \$).

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**31 mars 2008

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du produit d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de charges de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation. La société en commandite est une société de placement dont les actifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de produits en fonction des engagements afférents.

Produits

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de charges de programmes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : le chapitre 1530 – « Résultat étendu », le chapitre 1535 – « Informations à fournir sur le capital », le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation du résultat étendu qui sera une nouvelle rubrique à ajouter à l'avoir dont les principaux éléments comprendront les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers.

Le chapitre 1535 vise l'information à fournir sur le capital de l'entité et sa gestion.

Le chapitre 3855 énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation de tous les instruments financiers qui doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction; les placements détenus jusqu'à l'échéance; les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés au résultat étendu.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à fournir l'information pour permettre l'évaluation de l'importance des instruments financiers sur la situation financière et la performance financière de la Société pour ainsi évaluer la nature et l'ampleur des risques reliés aux instruments financiers.

Les chapitres 1530, 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, ceux-ci ne produisent aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant à l'application du 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence sur les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

4, SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	3 161 339 \$	3 264 639 \$
Dettes relatives aux programmes d'aide financière	55 302	92 101
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	35 628 453	36 043 453
Musique et variétés	11 987 756	7 392 312
Livre et édition	3 655 559	3 675 088
Métiers d'art	4 208 314	2 958 314
Affaires internationales	5 272 783	3 647 783
Aide spécifique	676 314	
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 108 900	1 108 900
Dettes relatives aux immobilisations	3 655 280	1 143 441
	<u>69 410 000</u>	<u>59 326 031</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	3 435 543	4 682 347
Musique et variétés	104 039	346 242
Livre et édition	56 953	275 152
Métiers d'art	13 969	137 328
Affaires internationales	593 299	1 520 629
Aide spécifique	1 037 262	1 037 262
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	12 142 297	12 292 641
	<u>17 383 362</u>	<u>20 291 601</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(5 663 834)	(3 435 543)
Musique et variétés	(3 520 486)	(104 039)
Livre et édition	(34 926)	(56 953)
Métiers d'art	(294 351)	(13 969)
Affaires internationales	(1 788 022)	(593 299)
Aide spécifique	(1 713 576)	(1 037 262)
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(14 350 311)	(12 142 297)
	<u>(27 365 506)</u>	<u>(17 383 362)</u>
	<u>59 427 856 \$</u>	<u>62 234 270 \$</u>

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2008	2007
Interventions financières	56 871 690 \$	59 831 585 \$
Patrimoine immobilier	2 556 166	2 402 685
	<u>59 427 856 \$</u>	<u>62 234 270 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

**5. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES
EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

	2008			2007	
	Investis- sements	Aides remboursables *	Total	Total	
Cinéma et production télévisuelle	573 234 \$		573 234 \$	578 862 \$	
Livre et édition		2 575 \$	2 575		
Multimédia		18	18	330	
Affaires internationales		162 893	162 893	157 289	
	<u>573 234 \$</u>	<u>165 486 \$</u>	<u>738 720 \$</u>	<u>736 481 \$</u>	

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie.

6. HONORAIRES DE GARANTIES DE PRÊT

	2008	2007
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	<u>190 628 \$</u>	<u>233 882 \$</u>
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	94 333	209 928
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(40 823)	(52 606)
Déficit des produits d'honoraires sur les frais de gestion (note 17)	<u>184 113</u>	<u>82 875</u>
	<u>237 623</u>	<u>240 197</u>
	<u>428 251 \$</u>	<u>474 079 \$</u>

7. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2008	
	Cinéma et production télévisuelle	Musique et variétés
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE		
Investissements – aides sélectives	30 469 996 \$	
Investissements – aides corporatives	500 000	
Subventions	2 756 145	8 674 371 \$
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	77 000	
Provision pour créances irrécouvrables		277 087
Annulations et recouvrements	(921 483)	(116 764)
Autres	<u>518 504</u>	<u>13 702</u>
	<u>33 400 162 \$</u>	<u>8 848 396 \$</u>

2008				2007
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
			30 469 996 \$	33 894 297 \$
			500 000	500 000
3 665 278 \$	3 905 920 \$	3 266 872 \$	22 268 586	20 839 694
		452 075	529 075	948 025
(55 925)	(5 145)	3 395	219 412	24 512
		(41 829)	(1 080 076)	(915 564)
12 308	22 012	175 018	741 544	770 418
<u>3 621 661 \$</u>	<u>3 922 787 \$</u>	<u>3 855 531 \$</u>	<u>53 648 537 \$</u>	<u>56 061 382 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

7. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES (suite)

	2008	
	Cinéma et production télévisuelle	Musique et variétés
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES		
Solde au début	65 000 \$	487 240 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice		
Récupérations	(10 000)	(106 604)
Radiations	55 000	380 636
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(333 837)
Solde à la fin	55 000 \$	46 799 \$

**8. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES**

	2008	2007
Solde au début	5 897 368 \$	6 348 622 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	997 602	836 982
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	57 657	223 880
	1 055 259	1 060 862
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	218 020	(235 682)
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	54 497	856 175
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(76 304)	(10 885)
	196 213	609 608
Solde à la fin	5 038 322 \$	5 897 368 \$

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et
pour pertes se subdivisent comme suit :

	2008	2007
Prêts accordés par la Société (note 13)	1 912 739 \$	2 692 320 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 13)	2 477 834	2 480 995
	4 390 573	5 173 315
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	647 749	724 053
	5 038 322 \$	5 897 368 \$

* Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

2008				2007
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
190 532 \$	30 325 \$	610 745 \$	1 383 842 \$	1 330 067 \$
(56 426)	(16 385)	225 925 (338 511) (20 800)	225 925 (527 926) (20 800)	437 975 (326 904) (57 296)
134 106	13 940	477 359	1 061 041	1 383 842
(62 500)	(3 500)	(78 268)	(478 105)	(279 492)
71 606 \$	10 440 \$	399 091 \$	582 936 \$	1 104 350 \$

9. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 mars 2008, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration). Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance. Au moment de leur acquisition par la Société, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 » (High) par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Des démarches ont été entreprises en vue de restructurer le PCAA de tiers depuis le 13 août 2007. Un groupe d'investisseurs et d'institutions financières a proposé une entente, la « proposition de Montréal ». En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents.

En décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs, composé de participants à la proposition de Montréal, a approuvé une proposition d'entente de restructuration de fiducies visées par la proposition de Montréal. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté à 96 % (en nombre de détenteurs et en valeurs monétaires détenues) en faveur du plan de restructuration. Le plan a été ratifié par la Cour supérieure de l'Ontario.

Cette proposition a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidité des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire.

La Société comptabilise ses placements au coût. Elle considère qu'en date de préparation des états financiers et à la lumière de l'information disponible, ces placements ont subi une moins-value durable d'un montant de 3,7 M\$. De plus, la Société a l'intention, exceptionnellement, de détenir ces placements dans les PCAA à plus long terme.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la Société a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 85 %, les actifs synthétiques à 85 % et les actifs à haut risque à 43 %. En établissant la juste valeur de ces titres, la Société attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

9. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Au 31 mars 2008, la Société détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 18,3 M\$ (14,6 M\$ à la juste valeur).

	Coût	Juste valeur
Actifs traditionnels	2 585 810 \$	2 210 618 \$
Actifs synthétiques	13 271 152	11 345 974
Actifs à haut risque	2 437 548	1 037 495
	<u>18 294 510 \$</u>	<u>14 594 087 \$</u>

La Société est d'avis que l'estimation des justes valeurs est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à cette date, de l'appréciation par la Société de la conjoncture des marchés financiers et de la probabilité relative au succès de la proposition de restructuration. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée. Inversement, l'acceptation de la proposition de restructuration et un retour à des conditions de marché normales auraient pour effet d'augmenter la juste valeur estimée.

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	7 822 849 \$	7 074 392 \$
Honoraires	158 820	161 547
Déplacements, représentation et congrès	190 588	185 555
Loyers	663 444	663 413
Assurances	39 889	40 274
Frais de bureau et papeterie	388 172	325 470
Publicité et promotion	169 401	123 823
Amortissement des immobilisations	462 441	420 463
Autres frais	102 608	60 607
	<u>9 998 212 \$</u>	<u>9 055 544 \$</u>

11. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	361 764 \$	333 450 \$
Honoraires	114 080	121 804
Déplacements, représentation et congrès	3 805	3 583
Taxes	345 015	395 974
Assurances	135 815	132 030
Électricité et chauffage	258 415	271 628
Entretien et réparations	719 828	717 718
Frais de bureau et de papeterie	38 030	32 933
Amortissement des immobilisations	1 159 770	1 102 375
Autres frais	137 817	108 100
	<u>3 274 339 \$</u>	<u>3 219 595 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Société détient une acceptation bancaire comptabilisée au coût portant intérêt à 3,5 %.

13. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2008		2007	
	Montant	Provision pour pertes (note 8)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$		450 000 \$	450 000 \$
Prêts et débentures	14 104 364	506 477 \$	13 597 887	14 159 887
Prêts et débentures douteux :				
Prêts accordés par la Société	1 718 325	1 406 262	312 063	333 142
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	4 758 666	2 477 834	2 280 832	2 623 002
	<u>21 031 355 \$</u>	<u>4 390 573 \$</u>	<u>16 640 782 \$</u>	<u>17 566 031 \$</u>

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2008, calculé selon une moyenne pondérée, est de 7,95 %, soit le taux préférentiel plus 2,20 %.

Ces prêts, autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2009	5 786 389 \$
2010	1 784 641
2011	1 082 195
2012	101 444
2013 et plus	<u>4 843 218</u>
	<u>13 597 887 \$</u>

14. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2008	2007
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture. En vertu de la convention, la Société est échue depuis le 24 octobre 2006. *	7 400 000 \$	7 400 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés. La Société continue d'exister jusqu'au 31 mars 2009, à moins qu'elle soit dissoute avant cette date conformément à la convention. **	<u>8 254 586</u>	<u>8 135 647</u>
	<u>15 654 586 \$</u>	<u>15 535 647 \$</u>

* Les commanditaires procèdent à la finalisation des démarches visant la prolongation de la durée de la société en commandite.

** Inclut des bénéfices réalisés de 166 826 \$ (2007 : 295 112 \$) et des bénéfices non réalisés de 111 360 \$ (2007 : 135 865 \$ pertes non réalisées).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

15. IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Immobilisations corporelles				
Restaurations *	20 692 363 \$	6 457 861 \$	14 234 502 \$	12 471 442 \$
Réparations majeures	5 620 638	3 142 667	2 477 971	2 283 436
Mobilier de bureau	610 068	434 552	175 516	218 722
Équipement	303 524	259 370	44 154	62 316
Matériel informatique	755 023	604 249	150 774	136 159
Améliorations locatives	441 202	328 254	112 948	193 100
Oeuvres d'art	59 990		59 990	59 990
	<u>28 482 808</u>	<u>11 226 953</u>	<u>17 255 855</u>	<u>15 425 165</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels **	<u>2 513 931</u>	<u>1 398 920</u>	<u>1 115 011</u>	<u>1 014 515</u>
	<u>30 996 739 \$</u>	<u>12 625 873 \$</u>	<u>18 370 866 \$</u>	<u>16 439 680 \$</u>

* Inclut des actifs de 2 641 030 \$ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2008.

** Inclut des actifs de 53 900 \$ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2008.

16. MARGE DE CRÉDIT ET EMPRUNTS À COURT TERME

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M\$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 8,8 M\$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

17. PRODUITS REPORTÉS

	2008	2007
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 26)		
Solde au début	(425 167) \$	(393 040) \$
Contribution octroyée par le gouvernement du Québec	823 686	
Montant net des radiations / encaissements (débour)		
sur les dossiers en défaut	172 817	50 748
Déficit des produits d'honoraires sur les frais de gestion	(184 113)	(82 875)
Solde à la fin	<u>387 223</u>	<u>(425 167)</u>
Subventions reportées (note 4)	27 365 506	17 383 362
Autres produits reportés	<u>503 580</u>	<u>385 009</u>
	<u>28 256 309 \$</u>	<u>17 343 204 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

18. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006. *	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	<u>8 000 000</u>	<u>8 000 000</u>
	<u>18 000 000 \$</u>	<u>18 000 000 \$</u>

* La Société est en attente de la décision du ministère des Finances quant à la prolongation du décret autorisant l'avance pour fins de placement dans une société en commandite (note 14).

19. DETTES À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, remboursable en versements annuels de 342 398 \$ jusqu'au 3 juin 2014 et en un versement de 2 396 786 \$ le 3 juin 2014, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	4 451 175 \$	4 793 573 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,617 %, remboursable en versements annuels de 416 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et en un versement de 2 081 538 \$ le 1 ^{er} décembre 2015, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	4 995 691	5 411 998
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable en versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	790 718	1 581 437
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable en versements annuels de 41 631 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	<u>249 784</u>	<u>291 415</u>
Montants à reporter	<u>10 487 368 \$</u>	<u>12 078 423 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

19. DETTES À LONG TERME (suite)

	2008	2007
Montants reportés	10 487 368 \$	12 078 423 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,323 %, remboursable en versements annuels de 172 288 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et en un versement de 1 550 588 \$ le 1 ^{er} octobre 2012, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	2 239 738	2 412 026
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,592 %, remboursable en versements annuels de 35 599 \$ jusqu'au 31 mars 2016, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	284 794	320 393
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,463 %, remboursable en versements annuels de 35 629 \$ jusqu'au 14 novembre 2016, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	320 665	356 294
	<u>13 332 565 \$</u>	<u>15 167 136 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	1 834 571 \$
2010	1 043 853
2011	1 043 853
2012	1 043 853
2013	2 422 153
2014 et 2015	<u>5 944 282</u>
	<u>13 332 565 \$</u>

20. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

- a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	4 224 378 \$	3 038 212 \$
Placements temporaires	<u>5 000 000</u>	<u>22 613 218</u>
	<u>9 224 378 \$</u>	<u>25 651 430 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 848 227 \$ (2007 : 726 508 \$).

Les intérêts encaissés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 693 958 \$ (2007 : 2 916 119 \$).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 375 104 \$ (2007 : 311 028 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	99 776 \$	724 205 \$	823 981 \$	794 621 \$
Charge de l'exercice	186 120	594 692	780 812	733 470
Prestations versées au cours de l'exercice	(180 996)	(567 608)	(748 604)	(704 110)
Solde à la fin	104 900 \$	751 289 \$	856 189 \$	823 981 \$

Cette provision est incluse au poste « charges à payer ».

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des créances, des billets à terme, de l'emprunt bancaire, des charges à payer, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,4 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des dettes à long terme de 13,3 M\$ (2007 : 15,2 M\$) du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 14,0 M\$ (2007 : 15,6 M\$) et elle est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

25. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2008 totalisent 9,1 M\$ (2007 : 9,5 M\$).
- b) La Société est engagée pour une somme de 1,8 M\$ (2007 : 161 500 \$) relativement à des contrats d'entretien et de restauration d'un bâtiment jusqu'en juin 2008.
- c) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2009	678 263 \$
2010	508 697
	<u>1 186 960 \$</u>

26. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Financement des entreprises *	7 462 393 \$	9 558 122 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	<u>7 391 989</u>	<u>10 595 899</u>
	<u>14 854 382 \$</u>	<u>20 154 021 \$</u>

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 8 des états financiers.

** Les sommes à récupérer sur les dossiers en défaut au 31 mars 2008 sont de 3 604 507\$. Les pertes éventuelles basées sur le taux de perte historique des 5 dernières années sont estimées à 238 778 \$. Toutes pertes relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses opérations.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Pronovost
Président du conseil d'administration

Jean G. Chaput
Président et chef de la direction

Montréal, le 30 mai 2008

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 30 mai 2008

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.0102)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Transferts du gouvernement du Canada		
- Taxe sur l'essence (note 6)	211 237	104 408
Droits additionnels d'immatriculation (note 6)	48 424	44 653
Intérêts sur créances et placements	17 468	14 557
Intérêts autres	12	54
	<u>277 141</u>	<u>163 672</u>
CHARGES		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale	281 848	147 469
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	547	49
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	2 516	
Projet de développement au Mont-Tremblant	10 500	
Programme d'infrastructures de transport en commun	14 462	
Honoraires d'administration (note 3)	2 109	1 333
Frais de déplacement		2
Intérêts sur charges à payer		48
	<u>311 982</u>	<u>148 901</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(34 841)	14 771
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>50 109</u>	<u>35 338</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>15 268</u>	<u>50 109</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	48	496
Placements temporaires (note 4)	375 767	434 499
Créances et intérêts courus (note 5)	<u>15 492</u>	<u>14 443</u>
	<u>391 307</u>	<u>449 438</u>
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer et frais courus	9 762	9 133
Produits reportés (note 6)	365 503	390 196
Dû au gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>774</u>	<u> </u>
	376 039	399 329
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)	<u>15 268</u>	<u>50 109</u>
	<u>391 307</u>	<u>449 438</u>

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Luc Monty, Président
 Marc Grandisson, Secrétaire

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les produits de la Société proviennent de transferts du gouvernement du Canada, de droits additionnels d'immatriculation payés par les propriétaires de certains véhicules routiers et d'une contribution du gouvernement du Québec. Les droits additionnels d'immatriculation sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Lorsque les transferts du gouvernement du Canada sont affectés, ils sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées. Les transferts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits additionnels d'immatriculation sont comptabilisés aux produits en fonction de la période couverte par ces droits exigibles.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice.

L'aide financière versée aux organismes municipaux est comptabilisée à titre de charge lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Frais de gestion	1 509	818
Frais de perception de la SAAQ – droits additionnels d'immatriculation	600	515
	<u>2 109</u>	<u>1 333</u>

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Billets à escompte du Québec, échéant d'avril à juin 2008	304 725	121 138
Bons du trésor, échéant en avril 2008	66 342	302 761
Certificat de dépôt, 3,5 %, échéant en avril 2008	4 700	10 600
	<u>375 767</u>	<u>434 499</u>

5. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2008	2007
Droits additionnels d'immatriculation à recevoir	14 475	13 817
Intérêts courus sur placements temporaires	1 017	626
	<u>15 492</u>	<u>14 443</u>

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent aux sommes reçues ou à recevoir en vertu de l'entente entre le Canada et le Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu du chapitre 49 des Lois du Canada (2005) autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence, afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable. Ils se rapportent aussi aux droits additionnels d'immatriculation. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	2008	2007
Transferts du gouvernement du Canada		
Solde au début	360 714	232 561
Transferts du gouvernement du Canada	184 158	232 561
Transferts constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(211 237)</u>	<u>(104 408)</u>
Solde à la fin	<u>333 635</u>	<u>360 714</u>
Droits additionnels d'immatriculation		
Solde au début	29 482	27 831
Droits perçus	50 810	46 304
Droits constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(48 424)</u>	<u>(44 653)</u>
Solde à la fin	<u>31 868</u>	<u>29 482</u>
Produits reportés	<u><u>365 503</u></u>	<u><u>390 196</u></u>

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel que stipulé à l'article 33 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102), les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société.

8. ENGAGEMENTS

Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun

La Société s'est engagée à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun pour des montants respectifs de 381 711 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 122 233 milliers) et de 15 137 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 0). Les paiements exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à :

2008-2009	137 060
2009-2010	209 213
2010-2011	35 438
Indéterminé	15 137

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)

La ministre des Affaires municipales et des Régions a autorisé la Société à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du FIMR, du PIQM et du FCIS pour des montants respectifs de 153 014 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 80 685 milliers de dollars), de 95 958 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 98 971 milliers de dollars) et de 36 500 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 0). Les paiements exigibles pour les cinq prochains exercices, découlant des engagements pris par la Société et conditionnels aux crédits votés par l'Assemblée nationale, s'élèvent à :

	FIMR	PIQM	FCIS
2008-2009	1 996	2 191	
2009-2010	9 306	7 579	2 289
2010-2011	11 847	8 146	2 907
2011-2012	12 888	8 590	3 081
2012-2013	13 650	9 058	3 266
2013-2014 et suivants	103 327	60 394	24 957

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de taux d'intérêt**

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 2 % à 4,98 % (2007 : 3,68 % à 4,26 %).

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luc Monty
Président du Conseil d'administration

Marc Grandisson
Secrétaire du Conseil d'administration

Québec, le 28 mai 2008

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 28 mai 2008

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 août 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	2 751 500 \$	2 777 800 \$
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 3)	14 796 383	16 192 791
Location de salles	3 473 984	3 314 096
Services auxiliaires	3 956 082	3 574 976
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 826 454	1 818 553
Redevances et autres revenus de billetterie	2 662 962	2 084 838
Services aux producteurs	1 304 306	1 139 889
Commandites et publicité	575 509	624 038
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	72 804	34 030
Production et présentation de spectacles	352 979	
Services scéniques	22 869	19 648
Produits financiers	352 631	246 875
Autres produits	900 315	935 364
	<u>33 048 778</u>	<u>32 762 898</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	7 425 954	6 718 899
Entretien et réparations des édifices	4 016 892	4 263 105
Électricité et chauffage	2 180 805	2 166 462
Achats, entretien et réparations d'équipement	888 968	531 667
Services professionnels	981 029	596 424
Communications	1 037 129	1 007 081
Coûts d'exploitation des spectacles	1 312 837	1 161 232
Administration générale	325 642	332 535
Assurances et taxes	6 343 360	7 367 440
Frais financiers	3 607 335	3 855 009
Amortissement des immobilisations	4 415 319	4 372 702
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	262 821	201 802
Production et présentation de spectacles	326 289	
Autres charges	45 137	174 819
	<u>33 169 517</u>	<u>32 749 177</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(120 739)	13 721
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>2 085 516</u>	<u>2 071 795</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	<u>1 964 777 \$</u>	<u>2 085 516 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 août 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 232 158 \$	5 410 966 \$
Placement temporaire au coût, 4,50 %	1 000 000	
Débiteurs	1 187 525	922 394
Créance à recevoir (note 7)	10 844	10 224
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	7 062 104	6 794 431
Stock des bars	36 188	45 526
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	177 418	67 907
Frais payés d'avance	110 223	131 920
	<u>14 816 460</u>	<u>13 383 368</u>
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	2 487 622	2 241 290
Créance à recevoir (note 7)	57 534	68 378
Immobilisations (note 9)	57 896 255	60 166 752
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	58 754 096	61 575 635
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	<u>286 117</u>	<u>346 620</u>
	<u>134 298 084 \$</u>	<u>137 782 043 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Dépôts - Locations et ventes de billets	3 159 865 \$	2 353 461 \$
Fournisseurs et frais courus	3 175 484	3 313 136
Intérêts courus à payer	790 662	837 386
Emprunts à court terme (note 10)	7 894 689	6 998 824
Versements sur la dette à long terme (note 11)	7 628 424	5 843 479
	<u>22 649 124</u>	<u>19 346 286</u>
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 12)	51 468 675	53 355 754
Dette à long terme (note 11)	<u>50 606 766</u>	<u>55 385 745</u>
	<u>124 724 565</u>	<u>128 087 785</u>
AVOIR		
Surplus d'apport (note 13)	7 608 742	7 608 742
Excédent cumulé (note 5)	<u>1 964 777</u>	<u>2 085 516</u>
	<u>9 573 519</u>	<u>9 694 258</u>
	<u>134 298 084 \$</u>	<u>137 782 043 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 18)		
ÉVENTUALITÉS (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
François Macerola
Denis Piché

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**
de l'exercice terminé le 31 août 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) excédent de l'exercice	(120 739) \$	13 721 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	4 415 319	4 372 702
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 193 964)	(5 287 506)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	<u>74 750</u>	<u>78 882</u>
	(824 634)	(822 201)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(265 131)	(242 961)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	17 270	121 101
Stock des bars	9 338	(17 470)
Créances à recevoir	10 224	9 640
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	(109 511)	(64 907)
Frais payés d'avance	21 697	(68 942)
Dépôts – Location et ventes de billets	806 404	(961 127)
Fournisseurs et frais courus	(137 652)	162 985
Intérêts courus à payer	<u>(46 724)</u>	<u>(163 488)</u>
	305 915	(1 225 169)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(518 719)</u>	<u>(2 047 370)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(2 144 822)</u>	<u>(2 323 080)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(2 144 822)</u>	<u>(2 323 080)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(246 332)	(943 609)
Émission d'une dette à long terme	2 835 200	2 553 200
Diminution de la dette à long terme	(5 843 481)	(6 501 257)
Emprunts à court terme	895 865	1 365 872
Produit des subventions du gouvernement du Québec	<u>5 843 481</u>	<u>6 501 257</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>3 484 733</u>	<u>2 975 463</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	821 192	(1 394 987)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>5 410 966</u>	<u>6 805 953</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	<u>6 232 158</u> \$	<u>5 410 966</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de la Fondation de la Place des Arts.

Constataion des produits

Subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Placement temporaire

Le placement temporaire est comptabilisé à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette)

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Stock des bars**

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	3 ans
-------------------------	-------

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	3 507 838 \$	3 748 059 \$
Compensation tenant lieu de taxes	6 094 581	7 157 226
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 193 964	5 287 506
	<u>14 796 383 \$</u>	<u>16 192 791 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

4. PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmeurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Produits		
Ventes de billets	64 235 \$	27 737 \$
Commandites		1 800
Revenus services auxiliaires	<u>8 569</u>	<u>4 493</u>
	<u>72 804</u>	<u>34 030</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	26 417	21 388
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmeurs	202 125	151 570
Recherche		7 500
Coûts d'exploitation	34 279	20 599
Coûts d'administration		<u>745</u>
	<u>262 821</u>	<u>201 802</u>
Contribution nette	<u><u>(190 017) \$</u></u>	<u><u>(167 772) \$</u></u>

5. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société utilise son excédent cumulé en l'investissant dans des projets de développement de publics et de diversification de la programmation dans une perspective d'accessibilité aux arts. L'excédent cumulé consolidé au 31 août 2007 comprend les montants suivants :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Fondation de la Place des Arts	1 500 329 \$	
Société de la Place des Arts de Montréal	<u>464 448</u>	<u>2 085 516</u> \$
	<u><u>1 964 777</u> \$</u>	<u><u>2 085 516</u> \$</u>

6. FONDATION DE LA PLACE DES ARTS

La Fondation de la Place des Arts est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer la Société de la Place des Arts de Montréal en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle.

Le 30 août 2007, la Société de la Place des Arts de Montréal a versé à sa fondation une somme de 1,5 million de dollars suite à l'approbation du Conseil des ministres de transférer une partie de ses surplus accumulés comme capital de départ pour la Fondation de la Place des Arts.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

7. CRÉANCE À RECEVOIR

	2007	2006
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 \$, échéant en février 2013	68 378 \$	78 602 \$
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	<u>(10 844)</u>	<u>(10 224)</u>
	<u>57 534 \$</u>	<u>68 378 \$</u>

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 4 prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	10 844 \$
2009	11 502
2010	12 199
2011	12 939

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice. La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice. Les subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

9. IMMOBILISATIONS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Terrain	7 608 742 \$		7 608 742 \$
Bâtisses	100 939 423	61 281 093 \$	39 658 330
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	72 547 279	63 544 436	9 002 843
Équipement et accessoires de scène	2 773 844	2 054 688	719 156
Mobilier et équipement de bureau	284 047	164 026	120 021
Autres équipements	1 275 447	1 095 753	179 694
Matériel informatique	879 461	716 917	162 544
	<u>186 308 243</u>	<u>128 856 913</u>	<u>57 451 330</u>
			59 406 746
Immobilisations incorporelles			
Logiciels informatiques	1 786 939	1 342 014	444 925
	<u>188 095 182 \$</u>	<u>130 198 927 \$</u>	<u>57 896 255 \$</u>
Total			<u>60 166 752 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

10. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Billet à terme transféré au long terme le 8 juin 2007		2 328 310 \$
Billet à terme renouvelable le 1 ^{er} octobre 2007, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 843 300 \$ portant intérêt au taux de 4,72315 %	2 454 898 \$	2 167 991
Billet à terme renouvelable le 1 ^{er} octobre 2007, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 834 300 \$ portant intérêt au taux de 4,72315 %	2 056 019	1 512 916
Billet à terme renouvelable le 1 ^{er} octobre 2007, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 832 800 \$ portant intérêt au taux de 4,72315 %	1 622 065	989 607
Billet à terme renouvelable le 1 ^{er} octobre 2007, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 836 800 \$ portant intérêt au taux de 4,72315 %	<u>1 761 707</u>	
	<u>7 894 689 \$</u>	<u>6 998 824 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 11 347 200 \$.

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Obligations garanties par le gouvernement du Québec :		
- 11,25 %, échéant le 16 février 2008	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 \$ le 1 ^{er} décembre 2010	25 418 369	27 960 206
- 5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 \$ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 \$ le 3 décembre 2012	10 635 020	11 521 273
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 450 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2007	483 449	966 900
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012	560 709	654 160
- 4,237 % (taux effectif de 4,413 %), remboursable par versements annuels en capital de 271 321 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	<u>1 085 284</u>	<u>1 356 605</u>
Montants à reporter	<u>39 682 831 \$</u>	<u>43 959 144 \$</u>

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2007	2006
Montants reportés	39 682 831 \$	43 959 144 \$
- 4,6172 % (taux effectif de 4,7736 %), remboursable par versements annuels en capital de 183 686 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	1 653 172	1 836 858
- 4,622 % (taux effectif de 4,774 %), remboursable par versements annuels en capital de 509 834 \$ jusqu'au 31 mars 2016	4 588 503	5 098 337
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	620 376	709 001
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	1 791 829	2 047 804
- 4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	4 649 247	5 006 882
- 4,2739 % (taux effectif de 4,3922 %), remboursable par versements annuels en capital de 171 413 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 399 785	2 571 198
- 4,557 % (taux effectif de 4,685 %), remboursable par versements annuels en capital de 284 945 \$ jusqu'au 10 mai 2012 et par un versement de 1 424 724 \$ le 10 mai 2013	2 849 447	
	58 235 190	61 229 224
Versements échéant au cours du prochain exercice	7 628 424	5 843 479
	<u>50 606 766 \$</u>	<u>55 385 745 \$</u>

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2008	7 628 424 \$
2009	5 644 974
2010	5 644 974
2011	20 895 995
2012	2 831 816

12. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Solde du début	53 355 754 \$	55 344 934 \$
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	3 292 638	3 225 677
Frais d'émission sur dette à long terme	14 247	72 649
Amortissement des subventions reportées	(5 193 964)	(5 287 506)
Solde à la fin	<u>51 468 675 \$</u>	<u>53 355 754 \$</u>

13. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2007	2006
Encaisse	5 232 158 \$	5 410 966 \$
Placement temporaire	1 000 000	
	<u>6 232 158 \$</u>	<u>5 410 966 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 579 309 \$ (2006 : 3 939 614 \$).

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des produits de location commerciale de 766 079 \$ (2006 : 766 079 \$) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminées soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 258 040 \$ (2006 : 250 809 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais cours

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	209 942 \$	295 830 \$	505 772 \$	504 169 \$
Charge de l'exercice	111 079	210 860	321 939	339 215
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(92 109)</u>	<u>(233 359)</u>	<u>(325 468)</u>	<u>(337 612)</u>
Solde à la fin	<u>228 912 \$</u>	<u>273 331 \$</u>	<u>502 243 \$</u>	<u>505 772 \$</u>

17. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Société a effectué une démarche d'évaluation pour l'ensemble du personnel syndiqué en 2001 et complètera la démarche pour les autres corps d'emploi non-syndiqués au cours du prochain exercice. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir déboursier. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

18. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	1 840 298 \$
2009	672 262
2010	136 445
2011	21 614
2012	21 614
2013 et suivantes	<u>165 897</u>
	<u>2 858 130 \$</u>

19. ÉVENTUALITÉS

La Société est partie prenante dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires. La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges. Dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****Dettes à long terme**

Au 31 août 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 58 235 190 \$ (2006 : 61 229 224 \$) s'établit à 60 148 438 \$ (2006 : 64 478 582 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2007 se chiffrent à de 7 894 689 \$ (2006 : 6 998 824 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 65 816 200 \$, ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des dépôts-locations et ventes de billets ainsi que des fournisseurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

Michel Grégoire, CA
Directeur des finances et des services administratifs

Montréal, le 2 novembre 2007

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2007 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 novembre 2007

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	93 976	93 145
Contrôle routier (note 4)	60 995	57 161
Contribution du ministère des Transports au financement de programmes	8 045	10 198
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	6 740	6 081
Revenus nets d'intérêts (note 5)	4 010	4 276
Autres	<u>637</u>	<u>958</u>
	<u>174 403</u>	<u>171 819</u>
CHARGES		
Frais d'administration et autres (note 6)		
Gestion de l'accès au réseau routier	132 491	133 717
Contrôle routier	60 995	57 161
Programmes financés par le ministère des Transports (note 7)	8 045	10 198
Gestion des amendes impayées	<u>6 740</u>	<u>6 081</u>
	<u>208 271</u>	<u>207 157</u>
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec (note 8)	<u>640</u>	<u>523</u>
	<u>208 911</u>	<u>207 680</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(34 508)</u>	<u>(35 861)</u>

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
SOLDE AU DÉBUT	(106 777)	(70 916)
Déficit des produits sur les charges	<u>(34 508)</u>	<u>(35 861)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(141 285)</u>	<u>(106 777)</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Créances	21 809	25 257
Dû par le Fonds d'assurance (note 9)	54 483	98 248
Immobilisations corporelles (note 10)	50 130	49 295
Actifs incorporels (note 11)	<u>58 427</u>	<u>65 133</u>
	<u>184 849</u>	<u>237 933</u>
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ		
PASSIF		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	11 161	6 820
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	125 730	108 563
Charges à payer et frais courus		
Gouvernement du Québec	97 313	127 927
Autres	28 871	39 495
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 13)	<u>63 059</u>	<u>61 905</u>
	326 134	344 710
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(141 285)</u>	<u>(106 777)</u>
	<u>184 849</u>	<u>237 933</u>
ENGAGEMENTS (note 15)		
ÉVENTUALITÉS (note 16)		

Pour le Conseil d'administration,

Marie-Anne Tawil
Présidente du Conseil d'administration

André Lesage, FCA
Président du Comité de vérification

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	93 976	93 145
Contrôle routier		
Contribution reçue du ministère des Finances	46 915	56 109
Autres revenus	2 024	2 322
Contribution reçue du ministère des Transports au financement de programmes	8 045	10 198
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	6 639	6 720
Revenus nets d'intérêts		
Intérêts perçus	5 918	5 309
Intérêts versés	(518)	(1 361)
Autres revenus perçus	558	920
Frais d'administration payés par la Société	(293 422)	(283 650)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	121 853	117 923
Frais payés pour les programmes financés par le ministère des Transports	(8 151)	(9 873)
Frais payés pour la gestion des amendes impayées	(5 940)	(5 277)
Participation versée au financement du Tribunal administratif du Québec	(527)	(462)
	(22 630)	(7 977)
 Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions – immatriculation		
Perçues pour le Fonds d'assurance	584 600	574 861
Remises au Fonds d'assurance	(584 600)	(574 861)
Contributions – permis de conduire		
Perçues pour le Fonds d'assurance	131 570	128 312
Remises au Fonds d'assurance	(131 570)	(128 312)
 Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	813 616	797 011
Remis au gouvernement du Québec	(827 215)	(791 261)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	49 282	45 443
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(49 402)	(86 347)
Perçus pour d'autres gouvernements	37 136	38 255
Remis à d'autres gouvernements	(37 136)	(38 255)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	837 589	802 344
Remises au gouvernement du Québec	(840 712)	(794 382)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	70 293	69 041
Remises au gouvernement du Québec	(70 490)	(69 038)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	352	555
Remises au gouvernement du Québec	(352)	(555)
	(17 039)	(27 189)
 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	(39 669)	(35 166)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	<u>(39 669)</u>	<u>(35 166)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 354)	(14 790)
Produits d'aliénations d'immobilisations corporelles	105	371
Débours pour acquisitions d'actifs incorporels	<u>(10 590)</u>	<u>(8 701)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(21 839)</u>	<u>(23 120)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements du Fonds d'assurance	<u>40 000</u>	<u>70 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>40 000</u>	<u>70 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(21 508)	11 714
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	<u>(115 383)</u>	<u>(127 097)</u>
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 14)	<u><u>(136 891)</u></u>	<u><u>(115 383)</u></u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'appliquer le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- en matière de contrôle routier :
 - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - o du Code de la sécurité routière;
 - o des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au Code de la sécurité routière;
 - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement ou avec l'un de ses ministères ou organismes :
 - Programmes financés par le ministère des Transports

L'application du Programme d'adaptation de véhicules est confiée à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au Code de la sécurité routière.

L'application et la responsabilité de la gestion du programme Alcotrein (depuis le 1^{er} avril 2006) sont confiées à la Société par une seconde entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

- Gestion des amendes impayées

Le Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (Code de procédure pénale, [L.R.Q., c. C-25.1]), principalement les municipalités, avise la Société de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées.

o de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation:

- pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;
- à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;
- à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)**Fonctions (suite)**

- pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée;
- pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

- o d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance :

Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25), ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache.

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance. Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	8 167 356	8 157 883
Autres actifs	<u>103 105</u>	<u>95 658</u>
	<u>8 270 461</u>	<u>8 253 541</u>
PASSIF		
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	8 129 483	7 826 387
Autres passifs	<u>401 584</u>	<u>492 052</u>
	8 531 067	8 318 439
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(260 606)</u>	<u>(64 898)</u>
	<u>8 270 461</u>	<u>8 253 541</u>

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
a) Instruments financiers
Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les créances, le dû par le Fonds d'assurance, les chèques émis en sus des soldes bancaires, la marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les charges à payer et frais courus ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**d) Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels**

Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. L'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est porté à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

e) Produits

Les frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les contributions relatives aux programmes ou mandats confiés à la Société, ainsi que les autres revenus, sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être raisonnablement estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

f) Aide gouvernementale

Les subventions accordées par l'intermédiaire des programmes d'aide gouvernementale sont comptabilisées en diminution du coût des actifs, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

3. NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES**a) Changement de méthodes comptables***Instruments financiers*

Au 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les recommandations données par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relativement aux chapitres 1530 « Résultat étendu », 3251 « Capitaux propres », 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Conformément à ces nouvelles normes, tous les instruments financiers ont été classés parmi les catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. L'application de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

b) Méthodes comptables à adopter*Instruments financiers*

L'ICCA a publié le chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation », lesquels remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3862 requiert la présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux instruments financiers ainsi qu'une analyse détaillée des risques liés à ces derniers. Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation déjà établies par le chapitre 3861.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour les exercices débutant après le 1^{er} octobre 2007. La Société n'anticipe aucune incidence sur ses résultats financiers.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
 au 31 décembre 2007
 (en milliers de dollars)

3. NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
b) Méthodes comptables à adopter (suite)
Actifs incorporels

L'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui remplace les chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 précise, notamment, les critères de comptabilisation d'un actif incorporel développé à l'interne.

Cette norme entrera en vigueur pour les exercices débutant après le 1^{er} octobre 2008. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

4. CONTRÔLE ROUTIER

	2007	2006
Contribution du ministère des Finances	58 595	54 181
Autres revenus	2 400	2 980
	<u>60 995</u>	<u>57 161</u>

Les frais du contrôle routier sont financés par une contribution du ministère des Finances, découlant d'une entente entre la Société et ce dernier.

5. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2007	2006
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	2 145	3 535
Intérêts imputés au Contrôle routier	1 080	754
Intérêts sur étalement des paiements	990	999
Intérêts sur soldes bancaires	313	349
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(518)	(1 361)
	<u>4 010</u>	<u>4 276</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRE

	2007				2006	
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports (note 7)	Gestion des amendes impayées	Total	Total
Frais d'administration						
Traitements et charges sociales	69 625	37 819	1 236	2 858	111 538	106 097
Rémunération des mandataires	12 970			49	13 019	13 756
Services administratifs et professionnels	7 595	2 239	361	354	10 549	10 226
Frais de déplacement	1 011	1 466	8	35	2 520	2 410
Frais de communication	6 043	2 099	42	2 148	10 332	9 879
Information et publicité	178	422	1	4	605	381
Loyers, taxes et électricité	5 478	2 164	15	59	7 716	7 972
Frais d'entretien	834	2 754	4	9	3 601	3 494
Mobilier, agencement et équipement	459	459	1	4	923	1 701
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 513	2 282	35	232	9 062	9 178
Matériel informatique et bureautique	327	199	5	12	543	803
Impression, fournitures et autres dépenses	6 858	2 221	45	58	9 182	9 048
Perte sur désuétude d'actifs incorporels						487
Frais d'utilisation des immobilisations attribués au Fonds d'assurance	(7 432)				(7 432)	(8 505)
Frais d'utilisation du siège social	2 429	764	60	160	3 413	4 109
	<u>112 888</u>	<u>54 888</u>	<u>1 813</u>	<u>5 982</u>	<u>175 571</u>	<u>171 036</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	4 941	3 138	15	75	8 169	9 313
Amortissements des actifs incorporels	14 662	1 889	62	683	17 296	18 009
	<u>19 603</u>	<u>5 027</u>	<u>77</u>	<u>758</u>	<u>25 465</u>	<u>27 322</u>
	<u>132 491</u>	<u>59 915</u>	<u>1 890</u>	<u>6 740</u>	<u>201 036</u>	<u>198 358</u>
Autres						
Subventions versées			6 155		6 155	8 045
Intérêts		1 080			1 080	754
		<u>1 080</u>	<u>6 155</u>		<u>7 235</u>	<u>8 799</u>
	<u>132 491</u>	<u>60 995</u>	<u>8 045</u>	<u>6 740</u>	<u>208 271</u>	<u>207 157</u>

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRE (suite)

La Société assume l'ensemble des frais des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandat à l'aide de la gestion par activité, exception faite des subventions versées et des intérêts. Cette répartition donne les résultats suivants :

	2007	2006
Gestion de l'accès au réseau routier	132 491	133 717
Contrôle routier	59 915	56 407
Programmes financés par le ministère des Transports	1 890	2 153
Gestion des amendes impayées	6 740	6 081
Total pour la Société	201 036	198 358
Frais d'administration attribués au Fonds d'assurance	121 424	118 819
Total des frais d'administration	322 460	317 177

Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

7. PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	2007				2006
	Adaptation de véhicules	Vignettes de stationnement	Alcofrein	Total	Total
Frais d'administration	473	987	430	1 890	2 153
Subventions versées	6 155			6 155	8 045
	6 628	987	430	8 045	10 198

8. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue dans la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

9. DÛ PAR LE FONDS D'ASSURANCE

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le taux de la marge de crédit est de 4,3 % au 31 décembre 2007 (2006 : 4,3 %).

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrain	1 637		1 637
Bâtisse	3 925	1 511	2 414
Aménagement du siège social	11 212	11 212	
Équipement	5 364	4 776	588
Matériel roulant	12 982	7 106	5 876
Postes de photographie	12 180	12 171	9
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	48 429	38 609	9 820
Postes de contrôle routier ⁽¹⁾	36 342	6 556	29 786
	<u>132 071</u>	<u>81 941</u>	<u>50 130</u>
			<u>49 295</u>

- (1) Des postes de contrôle routier d'une valeur de 4 389 000 \$ n'étaient pas encore en activité au 31 décembre 2007 (2006 : 8 481 000 \$). Par conséquent, ils ne sont pas amortis. En 2006, une subvention pour la construction d'un poste de contrôle routier a été octroyée à la Société par le gouvernement fédéral. Un montant de 1 462 500 \$ a été porté en diminution du coût des immobilisations.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Développements informatiques ⁽¹⁾	139 573	82 195	57 378
Logiciels d'application	3 426	2 377	1 049
	<u>142 999</u>	<u>84 572</u>	<u>58 427</u>
			<u>65 133</u>

- (1) Des développements informatiques d'une valeur de 6 837 000 \$ (2006 : 10 277 000 \$) étaient en voie de réalisation au 31 décembre 2007 et ne sont pas amortis. En 2007, aucun développement informatique n'a été radié en raison de désuétude ou d'avantages futurs non réalisables (2006 : radiation d'un coût de 3 708 000 \$ et d'un amortissement cumulé de 3 221 000 \$). Par conséquent, aucune perte sur désuétude n'est inscrite dans les frais d'administration de l'exercice (2006 : 487 000 \$).

12. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter une marge de crédit permanente de 200 000 000 \$ auprès d'institutions financières ou auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Au 31 décembre 2007, la Société détient, auprès de la Caisse, une marge de crédit de 200 000 000 \$ échéant le 31 décembre 2008. Cette marge de crédit porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt est de 4,3 % au 31 décembre 2007 (2006 : 4,3 %).

En décembre 2007, un nouveau décret gouvernemental a été publié, autorisant la Société à majorer sa marge de crédit à 400 000 000 \$ à compter de 2008 et à reporter l'échéance jusqu'au 31 décembre 2011.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

	2007				2006
	Congés de maladie	Vacances	Autres avantages sociaux et sommues dues ⁽¹⁾	Total	Total
Solde au début	41 779	18 446	1 680	61 905	61 582
Charges de l'exercice	10 414	16 589	4 734	31 737	29 491
Prestations versées au cours de l'exercice	(10 723)	(16 083)	(3 777)	(30 583)	(29 168)
Solde à la fin	41 470	18 952	2 637	63 059	61 905

(1) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance-salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques de temps supplémentaire et aux congés autofinancés.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2007	2006
Chèques émis en sus des soldes bancaires	(11 161)	(6 820)
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(125 730)	(108 563)
Insuffisance de trésorerie et équivalents de trésorerie	(136 891)	(115 383)

Au 31 décembre 2007, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élevaient à 3 142 000 \$ (2006 : 5 470 000 \$). Aucun montant afférent aux immobilisations corporelles n'est dû par le Fonds d'assurance en 2007 (2006 : 64 000 \$).

15. ENGAGEMENTS
Contrats de location

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour une somme minimale estimée à 27 257 000 \$ au 31 décembre 2007. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2018 et se répartissent comme suit :

2008	8 591 000 \$
2009	6 054 000
2010	4 847 000
2011	2 923 000
2012	1 525 000
2013 et exercices subséquents	3 317 000

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 24 547 000 \$ au 31 décembre 2007. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2012 et se répartissent comme suit :

2008	16 637 000 \$
2009	5 533 000
2010	1 754 000
2011	516 000
2012	107 000

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne pouvait être déterminé au 31 décembre 2007.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 8 217 000 \$ (2006 : 7 316 000 \$). Un montant de 3 356 000 \$ est imputé au Fonds d'assurance en 2007 (2006 : 3 018 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée au Fonds d'assurance et elle n'a conclu aucune opération commerciale avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà présentées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

La Société estime être exposée à un risque de crédit limité à l'égard de ses clients. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les créances proviennent d'un grand nombre de clients ainsi que d'organismes publics et parapublics. La Société procède annuellement à l'évaluation des créances et ajuste le niveau de la provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de la marge de crédit dont le taux d'intérêt est variable.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007. Les chiffres de l'exercice 2006, présentés à des fins de comparaison, ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est tenue de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les vérificateurs externes, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et Mallette, SENCRL, comptables agréés, procèdent à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.

John Harbour, FCA
Président et chef de la direction

André Legault
Vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances

Québec, le 2 avril 2008

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Mallette, SENCRL, comptables agréés
Mallette

Québec, le 2 avril 2008

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS
exercice terminé le 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (Retraité- note 4)
VENTES NETTES (notes 4 et 5)	2 293 908	2 173 764
COÛT DES PRODUITS VENDUS (notes 4 et 5)	<u>1 054 799</u>	<u>993 003</u>
BÉNÉFICE BRUT (note 5)	<u>1 239 109</u>	<u>1 180 761</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration (note 6)	475 456	464 482
Charge de financement (note 7)	2 903	6 428
Amortissement des immobilisations	46 687	46 493
Amortissement des autres actifs		33
	<u>525 046</u>	<u>517 436</u>
AUTRES PRODUITS		
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	<u>46 844</u>	<u>41 538</u>
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	<u>760 907</u>	<u>704 863</u>
AUTRES REVENUS		
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise		2 998
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise		114
		<u>3 112</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>760 907</u>	<u>707 975</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles		(15)
Futurs		(14)
		<u>(29)</u>
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT ÉTENDU	<u>760 907</u>	<u>708 004</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u> (Retraité- note 4)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	6 657	5 560
Retraitement relatif à l'évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 4)	16 780	17 570
Retraitement relatif à la comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux (note 4)	<u>(9 230)</u>	<u>(7 927)</u>
Solde retraité	14 207	15 203
BÉNÉFICE NET	<u>760 907</u>	<u>708 004</u>
	775 114	723 207
DIVIDENDE	<u>(762 000)</u>	<u>(709 000)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>13 114</u></u>	<u><u>14 207</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 29 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité- note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	28 176	22 192
Comptes clients (note 8)	46 678	44 988
Stocks (note 9)	277 206	238 014
Dépôts et charges payées d'avance	26 076	27 632
	378 136	332 826
Immobilisations (note 10)	214 367	240 185
	<u>592 503</u>	<u>573 011</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts (note 11)	42 989	89 500
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	302 338	255 933
Dividende à payer	179 000	159 000
	524 327	504 433
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 13)	4 672	5 903
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 15)	17 998	16 824
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 15)	2 392	1 644
	<u>549 389</u>	<u>528 804</u>
CAPITAUX PROPRES (note 16)		
Capital-actions	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	13 114	14 207
	<u>43 114</u>	<u>44 207</u>
	<u>592 503</u>	<u>573 011</u>

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Norman Hébert jr., président du conseil d'administration
Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

exercice terminé le 29 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité- note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	760 907	708 004
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	46 687	46 526
Perte sur cessions d'immobilisations	9	426
Perte de valeur d'écart d'acquisition		274
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise		(2 998)
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise		(114)
Impôts futurs		(14)
Charge au titre de crédits de congés de maladie	3 443	3 417
Charge au titre du régime de retraite	764	407
	<u>811 810</u>	<u>755 928</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	6 952	15 160
Prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés et par le régime de retraite	<u>(2 285)</u>	<u>(2 127)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>816 477</u>	<u>768 961</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition d'une participation dans une coentreprise, net de l'encaisse cédée		23 473
Acquisitions d'immobilisations	(21 085)	(18 974)
Produit de cessions d'immobilisations	207	104
Autres actifs		(27)
	<u>(20 878)</u>	<u>4 576</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(20 878)</u>	<u>4 576</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	(46 511)	(106 896)
Remboursement des débentures à payer		(2 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 104)	(989)
Dividende versé	<u>(742 000)</u>	<u>(674 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(789 615)</u>	<u>(783 885)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	<u>5 984</u>	<u>(10 348)</u>
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>22 192</u>	<u>32 540</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>28 176</u></u>	<u><u>22 192</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec* (L.R.Q., c. S-13). La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 29 mars 2008 et le 31 mars 2007 comprennent respectivement 52 et 53 semaines d'exploitation.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007 comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les états financiers consolidés au 31 mars 2007 comprennent également la quote-part des produits et des charges de Maison Futaillies, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détenait une participation de 50 % jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle la Société a disposé de sa participation. Cette quote-part était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les stocks, l'amortissement des immobilisations, les frais courus à payer et les passifs actuariels. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les ventes aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits et lorsque les services ont été rendus, déduction faite des escomptes et retours, et lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Conséquemment, ces ventes sont comptabilisées au net.

Constatation des contreparties reçues de fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues de fournisseurs sont considérées comme un ajustement du prix des produits du fournisseur et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges d'exploitation afférentes ou aux ventes nettes.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour des montants de 2,2 millions de dollars et de 3,7 millions de dollars sont incluses dans les résultats des exercices 2008 et 2007 respectivement.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes résultant de leur réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les comptes clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition), ainsi que le dividende à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût. La charge d'intérêts relative aux emprunts est présentée dans les charges de financement.

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces instruments lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

La Société a choisi le 30 mars 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date ont été revus afin de recenser les dérivés incorporés. Au 1^{er} avril 2007 et au 29 mars 2008, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôts sur les bénéfices

La Société est une entreprise du gouvernement du Québec et, à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts présentés dans les états financiers consolidés au 31 mars 2007 sont relatifs à la quote-part de la Société, qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, dans les comptes de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise qui, à son tour, détenait une participation dans une filiale constituée en société par actions et soumise à l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts étaient comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires devraient se résorber.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition. Au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007, la Société détenait de l'encaisse seulement.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier, équipement et matériel informatique	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Régimes d'avantages sociaux***Crédits de congés de maladie cumulés*

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couverts par le régime de crédits de congés de maladie cumulés est de 16 ans au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des 3 salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction est de 4,7 ans au 29 mars 2008 et de 5,6 ans au 31 mars 2007.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES**Exercice terminé le 29 mars 2008****Modifications comptables**

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables agréés (l'ICCA) a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Modifications comptables ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, définit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

Résultat étendu

L'ICCA a publié en 2005 le chapitre 1530 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Résultat étendu », publié en 2005 par l'ICCA. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec l'actionnaire.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Exercice terminé le 29 mars 2008 (suite)

Capitaux propres

La Société a adopté les recommandations du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Capitaux propres », publié en 2005 par l'ICCA. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, définit des normes pour la présentation des capitaux propres et de leurs variations qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530.

Instruments financiers

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, soit les actifs et les passifs financiers ainsi que les dérivés. Ces normes définissent la comptabilisation des instruments financiers selon leur classification. Les variations entre les évaluations subséquentes sont enregistrées au résultat net ou au résultat étendu selon la classification des instruments financiers.

Le chapitre 3861 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers et précise les informations à fournir à leur sujet.

L'adoption des normes comptables des chapitres 1506, 1530, 3251, 3855 et 3861 du Manuel de l'ICCA au début de l'exercice 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers consolidés de la Société. L'adoption de ces normes a cependant entraîné la divulgation d'informations supplémentaires. Au cours de l'exercice terminé le 29 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et, par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture n'est présenté pour le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Constatation des ventes effectuées à titre d'intermédiaire

Au cours de l'exercice 2008, la Société a comptabilisé les ventes effectuées aux brasseurs et aux distributeurs de bière sur la base du montant net, compte tenu qu'elle réalise ces transactions à titre d'intermédiaire. Auparavant, ces ventes étaient présentées au montant brut. Ce traitement comptable a été appliqué rétrospectivement, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, et n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net puisque ces transactions ne génèrent aucun bénéfice brut.

L'application rétrospective de cette modification a eu pour effet de diminuer les ventes nettes consolidées et le coût des produits vendus consolidés de 209,3 millions de dollars en 2008 (190,3 millions de dollars en 2007).

Évaluation du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés

La Société a annulé un gain actuariel comptabilisé dans le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés au 31 mars 2004 afin de répondre aux modalités d'application du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA intitulé « Avantages sociaux futurs », alors en vigueur.

L'application rétrospective de cette annulation a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
RÉSULTATS	
Rémunération et avantages sociaux (sous la rubrique « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration »)	790
Bénéfice net	(790)
BILAN	
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés	(16 780)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	17 570
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	16 780

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**Comptabilisation des obligations découlant des régimes d'avantages sociaux**

La Société a comptabilisé des obligations découlant des contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux qui sont reliées aux vacances et à certains autres congés cumulés à payer ainsi qu'à d'autres passifs. Elle a également enregistré les obligations relatives à certains crédits de congés cumulés. Ces avantages sociaux sont dorénavant comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. Ils étaient auparavant comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les sommes en cause étaient déboursées.

Le traitement comptable appliqué rétrospectivement a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2007</u>
RÉSULTATS	
Rémunération et avantages sociaux (sous la rubrique « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration »)	1 303
Bénéfice net	(1 303)
BILAN	
Rémunération et avantages sociaux à payer (sous la rubrique « Comptes fournisseurs et autres charges à payer »)	9 230
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	(7 927)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	(9 230)

Exercices futurs**Informations à fournir concernant le capital**

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société ainsi que des normes portant sur la divulgation de la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices à compter du 1^{er} octobre 2007.

Stocks

L'ICCA a publié, en 2007, le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre fournit des lignes directrices sur la détermination du coût des stocks, y compris l'imputation des frais généraux et d'autres coûts aux stocks, et exige la comptabilisation d'une reprise de dépréciation antérieure lorsque la valeur des stocks augmente. Des informations plus détaillées relativement aux stocks et au coût des marchandises vendues doivent être également fournies. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Instruments financiers

En 2006, l'ICCA a publié de nouvelles recommandations à l'égard des instruments financiers par le biais des chapitres 3862 « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – Présentation » du Manuel de l'ICCA. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ils entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007.

Le chapitre 3862 impose aux sociétés l'obligation de fournir davantage d'information à l'égard des risques associés aux instruments financiers et aux dérivés non financiers, tels le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché ainsi que les méthodes utilisées pour déceler, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes du chapitre 3861 à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)
Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et d'actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les normes comptables des chapitres 1535, 3031, 3862 et 3863 s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société des exercices ouverts à compter du 30 mars 2008 et des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 pour le chapitre 3064. La Société prévoit que leur adoption n'aura pas d'incidence significative sur ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie futurs.

5. VENTES NETTES, COÛT DES PRODUITS VENDUS ET BÉNÉFICE BRUT

	2008			2007		
	Succur- sales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total	Succur- sales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total
Ventes nettes	2 029 458	264 450	2 293 908	1 913 274	260 490	2 173 764
Coût des produits vendus	921 776	133 023	1 054 799	863 739	129 264	993 003
Bénéfice brut	<u>1 107 682</u>	<u>131 427</u>	<u>1 239 109</u>	<u>1 049 535</u>	<u>131 226</u>	<u>1 180 761</u>

Les ventes nettes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci. Les ventes nettes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 209,3 millions de dollars pour l'exercice 2008 (190,3 millions de dollars pour l'exercice 2007).

6. FRAIS DE VENTE ET MISE EN MARCHÉ, DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Rémunération et avantages sociaux	316 876	308 392
Frais d'occupation d'immeuble	63 744	62 016
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	22 341	21 590
Fret à la vente et communication	11 379	12 156
Autres charges d'exploitation	<u>61 116</u>	<u>60 328</u>
	<u>475 456</u>	<u>464 482</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. CHARGE DE FINANCEMENT

	2008	2007
Intérêts sur les emprunts à une société sous contrôle commun	1 596	1 716
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	2 438	5 499
Intérêts sur les débentures à payer		67
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	716	831
	4 750	8 113
Moins : Revenus d'intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	(1 847)	(1 685)
	<u>2 903</u>	<u>6 428</u>

8. COMPTES CLIENTS

	2008	2007
Grossistes-épiciers	11 824	14 955
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	34 854	30 033
	<u>46 678</u>	<u>44 988</u>

9. STOCKS

	2008	2007
Boissons embouteillées	274 712	235 776
Fournitures diverses	2 494	2 238
	<u>277 206</u>	<u>238 014</u>

10. IMMOBILISATIONS

	2008			2007		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Terrains	10 775		10 775	10 775		10 775
Immeubles	126 306	32 217	94 089	120 410	28 763	91 647
Mobilier, équipement et matériel informatique	327 763	244 697	83 066	320 341	212 274	108 067
Matériel roulant	14 894	10 031	4 863	14 828	9 100	5 728
Améliorations locatives	46 156	29 336	16 820	45 102	26 308	18 794
Pavage et stationnement	3 881	2 790	1 091	3 746	2 642	1 104
	<u>529 775</u>	<u>319 071</u>	<u>210 704</u>	<u>515 202</u>	<u>279 087</u>	<u>236 115</u>
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-aquisition	16 280	12 617	3 663	16 280	12 210	4 070
	<u>546 055</u>	<u>331 688</u>	<u>214 367</u>	<u>531 482</u>	<u>291 297</u>	<u>240 185</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

11. EMPRUNTS

	2008	2007
Emprunts	<u>42 989</u>	<u>89 500</u>

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Les emprunts au 29 mars 2008 sont constitués de 2 emprunts à court terme totalisant 43,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 19,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (4 emprunts au 31 mars 2007, totalisant 89,5 millions de dollars, dont 2 emprunts totalisant 24,5 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à un taux de 3,54 % et de 3,56 % (4,29 en 2007) et viennent à échéance à 4 jours ou moins (5 jours ou moins en 2007).

Au 29 mars 2008, la Société disposait d'une facilité de crédit bancaire de 10,0 millions de dollars venant à échéance le 31 août 2008. Les montants prélevés sur cette facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel, soit 5,25 % au 29 mars 2008 (6,00 % au 31 mars 2007). À cette date, la facilité de crédit bancaire était entièrement disponible (prélèvement de 0,5 millions de dollars au 31 mars 2007).

12. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2008	2007
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	136 040	127 653
Taxes et droits gouvernementaux à payer	81 945	52 181
Rémunération et avantages sociaux à payer	83 122	74 995
Portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>1 231</u>	<u>1 104</u>
	<u>302 338</u>	<u>255 933</u>

La Société s'est engagée à participer au financement de divers programmes visant la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour ce faire, elle consacre une portion de son chiffre d'affaires à ces fins. Le passif qui en découle est constitué de l'excédent des prélèvements cumulés tirés des ventes sur les charges cumulées. Ce passif, compris dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer, s'élevait à 9,0 millions de dollars au 29 mars 2008 (9,8 millions de dollars au 31 mars 2007).

13. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2008	2007
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	5 903	7 007
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins de un an	<u>(1 231)</u>	<u>(1 104)</u>
	<u>4 672</u>	<u>5 903</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2009	1 231	589	1 820
2010	1 374	446	1 820
2011	1 533	287	1 820
2012	1 711	109	1 820
2013	54	1	55
	<u>5 903</u>	<u>1 432</u>	<u>7 335</u>

14. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La Société détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Elle détient également une participation de 50 % dans Maison Futailles, S.E.C. jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle la Société a disposé de sa participation dans cette coentreprise. Les principales composantes provenant des coentreprises qui sont incluses dans les états financiers consolidés sont présentées ci-après.

	2008	2007
Résultats		
Ventes nettes		14 939
Coût des produits vendus		<u>9 923</u>
Bénéfice brut		<u>5 016</u>
Charges d'exploitation	569	5 667
Charge de financement	(4)	45
Amortissements	<u>158</u>	<u>623</u>
	<u>723</u>	<u>6 335</u>
Autres produits	<u>586</u>	<u>549</u>
Perte avant impôts sur les bénéfices	137	770
Impôts sur les bénéfices		<u>(29)</u>
Perte nette	<u>137</u>	<u>741</u>
Bilan		
Actif à court terme	256	210
Actif à long terme	<u>99</u>	<u>256</u>
	<u>355</u>	<u>466</u>
Passif à court terme	295	269
Capitaux propres	<u>60</u>	<u>197</u>
	<u>355</u>	<u>466</u>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27	724
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(521)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

Les membres du personnel de la Société participent au régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 29 mars 2008 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 26 mars 2011.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2008, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction et du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 13,4 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2007).

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	26 520	25 509	3 858	2 540
Solde des montants non amortis	(8 522)	(8 685)	(1 466)	(896)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	<u>17 998</u>	<u>16 824</u>	<u>2 392</u>	<u>1 644</u>

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite	
	2008	2007	2008	2007
Régimes à prestations déterminées	3 443	3 417	764	407
Régimes de retraite des employés du gouvernement			11 073	9 891

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Prestations versées**

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 2,3 millions de dollars en 2008 (2,1 millions de dollars en 2007) et celles versées par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction à 0,02 million de dollars (aucune prestation en 2007).

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	**		
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
** De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	**		
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
** De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				

16. CAPITAUX PROPRES**Capital-actions**

Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui étaient émises et payées au 29 mars 2008 et au 31 mars 2007.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Pour l'exercice 2008, le ministre des Finances du Québec a déclaré un dividende de 762,0 millions de dollars (709,0 millions de dollars en 2007).

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 13,6 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci n'aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)
Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 297,1 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2009	39 773
2010	40 331
2011	37 556
2012	32 193
2013	27 797
2014-2023	119 408

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

18. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :

	2008	2007
Intérêts versés	4 772	8 317
Impôts recouvrés par la filiale d'une coentreprise		(8)
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients	(1 690)	9 242
Stocks	(39 192)	22 090
Dépôts et charges payées d'avance	1 556	(10 694)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	46 278	(5 478)
	<u>6 952</u>	<u>15 160</u>

19. INSTRUMENTS FINANCIERS
Juste valeur des instruments financiers

	2008		2007	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	6 622	5 903	7 890	7 007

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en 2012, soit 5,29 % en 2008 (6,19 % en 2007).

La valeur comptable des autres instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la portion à court terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition) ainsi que le dividende à payer.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

20. GESTION DES RISQUES**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers*Risque de taux d'intérêt*

La Société finance ses activités, sur une base quotidienne, par des emprunts à court terme et s'expose ainsi à des risques de flux de trésorerie associés aux variations de taux d'intérêts. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin d'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises. Au 29 mars 2008, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 8,1 millions d'euros et 1,0 million de dollars américains (8,3 millions d'euros et 0,8 million de dollars américains au 31 mars 2007).

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros et en dollars américains, à des taux de change déterminés à l'avance.

Au 29 mars 2008, la Société n'avait aucun contrat à terme en cours.

Au 31 mars 2007, la Société avait en cours un contrat de tunnel à coût zéro négocié en euros, venant à échéance en avril 2007 :

<u>Devise</u>	<u>Taux contractuel de conversion</u>		<u>Montant contractuel</u>
	<u>Plancher</u>	<u>Plafond</u>	
Euro	1,5450	1,5625	3 000

La juste valeur défavorable comptabilisée de ces instruments financiers dérivés était de 0,02 million de dollars.

Risque de crédit

La valeur comptable des comptes clients présentée au bilan de la Société représente le montant maximum du risque de crédit de l'entreprise. La Société exige pour certains clients des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

29 mars 2008

(en milliers de dollars)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. La valeur d'échange correspond au montant établi et accepté par les parties. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Les chiffres de l'exercice 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés. Le Vérificateur général du Québec et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ont été nommés covérificateurs des états financiers de la Société pour l'exercice 2008 par le décret gouvernemental n° 462-2007 du 20 juin 2007.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue régulièrement les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant leur vérification.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

De l'avis de la direction, ces états financiers tiennent compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et des données disponibles au 16 mai 2008.

Philippe Duval
Président-directeur général par intérim

Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 29 mars 2008 et les états consolidés des résultats, résultat étendu, bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, lesquels sont expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 16 mai 2008

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Pêche et villégiature	32 322	30 874
Chasse	16 114	14 642
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 162	15 148
Autres activités de plein air	15 541	14 298
Concessions et divers	4 002	4 078
Subventions	2 957	3 194
Honoraires de gestion	22 390	22 926
	<u>109 488</u>	<u>105 160</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	50 876	51 556
Entretien et énergie	18 418	17 679
Frais généraux et administratifs	10 425	11 540
Produits de revente	9 013	8 758
Frais de vente et marketing	6 304	5 953
Amortissement (note 4)	5 577	5 109
Frais financiers (note 5)	1 877	1 948
Quote-part des résultats dans la société affiliée	(25)	106
	<u>102 465</u>	<u>102 649</u>
BÉNÉFICE NET	<u>7 023</u>	<u>2 511</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	(27 548)	(30 059)
Bénéfice net	<u>7 023</u>	<u>2 511</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(20 525)</u>	<u>(27 548)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Créances	5 379	2 426
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 421	8 277
Stocks	1 961	2 065
Frais payés d'avance	1 789	1 608
Avance à la société apparentée (note 14)	21 476	6 879
	<u>39 026</u>	<u>21 255</u>
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	26 839	28 528
Participation et avance dans la société affiliée	383	426
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>166 336</u>	<u>168 206</u>
	<u>232 584</u>	<u>218 415</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	438	1 950
Comptes à payer et frais courus	15 693	20 137
Dépôts de clients	10 739	10 712
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)		200
	<u>26 870</u>	<u>32 999</u>
Dette à long terme (note 8)	68 087	53 327
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	1 721	1 974
Subventions reportées	<u>84 844</u>	<u>86 076</u>
	<u>181 522</u>	<u>174 376</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	71 587	71 587
Déficit cumulé	<u>(20 525)</u>	<u>(27 548)</u>
	<u>51 062</u>	<u>44 039</u>
	<u>232 584</u>	<u>218 415</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Laberge
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	7 023	2 511
Amortissement (note 4)	5 577	5 109
Quote-part des résultats dans la société affiliée	(25)	106
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(253)	(243)
Variation des postes à court terme (note 6)	<u>(7 263)</u>	<u>4 711</u>
	<u>5 059</u>	<u>12 194</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 415)	(13 500)
Produits de cessions d'actifs	95	226
Avance à la société apparentée (note 14)	(14 597)	(6 879)
Avance à la société affiliée	<u>68</u>	<u>(113)</u>
	<u>(26 849)</u>	<u>(20 266)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	8 742	5 090
Emprunt	14 760	1 696
Remboursement de la dette à long terme	<u>(200)</u>	<u>(400)</u>
	<u>23 302</u>	<u>6 386</u>
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	1 512	(1 686)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	<u>(1 950)</u>	<u>(264)</u>
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	<u><u>(438)</u></u>	<u><u>(1 950)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de meilleures prévisions faites par la direction.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et du Parc Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participation dans la société affiliée et la coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation et sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

e) Instruments financiers

i) Catégories d'instruments financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Société a classé dans cette catégorie l'avance dans la société affiliée.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers (suite)

i) Catégories d'instruments financiers (suite)

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers détenus principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie les créances, l'avance à la société apparentée, les chèques en circulation nets de l'encaisse, les comptes à payer et frais courus ainsi que les dépôts de clients.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés en tant que passifs détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie la dette à long terme.

ii) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

iii) Évaluation ultérieure

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés au résultat net.

iv) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

v) Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- | | |
|---|--------------------|
| • Bâtiments et infrastructures | entre 4 % et 10 % |
| • Matériel roulant, mobilier, équipements
et améliorations locatives | entre 10 % et 33 % |

Les immobilisations corporelles sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

i) Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de la Société et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de la Société, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3031, la direction n'est pas en mesure d'évaluer qu'elle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – Comptabilité et évaluation », le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » ainsi que le chapitre 1530 « Résultat étendu ».

Le classement de l'évaluation des actifs et passifs financiers, en vertu de ces nouvelles normes, n'a eu aucune conséquence sur la mesure des instruments financiers étant donné que la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée et que les autres instruments financiers demeurent évalués au coût.

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 470		2 470	2 469
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 851		13 851	13 892
Bâtiments et infrastructures	200 789	61 177	139 612	143 109
Matériel roulant	17 563	10 615	6 948	5 146
Mobilier, équipements et améliorations locatives	21 541	18 086	3 455	3 590
	<u>256 214</u>	<u>89 878</u>	<u>166 336</u>	<u>168 206</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

L'amortissement de 5 577 000 \$ (2007, 5 109 000 \$) est constitué de l'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 13 235 000 \$ (2007, 12 095 000 \$) déduction faite de l'amortissement des subventions reportées au montant de 7 658 000 \$ (2007, 6 986 000 \$).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 12 415 000 \$ (2007, 13 500 000 \$) comprennent des variations de frais courus de 711 000 \$ (2007, 777 000 \$).

Au cours de l'exercice 2007-2008, des subventions pour un montant de 6 670 000 \$ (2007, 13 428 000 \$) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

5. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 877 000 \$ (2007, 1 948 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 449 000 \$ (2007, 2 082 000 \$) et un revenu d'intérêt de 572 000 \$ (2007, 134 000 \$).

Par ailleurs, les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 435 000 \$ (2007, 2 710 000 \$).

6. VARIATION DES POSTES À COURT TERME

	2008	2007
Créances	(2 953)	781
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(527)	644
Stocks	104	136
Frais payés d'avance	(181)	165
Comptes à payer et frais courus	(3 733)	2 609
Dépôts de clients	27	376
	<u>(7 263)</u>	<u>4 711</u>

7. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2008, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 1 000 00 \$ renouvelable le 24 avril 2009 portant intérêt au taux préférentiel soit 5,25 % (2007, 6,00 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

8. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Acceptations bancaires, d'un montant de 66 719 000 \$, échéant d'avril 2008 à mars 2009 et portant intérêt à des taux variant de 3,19 % à 4,03 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 368 000 \$ ⁽¹⁾	68 087	53 327
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 \$ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 \$, échu en avril 2007		200
	68 087	53 527
Moins portion échéant au cours du prochain exercice		200
	<u>68 087</u>	<u>53 327</u>

- (1) La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 162 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, des facilités de crédit d'un montant variant de 60 000 000 \$ à 70 000 000 \$ renouvelable en avril 2009.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Il n'y a aucun remboursement de la dette à long terme prévu au cours du prochain exercice en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

9. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	<u>44 725</u>	<u>44 725</u>
	<u>71 587</u>	<u>71 587</u>

10. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA COENTREPRISE

Au 31 mars 2008, la quote-part de chacun des éléments de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Bilan		
Frais payés d'avance	1	1
Immobilisations corporelles	1	1
Comptes à payer et frais courus	53	36
Dépôts de clients	148	192
Résultats		
Revenus	466	417
Dépenses	413	417
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	26	17

11. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 8 175 300 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	2 874 \$
2010	1 306
2011	1 222
2012	911
2013	575

De plus, au 31 mars 2008, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 672 700 \$.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

12. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**a) Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE a augmenté de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 935 856 \$ (2007, 1 670 928 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

	2008	2007
Solde au début	5 869	5 823
Dépense de l'exercice	4 602	4 837
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(5 001)</u>	<u>(4 791)</u>
Solde à la fin	<u>5 470</u>	<u>5 869</u>

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 3 749 000 \$ (2007, 3 895 000 \$ est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

14. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 14 597 000 \$ (2007, 6 879 000 \$) avec intérêts au taux moyen de 3,86 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 536 000 \$ (2007, 109 000 \$). De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 2 597 000 \$ (2007, 3 535 000 \$) pour compenser les frais qu'elle a assumés.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par carte de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et frais courus, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, CA
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 30 avril 2008

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À la Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2007, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 avril 2008

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
REVENUS		
Subventions (note 1)	11 708	11 740
Autres	<u>60</u>	<u>47</u>
	<u>11 768</u>	<u>11 787</u>
DÉPENSES		
Frais de fermeture	1 585	4 571
Honoraires de gestion concernant le Parc Aquarium du Québec	2 597	3 535
Frais financiers (note 4)	3 006	2 681
Taxes foncières	2 053	2 698
Amortissement des frais de financement	126	142
Amortissement des immobilisations, net des subventions reportées	<u>1 456</u>	<u>1 467</u>
	<u>10 823</u>	<u>15 094</u>
RÉSULTATS NETS	<u><u>945</u></u>	<u><u>(3 307)</u></u>

DÉFICIT CUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT	(29 114)	(25 807)
Résultats nets	<u>945</u>	<u>(3 307)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(28 169)</u></u>	<u><u>(29 114)</u></u>

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	21	27
Subvention à recevoir	811	
Frais reportés au prochain exercice	<u>538</u>	<u>576</u>
	1 370	603
Immobilisations (note 5)	<u>28 832</u>	<u>29 852</u>
	<u><u>30 202</u></u>	<u><u>30 455</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	448	950
Somme due à une société apparentée (note 1)	21 476	6 879
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	<u>32 455</u>	<u>2 972</u>
	54 379	10 801
Subventions reportées	3 992	4 226
Dette à long terme (note 6)	<u> </u>	<u>44 542</u>
	58 371	59 569
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(28 169)</u>	<u>(29 114)</u>
	<u><u>30 202</u></u>	<u><u>30 455</u></u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 1 et 7)

Pour le Conseil d'administration,
Denys Larose
Jean Lamy

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	945	(3 307)
Amortissement des immobilisations, net des subventions reportées	1 456	1 467
Amortissement des frais de financement	126	142
Variation des postes à court terme	(1 456)	(2 490)
	<u>1 071</u>	<u>(4 188)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(483)	
Produits nets de cessions d'immobilisations		35
	<u>(483)</u>	<u>35</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(15 185)	(2 952)
Somme encaissée de la société apparentée	14 597	6 879
	<u>(588)</u>	<u>3 927</u>
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE		(226)
ENCAISSE AU DÉBUT		<u>226</u>
ENCAISSE À LA FIN		<u></u>

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS, ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société a été constituée le 30 août 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec pour effectuer la gestion du Parc Aquarium du Québec (« Aquarium ») et du Jardin zoologique du Québec (« Jardin »).

En 2002, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre des Transports du Québec ont cédé à la Société, en vertu d'un bail emphytéotique, les immeubles de l'Aquarium et du Jardin pour une période de quarante ans se terminant le 31 mars 2042. La Société s'est engagée à assumer tous les frais liés aux immeubles. Aucune valeur n'a été comptabilisée à titre d'apports pour ces immeubles.

Le 3 mai 2006, la Société a signé une convention de gestion avec la Sépaq et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon laquelle la Sépaq se voit confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium et de coordonner le plan de fermeture du Jardin. En vertu de cette convention, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, le ministre s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle respecte ses obligations. À cet effet, la Société a reçu au cours de l'exercice une subvention de 11 708 000 \$ (2007 : 11 740 000 \$) et a encouru une dépense de 2 597 000 \$ (2007 : 3 535 000 \$) pour les honoraires de gestion concernant les opérations de l'Aquarium.

La Société peut aussi emprunter lorsque la subvention annuelle est insuffisante pour couvrir les débours. Ainsi, au cours de l'exercice, la Société a emprunté de la Sépaq une somme de 14 597 000 \$ (2007 : 6 879 000 \$) portant intérêt au taux moyen de 3,86 % (2007 : 4,4 %), sans modalités de remboursement et a inscrit une dépense d'intérêts de 536 000 \$ (2007 : 109 000 \$).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

c) Instruments financiers

i) Catégories d'instruments financiers

Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

ii) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

iii) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Instruments financiers (suite)

iv) Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments	3 %
Stationnement	4 %
Aménagements paysagers	7 %
Mobilier, équipement, matériel roulant et animaux	20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de la Société et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de la Société, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations et présentations ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3031, la direction n'est pas en mesure d'évaluer qu'elle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – Comptabilité et évaluation », le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a classé son encaisse comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les débiteurs et la subvention à recevoir sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs, la somme due à une société apparentée et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers.

Le classement de l'évaluation des actifs et passifs financiers en vertu de ces nouvelles normes n'a pas eu de conséquence significative sur la mesure des instruments financiers.

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 3 006 000 \$ (2007 : 2 681 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 308 000 \$ (2007 : 2 573 000 \$).

5. IMMOBILISATIONS

	2008		2007
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette
Bâtiments et stationnement	31 554	4 673	26 881
Aménagements paysagers	2 367	824	1 543
Mobilier, équipement et matériel roulant	3 533	3 172	361
Animaux	430	383	47
	<u>37 884</u>	<u>9 052</u>	<u>28 832</u>
			<u>29 852</u>

6. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt à terme garanti par le gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de 5,2 %, remboursable par versements mensuels de 340 927 \$ incluant le capital et les intérêts, renouvelable en juin 2008 *	32 455	34 659
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	<u>32 455</u>	<u>12 855</u>
		<u>47 514</u>
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	<u>32 455</u>	<u>2 972</u>
		<u>44 542</u>

* En vertu des conventions d'aide financière conclues entre la Société et le gouvernement du Québec, ce dernier rembourse à la Société les paiements en capital et intérêts effectués auprès du prêteur.

7. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La Société est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur sa situation financière.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le 29 avril 2002, la Société a instauré un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées. La cotisation de l'employeur correspond à 5 % du salaire brut de l'employé si ce dernier contribue au régime un minimum de 5 % de son salaire brut.

La dépense pour l'exercice relative à ce régime de retraite est de 13 000 \$ (2007 : 42 000 \$).

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assume une portion de la masse salariale et des avantages sociaux de certains employés affectés à la Société. Ainsi, les revenus et les dépenses incluent une somme de 523 000 \$ (2007 : 990 000 \$) à cet effet.

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La valeur comptable des débiteurs, des créditeurs, de la somme due à une société apparentée et des dettes à long terme indiquée au bilan se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme ou à cause du fait que les taux d'intérêt qu'ils comportent se rapprochent du marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 18 avril 2008

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
CHARGES		
Frais d'exploitation (note 4)	52 382 788 \$	47 675 582 \$
Frais d'administration (note 5)	4 501 613	4 180 979
Amortissement des immobilisations corporelles	6 676 224	7 454 687
Frais financiers	<u>3 638 969</u>	<u>3 967 064</u>
	<u>67 199 594</u>	<u>63 278 312</u>
PRODUITS		
Transport des véhicules	8 244 295	7 828 007
Transport des passagers	6 718 096	6 458 300
Autres (note 6)	<u>847 203</u>	<u>833 506</u>
	<u>15 809 594</u>	<u>15 119 813</u>
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	51 390 000	48 158 499
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 7)	<u>50 723 033</u>	<u>47 141 459</u>
PERTE NETTE	666 967	1 017 040
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>11 174 106</u>	<u>10 157 066</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>11 841 073 \$</u>	<u>11 174 106 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 859 587 \$	5 096 628 \$
Créances (note 8)	2 869 529	406 111
Frais payés d'avance	518 922	464 228
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	782 466	871 925
	<u>18 030 504</u>	<u>6 838 892</u>
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	35 101 313	35 320 527
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	25 644 325	26 771 625
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>73 288 167</u>	<u>73 795 901</u>
	<u>152 064 309 \$</u>	<u>142 726 945 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	7 740 020 \$	6 377 899 \$
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance	15 603 715	
Versements sur la dette à long terme (note 11)	<u>5 527 819</u>	<u>5 146 116</u>
	<u>28 871 554</u>	<u>11 524 015</u>
Loyers perçus d'avance	<u>126 000</u>	<u>132 000</u>
Dette à long terme (note 11)	<u>70 859 083</u>	<u>76 386 903</u>
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	35 101 313	35 320 527
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	<u>27 273 638</u>	<u>28 863 812</u>
	<u>62 374 951</u>	<u>64 184 339</u>
	<u>162 231 588</u>	<u>152 227 257</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 14)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 15)	173 794	173 794
Déficit	<u>(11 841 073)</u>	<u>(11 174 106)</u>
	<u>(10 167 279)</u>	<u>(9 500 312)</u>
	<u>152 064 309 \$</u>	<u>142 726 945 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Farrah
Johanne Robertson

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(666 967) \$	(1 017 040) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 676 224	7 454 687
Diminution de la participation gouvernementale recouvrable	1 216 759	21 949
Virement de participations gouvernementales reportées	(3 776 646)	(3 960 608)
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(4 951)	(28 287)
Diminution des loyers perçus d'avance	<u>(6 000)</u>	<u>(6 000)</u>
	3 438 419	2 464 701
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Créances	(2 463 418)	2 636 314
Frais payés d'avance	(54 694)	(131 309)
Charges à payer et frais courus	1 236 502	(1 308 167)
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance	<u>15 603 715</u>	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>17 760 524</u>	<u>3 661 539</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 966 338)	(2 029 504)
Produit de la vente de placements	2 187 392	2 262 675
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 045 497)	(2 986 025)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<u>7 577</u>	<u>30 800</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(5 816 866)</u>	<u>(2 722 054)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme		3 765 891
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	1 965 418	2 031 724
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 146 117)</u>	<u>(4 709 138)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	<u>(3 180 699)</u>	<u>1 088 477</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 762 959	2 027 962
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>5 096 628</u>	<u>3 068 666</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>13 859 587</u> \$	<u>5 096 628</u> \$
Intérêts payés au cours de l'exercice	<u>3 728 428</u> \$	<u>3 984 268</u> \$

Au cours de l'exercice, la Société a acquis 177 528 \$ (51 909 \$ en 2007) d'immobilisations qui sont incluses dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ Le service est payé et rendu;
- ✓ Le service est rendu et facturé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Participation gouvernementale recouvrable**

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale.

*Catégorie d'instruments financiers*Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des actifs et passifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction, et a désigné de façon irrévocable, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les charges à payer et frais courus, puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie le placement sur le marché obligataire de la compensation pour les quais fédéraux. Les produits d'intérêts sont inclus dans la participation gouvernementale reportée afférente à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Catégorie d'instruments financiers (suite)

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie Passifs détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation tels l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506 – Modifications comptables, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a également appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation.

Pour la Société, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucune incidence financière liée à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Société, lesquels sont divulgués à la note 2.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 – Instruments financiers – informations à fournir, 3863 – Instruments financiers – présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société.

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535 – Informations à fournir concernant le capital. Le nouveau chapitre établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et la Société la mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2008	2007 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	22 661 496 \$	21 470 679 \$
Formation du personnel	165 190	231 625
Contrats d'exploitation	1 622 843	1 868 153
Carburant	8 971 452	7 919 525
Entretien et réparation - navires	10 018 186	6 366 154
Entretien et réparation - quais	3 085 052	4 375 325
Entretien et réparation - bâtiments	512 483	467 722
Taxes foncières et scolaires	893 462	892 069
Assurances	1 224 641	1 214 309
Commission de la santé et sécurité au travail	507 937	389 460
Frais de déplacement	340 277	309 882
Maintenance des TI et télécommunications	153 919	146 152
Uniformes	406 155	123 101
Publicité	191 775	178 260
Honoraires professionnels	1 088 853	494 106
Frais de port et frais de quais	444 766	437 223
Autres	874 301	841 837
Recouvrements des assureurs	(780 000)	(50 000)
	<u>52 382 788 \$</u>	<u>47 675 582 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
		(note 20)
Traitements et avantages sociaux	3 234 998 \$	3 120 658 \$
Formation du personnel	35 608	29 236
Frais de déplacement	258 388	229 779
Honoraires professionnels	334 169	207 247
Frais reliés au bâtiment du siège social	187 645	215 291
Publicité	40 111	46 433
Maintenance des TI et télécommunications	119 404	101 556
Papeterie et impression	80 900	88 022
Autres	210 390	142 757
	<u>4 501 613 \$</u>	<u>4 180 979 \$</u>

6. AUTRES PRODUITS

	2008	2007
		(note 20)
Intérêts sur dépôts bancaires	417 545 \$	425 223 \$
Droits d'amarrage	44 130	39 449
Stationnement et divers	78 757	80 933
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	234 241	195 186
Affichage publicitaire	27 428	33 931
Location de locaux	20 151	30 497
Location de navires	20 000	
Gain sur vente d'actifs	4 951	28 287
	<u>847 203 \$</u>	<u>833 506 \$</u>

7. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2008	2007
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	48 163 146 \$	43 202 800 \$
Participations gouvernementales recouvrables	<u>(1 216 759)</u>	<u>(21 949)</u>
	46 946 387	43 180 851
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	2 186 472	2 264 895
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	1 590 174	1 695 713
	<u>3 776 646</u>	<u>3 960 608</u>
	<u>50 723 033 \$</u>	<u>47 141 459 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. CRÉANCES

	2008	2007
Secteur du transport	650 165 \$	295 634 \$
Secteur gouvernemental	5 282	7 205
Subvention à recevoir du ministère des Transports	1 352 000	
Réclamation d'assurances	855 000	50 000
Autres	7 082	53 272
	<u>2 869 529 \$</u>	<u>406 111 \$</u>

9. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde au début	27 643 550 \$	27 665 499 \$
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	4 018 816	4 704 393
Intérêts encourus sur les emprunts	3 638 969	3 967 064
	<u>35 301 335</u>	<u>36 336 956</u>
Participations gouvernementales reçues	<u>(8 874 544)</u>	<u>(8 693 406)</u>
Solde à la fin	<u>26 426 791 \$</u>	<u>27 643 550 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2008	2007
Emprunts du Fonds de financement (note 11)	50 835 493 \$	55 981 609 \$
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 10)	<u>(25 191 168)</u>	<u>(29 209 984)</u>
	25 644 325	26 771 625
Intérêts courus sur ces emprunts	<u>782 466</u>	<u>871 925</u>
	<u>26 426 791 \$</u>	<u>27 643 550 \$</u>

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008					2007
	Financées à long terme (note 9)	Acquises du gouver- nement du Québec	Acquises par donation (note 13)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794	\$ 21 972	\$ 195 766	\$ 195 766
Quais	932 712	\$ 23 108 643	\$ 40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments *	4 098 304	1 681 967	4 967 215	4 758 253	15 505 739	13 293 153
Navires *	107 249 359		29 228 709	5 850 700	142 328 768	138 808 751
Ameublement et équipement *			12 738	2 970 108	2 982 846	2 487 768
Matériel roulant				146 521	146 521	123 149
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	952 997
	<u>112 280 375</u>	<u>24 790 610</u>	<u>74 999 683</u>	<u>15 107 218</u>	<u>227 177 886</u>	<u>221 026 106</u>
Amortissement cumulé						
Quais	415 448	12 402 610	15 133 400	213 168	28 164 626	26 217 264
Bâtiments	824 243	1 335 668	3 532 056	1 009 197	6 701 164	6 150 937
Navires	85 849 516		28 659 924	1 576 244	116 085 684	112 094 574
Ameublement et équipement			10 941	1 949 668	1 960 609	1 799 486
Matériel roulant				123 912	123 912	114 220
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	<u>87 089 207</u>	<u>13 738 278</u>	<u>47 552 251</u>	<u>5 509 983</u>	<u>153 889 719</u>	<u>147 230 205</u>
Valeur nette	<u>25 191 168</u>	<u>\$ 11 052 332</u>	<u>\$ 27 447 432</u>	<u>\$ 9 597 235</u>	<u>\$ 73 288 167</u>	<u>\$ 73 795 901</u>

* Au 31 mars 2008, ces postes incluent un total de 5 077 162 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : bâtiments 1 755 601 \$, navires 3 010 661 \$ et ameublements et équipement 310 900 \$.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 \$	25 551 410 \$
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011	10 473 813	12 952 136
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018	24 540 096	26 198 265
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$ échéant en janvier 2018	4 359 646	4 689 962
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018	4 347 841	4 665 440
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$ échéant en juin 2028	2 385 355	2 443 703
Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 \$ échéant en 2016	3 517 399	3 697 830
Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 \$ échéant en décembre 2015	<u>1 211 342</u> 76 386 902	<u>1 334 273</u> 81 533 019
Versements échéant en deçà d'un an	<u>5 527 819</u>	<u>5 146 116</u>
	<u><u>70 859 083</u></u> \$	<u><u>76 386 903</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	5 527 819 \$
2010	5 938 717
2011	6 381 091
2012	5 099 130
2013	3 628 869

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2008	2007
Solde au début	35 320 527 \$	35 558 138 \$
Intérêts gagnés	1 057 393	1 891 693
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	908 945	137 811
Frais de garde	(1 557)	(1 706)
Gain (perte) sur disposition de placements	2 477	(514)
	<u>37 287 785</u>	<u>37 585 422</u>
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux charges nettes des quais fédéraux	<u>(2 186 472)</u>	<u>(2 264 895)</u>
	<u>35 101 313 \$</u>	<u>35 320 527 \$</u>

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse	30 643 \$	210 904 \$
Placement sur le marché obligataire		
(valeur au marché : 38 373 181 \$; 37 834 470 \$ en 2007)	34 886 589	34 720 741
Intérêts courus à recevoir	<u>184 081</u>	<u>388 882</u>
	<u>35 101 313 \$</u>	<u>35 320 527 \$</u>

Les placements obligataires portent à des taux d'intérêt compris entre 2,98 % et 11,25 %. Les échéances vont de mai 2008 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux de rendement effectif.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	3 686 976 \$	4 054 461 \$
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(328 656)</u>	<u>(367 485)</u>
Solde à la fin	<u>3 358 320</u>	<u>3 686 976</u>
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	25 176 836	26 505 063
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	<u>(1 261 518)</u>	<u>(1 328 227)</u>
Solde à la fin	<u>23 915 318</u>	<u>25 176 836</u>
	<u><u>27 273 638</u></u> \$	<u><u>28 863 812</u></u> \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 \$	173 794 \$
Quais	25 267 897	26 597 786
Bâtiments	1 435 159	1 594 621
Navires	568 785	669 159
Ameublement et équipement	<u>1 797</u>	<u>2 246</u>
	27 447 432	29 037 606
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 15)	<u>(173 794)</u>	<u>(173 794)</u>
	<u><u>27 273 638</u></u> \$	<u><u>28 863 812</u></u> \$

14. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
15 000 actions	<u>1 500 000</u> \$	<u>1 500 000</u> \$

15. SURPLUS D'APPORT

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 13)	<u>173 794</u> \$	<u>173 794</u> \$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec échéant en 2009. Ce bail comporte trois options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 66 918 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 622 843 \$.

Au 31 mars 2008, les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services *
2009	68 000 \$	2 156 368 \$
2010	61 000	1 997 535
2011	51 000	2 037 486
2012	52 000	2 078 235
2013	53 000	2 119 799
	<u>285 000 \$</u>	<u>10 389 423 \$</u>

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 811 154 \$ (2007 : 790 686 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée en fonction de la cote boursière.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 76 386 902 \$ (2007 : 81 533 019 \$) s'établissait à 83 204 478 \$ (2007 : 88 277 064 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré équivalent à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2008, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2012 et elles portent intérêt au taux de base de l'institution prêteuse. Le crédit peut être révisé périodiquement par l'institution prêteuse, la prochaine révision étant prévue pour le 31 juillet 2008. Au 31 mars 2008, le solde de cet emprunt est nul.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des actifs et passifs à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Risques liés aux taux d'intérêt

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également compte tenu que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout événement qui concerne sa vérification.

Georges Farrah
Président-directeur général

Lucie Gendron
Directrice de l'administration et des finances

Québec, le 21 mai 2008

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 21 mai 2008

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2008 (15 mois)	Exercice terminé le 31 décembre 2006 (12 mois)
PRODUITS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	480 025	354 779
Société canadienne d'hypothèques et de logement	333 752	284 085
	<u>813 777</u>	<u>638 864</u>
Honoraires (note 4)	761	689
Intérêts et autres produits	<u>974</u>	<u>1 239</u>
	<u>815 512</u>	<u>640 792</u>
CHARGES		
Coût des programmes (note 3)	769 908	607 386
Frais d'administration (note 5)	43 330	33 406
Moins-value durable sur les placements (note 9)	<u>2 274</u>	<u> </u>
	<u>815 512</u>	<u>640 792</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	31 mars 2008	31 décembre 2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	4 048	39 359
Créances (note 7)	34 920	36 060
	<u>38 968</u>	<u>75 419</u>
Encaisse réservée (note 8)	1 466	417
Placements (note 9)	7 326	
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 15)	13 958	12 025
Immobilisations (note 10)	<u>7 991</u>	<u>7 358</u>
	<u>69 709</u>	<u>95 219</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 11)	7 962	7 250
Charges à payer (note 12)	37 742	51 948
Provision pour vacances (note 13)	2 364	2 063
Contribution reportée		
Gouvernement du Québec		3 577
Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 14)	<u>2 033</u>	<u>13 102</u>
	50 101	77 940
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 15)	13 958	12 025
Provision pour congés de maladie (note 13)	<u>5 650</u>	<u>5 254</u>
	<u>69 709</u>	<u>95 219</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 19 et 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Jacqueline Exumé Kavanaght, présidente du conseil d'administration
 Robert Madore, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2008 (15 mois)	Exercice terminé le 31 décembre 2006 (12 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	803 683	621 805
Rentrées de fonds – honoraires	700	667
Rentrées de fonds – autres	190	26
Sorties de fonds – coût des programmes	(787 106)	(605 309)
Sorties de fonds – frais d'administration	(39 602)	(29 619)
Intérêts reçus	813	1 237
Intérêts payés	(450)	(251)
	<u>(21 772)</u>	<u>(11 444)</u>
Encaisse réservée (note 8)	<u>(1 049)</u>	<u>(199)</u>
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 16)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	1 576	2 697
Sorties de fonds – sommes versées	(1 558)	(2 670)
Intérêts reçus	13	14
	<u>31</u>	<u>41</u>
	<u>(22 790)</u>	<u>(11 602)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 633)</u>	<u>(3 862)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	<u>712</u>	<u>1 231</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(25 711)</u>	<u>(14 233)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	39 359	53 592
RECLASSEMENT À LONG TERME DES PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS	<u>(9 600)</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	<u><u>4 048</u></u>	<u><u>39 359</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser le ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (2007, c.24), au cours de l'année 2007, l'année financière de la Société d'habitation du Québec se termine dorénavant le 31 mars de chaque année au lieu du 31 décembre. Exceptionnellement, pour cette année qui se termine le 31 mars 2008, l'exercice est d'une durée de 15 mois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de produits lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des dépôts à terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

e. Placements

Les placements sont constitués de papiers commerciaux adossés à des actifs et sont comptabilisés au coût d'acquisition réduit de toute moins-value durable.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

Immobilisations incorporelles

Développement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans

g. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

h. Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, date à laquelle l'entité l'adoptera.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

Programmes	2008 (15 mois)			2006 (12 mois)		
	Coût	CONTRIBUTIONS		Coût	CONTRIBUTIONS	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif (b)						
Public						
Volet régulier	300 567	125 831	174 736	245 744	102 308	143 436
Volet Inuit	82 108	38 514	43 594	62 470	28 776	33 694
	382 675	164 345	218 330	308 214	131 084	177 130
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	30 001	7 575	22 426	24 795	6 309	18 486
Logements autochtones urbains	8 195	2 070	6 125	6 455	1 631	4 824
Logements autochtones ruraux	7 273	1 830	5 443	5 718	1 439	4 279
	45 469	11 475	33 994	36 968	9 379	27 589
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	101 822	101 822		85 735	85 735	
Supplément au loyer	67 424	43 178	24 246	47 832	28 846	18 986
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	50 579	40 348	10 231	28 409	24 386	4 023
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	27 515	18 180	9 335	34 510	7 826	26 684
Volet région Kativik	4 131	204	3 927	2 024	175	1 849
Volet privé	4 045	2 437	1 608	4 007	621	3 386
Volet Nord-du-Québec	2 082	148	1 934	347	1	346
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2004	13 962	11 349	2 613	12 883	10 282	2 601
Programme 2005	4 046	3 160	886	4 071	3 143	928
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 665	2 665		2 670	2 670	
Aide aux organismes communautaires	1 479	1 479		1 497	1 497	
Initiative en habitation au Nunavik	171	171		142	142	
	279 921	225 141	54 780	224 127	165 324	58 803
Sous-total (à reporter)	708 065	400 961	307 104	569 309	305 787	263 522

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

(b) Pour l'exercice de 15 mois terminé le 31 mars 2008, la Société d'habitation du Québec a versé à la Société de gestion immobilière SHQ un montant total de 4,4 millions de dollars (2006 : 2,8 millions de dollars) pour le logement à but non lucratif.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

Programmes	2008 (15 mois)			2006 (12 mois)		
	Coût	CONTRIBUTIONS		Coût	CONTRIBUTIONS	
		Gouvernement du Québec	SCHL (a)		Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total (reporté)	708 065	400 961	307 104	569 309	305 787	263 522
Amélioration de l'habitat						
Rénovation Québec	21 076	14 457	6 619	10 822	5 622	5 200
Adaptation de domicile	17 421	13 337	4 084	13 540	10 232	3 308
RénoVillage	11 788	5 325	6 463	6 319	2 071	4 248
Revitalisation des vieux quartiers	3 695	3 695		1 993	1 993	
Réparations d'urgence	2 144	683	1 461	723	102	621
Logements adaptés pour aînés autonomes	1 891	575	1 316	1 124	257	867
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	1 762	1 386	376	1 344	909	435
Amélioration des maisons d'hébergement	621	160	461	1 728	332	1 396
Rénovation résidentielle à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik	29	29				
Sous-total	60 427	39 647	20 780	37 593	21 518	16 075
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidents de la région de Kativik	279	279		150	150	
Logement en régions éloignées	42	85	(43)	48	48	
Sous-total	321	364	(43)	198	198	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	1 082	1 082		688	688	
Divers programmes en phase de fermeture (c)	13	(7)	20	(402)	(402)	
TOTAL	769 908	442 047	327 861	607 386	327 789	279 597
CONTRIBUTIONS						
Coût des programmes		442 047	327 861		327 789	279 597
Frais d'administration (note 5)		35 704	5 891		26 990	4 488
Moins-value durable sur les placements (note 9)		2 274				
TOTAL		480 025	333 752		354 779	284 085

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

- (a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- (c) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Aide au logement populaire, Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs (Programmes 2002 et 2003), Aide à la restauration Canada-Québec, Rénovation d'immeubles locatifs, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Réno, Aide à la mise de fonds, Radon et Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson.

4. HONORAIRES

	2008 (15 mois)	2006 (12 mois)
Immobilière SHQ	655	447
Société de gestion immobilière SHQ	77	82
Gouvernement du Québec	1	
Divers organismes	28	160
	<u>761</u>	<u>689</u>

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008 (15 mois)	2006 (12 mois)
Traitements et autres rémunérations (note 17)	29 531	22 889
Services de transport et de communication	2 044	1 569
Services professionnels	4 628	3 291
Entretien et réparations	438	359
Loyers	2 562	2 298
Fournitures et approvisionnements	466	113
Subventions diverses	167	36
Intérêts sur emprunt temporaire (note 11)	439	255
Amortissement des immobilisations	3 000	2 523
Autres	55	73
	<u>43 330</u>	<u>33 406</u>

**Ces frais d'administration sont compensés,
en grande partie, par des contributions qui
sont réparties comme suit :**

Gouvernement du Québec	35 704	26 990
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 891	4 488
	<u>41 595</u>	<u>31 478</u>

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Encaisse	4 048	32 886
Dépôts à terme		6 473
	<u>4 048</u>	<u>39 359</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec	10 900	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	9 355	26 740
Bénéficiaires de subventions	8 352	7 077
Immobilière SHQ	159	
Société de gestion immobilière SHQ	384	828
Avances aux partenaires	5 619	1 177
Intérêts courus	18	48
Autres	133	190
	<u>34 920</u>	<u>36 060</u>

8. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement à but non lucratif privé – coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif. Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « Charges à payer » au passif de la Société.

9. PLACEMENTS

Au 31 mars 2008, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration). Depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance. Au moment de leur acquisition par la Société, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 » (High) par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Des démarches ont été entreprises en vue de restructurer le PCAA de tiers depuis le 13 août 2007. Ainsi, un groupe d'investisseurs et d'institutions financières a proposé une entente, la « proposition de Montréal » qui visait à rétablir le climat de confiance et à identifier une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents (« le moratoire »).

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs a approuvé une proposition d'entente de restructuration, (« la proposition de restructuration »), de toutes les fiducies visées par la proposition de Montréal. La proposition de restructuration annoncée le 23 décembre 2007 a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidité des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire.

Lors d'une assemblée tenue le 25 avril 2008 à Toronto, environ 96 % des porteurs de billets de PCAA en nombre et en valeur, représentés à l'assemblée en personne ou par procuration, ont endossé la proposition de restructuration. Le plan a été subséquemment ratifié par la Cour supérieure de l'Ontario.

La Société comptabilise ces placements au coût. Elle considère que ces placements ont subi une moins-value durable de 2,3 millions de dollars au 31 mars 2008. La valeur comptable des placements sera alors égale à leur juste valeur qui se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Moins-value durable	Valeur comptable
Actifs synthétiques	8 715	1 743	6 972
Actifs à haut risque	885	531	354
Total	<u>9 600</u>	<u>2 274</u>	<u>7 326</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

9. PLACEMENTS (suite)

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la Société a établi la juste valeur pour les différents titres de PCAA selon une technique d'évaluation basée sur l'hypothèse que les actifs synthétiques seront récupérés à 80 % et les actifs à haut risque à 40 %, selon l'information disponible.

10. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2008		31 décembre 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 259	455	992
Matériel et équipement	6 009	5 026	1 003
	<u>7 268</u>	<u>5 481</u>	<u>1 995</u>
Immobilisations incorporelles			
Développement informatique	18 606	12 493	5 274
Logiciel	922	831	89
	<u>19 528</u>	<u>13 324</u>	<u>5 363</u>
Total	<u>26 796</u>	<u>18 805</u>	<u>7 358</u>

11. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2010.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2008 est de 3,45 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés au poste de charges « Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire » (note 5).

12. CHARGES À PAYER

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Bénéficiaires de subventions	33 246	48 058
Fournisseurs et autres	3 965	3 338
Société de gestion immobilière SHQ	252	274
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 16)	239	209
Gouvernement du Québec	39	57
Intérêts courus	<u>1</u>	<u>12</u>
	<u>37 742</u>	<u>51 948</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	31 mars 2008		31 décembre 2006	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	2 063	5 254	2 092	5 160
Provision de l'exercice	2 147	953	1 900	667
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 846)	(557)	(1 929)	(573)
Solde à la fin	2 364	5 650	2 063	5 254

14. CONTRIBUTION REPORTÉE – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La contribution reportée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se rapporte aux nouvelles contributions des exercices considérés, destinées à couvrir les charges des exercices futurs, au regard du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et du programme Logement abordable Québec. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde de la contribution reportée sont les suivantes :

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Solde au début	13 102	38 789
Nouvelles contributions de l'exercice	4 713	6 542
	17 815	45 331
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(15 782)	(32 229)
Solde à la fin	2 033	13 102

15. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Solde au début	12 025	10 925
Provision de l'exercice	3 628	2 614
Exécution de garanties	(1 695)	(1 514)
Solde à la fin	13 958	12 025

La provision par programme se répartit comme suit :

AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	8 684	7 496
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire	3 280	2 571
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 112	1 112
Logement à but non lucratif – Privé	611	562
Aide au logement populaire	271	284
	13 958	12 025

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

16. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	31 mars 2008	31 décembre 2006
Solde au début	209	168
Plus :		
Sommes reçues	1 575	2 697
Produits d'intérêts	13	14
	<u>1 797</u>	<u>2 879</u>
Moins :		
Sommes versées	<u>1 558</u>	<u>2 670</u>
Solde à la fin	<u>239</u>	<u>209</u>

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Créances » à l'actif et « Charges à payer » au passif de la Société.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux du RRF est demeuré inchangé.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 1,4 million de dollars (2006 : 1,0 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recouvrable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

19. ENGAGEMENTS

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par les organismes, jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Le capital des engagements par programme se détaille comme suit :

	31 mars 2008	31 décembre 2006
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (a)	300 468	257 171
Rénovation Québec	71 286	66 694
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire (a)	155 553	87 648
Volet privé	12 636	9 077
Revitalisation des vieux quartiers	12 924	15 256
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif (a)	<u>9 027</u>	<u>11 017</u>
	<u>561 894</u>	<u>446 863</u>

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

19. ENGAGEMENTS (suite)

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2009	36 876
2010	38 271
2011	39 837
2012	41 460
2013	42 515
2014 à 2018	214 790
2019 à 2023	148 145
	<u>561 894</u>

- (a) La Société détient une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces engagements afin d'assurer le respect par les organismes des conditions assumées par ces derniers, aux termes de la convention d'exploitation existant entre la Société et les organismes.

20. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts (a)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire.

Ces garanties de remboursement comprennent des prêts consentis, avant l'achèvement des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit et de marge de crédit hypothécaire, afin d'assurer le prêt de démarrage ainsi que le financement intérimaire. Le montant de ces prêts totalisait 130 millions de dollars au 31 mars 2008 (31 décembre 2006 : 148 millions de dollars).

Ces prêts, une fois la construction des projets d'habitation terminée, seront scindés et prendront la forme de deux prêts afin d'en assurer le financement à long terme. Un prêt correspondant au montant d'aide financière consentie par la Société sous forme de promesse de subvention et pouvant s'étendre jusqu'à 15 ans deviendra alors un engagement pour la Société (note 19). L'autre prêt correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation sera garanti par la Société pour une période de 25 ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la Société. Le montant des prêts correspondant à la partie non subventionnée totalisait 555 millions de dollars au 31 mars 2008 (31 décembre 2006 : 459 millions de dollars).

La Société détient des recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie. À la suite du remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société dans tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-haut.

Autres garanties (a)

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 339 millions de dollars au 31 mars 2008 (31 décembre 2006 : 358 millions de dollars).

- (a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est requise sont présentés à la note 15.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

20. ÉVENTUALITÉS (suite)**Programme initiative en habitation au Nunavik**

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et cela, jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 1,6 million de dollars au 31 mars 2008 (31 décembre 2006 : 1,5 million de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 3,8 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation, lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a effectué des transactions avec Immobilière SHQ, entité sous contrôle commun, et avec la Société de gestion immobilière SHQ, entité apparentée par les membres de la direction. Le montant de ces transactions mesurées à la valeur d'échange ainsi que les soldes qui en résultent sont présentés distinctement dans les états financiers de la Société.

De plus, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Madore
Président-directeur général

André Filion
Vice-président aux affaires publiques et à l'administration

Québec, le 11 juin 2008

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2008, l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de 15 mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 15 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juin 2008

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Location d'espaces – événements	2 430 283 \$	2 181 893 \$
Redevances (note 4)	2 549 912	1 556 617
Services auxiliaires (note 5)	2 281 035	1 877 537
Autres	<u>305 487</u>	<u>309 005</u>
	<u>7 566 717</u>	<u>5 925 052</u>
CHARGES		
Frais d'événements (note 6)	1 975 925	1 546 043
Frais d'opération et d'administration (note 7)	8 803 569	7 889 219
Taxes	4 035 621	4 163 446
Frais financiers net (note 8)	<u>2 453 696</u>	<u>2 992 875</u>
	<u>17 268 811</u>	<u>16 591 583</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(9 702 094)	(10 666 531)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	<u>11 886 505</u>	<u>12 098 011</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	2 184 411	1 431 480
Gain sur cessions d'immobilisations corporelles	633	3 100
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	2 253 724	2 311 929
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 329 483)	(3 353 231)
Amortissement des actifs incorporels	(117 948)	(117 946)
Amortissement des apports reportés (note 15)	1 057 082	1 100 714
Amortissement des frais reportés	<u>(65 600)</u>	<u>(65 600)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 048 419 \$</u>	<u>1 310 446 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**EXCÉDENT CUMULÉ**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT	3 287 258 \$	1 976 812 \$
Incidence de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 3)	<u>12 961</u>	
	3 300 219	1 976 812
Excédent des produits sur les charges	<u>2 048 419</u>	<u>1 310 446</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>5 348 638</u></u> \$	<u><u>3 287 258</u></u> \$
Excédent cumulé investi en immobilisations	2 650 063 \$	898 709 \$
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	
Excédent cumulé non affecté	<u>998 575</u>	<u>988 549</u>
	<u><u>5 348 638</u></u> \$	<u><u>3 287 258</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 462 818 \$	1 495 236 \$
Dépôt à terme, échéant en juin 2008, au taux de 4,8 % (4,03 % en 2007)	2 300 000	2 150 000
Créances	1 053 496	659 049
Frais payés d'avance	1 210 960	1 022 188
	<u>8 027 274</u>	<u>5 326 473</u>
Immobilisations corporelles (note 10)	94 908 622	96 350 293
Actifs incorporels (note 11)	28 008	145 956
Frais reportés, au coût amorti		<u>126 339</u>
	<u>102 963 904 \$</u>	<u>101 949 061 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charge à payer et frais courus (note 13)	5 113 221 \$	2 914 003 \$
Dépôts de clients	1 295 240	1 188 065
Produits reportés	65 876	109 656
Versements sur la dette à long terme (note 16)	2 564 324	3 674 314
	<u>9 038 661</u>	<u>7 886 038</u>
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 14)	10 599 649	9 070 878
Apports reportés (note 15)	21 817 627	22 874 877
Dette à long terme (note 16)	<u>54 627 079</u>	<u>57 297 760</u>
	<u>96 083 016</u>	<u>97 129 553</u>
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 18)	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations	2 650 063	898 709
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	
Excédent cumulé non affecté	998 575	988 549
	<u>6 880 888</u>	<u>4 819 508</u>
	<u>102 963 904 \$</u>	<u>101 949 061 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
P.-Michel Bouchard, administrateur et président-directeur général
Paule-Anne Morin, Adm. A., CMC, administratrice

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	7 246 960 \$	8 319 811 \$
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	15 669 000	15 900 000
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(14 274 153)	(15 644 968)
Intérêts reçus	259 240	140 585
Intérêts versés	<u>(2 832 580)</u>	<u>(3 023 621)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>6 068 467</u>	<u>5 691 807</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(277 371)	(16 634 606)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	<u>800</u>	<u>3 100</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(276 571)</u>	<u>(16 631 506)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		16 700 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 674 314)</u>	<u>(3 973 084)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(3 674 314)</u>	<u>12 726 916</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 117 582	1 787 217
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>3 645 236</u>	<u>1 858 019</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN ⁽¹⁾	<u><u>5 762 818</u></u> \$	<u><u>3 645 236</u></u> \$

⁽¹⁾ La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	3 462 818 \$	1 495 236 \$
Dépôt à terme	<u>2 300 000</u>	<u>2 150 000</u>
	<u><u>5 762 818</u></u> \$	<u><u>3 645 236</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés aux résultats.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable l'encaisse, le dépôt à terme et les créances puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans d'autres catégories. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie les charges à payer et frais courus, les dépôts de clients et la dette à long terme.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des charges d'intérêts encourues sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations financées par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vies utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatations des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatations des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506 – Modifications comptables – du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre établit les critères de changements de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a également appliqué les nouvelles recommandations des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

Tout ajustement a été porté aux soldes d'ouverture de l'excédent cumulé non affecté, sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs, conformément aux dispositions transitoires prévues. Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Ces classements ont entraîné sur les différents postes des états financiers, les incidences suivantes, attribuables à la réévaluation au 1^{er} avril 2007 :

	<u>2008</u>
Bilan	
Actif	
Frais reportés	(126 339) \$
Passif	
Dettes à long terme	(139 300) \$
Avoir de la Société	
Excédent cumulé non affecté	12 961 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – Informations à fournir concernant le capital, 3862 – Instruments financiers – informations à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation.

Le nouveau chapitre 1535 établit des normes pour la fourniture d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme comptable couvre les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats de la Société.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé – Instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc également aucune incidence sur les résultats de la Société.

4. REDEVANCES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Services alimentaires	2 084 547 \$	1 248 669 \$
Services audiovisuels	436 583	286 009
Autres	<u>28 782</u>	<u>21 939</u>
	<u>2 549 912 \$</u>	<u>1 556 617 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2008	2007
Aménagement et ameublement	1 002 227 \$	755 934 \$
Électricité, plomberie	580 268	429 087
Télécommunications	328 006	271 670
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	63 101	96 560
Accueil, billetterie et vestiaire	173 405	131 869
Sécurité	40 026	44 113
Entretien ménager	29 058	15 587
Autres	64 944	132 717
	<u>2 281 035 \$</u>	<u>1 877 537 \$</u>

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2008	2007
Aménagement et ameublement	1 067 944 \$	757 783 \$
Électricité, plomberie	192 189	153 201
Télécommunications	21 760	10 927
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	3 476	14 018
Accueil, billetterie et vestiaire	275 473	236 674
Sécurité	130 895	106 366
Entretien ménager	220 092	149 578
Autres	64 096	117 496
	<u>1 975 925 \$</u>	<u>1 546 043 \$</u>

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	4 464 326 \$	4 082 302 \$
Assurances et permis	129 445	132 894
Énergie et chauffage	780 198	742 279
Gardiennage	353 688	342 388
Service d'entretien ménager	233 980	210 510
Service d'entretien spécialisé	784 602	751 931
Entretien et réparations	956 520	609 940
Promotion et communications	745 262	785 781
Services professionnels et administratifs	312 457	227 804
Formation professionnelle	56 275	65 050
Créances douteuses recouvrées	(13 184)	(61 660)
	<u>8 803 569 \$</u>	<u>7 889 219 \$</u>

8. FRAIS FINANCIERS NETS

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	2 668 098 \$	2 893 160 \$
Perte de change	34 248	575
Autres intérêts et frais bancaires	22 053	300 982
	<u>2 724 399</u>	<u>3 194 717</u>
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	<u>(270 703)</u>	<u>(201 842)</u>
	<u>2 453 696 \$</u>	<u>2 992 875 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	15 669 000 \$	15 900 000 \$
Encaissement – Subvention relative au service de la dette	<u>(6 450 593)</u>	<u>(6 983 062)</u>
	9 218 407	8 916 938
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	<u>2 668 098</u>	<u>3 181 073</u>
Total de la subvention de fonctionnement	11 886 505	12 098 011
Subvention relative aux immobilisations :	<u>2 253 724</u>	<u>2 311 929</u>
	<u>14 140 229 \$</u>	<u>14 409 940 \$</u>

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 \$		5 618 150 \$	5 618 150 \$
Bâtisses	119 386 749	30 948 959 \$	88 437 790	89 983 509
Mobilier et équipement	<u>1 927 950</u>	<u>1 075 268</u>	<u>852 682</u>	<u>748 634</u>
	<u>126 932 849 \$</u>	<u>32 024 227 \$</u>	<u>94 908 622 \$</u>	<u>96 350 293 \$</u>

11. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	<u>595 902 \$</u>	<u>567 894 \$</u>	<u>28 008 \$</u>	<u>145 956 \$</u>

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2009. Aux 31 mars 2007 et 2008, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Opérations courantes	3 083 758 \$	2 696 182 \$
Immobilisations – Entité sous contrôle commun	1 681 705	181 417
Immobilisations – Autres	120 058	9 738
TPS/TVQ – immobilisations	<u>227 700</u>	<u>26 666</u>
	<u>5 113 221 \$</u>	<u>2 914 003 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

14. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention reportée s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde au début	9 070 878 \$	7 580 818 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	(2 253 724)	(2 311 929)
Intérêts encourus sur les emprunts	<u>(2 668 098)</u>	<u>(3 181 073)</u>
	4 149 056	2 087 816
Subventions gouvernementales reçues	<u>6 450 593</u>	<u>6 983 062</u>
Solde à la fin	<u><u>10 599 649</u></u> \$	<u><u>9 070 878</u></u> \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2008	2007
Emprunts du Fonds de financement (note 16)	(57 191 403) \$	(60 972 074) \$
Coût non amorti des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	<u>68 946 970</u>	<u>71 339 994</u>
	11 755 567	10 367 920
Intérêts courus sur les emprunts	<u>(1 155 918)</u>	<u>(1 297 042)</u>
	<u><u>10 599 649</u></u> \$	<u><u>9 070 878</u></u> \$

15. APPORTS REPORTÉS

	2008	2007
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	862 599 \$	1 207 714 \$
Cessions	(168)	
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	<u>(301 483)</u>	<u>(345 115)</u>
	560 948	862 599
Apport de la Ville de Québec reporté ⁽²⁾ :		
Solde au début	2 156 028	2 236 627
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>(80 599)</u>	<u>(80 599)</u>
	2 075 429	2 156 028
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	19 856 250	20 531 250
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	<u>(675 000)</u>	<u>(675 000)</u>
	19 181 250	19 856 250
	<u><u>21 817 627</u></u> \$	<u><u>22 874 877</u></u> \$

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 057 082 \$ (31 mars 2007 : 1 100 714 \$).

(2) Représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

16. DETTE À LONG TERME

Après du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2008	2007
Billets à payer		
Taux effectif de 4,485 % l'an (taux nominal de 4,379 %), remboursable par versements semestriels de 1 856 554 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 ^{(1) (2)}	39 359 072 \$	42 152 114 \$
Taux effectif de 5,513 % l'an (taux nominal de 5,385 %), remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 ⁽¹⁾	1 579 376	1 755 749
Taux effectif de 4,629 % l'an (taux nominal de 4,531 %), remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 ⁽¹⁾	16 252 955	16 741 426
Remboursé au cours de l'exercice	57 191 403	322 785
	<u>(2 564 324)</u>	<u>(3 674 314)</u>
Versements échéant en deçà d'un an	<u>54 627 079 \$</u>	<u>57 297 760 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	2 564 324 \$
2010	2 671 403
2011	2 783 251
2012	2 900 051
2013	3 820 181

- (1) Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.
- (2) Au cours de l'exercice, la Société a refinancé l'emprunt de 40 430 607 \$ qui venait à échéance le 26 avril 2007.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2008		2007
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	Juste valeur		Juste valeur
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>57 191 403 \$</u>	<u>60 230 725 \$</u>	<u>60 972 074 \$</u>
			<u>62 440 080 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société. Au 31 mars 2008, l'actif libellé en dollars américains représente de l'encaisse pour 300 372 \$ US.

18. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 192 714 \$ (31 mars 2007 : 169 676 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 18 juin 2010 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

2009	576 114 \$
2010	129 689
2011	18 725
	<u>724 528 \$</u>

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Directeur de l'administration

P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 16 mai 2008

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2008

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 août 2007

	2007		2006
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total
PRODUITS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	5 192 143 \$		5 192 143 \$
Gain sur règlement d'un litige (note 4)	430 514		430 514
Production et présentation de spectacles (note 5)	1 601 169		1 601 169
Billetterie	1 777 326		1 777 326
Location de salles	806 338		806 338
Services scéniques	872 496		872 496
Services à la clientèle	112 518		112 518
Stationnements	104 294		104 294
Intérêts	120 829		120 829
Autres	54 196		54 196
	<u>11 071 823</u>		<u>11 071 823</u>
			<u>10 096 634</u>
CHARGES			
Traitement et avantages sociaux	3 476 330		3 476 330
Frais artistiques	859 786	4 000 \$	863 786
Entretien et réparations de la bâtisse	1 121 584		1 121 584
Frais de vente de la billetterie	736 365		736 365
Publicité (note 5)	597 282	21 072	618 354
Assurances, taxes municipales et scolaires	931 077		931 077
Électricité	420 355		420 355
Gardiennage	251 836		251 836
Achats, entretien et réparations d'équipements	223 187		223 187
Transport et communications	123 484		123 484
Fournitures	56 841		56 841
Honoraires professionnels	43 410		43 410
Location d'équipements	19 457		19 457
Frais financiers	554 746		554 746
Amortissement des immobilisations corporelles	1 172 121		1 172 121
	<u>10 587 861</u>	<u>25 072</u>	<u>10 612 933</u>
			<u>10 116 694</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>483 962 \$</u>	<u>(25 072) \$</u>	<u>458 890 \$</u>
			<u>(20 060) \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2007

	2007		2006
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total
SOLDE AU DÉBUT	138 916 \$	980 893 \$	1 119 809 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>483 962</u>	<u>(25 072)</u>	<u>458 890</u>
			<u>(20 060)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>622 878 \$</u>	<u>955 821 \$</u>	<u>1 578 699 \$</u>
			<u>1 119 809 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2007

	2007		2006	
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	990 255 \$		990 255 \$	1 122 435 \$
Dépôts à terme (note 6)	1 354 800		1 354 800	1 352 237
Créances	1 020 355		1 020 355	444 625
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		955 821 \$		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	1 278 693		1 278 693	1 254 386
Fournitures	87 667		87 667	77 838
Frais payés d'avance	444 039		444 039	227 742
	5 175 809	955 821	5 175 809	4 479 263
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	17 856		17 856	84 036
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	12 000 020		12 000 020	9 319 553
Immobilisations corporelles (note 8)	23 715 806		23 715 806	21 639 802
Frais reportés	46 622		46 622	54 396
	<u>40 956 113 \$</u>	<u>955 821 \$</u>	<u>40 956 113 \$</u>	<u>35 577 050 \$</u>
PASSIF				
À court terme				
Emprunts bancaires (note 9)	3 648 518 \$		3 648 518 \$	1 124 726 \$
Dépôts – ventes de billets	1 325 420		1 325 420	1 109 694
Charges à payer et frais courus	2 505 481		2 505 481	1 128 575
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	955 821			
Intérêts courus	181 240		181 240	201 615
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	54 842		54 842	163 757
Produits perçus d'avance				47 775
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 026 373		1 026 373	1 026 373
	9 697 695		8 741 874	4 802 515
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	19 204 788		19 204 788	17 197 601
Dette à long terme (note 11)	6 809 182		6 809 182	7 835 555
	35 711 665		34 755 844	29 835 671
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 12)	4 621 570		4 621 570	4 621 570
Solde de Fonds	622 878	955 821 \$	1 578 699	1 119 809
	5 244 448	955 821	6 200 269	5 741 379
	<u>40 956 113 \$</u>	<u>955 821 \$</u>	<u>40 956 113 \$</u>	<u>35 577 050 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Adélard Guillemette
Dominique Fortin

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 août 2007

	2007		2006
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total
			Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	483 962 \$	(25 072) \$	458 890 \$
Ajustements pour :			
Amortissement des subventions reportées	(1 808 568)		(1 808 568)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 172 121		1 172 121
Amortissement des frais reportés	7 774		7 774
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(6 185)		(6 185)
	(150 896)	(25 072)	(175 968)
Variations des éléments liés à l'exploitation :			
Créances	(575 730)		(575 730)
Fournitures	(9 829)		(9 829)
Frais payés d'avance	(216 297)		(216 297)
Subventions à recevoir	(2 704 774)		(2 704 774)
Frais reportés			(18 288)
Dépôts – ventes de billets	215 726		215 726
Charges à payer et frais courus	32 215		32 215
Intérêts courus	(20 375)		(20 375)
Subventions reportées	3 706 840		3 706 840
Revenus perçus d'avance	(47 775)		(47 775)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	229 105	(25 072)	204 033
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts bancaires	2 523 792		2 523 792
Dette à long terme			216 720
Remboursement de la dette à long terme	(1 026 373)		(1 026 373)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 497 419		1 497 419
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	66 180		66 180
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 903 434)		(1 903 434)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6 185		6 185
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 831 069)		(1 831 069)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(104 545)	(25 072)	(129 617)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 474 672		2 474 672
VIREMENT INTERFONDS	(25 072)	25 072	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	2 345 055 \$		2 345 055 \$
			2 474 672 \$

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société.

Le Fonds de développement culturel a pour but de soutenir les projets et les activités qui contribuent à alimenter la vie culturelle d'activités artistiques diversifiées, à sensibiliser et développer de nouveaux publics ainsi qu'à favoriser l'accès de la population aux créations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Il est constitué, à l'exception des intérêts qu'il produit, de virements du Fonds des opérations, de dons, de commandites ou de toutes autres contributions extérieures. À cela s'ajoute le produit de la vente de billets associée à la présentation des productions issues de ce Fonds.

Constatation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Frais reportés**

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle ces frais se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Frais de fonctionnement *	2 946 814 \$	2 359 255 \$
Intérêts sur la dette à long terme	545 676	524 449
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	<u>1 699 653</u>	<u>1 796 716</u>
	<u>5 192 143 \$</u>	<u>4 680 420 \$</u>

* La subvention de fonctionnement tient compte des taxes foncières de 657 430 \$ (2006 : 218 927 \$) assumées par la Société. De plus, la subvention tient compte de l'obligation de la Société de loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, selon les conditions rattachées au transfert de propriété du terrain et de la bâtisse. La valeur comptable de cette obligation s'élève à 436 454 \$ (2006 : 455 388 \$) et se compose de la part attribuable au Conservatoire de musique de Québec pour les frais de fonctionnement et les taxes foncières.

** En plus d'inclure une somme pour l'amortissement des immobilisations corporelles, ce montant inclut une somme pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Le total se répartit comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Immobilisations corporelles	1 172 121 \$	1 142 591 \$
Frais reportés	7 774	8 049
Entretien et réparations	478 925	472 521
Services scéniques	<u>40 833</u>	<u>173 555</u>
	<u>1 699 653 \$</u>	<u>1 796 716 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

4. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

En vertu d'une décision du Tribunal administratif du Québec, le rôle d'évaluation foncière de l'immeuble appartenant à la Société a été modifié et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. Le gain résultant du règlement inclut un montant de 127 737 \$ à titre de revenus d'intérêts.

5. PRODUCTION ET PRÉSENTATION DE SPECTACLES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits relatifs à la production de spectacles et les charges de publicité du Fonds des opérations pour un montant de 184 515 \$ (2006 : 230 491 \$).

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,55 % à 4,37 % (2006 : 2,55 % à 4,00 %).

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours du prochain exercice. Ces subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférant.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 \$		4 621 570 \$	4 621 570 \$
Bâtisse	23 901 091	10 307 346 \$	13 593 745	14 191 272
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	7 844 498	3 708 416	4 136 082	1 553 639
Équipement technique de scène	5 974 825	4 695 038	1 279 787	1 207 436
Ameublement et équipement de bureau	396 180	317 588	78 592	47 795
Équipement informatique	229 198	223 168	6 030	18 090
	<u>42 967 362 \$</u>	<u>19 251 556 \$</u>	<u>23 715 806 \$</u>	<u>21 639 802 \$</u>

9. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 \$ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2007, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

9. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 841 300 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2007.	798 000 \$	557 000 \$
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 840 700 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2007.	715 006	460 006
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 816 700 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2007.	534 512	107 720
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel échéant le 31 octobre 2007.	120 000	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 4 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel échéant le 31 octobre 2007.	<u>1 481 000</u>	
	<u>3 648 518 \$</u>	<u>1 124 726 \$</u>

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatif au maintien des actifs s'élève à 7 306 900 \$ (2006 : 2 498 700 \$).

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien, aux frais reportés, aux impôts fonciers et autres charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Solde au début	17 361 358 \$	18 207 542 \$
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	<u>(1 289 948)</u>	<u>(1 347 341)</u>
	16 071 410	16 860 201
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	<u>3 188 220</u>	<u>501 157</u>
	19 259 630	17 361 358
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	<u>(54 842)</u>	<u>(163 757)</u>
Solde à la fin	<u>19 204 788 \$</u>	<u>17 197 601 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

11. DETTE À LONG TERME

	<u>Taux effectif</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec			
• Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 \$ le 1 ^{er} décembre 2010.	4,66 %	1 823 686 \$	2 006 054 \$
• Taux fixe de 4,311 %, remboursable par versements annuels de 42 293 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008.	4,50 %	84 586	126 878
• Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels de 211 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013.	4,75 %	1 482 858	1 694 695
• Taux fixe de 4,106 %, remboursable par versements annuels de 217 892 \$ jusqu'au 10 mai 2010.	4,65 %	653 676	871 568
• Taux fixe de 4,90 %, remboursable par versements annuels de 110 726 \$ jusqu'au 16 juillet 2020.	5,00 %	1 439 435	1 550 161
• Taux fixe de 4,622 %, remboursable par versements annuels de 174 933 \$ jusqu'au 31 mars 2016.	4,85 %	1 574 396	1 749 329
• Taux fixe de 4,692 %, remboursable par versements annuels de 86 324 \$ jusqu'au 31 mars 2016.	4,85 %	<u>776 918</u>	<u>863 243</u>
		7 835 555	8 861 928
Versements échéant en deçà d'un an		<u>1 026 373</u>	<u>1 026 373</u>
		<u>6 809 182 \$</u>	<u>7 835 555 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	1 026 373 \$
2009	1 026 373
2010	984 080
2011	1 860 400
2012	583 820

12. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant d'apport du gouvernement du Québec correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

13. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements envers des fournisseurs de services pour l'entretien et la réparation de la bâtisse ainsi que des équipements. Les paiements minimums futurs concernant ces engagements s'établissent comme suit :

2008	459 989 \$
2009	43 973
2011	<u>29 315</u>
	<u>533 277 \$</u>

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2007	2006
Encaisse	990 255 \$	1 122 435 \$
Dépôts à terme	1 354 800	1 352 237
	<u>2 345 055 \$</u>	<u>2 474 672 \$</u>

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 512 396 \$ (2006 : 550 480 \$).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 3 248 125 \$ (2006 : 290 178 \$), dont un montant de 1 396 935 \$ (2006 : 52 544 \$) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 août 2007. Des décaissements totalisant 1 903 434 \$ (2006 : 382 309 \$) ont été effectués pour l'achat des immobilisations corporelles.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 172 820 \$ (2006 : 180 905 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	29 785 \$	147 681 \$	177 466 \$	170 221 \$
Charge de l'exercice	56 915	286 420	343 335	309 056
Prestations versées au cours de l'exercice	(59 162)	(296 671)	(355 833)	(301 811)
Solde à la fin	<u>27 538 \$</u>	<u>137 430 \$</u>	<u>164 968 \$</u>	<u>177 466 \$</u>

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Subventions à recevoir du gouvernement du Québec**

La juste valeur de la subvention à recevoir de 13 278 713 \$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2007

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dette à long terme

Compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt, la juste valeur de la dette à long terme s'établit à :

	2007	2006
Valeur comptable	7 835 555 \$	8 861 928 \$
Juste valeur	8 078 956	9 261 805

Autres instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme ainsi que de l'encaisse réservée pour le maintien des actifs représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Ann Mundy

Le directeur de l'administration,
Jean-François Fusey, CA

Québec, le 23 novembre 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 novembre 2007

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Location d'espaces	6 605 108 \$	6 654 972 \$
Redevances (note 4)	3 527 233	3 463 565
Services auxiliaires (note 5)	5 989 300	5 912 374
Location à titre gratuit (note 6)	615 882	614 432
Autres produits (note 7)	<u>766 837</u>	<u>995 643</u>
	<u>17 504 360</u>	<u>17 640 986</u>
CHARGES		
Frais d'événements (note 8)	4 696 005	4 948 918
Frais d'opération et d'administration (note 9)	17 322 401	16 974 086
Taxes municipales	6 079 970	7 333 594
Perte sur location à titre gratuit (note 6)	615 882	614 432
Frais financiers – nets (note 10)	<u>14 453 144</u>	<u>14 984 895</u>
	<u>43 167 402</u>	<u>44 855 925</u>
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(25 663 042)	(27 214 939)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 11)	<u>31 907 827</u>	<u>30 834 572</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	6 244 785	3 619 633
Moins-value non matérialisée sur placement (note 13)	(1 369 300)	
Gain sur cession d'immobilisations	7 084	764
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés (note 11)	9 998 105	9 996 988
Amortissement des immobilisations	(11 027 661)	(11 044 528)
Amortissement des apports reportés	658 852	658 853
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés		(229 249)
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif	<u>151 170</u>	<u>233 803</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>4 663 035</u></u> \$	<u><u>3 236 264</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
SOLDE AU DÉBUT	21 436 914 \$	18 200 650 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>4 663 035</u>	<u>3 236 264</u>
SOLDE À LA FIN	<u>26 099 949 \$</u>	<u>21 436 914 \$</u>
Excédent cumulé investi en immobilisations	7 024 211 \$	7 059 338 \$
Excédent cumulé non affecté	<u>19 075 738</u>	<u>14 377 576</u>
	<u>26 099 949 \$</u>	<u>21 436 914 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	893 166 \$	746 772 \$
Placements temporaires (note 12)	17 978 681	10 580 440
Créances	1 531 903	2 473 665
Frais payés d'avance	1 090 423	1 436 588
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 15)	13 227 847	12 180 350
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 %		5 882 848
	<u>34 722 020</u>	<u>33 300 663</u>
Immobilisations (note 14)	282 242 301	292 421 388
Frais reportés, au coût amorti	579 106	1 831 506
Placement à long terme (Note 13)	3 141 500	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 15)	<u>27 356 125</u>	<u>25 562 089</u>
	<u>348 041 052 \$</u>	<u>353 115 646 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	11 631 175 \$	11 898 274 \$
Dépôts des clients	2 340 235	2 177 798
Versements sur la dette à long terme (note 18)	8 649 500	36 428 815
	<u>22 620 910</u>	<u>50 504 887</u>
Apports reportés (note 17)	9 869 931	10 528 783
Dette à long terme (note 18)	289 450 262	270 645 062
	<u>321 941 103</u>	<u>331 678 732</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>26 099 949</u>	<u>21 436 914</u>
	<u>348 041 052 \$</u>	<u>353 115 646 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 22)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Landry
Claude Liboiron

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	18 165 980 \$	16 454 454 \$
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	39 064 400	38 559 400
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(29 519 146)	(28 529 558)
Intérêts reçus	714 860	249 067
Intérêts versés	<u>(14 324 358)</u>	<u>(15 329 226)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>14 101 736</u>	<u>11 404 137</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(1 334 884)	(1 506 354)
Placement à long terme	(3 141 500)	
Produit de cession d'immobilisations	<u>5 857 132</u>	<u>1 139</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 380 748</u>	<u>(1 505 215)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(7 937 849)	(7 629 563)
Dette à long terme	<u></u>	<u>6 100 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(7 937 849)</u>	<u>(1 529 563)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 544 635	8 369 359
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>11 327 212</u>	<u>2 957 853</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (2)	<u>18 871 847 \$</u>	<u>11 327 212 \$</u>

(1) En date du 31 mars 2008, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 3 824 799 \$ (au 31 mars 2007 : 4 306 117 \$).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Encaisse	893 166 \$	746 772 \$
Placements temporaires	<u>17 978 681</u>	<u>10 580 440</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>18 871 847 \$</u>	<u>11 327 212 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans Frais financiers. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Frais financiers nets.

La Société a classé l'encaisse et les papiers commerciaux adossés à des actifs dans cette catégorie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les papiers commerciaux adossés à des actifs sont désignés par la Société comme étant détenus à des fins de transaction parce que la Société juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la Société.

Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) ou au taux contractuel, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Frais financiers nets, le cas échéant.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers (suite)**

La Société a classé dans cette catégorie les instruments financiers suivants :

Placements détenus jusqu'à leur échéance :	– Placements temporaires
Prêts et créances :	– Créances – Créances à recevoir sur vente d'actif
Autres passifs :	– Charges à payer et frais courus – Dette à long terme

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais d'émission et de gestion financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Frais reportés

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, nommément au moment où :

- les services sont rendus;
- il y a une preuve claire qu'une entente existe;
- les montants sont établis ou peuvent l'être;
- la capacité de recouvrement est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais d'émission afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Modifications comptables – Chapitre 1506

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)**a) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – Chapitre 3855

Résultat étendu – Chapitre 1530

Instruments financiers – informations à fournir et présentation – Chapitre 3861

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la Société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé rétrospectivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs.

Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. En vertu des dispositions transitoires de ce chapitre, les états financiers des exercices antérieurs de la Société ne sont pas retraités.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Les classements n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008 à l'exception de la présentation et de la comptabilisation des frais de financement de la dette à long terme.

Les frais de financement sont maintenant présentés en diminution de la dette à long terme et comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 1^{er} avril 2007, les frais de financement au montant de 1 241 807 \$ ont été présentés en diminution de la dette à long terme.

Les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte doivent être séparés et classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction; ils sont alors évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. La Société n'a identifié aucun dérivé incorporé devant être séparé des contrats hôtes. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

b) Modification future de conventions comptables

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et la Société les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et la Société la mettra en application à compter du 1^{er} avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)
b) Modification future de conventions comptables (suite)
Normes comptables futures (suite)

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du Manuel de l'ICCA. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et la Société le mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de la Société estime que ce nouveau chapitre n'aura pas d'incidence sur les états financiers.

4. REDEVANCES

	2008	2007
Billets vendus	482 592 \$	445 038 \$
Services alimentaires	2 334 816	2 281 837
Services audiovisuels	585 111	633 367
Autres	124 714	103 323
	<u>3 527 233 \$</u>	<u>3 463 565 \$</u>

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2008	2007
Stationnement	1 063 750 \$	1 008 760 \$
Aménagement	1 154 358	1 380 397
Entretien ménager	508 310	426 592
Audiovisuel	719 577	491 494
Télécommunications	588 191	730 184
Accueil et vestiaire	188 489	222 770
Plomberie et électricité	1 408 815	1 437 940
Sécurité	270 588	140 330
Autres	87 222	73 907
	<u>5 989 300 \$</u>	<u>5 912 374 \$</u>

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

7. AUTRES PRODUITS

	2008	2007
Location de locaux	716 054 \$	690 943 \$
Sous-location de locaux administratifs	50 783	304 700
	<u>766 837 \$</u>	<u>995 643 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	609 841 \$	594 018 \$
Stationnement	115 338	99 937
Accueil et vestiaire	610 849	736 522
Audiovisuel	462 149	453 346
Télécommunications	118 305	114 108
Aménagement	1 310 856	1 389 552
Entretien ménager	508 713	564 385
Audiovisuel	76 890	80 768
Télécommunications	100 789	146 451
Plomberie et électricité	295 234	368 817
Sécurité	224 226	118 592
Autres frais	262 815	282 422
	<u>4 696 005 \$</u>	<u>4 948 918 \$</u>

9. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Traitements et avantages sociaux	7 632 051 \$	7 198 132 \$
Assurances et permis	280 059	281 141
Électricité et chauffage	1 683 061	1 787 694
Gardiennage	775 232	762 737
Service d'entretien ménager	701 147	737 592
Service d'entretien spécialisé	848 615	894 080
Entretien et réparations	3 185 045	2 468 986
Amortissement des frais initiaux de location reportés	82 343	74 252
Loyers	113 901	609 274
Promotion et communications	1 315 661	1 145 301
Services professionnels et administratifs	618 937	842 073
Créances douteuses et irrécouvrables	(10 463)	99 522
Formation professionnelle	96 812	73 302
	<u>17 322 401 \$</u>	<u>16 974 086 \$</u>

10. FRAIS FINANCIERS – NETS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Intérêts sur la dette à long terme	15 144 626 \$	15 232 953 \$
Autres intérêts et frais bancaires	23 378	1 009
	<u>15 168 004</u>	<u>15 233 962</u>
Intérêts sur soldes bancaires et placements temporaires	<u>(714 860)</u>	<u>(249 067)</u>
	<u>14 453 144 \$</u>	<u>14 984 895 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

11. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Subvention de fonctionnement :		
Subvention encaissée pour l'exercice	39 064 400 \$	38 559 400 \$
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	<u>(11 734 919)</u>	<u>(11 665 069)</u>
	27 329 481	26 894 331
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	<u>4 578 346</u>	<u>3 940 241</u>
Total de la subvention de fonctionnement	31 907 827	30 834 572
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés à long terme	<u>9 998 105</u>	<u>9 996 988</u>
	<u>41 905 932 \$</u>	<u>40 831 560 \$</u>

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Acceptations bancaires, au taux de 3,5 %, échéant le 1 ^{er} avril 2008	8 700 000 \$	
Certificats de dépôt, au taux de 3,5%, échéant le 24 avril 2008	9 278 681	
Papiers commerciaux, au taux de 4,30 %, échéant entre le 2 avril et le 15 mai 2007		10 580 440 \$
	<u>17 978 681 \$</u>	<u>10 580 440 \$</u>

13. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

En août 2007, une crise de liquidité a ébranlé le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Par conséquent, depuis le 13 août 2007, la société n'est pas en mesure d'obtenir le remboursement des sommes qui lui sont dues à l'échéance du PCAA non bancaire qu'elle détient.

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies (aussi appelées « conduits »). Le papier commercial émis a habituellement un terme de un ou trois mois. Il existe deux grandes catégories de PCAA : le papier A, qui est assorti d'une entente de soutien avec une institution bancaire en cas de problème de liquidité, et le papier E, qui possède une clause de prolongation.

Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs a proposé une entente, l'« Accord de Montréal », aux investisseurs qui possèdent du PCAA non parrainé par une banque et qui visait à rétablir le climat de confiance et à identifier une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs s'engagent à ne pas mettre les conduits en défaut (22 en total) afin d'éviter une vente forcée des actifs financiers sous-jacents (« entente de statu quo »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien, a été formé afin de superviser le processus de restructuration pour convertir le papier commercial en des billets à taux variable et ayant une échéance correspondant aux actifs sous-jacents. Le 16 octobre 2007, le président du comité a annoncé la restructuration réussie d'un premier conduit parmi les 22 touchés par l'Accord de Montréal, et l'acceptation par les participants à l'Accord de la prolongation de l'entente de statu quo jusqu'au 14 décembre 2007.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

13. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS (suite)

Le 23 décembre 2007, une entente de principe a été conclue pour restructurer entièrement le PCAA émis par 20 des fiduciaires. La restructuration i) prolongera l'échéance du billet en faveur d'une échéance comparable à celle des actifs sous-jacents; ii) regroupera certaines séries de PCAA qui s'appuient, en totalité ou en partie, sur des actifs synthétiques; iii) limitera les obligations relatives aux appels de marge des conduits existants; et iv) subviendra aux besoins en liquidités des détenteurs de PCAA qui en ont besoin. Tout le PCAA a été réparti parmi les catégories suivantes : i) série d'actifs titrisés traditionnels, ii) série d'actifs synthétiques; et iii) série d'actifs américains en sous-prime. Les instruments financiers dérivés de ces restructurations seront propres à chaque catégorie. Une réunion des porteurs de billets s'est tenue le 25 avril 2008 au cours de laquelle le plan de restructuration a été approuvé.

Considérant que ces titres ne sont pas négociables sur un marché actif, la Société a estimé, conformément aux directives de l'ICCA, la juste valeur marchande de ces placements en tenant compte des meilleurs renseignements publics disponibles et l'hypothèse d'une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration. Cette estimation comporte une grande part d'incertitude et bien que la Société juge son estimation appropriée selon les conditions actuelles, il est possible que la valeur définitive de ces placements diffère, peut-être même considérablement, de l'estimation actuelle une fois la restructuration terminée. Dépendamment de son ampleur, cet écart pourrait alors affecter les résultats financiers de la Société.

Au 31 mars 2008, la Société détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 4 500 000 \$ (3 141 500 \$ à la juste valeur).

	Juste Valeur	Moins-value non matérialisée	Coût
Actifs synthétiques et hybrides	2 466 500 \$	346 000 \$	2 812 500 \$
Actifs à haut risque	675 000	1 012 500	1 687 500
Frais de restructuration		10 800	
Total	<u>3 141 500 \$</u>	<u>1 369 300 \$</u>	<u>4 500 000 \$</u>

14. IMMOBILISATIONS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains	24 724 128 \$		24 724 128 \$
Bâtisse	349 137 299	100 718 365 \$	248 418 934
Mobilier et équipement	21 002 342	13 261 365	7 740 977
Aménagements	1 310 842	253 826	1 057 016
Équipement informatique	4 922 225	4 701 374	220 851
	<u>401 096 836</u>	<u>118 934 930</u>	<u>282 161 906</u>
			<u>292 366 220</u>
Actif incorporel			
Logiciels informatiques	<u>2 038 327</u>	<u>1 957 932</u>	<u>80 395</u>
	<u>403 135 163 \$</u>	<u>120 892 862 \$</u>	<u>282 242 301 \$</u>
			<u>292 421 388 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2008, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 3 824 799 \$ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2008 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2008 s'élèvent à 272 854 773 \$ et se répartissent comme suit :

Terrains	21 739 077 \$
Bâtisse	244 460 517
Mobilier et équipement	6 655 179
	<u>272 854 773 \$</u>

15. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
La subvention recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	37 742 439 \$	35 470 279 \$
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés	9 998 105	9 996 988
Subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	<u>15 144 626</u>	<u>15 232 953</u>
	62 885 170	60 700 220
Subvention relative au paiement des intérêts et du capital de l'exercice	<u>(22 301 198)</u>	<u>(22 957 781)</u>
Solde à la fin	<u>40 583 972 \$</u>	<u>37 742 439 \$</u>
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 18)	298 099 762 \$	307 073 877 \$
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	<u>(262 094 136)</u>	<u>(273 271 679)</u>
	36 005 626	33 802 198
Intérêts courus sur ces emprunts	<u>4 578 346</u>	<u>3 940 241</u>
	<u>40 583 972 \$</u>	<u>37 742 439 \$</u>
Portion court terme	13 227 847 \$	12 180 350 \$
Portion long terme	<u>27 356 125</u>	<u>25 562 089</u>
	<u>40 583 972 \$</u>	<u>37 742 439 \$</u>

16. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 10 000 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

17. APPORTS REPORTÉS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	331 010 \$	351 698 \$
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	<u>20 688</u>	<u>20 688</u>
	<u>310 322</u>	<u>331 010</u>
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	348 094	369 850
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	<u>21 756</u>	<u>21 756</u>
	<u>326 338</u>	<u>348 094</u>
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	159 686	169 667
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	<u>9 980</u>	<u>9 981</u>
	<u>149 706</u>	<u>159 686</u>
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	89 993	96 421
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	<u>6 428</u>	<u>6 428</u>
	<u>83 565</u>	<u>89 993</u>
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	9 600 000	10 200 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	<u>600 000</u>	<u>600 000</u>
	<u>9 000 000</u>	<u>9 600 000</u>
	<u><u>9 869 931 \$</u></u>	<u><u>10 528 783 \$</u></u>

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 852 \$ (31 mars 2007 : 658 853 \$).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

18. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2008	2007
Billets à payer		
Taux fixe de 5,719 % l'an (taux effectif de 5,817 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 \$, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 067 186 \$ le 1 ^{er} octobre 2007		29 067 186 \$
Taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,3379 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	29 109 130 \$	30 058 787
Taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,2616 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 97 938 039 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	117 850 175	121 512 266
Taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,6965 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 \$, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 106 499 726 \$ le 6 août 2011	116 757 159	120 292 938
Taux fixe de 4,343 % l'an (taux effectif de 4,4456 %), remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	5 880 360	6 142 700
Taux fixe de 4,598 % l'an (taux effectif de 4,7051 %), remboursable par versements semestriels de 1 157 508 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 22 466 006 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	28 502 938	
	<u>298 099 762</u>	<u>307 073 877</u>
Moins : versements échéant en deçà d'un an	8 649 500	36 428 815
	<u>289 450 262 \$</u>	<u>270 645 062 \$</u>

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	8 649 500 \$
2010	9 075 932
2011	9 523 464
2012	112 634 016
2013	6 447 533

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus aux montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur (suite)**

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>298 099 762</u>	<u>\$ 319 119 589</u>	<u>307 073 877</u>	<u>\$ 319 975 928</u>

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**Régimes de retraite (suite)**

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 377 287 \$ (2007 : 354 850 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

22. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

2009	3 605 505 \$
2010	173 832
2011	173 832
2012	<u>173 832</u>
	<u>4 127 001 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 16 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 mai 2008

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS (note 4)	<u>5 335 425</u> \$	<u>5 578 912</u> \$
CHARGES		
Charges d'exploitation par catégorie (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	1 122 746	1 035 194
Entretien et réparations	760 491	741 384
Fournitures et approvisionnements	648 914	807 994
Services professionnels, administratifs et autres	281 819	192 181
Gardiennage	190 453	174 160
Taxes municipales et scolaires	179 443	181 310
Publicité et promotion	75 721	55 843
Déplacements et communications	56 545	67 593
Autres charges	8 460	9 000
	<u>3 324 592</u>	<u>3 264 659</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 063 466</u>	<u>2 115 863</u>
	5 388 058	5 380 522
Autres frais		
Frais financiers (note 6)	951 130	956 647
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 13)	<u>47 464</u>	<u>47 716</u>
	<u>6 386 652</u>	<u>6 384 885</u>
PERTE NETTE	1 051 227	805 973
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>12 971 041</u>	<u>13 777 014</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>11 919 814</u> \$	<u>12 971 041</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	605 081 \$	656 753 \$
Dépôt à terme (note 7)	1 300 000	1 300 000
Créances (note 8)	1 297 394	850 008
Stock de pièces de rechange	199 739	199 053
Frais payés d'avance	<u>82 962</u>	<u>108 110</u>
	3 485 176	3 113 924
Frais d'émission et de gestion reportés - coût amorti		65 577
Inventaire de terrains	5 463 439	5 473 066
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>25 259 139</u>	<u>25 528 264</u>
	<u><u>34 207 754</u></u> \$	<u><u>34 180 831</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 245 425 \$	339 650 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	425 922	424 324
Retenues sur contrats	17 817	12 773
Produits reportés	161 836	163 053
Portion à court terme de la dette à long terme (note 12)	<u>1 000 000</u>	<u>939 800</u>
	2 851 000	939 800
Provision pour congés de maladie (note 16)	143 887	99 386
Aide gouvernementale reportée - coût amorti (note 10)	2 352 420	2 170 604
Dette à long terme (note 12)	<u>16 940 633</u>	<u>18 000 000</u>
	22 287 940	21 209 790
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>11 919 814</u>	<u>12 971 041</u>
	<u><u>34 207 754</u></u> \$	<u><u>34 180 831</u></u> \$

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
 Henri Boudreau, président
 Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 051 227) \$	(805 973) \$
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(109 078)	(97 210)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 063 466	2 115 863
Amortissement des frais d'émission et de gestion	6 210	14 656
(Gain) perte à la vente de terrains	(16 322)	2 585
Gain à l'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	893 049	1 217 921
Acquisition de terrains		(88)
Produit de la vente de terrains	25 949	2 648
Aide gouvernementale	290 894	396 258
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 14)	<u>(331 207)</u>	<u>930 750</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>878 685</u>	<u>2 547 489</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(930 357)	(1 587 234)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(930 357)</u>	<u>(1 575 234)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(51 672)	972 255
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 956 753</u>	<u>984 498</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	<u><u>1 905 081</u></u> \$	<u><u>1 956 753</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatacion des produits

Les produits tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits tirés des servitudes sont constatés lors de l'octroi des servitudes. L'ensemble de ces produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué à la moindre valeur (coût ou valeur de remplacement). Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % à 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre d'autres produits.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Dépôt à terme	Détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾
Créances	Prêts et créances
Emprunt bancaire	Autres passifs
Charges à payer et frais courus	Autres passifs
Intérêts courus sur la dette à long terme	Autres passifs
Retenues sur contrats	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

(1) désignés de façon irrévocable

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers à court terme correspond généralement à leur coût, en raison de leur échéance rapprochée.

Les passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que la société choisit de désigner de façon irrévocable, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par la société comme étant détenu à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus dans les intérêts sur encaisse et dépôts à terme.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)**Coût de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont pris en compte dans la détermination de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES**Instruments financiers**

Le 1^{er} avril 2007, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, et 3861 – Instruments financiers – Informations à fournir et présentation.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. L'adoption de cette norme a une incidence sur le traitement des coûts de transaction, qui sont maintenant capitalisés au coût des actifs et passifs financiers lorsqu'ils ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, plutôt que la méthode de l'amortissement linéaire antérieurement appliquée. En raison de cette nouvelle convention, les frais d'émission et de gestion reportés liés à la dette à long terme ont été reclassés en diminution de la dette à long terme.

Conformément aux dispositions transitoires prévues, les ajustements ont été apportés au 1^{er} avril 2007 et ont eu pour effet de diminuer, à cette date, les postes du bilan « Frais d'émission et de gestion reportés » et « Dette à long terme » d'un montant de 65 577 \$.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Cette mesure n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

Modifications comptables futures

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 - « Stocks », 3862 - « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers – présentation ».

3031 - Stocks

En juin 2007, l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3031 intitulé « Stocks » remplaçant le chapitre 3030 intitulé « Stocks ». Le chapitre prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et de sa comptabilisation ultérieure en charges y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La société ne prévoit pas que l'adoption de ce nouveau chapitre aura une incidence importante sur ses états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)
Modifications comptables futures (suite)
3862 – Instruments financiers – informations à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société.

4. PRODUITS

	2008	2007
Produits d'exploitation :		
Services portuaires	2 973 923 \$	2 606 528 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Service d'eau industrielle	710 413	1 348 359
Location d'immeubles	438 408	516 530
Amortissement de l'aide gouvernementale	109 078	97 210
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	99 555	53 031
Autres produits	7 322	39 868
Gain à l'aliénation d'immobilisations corporelles		12 000
	<u>5 188 699</u>	<u>5 523 526</u>
Produits reliés à l'inventaire des terrains :		
Produit de la vente de terrains	25 949	2 648
Coût des terrains vendus	9 627	5 233
	16 322	(2 585)
Services publics reliés à la vente de terrains	67 467	57 971
Emphytéose	62 937	
	<u>146 726</u>	<u>55 386</u>
	<u>5 335 425 \$</u>	<u>5 578 912 \$</u>

5. CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008	2007
Administration générale	1 331 208 \$	1 162 568 \$
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	670 677	908 892
Immeubles	375 406	331 236
Installations portuaires	346 573	299 391
Réseaux de transport	302 869	276 908
Véhicules et équipement	154 803	115 880
Réseaux d'eau potable et d'égout	143 056	169 784
	<u>3 324 592 \$</u>	<u>3 264 659 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

6. FRAIS FINANCIERS

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	944 318 \$	941 738 \$
Intérêts sur l'emprunt bancaire	602	253
Amortissement des frais d'émission et de gestion	6 210	14 656
	<u>951 130 \$</u>	<u>956 647 \$</u>

7. DÉPÔT À TERME

Dépôt à terme portant intérêt au taux de 4,3 % et échéant le 1^{er} avril 2008.

8. CRÉANCES

	2008	2007
Clients	713 683 \$	568 601 \$
Aide gouvernementale	463 894	173 000
Autres	119 817	108 407
	<u>1 297 394 \$</u>	<u>850 008 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 \$		28 069 \$	28 069 \$
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 952 402	2 482 884 \$	1 469 518	1 262 374
Installations portuaires ⁽¹⁾	41 099 464	24 798 615	16 300 849	16 078 454
Véhicules et équipement	784 941	560 378	224 563	230 084
Réseaux d'eau potable et d'égout	7 340 602	5 040 298	2 300 304	2 463 816
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle ⁽¹⁾	12 039 887	9 678 138	2 361 749	2 771 132
Réseaux de transport :				
Routes et rues	10 165 751	8 603 533	1 562 218	1 649 660
Réseau ferroviaire	1 472 564	503 120	969 444	1 006 359
Mobilier et équipement de bureau	283 375	240 950	42 425	38 316
	<u>77 167 055 \$</u>	<u>51 907 916 \$</u>	<u>25 259 139 \$</u>	<u>25 528 264 \$</u>

(1) Les installations portuaires de l'usine et le réseau de distribution d'eau industrielle comprennent des montants respectifs de 914 565 \$ et 15 866 \$ d'immobilisations en cours de construction qui ne sont pas amortis.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE - COÛT AMORTI

	2008	2007
Gouvernement du Québec	1 127 323 \$	858 628 \$
Gouvernement du Canada	421 288	466 578
Ville de Bécancour	803 809	845 398
	<u>2 352 420 \$</u>	<u>2 170 604 \$</u>

Au cours de l'exercice, un montant de 290 894 \$ (2007 : 396 258 \$) a été constaté dans l'aide gouvernementale reportée. Ce montant se rapporte à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 1 500 000 \$ garantie par le gouvernement du Québec, renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2008, le taux préférentiel est de 5,25 % (2007 : 6 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

12. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 3,758 %, capital de 4 000 000 \$ remboursable en avril 2008 ⁽¹⁾	3 999 547 \$	4 000 000 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,284 %, capital de 10 000 000 \$ remboursable en octobre 2012	9 963 102	10 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,906 %, capital de 4 000 000 \$ remboursable en décembre 2015	<u>3 977 984</u>	<u>4 000 000</u>
	17 940 633	18 000 000
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>1 000 000</u>	
	<u>16 940 633 \$</u>	<u>18 000 000 \$</u>

(1) Un montant de 3 000 000 \$ a été refinancé le 28 mai 2008 auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,53 %, capital remboursable en décembre 2017.

13. ENGAGEMENTS
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement du Québec le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

À ce titre, la Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2008, le solde de cet engagement s'élève à 175 100 \$ (2007 : 213 300 \$). La participation (capital et intérêts) au cours de l'exercice s'élève à 47 464 \$ (2007 : 47 716 \$).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2008	2007
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	(447 386) \$	1 012 943 \$
Stock de pièces de rechange	(686)	2 757
Frais payés d'avance	25 148	(2 501)
Charges à payer et frais courus	46 835	(45 562)
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 598	(982)
Produits reportés	(1 217)	(3 583)
Provision pour congés de maladie	44 501	(32 322)
	<u>(331 207) \$</u>	<u>930 750 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	605 081 \$	656 753 \$
Dépôt à terme	<u>1 300 000</u>	<u>1 300 000</u>
	<u><u>1 905 081 \$</u></u>	<u><u>1 956 753 \$</u></u>
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	<u>942 720 \$</u>	<u>942 720 \$</u>

En date du 31 mars 2008, le poste « Retenues sur contrats » inclut des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 17 817 \$ (2007 : 12 773 \$) et le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 858 940 \$ (2007 : 0 \$).

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régime de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et de 7,78 % à 10,54 % de la masse salariale cotisable pour le RRPE et le RRAS.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 49 046 \$ (2007 : 46 553 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	99 386 \$	131 708 \$
Charge de l'exercice	92 339	18 576
Prestations versées au cours de l'exercice	(47 838)	(50 898)
Solde à la fin	143 887 \$	99 386 \$

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au gouvernement du Québec pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

	2008	2007
Dette à long terme (incluant la portion à court terme) :		
Valeur comptable	17 940 633 \$	18 000 000 \$
Juste valeur	19 192 275 \$	18 934 314 \$

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assure de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque du marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes. Étant donné que la Société prévoit le refinancement complet de ces emprunts à leurs échéances, les risques auxquels est exposée la dette à long terme ne peuvent être estimés par la Société.

Risque de crédit

La Société n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie. La Société évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
M^e Guy LeBlanc

Bécancour, le 27 mai 2008

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2008 et l'état des résultats et excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tel qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

exercice terminé le 31 décembre 2007 avec chiffres correspondants de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	1 501 101	1 452 737
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Coût des produits vendus	1 349 833	1 224 832
Frais généraux, de vente et d'administration	112 081	115 824
Amortissements (notes 12 et 13)	75 966	81 005
Perte de valeur des écarts d'acquisition	181	919
	1 538 061	1 422 580
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES POURSUIVIES	(36 960)	30 157
Part du bénéfice (perte) des sociétés satellites	11 606	(4 736)
Revenus de dividendes et d'intérêts sur placements	5 620	2 266
Bénéfice (perte) d'exploitation des activités poursuivies avant les postes suivants :	(19 734)	27 687
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	24 284	4 857
Pertes sur placements (note 5)	(52 790)	(21 094)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs (note 6)	(38 724)	(627)
Gain net à l'aliénation de placements et autres (note 7)	147 780	93 447
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	60 816	104 270
Revenus (frais) financiers (note 8)	2 631	(14 400)
Autres revenus	3 372	2 885
Charge d'impôts sur les bénéfices futurs		(24 698)
BÉNÉFICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 4)	66 819	68 057
Bénéfice (perte) des activités abandonnées (note 9)	(9 333)	7 430
BÉNÉFICE NET (note 4)	57 486	75 487

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT ET CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
exercice terminé le 31 décembre 2007 avec chiffres correspondants de 2006
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
DÉFICIT AU DÉBUT	(273 608)	(349 095)
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 1)	<u>(5 470)</u>	<u>(349 095)</u>
Bénéfice net	<u>57 486</u>	<u>75 487</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(221 592)</u>	<u>(273 608)</u>
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers (note 1)	62 838	
Autres éléments du résultat étendu	<u>(104 824)</u>	<u> </u>
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	<u>(41 986)</u>	<u> </u>
TOTAL	<u><u>(263 578)</u></u>	<u><u>(273 608)</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU**

exercice terminé le 31 décembre 2007 avec chiffres correspondants de 2006
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
BÉNÉFICE NET	<u>57 486</u>	<u>75 487</u>
Autres éléments du résultat étendu		
Gains et pertes nets non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains (pertes) non réalisés		
- Actions cotées	(42 443)	
- Titres de créance	(376)	
Reclassement des gains réalisés dans le bénéfice net	(60 514)	
Reclassement d'un gain réalisé contre un placement	<u>(1 647)</u>	
	<u>(104 980)</u>	-----
Gains et pertes nets non réalisés sur couverture de flux de trésorerie		
Gains non réalisés	3 244	
Reclassement des gains réalisés dans le bénéfice net	(3 125)	
Part des gains non réalisés d'une société satellite	1 133	
Part du reclassement des gains réalisés d'une société satellite dans le bénéfice net	<u>(980)</u>	
	<u>272</u>	-----
Part des pertes non réalisées sur écart de conversion des devises d'une société satellite	<u>(116)</u>	-----
Autres éléments du résultat étendu	<u>(104 824)</u>	
RÉSULTAT ÉTENDU	<u><u>(47 338)</u></u>	<u><u>75 487</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 749	236 546
Placements temporaires, taux d'intérêt variant entre 3,69 % et 4,60 %	4 382	10 062
Débiteurs	191 642	193 378
Stocks	208 448	221 347
Frais payés d'avance	6 847	7 688
Tranche à court terme des placements (notes 10 et 11)	63 216	9 650
Tranche à court terme des autres actifs (note 13)	1 570	1 518
Actifs à court terme destinés à la vente (note 9)	117	1 525
	621 971	681 714
Placements (notes 10 et 11)	684 842	590 763
Immobilisations corporelles (note 12)	1 028 773	1 152 574
Écarts d'acquisition	647	352
Autres actifs (note 13)	105 100	104 920
Actifs à long terme destinés à la vente (note 9)	143	2 851
TOTAL DE L'ACTIF	2 441 476	2 533 174
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme :		
Découverts bancaires	970	4 485
Emprunts bancaires	17 697	8 566
Créditeurs et charges à payer	153 198	163 380
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 14)	128 044	106 183
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 15)	8 315	5 665
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 9)	66	1 932
	308 290	290 211
Dette à long terme (note 14)	184 349	303 678
Autres passifs à long terme (note 15)	39 075	38 432
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 9)		1 121
	531 714	633 442
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 16)	2 173 340	2 173 340
Déficit	(221 592)	(273 608)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	(41 986)	
	1 909 762	1 899 732
Engagements, garanties et éventualités (note 22)		
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 441 476	2 533 174

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil,
Stephen Rosenhek, administrateur
José P. Dorais, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

exercice terminé le 31 décembre 2007 avec chiffres correspondants de 2006

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Bénéfice des activités poursuivies	66 819	68 057
Ajustements pour :		
Amortissements	75 966	81 005
Part (du bénéfice) de la perte des sociétés satellites	(11 606)	4 736
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	(24 284)	(4 857)
Provision pour pertes sur placements	52 790	21 094
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	38 724	627
Perte de valeur des écarts d'acquisition	181	919
Gain net à l'aliénation de placements et autres	(147 780)	(93 447)
Gain net sur variation de change de la dette et de placements à long terme	(17 570)	(249)
Dividendes reçus des sociétés satellites	1 674	1 094
Impôts sur les bénéfices futurs		24 698
Avantages sociaux futurs	317	3 672
Intérêts capitalisés	3 371	6 453
Autres éléments, montant net	(2 290)	41
	36 312	113 843
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	18 394	6 626
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	54 706	120 469
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	(2 320)	(4 736)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	52 386	115 733
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Placements temporaires	5 680	(2 663)
Acquisitions d'entreprises et de placements (notes 4 et 19)	(349 911)	(196 302)
Réalizations d'entreprises et de placements	223 265	231 776
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 4 et 18b))	(29 281)	(33 791)
Autres activités d'investissement (note 18b))	(7 366)	(12 604)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(157 613)	(13 584)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(1 935)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(157 613)	(15 519)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Emprunt bancaire	10 057	
Augmentation de la dette à long terme	29 831	7 615
Versements sur la dette à long terme	(21 319)	(48 729)
Versements sur les souscriptions d'actions	(235)	(4 740)
Autres activités de financement	(328)	981
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	18 006	(44 873)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	(130)	(788)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 876	(45 661)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS (montants à reporter)	(87 351)	54 553

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007 avec chiffres correspondants de 2006
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS (montants reportés)	(87 351)	54 553
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>232 140</u>	<u>177 587</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	144 779	232 061
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	<u>10</u>	<u>79</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>144 789</u></u>	<u><u>232 140</u></u>
LES TRÉSORERIES ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT CE QUI SUIT :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 749	236 546
Découverts bancaires	<u>(970)</u>	<u>(4 485)</u>
	<u><u>144 779</u></u>	<u><u>232 061</u></u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 18) :		
Intérêts payés	<u><u>21 360</u></u>	<u><u>23 334</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., chapitre S-17), laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les groupes suivants : Mines, Matériaux, Énergie, Environnement; Produits forestiers; Technologies et Sciences de la vie; Agroalimentaire.

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les exigences des nouveaux chapitres du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») relatifs aux instruments financiers : le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu », le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation », et le chapitre 3865 intitulé « Couvertures ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

a) Résultat étendu

Le chapitre 1530 introduit le concept du résultat étendu, lequel est calculé en incluant les autres éléments du résultat étendu au bénéfice net. Les autres éléments du résultat étendu représentent les variations des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances autres qu'en rapport avec les propriétaires, comme les gains et pertes non réalisés sur des actifs financiers classés comme disponibles à la vente, des variations de l'écart de conversion lié à des établissements étrangers autonomes et des variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie. À la suite de l'adoption de ce chapitre, les états financiers consolidés comprennent dorénavant l'état consolidé du résultat étendu. Les effets de l'adoption des normes ayant une incidence sur les autres éléments du résultat étendu sont inscrits rétroactivement sans retraitement depuis le 1^{er} janvier 2007. Le cumul des variations des autres éléments du résultat étendu est compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel constitue une nouvelle catégorie présentée dans les capitaux propres au bilan consolidé.

b) Instruments financiers — comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers y compris les instruments dérivés. Conformément à ces normes, les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux disposition contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé. De plus, cette norme prévoit que tous les instruments financiers seront évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés.

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur marché actif, le cours vendeur.

Les instruments financiers sont dorénavant classés dans l'une des catégories suivantes : 1) détenus à des fins de transactions; 2) disponibles à la vente; 3) détenus jusqu'à l'échéance; 4) prêts et créances; et 5) autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle ils ont été classés.

- **Détenus à des fins de transaction** — Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.
- **Disponibles à la vente** — Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont évalués au coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu, sauf les pertes de valeurs durables qui sont comptabilisées dans l'état des résultats. Au moment de la décomptabilisation de l'actif financier, les gains ou pertes cumulés, auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, sont reclassés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.
- **Détenus jusqu'à l'échéance et prêts et créances** — Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode d'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans « Revenus d'intérêts sur placements » de la période. Les coûts de transaction afférents sont comptabilisés aux résultats.
- **Autres passifs financiers** — Les autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts débiteurs, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans « Frais financiers » de la période. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats, à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Instruments financiers — comptabilisation et évaluation (suite)

À la suite de l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a classé sa trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et papier commercial non bancaire adossé à des actifs (« PCAA ») comme détenus à des fins de transaction. Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances. Les placements sont classés comme disponibles à la vente, à l'exception des placements en titres de capitaux propres qui sont exclus des recommandations de cette norme, de prêts à recevoir qui sont classés comme des prêts et créances et de PCAA. À ce jour, la Société n'a aucun actif financier classé comme détenu jusqu'à l'échéance. Les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers, lesquels sont tous évalués à leur coût amorti.

Les instruments dérivés sont constatés à leur juste valeur comme actifs ou passifs financiers, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les frais financiers, exception faite des instruments dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie et pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée. Conformément aux nouvelles normes, la Société a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour adopter ces normes liées aux instruments dérivés incorporés.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur initiale de l'obligation liée aux garanties qui correspondent à la définition de garantie en vertu de la note d'orientation concernant les « Informations à fournir sur les garanties » (« NOC-14 »). Cette juste valeur initiale est amortie sur la durée de la garantie. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie est considérée comme un instrument financier dérivé.

c) Couvertures

Le chapitre 3865 définit les critères qui doivent être remplis aux fins de l'application de la comptabilité de couverture ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couvertures permises.

Pour les instruments dérivés désignés comme des couvertures de la juste valeur (par exemple certains contrats boursiers pour la vente de produits finis utilisés par la Société), les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrite aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

Pour les instruments dérivés classés comme couverture de flux de trésorerie (tels que les swaps sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme et certains contrats boursiers pour la vente de produits finis utilisés par la Société), la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée à l'état consolidé des résultats comme frais financiers. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsque la couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes sont traitées de façon similaire aux couvertures de flux de trésorerie.

Impact de l'adoption des nouvelles normes

Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a comptabilisé tous les actifs et passifs financiers dans le bilan consolidé en fonction de leur classification au 1^{er} janvier 2007. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure a été comptabilisé soit comme un ajustement du solde du début du « Déficit », soit comme un ajustement du solde du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » (« Cumul »), tout comme si les nouvelles normes avaient été utilisées dans le passé, sans retraiter par ailleurs les chiffres comparatifs des exercices précédents.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Impact de l'adoption des nouvelles normes (suite)**Au 1^{er} janvier 2007, les ajustements suivants ont été enregistrés dans le bilan consolidé :

<u>Augmentation (diminution)</u>	<u>Déficit</u>	<u>Cumul</u>	<u>Total</u>
Actif			
Débiteurs	91		91
Placements	(350)	62 930	62 580
Immobilisations	(37 678)		(37 678)
Autres actifs	(3 921)		(3 921)
	<u>(41 858)</u>	<u>62 930</u>	<u>21 072</u>
Passif			
Créditeurs et charges à payer	91	92	183
Dette à long terme	(35 486)		(35 486)
Autres passifs à long terme	(993)		(993)
	<u>(36 388)</u>	<u>92</u>	<u>(36 296)</u>
Capitaux propres			
Déficit	(5 470)		(5 470)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		62 838	62 838
	<u>(5 470)</u>	<u>62 838</u>	<u>57 368</u>

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES**a) Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers — présentation et informations à fournir**

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation ». Ces nouvelles normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, et la Société les adoptera le 1^{er} janvier 2008. La Société est à évaluer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir précisées dans les normes, mais ces dernières ne devraient pas avoir d'incidence sur les résultats de la Société.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers — présentation et information à fournir ». L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques.

b) Stocks

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, le chapitre 3031, intitulé « Stocks », qui remplacera le chapitre 3030, du même titre. Le chapitre 3031 exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Il fournit des directives à l'égard de l'établissement du coût, y compris l'attribution des frais généraux et autres coûts aux stocks, interdit l'utilisation de la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS) et exige la reprise de réductions de valeur antérieures en cas de hausse ultérieure de la valeur des stocks. Cette norme exige aussi davantage d'information à l'égard des stocks et du coût des ventes. Cette nouvelle norme s'applique à compter du 1^{er} janvier 2008. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

c) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » remplaçant le chapitre 3062 intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3540 intitulé « Frais de recherche et de développement ». Des modifications à des fins d'uniformité ont été apportées à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. La Société évalue présentement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et de ses coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des placements, des immobilisations corporelles, des écarts d'acquisition et des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

c) Instruments financiers

i) Classification

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et le PCAA sont classés à titre d'« Actifs détenus à des fins de transactions » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.

Les débiteurs sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs et les coûts de transaction afférents sont comptabilisés aux résultats.

Les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats, à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés en réduction de la dette à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les intérêts sur la dette à long terme à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements liquides à court terme, dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en acceptations bancaires, dont l'échéance est de plus de trois mois à un an.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Instruments financiers (suite)

ii) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

d) Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les marchandises ont été livrées, que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés et que la collection est considérée probable.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

f) Placements

- **Disponibles à la vente** — Depuis le 1^{er} janvier 2007, les placements sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente, à l'exception de placements dans des sociétés satellites, des sociétés de placement ainsi que des prêts à recevoir classés comme prêts et créances. Avant cette date, ces placements étaient comptabilisés au coût d'acquisition et les gains et pertes réalisés à la disposition ainsi que les pertes à la constatation d'une moins-value étaient comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont présentés au coût. Les gains et les pertes non réalisés relativement aux placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu ». Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans « Gain net à l'aliénation de placements » de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans « Revenus de dividendes et d'intérêts sur placements » de l'état consolidé des résultats.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Placements (suite)

- **Disponibles à la vente (suite)** — Les placements disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'entreprise, ainsi que l'intention de la Société de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des « Autres éléments du résultat étendu », s'il en est, est reclassée dans les « Pertes sur placements » de l'état consolidé des résultats.

La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur les placements disponibles à la vente à la date de règlement, et de passer en charges les frais de transaction au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

- **Sociétés satellites** — Les placements dans des sociétés satellites, dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable, sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition. Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société réduit ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

- **Sociétés de placement** — Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque. Ces placements sont détenus par des sociétés de placements et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société :

- Les actions cotées sont évaluées au cours acheteur à la clôture des marchés. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs boursières, mais dont la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature de l'entreprise, la durée de la restriction, la volatilité du titre ainsi que la capitalisation boursière de l'entreprise. Si le marché n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

- Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues.

- **Prêts et créances** — Les prêts et créances sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Un prêt est considéré douteux lorsqu'il existe, de l'avis de la direction, un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt. Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant qui y sont comptabilisées lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction y compris les intérêts engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation pour les actifs suivants :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 15 ans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**g) Immobilisations corporelles (suite)**

Le coût d'acquisition des terrains boisés ainsi que des coûts de sylviculture sont capitalisés. L'amortissement est calculé selon un taux d'épuisement de la forêt en fonction des volumes du bois d'œuvre exploitable sur les terrains forestiers.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

Lorsqu'il existe une obligation juridique liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles, la juste valeur du passif au titre de ces obligations est constatée dans la période au cours de laquelle les obligations naissent, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les coûts qui en découlent sont capitalisés et augmentent la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. La Société amortit le coût de la mise hors service des immobilisations et constate une charge de désactualisation sur le passif ayant trait à la durée de vie utile de l'immobilisation.

h) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie non actualisés futurs directement rattachés à l'utilisation des actifs et à leurs sorties éventuelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

i) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme à vendre est classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif.

Les résultats d'exploitation d'une composante d'une entreprise ayant été sortie par suite de vente ou d'abandon, ou étant classée comme destinée à la vente, sont inclus dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie de la composante ont été, ou seront, éliminés des activités courantes de l'entreprise par suite de l'opération de sortie et si la Société n'intervient pas de façon significative et continue dans les activités de la composante après l'opération de sortie.

j) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent (qui n'est pas attribué aux autres actifs). La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont pas non plus amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 10 à 25 ans à partir de la mise en exploitation.

l) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration liés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné ou s'il est jugé que les coûts engagés ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés aux résultats au cours de l'exercice. Les frais engagés pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont également imputés aux résultats. Ces coûts sont présentés au poste « Amortissement ».

m) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont imputés aux résultats au cours de l'exercice.

n) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

o) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

p) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

q) Instruments financiers dérivés et couvertures

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour établir cette couverture. La Société démontre que la relation est suffisamment efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**q) Instruments financiers dérivés et couvertures (suite)**

Les instruments financiers dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les dérivés sont désignés soit à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie ou de couverture de la juste valeur. La portion efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé des résultats. La portion efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat étendu est reclassée à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant aux autres éléments du résultat étendu à ce moment est reclassé dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Pour les instruments dérivés désignés comme des instruments de couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont imputés aux résultats selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans l'état consolidé des résultats.

r) Impôts sur les bénéfices

Étant une société d'État, la Société générale de financement du Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu au Canada.

Les coentreprises comptabilisent les impôts sur les bénéfices d'après la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés en fonction de l'incidence fiscale future des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont évalués à l'aide de taux d'imposition qui, selon ce qu'il est à prévoir, seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel les écarts devraient se résorber.

Une provision pour moins-value est constituée pour réduire la valeur comptable des actifs d'impôts futurs, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société exerce ses activités au sein de quatre groupes auxquels s'ajoute le groupe Corporatif. Au 31 décembre 2007, ses placements se retrouvent dans les groupes suivants : Mines, Matériaux, Énergie, Environnement; Produits forestiers; Technologies et Sciences de la vie; Agroalimentaire. Le groupe Corporatif inclut les placements suivants : Domtar, Dark Castle Holdings, Lionsgate Entertainment, Groupe Alliance et Le Massif.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE (suite)

		<u>Chiffre d'affaires</u>	<u>Bénéfice (perte) net(te)</u>	<u>Actif sectoriel</u>	<u>Nouvelles immobili- sations corporelles</u>	<u>Acquisitions de placements</u>
Mines, Matériaux, Énergie, Environnement						
Mines, Matériaux	2007	224 829	95 484	436 527	6 201	460
	2006	225 367	61 497	563 586	8 371	1 828
Énergie, Environnement	2007	840 497	(77 355)	686 909	11 010	7 274
	2006	780 340	(13 931)	767 265	10 543	
Produits forestiers	2007	272 238	26 963	507 625	6 416	37 500
	2006	299 697	(30 283)	528 513	12 373	149 154
Technologies et Sciences de la vie						
Technologies	2007		5 357	56 715		12 511
	2006		14 024	37 105		1 917
Sciences de la vie	2007		39 690	73 822		
	2006		(5 157)	101 137		7 666
Agroalimentaire	2007	163 537	13 603	158 764	3 813	16 975
	2006	147 333	(3 505)	174 980	1 785	17 395
Corporatif	2007		2 698	297 867		140 805
	2006		62 182	203 630		18 342
Total sectoriel	2007	1 501 101	106 440	2 218 229	27 440	215 525
	2006	1 452 737	84 827	2 376 216	33 072	196 302
Activités corporatives	2007		(39 621)	222 987	1 841	134 386
	2006		(16 770)	152 582	719	
Activités poursuivies	2007	1 501 101	66 819	2 441 216	29 281	349 911
	2006	1 452 737	68 057	2 528 798	33 791	196 302
Activités abandonnées (note 9)	2007		(9 333)	260		
	2006		7 430	4 376		
Total consolidé	2007	1 501 101	57 486	2 441 476	29 281	349 911
	2006	1 452 737	75 487	2 533 174	33 791	196 302

5. PERTES SUR PLACEMENTS

Faute de marché actif pour les titres de papier commercial non bancaire adossé à des actifs (« PCCA »), la Société a comptabilisé une perte de valeur de 21 223 000 \$ pour réduire la valeur nette comptable de ces placements à leur juste valeur estimative (voir note 10).

Une baisse de valeur durable de 21 102 000 \$ a été inscrite pour un placement afin de refléter la chute importante du cours de l'action. De plus, d'autres baisses de valeur durable de 10 465 000 \$ ont été prises au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

6. DÉVALUATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

En raison d'une conjoncture défavorable pour le secteur de la pétrochimie, l'appréciation de la devise canadienne et les difficultés persistantes d'obtenir des matières premières, à base de pétrole, à des prix compétitifs, Pétromont a annoncé l'arrêt de ses opérations pour une durée indéterminée. Par conséquent, la Société a inscrit une dévaluation afin de réduire la valeur comptable des actifs liés à cette entreprise à leur juste valeur, ce qui représente en grande partie la dévaluation d'immobilisations corporelles inscrite dans les résultats au cours de l'exercice.

7. GAIN NET À L'ALIÉNATION DE PLACEMENTS ET AUTRES

La Société, dans le cadre de son programme de réalisation, a cédé au cours de l'exercice la totalité de ses actions de Groupe ADF, Theratechnologies et ORTHOsoft ainsi que des actions d'Atrium Innovations. D'autres réalisations ont aussi été effectuées au cours de l'exercice. Ces transactions ont résulté en des gains sur cession totalisant 94 797 000 \$. De plus, la Société a comptabilisé un gain de 52 983 000 \$, ce qui représente la différence entre la valeur comptable et la juste valeur d'une dette à long terme à la suite des modifications substantielles dans les conditions de cet emprunt.

8. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	(26 617)	(25 389)
Gain (perte) sur variation de change de la dette à long terme	23 549	(200)
Gain (perte) sur variation de change de placements	(5 979)	449
Autre frais financiers	(1 140)	(1 684)
	(10 187)	(26 824)
Revenu d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	12 818	12 424
	<u>2 631</u>	<u>(14 400)</u>

En 2007, la Société a comptabilisé une perte de change de 16 595 000 \$ dans les « Coûts de produits vendus » (gain de 2 879 000 \$ en 2006).

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice 2007, certaines participations non stratégiques dans le secteur d'activités de Mines, Matériaux ont été abandonnées ou destinées à la vente. Les résultats d'exploitation de ces participations ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés, et les actifs et passifs « destinés à la vente » ont été présentés séparément dans le bilan consolidé.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme activités abandonnées dans les résultats, comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinées à la vente dans le bilan et comme flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans l'état des flux de trésorerie.

Une dévaluation de 5 242 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (774 000 \$ en 2006) a été comptabilisée dans les activités abandonnées afin de réduire la valeur comptable de ces participations à leur juste valeur estimative diminuée des frais de vente.

La juste valeur des activités abandonnées a été estimée à partir des flux de trésorerie actualisés ou des prix de vente prévus.

Il est prévu que la disposition de la coentreprise classée comme destinée à la vente au 31 décembre 2007 sera réalisée en 2008.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Les principales informations financières concernant les entreprises incluses dans les activités abandonnées se retrouvent ci-dessous :

	2007	2006
Chiffre d'affaires	1 689	98 633
Coût des produits vendus	1 637	91 357
Frais généraux, de vente et d'administration	1 303	6 654
Amortissement	7	626
Frais financiers	52	1 192
Autres revenus	(167)	(641)
Perte d'exploitation	(1 143)	(555)
Dévaluation d'éléments d'actifs	(5 242)	(774)
Provision pour restauration des lieux et frais de fermeture	(4 858)	
Gain sur cession	1 910	8 759
Bénéfice (perte) des activités abandonnées	(9 333)	7 430

Les principales catégories d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinées à la vente sont les suivantes :

	2007	2006
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	79
Comptes débiteurs	51	167
Stocks	51	1 199
Frais payés d'avance	5	80
	117	1 525
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Immobilisations corporelles	4	1 467
Autres actifs	139	1 384
	143	2 851
Passifs à court terme des entreprises destinées à la vente :		
Comptes créditeurs et charges à payer	66	1 469
Tranche à court terme de la dette à long terme		463
	66	1 932
Passifs à long terme des entreprises destinées à la vente :		
Dette à long terme		1 121
		1 121

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

10. PAPIER COMMERCIAL NON BANCAIRE ADOSSÉ À DES ACTIFS

Au 31 décembre 2007, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial non bancaire adossé à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 139 348 000 \$. Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant d'un à trois mois. Au moment de leur acquisition par la Société, le PCAA était coté « R-1 (High) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial non bancaire adossé à des actifs et qui indique que le conduit possède, de façon incontestable, les capacités requises pour rembourser ses passifs à court terme à échéance.

En août 2008, la crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien de PCAA. Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs et d'institutions financières ont convenu, en vertu de « l'Accord de Montréal », à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents (« le moratoire »). Les participants à « l'Accord de Montréal » ont également conclu une entente de principe au sujet de la conversion des placements en PCAA en instruments financiers à long terme assortis d'échéances correspondant aux actifs sous-jacents. Un comité pancanadien des porteurs de PCAA a été par la suite mis sur pied pour surveiller la restructuration ordonnée de ces instruments pendant la période de moratoire. Le 23 décembre 2007, on annonçait qu'un plan de restructuration devait être complété d'ici le mois de mars 2008. Le 16 mars 2008, le comité pancanadien des porteurs de PCAA a obtenu de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, pour les fiducies visées par le plan de restructuration, la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Les détenteurs de PCAA devraient être appelés à se prononcer sur le plan lors d'une assemblée prévue le 25 avril. Si le plan est approuvé par les porteurs de PCAA, une audience supplémentaire devrait avoir lieu devant la Cour pour une sanction finale du plan.

La proposition de restructuration a pour principaux objectifs de remplacer le PCAA par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs financiers sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA, lorsque nécessaire.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA, la Société a estimé des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle d'évaluation qui tient compte de l'ensemble des renseignements publics disponibles. Ce modèle préconise une approche pondérée de probabilités et se fonde entre autres sur l'évaluation de flux monétaires et l'utilisation de certains indices financiers publics. Les hypothèses utilisées reflètent les incertitudes relatives aux montants et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de crédit des créances et actifs financiers sous-jacents et au rendement. Les hypothèses fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2007 utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. En établissant les justes valeurs de ces titres, la Société attribue une grande probabilité de succès à une proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

À la suite de l'évaluation, la Société a constaté une perte de valeur de 21 223 000 \$ relative aux placements dans le PCAA reflétant la diminution estimative de la juste valeur de ces placements au 31 décembre 2007, laquelle comprend une provision pour sa part estimative des coûts de restructuration associés à l'Accord de Montréal. Le PCAA d'une valeur comptable de 118 125 000 \$ est maintenant présenté dans le bilan consolidé comme placement à long terme sous la rubrique « Placements ».

La Société est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2007. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible au 31 décembre 2007, de l'appréciation par la Société de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et de probabilités, dont celle relative au succès d'une proposition de restructuration. En conséquence, les justes valeurs estimées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures et affecter les résultats financiers de la Société.

La Société possède des facilités de crédit suffisantes afin de satisfaire ses obligations financières à venir et n'anticipe pas de problèmes de liquidité, ni d'incidence défavorable sur ses besoins de liquidité futurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

11. PLACEMENTS

	2007			2006
	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Valeur de consolidation	Total
Placements disponibles à la vente :				
Actions cotées (a)				
Domtar Corporation (b)	137 730			178 774
Cascades inc.	63 623			100 000
Atrium Innovations inc. (note 7)	37 900			17 102
Technologies Miranda inc.	22 913			7 622
AEterna Zentaris inc. (c)	13 305			57 562
Logibec Groupe Informatique Ltée	10 357			
ORTHOsoft inc. (note 7)				7 000
Autres	2 137			6 773
Sociétés fermées (e)		11 666		7 775
Titres de créance, taux d'intérêt variant entre 6 % et 12,5 %, échéant entre 2008 et 2012	30 233			27 428
	318 198	11 666		410 036
Sociétés satellites			238 581	110 202
Sociétés de placement (d)	52 519			72 024
Prêts et créances (e)		8 969		8 151
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs (note 10)	118 125			
	488 842	20 635	238 581	600 413
Moins la tranche à court terme	38 636	9 148	15 432	9 650
	450 206	11 487	223 149	590 763

a) Au cours de l'exercice, la variation de la juste valeur des actions cotées comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est composée de pertes non réalisées de 105 060 000 \$ et de gains non réalisés de 62 617 000 \$, pour un montant net de 42 443 000 \$ de pertes non réalisées.

b) Le 7 mars 2007, le regroupement de Domtar avec le secteur des papiers fins de Weyerhaeuser a été réalisé et les actions de la nouvelle société publique, Domtar Corporation, ont été inscrites aux différentes bourses simultanément au retrait de ces mêmes bourses des actions de Domtar inc. En vertu de cette transaction, la Société s'est vu attribuer le même nombre d'actions ordinaires de la nouvelle société Domtar Corporation.

c) En décembre 2007, AEterna Zentaris a annoncé la distribution spéciale en nature de la totalité de ses actions restantes d'Atrium Innovations (« Atrium »). Le 2 janvier 2007, la Société a reçu 1 831 626 actions d'Atrium, en fonction du nombre d'actions ordinaires qu'elle détenait d'AEterna Zentaris. Aucun gain ou perte n'a résulté de cette transaction.

d) La juste valeur des sociétés de placements cotées et non cotées est de 15 616 000 \$ et de 36 903 000 \$ respectivement au 31 décembre 2007 (12 572 000 \$ et de 59 452 000 \$ au 31 décembre 2006).

e) La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de sa juste valeur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Mines, Matériaux, Énergie, Environnement			
Mines, Matériaux	346 751	71 591	275 160
Énergie, Environnement	771 458	341 572	429 886
Produits forestiers	377 703	76 746	300 957
Agroalimentaire	37 504	18 021	19 483
Total sectoriel	1 533 416	507 930	1 025 486
Activités corporatives	13 387	10 100	3 287
	<u>1 546 803</u>	<u>518 030</u>	<u>1 028 773</u>
			<u>1 152 574</u>

- a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'établit à 71 870 000 \$ (73 723 000 \$ en 2006).
- b) Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 13 000 000 \$ au 31 décembre 2007 (13 000 000 \$ au 31 décembre 2006) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.
- c) Le coût des immobilisations corporelles a été réduit d'aides gouvernementales totalisant 90 614 000 \$ (72 827 000 \$ au montant net) au 31 décembre 2007 (montant net de 39 047 000 \$ au 31 décembre 2006) et la charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 a été réduite de 3 835 000 \$ (2 334 000 \$ en 2006).

13. AUTRES ACTIFS

	2007		2006
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Propriétés minières (b)	45 349		45 349
Licences d'exploitation	50 092	13 964	36 128
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	4 471	7 721
Subvention à recevoir pour travaux d'exploration	5 122		5 122
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624
Actif au titre des prestations constituées (note 23)	4 421		4 421
Autres	4 476	2 171	2 305
	<u>127 276</u>	<u>20 606</u>	<u>106 670</u>
Moins la tranche à court terme	<u>1 570</u>		<u>1 570</u>
	<u>125 706</u>	<u>20 606</u>	<u>105 100</u>
			<u>104 920</u>

- a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'établit à 3 464 000 \$ (4 675 000 \$ en 2006).
- b) Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé en diminution du coût des propriétés minières, des provisions ou radiations d'un montant de 632 000 \$ (2 607 000 \$ en 2006).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Garantie (a) :		
Billet, 7,27 % remboursable en versements semestriels, échéant en 2017	89 359	115 932
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2008 (d)	58 380	59 605
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,75 % et au taux préférentiel majoré de 0,75 %, échéant en 2008 (d)	36 618	25 056
Emprunt bancaire, 9,385 % remboursable en versements trimestriels variables et échéant en 2012	19 425	20 475
Emprunt bancaire au taux préférentiel majoré de 0,75 %, remboursable en versements mensuels variables, échéant en 2008 (d)	7 446	3 608
Débiteure subordonnée au taux préférentiel majoré de 0,5 %, échéant en 2008	1 334	2 667
Emprunt bancaire au taux de base US majoré de 0,5 % à 1,5 %, remboursable par versement mensuel, échéant en 2008	525	3 119
Montant dû à Investissement Québec		
Au taux d'intérêt effectif de 9 %, échéant en 2022	46 644	85 141
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursable en versements mensuels variables, échéant en 2015	15 952	16 163
Emprunt d'entreprises remboursé en 2007		5 140
Autres	12 017	3 937
	<u>287 700</u>	<u>340 843</u>
Non garantie :		
Montant dû à Investissement Québec		
Au taux d'intérêt effectif de 8,4 %, remboursable au plus tard en 2033	4 346	34 658
Au taux d'intérêt effectif de 15,2 %, remboursable sous réserve de certaines conditions	6 997	12 250
Débiteure au taux d'intérêt effectif de 10 %, échéant en 2021	3 676	5 664
Autres	13 620	16 446
	<u>28 639</u>	<u>69 018</u>
Total de la dette à long terme garantie et non garantie	316 339	409 861
Moins la tranche à court terme	<u>128 044</u>	<u>106 183</u>
	188 295	303 678
Coûts de transaction (note 1)	<u>(3 946)</u>	
	<u>184 349</u>	<u>303 678</u>

- a) Les emprunts de certaines entreprises de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels, ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 822 305 000 \$ au 31 décembre 2007.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

b) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 110 620 000 \$US au 31 décembre 2007 (128 063 000 \$ US en 2006).

c) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2008	128 044
2009	15 647
2010	18 516
2011	18 654
2012	20 803

d) La dette à long terme de trois coentreprises totalisant 102 444 000 \$ a été présentée entièrement à court terme étant donné que ces entreprises sont en défaut au 31 décembre 2007 relativement au respect de certaines clauses restrictives de ses contrats d'emprunts. Ces sociétés sont à finaliser avec leurs prêteurs respectifs de nouvelles conventions de crédit, à l'exception de Péromont qui a annoncé l'arrêt de ses opérations pour une durée indéterminée et qui est présentement en cours de rembourser ses emprunts.

e) La valeur comptable de la dette à long terme se rapporte de sa juste valeur.

15. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2007	2006
Passif au titre des prestations constituées (note 23)	25 568	25 005
Provision pour restauration des lieux et frais de fermeture	12 120	1 927
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (a)	6 465	7 879
Souscriptions d'actions	2 294	6 905
Autres	943	2 381
	47 390	44 097
Moins la tranche à court terme	8 315	5 665
	<u>39 075</u>	<u>38 432</u>

a) L'évolution au cours de l'exercice des obligations liées à la mise hors service des propriétés minières et des brasques usées se détaille comme suit :

	2007	2006
Solde, début de l'exercice	7 879	7 056
Passifs engagés	339	733
Passifs réglés	(52)	(19)
Charge de désactualisation	89	109
Reclassement à « Provision pour restauration des lieux et frais de fermeture »	(1 790)	
	6 465	7 879
Moins la tranche à court terme	1 788	1 363
Solde, fin de l'exercice	<u>4 677</u>	<u>6 516</u>

16. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action :
292 500 000 actions ordinaires

Émis :

217 334 018 actions ordinaires

	2007	2006
	<u>2 173 340</u>	<u>2 173 340</u>

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 659 820 \$.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Gains et pertes non réalisés			Total
	Disponible à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Écart de conversion des devises	
Modifications de conventions comptables (note 1)	62 930	(92)		62 838
Autres éléments du résultat étendu	(104 980)	272	(116)	(104 824)
Solde à la fin	(42 050)	180	(116)	(41 986)

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2007	2006
(Augmentation) diminution des :		
Débiteurs	9 029	34 333
Stocks	14 235	(47 020)
Frais payés d'avance	842	1 004
Augmentation (diminution) des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	(5 712)	18 309
	18 394	6 626

b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état consolidé des flux de trésorerie, la Société a acquis, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 3 900 000 \$ (6 840 000 \$ en 2006), dont 3 542 000 \$ (6 118 000 \$ en 2006) sont financés par les comptes créditeurs et 358 000 \$ (722 000 \$ en 2006) par d'autres passifs à long terme.

19. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS

a) Les acquisitions d'entreprises et de placements se détaillent comme suit :

	2007	2006
Filiales		49 154
Coentreprises (b)	5 373	1 451
Sociétés satellites (c)	171 497	16 360
Sociétés de placement	4 666	3 789
Placements disponibles à la vente :		
Actions cotées	9 555	107 000
Sociétés fermées	15 808	5 201
Titres de créance		13 347
Prêts et créances	1 352	
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs (note 10)	141 660	
	349 911	196 302

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

19. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS (suite)

- b) L'acquisition de la coentreprise de l'exercice a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La part de la Société dans les résultats d'exploitation de cette société est incluse à l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition. Les actifs nets acquis hors liquidités de l'exercice sont les suivants :

	<u>2007</u>
Actif à court terme	5 478
Placements	32
Immobilisations corporelles	4 390
Écart d'acquisition	647
Autres actifs	<u>994</u>
	<u>11 541</u>
Passif à court terme	1 910
Dette à long terme	<u>4 258</u>
	<u>6 168</u>
Coût d'acquisition, déduction faite des trésoreries et équivalents de trésorerie acquises	<u><u>5 373</u></u>

- c) Au cours de l'exercice, la Société a acquis plusieurs sociétés satellites pour une contrepartie totale de 171 497 000 \$. L'allocation de l'excédent du coût d'acquisition sur la valeur nette comptable des actifs nets acquis totalise 31 145 000 \$ et représente un actif incorporel de 6 250 000 \$ et un écart d'acquisition de 24 895 000 \$.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à des risques découlant des variations de taux de change, de prix des marchandises, d'intérêt, de marché et de crédit.

a) Risque de change

La Société réalise une part de ses ventes et achats en monnaie étrangère, soit le dollar américain. Les risques de change sur les ventes sont partiellement compensés par les achats de matières premières. Cependant, dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus libellés en devises américaines, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme et d'options de devises. Au 31 décembre 2007, les montants engagés dans ces instruments financiers, échéant de mars 2008 à décembre 2008, s'élevaient à 23 000 000 \$US (29 500 000 \$US en 2006). La juste valeur de ces instruments de 183 000 \$ au 31 décembre 2007 a été inscrite au bilan dans les débiteurs (pertes de 358 000 \$ en 2006).

b) Risque de prix des marchandises

La Société a conclu des contrats boursiers sur l'aluminium afin de gérer le risque de prix auquel elle est exposée. Au 31 décembre 2007, le tonnage engagé dans ces instruments, échéant en 2008, s'élevait à 1 750 tonnes (1 125 tonnes en 2006) et la juste valeur de ces instruments de 301 000 \$ a été inscrite au bilan dans les créditeurs et charges à payer (gain de 91 000 \$ en 2006).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires et sa dette à long terme dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

Afin de réduire l'effet des fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux flottants, la Société conclut des swaps de taux d'intérêt fixes. Au 31 décembre 2007, la Société avait des swaps de taux d'intérêt variables contre des taux d'intérêt fixes de 10 000 000 \$US (néant en 2006) et la juste valeur de ces instruments de 119 000 \$ a été inscrite au bilan dans les créditeurs (néant en 2006).

d) Risque de marché

Le risque de marché représente la perte potentielle qui peut survenir sur le portefeuille de sociétés publiques en raison de la variation dans le cours des actions. La Société utilise divers moyens pour surveiller et gérer le risque de marché comme la revue des rapports financiers et l'analyse de l'évolution du cours boursier des titres concernés.

e) Risque de crédit

La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2007, à l'exception des placements dans le PCAA, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est assujettie aux conditions économiques touchant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client.

Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2007.

21. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés sont :

	2007	2006
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	1 108 414	1 073 752
Charges	(1 199 455)	(1 185 795)
Perte nette	(91 041)	(112 043)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	333 901	349 355
Actif à long terme	1 164 257	1 221 765
Passif à court terme	253 094	228 393
Passif à long terme	158 041	215 485
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	(115 339)	(28 803)
Activités d'investissement	(40 038)	(24 191)
Activités de financement	28 771	(34 680)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

22. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS**a) Baux et engagements à long terme**

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 113 526 000 \$ répartis comme suit :

2008	18 494
2009	11 722
2010	10 178
2011	8 996
2012	8 094
2013 et ultérieurement	56 042

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 174 726 000 \$ au cours des prochains exercices. Finalement, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 13 148 000 \$ au 31 décembre 2007, en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la Société.

b) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 471 600 000 \$ au 31 décembre 2007, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

c) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

i) Contrat de fournitures

La Société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 \$ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

ii) Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains dans l'éventualité que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.

iii) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

d) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations. Bien que l'issue de ces diverses réclamations en cours au 31 décembre 2007 ne peut être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année pour les besoins de la comptabilité. Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite et des autres régimes ont été effectuées au 31 décembre 2006 et les prochaines sont prévues en 2009.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre, établies par des actuaires indépendants :

	2007			2006
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	133 385	18 457	151 842	143 469
Ajustement au solde d'ouverture				(689)
Coût des services rendus de l'exercice	5 599	818	6 417	6 127
Cotisation des salariés	1 922		1 922	1 731
Intérêts débiteurs	6 985	961	7 946	7 588
Prestations versées	(6 310)	(390)	(6 700)	(5 203)
(Gains) pertes actuariels	(3 207)	(1 203)	(4 410)	69
Règlement et compression	(1 329)		(1 329)	(1 250)
Solde de la fin de l'exercice	137 045	18 643	155 688	151 842
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	101 053		101 053	88 324
Ajustement au solde d'ouverture	304		304	310
Rendement réel de l'actif des régimes	378		378	10 431
Cotisation de l'employeur	7 824	390	8 214	5 460
Cotisation des salariés	1 922		1 922	1 731
Prestations versées	(6 310)	(390)	(6 700)	(5 203)
Juste valeur à la fin de l'exercice	105 171		105 171	101 053
Situation de capitalisation-déficit	(31 874)	(18 643)	(50 517)	(50 789)
Perte actuarielle non amortie	26 244	3 126	29 370	29 593
Passif au titre des prestations constituées	(5 630)	(15 517)	(21 147)	(21 196)

L'Actif (le passif) au titre des prestations constituées est présenté comme suit :

	2007			2006
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	4 421		4 421	3 809
Passif au titre des prestations constituées (note 15)	(10 051)	(15 517)	(25 568)	(25 005)
Passif au titre des prestations constituées	(5 630)	(15 517)	(21 147)	(21 196)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite se répartit comme suit :

	2007 %	2006 %
Actions	54	55
Obligations	38	36
Autres	8	9
	<u>100</u>	<u>100</u>

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre sont les suivantes :

	2007		2006	
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régime de retraite %	Autres régimes %
Obligations constatées au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,50	5,40	5,20	5,10
Taux de croissance de la rémunération	3,40	3,20	3,40	3,20
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,20	5,10	5,20	5,20
Taux de rendement à long terme des actifs	6,90		7,10	
Taux de croissance de la rémunération	3,40	3,20	3,60	3,30

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 8,9 % pour l'exercice 2008 (8,7 % pour l'exercice 2007). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2012 et demeurer à ce niveau par la suite.

Le coût au titre des régimes à prestations déterminées imputé aux résultats consolidés se détaille comme suit :

	2007			2006
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	5 599	818	6 417	6 127
Intérêts débiteurs	6 985	961	7 946	7 588
Rendement réel de l'actif des régimes	(378)		(378)	(10 431)
(Gains) pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées pour l'exercice	(3 207)	(1 203)	(4 410)	69
Règlement et compression				(1 566)
Composantes des coûts avant ajustement	<u>8 999</u>	<u>576</u>	<u>9 575</u>	<u>1 787</u>
Écart entre le rendement prévu et réel des actifs	(5 409)		(5 409)	3 613
Écart entre la perte actuarielle constatée et le montant réel de la perte actuarielle	<u>3 017</u>	<u>1 500</u>	<u>4 517</u>	<u>3 797</u>
Coût net au titre des régimes	<u>6 607</u>	<u>2 076</u>	<u>8 683</u>	<u>9 197</u>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

25 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances

Les états financiers consolidés de la Société générale de financement du Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à la vérification des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de leur opinion. Les vérificateurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Shedleur, FCA

Le vice-président et chef de la
direction financière,
Jean-Jacques Carrier, CA

Montréal (Québec) le 28 mars 2008

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec (la « Société ») au 31 décembre 2007 et les états consolidés des résultats, du déficit et cumul des autres éléments du résultat étendu, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites à la note 1.

Les comptables agréés,
Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Montréal (Québec) le 28 mars 2008

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	520 425	502 521
Autres clients	12 986	13 248
Stationnements	29 753	28 494
Aménagements et autres services offerts aux clients	62 889	74 644
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	45	1 435
Autres	459	491
	<u>626 557</u>	<u>620 833</u>
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	221 039	210 231
Frais d'exploitation des immeubles (note 16)	144 790	141 142
Aménagements et autres services offerts aux clients	61 924	73 412
Frais financiers – net (note 17)	71 259	76 621
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	73 318	69 914
Amortissement (note 18)	38 921	36 043
Frais généraux et administratifs – net (note 19)	9 833	9 319
Dépréciation d'immeubles	1 277	
	<u>622 361</u>	<u>616 682</u>
BÉNÉFICE NET	4 196	4 151
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	<u>92 599</u>	<u>88 448</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u><u>96 795</u></u>	<u><u>92 599</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**BILAN**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Immeubles (notes 3 et 4)	1 398 991	1 495 035
Solde de prix de vente d'immeubles (note 5)	211 900	
Créances liées aux aménagements (note 6)	147 380	150 497
Travaux en cours (note 4)	33 292	17 693
Placement à long terme (note 7)	5 594	14 222
Équipement (note 8)	9 147	8 514
Créances (note 9)	24 621	25 328
Autres éléments d'actif – net (note 10)	28 166	22 227
Placement temporaire au taux de 3,48 %, échéant le 1 ^{er} avril 2008	42 800	
	<u>1 901 891</u>	<u>1 733 516</u>
PASSIF		
Dette à long terme (note 11)	1 077 672	1 077 989
Emprunts temporaires (note 12)	364 214	317 547
Charges à payer et frais courus (notes 13 et 21)	139 898	127 643
Gain reporté sur vente d'immeubles – Contrats de cession-bail (note 14)	131 772	
Chèques en circulation moins encaisse	3 873	10 235
Conventions d'échange de taux d'intérêt		19 836
	<u>1 717 429</u>	<u>1 553 250</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	96 795	92 599
	<u>184 462</u>	<u>180 266</u>
	<u>1 901 891</u>	<u>1 733 516</u>

ENGAGEMENTS (note 23)**ÉVENTUALITÉS** (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
 Pierre Lessard, CGA, président du conseil d'administration
 Sebastiano Faustini, CA, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	587 904	601 157
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(516 964)	(502 836)
Intérêts reçus	8 252	9 201
Intérêts versés	<u>(100 454)</u>	<u>(85 109)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(21 262)</u>	<u>22 413</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(68 331)	(75 888)
Créances liées aux aménagements	42 385	35 202
Placement à long terme	8 628	(95)
Acquisitions d'équipement	(3 004)	(1 827)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(8 475)	(1 346)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>53 282</u>	<u>1 912</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>24 485</u>	<u>(42 042)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme		114 155
Produit d'emprunts temporaires – net	46 667	(57 866)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(630)	(561)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(98)</u>	<u>(39 176)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>45 939</u>	<u>16 552</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	49 162	(3 077)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>(10 235)</u>	<u>(7 158)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>38 927</u></u>	<u><u>(10 235)</u></u>

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent le placement temporaire et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

- *Réparations majeures*

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 20 ans. Le coût comprend les mêmes éléments que ceux décrits précédemment pour les immeubles en construction.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immeubles (suite)

- *Destinés à la vente*

Un immeuble en exploitation est présenté comme étant destiné à la vente si la direction a approuvé la mise en oeuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Un immeuble destiné à la vente est comptabilisé au moindre de sa valeur comptable nette ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente. Une fois un immeuble classé à titre d'actif destiné à la vente, aucun amortissement la visant n'est comptabilisé.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la SIQ considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Équipement

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

Autres éléments d'actif - net

- *Améliorations locatives*

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail qui varie de 3 à 25 ans.

- *Développement de systèmes informatiques*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Gain reporté sur vente d'immeubles – Contrats de cession-bail

Le gain reporté sera amorti et constaté aux revenus en proportion des loyers sur les durées des baux qui sont de 20 ans.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Constatation des produits (suite)**

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

Instruments financiers**Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

- *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la SIQ a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés.

Ces actifs et passifs comprennent également ceux que la SIQ a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La SIQ a classé dans cette catégorie les placements temporaires, les chèques en circulation moins encaisse et les conventions d'échange de taux d'intérêt.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

La SIQ a classé dans cette catégorie le solde de prix de vente d'immeubles, les créances et les créances liées aux aménagements.

- *Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

La SIQ a classé dans cette catégorie les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus ainsi que la dette à long terme et les frais de transaction y afférents, s'il en est.

Placement à long terme

Le placement à long terme dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Résultat étendu

Au cours de l'exercice, la SIQ n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ou de fermeture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, La SIQ appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la SIQ. Quant au chapitre 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. IMMEUBLES

	2008			2007	
			Immeubles loués en vertu de contrats de location- acquisition	Total	Total
	Terrains	Bâtiments			
En exploitation	107 214	1 529 286	56 041	1 692 541	1 787 149
En construction	2 830	52 859		55 689	44 018
Réparations majeures		41 874		41 874	35 078
	110 044	1 624 019	56 041	1 790 104	1 866 245
Amortissement cumulé		378 798	12 315	391 113	371 210
	110 044	1 245 221	43 726	1 398 991	1 495 035

Les acquisitions s'élèvent à 75 877 millions de dollars dont un montant de 22 178 millions de dollars était impayé au 31 mars 2008 (2007 : 14,6 millions de dollars).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 19)	8 210	7 080
Intérêts (note 17)	<u>1 847</u>	<u>1 497</u>
	<u>10 057</u>	<u>8 577</u>

5. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'IMMEUBLES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au taux d'intérêt de 6 % l'an, encaissable au plus tard le 30 septembre 2008	177 200	
Garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au taux d'intérêt de 5,5 % l'an, encaissable au plus tard le 30 septembre 2008	<u>34 700</u>	
	<u>211 900</u>	

6. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,48 % à 8,69 %, échéant entre 2009 et 2023.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice

2009	25 687
2010	23 271
2011	20 964
2012	17 069
2013	23 782
2014 à 2023	<u>36 607</u>
	<u>147 380</u>

7. PLACEMENT À LONG TERME

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Société en nom collectif		
Coût	2 300	2 300
Quote-part des résultats depuis sa création moins retraits	3 294	3 052
Prêt à terme, encaissé au cours de l'exercice		<u>8 870</u>
	<u>5 594</u>	<u>14 222</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. ÉQUIPEMENT

	2008	2007
Équipement	27 586	29 295
Amortissement cumulé	18 439	20 781
	<u>9 147</u>	<u>8 514</u>

9. CRÉANCES

	2008	2007
Apparentés – entités sous contrôle commun	18 600	20 373
Apparenté – via contrat de gestion	4 294	3 430
Autres	1 727	1 525
	<u>24 621</u>	<u>25 328</u>

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2008	2007
Améliorations locatives, au coût amorti	25 442	18 792
Développement de systèmes informatiques, au coût amorti	405	620
Frais payés d'avance	2 319	2 815
	<u>28 166</u>	<u>22 227</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Obligations aux taux effectifs fixes de 10,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2013 à 2015 (a)	207 837	207 660
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec aux taux effectifs fixes de 4,64 % à 6,56 %, échéant de 2010 à 2039	820 485	820 251
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (b)	49 023	49 653
Emprunts à taux et à échéances variables	327	425
	<u>1 077 672</u>	<u>1 077 989</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit :

Exercice

2009	15
2010	28 436
2011	19
2012	124 691
2013	309 483
	462 644
2014 à 2018	372 392
2019 à 2023	62
2024 à 2028	
2029 à 2033	153 864
2034 à 2039	39 687
	1 028 649

(a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours des quatre prochains exercices est de neuf millions de dollars.

(b) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice

2009	11 016
2010	11 016
2011	11 016
2012	11 016
2013	11 016
Par la suite	179 142
Total des paiements minimaux à payer	234 222
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,56 %	78 620
Frais accessoires	106 579
	185 199
	49 023

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 3,70 % et ont des échéances s'échelonnant du 1^{er} avril au 29 avril 2008.

Au 31 mars 2008, la SIQ a contracté des emprunts temporaires de 364,2 millions de dollars (2007 : 317,5 millions de dollars) dont 232,4 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec (2007 : 249,4 millions de dollars).

La SIQ dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 200 millions de dollars. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Aux 31 mars 2007 et 2008, cette marge était inutilisée.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Apparentés – entités sous contrôle commun	51 742	50 903
Autres	88 156	76 740
	<u>139 898</u>	<u>127 643</u>

14. GAIN REPORTÉ SUR VENTE D'IMMEUBLES – CONTRATS DE CESSION-BAIL

La SIQ a disposé, en mars 2008, de trois immeubles à des montants supérieurs à leurs valeurs comptables dans le cadre d'opérations de cession-bail. Le gain de 131,8 M\$ qui en a résulté a été reporté et sera amorti à compter de la date d'entrée en vigueur des baux, soit au cours du prochain exercice.

En vertu d'une clause du contrat de vente d'un de ces immeubles, le prix de vente pourrait être réduit jusqu'à concurrence de 6,7 M\$. Cette réduction sera appliquée si l'acquéreur ne peut en venir à une entente avec des tiers concernant des transactions prévues au contrat dans les dix-huit mois de la date de la vente. Le gain reporté serait alors réduit d'autant.

15. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par la ministre des Finances.

	2008	2007
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale		
de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	<u>80 001</u>	<u>80 001</u>

16. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2008	2007
Exploitation	99 366	95 440
Salaires, autres coûts directs et frais généraux		
imputables à l'exploitation des immeubles (note 19)	33 410	34 421
Conservation	6 150	7 638
Amortissement des réparations majeures	3 703	2 309
Frais de relocalisation	2 161	1 334
	<u>144 790</u>	<u>141 142</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

17. FRAIS FINANCIERS – NET

	2008	2007
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme		
Apparenté – entité sous contrôle commun	45 534	44 477
Autres	22 003	22 144
(Diminution) augmentation de la juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêt		
Apparenté – entité sous contrôle commun	(6 596)	271
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 199	5 269
Emprunts temporaires		
Apparenté – entité sous contrôle commun	10 908	13 120
Autres	5 197	2 907
	82 245	88 188
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	7 963	8 504
Autres	93	546
	8 056	9 050
	74 189	79 138
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	1 847	1 497
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 083	1 020
	2 930	2 517
	71 259	76 621

18. AMORTISSEMENT

	2008	2007
Immeubles	38 561	34 944
Équipement et autres éléments d'actif - net	4 901	4 218
	43 462	39 162
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	4 541	3 119
	38 921	36 043

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

19. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	42 141	40 312
Frais des locaux occupés par la SIQ	3 865	6 029
Autres dépenses administratives	6 923	6 064
	<u>52 929</u>	<u>52 405</u>
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	8 210	7 080
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 16)	33 410	34 421
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 476	1 585
	<u>43 096</u>	<u>43 086</u>
	<u><u>9 833</u></u>	<u><u>9 319</u></u>

20. INSTRUMENTS FINANCIERS
A) Risques liés aux taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la SIQ à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ quatre millions de dollars.

B) Risque de crédit

La SIQ évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SIQ établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques.

C) Juste valeur

Dette à long terme : la juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la SIQ pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2008 est de 1 215,4 millions de dollars contre une valeur comptable de 1 077,7 millions de dollars (1 206,7 millions de dollars contre 1 078,0 millions de dollars au 31 mars 2007).

Solde de prix de vente d'immeubles, créances, placement temporaire, emprunts temporaires, charges à payer et frais courus, chèques en circulation moins encaisse : la juste valeur de ces instruments est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Créances liées aux aménagements : la juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt du marché qui s'applique à une créance semblable. Le taux de paiements anticipés n'a pu être considéré compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés par anticipation. La juste valeur au 31 mars 2008 était de 152,7 millions de dollars contre une valeur comptable de 147,4 millions de dollars (155,7 millions de dollars contre 150,5 millions de dollars au 31 mars 2007).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,9 million de dollars (2007 : 1,7 million de dollars). Les obligations de la SIQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008			2007
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 381	3 745	9 126	8 623
Charge de l'exercice	1 251	3 537	4 788	4 903
	6 632	7 282	13 914	13 526
Prestations versées au cours de l'exercice	1 233	3 472	4 705	4 400
Solde à la fin	5 399	3 810	9 209	9 126

Le solde de cette provision est inclus au poste charges à payer et frais courus.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. ENGAGEMENTS**Contrats de location-exploitation**

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice

2009	234 353
2010	194 365
2011	158 967
2012	138 890
2013	122 285
Par la suite	891 980
	<u>1 740 840</u>

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

23. ENGAGEMENTS (suite)**Projets de construction et d'aménagement**

Au 31 mars 2008, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 49 millions de dollars (2007 : 32 millions de dollars).

24. ÉVENTUALITÉS**Litiges**

Dans le cours normal de ses activités, la SIQ est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le directeur Vérification interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la SIQ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Fournier, arch.
Président et chef de la direction p.i.

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président Administration et Finances

Québec, le 28 mai 2008

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général et le vérificateur interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,
Sebastiano Faustini, CA

Québec, le 28 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2008 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIQ au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2008

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

BILAN
au 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
Encaisse	39 299 \$	4 333 \$
Placements temporaires (note 4)	5 386 941	5 792 700
Placements (note 5)	8 852 359	8 413 457
Autres éléments d'actif	<u>55 956</u>	<u>118 501</u>
	<u><u>14 334 555</u></u> \$	<u><u>14 328 991</u></u> \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 6)	73 208 \$	301 130 \$
Emprunt (note 5)	<u>8 852 359</u>	<u>8 413 457</u>
	<u>8 925 567</u>	<u>8 714 587</u>
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	<u>(227 539 012)</u>	<u>(227 333 596)</u>
	<u>5 408 988</u>	<u>5 614 404</u>
	<u><u>14 334 555</u></u> \$	<u><u>14 328 991</u></u> \$
ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 10)		
ÉVENTUALITÉ (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2008</u>
PRODUITS		
Revenus d'intérêts sur les placements	442 334 \$	386 370 \$
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	256 828	260 608
Autres revenus	<u>56 745</u>	<u>115 674</u>
	<u>755 907</u>	<u>762 652</u>
CHARGES		
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	13 325	15 780
Perte de change	241 242	17 308
Frais d'intérêt	<u>442 379</u>	<u>386 468</u>
	<u>696 946</u>	<u>419 556</u>
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	33 832	14 606
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	134 831	132 813
Assurances	92 650	95 193
Frais de bureau	<u>3 064</u>	<u>2 762</u>
	<u>264 377</u>	<u>245 374</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT ÉTENDU	(205 416)	97 722
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(277 333 596)</u>	<u>(227 431 318)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(277 539 012) \$</u>	<u>(227 333 596) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2008</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(205 416) \$	97 722 \$
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	62 545	145 158
Charges à payer	<u>(227 922)</u>	<u>123 180</u>
	<u>(370 793)</u>	<u>366 060</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 723 797)	(1 694 921)
Produit de disposition de placements	<u>1 284 895</u>	<u>737 646</u>
	<u>(438 902)</u>	<u>(957 275)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	1 723 797	1 694 921
Remboursement de l'emprunt	<u>(1 284 895)</u>	<u>(737 646)</u>
	<u>438 902</u>	<u>957 275</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(370 793)	366 060
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>5 797 033</u>	<u>5 430 973</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>5 426 240</u></u> \$	<u><u>5 797 033</u></u> \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	39 299 \$	4 333 \$
Placements temporaires	<u>5 386 941</u>	<u>5 792 700</u>
	<u><u>5 426 240</u></u> \$	<u><u>5 797 033</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les exigences des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle forme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1^{er} avril 2007 (suite)**Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisée, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat ne diffère pas de la perte nette.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur la mesure des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de sociétés en commandite et de prêts. Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu d'un contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur qui prévoit que, à la fin du contrat en mars 2015, l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

Les prêts sont classés sans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les placements » de l'état des résultats.

Emprunt

L'emprunt est classé sans la catégorie des autres passifs financiers.

Autres passifs

Les autres passifs sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPATIBLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par la Société Innovatech du Grand Montréal au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital, et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucun impact sur les résultats de la Société.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008		2007
Certificats de dépôt, 2,89 % et 3,54 %, échéant en avril 2008	5 297 445 \$		5 706 305 \$
Fonds de bons du Trésor	89 496		86 395
	<u>5 386 941 \$</u>		<u>5 792 700 \$</u>

5. PLACEMENTS

	2008		2007
Placements dans des sociétés en commandite	8 852 359 \$		8 413 457 \$

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

5. PLACEMENTS (suite)

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Compte tenu du contrat entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur des placements et de l'emprunt soit de 6 728 034 \$, aucune dépréciation n'est comptabilisée étant donné que le règlement de ceux-ci se fera à la valeur comptable à l'échéance. De plus, c'est l'acheteur, et non la Société, qui est le bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value.

6. CHARGES À PAYER

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Charges à payer ⁽¹⁾	40 511 \$	290 634 \$
Somme à payer	<u>32 697</u>	<u>10 496</u>
	<u><u>73 208</u></u> \$	<u><u>301 130</u></u> \$

(1) Y compris une somme de 35 979 \$ due à une entité apparentée sous contrôle commun au 31 mars 2008 (286 555 \$ au 31 mars 2007).

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	<u>232 948 000</u> \$	<u>232 948 000</u> \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques de crédit**

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat dérivé a été conclu tel qu'expliqué à la note 5.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de marché**

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 1 717 050 \$ au 31 mars 2008 (3 706 993 \$ au 31 mars 2007), lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

11. ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans un placement pour un montant maximum de 1 886 343 \$. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2008, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 novembre 2008

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Produits d'intérêts	134 215 \$	517 119 \$
Honoraires d'investissements et de gestion	9 923	5 100
Gains réalisés sur dispositions de placements	366 573	589 531
Variations des plus-values non matérialisées	579 122	5 734 058
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	<u>380 294</u>	<u>158 339</u>
	1 470 127	7 004 147
CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS		
Pertes réalisées sur dispositions de placements	290 243	
Variations des moins-values non matérialisées	526 646	1 797 302
Créances douteuses		300
Pertes nettes de change non matérialisées	<u>26 359</u>	
	843 248	1 797 602
BÉNÉFICE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	<u>626 879</u>	<u>5 206 545</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	289 924	558 101
Services professionnels et contractuels	79 784	134 955
Loyer et assurances	79 510	80 147
Déplacements et développement des affaires	6 972	23 122
Frais de bureau	10 512	31 479
Publicité et promotion	101	631
Téléphone	6 089	11 480
Formation		8 555
Frais bancaires	2 449	2 504
(Gain) Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	(3 546)	686
Créances douteuses	7 260	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>8 269</u>	<u>32 821</u>
	487 324	884 481
BÉNÉFICE NET	139 555	4 322 064
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(41 620 424)</u>	<u>(45 942 488)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(41 480 869) \$</u>	<u>(41 620 424) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	11 010 261 \$	3 626 052 \$
Placement temporaire (note 5)	424 610	406 711
Créances	38 996	36 029
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt	1 843 670	723 510
Frais payés d'avance	<u>9 578</u>	<u>10 648</u>
	13 327 115	4 802 950
Placements et prêts (note 6)	731 862	9 135 936
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>8 761</u>	<u>17 030</u>
	<u>14 067 738 \$</u>	<u>13 955 916 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	<u>47 807 \$</u>	<u>75 540 \$</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	<u>(41 480 869)</u>	<u>(41 620 424)</u>
	14 019 931	13 880 376
	<u>14 067 738 \$</u>	<u>13 955 916 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Noël, vice-président du conseil d'administration
Guy Fouquet, membre du conseil d'administration

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	139 555 \$	4 322 064 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	8 269	32 821
Intérêts capitalisés sur les placements	(123 577)	(433 419)
Gains réalisés sur dispositions de placements	(366 573)	(589 531)
Variation des plus-values non matérialisées	(579 122)	(5 734 058)
Pertes réalisées sur dispositions de placements	290 243	
Variation des moins-values non matérialisées	526 646	1 797 302
(Gain) Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	(3 546)	686
Pertes nettes de change non matérialisées	26 359	
	<u>(81 746)</u>	<u>(604 135)</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Augmentation des produits de disposition à recevoir	(1 120 160)	(723 510)
Variation des créances	(2 967)	(11 664)
Diminution des frais payés d'avance	1 070	244
Diminution des charges à payer et frais courus	<u>(27 733)</u>	<u>(46 812)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(1 231 536)</u>	<u>(1 385 877)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations		(13 837)
Acquisition de placements	(930 000)	(1 263 550)
Recouvrement de prêts et débiteures	212 807	50 000
Produits de dispositions de placements	9 347 291	2 864 660
Produits de dispositions d'immobilisations	<u>3 546</u>	<u>2 280</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>8 633 644</u>	<u>1 639 553</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 402 108	253 676
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>4 032 763</u>	<u>3 779 087</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	<u><u>11 434 871</u></u> \$	<u><u>4 032 763</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

Depuis plusieurs mois, la Société a été informée par le gouvernement de sa volonté de transformer la Société actuelle en une société en commandite. Plusieurs démarches ont été effectuées et des négociations sont présentement en cours afin de finaliser les documents légaux à cet effet. Selon la direction, la finalisation est attendue dans les prochains mois et fera en sorte que les activités de la Société actuelle seront interrompues. Les états financiers n'ont pas subi de rajustement parce que la direction estime que les actifs seront transférés dans la société en commandite afin d'assurer la poursuite des activités. Les actifs financiers reflètent déjà les justes valeurs et aucun ajustement n'est à prévoir.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que l'évaluation des placements non cotés en Bourse. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion des devises

La société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Instruments financiers (à l'exception des placements et prêts)*Évaluation initiale*

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés en résultat net.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (à l'exception des placements et prêts) (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction des cours des principales bourses et au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésoreries futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans les résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

La Société a classé, comme étant détenus à des fins de transaction, son encaisse et désigné de façon irrévocable le placement temporaire.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêt est inclus dans les résultats.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les créances. Aussi les charges à payer et frais courus ont été classés en tant qu'autres passifs.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actif disponible à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net.

Placements et prêts

La société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) – Société de placement du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Tel que spécifié au paragraphe 4 de la NOC-18, seul la comptabilisation, les achats ou les ventes avec délai normalisé de livraison et l'évaluation de la juste valeur s'appliquent aux placements détenus par une société de placement qui sont comptabilisés à la juste valeur en conformité avec la présente note d'orientation.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante :

a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de parts de société en commandite, de débentures, de prêts et d'instruments dérivés. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Lorsqu'un prêt ou une débenture sont considérés comme douteux, les produits d'intérêts relatifs à ceux-ci conformément aux dispositions originales du contrat, cessent d'être constatés.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements et prêts (suite)****b) Titres cotés**

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date d'évaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 %

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constataion des produits*Produits de placements*

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, déductions faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme, dont la valeur ne risque pas de changer.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation et finalement le 3865 – Couvertures.

Pour la Société, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Société, lesquels sont divulgués à la note 2.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

4. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y a donc aucune incidence sur les résultats de la Société.

5. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque. La Société détient des unités de Fonds de marché monétaire dont le rendement est à taux variable. Le taux moyen pour l'exercice est de 4,40 % (3,98 % en 2007). L'échéance est d'un maximum de deux jours ouvrables.

6. PLACEMENTS ET PRÊTS

	Juste valeur 2008	Juste valeur 2007
Actions ordinaires		
Sociétés privées	281 357 \$	1 570 685 \$
Sociétés publiques	101 204	4 334 634
Titres convertibles en actions		
Actions privilégiées Non rachetables		770 000
Déventures et prêts échéant jusqu'en décembre 2007		350 000
Titres non convertibles en actions		
Actions privilégiées Non rachetables		1 433 419
Déventures et prêts échéant en septembre 2008	349 301	677 198
	<u>731 862 \$</u>	<u>9 135 936 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	24 103 \$	22 219 \$	1 884 \$	3 727 \$
Équipement et matériel informatique	27 310	20 433	6 877	13 303
	<u>51 413 \$</u>	<u>42 652 \$</u>	<u>8 761 \$</u>	<u>17 030 \$</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Autorisé :

1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale
de 100 \$ chacune

Émis et payé :

555 008 actions ordinaires

	2008	2007
	<u>55 500 800 \$</u>	<u>55 500 800 \$</u>

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	11 010 261 \$	3 626 052 \$
Placement temporaire	<u>424 610</u>	<u>406 711</u>
	<u>11 434 871 \$</u>	<u>4 032 763 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives sont nuls (210 000 \$ au 31 mars 2007). Tous les engagements représentant les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société ont été réalisés au 31 mars 2008.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. ÉVENTUALITÉS

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en juin 2011 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 250 000 \$. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables car il s'agit de poursuites éventuelles qui peuvent survenir auprès de cette entreprise, provenant des clients, des sous-contractants ou toute autre personne reliée à celle-ci. Si des déboursés doivent être encourus, ils seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

Un litige contre la Société, d'un montant maximal de 7 434 \$, est actuellement en cours. De l'avis de la direction de la Société, le dénouement de cette affaire ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2008, les investissements se répartissent ainsi :

	2008	2007
Biotechnologies	58 %	53 %
Technologies de l'information	3 %	14 %
Technologies industrielles	39 %	33 %

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt au 31 mars 2008 sont résumés dans le tableau suivant :

	Juste valeur
	Débentures et prêts non convertibles
Taux fixe :	
Entre 12 et 13 %	290 180 \$
14 et 15 %	59 121
	<u>349 301 \$</u>

Taux d'intérêt effectif moyen : 12,51 % (2007 : 15,32 %)

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Jacques Caron, ing., M.Sc.A., M.Env.
Vice-président exécutif

Sherbrooke, le 20 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2008, les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils en attestation financière

Québec, le 20 mai 2008

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Produits des placements	1 168 689 \$	885 742 \$
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	362 536	637 838
Honoraires de gestion	43 500	48 500
Gains matérialisés sur disposition de placements	840 590	229 998
Variation des plus-values non matérialisées	(2 168 592)	1 748 643
Gains sur disposition d'immobilisations		1 220
	<u>246 723</u>	<u>3 551 941</u>
CHARGES		
Charges de fonctionnement:		
Traitements et avantages sociaux	505 227	575 683
Services professionnels et contractuels	115 804	162 629
Loyers	89 715	94 397
Publicité et promotion	19 002	23 128
Déplacements et développement des affaires	37 792	39 605
Frais de bureau	72 759	80 250
Communications	15 390	19 117
Perte de change nette	272 076	56 978
Amortissement des immobilisations corporelles	24 132	27 630
	<u>1 151 897</u>	<u>1 079 417</u>
Autres charges :		
Créances douteuses	50 384	19 650
Pertes matérialisées sur disposition de placements	14 546 861	7 539 730
Provision pour perte sur placements PCAA (note 8)	1 316 000	
Variation des moins-values non matérialisées	(1 577 267)	7 539 274
	<u>14 335 978</u>	<u>15 098 654</u>
	<u>15 487 875</u>	<u>16 178 071</u>
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	<u>(15 241 152)</u>	<u>(12 626 130)</u>
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(69 699 233)	(57 073 103)
Incidence de l'application des nouvelles conventions comptables (note 3)	<u>(1 235 000)</u>	
	<u>(70 934 233)</u>	<u>(57 073 103)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(86 175 385) \$</u>	<u>(69 699 233) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 025 334 \$	2 866 335 \$
Placements temporaires (note 5)		11 586 389
Créances (note 6)	134 298	165 953
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt		494 164
Frais payés d'avance	21 710	36 609
Autre actif (note 7)		350 000
	<u>7 181 342</u>	<u>15 499 450</u>
Placements – papier commercial (PCAA) (note 8)	6 857 430	
Placements (notes 9 et 16)	26 606 148	41 609 060
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>45 976</u>	<u>60 608</u>
	<u>40 690 896 \$</u>	<u>57 169 118 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	<u>83 185 \$</u>	<u>85 255 \$</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 11)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	<u>(86 175 385)</u>	<u>(69 699 233)</u>
	<u>40 607 711</u>	<u>57 083 863</u>
	<u>40 690 896 \$</u>	<u>57 169 118 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 14)		
ÉVENTUALITÉ (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Chantal Brunet
Fernand Labrie

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(15 241 152) \$	(12 626 130) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 132	27 630
Intérêts capitalisés sur les placements	(346 650)	(198 268)
Dividendes en actions		(154 201)
Pertes matérialisées sur disposition de placements	14 546 861	7 539 730
Provision pour perte sur placements PCAA (note 8)	1 316 000	
Variation des moins-values non matérialisées	(1 577 267)	7 539 274
Gains matérialisés sur disposition de placements	(840 590)	(229 998)
Variation des plus-values non matérialisées	2 168 592	(1 748 643)
	<u>49 926</u>	<u>149 394</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	<u>538 648</u>	<u>60 220</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>588 574</u>	<u>209 614</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 500)	(59 709)
Acquisition de placements	(4 284 852)	(4 099 418)
Acquisition d'un autre actif		(350 000)
Acquisition de placements – papier commercial (PCAA)	(8 173 430)	
Recouvrement de débentures, prêts, contributions remboursables et avances	1 284 115	1 291 995
Produit de la disposition d'actions	<u>3 167 703</u>	<u>916 103</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(8 015 964)</u>	<u>(2 301 029)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 427 390)	(2 091 415)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>14 452 724</u>	<u>16 544 139</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>7 025 334</u> \$	<u>14 452 724</u> \$
Encaisse	7 025 334 \$	2 866 335 \$
Placements temporaires	<u></u>	<u>11 586 389</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>7 025 334</u> \$	<u>14 452 724</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC – 18) – Société de placement du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Qualifiée d'organisme de capital de risque, la Société prend des engagements d'investissement sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des placements. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations viennent à changer, cela pourrait modifier les jugements posés par la direction. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus dans l'état des résultats.

Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés au moment où ils sont réalisés en se basant sur le coût.

Instruments financiers

- i) Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction.
- ii) Classification et évaluation ultérieure :

L'encaisse est classée à titre d'« Actifs détenus à des fins de transactions » et est évaluée à la juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats, le cas échéant.

Les créances sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts et les coûts de transaction afférents sont comptabilisés aux résultats.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

ii) Classification et évaluation ultérieure (suite) :

Les charges à payer et frais courus sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.

iii) Juste valeur des instruments financiers :

La juste valeur représente la valeur estimative sur laquelle des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence pourraient s'entendre pour échanger des instruments.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

iv) La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

En vertu de la NOC-18, tous les placements sont évalués à la juste valeur.

a) Titres non cotés

La juste valeur des investissements effectués durant l'exercice en cours est présumée ne pas avoir changé durant l'exercice et être égale à la valeur comptable, sous réserve d'un changement significatif de la situation. La juste valeur est évaluée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, notamment, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, ententes de principes ou plans d'affaires, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables et l'actualisation de flux de trésorerie libres représentatifs. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

b) Titres cotés

La juste valeur des actions cotées est établie sur la base du cours acheteur à la date du bilan.

Bon nombre d'instruments ne pouvant toutefois être facilement négociés, faute de marché, la juste valeur est affectée de manière significative par les hypothèses utilisées. La juste valeur qui en découle ne devrait donc pas être interprétée comme la valeur de réalisation à laquelle donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes :

Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Mobilier	6 ans

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles (suite)**

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Au 31 mars 2008, aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les exigences des nouveaux chapitres du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») relatifs aux instruments financiers : le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu », le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865 « couvertures » et le chapitre 3861 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers y compris les instruments dérivés. Conformément à ces normes, les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés, doivent être comptabilisés dans le bilan lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé. De plus, cette norme prévoit que tous les instruments financiers seront évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, sauf dans les cas d'opérations entre apparentés.

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur.

Les instruments financiers sont dorénavant classés dans l'une des catégories suivantes : 1) détenus à des fins de transactions; 2) actifs disponibles à la vente; 3) placements détenus jusqu'à l'échéance; 4) prêts et créances; 5) autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle ils ont été classés.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la société sont divulgués à la note 2.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a comptabilisé tous les actifs et passifs financiers dans le bilan en fonction de leur classification au 1^{er} avril 2007.

Les placements sont exclus des recommandations de cette norme et sont comptabilisés en vertu de la note d'orientation 18 (NOC – 18) intitulée « société de placements ». La Société répondant aux critères permettant de définir qu'elle se qualifie à titre de société de placement.

Incidences de l'adoption de ces normes

Les ajustements provenant de la réévaluation des actifs financiers sont présentés au déficit cumulé en date du 1^{er} avril 2007. L'incidence est une augmentation de 1 235 000 \$ de ce poste.

Les chiffres correspondants n'ont pas été retraités en fonction des nouvelles normes comptables. Par conséquent, les deux exercices ne sont pas comparables.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA suivantes : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La Société est à évaluer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir précisées dans les normes, mais ces dernières ne devraient pas avoir d'incidence sur les résultats de la Société.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – présentation et informations à fournir ». L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Certificats de dépôt à 4,35 %, échéant en avril 2007		6 464 100 \$
Certificats de dépôt à 5,20 %, échéant en avril 2007		1 148 954
Certificats de dépôt à 4,25 %, échéant en mai 2007		1 491 660
Certificats de dépôt à 4,35 %, échéant en mai 2007		2 481 675
		<u>11 586 389 \$</u>

6. CRÉANCES

	2008	2007
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 22 932\$ (74 266 \$ en 2007)	104 359 \$	99 472 \$
Intérêts courus sur les placements temporaires		47 768
Autres, incluant une provision pour créances douteuses de 12 115\$ (0 \$ en 2007)	29 939	18 713
	<u>134 298 \$</u>	<u>165 953 \$</u>

7. AUTRE ACTIF

	2008	2007
Placement en actions souscrites mais non émises		<u>350 000 \$</u>

La Société a reçu durant l'exercice les actions relatives à son investissement de 350 000 \$ effectué au courant de l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. PLACEMENTS – PAPIER COMMERCIAL (PCAA)

Au 31 mars 2008, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non garantis par des banques et en restructuration (PCAA de tiers en restructuration). Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance. Au moment de leur acquisition par la Société, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 » (High) par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Des démarches ont été entreprises en vue de restructurer le PCAA de tiers depuis le 13 août 2007. Un groupe d'investisseurs et d'institutions financières a proposé une entente, la « proposition de Montréal ». En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et actifs financiers sous-jacents.

Plusieurs intervenants du marché canadien des PCAA ont adhéré à la proposition de Montréal. Cependant, la Société possède certains PCAA émis par un conduit qui n'a pas adhéré à la proposition de Montréal. Ce conduit opère sa propre restructuration dont les paramètres sont sensiblement les mêmes, et à certains égards, plus avantageux que ceux de la proposition de Montréal.

En décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs, composé de participants à la proposition de Montréal, a approuvé une proposition d'entente de restructuration de fiducies visées par la proposition de Montréal. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Le plan a été ratifié par la Cour supérieure de l'Ontario.

Cette proposition a pour principaux objectifs de remplacer les PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et actifs sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, l'allègement des obligations d'appels de marge des conduits existants et la mise en place de facilités d'appel de marge et le soutien aux besoins en liquidité des porteurs de PCAA de tiers lorsque nécessaire.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la Société a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur des hypothèses découlant de l'information disponible au 31 mars 2008.

En établissant la juste valeur de ces titres, la Société attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Compte tenu de ce qui précède, la Société a comptabilisé, à l'encontre de son portefeuille de titres de PCAA de tiers en restructuration, une moins-value non matérialisée de 1 316 000 \$ dans son état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Au 31 mars 2008, la Société détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 8 173 430 \$ (6 857 430 \$ à la juste valeur).

La juste valeur des PCAA est déterminée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie ainsi qu'aux échéances des nouveaux billets de remplacement, afin de fournir une juste valeur des titres de PCAA reflétant les conditions des marchés au 31 mars.

La Société est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à cette date, de l'appréciation par la Société de la conjoncture des marchés financiers et de la probabilité relative au succès de la proposition de restructuration. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. L'hypothèse la plus critique repose sur la probabilité de succès de la proposition de restructuration. L'attribution d'un poids plus important à un scénario de liquidation aurait pour effet d'augmenter sensiblement la moins-value non matérialisée estimée.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

9. PLACEMENTS

	2008	2007
Actions ordinaires		
sociétés privées	4 728 128 \$	7 636 943 \$
sociétés publiques	8 348 179	14 355 629
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions	6 261 403	9 626 991
Débentures et prêts (note 16b) échéant de 2008 à 2017	2 881 196	5 783 143
Titres non convertibles		
Actions	1 793 326	2 093 326
Débentures et prêts (note 16b) échéant de 2008 à 2011 à demande	1 793 770	487 918 272 921
Contributions remboursables (note 16b) échéant en 2010 et 2011	800 146	1 352 189
	<u>26 606 148 \$</u>	<u>41 609 060 \$</u>

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à un montant de 346 650 \$ (2007 : 198 268 \$)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	55 703 \$	22 049 \$	33 654 \$	47 580 \$
Équipement de bureau	16 135	15 204	931	927
Équipement et matériel informatique	142 993	133 602	9 391	8 275
Mobilier	137 177	135 177	2 000	3 826
	<u>352 008 \$</u>	<u>306 032 \$</u>	<u>45 976 \$</u>	<u>60 608 \$</u>

11. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 \$.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2008	2007
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	<u>126 783 096 \$</u>	<u>126 783 096 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2008	2007
Variation des créances *	525 819 \$	155 033 \$
Variation des frais payés d'avance	14 899	(11 081)
Variation des charges à payer et frais courus	(2 070)	(83 732)
	<u>538 648 \$</u>	<u>60 220 \$</u>

* Incluant les produits de disposition à recevoir à court terme.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2008, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 689 994 \$ (6 382 285 \$ au 31 mars 2007).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2008. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

15. ÉVENTUALITÉ

En juin 2006, une poursuite fut déposée contre la Société. Cette requête vise principalement le paiement de dommages-intérêts pour une somme maximale de 930 000 \$. À la date de préparation des états financiers, la Société n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Risques de concentration de crédit et de fluctuation de prix**

Les risques de crédit et de fluctuation de prix proviennent de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements ou que la valeur du titre détenu fluctue. La Société investit dans des sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Elle est toutefois exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités.

Au 31 mars 2008, la concentration des investissements se répartit ainsi :

	2008	2007
Sciences de la vie	25 %	22 %
Technologies avancées appliquées	44 %	36 %
Technologies de l'information	23 %	32 %
Autres fonds de capital de risque	8 %	10 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Risques de concentration de crédit et de fluctuation de prix (suite)

La concentration la plus significative pour un même placement est de 8,1 % de la juste valeur des placements totaux (9,7 % au 31 mars 2007).

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à des risques de concentration de crédit et de fluctuation de prix se composent principalement de l'encaisse, des créances et des placements. L'encaisse est détenue dans une institution financière de premier ordre. Par conséquent, la direction estime que le risque de crédit lié à l'encaisse est minime. Les créances et les placements sont relatifs à des entreprises ayant fait l'objet d'une analyse approfondie lors de l'investissement initial. Par la suite, l'évolution des entreprises est analysée sur une base régulière et un suivi est effectué lorsque nécessaire. La direction ne croit pas être exposée à des risques de crédit et de fluctuation de prix supérieurs à la moyenne de son secteur d'activités.

b) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe **	Total
Débitures et prêts convertibles en actions ordinaires échéant de 2008 à 2017		2 881 196 \$	2 881 196 \$
Débitures et prêts non convertibles en actions ordinaires échéant de 2008 à 2011		1 793 770	1 793 770
Contributions remboursables *			
échéant en 2010 et 2011	800 146 \$		800 146
	<u>800 146 \$</u>	<u>4 674 966 \$</u>	<u>5 475 112 \$</u>

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.

** Les taux d'intérêt varient de 7 % à 15 %.

c) Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2008, l'actif net libellé en dollars US et converti en dollars canadiens représente 6 606 054 \$ (6 739 686 \$ au 31 mars 2007). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Chantal Brunet
Présidente-directrice générale par intérim

Josée Tremblay, CA
Consultante externe

Québec, le 6 juin 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2008 et l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juin 2008

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Revenus d'intérêts	128 576 \$	114 632 \$
Autres revenus	<u>50 782</u>	<u></u>
	<u>179 358</u>	<u>114 632</u>
CHARGES D'INVESTISSEMENT		
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	26 442	1 648 259
Provision pour caution	<u></u>	<u>(339 930)</u>
	<u>26 442</u>	<u>1 308 329</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Services professionnels et contractuels	41 743	53 758
Honoraires de service administratif – Entité apparentée sous contrôle commun	75 398	74 269
Assurances	11 150	11 150
Traitements et avantages sociaux		18 000
Autres charges	<u>38</u>	<u>148</u>
	<u>128 329</u>	<u>157 325</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT ÉTENDU	24 587	(1 351 022)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(25 773 298)</u>	<u>(24 422 276)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(25 748 711)</u></u> \$	<u><u>(25 773 298)</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**BILAN**
au 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
Encaisse	4 875 \$	7 076 \$
Placement temporaire, acceptation bancaire, 3,54 %, échéant en avril 2008	3 022 123	2 699 801
Placements (note 4)	22 483 668	23 866 017
Autres éléments d'actif	<u>14 140</u>	<u>20 455</u>
	<u>25 524 806 \$</u>	<u>26 593 349 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	23 517 \$	116 647 \$
Provision pour caution à une institution financière	<u></u>	<u>1 000 000</u>
	<u>23 517</u>	<u>1 116 647</u>
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 5)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	<u>(25 748 711)</u>	<u>(25 773 298)</u>
	<u>25 501 289</u>	<u>25 476 702</u>
	<u>25 524 806 \$</u>	<u>26 593 349 \$</u>

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	24 587 \$	(1 351 022) \$
Ajustements pour :		
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	26 442	1 648 259
Provision pour caution	<u> </u>	<u>(339 930)</u>
	51 029	(42 693)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	6 315	(8 280)
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	(93 130)	82 407
Provision pour caution à une institution financière	<u>(1 000 000)</u>	<u> </u>
	(1 086 815)	74 127
	<u>(1 035 786)</u>	<u>31 434</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Retrait de capital dans la société en commandite	<u>1 355 907</u>	<u> </u>
	<u>1 355 907</u>	<u> </u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	320 121	31 434
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>2 706 877</u>	<u>2 675 443</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>3 026 998</u></u> \$	<u><u>2 706 877</u></u> \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	4 875 \$	7 076 \$
Placement temporaire	<u>3 022 123</u>	<u>2 699 801</u>
	<u><u>3 026 998</u></u> \$	<u><u>2 706 877</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées depuis le 1^{er} avril 2007

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les exigences des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2007 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855 dont les placements des sociétés de placement, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} avril 2007 et par la suite, à leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées depuis le 1^{er} avril 2007 (suite)

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur la mesure des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Placements

La Société est une société de placements au sens de la note d'orientation concernant la comptabilité des sociétés de placement de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendrait, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Placements (suite)**

Les placements se composent de parts dans une société en commandite et d'un prêt. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun

La charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est classée dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur de la charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est considérée équivalente à sa valeur comptable en raison de son échéance à court terme.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ». Ces normes doivent être appliquées par la Société Innovatech Régions ressources au plus tard le 1^{er} avril 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital, et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visent spécifiquement l'information à fournir. Il n'y aura donc aucun impact sur les résultats de la Société.

4. PLACEMENTS

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Placement dans Desjardins – Innovatech S.E.C. (33,9 % des parts émises aux 31 mars 2008 et 2007)	<u>22 483 668</u> \$	<u>23 866 017</u> \$

La Société détient également un placement sous forme de prêt dont la juste valeur est nulle.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

5. CAPITAL-ACTIONS

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires	<u>51 250 000 \$</u>	<u>51 250 000 \$</u>

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

6. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En octobre 2008, Innovatech Sud du Québec a transféré des actifs dans Desjardins – Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. La valeur des actifs transférés est de 10 000 000 \$ et ils se composent du portefeuille de placements de la Société et d'une somme d'argent comptant. Le pourcentage de parts détenues par Capital Régional et coopératif Desjardins et par la Société Innovatech Régions ressources sera diminué en conséquence.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2008, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 octobre 2008

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Subvention d'équilibre	344	
Intérêts	1	12
Autres revenus	<u>7</u>	<u></u>
	<u>352</u>	<u>12</u>
CHARGES		
Frais d'administration	275	277
Services professionnels	156	230
Avantages sociaux futurs	<u>(45)</u>	<u>645</u>
	<u>386</u>	<u>1 152</u>
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(34)	(1 140)
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(159 057)</u>	<u>(157 917)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u><u>(159 091)</u></u>	<u><u>(159 057)</u></u>

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	<u>6</u>	<u>124</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	128	167
Avantages sociaux futurs (note 7)	<u>600</u>	<u>645</u>
	<u>728</u>	<u>812</u>
Éventualités (note 8)		
CAPITAUX PROPRES DÉFICITAIRES		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	<u>(159 091)</u>	<u>(159 057)</u>
	<u>(722)</u>	<u>(688)</u>
	<u>6</u>	<u>124</u>

Au nom du Conseil,
 Benoît Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008
 (en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(34)	(1 140)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(84)</u>	<u>745</u>
Diminution de l'encaisse	(118)	(395)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>124</u>	<u>519</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>6</u></u>	<u><u>124</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la *Loi sur la Société nationale de l'amiante* (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés en suivant des principes comptables valables dans un contexte de continuité de l'exploitation; toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette convention.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de *Loi 120* autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies*. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à la perte nette déclarée et au classement des postes du bilan.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

La Société a adopté les recommandations suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- a) Le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ce chapitre énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. Conformément à la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs ou des passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- b) Le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Information à fournir et présentation ». Le chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.
- c) Le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu ». Le chapitre énonce des recommandations à l'égard de l'information à fournir et de la présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Ces opérations et ces événements incluent les gains et les pertes non réalisés à la suite des fluctuations de la juste valeur des placements disponibles à la vente ainsi que de la conversion des filiales étrangères autonomes.

La Société a effectué les classements énumérés à la note 4 traitant des instruments financiers dans les conventions comptables.

L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation » et le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2008. Le chapitre 3862, qui traite des informations à fournir à l'égard des instruments financiers, impose aux entités de fournir des informations au sujet de : a) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 comporte les mêmes exigences en matière de présentation des instruments financiers que le chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité.

La Société ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Classification

Encaisse	détenus à des fins de transaction
Placements en actions	disponibles à la vente
Créditeurs et charges à payer	autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant la date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût, déduction faite de la provision pour baisse de valeur durable.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Provision pour baisse de valeur durable des placements

La provision pour la baisse de valeur durable des placements est établie en procédant à l'évaluation des flux monétaires futurs que la Société estime obtenir sur la réalisation éventuelle du placement.

Avantages sociaux futurs

La Société s'est engagée à cotiser à un fond de retraite supplémentaire pour ses salariés. La valeur actuarielle établie par les actuaires-conseils de la Société, quant aux prestations découlant de ce fonds, est comptabilisée au titre de passif, et la variation d'un exercice à l'autre est passée en charge à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

5. PLACEMENT

	2008	2007
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	500	500
Provision pour baisse de valeur durable	500	500

6. CAPITAL-ACTIONS**Autorisé**

250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	2008	2007
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La valeur actuarielle du fonds de retraite supplémentaire a été établie d'après les actuaires-conseils de la Société, et les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	%
Taux d'intérêt d'actualisation	
Les dix premières années d'actualisation	3,50
Les années suivantes	4,25
Indexation prévue pour les années futures	
Le moins élevé des deux, 3 %, ou 50 % de l'indice annuel des prix à la consommation	

Le montant du passif constitué est sujet à des variations dans le futur en fonction des hypothèses actuarielles prévalant au montant du versement de la prestation.

8. ÉVENTUALITÉS

Recours collectif

En mai 1988, la Société et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, qui était inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires. Les procureurs de SNA, en mai 2006, ont opposé à la demande des minoritaires des moyens préliminaires; une décision rendue le 10 octobre 2006 accueillait ces moyens préliminaires et rejetait la demande des actionnaires minoritaires au motif que des délais indus s'étaient écoulés depuis la signification de l'action. Les actionnaires minoritaires ont porté cette décision en appel. L'appel a été entendu en décembre 2007 et aucune décision n'a été rendue à date.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a décidé de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées contre la Société par les actionnaires minoritaires devant l'Autorité des marchés financiers du Québec et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario; bien que des jugements finaux aient déjà été rendus dans ces procédures, aucune demande n'a été faite à date par les actionnaires minoritaires pour reprendre l'instance.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des créiteurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement en actions privilégiées correspond à sa valeur comptable, soit une valeur nulle.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Le 15 avril 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 4)	9	415
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	124 175	132 119
Municipalités	12 688	14 130
Autres	<u>2 666</u>	<u>3 133</u>
	<u>139 538</u>	<u>149 797</u>
 CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)		236
Frais de fonctionnement	28	70
Règlement sur litige		144
Frais financiers (note 6)	<u>139 510</u>	<u>149 347</u>
	<u><u>139 538</u></u>	<u><u>149 797</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 671	767
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	45 102	46 664
Municipalités	3 483	4 075
Autres		62
Créances du gouvernement du Québec (note 7)	38 980	81 759
Créances des municipalités (note 7)	17 901	21 403
Frais payés d'avance	24	19
	<u>107 161</u>	<u>154 749</u>
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 7)	2 204 670	2 243 535
Créances à long terme des municipalités (note 7)	153 429	174 126
Ouvrages réalisés et non facturés	232	245
Placement long terme - Fonds d'amortissement (note 8)	60 600	58 902
Autres éléments d'actifs	<u>832</u>	<u>1 216</u>
	<u>2 526 924</u>	<u>2 632 773</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	49 326	51 484
Versements sur la dette à long terme (note 9)	56 368	102 538
	<u>105 694</u>	<u>154 022</u>
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	175	
Dette à long terme (note 9)	2 420 638	2 478 328
Produits reportés	<u>417</u>	<u>423</u>
	<u>2 526 924</u>	<u>2 632 773</u>

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Michel Gagnon
Administrateur de la Société

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	3	27
Rentrée de fonds - produits financiers	141 884	154 630
Sortie de fonds - intérêts versés	(140 968)	(152 628)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(250)	(1 122)
Sortie de fonds - frais d'administration		(874)
	<u>669</u>	<u>33</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés		(677)
Encaissement des créances à long terme	105 856	157 860
Encaissement - fonds d'amortissement	15 130	28 893
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(16 828)	(18 250)
	<u>104 158</u>	<u>167 826</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés		(927)
Produit de la dette à long terme	120 696	299 097
Remboursement de la dette à long terme	(224 619)	(466 010)
	<u>(103 923)</u>	<u>(167 840)</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	904	19
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>767</u>	<u>748</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 671</u></u>	<u><u>767</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une Société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

La Société a réalisé des études et des travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout pour le compte des municipalités et facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour leur financement.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

Produits reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme - Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

Autres éléments d'actif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultats étendu », 3855 – « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers - présentation ».

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu et les chapitres 3862 et 3863 vise à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur les états financiers, de l'application des modifications de cette norme.

4. HONORAIRES DE GESTION

	2008	2007
Honoraires facturés	3	27
Virement des produits reportés	6	388
	<u>9</u>	<u>415</u>

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par un employé du MAMR pour la gestion du fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du fonds d'amortissement.

6. FRAIS FINANCIERS

	2008	2007
Intérêts sur obligations et effets à payer	135 102	141 026
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	447	317
Frais de garantie d'emprunt	250	250
Intérêts sur emprunts temporaires	1 045	4 621
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	2 666	3 133
	<u>139 510</u>	<u>149 347</u>

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 131 007 953\$ (2007 : 131 297 067 \$). Au 31 mars 2008, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 48 233 399 \$ (2007 : 50 398 728 \$).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES À LONG TERME

	2008	2007
Gouvernement du Québec	2 243 650	2 325 294
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(38 980)	(81 759)
	<u>2 204 670</u>	<u>2 243 535</u>
Municipalités	171 330	195 529
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(17 901)	(21 403)
	<u>153 429</u>	<u>174 126</u>

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :

Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans

Travaux d'assainissement :

Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation, la portion échue de ses créances.

8. PLACEMENT LONG TERME - FONDS D'AMORTISSEMENT

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 4,2347 % pour l'année terminée au 31 mars 2008 (2007 : 4,9716 %).

Un rendement net garanti de 4,482 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. PLACEMENT LONG TERME - FONDS D'AMORTISSEMENT (suite)

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2008, se détaille comme suit :

	2008	2007
ACTIF		
Encaisse		1
Intérêts courus à recevoir	1 034	1 513
Placement - Obligations	59 687	57 388
	<u>60 721</u>	<u>58 902</u>
PASSIF		
Contrat d'échange de taux d'intérêt	121	
	<u>121</u>	
AVOIR DU FONDS	<u>60 600</u>	<u>58 902</u>

9. DETTE À LONG TERME

 Obligations et effets à payer ^(a)

Années d'échéance	2008	2007
2008		213 289
2009	120 817	120 677
2010	323 783	323 612
2011	601 988	594 193
2012	117 091	116 903
2013	58 085	
	<u>1 221 764</u>	<u>1 368 674</u>
2014 – 2018	1 235 566	1 188 528
2019 – 2023	323	584
2024 - 2030	7 603	
	<u>2 465 256</u>	<u>2 557 786</u>
Emprunts temporaires ^(b)	11 750	23 080
	<u>2 477 006</u>	<u>2 580 866</u>
Versements échéant en deçà d'un an	(56 368)	(102 538)
	<u>2 420 638</u>	<u>2 478 328</u>

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 415 256 246 \$ (2007 : 2 507 785 966 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

(b) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 142 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 11 750 000 \$ (2007 : 23 080 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

<u>Années d'échéance</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	Moyenne pondérée (en pourcentage)	Moyenne pondérée
2009 - 2013	5,61	5,63
2014 - 2018	5,17	5,17
2019 - 2023	4,89	4,89
2024 - 2030	5,10	
Moyenne pondérée	5,39	5,41

10. ÉVENTUALITÉS

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 735 000 \$. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec et aux municipalités.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Placement à long terme - Fonds d'amortissement**

Au 31 mars 2008, la juste valeur du placement dans le fonds d'amortissement s'établissait à 61 492 065 \$ (2007 : 58 493 553 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 2 661 762 909 \$ (2007 : 2 716 389 826 \$), alors que la valeur comptable est de 2 465 256 246 \$ (2007 : 2 557 785 966 \$). La juste valeur a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2008 au montant de 11 750 000 \$ (2007 : 23 080 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)**

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Créances à long terme**

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme - fonds d'amortissement équivalent sensiblement celle de la dette à long terme compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Gagnon
Administrateur de la Société

Québec, le 4 juillet 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2008 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 juillet 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Droit environnemental sur les pneus – net (annexe 1)	23 196 103 \$	22 650 566 \$
Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net (annexe 2)	4 077 261	9 606 138
Transferts du gouvernement du Québec (annexe 3)	611 910	1 634 145
Produits de placements	2 167 622	1 813 598
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 132 876	1 627 471
Produits d'organismes industriels (annexe 4)	507 554	490 208
Produits du programme d'aide à la récupération du verre (note 13)		264 257
Autres	<u>229 279</u>	<u>231 405</u>
	<u>32 922 605</u>	<u>38 317 788</u>
CHARGES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (annexe 5)	21 289 294	22 957 148
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 6)	961 717	791 744
Soutien au système de consignation des contenants à remplissage unique	748 674	650 972
Contributions au programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	736 943	1 246 434
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	240 000	948 334
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 11)		3 398 857
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre		240 236
Autres contributions non remboursables (annexe 7)	<u>754 130</u>	<u>749 434</u>
	<u>24 730 758</u>	<u>30 983 159</u>
FRAIS DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 738 030	3 453 251
Fonctionnement (annexe 8)	1 255 598	1 254 930
Communications, sensibilisation et éducation	<u>276 392</u>	<u>315 088</u>
	<u>5 270 020</u>	<u>5 023 269</u>
	<u>30 000 778</u>	<u>36 006 428</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 921 827	2 311 360
AVOIR AU DÉBUT	<u>37 401 767</u>	<u>35 090 407</u>
AVOIR À LA FIN	<u>40 323 594 \$</u>	<u>37 401 767 \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**BILAN**

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	511 967 \$	559 688 \$
Placements temporaires (note 4)	11 028 889	3 474 617
Créances à recevoir (note 5)	8 289 630	11 058 752
À recevoir des organismes de financement agréés (note 6)	3 534 288	54 078 000
Frais payés d'avance	<u>76 827</u>	<u>76 417</u>
	23 441 601	69 247 474
Placements à long terme (note 7)	36 333 370	40 131 138
Immobilisations (note 8)	<u>329 384</u>	<u>445 167</u>
	<u>60 104 355 \$</u>	<u>109 823 779 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	\$4 323 672	\$5 647 310
Sommes dues aux organismes municipaux (note 6)	3 245 810	50 760 000
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	846 083	1 457 993
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective		1 768 529
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 11)		1 192 842
Sommes remboursables (note 12)	<u>3 328 801</u>	<u>3 632 568</u>
	11 744 366	64 459 242
Provision pour remboursement de consignes	6 016 103	5 946 507
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	<u>2 020 292</u>	<u>2 016 263</u>
	19 780 761	72 422 012
AVOIR	<u>40 323 594</u>	<u>37 401 767</u>
	<u>\$60 104 355</u>	<u>\$109 823 779</u>
ENGAGEMENTS (note 17)		
ÉVENTUALITÉS (note 18)		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
 José P. Dorais, administrateur
 Christian L. Van Houtte, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	2 921 827 \$	2 311 360 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
(Gain) perte sur disposition de placements	(3 048)	90 679
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(515)	(690)
Amortissement des immobilisations	196 950	174 646
Contribution à l'acquisition d'immobilisation	169 940	
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	216 254	154 708
	<u>3 501 408</u>	<u>2 730 703</u>
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Créances à recevoir	2 769 122	44 319
À recevoir des organismes de financement agréés	50 543 712	(54 078 000)
Frais payés d'avance	(410)	3 274
Charges à payer et frais courus	(1 323 638)	(1 488 027)
Sommes dues aux organismes municipaux	(47 514 190)	50 760 000
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(611 910)	(1 634 144)
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	(1 768 529)	1 768 529
Dépôts provisoires sur pénalités		(672 312)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	(1 192 842)	(546 523)
Sommes remboursables	(303 767)	635 069
Provision pour remboursement de consignes	69 596	94 727
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	4 029	69 266
	<u>671 173</u>	<u>(5 043 822)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>4 172 581</u>	<u>(2 313 119)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	35 908 246	72 007 468
Acquisitions de placements	(32 323 684)	(72 779 039)
Acquisitions d'immobilisations	(251 757)	(161 022)
Produit sur disposition d'immobilisations	1 165	690
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>3 333 970</u>	<u>(931 903)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 506 551	(3 245 022)
AU DÉBUT	<u>4 034 305</u>	<u>7 279 327</u>
À LA FIN	<u>11 540 856 \$</u>	<u>4 034 305 \$</u>
La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :		
Encaisse	511 967 \$	559 688 \$
Placements temporaires	<u>11 028 889</u>	<u>3 474 617</u>
	<u>11 540 856 \$</u>	<u>4 034 305 \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01). En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société la gestion des ententes et programmes suivants :

- le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et le Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008;
- les ententes portant sur la consignment, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001);
- l'entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut. Un organisme à but non lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats;
- l'entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés. Un organisme à but non lucratif désigné par les entreprises de cette industrie doit verser semi-annuellement à la Société une contribution visant à défrayer l'ensemble des coûts découlant de la coordination, du suivi de l'entente, de l'aide à l'atteinte des objectifs, de la participation à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation, du développement des marchés et des technologies de récupération et de valorisation, de l'analyse des résultats et de la vérification;
- le Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion;
- le Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par le soutien de projets de récupération, de réutilisation et de valorisation des matières résiduelles;
- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En vertu de ce Règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités en regard de la récupération et la valorisation des catégories de matières visées, soit les « contenants et emballages », les « imprimés » et les « médias écrits ».

2. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultats étendu », 3855 – « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Les chapitres 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu et les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écart d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écart d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. La Société estime que l'adoption du chapitre 3855 aura une incidence à l'égard de l'évaluation de ses placements présentés au bilan qui seront inscrits à la juste valeur plutôt qu'au coût ou au coût amorti, ainsi que sur les résultats.

Quant au chapitre 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application des modifications de cette nouvelle norme.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'entité utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – comptabilité. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire.

	<u>Durée</u>
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans
Contribution à l'acquisition d'immobilisation	

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti et les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 66,19 % au 31 mars 2008 (2007 : 68,66 %), à 82,09 % pour les contenants à 10 ¢ (2007 : 79,52 %) et à 76,55 % pour les contenants à 20 ¢ (2007 : 80,72 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 \$ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique. Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net

Les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net (suite)

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

La Société est autorisée à effectuer une retenue de 6 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du Règlement et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liées au Régime de compensation établi par la Loi et le Règlement. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au Règlement sont encourus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés des fonds communs de placement et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 3,85 % à 5,75 % (2007 : 4,40 % à 5,30 %).

5. CRÉANCES À RECEVOIR

	2008	2007
Consignes bières	749 330 \$	1 343 997 \$
Excédent – consignes boissons gazeuses	2 828 279	5 305 890
Droit environnemental sur les pneus	3 407 906	3 092 719
Intérêts courus	658 874	492 098
Autres	645 241	824 048
	<u>8 289 630 \$</u>	<u>11 058 752 \$</u>

6. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2005. La plus récente grille de tarification adoptée permettant d'établir les montants payables par les entreprises prenait fin le 31 décembre 2006. Les négociations entre les associations municipales et les organismes de financement agréés visant à déterminer les coûts nets des services précités et établir la grille de tarification pour les années 2007 et 2008 sont toujours en cours. Par conséquent, la Société n'a pas inscrit aux états financiers les compensations relatives à l'année 2007. Au 31 mars 2008, la Société avait un solde à recevoir de 3 millions de dollars relativement aux années 2005 et 2006, de même que des charges remboursables à l'égard de l'année 2007 totalisant 534 288 \$. Par ailleurs, des compensations de 3 245 810 \$ étaient dues aux organismes municipaux.

En vertu du Règlement, la Société a délivré deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recycle Médias représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables aux municipalités par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recycle Médias sont sous forme de biens et services.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2008	2007
Obligations canadiennes – 3,50 % à 10,35 % et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2016 (2007 : 3,55 % à 10,35 %)	<u>36 333 370</u> \$	<u>40 131 138</u> \$

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

	2008	2007
2009		13 148 701 \$
2010	5 568 743 \$	10 291 921
2011	8 461 648	8 155 241
2012	7 000 022	4 148 006
2013	11 407 390	1 748 599
2014 et suivantes	<u>3 895 567</u>	<u>2 638 670</u>
	<u>36 333 370</u> \$	<u>40 131 138</u> \$

Les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 107 119 \$ (2007 : 104 776 \$)

8. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	476 919 \$	375 056 \$	101 863 \$	156 462 \$
Équipement informatique	395 188	258 381	136 807	112 980
Améliorations locatives	<u>69 338</u>	<u>54 983</u>	<u>14 355</u>	<u>19 535</u>
	<u>941 445</u>	<u>688 420</u>	<u>253 025</u>	<u>288 977</u>
Actifs incorporels				
Logiciels	152 350	101 690	50 660	45 247
Développement informatique	<u>468 059</u>	<u>272 420</u>	<u>195 639</u>	<u>110 943</u>
	<u>620 409</u>	<u>374 110</u>	<u>246 299</u>	<u>156 190</u>
Moins : Contribution à l'acquisition d'immobilisations	<u>(169 940)</u>		<u>(169 940)</u>	
	<u>1 391 914</u> \$	<u>1 062 530</u> \$	<u>329 384</u> \$	<u>445 167</u> \$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	1 297 912 \$	1 737 082 \$
Contributions non remboursables - programme des pneus	1 589 020	2 941 914
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	498 346	100 080
Traitements et avantages sociaux	476 428	431 268
Sommes perçues d'avance sur contrat	75 000	
Dépôt sur contrat à payer	386 966	436 966
	<u>4 323 672 \$</u>	<u>5 647 310 \$</u>

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	2008	2007
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000 \$	280 000 \$
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	806 083	1 177 993
	<u>846 083 \$</u>	<u>1 457 993 \$</u>

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 \$ en subvention du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2008, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 200 000 \$ dont 240 000 \$ au cours du présent exercice (2007 : 948 334 \$).

Enfin, en vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 \$ pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 \$ sur trois ans. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 736 943 \$ (2007 : 1 246 434 \$) dont 317 369 \$ (2007 : 685 811 \$) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 3 289 776 \$ dont 1 467 592 \$ de la subvention du gouvernement.

11. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses échue le 31 décembre 2006, la Société était engagée à investir dans un Programme d'amélioration des infrastructures de récupération administré et mis en œuvre par Boissons Gazeuses Environnement. La nouvelle entente portant sur les années 2007, 2008 ainsi que deux années optionnelles de renouvellement prévoit que ce programme sera financé directement par Boissons Gazeuses Environnement. Par conséquent, la Société n'a plus de charge liée à ce programme à ses états financiers.

12. SOMMES REMBOURSABLES

	2008	2007
Sommes remboursables à Boissons gazeuses Environnement	2 153 073 \$	2 660 718 \$
Sommes remboursables aux brasseurs	1 175 728	971 850
	<u>3 328 801 \$</u>	<u>3 632 568 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

12. SOMMES REMBOURSABLES (suite)

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, Boissons Gazeuses Environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de cette entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet, à la Société, 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'elle doit investir dans son Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'entente, la Société conserve une portion variant de 50 % à 80 % dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'entente. L'autre portion de l'excédent annuel remise à la Société peut être utilisée par elle, à diverses fins et est inscrite aux produits de l'exercice courant. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société a inscrit un produit de 1 414 140 \$ et une somme remboursable de 1 414 140 \$.

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société, le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67% de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde est utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et technologies pour les matières résiduelles.

13. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

Ce programme ayant pris fin le 30 juin 2006, était administré en partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ). En vertu des ententes avec la SAQ, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre était remboursée par la SAQ ainsi que 50 % de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion étaient versés à la Société.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 160 916 \$ (2007 : 148 705 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation du RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Placements à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur des placements de 36 333 370 \$ (2007 : 40 131 138 \$) s'établissait à 37 114 729 \$, (2007 : 40 262 644 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Risque de crédit

La Société évalue systématiquement le risque de crédit lié à ses partenaires. Compte tenu de la nature des créances à recevoir, la Société n'encourt pas de risque de crédit significatif.

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour la location de locaux administratifs. Le bail actuel de Montréal se termine le 31 octobre 2008 et ne sera pas renouvelé. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

Par ailleurs, la Société a récemment négocié une entente de principe visant à relocaliser ses bureaux de Montréal. Les termes et conditions de cette entente, qui ne sont pas entièrement définitifs, conduiront à la signature d'un bail locatif qui débutera le 1^{er} octobre 2008.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2008 concernant ces locaux administratifs s'élève à 344 732 \$ (2007 : 351 229 \$). Les paiements minimums futurs, qui ne comprennent cependant pas les bureaux de Montréal au-delà du 31 octobre 2008, s'établissent comme suit :

2009	255 118 \$
2010	114 513
2011	114 513
2012	<u>114 513</u>
	<u>598 657 \$</u>

18. ÉVENTUALITÉS

Les signataires de l'entente portant sur la consignment, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière ont convenu unanimement de reporter au 30 septembre 2008, la date butoir initialement prévue le 30 juin 2008 permettant à la ministre de Développement durable de l'Environnement et des Parcs ou à la Société de ne pas reconduire l'entente pour une année d'option, soit l'année 2009.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2008

18. ÉVENTUALITÉS (suite)

Ce délai permettra aux signataires et parties intéressées de renégocier quelques dispositions de l'entente. Selon les termes actuels, la Société serait en droit de percevoir des indemnités pour dépassement d'un quota maximum de mise en marché de contenants à remplissage unique de 553 201 \$. Toutefois, compte tenu des négociations à venir, la Société estime qu'elle n'est pas raisonnablement assurée de percevoir les sommes en cause. Par conséquent, la Société n'a pas inscrit ce produit à ses états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

■ ANNEXE 1
DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS – NET

	2008	2007
Droit environnemental sur les pneus	23 524 385 \$	22 968 722 \$
Frais d'administration sur la perception du droit	(328 282)	(318 156)
	<u>23 196 103 \$</u>	<u>22 650 566 \$</u>

■ ANNEXE 2
PRODUITS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE – NET

	2008	2007
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	586 609 \$	541 272 \$
Remboursements de consignes	2 719	148 181
Primes d'encouragement à la récupération	31 808	3 072
	<u>621 136</u>	<u>692 525</u>
Redevance – embouteilleurs	532 339	684 001
Quote-part excédent embouteilleurs ou pénalités	1 414 140	5 305 890
Autres produits		3 000
	<u>2 567 615</u>	<u>6 685 416</u>
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	28 386 149	25 331 216
Remboursements de consignes	(21 825 426)	(19 959 149)
Primes d'encouragement à la récupération	(3 949 503)	(2 767 449)
	<u>2 611 220</u>	<u>2 604 618</u>
Montant remboursable aux brasseurs	(2 058 968)	(2 024 695)
	<u>552 252</u>	<u>579 923</u>
Redevance – brasseurs	206 032	179 184
Indicatif à la récupération (pénalités) – brasseurs	494 167	1 236 858
Autres produits	475	651 083
Frais de gestion récupérés	256 720	273 674
	<u>1 509 646</u>	<u>2 920 722</u>
Revenu net de l'exercice	<u>4 077 261 \$</u>	<u>9 606 138 \$</u>

■ ANNEXE 3
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	240 000 \$	948 334 \$
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	371 910	685 811
	<u>611 910 \$</u>	<u>1 634 145 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

■ **ANNEXE 4****PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS**

	2008	2007
Contributions pour la peinture	189 209 \$	174 262 \$
Contributions pour les huiles usagées	318 345	315 946
	<u>507 554 \$</u>	<u>490 208 \$</u>

■ **ANNEXE 5****CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS**

	2008	2007
Vidage des sites	8 681 110 \$	8 731 017 \$
Transport et entreposage	9 257 624	9 454 557
Aide au réemploi	61 928	29 709
Aide au recyclage – transformation primaire	2 885 618	4 343 258
Aide à la valorisation énergétique	253 014	167 310
Bonification	150 000	231 297
	<u>21 289 294 \$</u>	<u>22 957 148 \$</u>

■ **ANNEXE 6****RÉGIME DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE**

	2008	2007
Projets pilotes et expérimentation	627 968 \$	472 729 \$
Programme d'aide financière à l'innovation et au développement technologique	123 558	95 805
Communications, publicité et promotion	44 274	93 933
Honoraires professionnels	137 588	85 713
Formation et perfectionnement	1 579	741
Abonnement, cotisations et documentations	1 009	
Autoroute de l'information et support technique	25 741	42 823
	<u>961 717 \$</u>	<u>791 744 \$</u>

■ **ANNEXE 7****AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES**

	2008	2007
Information, sensibilisation et éducation	523 794 \$	342 288 \$
Projets pilotes et expérimentation	230 336	407 146
	<u>754 130 \$</u>	<u>749 434 \$</u>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

■ ANNEXE 8
FONCTIONNEMENT

	2008	2007
Honoraires professionnels	194 777 \$	240 184 \$
Autoroute de l'information	94 701	34 316
Courrier et télécommunications	79 572	71 040
Loyer, taxes et assurances	390 686	399 638
Déplacements	114 921	136 123
Locations d'équipements	21 349	19 026
Entretien et réparations	46 618	32 868
Fournitures et frais divers	39 760	36 832
Représentation, réunions et conférences	26 651	67 439
Formation et perfectionnement	34 004	25 054
Abonnements, documentation et cotisations	16 124	17 948
Amortissement des immobilisations	196 950	174 646
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(515)	(690)
Relocalisation		506
	<u>1 255 598 \$</u>	<u>1 254 930 \$</u>

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Ginette Bureau,
Présidente-directrice générale

Yves Boisvert, CGA
Directeur, Finances et administration

Québec, le 11 juillet 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juillet 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	12 776 570 \$	12 536 105 \$
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	<u>8 225 426</u>	<u>8 330 971</u>
MARGE BRUTE	4 551 144	4 205 134
FRAIS GÉNÉRAUX (note 5)	<u>4 444 436</u>	<u>4 080 270</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>106 708</u></u> \$	<u><u>124 864</u></u> \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 000 000 \$	2 000 000 \$
BÉNÉFICE NET	<u>106 708</u>	<u>124 864</u>
	2 106 708	2 124 864
BÉNÉFICE NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	<u>(106 708)</u>	<u>(124 864)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>2 000 000</u></u> \$	<u><u>2 000 000</u></u> \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	2 242 102 \$	2 415 165 \$
Débiteurs	1 851 950	1 574 550
Stock	105 724	129 237
Frais payés d'avance	<u>241 334</u>	<u>280 353</u>
	4 441 110	4 399 305
Immobilisations (note 7)	<u>1 841 504</u>	<u>2 246 203</u>
	<u><u>6 282 614</u></u> \$	<u><u>6 645 508</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 718 736 \$	1 961 624 \$
Produits reportés	975 530	1 036 016
Bénéfice net à verser au gouvernement du Québec	<u>106 708</u>	<u>210 859</u>
	2 800 974	3 208 499
Provision pour congés de maladie (note 11)	482 383	437 132
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	<u>999 257</u>	<u>999 877</u>
	4 282 614	4 645 508
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
	<u><u>6 282 614</u></u> \$	<u><u>6 645 508</u></u> \$
ENGAGEMENTS (note 12)		

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom de la Société,
Guy Mercier
Lucie Lauzière

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'information juridique (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse, des fonds d'encaisse et des placements dont la durée est initialement fixée à trois mois ou moins. La trésorerie est détenue à des fins de transactions et constatée à la juste valeur qui est équivalente au coût.

Autres instruments financiers

Les débiteurs sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » et les créditeurs et frais courus sont classés dans la catégorie « Autres passifs financiers » conformément aux dispositions du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Toute réévaluation subséquente de ces instruments financiers est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

Stock

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail (*)
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans (**)

(*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

(**) Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service, soit du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2010. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au moyen des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à leur utilisation et à leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs dépréciés et est imputé aux résultats, le cas échéant.

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs accordés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis sur la durée de bail.

Produits reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition des publications.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Information à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – information à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3031, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de cette nouvelle norme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	5 763 014 \$	5 689 548 \$
Amortissement des immobilisations	532 442	508 503
Mise en page et impression	341 199	392 620
Location d'équipement, entretien et fournitures	340 458	345 035
Honoraires professionnels	334 325	243 428
Publicité	318 019	253 526
Communications et expéditions	210 639	222 752
Entrepôt de données électroniques	204 000	208 150
Redevances	125 761	82 950
Variation d'inventaire	23 513	348 029
Déplacements et frais de représentation	19 341	19 813
Loyer, taxes et assurances	<u>12 715</u>	<u>16 617</u>
	<u>8 225 426 \$</u>	<u>8 330 971 \$</u>

5. FRAIS GÉNÉRAUX

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 999 616 \$	1 808 237 \$
Loyer, taxes et assurances	928 899	942 977
Publicité	426 736	291 939
Subvention à un organisme	300 000	300 000
Honoraires professionnels	185 089	159 088
Perfectionnement du personnel	139 191	71 015
Amortissement des immobilisations	136 753	123 074
Déplacements et frais de représentation	92 644	88 790
Location d'équipement, entretien et fournitures	83 076	132 094
Documentation	61 675	70 422
Communications et expéditions	44 038	45 212
Autres	<u>46 719</u>	<u>47 422</u>
	<u>4 444 436 \$</u>	<u>4 080 270 \$</u>

L'amortissement de l'exercice des avantages incitatifs relatifs à un bail est de 61 874 \$ (2007 : 64 981 \$) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le bénéfice net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le gouvernement, a été fixé à 2 000 000 \$.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Améliorations locatives	634 082 \$	83 178 \$	550 904 \$
Mobilier de bureau	770 748	488 794	281 954
Matériel informatique	3 233 027	2 894 632	338 395
Système informatique	1 494 760	824 509	670 251
	<u>6 132 617 \$</u>	<u>4 291 113 \$</u>	<u>1 841 504 \$</u>

	2007		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net
Améliorations locatives	634 082 \$	33 271 \$	600 811 \$
Mobilier de bureau	729 576	390 983	338 593
Matériel informatique	3 009 703	2 616 883	392 820
Système informatique	1 494 760	580 781	913 979
	<u>5 868 121 \$</u>	<u>3 621 918 \$</u>	<u>2 246 203 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 249 064 \$ (2007 : 1 375 430 \$).

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 129 242 \$	1 305 008 \$
Autres crédateurs et frais courus	<u>589 494</u>	<u>656 616</u>
	<u>1 718 736 \$</u>	<u>1 961 624 \$</u>

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La SOQUIJ vend des publications et services à de nombreux clients, dont des ministères, des établissements d'enseignement et des organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec. La Société effectue une évaluation continue du crédit de sa clientèle. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucun client ne représentait plus de 10 % du total des débiteurs.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échanges de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 355 801 \$ (2007 : 308 433 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde du début	502 004 \$	494 192 \$
Charge de l'exercice	234 762	220 680
Prestations versées au cours de l'exercice	(190 991)	(212 868)
Solde à la fin	<u>545 775 \$</u>	<u>502 004 \$</u>

La provision pour congés de maladie payable à court terme au montant de 63 392 \$ (2007 : 64 872 \$) est incluse au poste créditeurs et frais courus.

12. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2021 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	1 026 638 \$
2010	766 089
2011	781 170
2012	826 411
2013	826 411
2014 et suivantes	<u>7 532 710</u>
	<u>11 759 429 \$</u>

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2008.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Paul-Hus
Directeur général

Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 16 mai 2008

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2008 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 16 mai 2008

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008

	Exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008	Exercice de 12 mois terminé la 31 mars 2007
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	69 423 580 \$	54 985 496 \$
Remboursement de la dette à long terme	254 415	254 415
Virement de subventions reportées (note 14)	3 440 820	1 570 915
Autres	2 412 949	1 915 078
	<u>75 531 764</u>	<u>58 725 904</u>
Ventes, services et autres produits	<u>20 200 415</u>	<u>15 562 694</u>
	<u>95 732 179</u>	<u>74 288 598</u>
CHARGES (note 5)		
Programmes et nouveaux médias	46 506 988	40 089 261
Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	16 709 606	11 407 141
Administration	12 914 967	9 313 874
Grille, diffusion et promotion	8 226 555	6 233 527
Régions, partenariats, affaires institutionnelles	3 566 587	3 473 721
Ventes, financement et marketing	2 598 770	1 858 884
Amortissement des immobilisations corporelles	5 718 769	3 440 493
Frais financiers - net (note 6)	25 384	32 194
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(1 120)	13 399
	<u>96 266 506</u>	<u>75 862 494</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(534 327)	(1 573 896)
Frais de restructuration (note 4)	<u>1 121 360</u>	<u>6 565 771</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(1 655 687)	(8 139 667)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT	<u>(6 001 565)</u>	<u>2 138 102</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(7 657 252) \$</u>	<u>(6 001 565) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 août 2008

	<u>31 août 2008</u>	<u>31 mars 2007</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	19 431 151 \$	
Créances	4 148 571	6 060 229 \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 988 738	4 078 111
Émissions réalisées et en cours de production	397 535	396 265
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	41 691 385	17 486 913
Fournitures techniques et de production	488 010	437 894
Frais payés d'avance	227 950	260 611
	<u>69 373 340</u>	<u>28 720 023</u>
Placements à long terme (note 8)	2 585 403	2 584 283
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	22 005 324	17 682 439
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>20 853 333</u>	<u>15 554 014</u>
	<u>114 817 400 \$</u>	<u>64 540 759 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse		1 100 572 \$
Emprunts temporaires (note 10)	17 821 102 \$	13 500 498
Charges à payer et frais courus (note 11)	6 300 356	9 881 406
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	29 346 862	13 945 756
Versements échéant en deçà d'un an sur la dette à long terme (note 12)	2 176 893	1 818 450
Produits reportés (note 14)	37 705 904	4 028 537
	<u>93 351 117</u>	<u>44 275 219</u>
Dette à long terme (note 12)	11 243 411	15 490 596
Frais de restructuration à payer (note 4)	474 264	793 300
Avance du gouvernement du Québec (note 13)	2 750 000	2 750 000
Produits reportés (note 14)	<u>14 655 860</u>	<u>7 233 209</u>
	<u>122 474 652</u>	<u>70 542 324</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(7 657 252)</u>	<u>(6 001 565)</u>
	<u>114 817 400 \$</u>	<u>64 540 759 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Benoît Gauthier
Jean Lamarre

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008

	Exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008	Exercice de 12 mois terminé la 31 mars 2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(1 655 687) \$	(8 139 667) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 718 769	3 440 493
Virement des produits reportés	(3 440 820)	(1 570 915)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	30 632	
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(1 120)	13 399
	<u>651 774</u>	<u>(6 256 690)</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	<u>34 819 692</u>	<u>7 675 088</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>35 471 466</u>	<u>1 418 398</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(4 322 885)	(424 012)
Augmentation de l'emprunt auprès du Fonds de financement	14 789 604	5 982 846
Remboursement de l'emprunt auprès du Fonds de financement	(3 567 000)	
Augmentation de la dette à long terme	3 584 433	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(7 473 175)</u>	<u>(1 818 449)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>3 010 977</u>	<u>3 740 385</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 206 129)	(3 407 582)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>157 409</u>	<u></u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(11 048 720)</u>	<u>(3 407 582)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	27 433 723	1 751 201
INSUFFISANCE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(8 002 572)</u>	<u>(9 753 773)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE (INSUFFISANCE) À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	<u><u>19 431 151</u></u> \$	<u><u>(8 002 572)</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

Changement de date de fin de l'exercice financier

L'article 20 de la Loi modifiant la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec entré en vigueur le 4 décembre 2007, fixe dorénavant au 31 août de chaque année la date de fin de l'exercice financier de Télé-Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constataion des produits

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion;

30 % pour la deuxième diffusion;

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Fournitures techniques et de production**

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de l'acquisition et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Instruments financiers

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont évalués à la juste valeur, et les gains et pertes découlant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats.
- Les créances sont classés dans les « Prêts et créances ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

- Les charges à payer, les emprunts temporaires, les droits de télédiffusion et de distribution et participations à des productions extérieures à payer, les frais de restructuration à payer et la dette à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les coûts de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés.
- Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, Télé-Québec n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, Télé-Québec a adopté, rétroactivement, sans retraitement de montant des périodes précédentes, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et 1530 « Résultat étendu ». L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence financière significative sur les états financiers au 1^{er} avril 2007 et au 31 août 2008.

Aux fins de l'application de ces nouvelles recommandations, les classements adoptés par Télé-Québec sont divulgués à la note 2.

Pour Télé-Québec, l'adoption de ces nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA n'a eu aucune incidence significative sur les soldes d'ouverture de bilan.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Télé-Québec a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Cette mesure n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

Modifications futures de conventions comptables

Instruments financiers – Information à fournir et présentation

Au cours du prochain exercice, Télé-Québec appliquera les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de Télé-Québec, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels Télé-Québec est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA mettent l'accent sur les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Stocks

Télé-Québec adoptera également, au cours du prochain exercice, le chapitre 3031 « Stocks », lequel prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence significative sur ses états financiers au regard de l'application de cette nouvelle norme.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Modifications futures de conventions comptables (suite)**Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Pour Télé-Québec, ce chapitre sera en vigueur pour les états financiers ouverts à compter du 1^{er} septembre 2009. Ce nouveau chapitre du Manuel de l'ICCA établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Les dispositions ayant trait à la définition et à la comptabilisation initiale des actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne, sont uniformisées avec celles de l'IAS 38 des IFRS, « Actifs incorporels ». Télé-Québec évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Les actifs étant visés sont les droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures. Par contre, aucune incidence significative n'est prévue.

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de la période de 17 mois terminée le 31 août 2008, Télé-Québec a inscrit une charge de 1 121 360 \$ (2007 : 6 565 771 \$) au titre d'indemnités de départ ainsi que les frais connexes afférents, à la suite de l'adoption d'un plan de compression des effectifs par son Conseil d'administration. Il est prévu que les déboursés totaux totaliseront 7 713 890 \$, dont 3 274 213 \$ (2007 : 3 071 356 \$) ont été déboursés durant l'exercice terminé le 31 août 2008. Le solde de la provision pour les frais de restructuration à payer au 31 août 2008 s'élève à 1 341 562 \$ (2007 : 3 494 415 \$). La portion représentant des déboursés devant être payés au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2009, d'un montant de 867 298 \$ (2007 : 2 701 115 \$), est classée dans les charges à payer et frais courus.

5. CHARGES PAR CATÉGORIE

	2008 (17 mois)	2007 (12 mois)
Traitements et charges sociales	28 851 302 \$	21 015 913 \$
Services de transport et de communication	5 009 838	4 442 797
Services professionnels, administratifs et autres	6 334 060	4 744 295
Loyers	8 556 018	6 093 645
Fournitures et approvisionnements	2 670 467	1 675 020
Droits de télédiffusion et de distribution	37 551 883	32 860 683
Amortissement des immobilisations corporelles	5 718 769	3 440 493
Frais directs productions autonomes	1 403 946	1 373 551
Frais directs prestations de services	40 042	47 494
Frais financiers	25 384	32 194
Radiation de créances	76 555	24 307
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(1 120)	13 399
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	30 632	
	<u>96 267 776</u>	<u>75 763 791</u>
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures		
- variation de l'exercice	<u>(1 270)</u>	<u>98 703</u>
	<u><u>96 266 506</u></u> \$	<u><u>75 862 494</u></u> \$

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

6. FRAIS FINANCIERS - NET

	2008 (17 mois)		2007 (12 mois)
Intérêts sur la dette à long terme	1 446 291	\$	1 159 717
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	25 384		32 194
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	781 088		145 712
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur la dette à court terme	(781 088)		(145 712)
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur la dette à long terme	(1 446 291)		(1 159 717)
	<u>25 384</u>	\$	<u>32 194</u>

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 août 2008		31 mars 2007
Investissement dans une société satellite	2 575 561	\$	2 574 441
Placement de portefeuille	9 842		9 842
	<u>2 585 403</u>	\$	<u>2 584 283</u>

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 24,34 % dans une société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture. Le montant de pertes accumulées depuis l'acquisition s'élève à 174 439 \$ au 31 août 2008 (175 559 \$ au 31 mars 2007).

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 août 2008			31 mars 2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	31 436 233 \$	26 635 067 \$	4 801 166 \$	3 888 750 \$
Matériel technique	27 348 903	16 447 176	10 901 727	6 607 115
Ameublement et agencement	1 406 796	1 158 965	247 831	341 471
Équipement informatique	9 323 498	6 041 531	3 281 967	1 344 158
Matériel roulant	729 699	650 303	79 396	150 802
Améliorations locatives	3 524 958	2 383 018	1 141 940	1 071 033
	<u>73 770 087</u>	<u>53 316 060</u>	<u>20 454 027</u>	<u>13 403 329</u>
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 620 644	4 409 378	211 266	649 142
Ameublement et agencement	653 332	628 390	24 942	86 874
Améliorations locatives	4 272 508	4 109 410	163 098	568 108
	<u>9 546 484</u>	<u>9 147 178</u>	<u>399 306</u>	<u>1 304 124</u>
Projets informatiques en cours de parachèvement (a)				846 561
	<u>83 316 571 \$</u>	<u>62 463 238 \$</u>	<u>20 853 333 \$</u>	<u>15 554 014 \$</u>

(a) Lorsque les projets informatiques seront terminés, les immobilisations seront amorties en fonction de leur durée de vie utile.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	31 août 2008	31 mars 2007
Emprunts auprès d'institutions financières		6 902 000 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement	17 821 102 \$	6 598 498
	<u>17 821 102 \$</u>	<u>13 500 498 \$</u>

Emprunts auprès d'institutions financières

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 août 2008, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptation bancaire. L'emprunt a été complètement remboursé au cours de l'exercice 2008. Le taux d'intérêt était de 6,00 % au 31 mars 2007.

Emprunts auprès du Fonds de financement

Télé-Québec emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires pour l'acquisition d'immobilisations et leur maintien ainsi que pour la réalisation du plan de modernisation. Au 31 août 2008, les montants maximum d'emprunts autorisés par le gouvernement du Québec à ces fins s'établissaient à 23 617 000 \$ pour les immobilisations et à 10 000 000 \$ pour le plan de modernisation. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 3,42 % au 31 août 2008 (4,64 % au 31 mars 2007).

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	31 août 2008		31 mars 2007
Fournisseurs et frais courus	2 199 368	\$	3 503 838
Comptes à payer divers	963 579		976 370
Frais de restructuration à payer	867 298		2 701 115
Traitements et charges sociales à payer	2 270 111		2 700 083
	<u>6 300 356</u>	\$	<u>9 881 406</u>

12. DETTE À LONG TERME

	31 août 2008		31 mars 2007
Obligation, série 1, 11,25 % remboursée le 25 mai 2008			5 000 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :			
3,828 % remboursable par versements annuels de 556 985 \$ jusqu'au 10 mai 2010	1 113 971	\$	2 227 942
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	3 021 148		3 524 673
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	763 245		1 017 660
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 618 328		2 819 738
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	2 416 919		2 719 033
4,099 % remboursable par versements annuels de 97 740 \$ jusqu'au 10 mai 2011 et par un versement de 586 439 \$ le 10 mai 2012.	879 658		
4,207 % remboursable par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 ^{er} octobre 2013.	<u>2 607 035</u>		
	13 420 304		17 309 046
Versements échéant en deçà d'un an	<u>2 176 893</u>		1 818 450
	<u>11 243 411</u>	\$	<u>15 490 596</u>

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2009	2 176 893	\$
2010	2 176 893	
2011	1 365 493	
2012	1 854 192	
2013	1 267 753	

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

13. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 \$ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué.

14. PRODUITS REPORTÉS

	31 août 2008	31 mars 2007
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	9 403 323 \$	8 986 192 \$
Produits reportés de l'exercice	11 882 357	1 988 046
Virement aux produits de l'exercice	<u>(3 440 820)</u>	<u>(1 570 915)</u>
Solde à la fin	17 844 860	9 403 323
Subvention de fonctionnement reportée	32 313 460	
Projets spécifiques	<u>1 893 300</u>	<u>1 639 132</u>
	52 051 620	11 042 455
Autres produits de productions extérieures	179 436	159 303
Loyers perçus d'avance	<u>130 708</u>	<u>59 988</u>
	<u>52 361 764</u>	<u>11 261 746</u>
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	37 395 760	3 809 246
Autres produits de productions extérieures	179 436	159 303
Loyers perçus d'avance	<u>130 708</u>	<u>59 988</u>
	<u>37 705 904</u>	<u>4 028 537</u>
	<u>14 655 860 \$</u>	<u>7 233 209 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2008 (17 mois)	2007 (12 mois)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	1 911 658 \$	114 690 \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 089 373	(808 719)
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(1 270)	98 703
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	(24 204 472)	(79 555)
Variation des fournitures techniques et de production	(50 116)	815
Variation des frais payés d'avance	32 661	(21 382)
Variation des charges à payer et frais courus	(3 581 050)	2 462 454
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	15 401 106	2 173 494
Variation des produits reportés	44 540 838	2 941 288
Variation des frais de restructuration à payer	(319 036)	793 300
	<u>34 819 692 \$</u>	<u>7 675 088 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (insuffisance) figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	31 août 2008	31 mars 2007
Encaisse	3 677 081 \$	
Placement à court terme (portant intérêt au taux moyen de 4,35 %)	15 754 070	
Chèques en circulation moins encaisse		(1 100 572) \$
Emprunts auprès d'institutions financières		(6 902 000)
	<u>19 431 151 \$</u>	<u>(8 002 572) \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008 s'élèvent à 2 459 969 \$ (2007 : 1 392 808 \$).

16. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008 concernant ces baux s'élève à 7 723 252 \$ (2007 : 5 430 830 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	5 478 166 \$
2010	5 137 058
2011	4 871 621
2012	4 269 343
2013	4 096 760
2014 et subséquemment	<u>21 698 414</u>
	<u>45 551 362 \$</u>

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008, s'élèvent à 1 387 635 \$ (2007 : 900 550 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Dettes à long terme**

Au 31 août 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 13 420 304 \$ (2007 : 17 309 046 \$) s'établissait à 13 867 977 \$ (2007 : 18 126 239 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actif et passif

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, et des charges à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Télé-Québec correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Télé-Québec procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risques liés aux taux d'intérêt

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêts fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt. Télé-Québec est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à court terme et de ses autres facilités de crédit à intérêts variables.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

20. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a comptabilisé au cours de l'exercice de 17 mois terminé le 31 août 2008 des échanges de services pour un montant d'environ 616 509 \$ (2007 : 407 925 \$). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Un protocole d'entente a été signé du 21 août 2008 entre la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), Télé-Québec et Canal Savoir. En vertu de ce protocole, la Ministre s'engage à verser à Télé-Québec une subvention annuelle d'un montant d'un million de dollars pour les exercices 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 afin d'assurer le maintien et le développement de la chaîne de télévision éducative Canal Savoir.

Télé-Québec versera une contribution financière équivalente à Canal Savoir aux fins de sa mission et de l'exploitation de ses activités de télédiffusion. Une entente de partenariat et une convention de participation financière entre Télé-Québec et le Canal Savoir ont été signées le 25 septembre 2008 ayant pour objet la participation majoritaire de Télé-Québec dans la chaîne Canal Savoir.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2008.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michèle Fortin
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 17 octobre 2008

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 août 2008, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice de 17 mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 17 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 octobre 2008

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS			
Contribution du ministère de la Justice	10 019 899 \$	9 463 862 \$	10 315 379 \$
Autres contributions (note 3)	18 508 602	17 200 615	18 275 541
Tarification	433 096	145 965	174 741
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	285 685	410 897	242 999
Autres	<u>122 484</u>	<u>192 450</u>	<u>374 662</u>
	<u>29 369 766</u>	<u>27 413 789</u>	<u>29 383 322</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	20 995 775	20 215 978	19 768 768
Loyers	3 325 583	3 244 432	3 216 724
Transport et communication	1 431 989	1 419 077	1 292 389
Services professionnels et administratifs	1 821 408	1 630 866	1 591 689
Entretien et réparations	310 461	342 531	282 874
Fournitures et approvisionnements	227 860	277 820	291 887
Amortissement des immobilisations corporelles	501 731	530 304	542 197
Amortissement des actifs incorporels	352 508	396 428	385 177
Intérêts sur la dette à long terme	<u>140 277</u>	<u>194 395</u>	<u>227 723</u>
	<u>29 107 592</u>	<u>28 251 831</u>	<u>27 599 428</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT CONTRIBUTIONS POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION	262 174	(838 042)	1 783 894
Contributions pour allocations de transition (note 8c)	<u> </u>	<u> </u>	<u>5 255 700</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	262 174	(838 042)	7 039 594
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	<u>2 142 214</u>	<u>2 980 256</u>	<u>(4 059 338)</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>2 404 388 \$</u>	<u>2 142 214 \$</u>	<u>2 980 256 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2008

	2008	2007	2006
ACTIF			
À court terme			
Encaisse (note 12)	8 664 889 \$	7 660 483 \$	8 887 392 \$
Créances et intérêts courus	173 425	571 764	384 699
Frais payés d'avance	131 973	126 917	138 993
Portion court terme des contributions pour allocations de transition à recevoir (note 8c)	1 909 541	2 213 875	291 294
	<u>10 879 828</u>	<u>10 573 039</u>	<u>9 702 378</u>
Contributions pour allocations de transition à recevoir (note 8c)	2 177 471	2 564 218	4 548 286
Immobilisations corporelles (note 4)	2 612 981	2 950 240	3 229 477
Actifs incorporels (note 5)	2 114 060	1 841 734	1 358 225
	<u>17 784 340 \$</u>	<u>17 929 231 \$</u>	<u>18 838 366 \$</u>
PASSIF			
À court terme			
Charges à payer et frais courus	3 369 760 \$	2 992 634 \$	3 187 506 \$
Portion court terme de la dette à long terme (note 7)	267 880	247 913	231 735
Portion court terme de la provision pour allocations de transition (note 8b)	1 376 253	2 471 728	404 136
Portion court terme de la provision pour congés de maladie (note 8d)	430 000	430 000	430 000
	<u>5 443 893</u>	<u>6 142 275</u>	<u>4 253 377</u>
Dette à long terme (note 7)	2 185 674	2 491 402	2 739 315
Provision pour allocations de transition (note 8b)	3 411 251	3 460 618	5 248 509
Provision pour congés de maladie (note 8d)	1 876 252	1 872 739	2 355 849
Contributions reportées	2 462 882	1 819 983	1 261 060
	<u>15 379 952</u>	<u>15 787 017</u>	<u>15 858 110</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	2 404 388	2 142 214	2 980 256
	<u>17 784 340 \$</u>	<u>17 929 231 \$</u>	<u>18 838 366 \$</u>
Engagements (note 11)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal,
Hélène de Kovachich, présidente et juge administratif en chef
Bernard Chartier, directeur de l'administration et du Fonds du Tribunal

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	262 174 \$	(838 042) \$	7 039 594 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	501 731	530 304	542 197
Amortissement des actifs incorporels	352 508	396 428	387 977
Amortissement des contributions reportées	(423 201)	(353 377)	(219 019)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles			(2 440)
	693 212	(264 687)	7 748 309
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	376 161	(514 293)	(5 031 712)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	1 069 373	(778 980)	2 716 597
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(98 765)	(361 330)	(300 784)
Acquisitions d'actifs incorporels	(746 541)	(767 164)	(356 833)
Produits de disposition sur immobilisations corporelles			2 440
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(845 306)	(1 128 494)	(655 177)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	(285 761)	(231 735)	(216 615)
Augmentation des contributions reportées	1 066 100	912 300	650 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	780 339	680 565	433 385
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 004 406	(1 226 909)	2 494 805
ENCAISSE AU DÉBUT	7 660 483	8 887 392	6 392 587
ENCAISSE À LA FIN	8 664 889 \$	7 660 483 \$	8 887 392 \$
Informations supplémentaires			
Intérêts payés	141 676 \$	195 703 \$	210 823 \$
Immobilisations corporelles impayées en fin d'exercice	76 773 \$	11 066 \$	121 329 \$
Actifs incorporels impayés en fin d'exercice	49 700 \$	171 407 \$	58 634 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal »), organisme institué en vertu de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec), le Tribunal n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Tribunal, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,00 %
Équipement bureautique et informatique	33,33 %
Améliorations locatives :	
– réaménagements majeurs	6,67 %
– autres	10,00 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de frais de développement de systèmes. Ils sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Frais de développement de systèmes	20,00 %
Logiciels	33,33 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque les projets seront terminés et qu'ils seront mis en exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, le Tribunal réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice. Aux 31 mars 2008, 2007 et 2006, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Contributions

Les contributions concernant les opérations courantes du Tribunal sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

Les contributions relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles et actifs incorporels auxquels elles se rapportent. L'amortissement annuel est présenté dans les produits de l'exercice.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Nouvelle norme comptable de l'exercice

Au cours de l'exercice, le Tribunal a adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables ». Ce chapitre définit les critères relatifs aux modifications de conventions comptables ainsi que le traitement comptable et les informations à fournir concernant les modifications de conventions comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Plus particulièrement, ce chapitre permet d'apporter volontairement des modifications à une convention comptable uniquement si ces modifications ont pour effet de fournir des informations plus pertinentes et plus fiables dans les états financiers. De plus, ce chapitre requiert la présentation de certaines informations lorsqu'une entité n'a pas appliqué une nouvelle exigence liée aux PCGR qui a été publié mais qui n'est pas encore en vigueur. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Tribunal.

Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Tribunal appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information concernant le résultat étendu. Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement du chapitre 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, soit le 1^{er} avril 2009 pour le Tribunal.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y a donc aucune incidence sur les résultats du Tribunal. Quant aux chapitres 3064 et 3855, la direction est actuellement à évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2008	2007	2006
Société de l'assurance automobile du Québec	10 752 632 \$	7 746 107 \$	8 313 098 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	6 426 973	7 904 556	8 282 937
Régie des rentes du Québec	1 306 806	1 536 972	1 649 902
Commission de la santé et de la sécurité du travail	22 191	12 980	29 604
	<u>18 508 602 \$</u>	<u>17 200 615 \$</u>	<u>18 275 541 \$</u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007	2006
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	718 039 \$	623 449 \$	94 590 \$	87 019 \$	121 217 \$
Équipement bureautique et informatique	2 352 534	2 154 133	198 401	241 731	296 661
Améliorations locatives					
Réaménagements majeurs	4 035 992	2 061 840	1 974 152	2 243 218	2 512 284
Autres	595 150	249 312	345 838	378 272	299 315
	<u>7 701 715 \$</u>	<u>5 088 734 \$</u>	<u>2 612 981 \$</u>	<u>2 950 240 \$</u>	<u>3 229 477 \$</u>

5. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007	2006
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Frais de développement de systèmes	4 191 140 \$	2 134 691 \$	2 056 449 \$	1 716 565 \$	1 167 422 \$
Logiciels	1 071 798	1 014 187	57 611	125 169	190 803
	<u>5 262 938 \$</u>	<u>3 148 878 \$</u>	<u>2 114 060 \$</u>	<u>1 841 734 \$</u>	<u>1 358 225 \$</u>

Les frais de développement de systèmes incluent des systèmes en cours de développement au montant de 1 524 363 \$ au 31 mars 2008 (952 470 \$ en 2007 et 520 770 \$ en 2006).

6. EMPRUNT BANCAIRE

Le Tribunal dispose d'un crédit rotatif autorisé de 2 000 000 \$ auprès du Gouvernement du Québec. Cette facilité sera renouvelable en mars 2010. Aux 31 mars 2008, 2007 et 2006, cette facilité était inutilisée.

7. DETTE À LONG TERME

	2008	2007	2006
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 \$ en capital et intérêts, échéant jusqu'en avril 2016	2 453 554 \$	2 739 315 \$	2 971 050 \$
Moins : portion court terme	<u>267 880</u>	<u>247 913</u>	<u>231 735</u>
	<u>2 185 674 \$</u>	<u>2 491 402 \$</u>	<u>2 739 315 \$</u>

La juste valeur de la dette à long terme est supérieure d'environ 200 000 \$ à sa valeur comptable. La juste valeur a été déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les taux d'intérêt actuels pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	267 880 \$
2010	286 591
2011	306 613
2012	335 987
2013	350 964

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**a) Régimes de retraite**

Les juges administratifs et le personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties de prestations à la retraite et au décès.

Au premier janvier 2008, le taux de cotisation du Tribunal pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 079 573 \$ (2007 : 990 908 \$; 2006 : 938 677 \$). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains juges administratifs du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 774 \$ (2007 : 7 548 \$; 2006 : 11 212 \$).

b) Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux juges administratifs à temps plein autres que ceux en congé sans solde total de la fonction publique, en poste au 31 décembre 2005, qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2008	2007	2006
Solde au début	5 932 346 \$	5 652 645 \$	5 784 518 \$
Charge de l'exercice	330 996	347 718	284 247
Diminutions dues aux changements de situation			(173 399)
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 475 838)	(68 017)	(242 721)
	<u>4 787 504</u>	<u>5 932 346</u>	<u>5 652 645</u>
Moins :			
portion court terme	<u>1 376 253</u>	<u>2 471 728</u>	<u>404 136</u>
Solde à la fin	<u><u>3 411 251</u></u> \$	<u><u>3 460 618</u></u> \$	<u><u>5 248 509</u></u> \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**c) Contributions pour allocations de transition à recevoir**

En vertu du décret du gouvernement du Québec de juin 2006, les contributeurs du Tribunal devront verser une somme de 5 255 700 \$, dont le solde à recevoir est de 4 087 012 \$ au 31 mars 2008, concernant les allocations de transition à payer. Au 31 mars 2006, une somme à recevoir a été enregistrée et la contrepartie a été constatée dans les produits à l'état des résultats. Ces sommes seront versées à la demande du Tribunal.

	2008	2007	2006
Solde au début	\$4 778 093	\$4 839 580	5 255 700
Enregistrement des contributions à recevoir			
Diminutions afférentes à la diminution de la provision pour allocations de transition			(173 399)
Contributions reçues au cours de l'exercice	(691 081)	(61 487)	(242 721)
	<u>4 087 012</u>	<u>4 778 093</u>	<u>4 839 580</u>
Moins :			
portion court terme	1 909 541	2 213 875	291 294
Solde à la fin	<u>\$2 177 471</u>	<u>\$2 564 218</u>	<u>\$4 548 286</u>

d) Provision pour congés de maladie

	2008	2007	2006
Solde au début	2 302 739 \$	2 785 849 \$	2 687 247 \$
Charge de l'exercice	452 208	423 715	537 548
Prestations versées au cours de l'exercice	(448 695)	(906 825)	(438 946)
	<u>2 306 252</u>	<u>2 302 739</u>	<u>2 785 849</u>
Moins :			
portion court terme	430 000	430 000	430 000
Solde à la fin	<u>1 876 252 \$</u>	<u>1 872 739 \$</u>	<u>2 355 849 \$</u>

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007	2006
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Créances et intérêts courus	398 339 \$	(187 065) \$	(356 887) \$
Frais payés d'avance	(5 056)	12 076	(14 311)
Contributions pour allocations de transition à recevoir	691 081	61 487	(4 839 580)
Charges à payer et frais courus	433 126	(197 382)	212 337
Provision pour allocations de transition	(1 144 842)	279 701	(131 873)
Provision pour congés de maladie	3 513	(483 110)	98 602
	<u>376 161 \$</u>	<u>(514 293) \$</u>	<u>(5 031 712) \$</u>

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2008

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Le Tribunal est partie à des baux pour la location d'équipements. En vertu de ces baux, dont les échéances varient de 2009 à 2013, le Tribunal s'est engagé à verser un montant de 160 909 \$. Le loyer annuel minimal pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

2009	49 680 \$
2010	48 649
2011	43 749
2012	13 494
2013	5 337
	160 909 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 2,25 % pour les exercices terminés les 31 mars 2008, 2007 et 2006.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est divulguée à la note 7.

Risque d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur l'encaisse du Tribunal (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

Les emprunts auprès de la Société immobilière du Québec sont à des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Tribunal sur ces emprunts est minime compte tenu que le Tribunal envisage de les conserver jusqu'à l'échéance.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2007, 2006 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Hélène de Kovachich
Présidente et juge administratif en chef

Bernard Chartier, CA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 30 mai 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») au 31 mars 2008 et les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours des exercices précédents.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mai 2008